



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

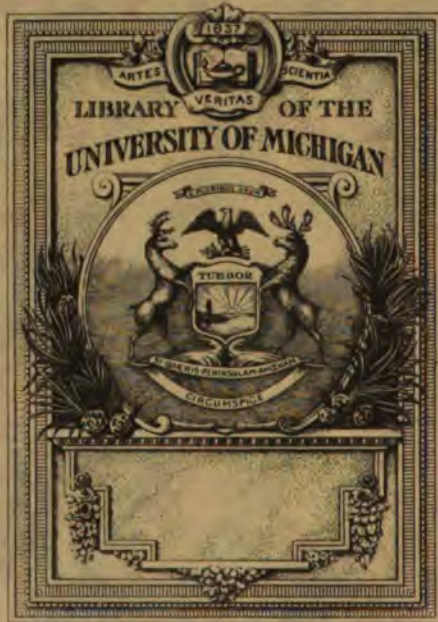
- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

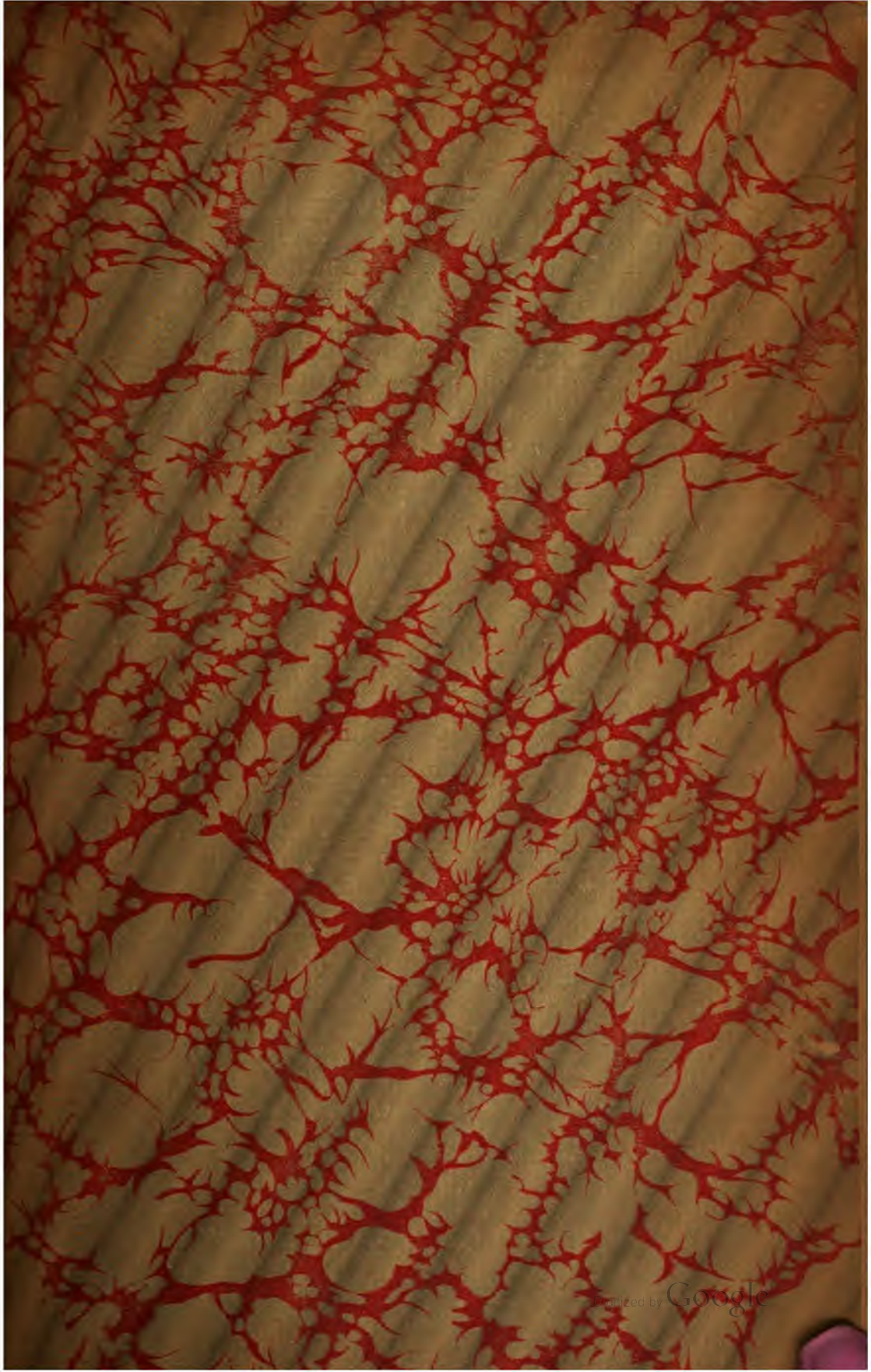
### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>

No. Campus  
Storage  
PC  
2075  
.B898  
v.5

**B** 481462







North Campus  
Storage

PC  
2073-  
B898  
V.5



100  
170

**FERDINAND BRUNOT**

Professeur d'Histoire de la Langue française à l'Université de Paris

---

**HISTOIRE**

DE LA

**LANGUE FRANÇAISE**

DES ORIGINES A 1900

---

*Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres  
(Premier Grand Prix Gobert)*

---

**TOME V**

**Le français en France et hors de France  
au XVII<sup>e</sup> siècle**



**PARIS**

**LIBRAIRIE ARMAND COLIN**

**103, BOULEVARD SAINT-MICHEL, 103**





**FERDINAND BRUNOT**

Professeur d'Histoire de la langue françaises à l'Université de Paris

---

**HISTOIRE**

DE LA

**LANGUE FRANÇAISE**

DES ORIGINES A 1900

---

*Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres  
(Premier Grand Prix Gobert, 1912)*

---

TOME V



**Le français en France et hors de France  
au XVII<sup>e</sup> siècle**



PARIS

LIBRAIRIE ARMAND COLIN

103, BOULEVARD SAINT-MICHEL, 103

---

1917

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés pour tous pays.

Copyright 1917

by Max Lecomte and H. Bourrelier, proprietors of Librairie Armand Colin.

## PRÉFACE

---

Les pages qui suivent racontent d'abord comment le français de Paris et de la Cour, devenu définitivement la langue de la pensée française et la langue de l'État, continua à s'introduire lentement dans les domaines dont il avait été tenu éloigné jusque là par les préjugés, et à s'infiltrer dans les provinces du royaume où dominaient encore des parlers locaux. On expose ensuite comment dans tous les pays du nord de l'Europe le français devint familier, sinon aux peuples, du moins à une si grande partie de la société cultivée qu'on put dès lors le considérer comme en passe de gagner le nom et le rôle de langue universelle.

Ce double résultat, — je pourrais dire cette double victoire, puisqu'il s'agissait là d'une conquête emportée parfois malgré des résistances violentes et haineuses, — eût pu, aussi bien que beaucoup d'autres succès moins réels, être considéré comme un des plus purs et des plus grands de ceux qui assurèrent la « gloire du règne », suivant une expression du temps, et on eût compris qu'il donnât lieu lui aussi à la frappe d'une médaille triomphale : *Splendor linguæ gallicæ*.

La diffusion de la langue française hors des frontières du royaume, qui a fini, dans les premières années du XVIII<sup>e</sup> siècle, par l'élever au rang de langue diplomatique, a été en effet et sans aucun doute un événement très important de la vie nationale et internationale.

Mais le Roi ne semble à aucun moment avoir senti le prix qu'avaient des avantages de cet ordre. Son ambition, si vaste et si diverse, n'a jamais porté de ce côté ses désirs. Rien dans sa politique n'a été calculé, aucune mesure n'a été prise, aucune intrigue n'a été menée en vue d'obtenir ce privilège, au point qu'à tout prendre les victimes et les ennemis de la monarchie de droit divin, les réfugiés et les pamphlétaires, ont peut-être plus contribué au résultat que ses ministres, ses agents et ses pensionnés.

A dire vrai, le vainqueur ici, comme dans tant d'autres circonstances de notre histoire, fut le génie français, dont le rayonnement avait ravi et enchanté le monde. Une élite, groupée à Paris ou à Versailles, avait fait son idéal d'un esprit de politesse dont la séduction était irrésistible. La vie, comme les arts et les lettres, en était pénétrée, si bien que la langue l'eût reflétée spontanément, si elle n'avait été elle-même directement soumise, plus peut-être qu'aucune autre production de l'esprit du temps, à une culture consciente, dont les raffinements flattaient le goût général. C'est par là qu'après cent ans de travail elle acquit des qualités telles qu'elles lui valurent un prestige propre, bien à elle, et, dans une large mesure, indépendant de l'ascendant qu'exerçaient la littérature et la société dont elle était l'organe.

J'espère avoir donné de ceci des preuves irréfutables. Quelques-uns sans doute les trouveront même trop multipliées et trop lourdement établies. Il m'a semblé nécessaire de fournir ma démonstration de bons et solides témoignages, puisqu'il s'agit d'une matière controversée, où longtemps les passions et les rancunes ont essayé d'obscurcir la discussion.

Tout le monde comprendra pourquoi j'ai eu hâte de publier ce travail, que j'ai détaché de la deuxième partie du tome IV de cette Histoire, avec laquelle il devait d'abord paraître. Dans un moment où il s'agit pour un grand et noble peuple de sauver sa vie et sa place dans le monde, rien n'est de trop de ce qui peut illustrer le rôle qu'il a joué dans l'histoire générale de la civilisation.

Toutefois je me serais fait un scrupule de changer dans ces chapitres, écrits avant août 1914, soit une phrase, soit même une expression, dans une intention apologétique, et pour embellir la vérité. Ceux qui ont entendu mes cours plusieurs années avant la guerre, — il y avait des Allemands, — reconnaîtront mon exposé dans le moindre détail. Je laisse à d'autres la coupable et déshonorante croyance qu'un savant peut servir sa patrie par le mensonge ou la dénégation impudente des faits les mieux établis.

Un seul homme ne saurait se vanter de connaître à lui seul tous les détails d'un sujet aussi vaste que celui-ci. J'ai dit déjà, dans la Préface du tome IV, auquel je pensais primitivement joindre ces chapitres, ce que je dois à M. Salverda de Grave, pour tout ce qui

touche à l'histoire du Français aux Pays-Bas. C'est un devoir pour moi d'ajouter qu'un de nos anciens élèves de la Sorbonne, M. Esmoin, docteur ès lettres, m'a plusieurs fois ouvert les trésors de son érudition, si informée des choses et des hommes du xvii<sup>e</sup> siècle, et m'a prêté en outre le secours d'un sens historique particulièrement fin et sûr. Je tenais à lui envoyer ce remerciement public dans la tranchée où il combat.

Je n'ajouterai plus qu'un mot, une excuse, légitime, j'espère. Absorbé par de grands devoirs, et obligé en conscience d'employer le meilleur de mes forces à l'organisation et au soulagement de toute une population de plus de cent cinquante mille âmes, dont j'ai la charge comme maire, je n'ai pu donner à la présente impression ni le temps qu'il eût fallu, ni le soin qui eût été nécessaire pour seconder l'imprimeur, lui-même en proie à divers embarras. D'autre part l'Allemagne m'était interdite. Je n'avais point le loisir de me rendre en Angleterre. A Paris même, certains dépôts, comme celui des Affaires Étrangères, dont j'ai tiré tant de documents, étaient fermés. Il m'a été impossible de corriger les épreuves, ainsi que je fais d'habitude, d'après les originaux eux-mêmes. Il se sera par suite glissé de-ci de-là quelques légères erreurs, mais qui ne seront après tout que des erreurs d'orthographe ou de ponctuation, et qui ne changent rien au fond de mon exposé ni à son exactitude historique.

---



# PREMIÈRE PARTIE

## LE FRANÇAIS EN FRANCE

---

### CHAPITRE PREMIER

#### LATIN ET FRANÇAIS DANS LA LITTÉRATURE DÉCADENCE DE LA POÉSIE LATINE

L'histoire de la littérature latine au xvii<sup>e</sup> siècle ne se confond pas avec l'histoire de la poésie latine. Mais, si nous mettons à part, comme je crois qu'il le faut faire, les ouvrages de théologie, de droit, d'histoire, de critique, etc., qui sont, à vrai dire, des ouvrages de science, le reste est peu de chose. Un des genres que l'on continue à cultiver est le genre épistolaire. Il y a aussi une « éloquence latine ». Elle ne s'exerce plus, ni au barreau, ni, sauf exception, en chaire; mais les discours latins qu'on écrit sont nombreux, et traitent librement de toutes sortes de sujets. Un homme, comme Jouvancy, en a fait à lui seul, à propos des événements publics, toute une série, que les Jésuites avaient soin de publier et de répandre au loin, hors des murs des collèges. Malgré tout, c'étaient toujours des écrits de collègue. A la Cour, si on entendait de temps à autre une harangue latine, c'était celle d'un ambassadeur étranger.

La poésie latine elle-même n'avait déjà plus, en 1660, sa vogue d'autrefois. Toutefois elle semblait disputer encore le premier rang à la poésie en langue nationale<sup>1</sup>. Le nombre de ceux qui s'y adonnaient était considérable<sup>2</sup>, et parmi eux on comptait des

1. Sur la poésie latine au temps de Louis XIV, voir Montalent-Bogleux, *Santenil, ou de la poésie latine sous Louis XIV*. Paris, Dentu, 1855, et surtout Abbé Vissac, *De la poésie latine en France au siècle de Louis XIV*. Paris, 1862, 8°. Le défaut essentiel de ce livre, où il y a des renseignements, c'est que tous les faits y sont mêlés, sans aucun souci de la chronologie. Cf. la thèse latine d'Emm. Barat, *De Vanerio*, 1904, et Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, 1857, t. VIII.

2. Marolles, félicitant son ami Pinon de ses belles poésies latines disait (en tête d'une traduction de l'*Ibis* d'Ovide, Paris, 1661) : « Certainement, j'en pourrais nommer plus de cinquante qui font heureusement des vers latins. » On trouvera une liste très complète des « principaux poètes latins de France » dans le livre de l'abbé Vissac, 303 et suiv.



maîtres qui ont été l'honneur de notre langue. Balzac était aussi fier de l'harmonie de ses vers latins que du rythme de ses périodes françaises <sup>1</sup> ; Corneille lui-même a écrit de petits poèmes latins, non seulement sur la conquête de la Franche-Comté, mais sur la guerre de Hollande <sup>2</sup>.

CAUSES DE LA SURVIE DE LA POÉSIE LATINE. — Il ne faut pas s'étonner de ces survivances. D'abord l'empreinte d'une éducation toute latine était profonde. L'historien de l'Académie française, Pellisson, nous raconte combien, au sortir du collège, il eut de peine à s'accommoder des productions en langue vulgaire. « On me présentait je ne sais combien de romans et de pièces nouvelles, dit-il, dont tout jeune et tout enfant que j'étais, je ne laissais pas de me moquer, revenant toujours à mon Cicéron et à mon Térence que je trouvais bien plus raisonnables<sup>3</sup>. »

On a peine à croire, de nos jours, que l'enseignement puisse imposer à des enfants un pli tel que, toute leur vie, ils sentent en une langue étrangère. Et cependant une chose frappe, quand on examine les productions latines du xvii<sup>e</sup> siècle, c'est le nombre de pièces qui ont été composées dans une grande douleur, pendant une maladie, bref, à des moments où l'âme s'épanche ou bien où l'esprit cherche à se distraire. Le lyrisme latin est assez riche dans un temps où le lyrisme français est assez pauvre. Sans doute beaucoup de poèmes ainsi écrits n'ont aucun caractère personnel. Ils ont cependant été au moins un passe-temps, et il est très significatif qu'on ait recouru à des assemblages de mots et de pieds latins, qu'on ait trouvé là et là seulement le jeu qui occupe la vieillesse ou fait oublier la souffrance.

Il faut ajouter, d'autre part, qu'aux yeux de ceux qui éprouvaient l'orgueil si commun « d'avoir étudié aux langues », se servir de la langue vulgaire était encore déchoir. Bourbon disait, dans son temps, que lorsqu'il lisait des vers français, il croyait boire de l'eau <sup>4</sup>. Sorbière, du vivant de Molière et de La Fontaine, répétait, moins métaphoriquement, la même chose : « Il nous semble, à nous autres latinistes, que nous nous exprimons plus noblement et que nous donnons mieux dans la vérité lorsque nous écrivons dans la langue des doctes <sup>5</sup>. » Que de fois, dans ce

1. Voir en particulier une lettre à Chapelain, du 22 avr. 1657. Il communique fréquemment à ses correspondants des poésies latines pour en avoir leur avis.

2. Voir ses *Œuvres*, t. X, 225 et 249.

3. Livet, *Hist. de l'A.*, I, 222.

4. *Ménag.*, I, 315, dans Vissac, *o. c.*, 41.

5. *Sorberiana*, Intr. et p. 151 ; *Ib.*, 234.

monde, on a répété le vieil argument : Le français passera, il passe déjà. Le latin se lit dans l'univers entier, et il est immortel.

Les Mécènes, les ministres du roi eux-mêmes n'étaient pas encore bien sûrs que cette théorie fût fausse. Colbert acceptait sur l'état des allocations de 1662 de nombreux écrivains latins. Bourbon, autrefois, avait dû à ses talents une chaire au Collège Royal et un fauteuil académique, Hallé une place; Santeuil eut deux pensions, une de Louis XIV, une de l'Abbaye de Cluny, sans compter les feuilletes de ce vin de Bourgogne que la ville de Dijon lui offrait, et dont la perte lui inspirait de si plaintives élégies. Condé le traitait à Chantilly. Il fut reçu à la Cour et admis à réciter devant le Roi un de ces hymnes qui faillirent remplacer dans l'Église de France les chants de la vieille liturgie<sup>1</sup>. Quoi d'étonnant dès lors que des modernes implacables, comme Ch. Perrault, n'aient pas osé rompre avec la tradition, et aient mis non seulement Santeuil, mais Rigault, Petau, de Valois, au nombre des « Hommes illustres »?

LE HAUT-LATIUM. — Toutefois on considérait qu'il y avait alors deux Latium, l'un le Haut-Latium, cime suprême du Parnasse, mieux que cela, Empyrée où trônaient ceux qui n'étaient pas chargés d'enseigner, les purs écrivains. Une fois encore, une Pléiade rayonnait, mais latine, dans le ciel de France. Pour monter à ce faite, on vit P. Petit, de Montpellier, abandonner la médecine en faveur de la poésie et de l'histoire; Moysant de Brieux se démit de sa charge au Parlement de Metz, et se consacra aux lettres dans sa ville de Caen, patrie de Mambrun, de Hallé, et du fameux Savary, le Du Fouilloux de la latinité, qu'on ne rencontrait jamais sans sa provision de vers dans ses poches. Guy Patin, jusqu'en 1671, ne cesse de signaler les pièces et les œuvres qui paraissent au jour le jour, à ses confrères de province, moins bien placés que lui pour suivre le mouvement.

Cependant, peu à peu, un grand changement s'était produit. Quand on considère de près la production latine, on s'aperçoit que, sauf au théâtre, où les tragédies de collège continuent d'abonder, il ne paraît presque plus de grands ouvrages. Autour de 1630, on voyait naître encore des poésies épiques : la *Mauritiade*, du P. Cellot (1628), le *Moïse voyageur*, du P. Millieu (1636-1639), le *Constantin*, du P. Mambrun (1638). Au contraire en 1662, le *Scanderberg*, du P. de Bussière, est un essai presque isolé. Boissat

1. Vissac, o. c., 152.

risquera encore un *Charles Martel*. Mais les Virgiles commencent à être découragés.

En revanche les Horaces foisonnent toujours. Épigrammes, élégies, satires, tombeaux, épitaphes pullulent. Tous les faits du jour y passent, un événement de guerre, un ballet, un carrousel, n'importe quel fait-divers, et, comme la plupart des maîtres du genre improvisent <sup>1</sup>, il circule en latin une sorte de journal des événements quotidiens « *Gazetta parisiensis* ». Catherinot, avocat du roi à Bourges († 1688), ne laissait pas, dit Moreri, passer un fait considérable en Europe, « sans composer là-dessus une pièce en prose ou au moins une épigramme latine ».

LE BAS-LATIUM. — Néanmoins, vers 1670, il était sensible que le Bas-Latium était désormais plus peuplé que l'autre, et que, dans le concert qui y retentissait, les Jésuites jouaient, à eux seuls, un grand nombre de parties. Après Petau, les PP. Cossart, Vavasueur, Commire, Jouvancy, firent partie de la Société <sup>2</sup>. A chaque instant, dans les écrits du temps, revient l'expression « les Muses de Clermont ». Les Muses qui restent sont, en effet, par goût et par fonction, surtout enseignantes. Les *Jardins*, du P. Rapin (1665) offrent, avec la *Peinture* de Dufresnoy (1666), les modèles du poème didactique scolaire<sup>3</sup>. Or à côté de ces « *Arts* » complets et majestueux, le siècle a vu pleuvoir des leçons de toutes sortes : sur l'art de converser ou d'élever les poules, sur la musique ou sur l'eau de goudron.

Tous ces jeux d'esprit ne sont guère différents du reste de cette monnaie de petits vers français dont les Orontes régalaient les salons. La poésie latine suivait la mode. Elle essayait de lutter contre sa rivale. Mais en le faisant, elle se perdait. Sur ce terrain, malgré toutes les grâces qu'elle affectait, elle devait nécessairement avoir le dessous et être battue par une langue vivante, où la vie se reflétait spontanément, faisant naître au jour le jour dans la conversation les expressions et les images naturellement adap-

1. Huet raconte que lorsqu'il recevait chez lui Santeuil et du Perrier, dans son appartement tout résonnait du bruit de leurs vers. Commire, comme Lucilius, stans pede in uno, composait des milliers de vers qui coulaient comme de source (*Huetii commentarius...*, 201, 63, dans Vissac, *o. c.*, 36).

2. La poésie des collèges ne parut en recueil qu'en 1727 : *Selecta carmina clarissimorum quorundam in Univ. Paris. professorum*. Paris, 18°.

Celle des Jésuites emplit deux in-4° dans l'édition de P. Le Jay (prof. de rhét. à Louis le Grand). *Bibliotheca rhetorum*. Paris, 1725.

En 1701, on publie les pièces des élèves de Louis le Grand en l'honneur de Philippe (V. Vissac, *o. c.*, 13).

3. Il faut ajouter le *Prædium rusticum*, de Vanière, qui est postérieur.

tées au goût régnant et à l'esprit des salons, toutes prêtes par conséquent à entrer dans le style.

**DÉSAPPECTION GÉNÉRALE.** — Dès 1665, Chapelain constatait que le public se détournait des écrits latins, et il en donnait une preuve péremptoire : ces écrits ne trouvaient plus d'imprimeurs qui voulussent en faire les frais. « L'esprit des Avences, des Estiennes, des Turnebes et des Vascosans n'anime plus la presse, dit-il tristement, et lorsqu'il s'agit de mettre au jour quelque ouvrage des Anciens ou en langue ancienne, aucun d'eux n'y veut mordre, ils ne prestant l'oreille qu'à des traductions en langue vulgaire, à des comédies ou à des romans, parce que nostre Cour est ignorante et qu'elle n'achepte que de ces bagatelles là <sup>1</sup>. »

La décadence alla très vite. On est étonné, quand une fois la tempête a abattu un de ces châteaux forts où se retranche la tradition, et qui paraissaient imprenables, de voir avec quel dédain la génération suivante en regarde les ruines. La poésie latine, si longtemps orgueilleuse, tut son insipide caquet, sitôt qu'il y eut en français des œuvres capables d'attirer et de retenir les lecteurs. « Il n'y n'y a que les femmes qui lisent, disait le P. Mambrun en 1652, il n'y a qu'elles qui louent, il n'y a qu'elles qui achètent <sup>2</sup> ». C'était vrai, les femmes faisaient la mode, et elles avaient cessé de se plaire aux vers latins, ou aux fades traductions qu'on leur en donnait <sup>3</sup>. Les latineurs le sentaient bien, et ils s'en sont lamentés dans toutes les formes qu'offrait la métrique :

Oblectant Galli mira dulcedine vates,  
 Et versus blandos blanda puella legit. . .  
 Hos legit et relegit vel seri ad luminis ignes,  
 Perditaque, hos versus dum meditatur, amat.  
 Et nos Ausonii per carmina quaerere nomen  
 Pergimus? (Santeuil, *Ad Cl. Peraltum, Opera*, I, 206 sv.).

Ajoutons que les hommes qui fréquentaient ces femmes commençaient à penser comme elles. En réalité, autour de 1670, les gens de cour ne savaient plus le latin. Ils ont même osé le reconnaître et se laisser joindre à ces « mulierculae », et aussi à ces « idiots », dont parlaient si dédaigneusement les pédants. Je ne sais si on trou-

1. Chapel., *Lett.*, II, 376.

2. *Dissert. peripat. de epico carmine*, dans Vissac, o. c., 274.

3. Quelques femmes lisaient des poésies latines, mais on en a vite fait le compte. C'étaient M<sup>mes</sup> de Sévigné, de La Fayette, la duch. de Bouillon, la G<sup>de</sup> Dauphine, Elis. de Rochechouart, abbesse de Fontevrault, M<sup>lle</sup> du Pré, de Serment, Cheron.

verait à cette époque un seul exemple de ces éducations à latin forcé, si communes au temps de la Renaissance, à l'aide desquelles on changeait en latinistes de petits garçons qui en étaient encore à leur première paire de chausses. Les témoignages concordent sur ce point. Tanneguy Le Febvre, le père de M<sup>me</sup> Dacier, constate, en se demandant comment pareil malheur a pu arriver, que d'une multitude d'élèves des collèges, un fort petit nombre parviennent à une connaissance même médiocre du latin, après y avoir dépensé tant de temps et d'argent <sup>1</sup>. « Il n'y a plus que les docteurs, disait de son côté le Chevalier de Méré, qui sachent bien le grec et le latin <sup>2</sup>. » Plaintes de pédagogues sans doute, et où il y a, je le veux bien, de l'exagération, mais qui sont, au fond, justifiées.

REGRETS DES DERNIERS FIDÈLES. — Dès lors, l'apostrophe de Ronsard : « Comment veux-tu qu'on te lise, latineur ? », fut reprise de cent façons. Fleury dit dédaigneusement : « On a crû que pour écrire comme eux (les Anciens), il falloit écrire en leur langue ; sans considérer que les Romains écrivoient en latin et non pas en grec, et que les Grecs écrivoient en grec, et non pas en egyptien ou en syriaque. On s'est piqué de faire de bons vers en latin, et même on en a fait en grec au hazard de n'être entendus de persone... En un mot on a crû que se servir des anciens c'étoit les savoir par cœur, ... au lieu que pour les bien imiter il falloit choisir les sujets qui nous conviennent, comme ils se sont appliqués à ceux qui leur convenoient. <sup>3</sup> »

D'autre part, Colbert ne payait plus. Éclairé en cela comme en tout par son génie universel, il distingua sans peine le cuivre de l'or. Et tandis qu'il dépensait de l'argent sans ménager pour recou-

1. Voir Tanaquilli Fabri Cl. V. Claudio Sarravio epistola Salmur., nonis Maiis MDCLII : « Quid causæ sit, Sarravi clarissime, cur cum infinita prope puerorum multitudo quotidie literarum professoribus in disciplinam tradatur, tam paucos tamen reperias, qui vel mediocrem aliquam illarum cognitionem, post incredibilem et temporis et pecuniæ facturam, assequantur ? (dans U. V. Chatelain, *Fouquet*, 35). Il est vrai que Tanneguy Le Febvre avait une méthode à lui pour le latin, ce qui le rendait sévère pour celle des autres ; en outre, il avait le droit d'être difficile : Chapelain le considérait comme un des meilleurs latinistes du royaume : « Il sera bon que vous luy escriviés (à Colbert) de cette manière qu'on ne sçauroit jamais lire sans un fort grand plaisir dans la langue ou vous avés si peu d'égaux et qui fera tousjours vostre considération la plus grande. Ce n'est pas que, comme vous maniés vostre langue naturelle, il y ait beaucoup de gens qui se puissent vanter de vous laisser derrière, mais c'est qu'il y a si peu de vrais escrivains en cette autre là que, quand vous les préféreriés à la vulgaire, vous vous trouverés presque le seul qui y excelliés, et il est tousjours à désirer d'estre le premier ou des premiers dans la profession que l'on embrasse (Chapel., *Lett.*, II, 323).

2. *Œuv. posth.*, 123, Sainte-Beuve, P.-R., III, 436.

3. Cl. Fleury, *Traité du choix et de la Méth. des Étud.*, éd. 1724, 76-77.

vrer des manuscrits latins ou grecs et augmenter la connaissance qu'on avait de l'antiquité, il se dégoûta de ces poètes « qui ressembloient aux Anciens, comme les singes ressemblent aux hommes, » suivant le mot cruel de Leclerc <sup>1</sup>.

En vain Santeuil demandait-il à Perrault d'intervenir, lui promettant qu'on le paierait en gloire :

Fors etiam e nostro veniet tibi carmine nomen  
Qui das praeclaris Artibus unde vigent <sup>2</sup>.

En vain penchait-il son urne pour recevoir quelques gouttes au moins de la rosée qui pleuvait sur les rivaux français.

Ille rigat patrias, quas profert Gallia, lauros,  
O utinam Latias vel levis unda cadat!  
Aspiceres factos inopino munere Vates,  
Eruere e tenebris scripta sepulta suis <sup>3</sup>.

Il n'y tomba rien, et la renaissance promise n'eut pas lieu.

Dans leur malheur ce qui plus les offense,  
Est de voir que Colbert, insensible à leurs vœux  
N'a pas assez d'amour pour eux,  
Et semble à leur travaux refuser l'espérance <sup>4</sup>.

Bayle, parlant des poètes de la fin du siècle, disait qu'ils poussaient « les derniers soupirs de la poésie latine » <sup>5</sup>. Leurs plaintes se comprennent, on s'occupait encore un peu des vivants, mais les morts étaient oubliés aussitôt. Triste démenti à ceux qui arguaient de l'éternité de la langue latine <sup>6</sup> ! Présage plus triste encore pour les survivants !

LES LATINEURS ET LES PARTISANS DES ANCIENS. — Quand la querelle des Anciens et des Modernes éclata, les partisans des Anciens eux-mêmes étaient à cent lieues de soutenir que pour honorer les Latins et les élever, il fallait écrire dans leur langue. Il s'agissait de s'inspirer de Virgile ou de Térence, comme de maîtres admirables de la pensée et du style, et non plus de les continuer. Le latin était abandonné comme langue littéraire.

1. *Parrhasiana*, Amst., 1699, p. 3.

2. *Opera*, I, 206.

3. *Ib.*, 207.

4. Santeuil, *Œuv.*, I, 226. Petit avait vu aussi tarir le ruisseau bienfaisant (P. Pet. *Carmina*, 1683. *Ep. dedic.*). Ménage dit adieu aux Muses et à Colbert (Vissac, *o.c.* 233).

5. *Nouv. de la Rep. des Let.*, août 1684, p. 64.

6. « On auroit sujet de s'étonner de ce que les ouvrages de Remi paroissent si fort négligés aujourd'hui, si l'on ne savoit que des Poètes Modernes qui ont écrit en Latin il n'y a presque plus que les Vivants qui ayent l'honneur d'être lûs. » (Baillet, *Jug. des sav.*, t. V de l'éd. 4<sup>e</sup>, annotée par La Monnoie, sur Remy).

Boileau, qui fut le chef du parti des Anciens, n'a pas assez de railleries pour ceux qui s'entêtent à écrire en latin et qui se réduisent, ainsi qu'il le dit énergiquement, à chercher, leur Textor (tisseur) à la main, « de quoi tisser des poèmes à l'aide de morceaux recousus <sup>1</sup> ». Il projetait contre eux un dialogue satirique <sup>2</sup>; s'il n'a pas exécuté son projet, il a dit tout de même, et en termes fort nets, ce qu'il pensait de la question : « C'est une étrange entreprise que d'écrire une langue étrangère, quand nous n'avons point fréquenté avec les naturels du Pays, et je suis assuré que si Térence et Cicéron revenoient au monde, ils riroient à gorge déployée des Ouvrages latins des Fernels, des Sannazars et des Murets. <sup>3</sup> » L'abbé Vissac a cependant montré, avec une visible satisfaction, que Boileau s'est contredit et a fini par trouver, ou au moins par dire, qu'une églogue du P. Binet était très virgilienne (Let. du 14 juin 1710). Il est exact aussi que dans son édition de 1694, il insérait des traductions latines de son ode et des épigrammes du P. Fraugier, en ajoutant : « Il semble que Catulle y soit ressuscité pour venger Catulle. » Mais c'était là un échange de procédés aimables, qui ne tirait pas à conséquence. Fléchier aussi est fier que les savants jugent son latin bon. Il le dit dans la Lettre où il s'est peint lui-même <sup>4</sup>, il n'en fait pas moins une satire contre les pseudo-latins <sup>5</sup>.

1. Il a même fait une satire en latin contre les vers latins (Œuv., éd. B.-S.-P., t. II, p. 484):

Quid numeris iterum me balbutire latinis  
 Longe Alpes citra natum de patre sicambro,  
 Musa, jubes ?

2. Le texte n'existe pas, mais Brossette rapporte, de mémoire, ce que l'auteur lui en avait récité. Cf. Boileau, éd. B.-S.-P., III, 92 et suivants. D'après Daunou, le dialogue serait de 1670. En tous cas, Bayle en parle le 4 oct. dans une lettre à Minutoli.

3. « Il y a beaucoup de françois dans tous les vers latins des Poetes François qui écrivent en latin aujourd'hui. Vous me ferés plaisir de parler de cela dans vostre Académie, et d'y agiter la question : *Si on peut bien écrire une langue morte ?* J'ay commencé autrefois sur cette Question un Dialogue assés plaisant, et je ne sçais si je vous en ay parlé à Paris, dans les longs entretiens que nous avons eus ensemble. Ne croiés pas pourtant que je veuille par là blasmer les vers latins que vous m'avés envoyés d'un de vos illustres Académiciens. Je les ay trouvés fort beaux, et dignes de Vida et de Sannazar, mais non pas d'Horace et de Virgile ; et quel moien d'égalier ces Grands Hommes, dans une langue dont nous ne sçavons pas mesmes la prononciation ? Qui croirait, si Cicéron ne nous l'avoit appris, que le mot de *videre* est d'un très dangereux usage, et que ce seroit une saleté horrible de dire : *cum nos vidissemus*. Comment sçavoir en quelles occasions dans le latin, le substantif doit passer devant l'adjectif, ou l'adjectif devant le substantif ? Cependant imaginés vous quelle absurdité ce seroit en françois de dire : *mon neuf habit*, au lieu de *mon habit neuf*, ou : *mon blanc bonnet*, au lieu de *mon bonnet blanc*, quoique le Proverbe dise que c'est la mesme chose » (Boileau à Bross., *Corr.*, 6 oct. 1701, p. 80-90).

4. On la joint, d'ordinaire, aux éditions des *Oraisons funèbres*.

5. *Declamatio in pseudo-latinos*. Voir Delacroix, *Fléch.*, 15.

L'AGONIE. — Pendant les dernières années du règne, dans le monde érudit, la poésie latine paraît compter encore. Le *Journal des Savants* examine les œuvres <sup>1</sup>. Les *Mémoires de Trévoux* leur seront, et pour cause, plus sympathiques encore. Des fervents espèrent toujours. A propos des poésies de Ducerceau, les *Mémoires* disent : « Cet ouvrage peut beaucoup servir pour réveiller dans notre siècle le feu de la belle poésie qui commence à languir et qui s'éteindra peut-être bientôt, par je ne sais quelle honteuse indolence où l'on est pour les belles lettres, dont la poésie fait un des plus agréables ornements <sup>2</sup>. » Vaine illusion ! En 1703 mourut le dernier survivant des poètes de la « Pléiade » : le P. Commire. Huet, Vanière et Polignac restèrent seuls à pincer la vieille guitare qu'ils voulaient faire passer pour la lyre d'Horace. Encore Huet ne s'en faisait-il pas accroire : « J'ai vu fleurir et mourir les lettres, et je leur ai survécu », gémissait-il <sup>3</sup>. Il mourut en 1721.

Aucun sophisme, aucune tradition n'avaient pu résister à ces démonstrations qui s'appelaient *Phèdre*, le *Tartuffe*, les *Fables*, etc. S'il avait été nécessaire de montrer, suivant l'expression de Pellisson, qu' « avec du génie, du temps et du travail, on pouvait rendre la langue française capable de toutes choses <sup>4</sup> », la preuve était faite. Les chefs-d'œuvre avaient fourni l'argument suprême, celui de Dante, le seul que le xvi<sup>e</sup> siècle n'avait pu donner.

1. Vissac, *o. c.*, 172.

2. *Mém. de Trév.*, mars 1706, Sur les poésies du P. Ducerceau.

3. *Huetiana*, 3.

4. *Hist. de l'A.*, 1, 226.



## CHAPITRE II

### LATIN ET FRANÇAIS SUR LES MONUMENTS PUBLICS

PREMIÈRES HOSTILITÉS. — Chassé des livres, le latin resterait-il la langue des monuments? Il n'était plus la langue de l'État. Continuerait-il, propter imperatoriam brevitatem et majestatem, à avoir la charge d'historien public, seul autorisé à mettre sous les yeux de tous la gloire du Roi et du règne?

L'abbé Goujet, dans sa *Bibliothèque française*<sup>1</sup>, a traité assez en détail de cet épisode d'une longue guerre. Le premier des « Modernes » semble avoir été en cette matière Louis Le Laboureur, bailli de Montmorency, qui adressa à M. de Montmort, maître des Requêtes, une dissertation sur les avantages du français, opposé au latin. M. le baron de Sluse, ajoute Goujet, chanoine de l'église Saint-Lambert, de Liège, y ayant répondu dans deux lettres latines écrites à Samuel Sorbière, Le Laboureur riposta, puis réunit le tout et l'imprima sous ce titre : *Avantages de la langue française sur la langue latine*. Paris, Guil. de Luyne, 1669<sup>2</sup>.

1. T. I, p. 9 et suiv. J'ai déjà publié un récit sommaire de cette querelle dans l'*Hist. de la l. et de la litt. fr.* de Petit de Jull., V, 802 et suiv. Le présent chapitre était écrit et avait fait l'objet de mes leçons en 1913, lorsque parut, en 1914, l'ouvrage de M. Gillot sur *La Querelle des Anciens et des Modernes*. Dans cette étude d'ensemble, si riche de faits, on peut lire, p. 433 et suiv., un chapitre sur la question qui nous occupe ici. Mais ce n'est pas une de celles qui ont été étudiées à fond. J'ai été heureux cependant de trouver là une ou deux indications dont je pouvais faire profiter mes lecteurs.

2. La plus intéressante de ces dissertations est certainement la seconde, où Le Laboureur traite particulièrement de la richesse du vocabulaire français et des avantages de notre construction directe. Malheureusement, comme tous les autres modernes, il cite à côté de Descartes, ses propres vers, ou la Clélie, ou la Pharsale de Brébeuf. Mais il fait des observations assez fines. Dans la troisième dissertation, je signalerai un très curieux passage à rapprocher du texte postérieur que M. Souriau a trouvé dans Louis Racine, et qui est relatif à la coupe du vers français. Le Laboureur soutient que, contrairement à l'apparence et au préjugé, la césure du vers français alexandrin est très mobile, et ne se trouve nullement fixée après la 6<sup>e</sup> syllabe (p. 303-312). Il en donne la preuve, en scandant quelques vers, parmi lesquels les suivants, de *Nicomède* :

Seigneur, — je crains pour vous — qu'un Romain vous écoute ;  
Et si Rome savoit de quels feux — vous brûlez,  
Bien loin de vous prêter l'appuy — dont vous parlez,  
Elle s'étonneroit de voir — sa creature  
A l'éclat de son nom — faire une telle injure.

Le renseignement serait des plus importants, s'il était exact. Mais l'auteur plaide une thèse, il ne faut pas l'oublier.

LA QUERELLE DE L'ARC DE TRIOMPHE. — Bientôt, la discussion se ranima à propos de l'érection d'un arc de triomphe à Louis XIV, près de la porte Saint-Antoine. La première pierre avait été posée le 6 août 1670. Il y fallait des inscriptions. Devaient-elles être en français ou en latin ? La circonstance était importante, car c'était à Colbert qu'était dû le projet, et son avis était qu'on les fit en français. Perrault et la majorité de l'Académie, qui avait été chargée de faire l'inscription française en l'honneur de Richelieu, pendant que l'Université s'occupait de la latine, soutenait que c'était faire affront à la langue française que de la croire indigne de célébrer les conquêtes du Roi. D'un autre côté, les sectateurs du latin avaient pour eux la tradition, ils la défendirent. Ce ne furent d'abord que de petites escarmouches, où Desmarest de Saint-Sorlin intervint dans la dispute par un ouvrage qu'il intitula : *La comparaison de la langue et de la poésie française avec la Grecque et la Latine...* (Paris, 1670). Cet opuscule ne renferme qu'un chapitre qui, à proprement parler, traite de la comparaison des langues, c'est le troisième, et il est à peu près vide d'arguments et de faits.

SANTEUIL. — Santeuil se fit le héraut du latin. Non seulement, en effet, il était le prince des poètes latins, comme nous l'avons déjà dit, mais c'était un spécialiste des inscriptions. Il avait, dit Perrault, fait « des inscriptions pour toutes les fontaines de Paris... Ce sont, la plupart, des distiques si justes pour chaque endroit où ils sont posés, et qui disent tant de choses en peu de paroles, qu'il n'est pas possible de ne les pas lire toutes les fois qu'on les rencontre <sup>1</sup>. » Furetière, de son côté, les jugeait « plus durables cent fois que le marbre et l'airain. » Santeuil était aussi inimitable dans les épitaphes.

Comme il avait composé, en l'honneur du P. Cossart, mort le 18 septembre 1674, le poème intitulé *Gabrielis Cossartii Societatis Jesu tumulus* (Paris, 1675, 4°), il l'envoya à plusieurs personnes sous une enveloppe où il avait écrit ces mots : *Désespoir de la langue française*. Il ne se trompait guère sur le succès que lui feraient ses admirateurs. Dans une compagnie de beaux-esprits où on lut ce « tombeau », il n'y eût personne qui n'en fût charmé. « On admira le style, les sentiments, la cadence. Aux endroits les mieux touchés et les plus pathétiques, ceux qui avaient connu le P. Cossart particulièrement, avaient la contenance de gens prêts à verser des larmes,

1. Dans Vissac, o. c., 135.

et ils regrettaient tous, plus que jamais, le célèbre Jésuite dont ils entendaient faire un si bel éloge <sup>1</sup>. »

RÉPLIQUES ET DUPLIQUES. — Charpentier protesta dans une lettre imprimée, du 20 mars 1675, et intitulée : *Lettre critique sur un nouveau poème latin* (Paris, Langlois, 1675, 4°). La lettre provoqua une défense de Santeuil, attribuée sans raison à Boileau. Elle parut sous le titre de : *Réponse à la lettre sur un nouveau poème latin* (Paris, 1675, 12°, Bib. Maz., 36127) <sup>2</sup>. La réponse était adressée à Bossuet, auquel on en appela plusieurs fois dans cette affaire, probablement parce qu'il était précepteur du dauphin, pour lequel travaillaient les auteurs des éditions célèbres, et sur qui on fondait de grandes espérances <sup>3</sup>. Santeuil devait pouvoir compter sur les autres poètes latins ; il les eut en effet avec lui. Le P. Commire publia une ode en faveur de sa thèse <sup>4</sup>.

Desmarets de Saint-Sorlin reprit la plume et publia la *Deffence de la Poésie et de la Langue françoise* (Paris, 1675) <sup>5</sup>. Puis la forme ordinaire du vers ne lui suffisant plus, il lui fallut le « dithyrambe »

1. *Lettre en rép. à Charpentier*, cité par Vissac, *o. c.*, 162.

2. L'achevé d'imprimer est du 5 octobre 1675 et la dédicace du 7 septembre de la même année. Voir Vissac, *o. c.*, 236 et *Correspondance de Bossuet*, éd. Urbain, I, 376, note. Cet écrit a trouvé place dans *J. B. Santolii Victorini operum omnium editio tertia*. Paris, 1729, 3 vol. 12°, I, 224 ; cf. *Santoliana* de Dinouard, Paris, 1764, in-12, p. 356.

3. Il y a une pièce de Santeuil qui lui est adressée

...latias Delphinus amaverit Artes,  
Vivemus, prohibet Musa Latina mori.

4. Voir les *Œuvres* de Santeuil, Paris, 1698, I, 220 : *Æterna esse præmia Poëtarum qui Latinè scribunt*. La pièce est suivie d'une traduction.

De sa gloire un François est quelque temps superbe.  
De Desportes grossier le vers ne se lit plus,  
Qui de rente autrefois valut dix mille écus.  
Du Perron est éteint, à peine on lit Malherbe,  
De Voiture déjà s'enfuit d'un vîste pas  
L'élégance enjouée avec tous ses appas.  
Déjà suit de Balzac l'éloquence pompeuse.  
Ainsi l'Usage, pour long-temps,  
Montre une haine dédaigneuse  
Aux livres honorez d'éloges éclatans.

Mais des Chantres Latins la source toujours pure  
Pour les siècles futurs les assure d'un prix,  
Qui de ce siècle vain ne craint pas le mépris.  
Ainsi le pur Sidron des ans vaincra l'injure.  
Ainsi Vval, qui tantost du Chantre Calabrois,  
Tantost d'Homere imite et l'esprit et la voix,  
S'est acquis de laurier une double couronne.  
Et de Rapin vivront les fleurs,  
Sans craindre l'Hyver ny l'Autonne.  
Tant son divin nectar en nourrit les couleurs.

5. Ce n'est guère qu'une préface, suivie de pièces de vers, auxquelles il fut répondu assez vivement par Santeuil et par d'autres, en latin et en français.

et une Epître fougueuse à Perrault répondit point par point à l'argumentation du P. Commire (Santeuil, *Œuv.*, I, 224). Sa prose n'était pas moins véhémence.

LE DÉBAT EST PORTÉ A L'ACADÉMIE. — Le débat devint alors en quelque sorte officiel. Il fut porté, non pas devant la « petite Académie »<sup>1</sup>, composée de quatre membres seulement, dont deux, Charpentier et Bourzéis, appartenaient à des opinions opposées<sup>2</sup>, mais à l'Académie française. Dans la séance du 12 décembre 1675, le directeur ayant invité les membres à lire quelques pièces de leur composition pour honorer la cérémonie, ce jour-là publique, et à laquelle Colbert avait daigné assister, Charpentier lut un morceau de prose, dans lequel il entreprit de prouver que les inscriptions devaient être en langue française. Son discours, disent les *Registres*, fut fort beau et contenta toute l'assistance (éd. M.-L., I, 131). C'est sans doute, pour le fond au moins, un des discours qui composent la *Deffense de la langue françoise...* que Cl. Barbin acheva d'imprimer le 2 mars 1676.

UNE PIÈCE DE SANTEUIL. — Santeuil dut en être fort impressionné, car chose inattendue, il honora la *Deffense* d'un poème latin en l'honneur de la langue française<sup>3</sup>. La pièce fut imitée en vers français par M. le marquis de Robias d'Estoublon<sup>4</sup>, qui la communiqua à l'Académie d'Arles. L'abbé Vissac (*o. c.*, 236) a prétendu que cette pièce n'était qu'ironie, mais l'abbé Goujet ne l'a pas comprise ainsi, et il ne semble pas que les contemporains en aient jugé non plus de la sorte. A l'Académie d'Arles on admira « la douceur et la force desdicts vers », et l'on résolut de les garder dans les Archives (10 avril 1676)<sup>5</sup>. Ce qui peut avoir donné lieu à la méprise, c'est que des amis de Santeuil écrivirent une lettre intitulée *Ad Santolium Vict. Amici De præcedenti Elegia judicium* (Santeuil, *Œuv.*, éd.

1. L'Académie avait sa propre médaille en latin : *Rerum gestarum fides... Academia Regia Inscriptionum et Numismatum instituta*. Santeuil lui a adressé une pièce : « *Regiæ Numismatum et Inscriptionum Academiae ut Latine inscribat publica monumenta* ». (*Œuv.*, éd. citée, I, 176).

2. Suivant Goujet, l'abbé de Bourzéis fit d'abord un discours pour montrer que l'on devait se servir du latin (*Bib. fr.*, I, 12). Il n'y en a pas trace dans les *Registres*.

3. Voir à la suite de la Préface : *In librum V. C. Francisci Carpentarii de arcu triumphali gallice inscribendo*. Dans les œuvres de Santeuil, le titre est légèrement modifié : *Libro F. Francisci Carpentarii V. Academici de arcu triumphali gallice inscribendo applaudit Santolius V.*

4. Cette imitation se trouve dans les *Œuvres* de Santeuil, 2<sup>e</sup> éd., Paris, 1698, I, 215. Certains vers mériteraient d'être cités.

5. Rance, *o. c.*, I, 320, n. 1.

cit., 218), où ils soutiennent que celui qui lit l'élogie sur le livre de Charpentier croit à la supériorité du français, mais que quiconque l'étudie attentivement est assuré de la prééminence du latin, tant par sa façon de faire l'éloge du français, l'auteur a travaillé — non sans le savoir, peut-être — au triomphe de la langue et de la poésie latine. On invite les adversaires à cesser de triompher, Santeuil, par un artifice insaisissable, ayant lui-même détruit ce qu'il prétendait établir. Une courte pièce satirique contre Charpentier, *qui a latino Poëta laudari non renuit, dum latinæ Musas atroci stylo insequitur*, accompagnait l'épître. Tout ceci était bel et bon, mais ne pouvait servir qu'à couvrir la retraite. Il est bien vrai que les derniers vers, où l'auteur regrette de n'être pas poète français, et demande pardon à la Muse latine, sentent le badinage ; en revanche le tableau des progrès faits par le français et l'exposé de ses droits sont fort sérieux et très justes. Au reste dans un écrit ultérieur, Santeuil ne renie en aucune façon sa pièce <sup>1</sup>.

LA HARANGUE DU P. LUCAS. — Cependant, quelque grand effet qu'ait eu la séance académique, dans le camp adverse on ne se tenait pas pour battu. On organisa une contre-séance, au cœur même du pays latin, dans ce Collège de Clermont qui était la citadelle des jésuites latiniseurs. Le 25 novembre il y eut une cérémonie que Santeuil lui-même nous a contée : « Le R. P. Lucas, Jésuite, Rhétoricien, dit-il, prit les armes en mains pour la défense de la Langue Latine ; il donna jour à son Action, où il convoqua tous les Sçavans : Il s'agissoit de la fortune de l'une ou de l'autre Langue ; là se trouverent les Varillas, les Menages, les Duperiers, les Desperiers, les Doujats, les Hallés, les Petits, les Blondels, les deux Chancelliers des Lettres Divines et Humaines, et autres qui prennent parti dans le païs Latin et François. L'Orateur leur fist connoistre la bonté de sa cause, et nous pouvons dire que l'Ancienne Rome parla par sa bouche.

1. Parlant de Charpentier, dont il résume le livre, il ajoute : « J'avoué de bonne foy, que je fus charmé de la défense de sa cause et que je ne pûs m'empêcher de mettre toutes ses raisons en vers, en ostant la dureté du sérieux, pour y substituer en la place les ornemens et les délicatesses de la Poësie, par où on plaist, et par où on insinué la verité dans l'esprit.

« Je luy adressay cette Elegie qu'il a bien voulu adopter dans son Livre, pour montrer qu'il ne rompoit pas tout-à-fait avec *Messieurs les Latins* ; et l'on vit, je ne sçay par quel malheur, pour luy ou pour moy, un *Latin* proscrit et banni de France au milieu du Païs François ; puisque ce Livre qui condamnoit le Latin en France, avoit en teste une Elegie Latine. Ce livre allarma tout le Parnasse Latin. Et la pauvre Université en fut émeué » (Santeuil, *Œuv.*, II, 33).

Romaque Romano mirata est ore loquentem <sup>1</sup> »

Charpentier constate aussi, de son côté, l'effet produit par cette harangue, vrai type de la rhétorique d'alors. Il accorde qu'elle fut « grande, noble, applaudie de tout son Auditoire composé de dix ou douze Evesques, de plusieurs Conseillers d'Etat, et de tout ce qu'il y a de plus exquis dans le Monde spirituel <sup>2</sup>. » L'affaire, au dire de Santeuil, était décidée en faveur des Latins. Il n'en était rien.

SÉANCE A L'ACADÉMIE. — On profita à l'Académie, de la réception de M. le président de Mesmes, le 23 décembre de la même année, pour répondre solennellement à des attaques solennelles. Le premier qui parla fut Tallemant le jeune, mais il « chercha moins à persuader ses auditeurs qu'à les entretenir agréablement <sup>3</sup>. » Charpentier ajouta un discours où il essayait de défendre la langue du reproche d'instabilité, en « justifiant la Nation Française de l'Inconstance dont on l'accuse ordinairement <sup>4</sup>. »

Comme nous le montre le récit que Santeuil nous a laissé <sup>5</sup>, ni lui,

1. Santeuil, *Œuv.*, II, 33-34.

2. *De L'Excell. de la l. fr.*, 4-5.

3. Son discours est dans les *Harangues, discours, etc.*, 2<sup>e</sup> partie, Bruxelles, Foppens, 1682, 329-360.

4. Voir Charp. : *De l'Excell. de la l. fr.*, p. 3 et p. 11. Il est probable que ce discours fait le fond du chapitre de ce livre qui commence à la page 745.

5. « Le Sieur Charpentier qui estoit le Promoteur de l'affaire, ne manqua pas d'y apporter les traductions courtes et fidelles, dont le pauvre Ausone de la basse latinité fust la victime. Ce méchant Latin contribua beaucoup à la beauté de son François, par la raison qu'il est aisé de parfaire ce qui est imparfait ; d'où vient que personne n'entreprend de traduire Virgile sans temerité, parce que sa beauté est autant dans l'ordre et dans la pureté de ses mots et de ses cheutes harmonieuses, que dans le grand sens qu'elles comprennent. Le discours enfin finit, et personne ne changea de sentiment ; le Pere Lucas present à sa cause dans une si docte Assemblée, ne pût retenir ces mots : *Sententiam non muto*, et un sourd applaudissement des Auditeurs, favorable au R. Pere Jesuite, fit connoistre l'avantage et l'heureux succes qu'il en emportoit ; on vit mesme pendant tout le discours, l'Auditeur obstiné contre le nouveau Systeme. On appercevoit que les deux Orateurs de la langue Française n'estoient pas persuadez de ce qu'ils vouloient persuader aux autres. Ils tâchoient de cacher le défaut de leur cause, soutenus par des figures, par les delicatesses de la langue, et par un ton declamateur. Leur feu venoit plutôt de la presence de Monseigneur Colbert, qui les entendoit avec plaisir, que de la bonté de leur cause qui les abandonnoit au besoin. Ils interessoient à chaque periode la gloire du Roy, comme si elle dépendoit d'une langue si bornée ; ils ne prevoyoient pas que par de bonnes intentions, ils alloient obscurcir les actions éclatantes de Louis le Grand, et renfermer dans les limites de la France, ce qui doit estre porté et entendu à l'un et à l'autre pole... »

« On voyoit enfin que c'estoit un complot des Scavans pour amuser le tapis, puis qu'ils ostoyent à la langue Latine sans scrupule, ses plus grands privileges et contestez depuis seize siecles, pour les communiquer à une langue qui naist, et qui meurt tous les jours... les Catons de cette docte Academie... demandent à voir une Inscription Française de leur façon, qui fera la preuve autentique de ces longs raisonnemens, qui tombent souvent par une simple objection. » (Santeuil, *Œuv.*, 2<sup>e</sup> éd., 1698, II, 34-35).

ni Lucas n'étaient convertis, ces sortes de colloques n'ont jamais converti personne. Aucun des deux pourtant ne revint à la charge.

ÉTRANGES CONVERSIONS. — Il y a plus. Dans le récit auquel nous venons de faire allusion, et qui doit être postérieur de trois ans environ, Santeuil ajoute : « Cette dispute ne me regarde pas. » Étrange parole dans une telle bouche ! Mais elle est suivie d'un reniement plus étrange encore : « Je n'ay fait les miennes (mes inscriptions) en Latin, qu'à cause que j'ay veu que partout dans Paris et dans le Royaume les Inscriptions de cette nature, et qui ont esté faites par les plus grands Personnages de ces temps-là, sont en Latin <sup>1</sup>. »

Le P. Lucas ne fut pas en reste. Lui aussi, à une date que j'ignore malheureusement, chanta la Palinodie <sup>2</sup> !

Ceux qui ont signalé ces repentirs, comme M. Rance, allèguent que Lucas était un tout jeune homme et s'était laissé aller dans sa harangue. Le *Mercur*e estime qu'il montrait son esprit en soutenant tour à tour le pour et le contre. La vérité, selon moi, est tout autre.

Dès juin 1676, des lettres de Paris avaient appris à l'Académie d'Arles, que « le roy veut et entend que toutes les inscriptions de l'arc de triomphe qu'on élève à la porte Saint-Anthoine soient en langue française ». Ce suffrage royal, ajoute la note, décide la chose <sup>3</sup>. Or on lit ailleurs, dans le Registre de la même Académie : « M. le secrétaire reçoit un paquet de Paris avec les lettres de M. Charpentier et de Roubin, par lesquelles on donne avis à l'Académie des intentions de S. M. touchant les inscriptions et qu'il est certain que toutes celles de l'arc de triomphe seront en langue française <sup>4</sup>. »

Depuis lors on avait controversé. Colbert, ému peut-être par l'opposition qu'il rencontrait chez certains membres de l'Académie même <sup>5</sup>, avait consulté, et prolongé le débat, après l'avoir provoqué. Mais la cause entendue, il avait sans doute rendu son jugement, et tout le monde non seulement l'acceptait comme un ordre, mais voulait n'avoir jamais eu d'autre avis.

1. Santeuil, *Œuv.*, II, 35-36.

2. La traduction française de son poème latin est dans le *Mercur*e d'août 1689, p. 55-75.

3. *Reg. de l'Académie d'Arles*, f° 148 v°, dans Rance, *o. c.*, I, 320, n.

4. *Ib.*, f° 150 v°; *Ib.*, I, 325, n. 3.

5. Boileau était « entièrement déclaré pour la langue latine ». (Voir ses raisons dans une Lettre à Brossette, du 15 mai 1705 (éd. B.-S.-P., IV, 413-4.)

RÉTENTISSEMENT DE LA QUERELLE EN PROVINCE. — Il ne faudrait pas prendre tout ce débat académique trop au sérieux. Néanmoins, il y avait là autre chose que des jeux d'esprit. Colbert l'avait fait naître, nous le savons par Lucas, et il s'étendit à la province. La même question s'agita à Arles à propos du fameux obélisque antique qu'on redressa et qu'on dédia à Louis XIV. L'Académie était désireuse « de faire voir aux ennemis de la langue françoise qu'on s'estoit mespris, lorsqu'on a creu... que cette langue ne pourroit pas fournir d'assez belles parolles pour louer le roy » <sup>1</sup>. Charpentier avait communiqué à l'Académie sa *Deffence*. Il envoya également son *Excellence*, et les choses, à Arles comme à Paris, allaient si bon train que le dernier livre arriva encore à temps. Le premier avait du reste suffi à convertir l'Académie qui désirait « plaire à un si grand ami » <sup>2</sup>.

A Montpellier, on discuta aussi sur une inscription. Fléchier opinait pour qu'elle fût en vers latins <sup>3</sup>. En 1703, Du Tremblay démontrait à l'Académie d'Angers que le français convient aussi bien au style lapidaire que le latin.

DERNIERS ÉCHOS DE LA BATAILLE. — L'abbé de Marolles crut bon d'intervenir <sup>4</sup>. Mais les ripostes que les latinistes, de leur côté, préparaient, ne parurent pas. Charpentier, après quelque retard, se décida à reprendre d'ensemble la question dans un gros livre, qui reste le principal monument de cette querelle : *De l'excellence de la langue françoise*. Paris, Cl. Barbin, 1683 <sup>5</sup>. Cet épilogue gagnerait beaucoup à être plus court. On en pourrait retrancher entre autres deux cents pages du second volume relatives à l'inscription égyptienne du roi Rhamsès. En outre, parmi les arguments donnés, il en est, cela va sans dire, de bien mauvais, par exemple celui-ci, que la prose française est supérieure à la latine, parce qu'il s'y mêle moins souvent des vers (689 et suiv.). L'auteur soutient de véritables sophismes, ainsi quand il prétend, après Le Laboureur et Bouhours, que la construction directe française est incompara-

1. Rance, o. c., II, 40.

2. Ces bonnes dispositions ne servirent du reste de rien, les consuls commandèrent des inscriptions à Pellisson. (Rance, o. c., I, 320, 326 et suiv.)

En 1677, sur l'invitation du P<sup>e</sup>. Marin, l'Académie examinait encore le discours du P. Lucas. L'abbé de Verdier porta un jugement assez sévère (Rance, o. c., II, 28 et suiv.) contre lequel le jésuite, informé, crut devoir protester.

3. Voir Vissac, o. c., 206.

4. *Considérations en faveur de la langue françoise*, juill. 1677, 4<sup>o</sup>.

5. Ce livre est analysé par Bayle dans les *Nouvelles de la Rép. des Lett.*, août 1684. (Voir ses *Œuv.*, I, 112.)



blement supérieure à la libre construction latine (639)<sup>1</sup>. Il a beau ajouter qu'on ne se lasse pas plus de la voir toujours répéter, qu'on ne se lasse de voir lever le soleil ; c'est là une image, non une raison. Néanmoins son plaidoyer n'est pas négligeable, et aux arguments donnés par les apologistes du xvi<sup>e</sup> siècle, il en ajoute de nouveaux, qui ont leur valeur<sup>2</sup>.

1. Richesource aussi a donné dans le même paradoxe. « Ces especes d'interruptions que les Idolatres de la langue latine appellent l'une de ses plus grandes beautés, non moins dans la prose que dans les vers, est tout à fait opposée à la disposition naturelle, ou pour mieux dire actuelle de la langue françoise qui se plaist à disposer et placer les parties ou circonstances d'un fait, dans les Tableaux qu'elle en donne, au mesme ordre qu'elles se sont passées. Les Grecs et les Latins, soit prosateurs, soit versificateurs, pour une plus grande commodité de leurs mètres ou mesures, de leurs cesures ou de leurs piez, s'en sont fait une figure » (*Prise de Fribourg*, 29).

2. D'abord on oppose en vain la tradition : l'usage ne peut pas empêcher d'accepter une nouveauté avantageuse (53). Le latin, si on veut l'écrire purement, ne se prête pas à l'expression de certaines idées modernes ; en histoire, par exemple, on pêche contre le bon sens, d'appliquer le nom de charges qui ne sont plus à des charges qui ne leur ressemblent pas, ou qui leur ressemblent mal. En religion de même. N'est-ce pas une dérision d'appeler *Cererem* l'hostie sacrée ? (723 et suiv.). On dit que toutes les sciences s'enseignent en latin, mais ne peuvent-elles s'enseigner en français ? Cela est démontré faux par l'expérience (273). Et que résulte-t-il de cette vieille erreur ? C'est qu'on apprend les langues au lieu d'apprendre les choses, témoin les médecins, grands latinistes et mauvais guérisseurs, soucieux surtout de cacher certaines choses qui ne seraient peut-être pas regardées avec assez de respect, si elles étaient divulguées (291). La langue latine n'inspire point les sciences d'elle-même ; la savoir et être savant sont deux choses très différentes. Beaucoup font de leur cervelle une boutique de phrases latines, qui ne savent que cela ; de sorte qu'elle est aussi bien la langue des ignorants que celle des savants (800). Que de niaiseries ce vêtement dissimule ! Dans les écrits français, on pénètre le fond des pensées, on voit presque les idées pures. C'est dommage que Vida n'ait pas dit en français, que lorsque Jésus-Christ sortit du Jourdain, après avoir été baptisé, les Anges apportèrent des serviettes blanches pour l'essuyer ! Mais tout cela passe à la faveur des belles expressions latines (1076-1081).

Nous n'avons ni Virgile, ni Cicéron. D'abord cela est discutable, et puis il en était de même à Rome un an avant leur naissance (153). Si on y eût soutenu qu'il ne se produirait jamais d'Homère et de Démosthène en latin, que fût-il advenu de cette langue qu'on admire tant ? (*Ib.*) Si les tenants du français ne peuvent mettre personne en comparaison de ces deux génies, les néo-latins le peuvent-ils ? Ont-ils, eux, un Virgile ? (217) Ils ne l'auront jamais, puisque dans une langue morte, ils ne peuvent être que des imitateurs, et qu'une grande découverte pour eux est de retourner un hémistiche de leur maître, *acerbo funere mersit* pour *funere mersit acerbo* (218, 234). Au reste, tandis qu'il est impossible qu'on égale jamais les anciens dans une langue où on n'a pas le droit de créer, il suffit, pour démontrer que la nôtre est capable de chefs-d'œuvre égaux aux antiques, de vingt lignes qui vaillent n'importe quel passage de latin ou grec. Et ces morceaux existent, donc les œuvres peuvent exister (151).

Que manque-t-il en fait à notre langue ? La prononciation en est aussi douce que celle du latin, déguisée complètement par les modernes. Elle possède une telle clarté et une telle netteté, que dans les traductions, où on la trouve trop longue, elle fait l'effet d'un vrai commentaire (462). Le rythme de la phrase, quoique différent, vaut celui du latin (506). En outre notre français est significatif, sonore, éloquent, raisonné, chaste, délicat. Plus tempéré que le latin, il est plus proche du goût attique (610 et s.). Si, malgré tous ces avantages, il sert à quelques-uns à produire des sottises, les langues anciennes n'ont pas échappé à ce mauvais sort, mais les pièces de ce goût qui nous sont parvenues nous ont paru respectables par leur anti-

Sa tactique n'était pas maladroite non plus. Elle consistait à identifier les intérêts du Roi et ceux de la langue : « Il avoit pris trop de part aux interests de l'Academie, pour n'entrer pas maintenant dans un mesme engagement qu'elle, à soutenir l'honneur de la langue française <sup>1</sup>. » Racine disait dans le même sens, en 1678 : « Ce dictionnaire qui de soi-même semble une occupation si sèche et si épineuse, nous y travaillons avec plaisir. Tous les mots de la langue, toutes les syllabes nous paroissent précieuses, parce que nous les regardons comme autant d'instruments qui doivent servir à la gloire de notre auguste protecteur <sup>2</sup>. » L'*Épître* du gros volume de Charpentier se termine ainsi : « Craindrai-je de dire qu'il y a de l'Insolence et de la fausse Delicatesse à vouloir que nous empruntons toûjours des anciens Romains les expressions qui doivent Vous marquer notre juste reconnoissance, puisque l'Ancienne Rome ne nous offre rien de si éclatant que vos Actions incomparables? Ainsi c'est la Gloire de V. M. qui nous affranchira d'une servitude où nous estions tombez dans un siècle moins heureux que le Vostre. C'est Elle qui rendra à nostre Langue sa splendeur et sa liberté; Et la reformation d'un abus si inveteré, n'adjoûtera pas peu d'esclat à la magnificence de vostre Triomphe. »

**RÉSULTATS.** — Les résultats immédiats de toute cette campagne sont peu de chose et la victoire obtenue promettait mieux. En ce qui concerne le monument grandiose que Colbert avait projeté, nulle application ne fut faite des décisions prises, car en 1681 les

quité, comme un matelot échappé seul d'un naufrage, qui devient un personnage de considération (600 et s.).

On annonce que les belles œuvres qu'elle pourra produire périront, en raison du changement qui survient nécessairement aux langues vivantes. Mais la langue latine aussi a été vivante. Si nous la voyons fixe, c'est en raison de l'éloignement. Considérée dans toute l'étendue de sa durée, elle est au contraire très changeante. Étudiée dans Virgile et Horace, elle paraît constante, le français sera toujours le même, si on compare Malherbe et Coeffeteau (367 et s.). Le français est aujourd'hui dans sa perfection. C'est, prétend-on, signe de mort prochaine, car le latin a ainsi péri à son apogée. Historiquement, l'argument est faux (630 et s.). Du reste la politique seule garde les empires de périr. Quant aux langues, si elles disparaissent, c'est faute de livres, qui les rendent immortelles. On dit que le latin ne s'oubliera jamais, c'est grâce aux œuvres des génies. Il n'a aucune vertu d'immortalité en soi. Donnons à notre langue par nos productions le même avenir (356 et s.). Enfin, la raison suprême qu'on allègue est que la langue latine est universelle. Mais elle est beaucoup moins répandue à l'intérieur du royaume que la française, et le peuple illettré ne peut pas être privé de tout connaître, même les victoires de ses rois (1022-4). Quant au dehors, il n'est pas vrai de dire que le français soit renfermé dans les limites de nos provinces, il est enseigné et su dans la plupart des pays étrangers à l'égal des langues illustres de l'antiquité (258 et s.).

1. *Def. de la l. fr.*, Au Roi.

2. *Disc. pron. à la réception de l'abbé Colbert*, IV, 356.

travaux furent arrêtés, et, Colbert mort, personne n'eut l'idée de les reprendre <sup>1</sup>. Le roi, qui n'aimait pas Paris, ne s'y intéressait point.

Il ne semble pas non plus que les successeurs de Colbert aient eu pour la langue française la même prédilection que lui. Quand on construisit le monument de la place Vendôme, Pontchartrain demanda à « la petite Académie » de s'occuper des inscriptions. La Compagnie penchait pour le latin <sup>2</sup>. Cependant elle demanda l'avis du sous-secrétaire d'État. Celui-ci préféra aussi le latin. C'était l'usage le plus commun <sup>3</sup>, et les professionnels avaient un tour de main et des modèles. On ne voyait plus l'intérêt qu'il y avait à abandonner les anciens errements.

1. On trouve à la Bib. Nat. dans les *Mélanges Clairambault*, vol. 466, f<sup>o</sup> 239, 241, 243, 245, 259, 307, un grand nombre de devises, et d'inscriptions latines destinées à être placées sur la façade du Louvre et adressées à Colbert. V. Clément, *Let. Inst. Mém. de Colb.*, V, 604, n. 5.

2. Voir Boislisle, *La place des Victoires et la place Vendôme. Mém. de la Soc. de l'Hist. de Paris*, XV, 147-148. Les inscriptions se trouvent dans toutes les *Histoires de Paris*.

3. Les inscriptions du monument que le Maréchal de la Feuillade fit ériger sur la place des Victoires le 28 mars 1686, étaient cependant en latin et en français. Voir Boislisle, *La pl. des Vict. et la pl. Vend.*, *Mém. de la Soc. de l'Hist. de Paris*, XV, 35-36 et 53-54.

Sauf sur les monuments que des particuliers avaient érigés au Maître, l'usage du latin était à peu près général, en province aussi bien qu'à Paris. Pour Grenoble, Montpellier, Lyon, Troyes, on consultera Boislisle, *o. c.*, p. 215, 229, 232, 240. Cependant à Poitiers, la longue inscription de la statue élevée en 1687 était en français.

### CHAPITRE III

#### LATIN ET FRANÇAIS DANS LES SCIENCES

LE LATIN RÉSISTE. CAUSES DE SON MAINTIEN. — J'ai parlé au tome III (p. 715) de l'avocat Belot, et de son ridicule plaidoyer contre l'emploi du français dans les sciences. Ses arguments, qui rappelaient ceux des adversaires de Laurent Joubert, lui valurent toutes sortes d'épigrammes. Mais la cause pouvait être mieux défendue.

On a vu plus haut comment et pourquoi, à Paris, quoique la science prît sa place dans l'estime publique, les savants ne prenaient que difficilement la leur dans la société. Il y avait là deux mondes qui ne s'étaient encore pas pénétrés. Dans ces conditions, les « doctes » gardaient leur idiome, dans lequel beaucoup d'entre eux enseignaient et qui était pour ainsi dire professionnel. Il n'exigeait point d'effort, puisque la terminologie était faite. En outre il leur permettait d'être en communication avec leurs confrères du monde entier. C'étaient là les gros avantages que le latin gardait sur les langues vulgaires. Le dernier surtout était décisif, malgré les progrès du français. On s'en rendra compte en jetant les yeux sur une correspondance comme celle de Descartes. Pascal aussi écrivait des lettres en latin. Dans une d'entre elles, adressée à Fermat, le 29 juillet 1654, il a même justifié le choix qu'il avait fait, en disant que le français n'y valait rien. Chapelain, qui se trouvait par ses fonctions en correspondance avec tous les « gratifiés » d'Europe et avec beaucoup d'autres savants, estimait de même en 1665 qu'un livre de science écrit en latin allait mieux à son public ; il faut une raison particulière pour qu'il engage M. Graindorge de la Londe à publier en français un ouvrage de philosophie !

1. « Reste à vous exposer mon sentiment sur la langue où vous devés laisser paroistre les vostres, et je vous avoüe que d'abord je ne me pouvois resoudre que ce fust autrement qu'en la latine pour les raisons que je vous ay touchées dans ma précédente, mais ayant depuis songé que cette diatribe estoit comme attachée à vostre traité de la veüe, et qu'elle avoit besoin de l'accompagner, j'ay creu qu'il ne seroit pas moins bizarre de la joindre à un ouvrage françois en une langue differente de celle de cét ouvrage, je me suis laissé persuader qu'il estoit mesme plus à propos de la produire en françois, sauf à la latiniser si la question tire de longue et qu'on soit obligé d'en venir aux dupliques et tripliques, dont pourtant Dieu nous veuille bien garder, car les querelles naturellement me desplaisent, surtout entre mes chers amis » (Chap., *Let.*, II, 481-482).

L'idée est si généralement ancrée qu'en 1680, Jacob Spon, dans une lettre à l'abbé Nicaise, se croit encore obligé de défendre contre les scrupules de son correspondant son droit d'écrire en français sur des matières d'antiquités <sup>1</sup>.

VULGARISATION DE LA SCIENCE <sup>2</sup>. — Quand un novateur comme L'Esclache allait exposer la science au monde, et la mettait à sa portée, ses adversaires en étaient exaspérés. « Belle science que la science en français, ricanait-on. Des François n'ont pas pu argumenter à Louvain, parce qu'ils prétendaient argumenter en français » (*La vérité. orth.*, 77). « Le seul plaisir qu'on a d'être Philosophe François ne peut servir qu'à la conversation avec votre servante pour se deffandre du chagrin de vous attendre quelquefois trop longtemps chés vous » (*Ib.*, 53). « Ce n'est pas une raison, parce qu'on ne peut savoir parfaitement les langues pour en abandonner l'étude. Ainsi il faut aimer Dieu, quoi qu'on ne puisse l'aimer parfaitement. Il faudroit des exemples d'un châtiment public à ceux qui en inspirent le mépris » (*Ib.*, 67).

La langue française elle-même pâtit de ces essais. L'Esclache n'a-t-il pas honte « de lui imposer les mots barbares dont il se sert, alors qu'il n'y a pas de langue au monde moins propre à l'usage de la science que la française, à cause de sa grande délicatesse? » (*Ib.*, 21-22).

A la fin, emporté par son éloquence, l'auteur du pamphlet que je cite, ramasse tous les arguments qui font la langue latine intangible. « Qu'on peut être scavant sans avoir la connoissance de la langue latine. Bon Dieu! C'est un blasphème exécrationnable » (*Ib.*, 87). « Le latin est cher au Roi, qui y a brillé et y fait instruire son fils. Nos Mystères sont dans cette langue, les procès verbaux des Canonizations ne s'instruisent qu'en latin, toutes les expéditions de Rome et de plusieurs royaumes ne se font qu'en latin, l'usage de tous les Conciles c'est le latin, et si on le veut ignorer, il faut mander à tous les souverains qu'ils n'envoyent plus d'Ambassadeurs qui ne sachent le François, et qui ne soient parfaits Philosophes en nôtre langue. » Il faut l'interdire à la Sorbonne, exiler Messieurs les Latins. « Sans le latin, eût-on eu la traduction de Florus par Monsieur, les Devoirs des Grands de M. le Prince de Conty, Saint Augustin, Godeau, Senault, de Tou, les Confessions de d'Andilly, l'imitation de Corneille, la vie de saint

1. Sicard, *Les ét. class. av. la Rév.*, 46.

2. Voir tome IV, première partie, p. 98.

Bernard de Lemaître, la Pharsale de Brebeuf? Pascal eût-il pu justifier les Provinciales? (*Ib.*, Pêroraison).

LA PRESSE SCIENTIFIQUE EN FRANÇAIS. — Les progrès de la langue vulgaire dans les sciences continuèrent néanmoins, mais furent extrêmement lents. Une campagne comme celle de Molière put égayer Paris sans déranger les habitudes, car ce qu'il avait attaqué, pouvait-on soutenir, ce n'était pas le latin lui-même, mais une contrefaçon macaronique dont usaient les barbares. Les docteurs, eux, étaient bons latinistes. Ils ne se sentaient point touchés.

A l'Académie des Sciences, les procès-verbaux furent assez longtemps en latin. Il fallut, pour faire cesser cet usage, qu'un vulgarisateur, Fontenelle, vint remplacer l'abbé Gallois, qui écrivait fort bien en français, mais qui était le professeur de latin de Colbert.

Un fait de première importance vint cependant attester, dans la deuxième moitié du xvii<sup>e</sup> siècle, que l'avenir était au français; ce fait, c'est la naissance d'une presse française de critique scientifique et littéraire.

On sait comment le plan de Mézeray, que Sainte-Beuve nous a fait connaître, fut réalisé par de Sallo. En 1665, fut créé le *Journal des Savants*. Il fut en français, quoique de Sallo fût un excellent latiniste. L'abbé Gallois, qui le reprit en janvier 1666, le continua également en français, et quand Pontchartrain l'acquit en 1701 pour l'État, nul ne songea à user d'une autre langue. D'autres journaux techniques plus spéciaux : le *Journal du Palais* de Blondeau et Guéret (1672), les *Journaux de médecine* de Blégné (1679) et de la Roque (1683) furent aussi en français.

A l'étranger même, on jugea que la critique internationale avait tout à gagner à employer notre langue. Assurément on se servit d'autres idiomes, en Angleterre de l'anglais pour les *Transactions philosophiques* (1665), en Allemagne du latin dans les *Acta eruditorum* (Leipzig, 1682). Mais c'est le français qui domine. Si les *Nouvelles de la République des Lettres* de Bayle (1684-1687), si l'*Histoire des œuvres des Savants* de Basnage (1687-1709), si la *Bibliothèque universelle et historique* de Leclerc (1668-1693), si enfin le *Journal de Trévoux* (1701) sont en français, c'est sans doute que les rédacteurs sont français, mais c'est aussi qu'il se trouve un public capable de lire le français, et de suivre dans cette langue la discussion des œuvres et des idées. On ne saurait trop marquer cette nouveauté. Elle annonce le xviii<sup>e</sup> siècle. Tous les mondes s'ouvraient à la fois à notre langue.



Le P. Gaichés, dans un discours prononcé à l'Académie de Soissons, en 1710, sur lequel nous aurons à revenir, a fort bien indiqué les progrès du français et en a marqué la valeur : « Parmi nous, dit-il, les adorateurs de la vénérable antiquité ont craint pour le droit des Langues sçavantes ; et supportant impatiemment qu'une Langue vulgaire entenduë de l'ignorant, diminuast le crédit de ces Langues respectables et mystérieuses dont ils se parent, ils se sont liguez contre elle avec ceux qui, par la profession qu'ils font de les enseigner, ont un intérêt encore plus sensible d'en maintenir l'usage. Mais elle a triomphé de toutes ces oppositions.

« On a eu beau remonter que les Sciences s'avoilissoient par l'intrusion du François, on n'en a pas moins exposé les Systemes sous le voile transparent de cette Langue. Malgré les murmures des gens dévoüez au Latin, elle a esté chargée de transmettre à la postérité les faits inouïs de LOUIS LE GRAND, sur les monuments les plus durables. Et lorsqu'à l'occasion d'une Couronne que le Ciel mesme, par la bouche d'un Roy mourant, décerna au petit-Fils de ce grand Prince, tous les Corps de l'Estat s'empresserent de luy marquer la part qu'ils prenoient à un si grand événement, on entendit la joye, qui partoit des azyles et du centre de la Latinité, s'exprimer en François <sup>1</sup>. »

1. *Rec. de plus. pièces d'éloq. prés. à l'Acad. franç..* Paris, 1711, 12°, p. 162-163.

## CHAPITRE IV

### LATIN ET FRANÇAIS DANS L'ÉGLISE ET LES SCIENCES RELIGIEUSES

Le concile de Trente n'avait pas interdit absolument les traductions des Livres saints ni la lecture de ces traductions ; mais, ainsi qu'il arrive toujours en pareil cas, les uns prétendaient rester fidèles à sa pensée, en s'opposant de toutes leurs forces au développement de cette littérature, les autres, en y poussant, soutenaient au contraire qu'ils ne faisaient que profiter d'une liberté définitivement accordée sous certaines garanties<sup>2</sup>.

C'est dans la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle que le débat sur ces matières se renouvela vraiment, bien que la première partie eût vu paraître diverses traductions importantes, de l'abbé de Marolles, de Véron, de Godeau, etc. Trois occasions principales rallumèrent la controverse : l'affaire du Missel de Voisin (1660), l'affaire du Bréviaire romain (1687), et surtout l'affaire des Nouveaux Testaments jansénistes.

L'AFFAIRE DU MISSEL. — Je la rappelle brièvement et sans entrer dans les détails. La princesse de Conti avait engagé Voisin à traduire le Missel ; l'ouvrage fut fait et imprimé en 1660 avec dédicace à la princesse, approbation d'évêques, de docteurs et de grands vicaires de Paris. Mazarin, pour gagner le pape contre Retz, insinue que les jansénistes prétendent, ainsi que les protestants, arriver à la célébration du culte en langue vulgaire. L'assemblée du clergé, habilement retournée, se réunit extraordinairement le 29 nov. 1660.

1. On essaie encore, sur les faits que je vais exposer, d'accréditer des légendes. V. par exemple l'Introduction du livre de M. l'abbé Delfour : *La Bible dans Racine*, Paris, 1891. Aucune allusion aux interdictions dont je vais parler. L'auteur confond texte latin et texte français. Les idées de Port-Royal qui sont condamnées par l'Église, sont présentées comme étant les siennes, etc. C'est là ce qui m'a décidé à publier quelques renseignements exacts et précis sur les derniers épisodes de ce long débat.

2. La quatrième règle de l'*Indice des livres défendus* dit : Comme il est manifeste par l'expérience, que si on laisse sans choix la lecture de la Bible en langue vulgaire, il en arrivera par la témérité des hommes plus de mal que d'utilité ; il dépendra de la discrétion de l'évêque ou de l'inquisiteur de pouvoir accorder, sur l'avis du curé et du confesseur, la lecture d'une version de la Bible en langue vulgaire, qui soit faite par des auteurs catholiques, pour ceux qu'ils connaîtront en état de tirer de cette lecture non quelque dommage, mais une augmentation de foi et de piété ; il faut qu'ils aient cette permission par écrit.



L'évêque de Fréjus dénonce le livre de Voisin, et le 7 décembre, l'assemblée, où siégeaient quinze évêques, décide de supprimer ces traductions, d'écrire aux évêques pour en arrêter le débit, au Roi pour le prier d'interposer son autorité et au pape pour lui demander de les interdire. Il y eut un arrêt du conseil du 16 janvier 1661, pour supprimer le livre, avec un ordre daté du même jour au lieutenant de police d'en saisir les exemplaires<sup>1</sup>. Mais la princesse avait mis ses exemplaires en lieu sûr, et peu après, Mazarin, ayant obtenu ce qu'il voulait, laissa distribuer les missels.

Cependant l'assemblée mécontente ne s'en tint pas là. Elle fit imprimer ses lettres aux évêques et au pape, où elle condamnait la version des missels, des rituels et de l'Écriture. Les grands vicaires tinrent bon. Le 19 janvier 1661, ils firent lire au prône une ordonnance permettant la lecture dudit missel traduit en français « pour l'instruction et consolation de ceux qui voudront entendre ce qui se dit en Latin, et aussi pour servir à réfuter et détruire les calomnies et impostures des Hérétiques qui blasphèment contre ce divin Sacrifice, et abusent de la simplicité du peuple qui n'entend pas le Latin. » La publication eut lieu le 23 janvier. Sur quoi l'assemblée ne se tenant pas pour battue, déclara cette ordonnance contraire à l'Église et à l'autorité du roi, et le 29 janvier elle demanda aux évêques que Voisin fût exclu de tout emploi ecclésiastique, en outre elle chassa les grands vicaires de son sein.

L'évêque de Digne eut le bon sens de trouver que les évêques, par cet arrêt, remportaient un avantage semblable à ceux qui « se rompent les bras en voulant donner un coup de poing. » Néanmoins le pape accorda deux brefs, l'un du 12 janvier, l'autre du 7 février. La Sorbonne confirma sa doctrine antérieure<sup>2</sup> par deux déclarations (4 janv. 1661 et 1<sup>er</sup> avril). Enfin le 26 mai 1661, l'archevêque de Rouen mit le missel parmi 28 écrits censurés si sévèrement que l'évêque de Beauvais s'écria qu'il aurait aussi censuré l'évangile, s'il se fût trouvé sur son chemin<sup>3</sup>.

L'AFFAIRE DU NOUVEAU TESTAMENT DE MONS. — La version du Nouveau Testament avait en quelque sorte été provoquée par l'Assemblée du Clergé de 1654. M. de Marca et M. de Berthier avaient

1. Voir les *Procès-Verbaux du Clergé*, t. IV, 623 et suiv. et *Pièces justif.*, 150 et suiv.

2. En 1641, Jacques Corbin, avocat au Parlement, demandant un privilège pour sa traduction, la Faculté répond en priant Richelieu « ut sua autoritate curare vellet ne divenderetur dicta editio. »

3. En 1655, le 1<sup>er</sup> juillet, elle rejette la requête de Jean de la Morelière demandant approbation d'une version du bréviaire romain.

reçu commission de chercher des traducteurs<sup>1</sup>. Ils auraient d'abord songé au P. Amelotte, Oratorien, si l'on en croit ce que dit ce Père, dans la Préface de son Nouveau Testament. Mais la chose semble fautive. Et en 1657 il était question de confier le travail à Port-Royal. Les solitaires étaient déjà à la besogne. Ant. Lemaître, avant 1657, avait traduit les quatre Évangiles et l'Apocalypse. Arnauld avait en main les autres livres. Nicole, du Cambout de Pontchateau, Claude de Ste-Marthe, Noël de Lalanne, Nic. Fontaine, H. de Peyre, comte de Tréville, Arnauld d'Andilly, Lancelot collaboraient à cette grande œuvre qui s'exécutait à Vaumurier, et qu'on dut interrompre de 1660 à 1665. Le P. Amelotte, qui avait une traduction faite, fit refuser le privilège<sup>2</sup>. Mais l'archevêque de Cambrai donna la permission nécessaire, et Charles II d'Espagne le privilège (24 juillet 1666). Le Testament parut en avril 1667, imprimé par les Elzévir d'Amsterdam, pour le compte de Gaspard Migeot, à Mons.

Le P. Maimbourg l'ayant attaqué violemment dans ses sermons, Arnauld riposta (oct. 1667). Mais l'archevêque de Paris, Hardouin de Péréfixe intervint et défendit la lecture du livre suspect (18 nov. 1667). Arnauld ne se tint pas pour battu, et une longue polémique commença, au cours de laquelle l'archevêque s'éleva contre cette idée qu'il est non seulement permis, mais même nécessaire à toutes sortes de personnes, même les plus simples, de lire l'Écriture Sainte. La paix de Clément IX stipulait que le décret contre les versions serait nul. Elle ne les autorisait pas pour cela. Fénelon, dans sa lettre à l'évêque d'Arras (14 mars 1707), me paraît avoir résumé exactement la conduite défiante que l'on jugeait devoir conserver dans la phrase suivante : « Il ne faut donner l'Écriture qu'à ceux qui, ne la recevant que des mains de l'Église, ne veulent y chercher que le sens de l'Église même. » (*Œuv.*, Paris, Méquignon et Gaume, II, 190.)

1. *Défense || des versions || de l'Écriture Sainte || Des offices de l'Église || Et des ouvrages des Pères || .Eten particulier || de la nouvelle traduction du Breviaire || contre la Sentence de l'Official de Paris du 10 avril 1688, avec l'Avocat du Public contre la Requête du promoteur du III may || soi-disant imprimé à Cologne, chez Nicolas Schouten, 1688.*

Une note manuscrite de l'exemplaire que M. Gazier a bien voulu me communiquer ajoute : M. de Noailles a fait traduire son missel, avec ses armes en tête; M. de Vintimille en a fait de même; M. Languet a fait traduire partie des messes et offices de son diocèse et l'a donnée sous son nom.

2. Il affectait des scrupules sur cette matière : Nous éviterons les naufrages que beaucoup d'âmes suspectes font dans l'Océan de l'Écriture, si nous n'usurpons pas de nous-mêmes cette seconde loi de Dieu, mais si, comme les Roys d'Israel, nous la recevons de la main et avec les avis des Prestres de la maison de Lévi (*Ep. de St-Paul*, Paris, 1667, 8°, Avertissement).

LES DOCTRINES EN PRÉSENCE. — Dans les batailles que provoquèrent ces diverses affaires, il semblerait au premier abord, et à ne considérer que certains livres ou certaines pièces, que la question en était encore au point où elle se trouvait cent ans avant. Qu'on consulte la *Collectio quorundam gravium auctorum, qui sacræ scripturæ, aut divinorum officiorum in vulgarem linguam translationes damnarunt...* de Doni d'Attichi (chez Vitré, 1661), ou le recueil analogue du jésuite Ledesima paru à Cologne, en 1674 : *De divinis scripturis quavis passim lingua non legendis...* Qu'on se reporte au bref du pape du 7 février 1661<sup>1</sup>, ou à la déclaration de la Sorbonne du 4 janvier de la même année<sup>2</sup>; qu'on jette seulement les yeux sur l'épigraphe du livre de Ch. Mallet, *De la lecture de l'Écriture sainte en langue vulgaire*<sup>3</sup>: « Ne donnez pas aux chiens ce qui est saint, et ne jetez pas les perles devant les pourceaux ». ce sont les mêmes violences et les mêmes anathèmes que ceux qu'on lançait jadis aux réformés.

D'autre part, s'il est vrai que Voisin n'a jamais prétendu que l'office dût être dit en français, si Arnauld n'a jamais affirmé que la lecture de l'Écriture était « nécessaire » au chrétien, il n'en reste pas moins que sur le fond, je veux dire sur l'utilité qu'il y avait à faire suivre et comprendre à tous les offices, sur le profit que devaient tirer les fidèles de la lecture de l'évangile en dehors de l'église, les

1. « Nos..., quemadmodum novitatem istam perpetui Ecclesiæ decoris deformatricem, inobedientiæ, temeritatis, audaciæ, seditionis, schismatis,... productricem abhorremus, et detestamur; ita Missale prædictum Gallico idiomate a quocumque conscriptum, vel in posterum aliàs quomodolibet conscribendum, et evulgandum, motu proprio, et ex certa scientia, ac matura deliberatione nostris, perpetuò damnamus, reprobamus, et interdicimus, ac pro damnato, reprobato, et interdicto haberi volumus, ejusque impressionem, lectionem, et retentionem universis, et singulis utriusque sexus Christi fidelibus cujuscumque gradus, ordinis, conditionis, dignitatis, honoris, et præminentie, licet de illis specialis, et individua mentio habenda foret, existant, sub pœna excommunicationis latæ sententiæ ipso jure incurrendæ perpetuò prohibemus. » 7 feb. 1661.

2. Dans cette déclaration, elle dit qu'elle n'a jamais eu dessein de donner permission à aucun des siens, d'approuver les versions de la Sainte Écriture, des Bréviaires, des « Messels » et autres livres quelconques de l'office de l'Église, ou de prières de dévotions, qui s'impriment sous l'autorité des évêques, de toutes lesquelles choses elle a défendu respectivement l'approbation, particulièrement en 1548, 1567, 1607, 1620, 1641 et autres années.

Elle a député quatre personnes de son corps, pour aller trouver les illustres évêques de l'Église de France assemblés à Paris, et leur remontrer combien la Faculté a en horreur ces sortes de versions, et avec quelle conscience elle a toujours marché sur les pas de ses prédécesseurs, qui, s'opposant aux nouveautés des siècles passés dès leur naissance, ont condamné par avance cette démangeaison, qui se renouvelle de temps en temps, et qui n'est déjà que trop enracinée dans l'esprit de quelques-uns, de traduire la Sainte-Écriture et l'office de l'Église en toutes sortes de langues, comme tout le monde pourra connaître par la censure des propositions d'Érasme.

3. Rouen, 1679. Bib. Ars., T. 1609, in-12°.

opinions des nouveaux « hérétiques » se rapprochaient très sensiblement de celles des anciens.

Dans les devises et emblèmes « de ce que le roi a fait pour la religion » à la page 51 du recueil du P. Menestrier, on voit une religion ailée qui foule « aux pieds les livres de Calvin et de Luther. » Rien que de naturel, mais l'auteur y a joint... la « Sainte Bible ! » Tout cela est « ensuite consumé par le feu » <sup>1</sup>.

L'AFFAIRE DU BRÉVIAIRE ROMAIN. — La traduction du *Bréviaire romain* était de Nicolas Le Tourneux, qui avait eu déjà des démêlés à propos de l'« Année chrétienne. » Sa traduction fut imprimée après sa mort en 1687, avec les approbations ordinaires. Les jésuites s'en plaignirent, et l'official rendit une ordonnance portant condamnation du livre (Impr. à Paris, Fr. Muguet, 1688). Chamillard, dans un sermon, s'éleva contre toutes les versions (*Let.* 399 d'Arnauld, t. V). Arnauld fit contre cette sentence la *Défense des versions*, qui parut la même année, et où il reprenait sans doute les arguments déjà donnés dans le *Jugement d'un théologien*, qu'il avait écrit au sujet de l'affaire précédente, et dont le manuscrit s'était perdu. Il y relevait l'incompétence de l'official. De Harlai confirma la sentence le 3 mai 1688, après quoi Arnauld répliqua par un nouveau libelle : *L'Avocat du public*. Ce second plaidoyer fit si grand effet que l'archevêque se vit forcé d'autoriser la vente du livre condamné.

PROGRÈS DU FRANÇAIS. — Malgré tout il serait faux de soutenir que l'état de la question fût resté le même. Un progrès sensible avait été fait, en faveur des langues vulgaires. Les jésuites leur

1. Voyez en particulier le livre d'Arnauld sur la *Défense des versions*, p. 48 et suiv. Cf. *La traduction et explication du Messel en langue vulgaire, autorisée par l'Écriture sainte, par les S<sup>s</sup> Pères et Docteurs de l'Église, par les Décrets des Conciles et des Papes, et par l'usage de l'Église gallicane*. Ce livre est peut-être de Voisin lui-même, aidé d'Arnauld. Il renferme, p. 16, une liste curieuse des traductions depuis Charles V, et des traductions depuis 1587. V. aussi p. 26 : On enferme le Missel à la sacristie, on éloigne les fidèles; les femmes ne doivent pas avoir la curiosité de savoir ce qui se dit à la messe, etc.

Le fameux cas de conscience, signé par quarante docteurs de Sorbonne, soulève la question. L'ecclésiastique qui l'avoit proposé disait dans le 2<sup>e</sup> article avoir répondu « à ceux qui trouvoient fort mauvais que celui qui consultoit eût une traduction française du Nouveau Testament : 1<sup>o</sup> Que certainement il n'était pas défendu de lire le N. T. en langue vulgaire, et d'en conseiller la lecture aux fidèles, puisque c'étoit une pratique que tous les Pères nous ont enseignée, et que M. le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, en marchant sur leurs traces, venait d'autoriser; 2<sup>o</sup> que Bossuet consulté a répondu que chacun peut les lire, avec l'avis de son Curé ou de son Confesseur, s'ils jugent qu'on ait les dispositions nécessaires pour profiter de cette lecture » (*Hist. du cas de consc.*, pièces just., 254).

étaient hostiles, et réussirent parfois à entraîner la cour de Rome <sup>1</sup>. Mais dans le clergé français, des idées plus modérées prévalaient souvent. Si l'assemblée du clergé condamna le Missel de Voisin, les grands vicaires de Paris en avaient autorisé l'emploi. Et quand l'official eut proscrit le *Bréviaire*, la Sorbonne, qui s'était mêlée dans la première affaire, refusa d'intervenir. Il y avait des prélats, nous l'avons vu, qui condamnaient ces condamnations. L'évêque de Reims ne comprenait pas ce qu'elles voulaient dire, alors qu'à la suite de la révocation de l'édit de Nantes, on se voyait obligé de distribuer des livres saints, en langue qu'ils comprissent, à un million de nouveaux-convertis <sup>2</sup>.

Il y a mieux, c'est l'Assemblée même du clergé, qui sentit la nécessité d'une nouvelle traduction, et qui la provoqua, trouvant que celle de Louvain était trop archaïque. Or, somme toute, ce qui fut reproché au *Nouveau Testament* de Mons, ce n'était pas d'être en français, c'était de rendre mal et inexactement le texte de la Vulgate. Cela est si vrai que les jésuites eux-mêmes en vinrent à donner leur version (Paris, L. Josse, 1698) <sup>3</sup>.

On comprend qu'à partir de ce point, la question ne nous intéresse plus. Elle ressortit à l'histoire religieuse. Des concessions plus ou moins étendues — accordées du reste de mauvaise grâce — ne changeaient plus rien à ce fait que le latin demeurait la langue de l'Église, et que l'Écriture était écartée du nombre des livres courants.

Toutefois d'innombrables publications, la plupart relatives au jan-

1. La Constitution *Unigenitus* condamne diverses propositions relatives à ce sujet : 80 : Celle (la lecture) de l'Écriture sainte, entre les mains même d'un homme d'affaires et de finances, marque qu'elle est pour tout le monde ; 82 : Le Dimanche qui a succédé au Sabbat doit être sanctifié par des lectures de piété, et surtout des saintes Écritures. C'est le lait du Chrétien, et que Dieu même, qui connaît son œuvre, lui a donné. Il est dangereux de l'en vouloir sevrer ; 83 : C'est une illusion de s'imaginer que la connoissance des mystères de la Religion ne doit pas être communiquée à ce sexe par la lecture des Livres saints... 84 : C'est la fermer aux Chrétiens (la bouche de J.-C.), que de leur arracher des mains ce livre saint, ou de le leur tenir fermé, en leur ôtant le moyen de l'entendre ; 86 : Lui ravir (au simple peuple) cette consolation d'unir sa voix à celle de toute l'Église, c'est un usage contraire à la pratique apostolique et au dessein de Dieu.

2. C'est au sujet de l'affaire de 1688 qu'il écrit : « Je soutiens aussi qu'il est très pernicieux d'insinuer aux nouveaux convertis qu'on doit avoir horreur de toutes les traductions de l'Écriture sainte, des offices Ecclésiastiques et des Pères. Cette proposition qui tend à priver les fidèles de la lecture et de l'intelligence de l'Écriture est insoutenable, car elle est contraire à l'Écriture elle-même et à la tradition. Je ne vois pas d'ailleurs comment on peut accorder cette sentence du sieur Chéron, avec l'ordre que M. l'arch. de Paris a donné depuis la révocation de l'édit de Nantes, pour l'impression de plus de cinquante mille exemplaires du N. T. et des psaumes, qui ont été distribués par ses soins par tout le royaume. »

3. Dans la préface, on constate seulement que les fidèles n'ont jamais eu plus d'empressement pour lire la parole de Dieu qu'ils en ont aujourd'hui.

sénisme, avaient mis le public au courant des questions théologiques. Après les *Provinciales*, ni la casuistique, ni la morale ne pouvaient plus être couvertes du manteau latin ; il n'y avait plus de science réservée.

Les controverses sur les questions religieuses eurent une assez grande influence sur le développement intérieur de la langue française. Jamais style ne fut plus examiné que celui des versions, j'ai eu occasion de le montrer<sup>1</sup>. Pendant que Bouhours et les jésuites étaient accusés de faire parler Jésus-Christ à la Rabutine, Port-Royal, qui avait cependant tout tenté pour que sa traduction ne fût ni trop élégante ni trop simple, se vit reprocher un langage de ruelles<sup>2</sup>. Et ces critiques ne portaient pas seulement sur le caractère général du style ; tout le détail des mots, très important en ces matières, fut pesé et criblé, avec une attention qu'on n'apportait pas ailleurs. Les *Remarques nouvelles* du P. Bouhours (1692) portent presque toutes sur le *Nouveau Testament* de Mons<sup>3</sup> et les *Réflexions morales sur le N. T.* du P. Quesnel furent dénoncées à l'Académie aussi bien qu'au Saint-Siège<sup>4</sup>. Ces examens minutieux eurent pour résultat de préciser le sens et l'emploi d'une quantité de mots et d'expressions, au grand avantage de la langue.

1. Voir tome IV, première partie, p. 64. Cf. au chapitre : l'Honnêteté dans le langage, p. 279.

2. V. le P. Annat, *Remarques sur la conduite qu'ont tenue les jansénistes en l'impression du N.-T.*, imprimé à Mons. Paris, Muguet, 1668, p. 22 : « Leur traduction, à ce que disent ceux qui ont voulu prendre la peine de la cribler au crible de l'Académie, est aussi bien censurable pour les défauts du langage que pour ses infidélitez, tant on y trouve de pailles, de gravier, et de semblables ordures, qui empêchent la pureté dont ils se vantent. » Cf. la *Lettre d'un docteur en théologie*, p. 16 : « MM. de Port-Royal me pardonneront, si je leur dis que le génie de nostre Langue ne consiste pas dans certaines façons de parler, qui deviennent de temps en temps à la mode. Par exemple, nous avons vû le mot d'*effectivement* naistre, pour ainsi dire, et mourir de nos jours... Le *car enfin* n'a pas vingt ans sur la teste ; et il a fait un si grand progrès, qu'on a vû de grands Prédicateurs dire dès la seconde période de leur Ave Maria, *car enfin*. » Cf. p. 22 : « MM. de Port-Royal ne scavent-ils pas que ce mot d'*illustre* ne se dit guères que par ceux qui affectent la réputation et la gloire de bien parler, ou plutost de parler à la mode ? »

3. Consulter le livre de M. Th. Rosset, *Le P. Bouhours critique du style janséniste*.

4. V. le *Nouveau Testament* du P. Quesnel dénoncé à l'Académie française, 1713, in-12 (sans nom ni lieu). On lit, p. 3 : MM. de Port-Royal seroient eux-mêmes bien fâchés qu'on crût pouvoir simplement apprendre dans leurs ouvrages à bien vivre, et non à bien penser, à bien parler, à bien écrire. Ces écrivains, peut-être un peu trop à votre préjudice, Messieurs, se sont en quelque sorte rendus les Arbitres du bel esprit et du beau langage. Cf. p. 15 : Le terme de *fécondité* est ici appliqué à Saint Joseph contre l'usage de notre langue. On le dit de la femme, non du mari ; p. 19 : le mot d'*asservissement* n'est pas français ; p. 22 : on ne peut pas dire : Rien de si propre à Jésus-Christ que de *sauter* en détruisant le péché par sa grâce. Le verbe *sauter* demande ici un régime, etc.

Je dois à l'obligeance de mon collègue M. Gazier la communication de ce petit livre, comme de toutes les pièces imprimées et manuscrites relatives à ces diverses affaires, dont l'ensemble est si rare à rencontrer.

## CHAPITRE V

### LE FRANÇAIS ET LES PETITES ÉCOLES

LES ÉCOLES AU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE. — A l'époque des grandes luttes scolaires de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, on a fait, sur l'état de l'instruction pendant l'ancien régime, des enquêtes très nombreuses, et qui ont singulièrement enrichi la collection des documents dont on disposait jusqu'alors. J'ai lu à peu près tous les livres et articles, imprimés ou manuscrits, qu'a pu réunir le Musée Pédagogique. Et la collection est énorme. Certaines de ces études sont vraiment historiques et impartiales, les autres, le plus grand nombre, sont tendancieuses ; une grande quantité d'auteurs n'ont cherché qu'à réhabiliter l'Église et à prouver qu'elle n'avait jamais oublié la parole : « *Ite et docete.* » Je n'ai point à discuter ici cette question trop générale. Assurément les mandements, ordonnances, lettres épiscopales au sujet de l'instruction publique ne manquent pas ; ils sont même trop nombreux, car on est en droit de supposer qu'ils étaient peu observés, sinon ils n'auraient pas eu besoin d'être si souvent renouvelés. Un fait est hors de doute : en général, il y a eu au XVII<sup>e</sup> siècle des écoles un peu partout. Encore faut-il observer que l'état des diverses provinces ecclésiastiques différait fortement sous ce rapport, et que dans une même province, on constate des faits contradictoires <sup>1</sup>. Pour Paris, si la question n'a pas encore été traitée dans son ensemble, nous avons du moins une excellente étude sur les Écoles de Charité, que M. Fosseyeux vient de publier <sup>2</sup>.

La principale difficulté, c'est que, dans la plupart des cas, nous

1. Ainsi, il résulte d'une étude très consciencieuse et très complète, que dans le diocèse d'Autun, une localité telle qu'Ouroux avec 1000 habitants n'avait point encore d'école en 1687 (Anat. de Charmasse, *État de l'Instruction primaire dans l'ancien diocèse d'Autun*, 8, Mus. péd., n° 2044). Et cependant, d'après la même étude, pour 383 paroisses, on comptait en 1652, 295 écoles. Pour qu'il y eût une école de filles et une école de garçons par paroisse (les deux étaient obligatoirement séparées), il en eût fallu 766. Il n'en manquait que 471. C'était un pays favorisé, car peut-être, malgré les canons, un certain nombre des 295 écoles existantes étaient-elles mixtes.

2. *Les Écoles de Charité à Paris sous l'ancien régime et dans la première partie du XIX<sup>e</sup> siècle*. Thèse compl<sup>te</sup>, Paris 1912. Une bibliographie très complète se trouve en tête du volume.

ignorons si les écoles établies à une date donnée ici ou là, et dont on trouve la trace dans les Archives, se sont continuées régulièrement et si elles ont été très fréquentées<sup>1</sup>. Brunetière a dit excellemment : « Il y avait des fondations, mais on les détournait trop souvent de leur usage ; il y avait des maîtres d'école, mais leur ignorance était grande ; il y avait des surveillans naturels des écoles de campagne, mais ces surveillans ressemblaient à beaucoup de surveillans qui surveillent leurs intérêts d'abord et le reste ensuite, ou jamais<sup>2</sup>. »

On comprend le cri d'un contemporain : « En chasque paroisse il n'y a point la centiesme partie des persônes qui escrivent et seachent escrire<sup>3</sup>. » M. Fosseyeux a bien montré comment, sous l'influence de Vincent-de-Paul et grâce à l'action cachée mais réelle de la C<sup>ie</sup> du S<sup>t</sup>-Sacrement, les écoles se multiplièrent. Le progrès continua constant, quoique lent, jusqu'à la Révocation de l'Édit de Nantes.

CARACTÈRE RELIGIEUX DES ÉCOLES. — Peu de temps après cet événement, malgré des embarras de toutes sortes, l'attention donnée aux écoles augmenta singulièrement, il faut comprendre pour-quoi : « Les Maîtres, Maîtresses d'Écoles et Permissionnaires se souviendront », dit un statut, « que leur obligation principale, consiste à apprendre aux enfans dont ils sont chargez, les principaux Mysteres de la Foi, à leur expliquer les Commandemens de Dieu, et de l'Église, les Sacremens, et les autres veritez de la Religion. » Ce texte, emprunté aux *Anciens Statuts des petites écoles* imprimés en 1725, résume très exactement le programme du xvii<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>.

1. Il est certain par exemple qu'à l'époque des guerres de religion une quantité d'écoles furent désertées (Voir le *Bull. de la Soc. arch., hist. et scient. de Soissons*, t. XVII, 2<sup>e</sup> série, p. 132).

2. *Revue des Deux Mondes*, oct. 1879, p. 943.

3. Le Gaynard, *Apranmolire*, 166. — Les registres de mariage et de baptême sont une source précieuse de renseignements, sous cette réserve toutefois qu'on a pu choisir les témoins précisément parce qu'ils savaient écrire. Quelques statistiques, trop peu nombreuses, ont été publiées. D'une qui concerne la Somme, j'extrais ce qui suit :

De 1686 à 1690, il y a eu à :

Proyart	12 mariages.	Ont signé 8 hommes, 1 femme
Rony le Petit	4 mar.	— 2 hom., néant
Vauvilliers	2 mar.	— 1 hom., »
Voyennes	12 mar.	— 5 hom., »

4. Mus. péd., n<sup>o</sup> 35655, p. 14. On pourrait citer cent textes analogues. Le chantre de Notre-Dame (qui a le gouvernement des écoles), Cl. Joly, rappelle à ses subordonnés qu'ils sont commis, non seulement pour enseigner aux enfans à lire, à écrire, l'arithmétique, le calcul, le service, la grammaire, mais encore pour leur enseigner le catéchisme et l'instruction de la doctrine chrétienne. Au reste, il n'y a qu'à consulter le titre même de l'*École paroissiale*, ce manuel des Maîtres : L'ouvrage est



L'école est avant tout un autre catéchisme, une maison où on apprend le catholicisme, ses dogmes, ses pratiques, sa morale. « Il s'agit de sauver son âme, dit M. Fosseyeux, plutôt que de former son jugement. Cet enseignement reste bien une des formes de la charité chrétienne<sup>1</sup>. » Je ne veux pas dire que l'enfant n'y apprend pas à lire. Nous verrons quoi et comment ; il apprend aussi à compter par jetons, parfois même à écrire et à calculer par écrit. Mais ces « sciences humaines » doivent servir aux autres. Comme ailleurs la philosophie, elles sont servantes de la théologie, d'une théologie enfantine, celle du catéchisme et de l'histoire sainte.

Avec le temps on ajouta quelques accessoires au programme essentiel, car il était impossible qu'on n'aperçût pas l'utilité pratique de certaines connaissances, d'un peu d'orthographe par exemple, de divers travaux manuels aussi. Mais l'école, née des prescriptions de l'Église, de la charité d'un curé ou d'un particulier, restait malgré tout une fondation pieuse. Elle portait, tout naturellement, la marque de son origine. C'est là un fait que personne n'a songé à nier, il n'était pas niable ; même entre des mains laïques, elle était une maison d'instruction religieuse. Dès lors, il était tout naturel qu'on songeât, après la Révocation, à l'employer pour vaincre la résistance acharnée qu'on trouvait dans les familles des « nouveaux-convertis ».

#### LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES ET LA MULTIPLICATION DES ÉCOLES.

— Presque tous les évêques, consultés, furent d'accord sur ce point, les enfants des hérétiques devaient être envoyés aux écoles, là où il en existait, dût-on pour cela les ravir de force à leur famille ; ailleurs, il fallait créer des écoles<sup>2</sup>. Plusieurs ne se faisaient pas illusion et savaient que l'influence de la famille détruirait celle des maîtres ; à presque tous, cependant, le moyen paraissait bon, sinon suffisant<sup>3</sup>.

divisé en quatre parties. La première contient « les qualités et les vertus de ceux qui instruisent les enfants, ce sont la foi, l'espérance et la charité ». La deuxième donne « des moyens faciles pour élever les enfants à la piété par l'assistance aux offices divins et aux instructions qui se font dans leur paroisse ». C'est la troisième et la quatrième seulement qui traitent des méthodes et des matières de l'enseignement. Encore cette dernière n'est-elle pas tout entière réservée aux sujets profanes.

1. O. c., 74.

2. Voir les *Mémoires des évêques de France sur la conduite à tenir à l'égard des réformés* (1698, éd. J. Lemoine, Paris, Picard, 1902, p. 14, 46, 63, 79, 159, 210, etc.).

3. En 1688, en Béarn, le roi ordonne la nomination d'un ecclésiastique « qui n'ait autre occupation que de parcourir tous les lieux du diocèse pour visiter les maîtres d'école, examiner s'ils s'acquittent de leur devoir, et les aider de ses conseils pour le bien remplir » (Sérurier, *Instr. prim. en Béarn*, Pau, 1874, p. 21). On trouve dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme* plusieurs articles qui

Les intendants partageaient les idées des évêques <sup>1</sup>. L'enseignement de l'école, prolongement de celui de l'Église, était le moyen de vaincre l'opposition sourde des familles <sup>2</sup>. En 1697, le 22 décembre, Bâville, intendant du Languedoc, avait rendu une ordonnance instituant l'obligation scolaire pour les nouveaux-convertis. Un mémoire de Pontchartrain indiquait les moyens financiers de pourvoir, s'il était nécessaire, à ces créations « ou sur les deniers communs, ou par impositions <sup>3</sup>. »

L'ÉCOLE OBLIGATOIRE. — Enfin en 1698, la volonté du Maître se fit connaître, souveraine et générale : « Voulons que l'on établisse, autant qu'il sera possible, des maîtres et maîtresses dans toutes les paroisses où il n'y en a point, pour instruire tous les enfants, et nommément ceux dont les pères et mères ont fait profession de la religion prétendue réformée, du catéchisme et des prières qui sont nécessaires, pour les conduire à la messe tous les jours ouvriers, leur donner l'instruction dont ils ont besoin sur ce sujet et pour avoir soin, pendant le temps qu'ils iront auxdites écoles, qu'ils assistent à tous les services divins les dimanches et les fêtes, *comme aussi pour apprendre à lire et même à écrire à ceux qui pourront en avoir besoin*, le tout en la manière prescrite par l'article XXV de notre édit du mois d'avril 1695, concernant la juridiction ecclésiastique, et ainsi qu'il sera ordonné par les archevêques et évêques, et que, dans les lieux où il n'y aura pas d'autres fonds, il puisse être imposé sur tous les habitants la somme qui manquera pour leur subsistance, jusqu'à celle de cent cinquante livres par an pour les maîtres et cent livres pour les maîtresses.... »

donnent des notes d'inspection ainsi recueillies. Les enfants ont été examinés un à un, on a interrogé leur conscience. Ils ont leur note religieuse, mais aucune autre.

1. Les mémoires des intendants se trouvent à la suite de ceux des évêques dans le volume cité plus haut.

2. Dans ses *Mémoires*, où il a résumé sa vie administrative, N. J. Foucault, ne parle qu'une seule fois des écoles, c'est en 1687, après la Révocation. Il veut établir des maîtresses dans les principaux bourgs et villages du Poitou (*Mém.*, Coll. des Doc. inéd., 1862, p. 209).

3. Il faut « en même temps exciter le zèle des évêques pour l'établissement des écoles en tous lieux et recommander aux intendants de le procurer par les fonds qui se pourront prendre ou sur les deniers communs, ou par impositions, ou par les autres voies qu'ils jugeront les plus convenables et les moins à charge, et peut-être serait-il bon d'obliger tous les pères et mères indistinctement d'y envoyer leurs enfants pour ne point faire de différence odieuse et capable de renouveler dans l'esprit des nouveaux convertis des idées de séparations d'eux avec les anciens catholiques (*Mém. de M. de Pontchartrain*, dans J. Lemoine, *o. c.*, 287 ; Bib. Nat., ms. fr., 7045, f° 140). Une note contemporaine ajoute une remarque intéressante : « Ces établissements ne peuvent être que très utiles, mais comme il y aurait de la difficulté à assujettir des personnes de certaine condition à envoyer leurs enfants à des écoles publiques de cette nature », on essaie d'y pourvoir (Le mémoire est de 1698).

« Enjoignons à tous les pères, mères, tuteurs et autres personnes qui sont chargées de l'éducation des enfants, et nommément de ceux dont les pères et mères ont fait profession de ladite religion prétendue réformée, de les envoyer auxdites écoles et aux catéchismes jusqu'à l'âge de quatorze ans, si ce n'est que ce soient des personnes de telle condition qu'elles puissent et qu'elles doivent les faire instruire chez eux par des précepteurs bien instruits de la religion et de bonnes mœurs, ou les envoyer aux collèges <sup>1</sup>. »

Ce document mérite d'être lu avec la plus grande attention. D'abord, on y voit les matières des programmes scolaires rangées dans l'ordre où l'estime publique les classe alors. Ce que nous appellerions l'instruction vient à sa place, la dernière. Les enfants devaient apprendre à lire, et « même à écrire » ; mais il est bien clair que ce n'est pas par là qu'on entendait les faire commencer, ni finir. Ils sont à l'école surtout pour apprendre la religion.

En outre, la Déclaration met en lumière un fait peu connu. L'école publique, gratuite et obligatoire, a été créée par la Royauté, au profit de l'Église et pour le service du catholicisme.

LE PERSONNEL DES ÉCOLES. — Nous avons quelques renseignements sur la façon dont se recrutait le personnel ; le plus souvent, une permission de l'autorité ecclésiastique suffisait <sup>2</sup>. « Pour être bon maître d'escolle », dit naïvement un texte du temps, dont je respecte l'orthographe, « il faut bien scavoir la Rithmétique est bien scavoir chanter les cantique facile et surtout aymer à enseigner la jeunesse, estre vertueux <sup>3</sup>. » A Montpellier, les procès-verbaux de la Congrégation (1679-1681), publiés par la Société de l'histoire du Protestantisme (1878, 213), montrent l'ardeur déployée à réduire les écoles protestantes. On ne s'occupe guère à les remplacer. Dans cette campagne, un rôle important est joué par un nommé Tinel, maître d'école. De son métier il était tailleur d'habits.

1. Déclaration du Roi qui ordonne l'exécution de l'Édit de révocation de celui de Nantes, pourvoit à l'instruction de ceux qui sont rentrés dans le sein de l'Église catholique et de leurs enfants, et les maintient dans leurs biens en satisfaisant aux devoirs de la religion, donnée à Versailles, le 13 décembre 1698. — Tirée des *Mémoires des Évêques de France sur la conduite à tenir à l'égard des Réformés* (1698), éd. Lemoine, 384-388.

2. Un jour (11 avril 1707), à Nyons, on se trouva assez embarrassé. L'évêque de Vaison avait envoyé un frère des écoles, pour prendre la place d'un nommé Faravel « bon écrivain », mais qui n'était pas autorisé par l'évêque. Le frère déclara qu'il ne savait pas le latin, son écriture ne fut pas trouvée bonne, et il fut incapable de lire un protocole qu'on lui présenta. Les conseillers, pour se tirer d'affaire, décidèrent de l'associer à Faravel (*Bull. départ. de l'instr. prim. de la Drôme*, VI<sup>e</sup> an. 5, p. 213-4.)

3. *Rapp. de Sauvestre sur l'Ens. prim. en Fr. avant 1789* (1880), 95. Mus. Pédag., ms. XXXV. C.

La carrière était dure et peu rémunératrice. Rarement un homme de valeur voulait l'embrasser. « Ces sortes de gens n'ont ni feu, ni lieu », dit l'intendant du Poitou au Contrôleur général, le 4 Décembre 1701 <sup>1</sup>. Là où il y avait des épreuves, elles semblent avoir été en général les suivantes : lecture, et chant au lutrin, ensuite écriture, et calcul <sup>2</sup>.

IGNORANCE DES MAÎTRES. — Il ne faut pas croire que cet état fût seulement celui des campagnes. A Lyon, Démié écrit : « La plupart des maîtres ignorent la méthode de bien lire et écrire <sup>3</sup>. » Au premier abord on est tenté d'admettre que le grand réformateur exagère, comme tous les autres, enclins à grossir les maux qu'ils veulent guérir. Mais il faut croire qu'on partagea sa manière d'apprécier les choses, puisque l'archevêque de Lyon l'autorisa à tout réorganiser. Encore après sa réforme, les inspecteurs créés par lui trouvent-ils non point des enfants, mais des institutrices qui ne savent pas bien lire. Il faut dire qu'elles ont « pourtant des dispositions à cela » ; le visiteur ajoute du reste que le mari de l'une d'entre elles, instituteur dans la même école, a été chargé de la perfectionner à la lecture. D'un instituteur aussi, on rapporte qu'il ne sait pas lire. On ne l'a pas pour cela révoqué, on lui a seulement ordonné de se faire instruire par un de ses collègues. Une telle, au contraire, « lit bien », c'est un mérite qui vaut qu'on le signale <sup>4</sup>.

Sur Paris, certains nous ont fait aussi de grandes plaintes. Il n'est que d'écouter Jean Meslier, qui tenait une école faubourg Saint-Marceau. D'abord, les bâtiments et le matériel étaient misérables <sup>5</sup>. Mais le personnel, suivant l'auteur, était plus médiocre encore. « C'est une chose bien étrange, s'écrie-t-il, de voir en une

1. De Boislesle, *Corr. Control. gén.*, II, n° 344.

2. Réception et examen d'Arnaud de Courtade, maître d'école, par le curé et les jurats de Louvie-Juzon, 24 Août 1684 : Voici le procès-verbal :

Après que aussi loudit de Lane, non esten satisfait, a quitat ladite assemblade et percistat en son opposition, nonobstant que per ladite assemblade en procedin a l'exécution de la précédente délibération, aben fait presentar loudit de Courtade, loudit sieur d'Espalungue lou a fait entrar à l'egleise, feyt legir et cantar, et ensuite, esten rentratz en l'assemblade, lou auren fait escriber et fait far chiffres, de tau sorte que lui seré estat reconegut capable d'exerçar la charge de regent per l'instruction deus enfans deu Bourdalat et en conséquence seré estat recebut per exerçar ladite charge (Serurier, *o. c.*, 39-40).

3. Compayré, *Démié*, 47.

4. Id., *Ibid.*, 49.

5. Il y a des « Bastimens, de Religieux, de Religieuses, ... vous ne les sçauriez compter, et pour de magnifiques Ecoles, et amples sales... combien y en-a-t-il? Vous ne les sçauriez non plus compter, car il n'y en a point (Avis touchant les petites Ecoles. Bib. Maz., A. 10 694, 73<sup>e</sup> pièce, p. 14).

ville tant soit peu policée, que pour y faire des souliers, pour y tailler des habits, pour y forger des serrures et des clefs, il faille avoir fait son apprentissage sous quelque Maître pendant plusieurs années, et avoir passé en suite par l'examen des plus Experts de la profession. Et pour la première instruction des Enfants qui est de si grande consequence, qu'il soit permis à tous indifferemment de l'exercer : et à des jeunes Gens qui sont sans experience, et qui sont encor Escoliers pour la plupart, d'aller faire leur apprentissage et leurs coups d'essais aux despens de ces pauvre[s] petits. Le remede à ce mal comme à beaucoup d'autres, seroit celui que j'ay dit, de prendre un quartier, y establir une bonne Ecole, et puis travailler tout le mieux que faire se pourroit, pour dōner un exemple, d'une instruction facile et naturelle qui fust sans contredit » (o. c., 12-13).

Et l'idée de fonder une école normale se présente à Démià qui la réalise. En 1671, une communauté est créée à Lyon pour former les maîtres-hommes. Des lettres patentes de 1681 en confirment l'établissement. En 1687, une communauté analogue s'ouvre pour les femmes. Dans l'intervalle, J. B. de la Salle a fondé à Reims son séminaire des maîtres d'école. Meslier en voudrait un à Paris, où on se concerterait sur les méthodes et où on ferait des expériences pédagogiques<sup>1</sup>. Il y est même noté, et la chose importe à mon sujet, que le bon langage serait une des matières des études. Beaux projets qu'on n'était pas à la veille de réaliser !<sup>2</sup>

LES MAÎTRES D'ÉCOLE ET LA LANGUE FRANÇAISE. — En réalité, l'enseignement, dans beaucoup d'endroits, se donnait en patois, aussi bien à l'école, qu'à l'Église. Le successeur de Godeau, l'évêque Thomassin, en publiant les homélies de son prédécesseur, rapportait que l'évêque académicien eût changé volontiers sa langue contre le

1. Les Frères en eurent une quelque temps, entre 1699 et 1705 (Fosseyeux, o. c., 66).

2. On y enseignerait aux « Maîtres la maniere de bien faire le Catechisme, de bien lire le Latin, et le François, en établissant s'il se pouvoit une grande uniformité de langage, bannissant certain patois corrompu. On leur montreroit l'art de bien écrire, et de bien chiffrer : On leur enseigneroit encore, si l'on vouloit, les Elemens d'Euclide, le Plainchant, l'Honnêteté, la Civilité, et toutes les autres choses, dont les Maîtres pourroient être instruits eux-mêmes dans un lieu où l'on feroit profession d'enseigner tout ce qui seroit necessaire pour la perfection de la jeunesse. » (*Avis important, Touchant l'établissement d'un espece de Seminaire pour la formation des Maîtres d'Ecole.* (Bib. Maz., A. 10694, 103<sup>e</sup> pièce).

Généralement, au dire de Meslier, on fonde l'Ecole, qui est comme le corps, et on ne fonde pas l'instruction qui en est comme l'âme et la vie. Il « faudroit en premier lieu examiner et arrester la façon d'enseigner la meilleure et la plus naturelle, et la plus facile » consulter les plus expérimentés, ensuite faire essayer par un homme capable » (*Avis touchant les petites Ecoles*, 6-7).

Le maître devrait rendre compte chaque mois par un examen public, de façon que « ny Maître ny Escolier n'en sçauroit faire accroire aux parens » (o. c., 11).

patois du pays, afin de pouvoir mieux instruire son peuple, et que si Dieu lui eût donné le choix ou du don des miracles ou de la langue provençale, il eût choisi plutôt de parler cette langue que de ressusciter trois morts chaque jour. Et l'auteur ajoute — ici il ne s'agit plus de rêve, mais de faits — : « Vous l'avez vû souvent, au milieu des enfants et des paisans, leur enseigner la doctrine en leur idiome vulgaire, vous l'avez admiré dans les visites de ce diocèse, s'efforçant de faire des sermons en provençal avec un abaissement extrême et une charité inconcevable <sup>1</sup>. »

On se demande, en présence de certains textes, si l'on exigeait toujours des maîtres d'école eux-mêmes qu'ils sussent le français. Cela ne me paraît pas du tout assuré. Racine n'était ni un athée ni un libertin. Il ne songeait pas à inspirer le mépris des « régimes déchus. » Oril nous dit textuellement que les maîtres d'école d'Usez qui le saluaient ne le comprenaient pas et qu'il ne les entendait pas non plus : « Il n'y a pas un curé ni un maître d'école, écrit-il, qui ne m'ait fait le compliment gaillard, auquel je ne saurois répondre que par des révérences, car je n'entends pas le françois de ce pays, et on n'entend pas le mien : ainsi je tire le pied fort humblement ; et je dis, quand tout est fait : *Adiousias* (*Let.*, 1661, *Œuv.*, VI, 419).

L'APPRENTISSAGE DE LA LECTURE EN LATIN. — Qu'était-ce donc que savoir lire ? Il faut éviter les méprises à ce sujet. Savoir lire, c'était d'abord savoir lire en latin. On commençait par là. Cette méthode s'est conservée çà et là jusqu'à nos jours <sup>2</sup>. Elle était universellement pratiquée ou à peu près autour de 1650, quoiqu'on l'eût déjà critiquée. Ce n'est pas parce qu'il était plus facile de commencer par le latin où toutes les lettres se prononçaient qu'on en usait ainsi, c'était parce que le caractère de l'école en faisait un devoir. Il fallait lire avant tout les prières et le rituel, dût-on en rester là.

Donc, après la « croix de par Dieu », où ils apprenaient les lettres, les enfants les assemblaient en syllabes, puis s'exerçaient sur le « *pater, ave, credo, misereatur, confiteor, Benedicite, Agi-*

1. Abbé Cognet, *Ant. Godeau*, Paris, 1900, 8°, p. 358. Vence est dans l'arrondissement de Grasse (Alpes-Maritimes).

2. Mon collaborateur primaire, M. l'Inspecteur Bony, né le 9 mars 1860, a encore appris à lire en latin d'abord, à l'école de Villy-en-Auxois (arrond' de Semur). C'était à son époque une règle générale dans ce pays et bien ailleurs. Une de mes domestiques, née en 1838, élevée par les Sœurs de Voutezac (Corrèze), est dans le même cas. Il n'y a guère que quarante ans que cette pratique est interdite dans les écoles publiques. Elle continue dans certaines écoles catholiques.

*mus, Et beata, Angelo Dei* ». Quand ils sont formés à épeler, dit l'*École paroissiale*, qui règle minutieusement tous ces détails, il leur faut « donner un Livre, qui soit composé du *Magnificat* : *Nunc dimitti* : *Salve Regina*, Verset, et Oraison, des sept Psaumes, et des Litanies des Saints, du S. Nom de Jesus et de celle de la Sainte Vierge : D'une Liste des Nombres des chiffres communs... des Versets et des Réponses de la Messe » (171-172). C'est seulement quand l'enfant sera bien en possession de la lecture latine qu'il abordera la lecture en français <sup>1</sup>. Les classes des tout petits sont divisées à cet effet en cours bien distincts, assis à des tables spéciales <sup>2</sup>.

Les pédagogues se rendent parfaitement compte des difficultés que l'enfant va rencontrer. Il va lui falloir prononcer *deux, regne, nostre, qui*, comme *dœ, reñ, noÿr, ki*, après avoir d'abord appris à dire *de-u-s, re-gn-um, no-st-rum, qui. Ent de cantent*, où tout s'entend, l'empêche de lire *ils chantent* avec sa dernière syllabe sourde, etc... Aucune recette pour y remédier. Il est seulement recommandé aux maîtres d' « aller progressivement » (*Éc. par.*, 182-186) <sup>3</sup>.

J'ai marqué (tome IV, 179) l'influence détestable que cette pratique eut sur la prononciation française. Nous entrevoyons, à travers les textes, que c'est une des raisons pour lesquelles on savait mal lire. Souvent l'écolier n'allait pas jusqu'au bout. En 1673, un *Reglement pour les écoles dominicales* autorisa, après les exercices religieux et l'instruction religieuse « a apprendre a lire a celles qui auront volonté de se faire instruire, ou a perfectionner dans l'usage de la

1. « Il faut premierement, que les enfans avant que d'être mis à la lecture Française, sçachent bien lire en Latin en toutes sortes de livres : car cette lecture étant le fondement de la Française, puis qu'elle contient les mêmes caracteres et syllabes, si on monstre à un enfant à lire en Latin et en François tout ensemble, il donnera grande peine au Maistre » (*Ib.*, 181).

2. Le long de la muraille, il y aura trois bancs de chaque côté, où seront assis ceux qui liront en Latin et en François ; mettans ceux de mediocre condition ensemble, et les pauvres ensemble... Le premier de chaque côté sera haut de quinze pouces, et on y mettra ceux qui lisent en François. Le second d'un pied, et on y mettra ceux qui lisent bien au Latin et commencent à lire en François. Au troisième, haut de neuf pouces... ceux qui sont à A, B, C, ceux qui épellent et commencent à assembler les syllabes (*Ib.*, 57).

3. C'est par cette difficulté que s'explique une observation de Démia rapportée par M. Compayré (*Démia*, 44). On fait observer à Lyon aux enfans que le *t* ne se prononce pas dans *esprit éternel*. Cela paraît au premier abord bien subtil, et porte à croire que les enfans étaient bien instruits, si on en arrivait avec eux à de pareilles délicatesses. Mais il en faut en rabattre. L'*École paroissiale* note aussi qu'il faut faire la liaison : *il disoit à Pierre*, mais c'est pour montrer à l'enfant, gêné par sa connaissance du latin que si le *t* s'articulait ici exceptionnellement, il ne s'articulait pas en général. Dans *il fuit*, l'enfant disait d'instinct *fuiT* comme en latin. Il était nécessaire de réagir, et par suite de marquer aussi les cas où les finales françaises s'entendaient (Voir *Éc. par.*, 184).

lecture celles qui auroiēt quelques cōmencemēs » car « c'est un grand mal que l'on envoye rarement les filles a l'école, et que celles que les parens y envoyent, n'y restent pas un temps suffisant pour apprendre parfaitement a lire <sup>1</sup>. »

On pense bien que si ces funestes principes étaient reçus dans les petites écoles, où le latin ne jouait malgré tout qu'un rôle accessoire, les collèges n'en connaissaient sūd d'autres. D'Aubigné, qui fut mis dans les mains d'un savant, apprit plusieurs alphabets à la fois, et s'exerça à lire en latin, grec et hébreu. Jamais l'homme « astorge et impiteux » qui lui enseignait, Jean Cottin, n'eût eu l'idée d'y joindre la lettre française. Les régents jetaient les enfants dans Despautère.

UN PRÉCURSEUR. BEHOURT. — Cependant une révolution se préparait. Dès la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, quelques précurseurs avaient demandé l'abandon de la méthode traditionnelle <sup>2</sup>. Une place de choix parmi eux doit être réservée à Behourt <sup>3</sup>. Il ignorait certainement les idées de son illustre contemporain Comenius, dont la *Didactica magna* ne parut qu'en 1627. C'est de Comenius qu'est l'adage : Apprendre le latin avant la langue maternelle, c'est vouloir monter à cheval avant que de savoir marcher. Dès 1620, Behourt mélangeait lecture française et lecture latine dans son livre : *Alphabets françoys, latin, et Grec* (Rouen, Louys Loudet, Bib. Nat., Inv. X, 11800). Et dans le livret, où il y a une petite grammaire à l'usage des enfants, il justifie son innovation en quelques mots très heureux : « J'ay traicté le tout en Françoys, afin que la perception en fust plus prompte, baillant la maniere de sçavoir deuant la science, estant chose absurde de les rechercher ensemble » (L. et. au Pr. de Lorraine, duc de Joyeuse, Abbé de Fescamp).

LA LECTURE EN FRANÇAIS A L'ORATOIRE ET A PORT-ROYAL. — La réforme ne se fit pas par le bas. Elle ne vint pas des maîtres des petites écoles. Demia, pas plus que l'auteur de l'*École paroissiale*, ne vit l'intérêt qu'elle avait ; peut-être même y fut-il opposé.

1. Bib. Maz., 42632, pièce 3, p. 9.

2. Je n'ai pas vu un livre cité par M. le Comte de Fontaine de Resbecq, dans son *Hist. de l'ens. prim. avant 1789*, Lille, 1878 : *Méthode de lecture en françois. Moyen de promptement et facilement apprendre en lettre françoise a bien lire, prononcer et écrire. Ensemble la manière de prier Dieu en toutes nécessitez* (Paris, Imp. J. Charon, rue des Carmes, 18, Bib. de Douai).

3. Behourt est mort en 1621. Il a fait une édition abrégée du Despautère (le Petit Behourt) ; l'Alphabet (1620) ; des tragédies de collègue ; le Trésor d'éloquence avec explication des mots difficiles (1619). (Voir Robil. de Beaufort, *Rech. sur l'inst. publ. dans le diocèse de Rouen*. Evreux, 1872, I, ch. III.)



A l'Oratoire au contraire, la lecture française devait être la première. Cela résultait du système pédagogique général que l'on adoptait et qui plaçait un commencement d'éducation française au seuil de l'éducation latine<sup>1</sup>.

Mais les maîtres de Port-Royal furent autrement nets dans leur doctrine<sup>2</sup> : « C'est une faute tres-grande, disent-ils, que de commencer, comme on fait d'ordinaire, à montrer à lire aux enfans par le Latin, et non par le François. Cette conduite est si longue et si penible, qu'elle ne rebute pas seulement les Escoliers de toute autre instruction, en prévenant leur esprit dès leur plus tendre jeunesse, d'un dégoût et d'une haine presque invincible pour les Livres et l'étude; mais elle rend aussi les Maîtres impatiens et fâcheux, parce que les uns et les autres s'ennuyent également de la peine et du temps qu'ils y employent<sup>3</sup>. »

De leur côté, les écoles protestantes étaient assez avancées et auraient pu, si on les avait laissé subsister, faire naître une heureuse émulation. Le français y tenait une place, qui n'était peut-être pas la première, mais qui était considérable. Ainsi à Nîmes, on commençait en 6<sup>e</sup> par la lecture en français<sup>4</sup>.

Jean-Baptiste de La Salle fit enseigner la lecture en français par les frères des Écoles chrétiennes. Or on eut beau les traquer et les saisir à Paris, leur Institut finit par triompher de la jalousie des chantes et des maîtres écrivains coalisés<sup>5</sup> et son développement fut considérable. Malheureusement on sait ce qui advint des écoles jansénistes et protestantes. Le progrès des

1. Au contraire, en Lorraine, le P. Pierre Fourier, curé de Mattaincourt, qui fondait ses écoles à la même époque, stipulait encore expressément que les élèves de la troisième classe liraient seulement en latin; celles de la 2<sup>e</sup> lisaient en latin le matin, en français l'après-midi; celles de première devaient apprendre à lire proprement en langue vulgaire et en latin (Voir les *Vraies constitutions des religieuses de la Congrégation de Notre-Dame, composées par le R. P. Fourier de Mattaincourt, instituteur d'icelles*, 1645, dans Maggiolo; *L'œuvre pédagogique de Pierre Fourier de Mattaincourt en Lorraine*, 1589-1646, Mémoires de l'Acad. de Stanislas, 1892, 5<sup>e</sup> série, t. X, p. 221).

2. Cf. Sainte-Beuve, *P.-R.*, III, 438.

3. *Bill. de Cicér.*, Préf. 2-3. Cf. « On commence en suite à leur donner des Livres François (après leur avoir fait apprendre à lire, dans les Prières et le Catéchisme). Estant donc en estat de pouvoir apprendre à lire dans les Livres François, il faudra leur en donner qui soient proportionnez à leur intelligence pour les matieres » (*Ib.*, préf., 10-11).

4. Voir D. Bourchenin, *Étude sur les Académies protestantes*. Paris, Grassart, 1882, 8<sup>e</sup>, p. 11. Les registres de paroisses protestantes présentent un nombre plus considérable d'actes signés. Ainsi à St-André de Valbergue (Gard), de 1681 à 1685,

— 24 mariages protestants ont signé 11 hom. 2 femmes.

— 3 — catholiques — 0 hom. 0 fem.

5. Voir Ravelet, *Hist. de J.-B. de La Salle*, 327; R. P. Garreau, *La vie de Messire J.-B. de La Salle*, et le P. Chauvin : *Les Humanités modernes* (Articles publiés dans *La Quinzaine*, 16 sept. et 1<sup>er</sup> oct. 1897).

méthodes nouvelles fut singulièrement ralenti par toutes ces persécutions <sup>1</sup>.

1. Le 1 septembre 1704 Foucault, fidèle disciple de Colbert, fit établir au Collège des Jésuites de Caen, une chaire de mathématiques et d'hydrographie pour l'instruction des jeunes gens qui prennent le parti de la mer. L'inauguration solennelle, avec discours *français*, eut lieu le 27 mars 1705. Et le programme spécifie bien « On dictera et on expliquera les traités en françois, suivant l'intention de Sa Majesté » (*Mém.*, éd. citée, p. 365). A Dunkerque on admettait le flamand. Il est à remarquer, et ceux qui étudient l'origine de l'enseignement des langues vivantes en France tireront peut-être quelque profit de ces renseignements, que c'est dans ces écoles qu'on semble avoir organisé tout d'abord l'enseignement des langues étrangères, au début de 1701. Le 16 janvier, Pontchartrain fait savoir à M. Bégon, intendant de La Rochelle, que le Roi n'a pas approuvé l'idée de confier aux Jésuites de La Rochelle, le soin d'enseigner les langues angloise et hollandaise. Il faut chercher d'autres maîtres, au besoin en faire venir de Dunkerque et de Bordeaux, et engager la ville à payer leur traitement (Arch. Nat., O<sup>1</sup>362, f<sup>o</sup> 21). Le même jour, Pontchartrain avertit l'intendant de Bordeaux qu'il approuve le choix du maître de langue hollandaise, mais qu'il veut aussi qu'on enseigne l'anglais (Ib.). Le Secrétaire d'Etat de la maison du Roi écrit à M. de Vaubourg, intendant de Rouen, le 17 avril de la même année, que le nommé Parent se présente pour enseigner l'anglais à Rouen moyennant 1200 l. d'appointements, le logement et les privilèges des maîtres d'hydrographie (Ib., f<sup>o</sup> 149); le même écrivait à M. Bignon, intendant d'Amiens, le 15 janvier: « J'ay dit au roy la difficulté que vous aviez de trouver des maistres pour enseigner les langues à Calais, mais comme S. M. souhaite qu'on y en établisse, Elle m'ordonne de vous dire qu'il faut que vous en fassiez chercher de capables, soit à Dunkerque ou ailleurs, et que vous engagiez la ville à faire un fonds pour le payement des appointemens, en sorte que cet établissement puisse estre fait au plustost. » (Arch. Nat., O<sup>1</sup> 362, f<sup>o</sup> 20 v<sup>o</sup>.)

---

## CHAPITRE VI

### RÉSULTATS. LE FRANÇAIS DANS LES VILLES ET LES VILLAGES

Dans les conditions qu'on vient de voir, l'école enfantine ne servait que fort peu à la diffusion du français. Assurément, dans certains pays, point n'était besoin de l'enseigner. Sans parler du Centre, de l'Orléanais ou de la Touraine, où on prétendait être en possession d'une langue aussi pure qu'à Paris (voir tome III, 720, n. 1), dans la plupart des villes, la population savait et parlait le français. Mais il faudrait se garder de croire qu'il en fût ainsi partout.

LE FRANÇAIS A MARSEILLE ET EN PROVENCE. — A Marseille, s'il faut s'en fier à l'auteur d'un discours prononcé plus tard à l'Académie de Marseille, la haute bourgeoisie elle-même était restée toute provençale. L'orateur nous raconte que vers le milieu du xvii<sup>e</sup> siècle, une demoiselle de la bonne bourgeoisie, Diodée, dont la mère avait beaucoup connu le duc de Guise, alors qu'il était gouverneur de Provence, alla avec elle à la rencontre de l'héritier du Duc, qui arrivait à Marseille. La mère le complimenta en provençal. La fille essaya de traduire, mais elle le fit avec un tel accent et dans un tel style que le duc ne comprit pas. Toutes les affaires, ajoute le même auteur, se traitaient en provençal ; le seul sermonaire qui ait osé se faire imprimer, le Père Minime Joseph Allègre, ne parlait et n'écrivait qu'en provençal. Jusqu'au milieu du xviii<sup>e</sup> siècle, des membres de l'Académie de Marseille avouaient qu'en parlant français, ils se traduisaient <sup>1</sup>.

Ces assertions paraîtraient étranges, si d'autres témoignages ne venaient les confirmer. « Les Marseillois, dit un voyageur en 1706, sont idolâtres de leur langage ; il y a cinquante ou soixante ans, qu'on y entendoit le François à peu près comme le haut allemand, on l'entend mieux à present, et même on le parle, et ceux qui s'en mêlent le parlent fort correctement ; cependant un Prédicateur bien au-dessous des plus mediocres qui prêche en Provençal, effacera à

1. Bory, *Disc. de récept.* du 5 juin 1859, *Mém. de l'A. des sc., b.-l. et Arts de Marseille*, 1858-1864, p. 177.

coup sûr les plus éloquents qui prêcheront en François... Avec l'amour de leur Langue, ils ont conservés l'idée de leur ancienne liberté, et ne se disent jamais François, mais Marseillois, et ils ont attaché à cette qualité une idée si flatteuse, que pour toutes choses vous ne les obligeriez pas de s'avouer François <sup>1</sup>. »

Dans toute la Provence, le français restait une langue connue, mais étrangère. M<sup>lle</sup> de Montpensier s'y sentait pour cette raison toute dépaysée <sup>2</sup>, Avignon et Orange étaient des enclaves. A Avignon, l'italien dominait, comme cela est naturel <sup>3</sup>. A Orange, des gens de la haute société n'entendaient pas notre langue. Une grande dame, la marquise de Castellane, quand elle quitta la ville, l'ignorait, et Dohna, qui avait exercé de hautes fonctions à Orange, raconte comment il faisait des jaloux, étant seul capable d'entretenir cette jolie femme en sa langue, tandis que tous les galants avec leurs beaux compliments de Paris « ne faisaient que blanchir <sup>4</sup>. »

AUTRES EXEMPLES D'IGNORANCE. — A Béziers, le P. Labat va voir la mère d'un missionnaire qu'il avait laissé à la Martinique, et qui était très fâchée « que son fils eût pris le parti d'aller en Mission, au lieu de demeurer auprès d'elle, et de la consoler dans sa vieillesse ». Il lui faut recourir à une interprète, à la grande indignation de la vieille dame, qui s'étonne qu'on ne parle pas son patois <sup>5</sup>.

1. Labat, *Voyages en Espagne*, II, 31-33.

2. A Dax, elle est ravie, dit-elle, d'entendre ce que l'on dit, parce que le gascon a bien plus de rapport au français, et elle ajoute : « Presque tous les gens du pays l'entendent et s'en servent bien plus familièrement qu'en Provence » (*Mém.*, Mich. et Pouj., 348).

3. Avignon peut, avec raison, être comparé « à la Ville de Boulogne en Italie, tant pour sa forme, son gouvernement, ses mœurs, et maniere de vivre de ses habitans, son climat et la quantité de ses Palais, que pour la langue Italienne que l'on y parle presque par tout ». A. Jouvin (de Rochefort), *Le Voyageur d'Europe, où sont les voyages de France, d'Italie et de Malthe, d'Espagne et de Portugal, des Pays-Bas, d'Allemagne et de Pologne, d'Angleterre, de Danemark, et de Suede*. Paris, 1672, in-12. I, p. 95.

4. « Il y avait à la suite de Msgr de Mercœur quelques soupirants de Paris, mais comme ils ne parlaient tous que français et qu'elle (la belle marquise de Castellane) avait maintenu son provençal jusque dans le cercle de la Reine, ils ne faisaient que blanchir.

« Après s'être bien ennuyée quelques jours avec eux, elle fut si aise de trouver en ma personne un nouveau venu, qui aurait pu être professeur en sa langue que je fis fort innocemment bien des jaloux » (Fr. de Dohna, *Mém.*, 134).

5. « Elle me dit tous ses griefs avec une vivacité si grande, et un torrent de paroles si extraordinaire, que je n'avois jamais entendu de babil qui en approchât. Le malheur étoit que je n'y entendois rien, elle parloit une Langue qui m'étoit inconnue, et elle parloit si vite qu'on n'auroit pas pû placer une pointe d'éguille entre la fin d'une de ses périodes, et le commencement de la suivante. Je pris le parti d'attendre qu'elle fut lasse, et qu'elle cessât de parler. Cela arriva après un diaconus presque aussi long qu'une Passion. Alors je la priai de me faire expliquer par sa fille qui étoit présente, ce qu'elle m'avoit dit. Quoi, me dit-elle, vous n'entendés pas.

A Bayonne, les dames qui reçoivent M<sup>me</sup> d'Aulnoy à son passage, en 1679, sont plus instruites. Elles savent le français, « mais elles ont tant d'habitude au langage de leur province, qu'elles ne le peuvent quitter ». Bravant la politesse, « elles faisoient entre elles d'assez longues conversations » où leur hôtesse de passage n'entendait rien <sup>1</sup>.

La centralisation croissante ne put que servir à la diffusion de la langue commune. L'organisation administrative et judiciaire, les relations commerciales y aidaient puissamment. Il est inutile d'en apporter des preuves. Qu'eût signifié une longue tournée en pays de langue d'oc, comme celle de Molière, jouant à Limoges, Toulouse, Agen, Narbonne, Béziers, Nîmes, Orange, Avignon, s'il ne s'était trouvé un public pour l'écouter et pour l'applaudir ? Il ne faut pas cependant tirer de faits comme ceux-là des conclusions excessives. Des troupes françaises jouaient aussi en Allemagne et en Hollande. Et cela ne prouve pas que l'on y parlât français. Cela suppose seulement qu'il s'y trouvait un certain nombre de gens cultivés qui savaient cette langue, rien de plus. On n'est nullement autorisé à généraliser et à dire que le peuple fût aussi avancé ; c'est même le contraire qui est certain. « La Provence, dit très exactement Davity, a un langage tout particulier : le Dauphiné a le sien, comme aussi l'Auvergne, et le Forests, et par tout les gens de lettres, les nobles, et ceux de condition tant soit peu honeste, parlent François ; à quoy ceux du Languedoc et la Provence s'accoustument plus difficilement et ne peuvent perdre leur mauvais accent, de mesme que les Gascons, et tous ceux de la Guyenne <sup>2</sup>. »

LE FRANÇAIS DANS LES ÉCRITURES. INSUFFISANCE DES DOCUMENTS. — Les pièces d'Archives qu'on peut consulter n'apportent sur ce sujet rien de décisif. Certes, ce sera un grand progrès, quand nous saurons à quel moment on a commencé dans chaque ville à tenir en français les registres et les écritures de toutes sortes. Toutefois ces renseignements n'ont qu'une portée restreinte. On se met à tenir les écritures en français, soit, mais on les avait tenues en latin auparavant, et qui en conclurait qu'on parlât latin ? Scribes et notaires peuvent être en avance ou en retard sur leur temps. C'est ce qu'a très bien compris l'auteur d'une excellente étude sur la

notre Langue ? Non, Madame, lui répondis-je. Eh, que Diable entendés-vous donc ! me repliqua-t'elle en colere. Il fallut pourtant que sa fille parlât » (*Voyages en Espagne*, II, 19-20).

1. *Voy. d'Esp.*, éd. Carey, II, 2-3.

2. *Desc. générale de l'Europe*. Nouv. éd., 1660, in-f°, t. II (La France), p. 23.

substitution du français au latin et au provençal à Limoges, M. Leroux <sup>1</sup>. D'autres recherches montrent qu'ailleurs aussi le français a pénétré d'assez bonne heure dans les villes, et qu'il y est devenu d'un usage courant comme langue écrite. Dès le xvi<sup>e</sup> siècle, ce progrès s'accomplit un peu partout <sup>2</sup>. Il n'en faudrait pas conclure qu'il régnât dans la conversation, ni surtout qu'il eût gagné la banlieue et la campagne. Certains témoins nous en ont expressément prévenus <sup>3</sup>.

Ce qui serait nécessaire, c'est ce que nous n'aurons jamais, savoir des statistiques. On nous signale de divers côtés l'existence des patois, le témoignage est de toute inutilité, car on ne nous

1. *Bull. du Comité des trav. hist.*, 1900, p. 478. M. Leroux a suivi ce mouvement avec un soin et une prudence extrême. Il résulte de ses recherches que l'introduction du français remonte au xiv<sup>e</sup> siècle, et il est probable que dès cette époque un certain nombre de bourgeois de la ville l'entendaient. A la fin du xv<sup>e</sup>, les magistrats consulaires s'en servent, les notaires publics aussi. Mais souvent un acte commencé en français se continue en latin. Un à un, les notaires privés adoptent la langue vulgaire dans les vingt premières années du xvi<sup>e</sup> siècle. On voit alors l'idiome du Nord pénétrer partout dans la rédaction des « forlécoux », du *Mémorial* du consulat, et même d'un inventaire des archives de l'évêché. Dans les justices seigneuriales, on trouve des plumitifs en français dès 1523. En somme, les ordonnances du xvi<sup>e</sup> siècle ne firent là que consacrer un fait accompli.

Un chanoine de S<sup>t</sup>-Etienne a commencé une chronique (1507-1543) en latin. Il l'a poursuivie en français depuis 1533, « ut omnes intelligant ». Un autre chanoine en ouvre une à cette date, aussi en français.

L'auteur de l'étude que nous analysons croit, sans cependant en avoir la preuve, que les représentations de mystères à la même époque furent en français. Il pense aussi que les sermons commencèrent à être faits en français à l'époque de Charles IX, comme les registres paroissiaux.

Sa conclusion est :

1<sup>o</sup> Qu'à Limoges, la substitution du français au latin et au provençal a été préparée pendant un siècle et demi, à partir du règne de Charles le Bel, par les relations politiques de la commune avec ses rois et ses vicomtes ;

2<sup>o</sup> Que cette substitution était acceptée par l'usage, depuis le règne de Louis XI, dans nombre de documents privés, avant d'être admise dans les greffes et les chancelleries de Limoges ;

3<sup>o</sup> Que cette acceptation, cette admission ne sont devenues générales et définitives qu'au bout de plus de cent années ;

4<sup>o</sup> Que dans les documents d'origine ecclésiastique, le français a plus d'une fois remplacé directement le latin, sans que l'on ait à constater l'intermédiaire du dialecte provençal ;

5<sup>o</sup> Que tout ce qui, au xvii<sup>e</sup> siècle et plus tard, sera rédigé en latin, est œuvre d'érudition ; les ouvrages (en vers ou en prose), composés dans le patois local, peuvent être considérés comme appartenant à la littérature amusante (o. c., p. 490).

— Un autre article de M. Leroux montre qu'en Limousin le français se trouve employé dans des documents de petites localités avant d'être en usage dans le greffe du consulat de Limoges (*Bull. du Comité des trav. hist.*, 1910, p. 413).

2. Voir Blanc, *Essai sur la substitution du Français au provençal à Narbonne* (*Bull. du Comité des trav. hist.*, 1897, p. 584 et suiv.). En 1514, dans une procédure, sur 17 témoins entendus, 13 avaient déposé en provençal (p. 600-601).

3. En quittant le Château de la Bretesche, on traverse la Vilaine, mais « aussitôt qu'on a passé cette rivière, on ne parle plus que breton, qui est une langue étrangère et bien différente de la Française, qui est assez connue dans les grosses villes de la basse Bretagne, mais sur le chemin, et dans les villages on ne l'entend point » (Jouvin, o. c., I, 201-202).

dit nulle part combien de personnes n'ont que ce langage. Voici, à titre de spécimen, un de ces témoignages : « Chasque Province a sa façon de parler, et ses Dialectes. Toutesfois l'on y recognoist en gros une difference de langage entre les Provinces qui sont deçà Loire et celles qui sont delà. Les uns parlent François, et les autres Gascon, prenant ce terme-là comme on le prend communément à Paris pour ceux du Languedoc et du Dauphiné, de la Provence et de la Guyenne prise en ses plus larges limites !. »

L'USAGE COURANT DANS LES CAMPAGNES. — Quelques témoignages ont pourtant de la précision, ce sont ceux des voyageurs qui ont vainement essayé de se faire comprendre. Ainsi, quand La Fontaine nous rapporte que passé Chavigny (Chauvigny, arrond<sup>t</sup> de Montmorillon) « on ne parle quasi plus françois » (IX, 292), je veux bien qu'il ne nous apprend pas grand'chose. Cela veut dire simplement qu'on pénétrait là en pays de langue d'oc. Mais Racine entre dans d'autres détails fort significatifs. Parvenu en pays provençal par la route de Lyon, il ne peut plus se faire comprendre et nous raconte sa gêne et ses mésaventures. « J'avois commencé dès Lyon à ne plus guère entendre le langage du pays, et à n'être plus intelligible moi-même. Ce malheur s'accrut à Valence, et Dieu voulut qu'ayant demandé à une servante un pot de chambre, elle mit un réchaud sous mon lit. Vous pouvez vous imaginer les suites de cette maudite aventure, et ce qui peut arriver à un homme endormi qui se sert d'un réchaud dans ses nécessités de nuit. Mais c'est encore bien pis en ce pays (Uzès). Je vous jure que j'ai autant besoin d'interprète, qu'un Moscovite en auroit besoin dans Paris. Néanmoins je commence à m'apercevoir que c'est un langage mêlé d'espagnol et d'italien <sup>2</sup>; et comme

1. O. de Varennes, *Le Voyage de France*, 16-17.

2. Cette façon de juger les patois du Midi est assez commune. Les étrangers sont frappés de l'analogie avec les autres langues romanes ou avec le latin. On lit dans un *Mémoire de la généralité de Moulins*, 1698, dont l'auteur est l'intendant Le Vayer, et qui a été publié par Flament : « Le langage des paysans de ce pays et de ceux de Guéret est si corrompu que ceux qui n'y sont point accoutumés ont besoin d'interprètes et de truchemens pour l'entendre. Il y a beaucoup de mots de latin corrompu dont ils se servent » (p. 14). A Varambon, le 20 mai 1665, Locatelli et ses compagnons descendent dans une auberge, où l'on parlait un langage un peu différent du français et mêlé de savoyard (*Voy. de Fr.*, 261-262). Les patois de langue d'oui causent une surprise plus grande. Un Mémoire dont je parlerai souvent à propos de l'Alsace, dit du langage de Belfort «... la bourgeoisie suit les coutumes d'Allemagne soit pour la cuisine, les poêles, la monoye; mais pour le langage, c'est un patois, qui n'est ni françois ni allemand, qui tient pourtant de tous les deux, et que tous deux n'entendent point. Ils appellent ce jargon là le Romain » (De L'Hermine, *Mémoires de deux voyages et séjours en Alsace*, 216). Entre Ballersdorf et Dannemarie, de L'Hermine n'arrive pas à bien comprendre le langage d'une vieille paysanne « qu'on y parle une espèce de françois » (*Ib.*, 211).

j'entends assez bien ces deux langues, j'y ai quelquefois recours pour entendre les autres et pour me faire entendre. Mais il arrive souvent que j'y perds toutes mes mesures, comme il arriva hier, qu'ayant besoin de petits clous à broquette pour ajuster ma chambre, j'envoyai le valet de mon oncle en ville, et lui dis de m'acheter deux ou trois cents de broquettes : il m'apporta incontinent trois bottes d'allumettes<sup>1</sup>. »

Je ne citerai plus qu'un texte, mais il en dit assez. Quand la Cour envoya des ecclésiastiques pour prêcher les « nouveaux-convertis », l'évêque du Vivarais leur dit : « Si vous ne savez pas le patois, que venez-vous faire ici, sots que vous êtes ?<sup>2</sup> »

1. *Let.*, 1661, *Œuv.*, VI, 413-4.

2. Rebliou, dans Lavisée, *Hist. de Fr.*, VIII, 3, 352. D'un document que je citerai dans mon étude sur le XVIII<sup>e</sup> siècle, il résulte qu'à Capbreton, un siècle après l'époque où nous sommes : « dans chaque paroisse, il y a peu ou point d'habitans qui entendent le françois » (*Bull. de la Soc. des Sc. let. et arts de Pau*, 1873-4, 2<sup>e</sup> série, t. 3, 227-228).



## CHAPITRE VII

### DANS LES COLLÈGES ET LES FACULTÉS

#### A. L'ENSEIGNEMENT EN FRANÇAIS

Les collèges faisaient-ils mieux que l'école? Quelle était la situation du français dans les classes de grammaire, d'humanités, et ailleurs, dans tout ce que nous appellerions aujourd'hui enseignement secondaire et supérieur, c'est ce que je voudrais maintenant examiner.

UN PROPHÈTE : CL. FLEURY. — Il se trouva un homme pour avertir les pédagogues. C'est ce Claude Fleury que l'indépendance à l'égard de la tradition conduisit parfois à une divination géniale, l'auteur si souvent cité du *Traité du Choix et de la méthode des études*<sup>1</sup>.

Non seulement, il voudrait qu'on apprit à lire en français, mais que toute la première instruction grammaticale se fit en cette langue : « Il est aisé de voir, dit-il, que les mêmes difficultés que l'on a pour apprendre à lire, on les a pour le latin... On y a même joint, par l'usage des écoles, une autre difficulté, qui est celle des règles et de tout l'art de la grammaire. Car quoi que nous soyons accoutumés à n'apprendre le latin qu'avec la grammaire; ni la grammaire qu'en latin, ou sur le fondement de la grammaire latine : il est clair toutefois que ce sont deux études séparées, puisqu'il n'y a point de langue qui ne s'apprenne par l'usage et qu'il n'y en a point aussi qui n'ait sa grammaire. Je fais voir que cette méthode a commencé du tems que le latin étoit vulgaire et que la grammaire gréque, qui est la première que nous connoissons, a été faite aussi par des Grecs... Il faudroit étudier la grammaire en nôtre langue, avant que de l'étudier dans une autre. Comme cette étude ne consisteroit, qu'à faire faire à un enfant des réflexions sur la langue qu'il sauroit déjà, il y auroit souvent du plaisir, et les difficultés qu'il y rencontreroit seroient moindres, que si elles étoient jointes à celle d'a-

1. Paris, Aubouin, Emery et Clousier, 1687, 8°.

prendre une langue... Mais je ne voudrais pas le charger de beaucoup de préceptes, puisque le grand raffinement dans la grammaire consume un grand tems, et n'est point d'usage. Telle exception vous aura peiné tout un jour à retenir, dont vous n'aurés pas à faire trois fois en la vie. Je me contenterois des principales définitions, et des règles les plus générales; et je me bornerois à bien parler et bien lire, observer en écrivant une ortographe tres-correcte, entendre tout ce que l'on dit et tout ce que l'on lit, autant que la conoissance de la langue y peut servir. Il suffiroit pour cela, de conoître les divisions des lettres, les parties du discours et leurs subdivisions, et le reste que je ne puis mettre en détail; à moins que de faire une grammaire. Or afin que ces préceptes ne fussent pas secs et décharnez, comme ils sont dans les livres: je voudrais les rendre sensibles et agreables par l'usage. Quand un enfant aura leu quelque-tems en sa langue des choses qu'il entendroit, et où il prendroit plaisir, s'il étoit possible: on commenceroit à lui faire observer, que toute cette écriture ne consiste qu'en vingt-deux lettres, et que tous ces grands discours ne sont composés que de neuf genres de mots; qu'il y a deux sortes d'articles: qu'il y a des genres dans les noms, des tems et des personnes dans les verbes; des nombres dans les uns et dans les autres, et ainsi du reste. Lors qu'il sauroit un peu écrire, on lui feroit rédiger les histoires, que l'on lui auroit contées, et on lui corrigeroit les mots bas ou impropres, les mauvaises constructions et les fautes d'ortographe. On pouroit lui dire les règles des étimologies, et lui en aprendre plusieurs aux ocasions. Elles servent fort pour entendre la force des mots et l'ortographe; et elles sont divertissantes. Ainsi avec peu de préceptes et beaucoup d'exercice, il aprendroit en deux ou trois années, autant de grammaire qu'il en faut à un honête homme pour l'usage de la vie; et plus que n'en savent pour l'ordinaire ceux qui ont passé huit ou dix ans au colége.

« La plûpart en pouroient demeurer là, et n'apprendre point d'autre langue. Les gens d'épée, les praticiens, les financiers, les marchands, et tout ce qui est au-dessous: enfin la plûpart des femmes peuvent se passer de latin, l'expérience le fait voir. Mais s'ils savoient autant de grammaire que j'ai dit, il leur seroit bien plus aisé de se servir de bons livres françois, et des traductions des anciens; et peut-être se désabuseroit-on à la fin de la nécessité du latin, pour n'être pas ignorant. Il est vrai que le latin est nécessaire aux Ecclésiastiques, et aux gens de robe, et qu'il est fort utile aux gens d'épée, quand ce ne seroit que pour les voyages; et,

entre les femmes, aux religieuses, pour entendre l'office qu'elles recitent. Mais je croy qu'il seroit beaucoup plus facile à apprendre, si l'on ne le méloit point tant, avec les règles de la grammaire. Non que je croye qu'il faille l'apprendre par le seul usage : quoi qu'il y en ait quelques exemples, même de nôtre tems, la méthode n'en est pas encore assés établie, pour la proposer à tout le monde. Joint que quelque habitude de parler qu'eussent des enfants, j'aurois bien de la peine à croire qu'elle demeurât ferme sans le secours des règles, dans une langue qu'ils n'exercent pas continuellement. On a véritablement l'exemple des Juifs, qui aprénent l'hébreu à leurs enfans sans aucune règle et les y rendent fort savans ; mais c'est avec un grand tems... Il faudra... faire état, qu'ils apprendront bien mieux les règles par l'usage qu'on en fera remarquer, que par l'effort de leur mémoire, quoi qu'il ne faille pas laisser de leur faire apprendre par cœur. Ce qui les leur imprimera le mieux, sera la composition, mais on ne peut ni la commencer si-tôt, ni la continuer si long-tems que la lecture, qui doit être leur principal exercice, et durer pendant tout le cours des études » (174-180).

Bien entendu, certaines de ces réformes sont aujourd'hui dépassées, d'autres ont été faites il y a si longtemps qu'on s'imagine qu'elles n'ont jamais eu besoin d'être proposées. Je n'ai pu néanmoins résister au plaisir de donner ici ce passage où tant d'idées neuves sont exposées. Que d'observations précieuses, quoiqu'éparses, sur l'enseignement des langues et de la grammaire, l'ordre et la mesure qu'il y faut garder, la méthode pratique et inductive qui convient, sur la possibilité de constituer un enseignement suffisant sans le secours du latin, en s'aidant de traductions et de bons livres français ? Et qui à cette date aurait osé écrire comme Fleury : « Peut-être se désabusera-t-on à la fin, de la nécessité du latin pour n'être pas ignorant ? »

LE FRANÇAIS HORS DE LA CLASSE. — Malgré ces exhortations, le progrès n'entra pas au collège par la porte des professeurs. Il pénétra par la fenêtre, avec l'air libre du dehors. Il fut, avant d'être la langue des classes, la langue des récréations. Dès le début du xvii<sup>e</sup> siècle, il devint impossible d'appliquer les réglemens qui régissaient les heures de jeu. Antoine de Laval se désolait déjà de l'influence des « galoches », qui apportaient le langage de la ville <sup>1</sup>. De beaux statuts tout neufs n'étaient pas observés.

1. J'ai vu de mon tans à Navarre, à Lisieux, à Boncour, à Ste Barbe et ailleurs, le françois en étoit banny, et n'y servoit que de truchement au latin... mais depuis l'abus s'y est fourré... cette belle police scholastique s'est laschée a cause des galoches,...

Ceux qui avaient charge des maisons prétendirent longtemps surveiller conversations et correspondances. Le 6 Novembre 1647, une circulaire du P. Bourgoing de l'Oratoire prescrivit « qu'on garde l'usage si souvent recommandé et si peu observé que les régens ou estudiants n'écrivent jamais entr'eux ou à d'autres de la congrégation, qu'en latin <sup>1</sup> ». Les lettres françaises qu'on découvrirait devront être détruites, « cette langue étant si peu familière même parmy ceux qui en font profession qu'on y remarque des ignorances grossières. » Vains efforts! L'isolement des maisons d'éducation était une chimère irréalisable en présence de concurrents qui ouvraient les leurs. Or le français s'imposait peu à peu dans les séances publiques, représentations ou argumentations. Partout où on convoquait les familles, il ne semblait plus possible de lui refuser une place. En 1698, dans une séance publique du Collège de Lyon, les Jésuites expliquaient des règles de poésie française. On fera ces règles en français, dit le règlement, pour ne pas faire violence à la langue latine, et pour mêler à son autorité une certaine gentillesse de la langue du pays, « *festivitatem vernaculam aspergemus* » <sup>2</sup>.

Dans leur théâtre les mêmes Jésuites avaient donné d'assez bonne heure une certaine place au français; si la grande pièce demeurait en latin, la petite, allégorie ou comédie, était en langue vulgaire, de sorte qu'on a pu dire avec un peu d'emphase que dans ces pièces « le latin et le français s'étaient réconciliés dans une harmonieuse unité <sup>3</sup>. »

A l'Oratoire, on essaya de résister à ces tendances; le Recueil des actes disait : « Les tragédies seront plus latines que françaises. » On entremêlait cependant parfois les deux langues <sup>4</sup>, et l'usage du français s'étendait; peu à peu des pièces entières se jouaient en français. En 1683, un visiteur, ayant assisté à Condom à la représentation d'une tragédie en français, ne put s'empêcher de dire : « Sur toutes choses il faut observer les statutz qui deffendent qu'elles (les pieces) soient françoises, quand meme elles auroient d'ailleurs toute la beauté de celle qui vient d'être représentée <sup>5</sup> ». En 1699, l'Assemblée

jeunes jans sur leur foy, déreglez et sans conduite... On y parle latin à quelques heures (non pas toujours).

1. Lallem., *Educ. à l'Oratoire*, 234.

2. *Prousiones ex arte poetica. Progr. du Coll. de Lyon*, 1698; Vissac, o. c., 258.

3. *Joseph vendu par ses frères*, 1704. Prol. Voir Sicard, *Les ét. class. av. la Révol.*, 423-4.

4. Ainsi, en 1691, pour célébrer la victoire de Tourville au cap de Déveziers et celle de Luxembourg à Fleurus, les élèves du collège de Troyes récitèrent sur leur théâtre, deux poèmes latins-français (Carré, o. c., 248).

5. Gardère, *L'instruction publique à Condom*, ch. VIII, p. 147; cf. *Rev. de Gascogne*, XIX, 1888.

générale de l'Oratoire s'occupa de la question. Elle « prohiba sur les théâtres de ses collèges la représentation de tragédies écrites en vers français... » Mais « les jeunes Oratoriens protestèrent, et le R. P. Général, de concert avec les R. P. Assistants, pour trancher le différend fut obligé à des concessions. Le prologue et les arguments des différents actes pourraient être écrits en vers français, à la condition toutefois que le principal du collège les communiquerait au R. P. Général, avant d'en permettre la dictée dans les classes <sup>1</sup>. » Or, la poussée était telle que ce règlement même ne put pas être observé dix ans. En 1709, on jouait sur le théâtre de Troyes une pièce toute française : « *Le Pédant*. » En 1710, les rhétoriciens et les humanistes simulèrent en français un procès dont le succès fut grand <sup>2</sup>.

Le 17 décembre 1706, la Faculté des Arts fit à son tour une concession énorme. Elle délibéra que tout en s'appliquant à faire parler latin dans les exercices publics, il fallait laisser les élèves libres de répondre, soit en français, soit en latin <sup>3</sup>. Dans les collèges des Universités, les représentations jouaient un rôle beaucoup moindre que dans les maisons concurrentes. Il fallait en donner pourtant. En 1718, Grenan, ne se sentant pas de taille à lutter avec Corneille et Racine, fit jouer au collège *Athalie*. Comme quelques collègues désapprouvaient cette nouveauté, il composa en latin un prologue où la question était disputée par Philorome, l'ami de la routine, et Eulale, l'homme au beau langage, passionné de français. Le principal argument que donne celui-ci, c'est que quand on joue en latin, les « auditeurs », si l'on peut s'exprimer ainsi, usent peu de leurs oreilles et abusent de leur langue. Pendant que les malheureux acteurs s'essoufflent, on cause, on rit, ou . . . on boit <sup>4</sup>.

LE FRANÇAIS PÉNÈTRE LES CLASSES ENFANTINES. — Le P. de Condren, second général de l'Oratoire († 1641), avait fait adopter un plan d'études absolument nouveau <sup>5</sup>. Un enseignement pratique et élé-

1. Carré, o. c., 249 ; cf. Lallemand, o. c., 334.

2. Id., *ib.*, 249-50.

3. Daudam operam in primis ut pueri latine in scholis, quantum fieri potuit, et scribant et loquantur, in publicis tamen exercitationibus liberam relinqui facultatem seu latine seu gallice respondendi (Arch. M., Reg., XXXIX, f° 149, dans Jourd., *Hist. Univ.*, Picc. just., 153).

4. Vissac, o. c., 260-1.

5. Voir Hamel, *Hist. de l'abbaye et du collège de Julliy* (Paris, 1888). Cf. Lallemand, *L'éducation à l'Oratoire*, et Carré, *La lutte du latin et du français au Collège de l'Oratoire de Troyes*, dans les *Mémoires de la Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube*, 1882, 3<sup>e</sup> série, t. XIX, p. 238-239.

mentaire des règles et de l'orthographe du français devait précéder les études latines. Le catéchisme, l'histoire, devaient être enseignés en français. Plus tard une nouvelle classe, la 7<sup>e</sup>, fut ajoutée à la 5<sup>e</sup> et à la 6<sup>e</sup> pour permettre de trouver le temps nécessaire à cet enseignement. « N'est-il pas évident, écrivait plus tard Malebranche, qui est aussi un Oratorien, qu'il faut se servir de ce qu'on sçait pour apprendre ce qu'on ne sçait pas : et que ce seroit se moquer d'un François, que de lui donner une Grammaire en vers Allemands pour lui apprendre l'Allemand? Cependant on met entre les mains des enfans les vers Latins de Despautere pour leur apprendre le Latin, des vers obscurs en toutes manieres à des enfans qui ont même de la difficulté à comprendre les choses les plus faciles <sup>1</sup> ? »

Les maîtres de l'Oratoire ont l'honneur incontesté d'avoir institué et appliqué un programme où les premières classes étaient en français, et où on enseignait les éléments de la langue.

RENOUVELLEMENT DE LA PÉDAGOGIE PAR PORT-ROYAL. — Toutefois celui de Port-Royal fut autrement novateur et fécond. Il n'allait à rien moins qu'à un renouvellement complet de la vieille pédagogie ; désormais les compositions françaises orales et écrites avaient leur place <sup>2</sup>, et le règlement mettait la version au-dessus du thème <sup>3</sup>. En outre, les raisons de ces innovations étaient nettement et fortement données. Port-Royal va même plus loin encore, car les Jansénistes sont les adversaires de cette rhétorique creuse dont on voudrait restaurer aujourd'hui le culte, à laquelle vous habitue peu à peu la pratique d'une langue morte, dont on n'a pas encore, dont on n'aura jamais la complète possession : « Il ne faut ordinairement les faire parler (les enfans) ny écrire, disent les maîtres, que sur les sujets qu'ils sçavent le mieux, et dans le stile et les termes où ils sont le plus exercez ; autrement ils ne parlent qu'obscurément et confusément, comme sont leurs conceptions, et s'accoutument ainsi à parler et à se satisfaire de ce qu'ils n'entendent pas, ce qui est cause d'un défaut tres-ordinaire aux hommes, qui est de parler beaucoup de ce qu'on entend peu <sup>4</sup>. »

Voici maintenant qui concerne l'étude de la langue même : « Puis

1. *Rech. de la Vérité*, Paris, 1721, 4<sup>e</sup>, II, Préf.

2. « On peut commencer à les faire écrire (les enfans) en François, avant qu'ils écrivent en Latin, en leur donnant à faire de petits Dialogues, de petites Narrations ou Histoires, de petites descriptions, de petites Lettres, et en leur en laissant mesme choisir les sujets parmi les lectures qu'ils ont faites » (*Billets Cicér.*, préf., 31). Cf. Arnauld, *Regl. des études*, § 9.

3. Arnauld, *ib.*, § 6.

4. *Billets Cicér.*, préf., 30.

donc que le François nous doit servir d'introducteur et de truchement dans le pays Latin ; il faut qu'il aille un pas devant luy, je veux dire, qu'il faut apprendre le François avant le Latin ; et on doit tellement affermir les enfans dans le stile familier et commun du François, par la lecture des Livres que j'ay marquez, en les leur faisant apprendre par cœur, que le Latin qu'ils apprendront en suite, ne soit pas capable d'alterer et de corrompre la pureté de leur François <sup>1</sup>. » Sainte-Beuve a déjà souligné cette remarque si importante. L'enfant qui apprend le latin et n'a point étudié sa propre langue, loin de profiter de cette étude, risque d'y prendre et pour toujours des défauts de langage et de style <sup>2</sup>. De là l'infériorité des pédants de collège. Guyot porte le même jugement. « C'est ce qui fait qu'en ce temps, les personnes les plus sçavantes, et qui entendent le mieux les Autheurs, ayant négligé leur langue naturelle pour apprendre les étrangères, et renoncé au commerce des vivants, pour ne converser qu'avec les morts, ne peuvent traduire leurs Ouvrages que d'une maniere toute morte et étrangere, et se rendent ainsi moins capables des grands emplois de la Chaire, et du Barreau <sup>3</sup>. »

ADHÉSIONS ET RÉSISTANCES. — A Sedan, à l'école protestante, le règlement de 1615 n'admettait que des enfans sachant lire en français <sup>4</sup>.

Chez les Jésuites, les Institutions du P. Jouvancy acceptèrent qu'on se servît de la langue maternelle comme langue auxiliaire dans les petites classes, avec les enfans <sup>5</sup>, pour leur expliquer un texte ancien, et même plus tard pour préparer, comme nous dirions aujourd'hui, une composition <sup>6</sup>.

Dans les Universités, malgré les avertissements, qui n'avaient pas manqué <sup>7</sup>, malgré la concurrence, l'opposition fut extrêmement

1. *Billets Cicér.*, préf., 18.

2. Il est bien certain, disait-on à Port-Royal, que, quand on n'est pas assez affermi dans sa langue propre, les langues étrangères nous entraînent insensiblement à leurs expressions, surtout quand on ne connaît les choses que par elles, comme il arrive aux enfans, et nous font parler latin avec des termes français (Sainte-Beuve, *P.-R.*, III, 443).

3. *Billets Cicér.*, préf., 20.

4. Bourchen., *o. c.*, 200.

5. Voici comment un maître de basse classe expliquera une fable de Phèdre : « Il parlera en français aux enfans qui ne comprennent pas encore le latin, quoique tout ici soit écrit en latin... On expliquera de même en français les mots, et l'on ne se bornera pas à les expliquer une fois, mais on y reviendra deux ou trois fois, si c'est utile » (Jouv., *Man. d'appr.*, 111).

6. Il sera bon d'écrire en français, langue qui prête moins à l'obscurité, le plan du sujet que l'on doit écrire en latin (Id., *ib.*, 20).

7. Voir le *Dessain d'une nouvelle méthode pour instruire la jeunesse, présenté à*

vive et tenace, et il faut descendre jusqu'en 1705 pour trouver dans l'Université de Paris un maître qui adopte nettement l'avis de Port-Royal et veuille faire précéder les études latines d'études françaises, c'est Laurent Mauger, maître ès arts, dont la grammaire destinée à des élèves qui ne feront du latin que plus tard, parut à Rouen à cette date.

LES LIVRES DE CLASSE. — Dans les classes de grammaire et d'humanités, le français entra par les livres destinés à la traduction. On était obligé, depuis longtemps, de tolérer des livres avec une partie française. Quand on voudra faire en détail l'histoire que j'ébauche ici, il faudra tenir le plus grand compte d'un pareil élément, si important. Les « maîtres muets » étaient devenus bilingues. C'étaient : 1° Les dictionnaires et vocabulaires, qui s'étaient succédé, des Morel au P. Pajot et à Danet ; 2° Les livres de stylistique, recueils d'ensemble ou livres spéciaux, tels les *Commissuræ gallico-latinae*, Lyon, N. Gay, 1649, ou les *Particules* du P. Pomey ; 3° Les manuels de traduction, tels les *Rapports de la langue latine avec la françoise pour traduire élégamment*, Paris, V<sup>ve</sup> Cl. Thiboust et Pierre Esclassay, libr. juré de l'Univ., 1672, in-12° ; 4° Les grammaires latines en français ; ainsi celle de J. Meslier, Paris, Fr. Pélican et Séb. Fengé, 1647, 8°<sup>1</sup>.

Mais il faudrait bien se garder de croire que l'usage des classes fut changé complètement par suite de l'introduction de ces livres. Les maîtres continuaient et devaient continuer à enseigner en latin, et à parler latin. Le règlement demeurait impérieux là-dessus. Toute négligence était une faute contre le devoir professionnel, dont un régent devait se confesser. *L'examen général de tous les états et conditions et des péchez que l'on y peut commettre* (Paris, G. Desprez, 1711, tome II, 172) prescrit aux maîtres d'examiner s'ils ont porté les Ecoliers autant qu'ils ont pu à parler continuellement latin. Eux-mêmes ne pouvaient, bien entendu, sans péché grave, s'exprimer en langue vulgaire. Les statuts de 1626

*MM. de Sorbonne*, Paris, Le Cointe, 1653. L'auteur estime qu'ils abrègeront ainsi le temps de leurs études de la moitié et posséderont tout d'un coup ce que la routine de cinq ou six années des études ordinaires leur laisse encore douteux et confus. Il croit qu'il est plus facile de commencer par la langue vulgaire.

Cependant Gobinet, *Inst. sur la man. de bien étudier*, 1689, considère encore comme indifférent que la grammaire soit écrite en latin ou en français, bien qu'un texte français soit plus commode. Cf. Ern. Berlemont, *Mém. de la Soc. de Saint-Quentin*, 1890, t. 10, p. 293.

1. A Port-Royal, on avait composé toute une série de livres en français pour enseigner les langues : *Fables de Phèdre*, *Comédies de Térence* (expurgées), *Captifs de Plante*, *Let. de Cic. à Attique* (Voir l'avis au Lecteur sur les traductions) ; *Billets que Cicéron a écrit*, 1668 (Voir la préface de Guyot). Cf. Sainte-Beuve, *P.-R.*, III, 433.



ordonnaient de placer auprès d'eux des espions, chargés de signaler ceux qui manquaient aux offices ou parlaient français <sup>1</sup>. La règle tenait toujours : « Sive interroget præceptor quemvis scolasticum, sive quid jubæt, aut alloquatur, id faciat verbis Latinis. »

MÉDECINE, PHARMACIE ET DROIT. — La Faculté de Médecine demeurerait fidèle à son latin <sup>2</sup>. Il n'est pas un humaniste de profession qui en ait été plus entêté que Guy Patin. Il examine et juge en critique la latinité de ses contemporains. Dans les chaires, aux examens, aucune concession aux idées nouvelles. On jargonne à qui mieux mieux : *An ex tabaci usu frequenti vitæ Summa brevior* <sup>3</sup> ?

Les rhubarbaristes, comme disait un railleur du xvi<sup>e</sup> siècle, se donnent aussi parfois des airs latins. « Les apothicaires debvront médiocrement parler, ou pour le moins, entendre la langue latine », dit le Règlement de Cambrai de 1615 <sup>4</sup>. Les médecins formulant en latin, la deuxième exigence était justifiée <sup>5</sup>.

1. Jourdain, *o. c.*, Pièc. just., p. 57, art. XLVII. Gobinet dans la *Manière de bien étudier* donne les raisons pour lesquelles on étudie en latin : Les hommes qui ont écrit de sciences ont écrit en grec et en latin. Il faut les lire dans leur langue. La langue latine est celle de l'église latine (II<sup>e</sup> part., ch. 2).

2. Est-ce pour cela qu'au Parlement de Rouen, le 7 février 1664, quand le sieur Le Chandelier plaida contre les médecins de Rouen qui refusaient de le recevoir dans leur corps, « il plaida sa cause en latin, et que M. Gueudeville, médecin de ceste ville, plaida aussi en latin pour le collége des médecins ? (*Extr. d'un rec. d'arrêts du Parl. de Normandie*, publ. par C. de Beaurepaire, *Bullet. Soc. Hist. de Norm.*, 1875, 80, p. 357).

3. *Quæstio medica cardinalitiis disputationibus mane discutienda in scholis medicorum...* Fagon præside. Proponebat Parisiis Cl. Berger... Baccalaureat. medicus A. A. S. H., 1699, 4<sup>e</sup> (Bib. ville d'Albi, dans Vissac, *o. c.*, 50).

4. *Bull. du Comité des Trav. hist.*, 1904, p. 238.

5. La 1<sup>re</sup> édition du *Codex medicamentarius, seu Pharmacopœ Parisiensis*, est de 1638. La 2<sup>e</sup>, qui n'est qu'une réimpression de la 1<sup>re</sup>, est de 1645. Le *Codex*, rédigé en latin, est l'œuvre de la Faculté de médecine de Paris seule ; les apothicaires n'y ont pris aucune part.

Si le *Codex* est en latin, en revanche les traités didactiques de pharmacie sont généralement en français. On réimprime l'*Enchiridion ou manipule des mirapoles* de Michel Dusseau (1<sup>re</sup> édition, Lyon, 1561) à Genève en 1621 et 1656, à Lyon, en 1655, et la *Pharmacopée* de Bauderon (1<sup>re</sup> édition, 1588), de 1607 à 1681. On édite : les *Œuvres pharmaceutiques* de François Ranchin (Lyon, 1628) ; la *Pharmacopée accomplie* de Lazare Meyssonier (Lyon, 1657) ; la *Pharmacie théorique* de N. Chesneau (Paris, 1660 ; 2<sup>e</sup> édition, 1670) ; la *Pharmacopée royale* de Moÿse Charas (Paris, 1676 ; 2<sup>e</sup> éd., 1682 ; etc.) ; le *Dictionnaire pharmaceutique* de De Meuve (Paris, 1678 ; 2<sup>e</sup> éd., 1689) ; l'*Apothicaire françois charitable* de J. Constant de Rebecque (Lyon, 1683) ; la *Pharmacopée raisonnée* de Schröder, commentée par Michel Ettmuller (Lyon, 1697-1698) ; etc. Enfin la *Pharmacopée universelle* de Nicolas Lemery paraît pour la première fois à Paris en 1697. Dans tous ces traités, les formules des médicaments sont en latin.

Cependant Jean de Renou [Renodæus], médecin de Paris, a publié, en 1608, un traité de pharmacie en latin intitulé : *Institutionum pharmaceuticarum libri quinque* (in-4<sup>e</sup>), qui eut plusieurs éditions (3<sup>e</sup> éd., Paris, 1623, sous le titre : *Dispensatorium medicum*). Ce traité fut traduit en français par Louis de Serres (1<sup>re</sup> édition, Lyon, 1624, in-4<sup>e</sup> ; 2<sup>e</sup> éd., Lyon, 1626, in-folio ; 3<sup>e</sup> éd., Lyon, 1637, in-fol.) sous le titre : *Les Œuvres pharmaceutiques* de Jean de Renou (Note communiquée par M. le D<sup>r</sup> Dorveaux).

On allait cependant un peu loin dans le pédantisme, car la réclame elle-même prenait des airs savants : « Deo favente, Moses Charras theriacæ compositionem aggressurus... Pharmaca exponet, et per dies XV, Non tantum pharmaciae studiosis, sed et curiosis omnibus re et verbo satisfacere conabitur <sup>1</sup>. »

Les Facultés de Droit demeuraient tout aussi fermées. Quand Colbert imposa un enseignement du droit français, aucune prescription spéciale n'ordonna de le faire en français.

Cependant Fr. Delaunay, en inaugurant ses leçons le 28 décembre 1680, dans la Salle du Collège Royal, prononça un discours solennel où il expliqua pourquoi il usait de la langue maternelle. Et son plaidoyer rappelle les belles harangues qu'avait entendues le xvi<sup>e</sup> siècle <sup>2</sup>. Il dut faire un certain scandale, car le Collège Royal,

1. Vissac, *o. c.*, 46.

2. « Que la commodité et l'avantage de l'enseigner (le droit français) en nostre langue, soient tres-considerable, tout le monde en demeure d'accord. Et de vray, aujourd'huy que nous voyons nostre langue élevée presque à la hauteur de la Grecque et de la Latine, aujourd'huy qu'elle est si opulente et si noble, ne seroit-ce pas luy faire une grande injure que d'avoir recours à une langue étrangere, pour représenter une Jurisprudence qu'elle a formé, qu'elle a revestue de tous les ornemens qui la peuvent rendre agreable, qu'elle a enrichie de tous les termes necessaires pour la rendre intelligible à tout le monde.

« Il a esté dit sagement, que préférer une langue étrangere à sa langue maternelle, c'est préférer une concubine à sa legitime épouse ; et l'on peut ajouter icy, que préférant de méchants mots latins, des mots françois latinisez à de bons mots françois, ce seroit préférer le visage d'une courtisane couvert de platre, à la beauté naturelle d'une honnête fame.

« Le destin de la langue Françoise est trop heureux pour tomber dans ce mépris. Ouy, Messieurs, notre langue a droit de tout esperer de la bonne fortune d'un Ministre, qui orné de tant d'autres grandes connoissances, ne laisse pas de la cherir, et qui a bien voulu s'associer à ceux qui font profession de la deffendre. Mais aussi ce Ministre a droit d'esperer d'elle, que la gloire qui est deue à ses services, à sa fidelité incorruptible, et à sa vigilance infatigable, ne s'effacera jamais de la memoire des hommes.

« Au reste, ce m'est une necessité de me servir de notre langage maternel, car Louïs XII, ayant ordonné que toutes les procedures criminelles, et François I que tous les actes publics, redigez par les Greffiers et par les Notaires, seroient écrits en François : ne seroit-ce pas contrevénir à leurs Ordonnances que de parler de ces choses en une autre langue que la nôtre ?

« Un grand Personnage du dernier siecle, dit avec raison, qu'il n'y a pas de chose plus étrange dans le monde, que de voir un peuple obligé à suivre des Loix qu'il n'entend point, de le voir attaché en toutes ses affaires domestiques, mariages, donations, testaments, achapts, ventes, de le voir, dis-je, attaché à des regles et à des maximes qui ne sont ny écrites ny publiées en sa langue.

« ... Divers peuples nous ont donné l'exemple. Et ce n'est pas d'aujourd'huy qu'en France l'on a eu la même pensée ; feu Monsieur le Chancelier de l'Hôpital proposa de fonder dans Paris des Collèges François, pour y enseigner les sciences en notre Langue. Feu Monsieur le Cardinal du Perron, poussé du même zele, a fait la même tentative.

« Mais enfin, Messieurs, l'accomplissement de ce noble projet étoit reservé à Monsieur le Chancelier. (*Discours prononcé par François de Launay, avocat en la Cour de Parlement, pourveu par le Roy de la Charge de Professeur du Droit François, En la Salle du Collège Royal, le 28 Déc. 1680, à l'ouverture de ses leçons. Paris, Gab. Quinet, 1681, 8°*).

plus libre que les Universités, n'était pas plus libéral qu'elles. Il revint à la règle commune <sup>1</sup>; les vieilles interdictions furent renouvelées. Le 9 janvier 1684, il fut défendu « de dicter ni expliquer en français », comme d'entrer en chaire en habits indécents <sup>2</sup>.

### B. L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS.

On a vu plus haut, que dès 1620, un grammairien français, J. Godard, réclamait pour la langue française des écoles publiques, et que Richelieu avait eu l'intention d'en fonder une <sup>3</sup>. Depuis lors, les demandes et les réclamations se multiplient.

PROTESTATIONS ET SUGGESTIONS DES GRAMMAIRIENS. — *L'Avertissement aux prédicateurs tiré des S. Conciles et des Peres...* (Perigueux, 1650), déclare que c'est une chose honteuse que « nous travaillions si longtems à apprendre toute la beauté du Grec et du Latin, et que jamais nous ne nous appliquions au François <sup>4</sup>. »

« Je ne vois point, écrit Jobard en 1675, que dans tous les lieux où on enseigne l'Écriture ou la Lecture, on instruisse les Ecoliers des Principes de nôtre Langue, ny même des veritables Regles de l'Ortografe... il se pouroit faire que cette Methode leur donnât plus de connoissance de la Langue François, qu'ils n'en auroient par la seule étude du Latin... Des personnes de quelque consideration font des fautes tres-lourdes dans nôtre Langue,... ces défauts n'ont point d'autre source qu'une ignorance des Regles de la Grammaire; je sçay bien que la bonne education peut suffire pour estre correct dans ce que l'on dit, mais outre qu'il y a toujours quelque façon de parler, que l'on n'a point appris par cette voye;... l'on ne peut sçavoir la veritable raison, pour laquelle une chose est bien ou mal dite, sans avoir quelques Principes de la Grammaire. » (*Exerc. de l'Esprit*, Préf., 1-3). « Il est nécessaire d'étudier sa Langue, il seroit mesme à propos qu'on y appliquast de bonne heure les enfans, observe à son tour Andry de Boisregard, et qu'on eust soin de leur donner des Maistres, qui en leur enseignant des Langues

1. Au xvii<sup>e</sup> siècle, il y a juste un programme en français, celui de Michel Denyau (1669).

2. En ce mesme jour, sur ce qu'on a représenté que quelque professeur s'estoit donné la liberté d'entrer en chaire avec un habit fort indécent et qu'on avoit fait des leçons françoises, il a été défendu à quelque professeur que ce soit d'entrer en chaire pour enseigner autrement qu'avec une robe et un bonnet quarré et de dicter ny expliquer en françois (Archives du Coll. de France, Reg. I, f<sup>o</sup> 49).

3. Tome III, p. 716.

4. Voir Gouget, *Bib. fr.*, II, 169-170.

mortes, ne leur laissassent pas ignorer une Langue vivante, dont ils doivent se servir toute leur vie. Il arrive cependant que les jeunes gens sortent des Collèges aussi ignorans là-dessus que s'ils avoient été élevez chez des Etrangers » (*Refl. s. l'usage pres. de la Lang. fr.*, 1689, Pref., à iij). Les mêmes plaintes, les mêmes conseils se retrouvent chez Hindret, qui traite de prononciation : « On leur apprend (aux enfants) avec beaucoup de soin le Latin et le Grec, et pour ce qui regarde leur Langue naturelle, on l'abandonne au hazard de l'usage <sup>1</sup> » (*Art de bien prononcer*, Disc., èijj).

Le Gras, professeur de rhétorique, exprime le même étonnement douloureux de l'abandon où on laisse le français : « Il y a lieu de s'estonner que plusieurs de ceux de nostre Nation, qui apprennent avec beaucoup de soin les belles lettres, et qui tiendroient à quelque deshonneur de ne sçavoir pas la Langue Latine, soient si éloignez de sçavoir les moindres regles de la Langue Françoisse » (*Reth. fr.*, 175).

On voit même apparaître des opinions plus hardies. L'auteur anonyme du manuel intitulé *Les Veritables principes* taxe nettement d'erreur l'opinion de ceux qui prétendent qu'on ne peut écrire correctement en français, si l'on n'a passé par les leçons du Collège (Pref., 4<sup>e</sup> p.). Comment n'eût-on pas tiré cette conclusion des déclarations des Vaugelas, des Bary, de tous les maîtres de l'école française, qui tenaient que le grec et le latin des pédants ne faisaient que brouiller leur langage ? L'étude de la langue française devait apparaître non seulement comme nécessaire, mais comme suffisante.

QUELQUES TIMIDES ESSAIS. — On est étonné, dans ces conditions, de voir combien les essais furent rares et timides. Je ne parle pas des écoles protestantes, où des raisons particulières obligeaient à faire une place à la langue dans laquelle les fidèles devaient lire. A Nîmes, les directeurs poussaient, dit-on, le scrupule jusqu'à donner aux enfants un maître du Nord pour corriger les fautes de la prononciation méridionale (Bourchenin, *o. c.*, 194). A Sedan, où venaient beaucoup d'étrangers, on expliquait les textes en français pour que, suivant l'idée de Port-Royal, les enfants, en cherchant l'abondance en latin, ne perdissent pas la propriété des termes

1. Son livre est « une méthode pour la première instruction des Enfants » (iij). Lui aussi pense que « puis qu'il faut indispensablement qu'ils sachent la Grammaire pour apprendre les Langues et les autres Sciences... il est plus utile et plus aisé de la leur enseigner en leur langue naturelle qu'en une Langue étrangère qu'ils n'entendent pas encore (avant-dern. p. du *Discours*).

(Id., *ib.*, 202, n. 1). Les étudiants en théologie, aux termes d'un acte du Synode d'Alais, s'exerçaient à des sermons français aussi bien qu'à des oraisons latines. Les soutenances de thèses avaient lieu également dans les deux langues (Id., *ib.*, 253, 258-9). Mais dès 1680 une main brutale ferma ces écoles; depuis 1660, celles de Port-Royal n'étaient plus.

Ailleurs, dans des maisons que nous appellerions libres, et qui auraient pu innover, on ne se souciait en aucune façon du français. Nous avons conservé un prospectus d'une maison d'éducation privée pour gentilshommes (ruë de Bourbon, proche le pré aux Clercs). Si le programme était appliqué, on s'y servait du français pour enseigner la rhétorique et la philosophie, c'est vrai, mais tandis qu'on y faisait du latin, de l'italien, de l'espagnol, de l'allemand, il n'y est pas question de l'étude du français <sup>1</sup>.

PREMIERS PAS EN AVANT. — A la fin du siècle, ce fut partout, chez les Oratoriens, chez les Jésuites, dans les Universités, qu'on se trouva en présence du problème nouveau qui se posait malgré tout : Fallait-il aller jusqu'à s'occuper de la langue vulgaire, et l'enseigner?

Un tout petit fait, rapporté par Carré, en dit long sur l'état d'esprit qui régnait. Dans le catalogue des prix distribués à l'Oratoire de Troyes en 1708, il est fait mention d'un prix de composition française donné à un élève de 3<sup>e</sup>. Mais on spécifie bien que ce prix n'est pas un prix régulier. Il est fourni par un particulier anonyme, et le palmarès a soin d'ajouter qu'il n'a été décerné qu'à titre exceptionnel <sup>2</sup>. Au reste la doctrine des Oratoriens en matière d'enseignement est dans le livre du P. Bernard Lamy <sup>3</sup>. On y trouve un long chapitre sur l'étude des humanités. Aucune trace ni mention du français.

La *Ratio docendi* du P. Jouvancy, qui n'est guère postérieure, marque un progrès réel <sup>4</sup>. Le français y joue un rôle modeste sans doute, mais qu'on prend néanmoins la peine de déterminer. Les directeurs tiennent à ce qu'il ne soit point estropié : « Quoique les maîtres de la Société de Jésus doivent surtout s'attacher à bien

1. Bib. Maz., A. 10 667, in-4°, pièce 6, page 2-3.

2. Carré, *o. c.*, 250.

3. *Entretien sur les sciences avec la meth. d'étudier*, 2<sup>e</sup> éd., Lyon, 1694, in-12°.

4. Le chapitre sur la langue vulgaire. De studio linguæ vernaculæ, est l'art. III de la 1<sup>re</sup> partie, p. 40 de l'édit. latine de 1711. Paris. Cl. Jombert, et Jos. Mongé, in-12°. Je cite dans ce qui suit, pour la commodité du lecteur, une traduction française de Ferté, 1892.

connaître le grec et le latin, ils ne doivent cependant pas négliger la langue maternelle, c'est-à-dire le français, en France. Trois choses sont à observer dans cette étude :

1° Puisqu'on explique aux enfants les auteurs latins, et qu'on les traduit en français, il faut y mettre le plus d'élégance possible. Pour cela le maître fera lui-même cette traduction, ou du moins, s'il l'emprunte à un auteur français, il comparera d'abord le latin avec le français, et il apprendra ainsi très facilement ce qui est propre à chaque langue, et quelles sont les qualités et les beautés de chacune d'elles. On suivra la même méthode pour expliquer les historiens dans les basses classes <sup>1</sup>.

2° Tous les sujets que les enfants traiteront en français seront rédigés selon les règles de cette langue et exempts de toute faute de langage.

3° On s'appliquera, dans la conversation et dans les entretiens de chaque jour, à avoir toujours un langage correct. Il sera bon quelquefois de rappeler et de critiquer les qualités et les défauts de langage qu'on aura remarqués en lisant, ou que d'autres auront observés <sup>2</sup>.

Voilà, dira-t-on, des pratiques bien nouvelles. Le progrès n'est pas niable. Les ennemis de Port-Royal empruntent les méthodes des écoles qu'ils ont fait interdire. Je sais bien que le P. Jouvancy met en garde professeurs et élèves contre les séductions dangereuses des ouvrages écrits en français : « Un jeune maître doit surtout se garder de se trop passionner pour les ouvrages écrits dans sa langue maternelle, surtout pour les poètes, qui lui feraient perdre la plus grande partie de son temps, et même de sa moralité. C'est pourquoi il demandera à la personne qui dirige ses études, ou au recteur du collège, quels sont les livres qu'il doit lire, combien de temps il doit y consacrer. Il doit se persuader qu'il pêche gravement si, séduit par le charme de la langue française ou rebuté par le travail d'une étude plus sérieuse, il emploie le temps que la société destine à apprendre des langues plus difficiles, mais nécessaires, autrement que nos règles l'ont établi sévèrement et sagement <sup>3</sup>. »

Il y a dans le livre d'autres conseils qui marquent où on prétend s'arrêter dans les concessions. Elles ne sont faites qu'aux petits.

1. Dans l'explication d'un auteur vous observerez... 1° La propriété des mots français, et leur rapport, s'il en existe, ou leur différence avec les mots latins (Jouv., *Man. d'appr.*, 98).

2. *Ib.*, 18, 19.

3. *Ib.*

A eux seuls le maître « in triclinio » tiendra un discours en langue vulgaire. Encore ne doit-il pas mettre plus de huit jours à le préparer. Plus haut, l'éloquence et la poésie latines reprennent leurs droits. Et même quand ces petits sont mêlés aux grands, qu'on traduit Virgile, Cicéron, Horace, sous la direction du professeur, il serait coupable d'employer un autre langage que le latin, où même les plus petits sont plus capables qu'on ne pense <sup>1</sup>. L'usage de parler latin doit leur être facilité avec le plus grand soin, et il ne sera pas inutile de leur donner quelques formules toutes faites dont ils puissent user au lycée, dans leurs visites à leur famille, et jusque dans leurs jeux car nous sommes enclins à dire ce que nous sommes sûrs de dire bien et élégamment <sup>2</sup>.

CONCLUSION. UN AGE NOUVEAU S'ANNONCE. IL N'A PAS COMMENCÉ. — Qu'est-ce cependant que ces réserves, si sévères et même si ridicules qu'elles paraissent <sup>3</sup>, auprès des prescriptions qui précèdent? On admettait le français en tremblant, mais on l'admettait; on se résignait même à en enseigner les éléments, tout est là. Il est bien vrai décidément qu'autour de 1690 le vicil édifice se lézardait de toutes parts. Avec leur sens de l'opportunité, les Jésuites s'en aperçoivent. Les Universités, elles, ne paraissent pas s'en être doutées. Un des plus hardis parmi leurs maîtres prétendit seulement mener français et latin de front, c'est Filz, qui, s'inspirant de la *Grammaire générale* et de Scioppius, essaya de dégager les principes communs des deux langues pour en faire une étude simultanée, où le français est souvent cité en premier <sup>4</sup>. Le P. Lallemand, prieur de S<sup>te</sup>-Geneviève et Chancelier de l'Université, ne manque pas, dans une lettre-préface, de marquer les conséquences d'une pareille innovation pour la connaissance du français : « Les enfans (jusqu'au livre de Filz), dit-il, apprennoient assez de preceptes pour bien parler Latin; mais au sortir du College, ils se trouvoient d'ordinaire fort ignorans en François : Ils n'en savoient que ce que leurs Nourrices leur en avoient appris; les mauvais exemples n'avoient fait

1. Éd. lat., 181.

2. Latinè loquendi consuetudo quam diligentissimè retinenda : neque fuerit inutile formulas aliquot proponere adulescentulis, quas in lyceo in congressu familiari, in ipso ludo usurpent, ultrò enim ac libenter dicimus, quod nos benè atque eleganter dicturos confidimus (*Rat. doc.*, 193).

3. En 1659, le synode protestant de Loudun est tout aussi timoré que Jouvancy et les Pères. Il critique la jeunesse des écoles, non seulement à propos de gants et de perruques, mais de style. On accuse le style des étudiants, de sentir « plutôt le roman que la parole de Dieu » (Bourchenin, *o. c.*, 393).

4. *Méthode courte et facile* du sieur Filz... Paris, V<sup>o</sup> Thiboust et P. Esclassan, 1685, in-8°. Bib. Maz., 45253.

que confirmer la méchante éducation, et pour apprendre à bien parler leur langue, ils étoient contraints d'oublier tout ce qu'ils en avoient appris. Mais aujourd'hui, Monsieur, ils pourront s'élever en même tems dans la connoissance du Latin et du François, et il ne tiendra qu'à eux de n'avoir plus la honte d'ignorer ce qui leur est le plus nécessaire de savoir<sup>1</sup>. »

De tout cet ensemble de faits résultent, il me semble, des conclusions fort nettes. L'enseignement du français finit par trouver dans une partie des établissements d'éducation une place au début des études. Mais les programmes les plus hardis l'abandonnent après les premières classes, dès que l'écolier entre en grammaire. On présente à divers symptômes que cet état de choses va changer. Ça et là une porte s'entrebaille, qui ne sera plus fermée. Toutefois ce qui, avant 1715, a passé par ces étroites ouvertures, est nul ou à peu près. Jusqu'à la fin du règne, l'enseignement de la langue française ne doit rien ou à peu près rien aux collèges soit universitaires, soit jésuites.

1. *Lett. du R. P. Lallemant à Filz, au sujet de sa méthode, le 27 avril 1669. C'est dans le même ordre d'idées que travaillera plus tard Gaultier (1719).*



## CHAPITRE VIII

### CONFÉRENCES, CERCLES ET SALONS

LA VIE DE SOCIÉTÉ. — Dans ces conditions, comment s'est faite la diffusion de la langue littéraire ? D'abord et avant tout, par la vie de société. Si les cercles et les salons l'élaboraient, c'était aussi en les fréquentant qu'on en apprenait l'usage. J'ai assez parlé de leur rôle à Paris pour ne pas y revenir et me contenter de dire que ce rôle fut de première importance. La Cour, en se dégasconnant, dégasconna peu à peu de la ville tout ce qui prétendait l'approcher ou lui ressembler.

COURS ET CONFÉRENCES EN VILLE. — Une part est à faire aussi aux conférences et aux conférenciers. Il a été question plus haut du bureau d'adresses de Renaudot, d'où sortit la presse <sup>1</sup>. Toutes sortes de cours furent faits au public mondain, je l'ai montré dans le chapitre « Les savants et le monde » <sup>2</sup>. Or, si un cours de chimie, même professé par Lémery, ne servait en rien la langue élégante, il en était autrement de certains autres. L'« Académie des Orateurs » de Richesource, ridicule par certains côtés, n'en formait pas moins une vraie école d'éloquence française. Marguerite Buffet tint une chaire de purisme pour dames. Les clercs, les hommes et femmes du monde trouvaient là ce que les établissements destinés à l'enseignement ne donnaient point.

Le plus célèbre des professeurs fut probablement L'Esclache <sup>3</sup>. Un moment on put croire qu'il allait enseigner la théologie elle-même en français. S<sup>t</sup>-Ange avait essayé de le faire chez la vicomtesse d'Auchy. Mais les deux hommes eurent des disputes dont l'Archevêque s'émut <sup>4</sup>. L'Esclache mit du moins à la mode les leçons de philosophie en langue vulgaire. Ol. Lefèvre d'Ormesson a assisté à l'ouverture, le 21 novembre 1643, et il écrit : « Je fus l'après disnée, rue Quinquempoix, chez M. Lesclache, qui faisoit trois discours

1. Voir tome III, 717.

2. Voir tome IV, 406.

3. Voir tome III, 717 et tome IV, 98.

4. Tall., *Histor.*, I, 330-1.

français à l'ouverture de ses leçons de philosophie en français. Il y avoit grand monde, des jésuites et des personnes d'esprit. Il parla de Dieu selon Aristote et satisfit toute la compagnie <sup>1</sup>. »

Jusqu'au bout, il est vrai, il fut obligé de prêcher autrement que d'exemple, et de défendre la légitimité d'un enseignement en français : « Nous devons, dit-il, enseigner la Philosophie an Francés, pour donner aux fames, et à ceus qui ne s'attachent pas à la Langue Latine les conésances qui leur sont nécessaires, pour aquérir la perfection de leur antandement, et de leur volonté. Lor qu'on leur anségne la Philosophie an Latin, leur esprit et ocupé à deus chozes, car il travaille à bien antandre le Latin et la choze qu'il exprime. Mais lor qu'on leur anségne la Filozofie an Francés, leur esprit n'étant ocupé qu'à bien antandre les chozes, ils les consoivent plus facilement que céles qui leur sont expliquées dans une Langue étrangère » <sup>2</sup>. Et l'adversaire de son orthographe le chapitre d'importance sur ces idées qu'il considère encore comme extravagantes. Néanmoins nous savons que les leçons de l'Esclache étaient très fréquentées ; elles durèrent pendant vingt-cinq ans.

**LES LIVRES. RÔLE EFFACÉ DES GRAMMAIRES.** — Les livres servirent naturellement plus encore ; ils portaient plus loin. Les grammairiens avaient beau affirmer qu'ils ne faisaient que mettre l'usage en règles, on sentait bien que cet usage, personne, même parmi les courtisans qui parlaient le mieux, ne le possédait intégralement. De là le succès d'un Vaugelas, que j'ai essayé de montrer. Ménage, Bouhours, ne furent pas moins lus. Les délicats s'y plaisaient visiblement. Un livre sur le bon usage, comme celui de M. de Callières, était à sa façon un des manuels du parfait courtisan. Dans tous les « Arts de bien vivre à la Cour », et ils sont légion, sous divers titres, il y a toujours un chapitre sur le beau langage. S'il ne donne le plus souvent pas de détails, c'est qu'on trouvait ces détails ailleurs, chez les maîtres dont nous avons parlé.

Une chose est à observer en effet, il parut extrêmement peu de grammaires en ordre systématique, tirées des Remarques. En dehors du P. Chifflet, qui vit à l'étranger, c'est à peine si on compte, jusqu'à Régnier-Desmarais (1706) quelques ouvrages qui vailent d'être mentionnés, et qui aient été écrits pour des Français. Ce sont : *La politesse de la langue française* (1655), le livre de Jobard, cité plus haut, et intitulé *Exercices de l'esprit* (1675), la *Grammaire*

1. *Journ.*, I, 124.

2. L'Esclache, *La verit. orth.*, 63 et 61.

*méthodique* de Denis Vairasse d'Alais (1681), le *Génie de la langue françoise* de d'Aisy (1685), la *Manière de parler* de Renaud (1697), les *Commencements de la langue françoise* de Richelet (1698). Aucun de ces manuels n'a une importance véritable ; aucun ne synthétise le travail grammatical accompli. C'est à l'étranger seulement qu'on réunit et qu'on ordonne toute cette immense matière. Rien chez nous qui puisse se comparer à *L'Art de bien parler françois*, de M. de la Touche, qui est un excellent manuel, mais qui a paru à Amsterdam et qui est destiné aux Anglais.

Le public, je crois, allait aux sources. D'autre part, s'il ne haïssait pas le pédantisme, il en haïssait l'extérieur. Des livres d'apparence écolière ne plaisaient pas à des adultes. Vaugelas, pour donner plus d'attrait à ses *Remarques*, en avait ôté tout ordre méthodique. Après lui, les observateurs firent de même. Qu'était-il besoin de l'appareil dogmatique des grammaires ? Il ne s'agissait que de perfectionner une connaissance naturelle, et des observations éparses y semblaient mieux convenir qu'un corps de doctrine.

On professait que les langues vivantes s'enseignent non par des préceptes, mais par l'exemple et la lecture. A plus forte raison, quand il ne s'agissait que d'améliorer ou de parfaire la connaissance qu'on avait de la langue maternelle. Des conseils épars sur quelques points, même s'ils formaient, sans en avoir l'air, un ouvrage « de système », étaient mieux appropriés aux besoins.

Il faut ajouter que les livres « bien écrits » contribuaient, en qualité de modèles, à l'éducation grammaticale. Et ils étaient innombrables. On considérait en effet comme tels non seulement les ouvrages de nos classiques, à l'exception de quelques-uns que les préjugés du temps ne permettaient pas de mettre en si belle place, mais encore toutes sortes de publications médiocres dont la liste irait des *Traductions* de d'Ablancourt et de l'*Histoire de l'Académie* de Pellisson aux *Conversations galantes* de Bary.

EN PROVINCE. IGNORANTS ET RETARDATAIRES. — L'éducation grammaticale des provinces était autrement difficile à faire. Ce n'est point que le goût du beau langage y ait manqué. Si au xvii<sup>e</sup> siècle, par suite de la centralisation, la production littéraire s'y ralentit, une élite pourtant y aima les lettres françaises. Le monde cultivé ne pouvait être réuni tout entier à Paris et à Versailles.

Mais aucun raisonnement ne tient lieu de faits, car certains, déjà connus, prouvent que le discernement manquait encore. A Rennes, par exemple, au lieu d'imiter Paris, on copiait

Rouen. D'après un Mémoire adressé à Colbert en 1663, par un de ses subordonnés Babin, on rencontrait dans la ville des gens d'esprit. Mais « comme ils sont assez voisins des Normands, dit-il, ils en affectent les allures et le jargon ; et quoiqu'ils en aient un particulier qui est assez pesant et désagréable aux oreilles des gens de Cour, ils tâchent de se défigurer par cet autre, étranger, qu'ils mêlent surtout dans leurs railleries et dans leurs meilleures pointes » (Bibl. Nat., *Mél. Colb.*, VI, f° 42). Cette ignorance s'explique. Rennes était, après tout, la capitale d'une province qui parlait une langue non romane : le breton.

L'indocilité était plus rare. S'il se rencontre aussi de temps en temps un provincial rebelle, tel Du Maurier, qui refuse d'accepter le joug de la Cour, et n'a jamais pu supporter la lecture des *Remarques* de Vaugelas, c'est là une véritable exception. On désire en général se former au beau langage. La difficulté était de savoir comment s'y prendre <sup>1</sup>.

**PRÉCIEUX ET PURISTES DE PROVINCE.** — Dans plusieurs centres, il existait, dès le commencement du xvii<sup>e</sup> siècle, de petits groupes où on cherchait à connaître la mode pour la suivre. Une raillerie des dames de Lyon aux dames de Paris au sujet de leur langage, comme celle qui leur fut adressée au xvi<sup>e</sup> siècle, n'aurait plus eu de lieu. Si les Lyonnaises entendaient garder une suprématie, ce n'était plus sur les Parisiennes, mais sur d'autres Lyonnaises, et en contrefaisant les Parisiennes. Un accent ne s'attrape guère, mais les mots,

1. *Mem. hist. Holl.*, 1680. « Les Syntaxes, les Clenards, et les Despauteres, que mon Pere appelloit les Croix de la jeunesse, me sont des Païs inconnus. Je n'ay jamais pû comprendre ce que c'est qu'un Supin ny qu'un Gerondif : et je m'en sers à l'occasion par l'usage, sans les pouvoir définir ny décrire. J'ay lû et relû avec plaisir le Quinte-Curce de M<sup>r</sup>. de Vaugelas, dont j'estimois la vertu solide, l'extrême douceur, et la fidélité inviolable pour ses Amis ; mais je n'ay jamais pû achever ses remarques sur nôtre Langue ; De plus, ayant corrompu ma langue naturelle par une longue demeure dans les Païs Etrangers, où j'ay été nourri, et par une plus longue station dans le Mayne, où l'on parle tres-mal : m'étant lassé de picquer inutilement les coffres à la Cour... on ne doit pas s'étonner si on remarque en cet Ouvrage des termes et des façons de parler qui ne sont pas au goût de ces censeurs pointilleux qui ne s'arrêtent qu'à l'écorce, et qui condamnent un bon livre pour un mot qu'ils ont banni du commerce, et pour une maniere de parler qui n'est pas de la délicatesse de la langue, pour me servir de leurs termes.

« Je convie donc ces Messieurs de me laisser en repos, ... leur laissant tres-volontiers en partage les huit parties d'Oraison, toutes les Grammaires et tous les Dictionnaires, avec toutes les remarques et toutes les observations sur les Langues... »

« J'estime fort ceux qui parlent régulièrement : mais je ne puis souffrir ces petits critiques enflés de vanité, qui dans les ruelles des Dames décrivent les meilleurs ouvrages, pour une maniere de s'expliquer qui ne leur plaît point. Il ne s'ensuit pas pour cela que de Grands Hommes ne puissent écrire solidement et poliment tout ensemble : ayant autant de veneration pour ces Illustres-là, que d'aversion et de mépris pour de simples Grammairiens qui n'ont que l'orgueil en partage » (Préface).

les expressions, les tours de phrase même s'empruntent aisément. Il y a eu des Précieuses à Lyon<sup>1</sup>. On dit qu'elles s'y prenaient maladroitement, et que ce sont elles qui ont inspiré à Molière l'idée de sa pièce. L'affirmation ne repose pas sur des preuves bien sérieuses. Peut-être les pecques qui lui ont servi de modèle sont-elles celles de Valence ou de Vienne. La chose au reste ne nous importe guère. Ce qui est sûr, c'est que dans bien des endroits, il y eut des Cathos et des Madelon. Chapelain s'est assez moqué de celles de Montpellier<sup>2</sup>. Fléchier nous en a présenté aussi qu'il a rencontrées à Vichy en 1665, s'empressant autour d'un homme qui devait tenir un des premiers rangs parmi les beaux-esprits<sup>3</sup>.

Depuis 1660, le zèle puriste prit en général d'autres formes et produisit d'autres fruits, parce que les maîtres étaient meilleurs, mais c'était le même zèle, fait chez les uns de vanité mondaine et chez d'autres d'un amour véritable de la langue et de sa gloire. Il y a eu à côté des « Illustres », des abbés Boisot, désireux de vivre parmi les œuvres d'art et de science, capables de refuser pour cela de séduisantes propositions, qui ont assez aimé le français pour venir l'apprendre, et qui l'ont possédé assez bien pour qu'on pût dire à leur mort qu'ils eussent disputé « la politesse et la pureté à toute l'Académie Française »<sup>4</sup>. Les correspondances du temps nous montrent à chaque instant un Le Bossu ou un Moisant de Brieux<sup>5</sup> qui non seulement se laisse corriger par un correspondant parisien savant en la langue, mais qui sollicite les avertissements et les censures.

**SOCIÉTÉS ET GROUPES.** — Il y a plus. Tous les documents n'ont pas été étudiés, et cependant, de ceux qui ont été mis au jour, grâce à l'activité des Sociétés Savantes des départements, il résulte qu'en divers endroits s'étaient formées des réunions, je n'ose pas dire s'étaient constituées des compagnies, parce que précisément la plupart de ces réunions sont restées à l'état de petits cercles libres qui échangeaient sans formalités des visites et des conversations. Il

1. Voir Baldensperger, *Et. d'hist. litt.*, 2<sup>e</sup> série.

2. *Voyages*, éd. Tenant de Latour, 81.

3. *Gr. Jours d'Auvergne*, éd. S<sup>te</sup>-Beuve, Paris, 1862, p. 50 et suiv.

4. Lettre de Bosquillon à M<sup>lle</sup> de Scudéry sur la mort de l'abbé Boisot. *Journ. des Sav.*, 1695, p. 260.

5. Chapelain avertit le R. P. Le Bossu à Chartres que son style n'est pas pur et qu'il aurait besoin de lire Balzac, Ablancourt, Giry (Chapel., *Lett.*, II, 822). Sur Moisant de Brieux, j'aurai à revenir plus loin. On lui eût fait de la peine, en considérant « son Académie » comme une simple réunion mondaine. M. de Montaigu, doyen du présidial, consulte Chapelain sur des minuties de langue (*Id.*, *Ib.*, II, 790).

y en eut un à Castres, en 1648, dont les procès-verbaux existent encore, groupe de latinistes, dont le chef, Spérandieu d'Aiguefonde, traduisait la « Pucelle »<sup>1</sup>. M. Jacquet<sup>2</sup> a montré que Dijon en possédait un autre, où se rencontraient des amateurs de belles-lettres. Le beau langage était un des objets de leurs études et de leurs entretiens.

Que ces groupes aient eu plus de bonne volonté que de compétence, c'est ce qui ne fait point question. A distance, quelque application qu'on y donne, il est difficile dans les choses d'esprit et d'art qu'une conformité de goût arrive à s'établir parfaite et universelle. Et cela est fort heureux, du reste. Les Dijonnais érudits pouvaient être des puristes, ils le voulaient même sans doute, ils n'étaient pas des puristes complets. Ménage était fort en honneur parmi eux, Bouhours aussi. Je vois que La Monnoye le cite comme le correcteur dont le style de Bussy aurait besoin<sup>3</sup>. C'est donc que le nom, les remarques peut-être même du jésuite lui étaient connues. Or, elles ne l'ont pas empêché d'écrire ses Noëls, qui ne sont point d'un puriste, et où le patois, si méprisé de Bouhours, joue un rôle essentiel. Dans un excellent chapitre de son livre, M. Jacquet montre du reste combien dans ce monde des grandes villes de province, où les hommes de robe et d'administration tenaient une place si considérable, les traditions de style du xvi<sup>e</sup> siècle se conservèrent, à la faveur de l'éducation gréco-latine.

D'autres recherches ont donné des résultats analogues. Celles de M. Latreille sur le Dauphiné établissent qu'à Grenoble, dans la « société polie », on a eu des goûts littéraires. On y a aimé Balzac, Faret, on y a écouté Molière. Chorier avait été en relations avec Pellisson, Boileau, Bossuet, Fléchier. Mais aucune mention chez personne de Pascal, de La Fontaine, ni même de Racine. Pour le premier, soit, les jésuites tenaient fortement le Dauphiné. La Fontaine n'était goûté que d'un groupe de délicats. Mais comment expliquer l'ignorance où on restait du maître de la tragédie? Rien ne montre mieux combien on avait peine, malgré les voyages, les correspondances et les livres, à suivre le mouvement<sup>4</sup>.

1. Desbarreaux Bernard, *Les lanternistes*, 41.

2. *La vie Littéraire dans une ville de province sous Louis XIV*, par A. Jacquet, Paris, Garnier, 1886.

3. *Bibl. Nat.*, ms., 10, 435, *let.* 30, p. 63.

4. Voir C. Latreille, *De Petro Boessatio*, Vienne, 1899, p. 53.

## CHAPITRE IX

### LES ACADEMIES DE PROVINCE

A ce mal il y avait peut-être un remède, c'eût été l'établissement d'Académies chargées de faire la tâche que les Facultés latines et leurs Collèges ne faisaient pas. L'abbé d'Aubignac avait fortement signalé l'impossibilité où se trouvait le public d'attendre l'enseignement nécessaire de ceux qui auraient dû le donner<sup>1</sup>. Mais le projet qu'il proposait au roi était vague et peu utile. Assu-

1. « Ceux qui se trouvent engagés à cette nécessité d'instruire le public, dit-il, se sont relâchés en deux choses qui nuisent au progrès des sciences et qui les ont presque toutes défigurées. »

« La première est qu'ils s'attachent opiniâtrément aux maximes que les anciens ont laissées dans leurs écrits, et... ne veulent rien chercher au-delà... Il suffit qu'une proposition leur soit nouvelle pour être rejetée... »

D'Aubignac avait observé aussi ce que j'ai essayé de montrer plus haut, l'espèce d'incompatibilité qu'on entendait maintenir entre la science et le beau langage : « Ils (les savants) se sont tellement contentés de la doctrine, qu'ils ont abandonné la politesse du langage ; ils séparent l'éloquence de la philosophie, et ne croient point que les belles paroles puissent entrer en commun avec les belles connaissances... »

L'auteur ajoute : « A ce grand mal, on n'a point apporté de remède plus convenable et plus honnête que d'établir des compagnies de personnes libres et détachées de l'obligation d'instruire le public, qui voulussent joindre ensemble leur étude et leur travail pour la restauration des belles-lettres, pour remettre en usage les grâces de l'éloquence et relever la majesté de la poésie, pour rechercher dans les restes de l'antiquité ce qui s'est égaré par le temps, et nous dévoiler les mystères de la nature, pour enrichir leur siècle de quelque nouvelle connaissance et donner à la postérité le désir de mieux faire par les commencements de quelques merveilles.

« Les princes d'Italie se sont employés les premiers à ce grand œuvre par l'établissement de ces assemblées de savants qu'ils nomment Académies... L'Angleterre les a depuis peu de jours heureusement imitées, par cette Société Royale qui donne de la jalousie à tous les princes de l'Europe... »

« Sire, une Académie suffira-t-elle pour un grand royaume ?... Rome a pu former encore plusieurs Académies, toutes fameuses ; Florence... en quatre... Quel reproche donc Sire, ajoutait-il, seroit-il fait à la France, si la ville de Paris, si grande en son étendue, si nombreuse d'habitants, et remplie de tant de merveilles, ne pouvoit fournir assez en savants pour composer deux Académies de personnes de lettres ?... Une compagnie de quarante personnes ne l'a pas épuisée d'orateurs, de poètes, de philosophes, de mathématiciens, Paris en a mille, et votre royaume en pourroit faire des armées !... »

Et il supplie le roi de lui « accorder l'honneur de sa protection et les caractères de son autorité, pour établir en Académie royale », les conférences qu'il a continuées depuis deux ans, « avec quelques personnes, dans une continuelle communication d'études. Elles nous ont fait connoître, dit-il, la grandeur et l'utilité de ce dessein ; elles nous ont servi d'épreuves à nos forces, et nous ont confirmés dans l'espérance de pouvoir quelques jours satisfaire à ce que le public en peut souhaiter. Nous ne voulons pas dire que cette Compagnie a des esprits aussi noblement passionnés pour les bonnes lettres que le reste de votre Etat... ; mais nous pouvons assurer Votre Majesté qu'ils ne sont pas indignes d'être les puînés de l'Académie

rément on peut y trouver, si on les y cherche bien, quelques idées neuves et fécondes, en particulier l'idée de la création d'une Académie d'érudition. Mais ce discours sent trop la rancune d'un homme dépité. Ce qui eût été intéressant, ce n'était point l'établissement à Paris d'une Sous-Académie française, où d'Aubignac fût entré, mais l'établissement de compagnies de ce genre dans les provinces.

**CRÉATIONS D'ACADÉMIES.** — Il n'y eut pas autant d'Académies qu'il en eût fallu, il s'en créa pourtant quelques-unes. L'Académie d'Arles est la plus ancienne de toutes, après l'Académie française. Établie en 1666, elle était reconnue officiellement en 1669<sup>1</sup>.

A Toulouse, il y eut une série d'essais, dont M. Desbarreaux nous a fait l'histoire, et qui n'aboutirent pas<sup>2</sup>. En 1673<sup>3</sup>, l'Académie

française, et qu'ils justifieront à tout le monde qu'elle ne renferme pas tous les savants de nos provinces. Et quand nous n'aurions point maintenant de quoi nous égaler à ces excellents maîtres de notre langue, que ne pouvons-nous point espérer quand nos travaux auront été communs dans l'espace de vingt années, quand nous aurons mis en société nos méditations, nos recherches, nos veilles, nos efforts?... L'Académie française nous encouragera même à bien faire, et nous pourrons dire que nous l'encourageons aussi. Oui, Sire, plus votre bonté royale établira de pareilles Académies, plus on verra les sciences germer en votre État » (*Discours de l'abbé d'Aubignac sur l'établissement d'une seconde Académie*, dans Livet, *Hist. de l'Acad. fr.*, II, 499-501).

1. La Bibliographie des Académies est dans Lanson, *Man. Bibl.*, II, 252-4. A Arles aurait déjà existé, autour de 1622, une *Académie du bel esprit et de la belle galanterie*. Et un Parisien écrit qu'« on rencontre à Arles des gens qui parlent tout comme vous pourriez le faire, qui jugent et raisonnent des vers et de la prose, en gens du métier » (Bibl. Méjanes, Rec. Bonnemant, vol. Académie, dans Rance, o. c., I, 6).

2. Une réunion fondée par M. Vendages de Malapeire avait fusionné avec une réunion fondée par Plisson. Les membres étaient MM. Massoc père et fils, avocats au Parlement, de Caumels, grand archidiacre de Toulouse, Darailh, doyen du Présidial, Azema avocat au Parlement, de S<sup>t</sup>-Blancat, grand archidiacre de Tarbes, de Falguières, avocat au Parlement, le poète Desesgaux. On se réunissait une fois par semaine. Le nom de lanternistes venait de ce que les réunions avaient lieu le soir, on parcourait les rues avec une lanterne « *Lucerna in nocte*. »

En 1645 les réunions cessèrent. Elles furent reprises en 1667, puis en 1670, sous l'impulsion d'un professeur de l'Université, Fr. Bayle, et durèrent jusqu'en 1676. En 1680, l'abbé Maury reprit le projet. Il fut subventionné par la ville, mais se retira bientôt à Villefranche. Puis ce fut le tour de M. Masade, professeur au Collège de Foix, enfin en 1688, sous le protectorat de Lamoignon Baviile, eut lieu une nouvelle résurrection.

3. Nous avons à ce sujet une précieuse lettre de Chapelain à M. de Héricourt, du 26 janvier 1673, M. Tamisey de Laroque l'a publiée après Livet, en corrigeant la faute d'impression qui avait transformé, dans la copie de son devancier, la ville de *Toulouse* en celle de *Toulon*.

« Je viens au principal article de votre lettre qui regarde le dessein de votre Académie, et vous diray que, comme j'en approuvai la proposition que vous m'en fîtes, il y a quelque année, et que j'en souhaitay l'établissement, je l'approuve et le souhaite encore et y contribueray tout ce qui dépendra de ma foiblesse avec chaleur et fidélité, sans vous faire valoir le peu que j'y auray de mérite. Premièrement, à l'égard du corps de l'Académie française, je suis comme assuré qu'elle n'en traversera point l'institution par intérêt qu'elle y ait, au contraire elle doit estre bien aise qu'une vertueuse compagnie comme sera la vostre s'érige en cette qualité non point ainsi qu'autel contre autel, mais avec rapport à elle, de laquelle prenant un de



Française refusa l'affiliation, et plus tard une décision royale lui préféra l'Académie des Jeux floraux<sup>1</sup>.

Mais d'autres sociétés, plus ou moins éphémères, plus ou moins actives, se fondèrent. D'abord en 1674 à Soissons, en 1682 à Nîmes<sup>2</sup>, en 1685 à Angers<sup>3</sup>, en 1695 à Villefranche<sup>4</sup>, en 1700 à Lyon, en 1705 à Caen<sup>5</sup>.

ses Illustres pour protecteur, ce sera une espèce de filiation et de dépendance comme celle d'Arles en a usé. De cette sorte, vous ne devez craindre aucun trouble de ce costé là, mais plustost en tout espérer d'autant plus que celle d'Arles, pour s'establiir, ne semble pas avoir eu besoin de son consentement, et que tout s'y est passé entre le Roy et le duc de St. Agnan seuls. La vostre auroit besoin de Mr le cardinal d'Éstrée pour donner complement à l'affaire, mais, pour son absence, elle ne laissera pas de se pouvoir heureusement terminer, ayant Mr. Pelisson favorable auprès de S. M. auprès de laquelle j'apprens de vous qu'il en avoit desja fait l'ouverture qui n'avoit pas déplu, et comme c'est de la volonté du Roy uniquement que la chose dépend, qu'elle est glorieuse pour son règne et nullement onereuse à l'Etat, je ne doute point qu'elle ne réussisse, pourveu que Mr Pelisson, qui est fort bien auprès de S. M. et chéri de toute la Cour, continue chaudement ses offices. Outre le Roy, il pourra en entretenir Mr Colbert, académicien comme nous, et, l'en rendant capable, s'en faire appuier dans la poursuite et dans l'obtention. Il est éternellement à la Cour et aura des facilités que ni moy, qui suis cloué à Paris, ni aucun auroit. Faites le donc agir, comme il a commencé, par les voyes que vous avés desja prises et je m'engage à luy en parler ardemment quand il viendra à Paris et de concerter avec luy de quelle sorte nous devons disposer l'Académie française à en recevoir la nouvelle en son temps ». (Chap., *Lett.*, II, 807-808).

1. Voir sur cette querelle F. de Gélis, *Hist. des jeux floraux*, Toul., 1912, Bib. Merid., 2<sup>e</sup> série, t. XV, p. 144 et suiv.

2. Voir *Reg. de l'Acad. fr.*, I, 320. — L'Académie tint sa première séance le 28 mars 1682 chez le marquis de Péraud. Séguier, évêque de Nîmes, accepte d'être protecteur, puis Fléchier.

Des lettres patentes (août 1682) lui donnent le nom d'Académie royale de Nîmes. Les membres demandèrent d'être affiliés à l'Académie française. Un premier refus fut suivi d'une nouvelle demande, et le 2 octobre 1692, il fut entendu que les députés de l'Académie de Nîmes seraient admis à siéger au bout de la table (cf. Delacroix, *Hist. de Fléchier*, ch. XI).

3. « La première idée de fonder une Académie à Angers, dit M. Uzureau, revient à M. Gourreau ; elle fut accueillie avec empressement par MM. Grandet, Charlot, Pétrineau, Pocquet et Ménage, qui tous devinrent académiciens.

« Le 31 mai 1684, le corps de ville décide de solliciter l'établissement à Angers d'une Académie royale de belles-lettres et charge l'un des échevins, M. Pocquet de Livonnière, de faire des démarches auprès du « roi et de nos seigneurs de son conseil », avec l'aide de l'abbé Ménage. Cette première tentative ne réussit pas, et le placet dressé par M. Pocquet resta sans résultat. C'est M. Grandet qui, grâce à son amitié avec le marquis de Chateaufort et le comte d'Armagnac, obtint l'autorisation du roi et les lettres patentes. Elles furent accordées au mois de juin 1685 et enregistrées au Parlement le 7 septembre suivant, en même temps que la liste des trente premiers académiciens et les statuts de l'Académie.

« Au mois de décembre 1685, M. Grandet écrivit au marquis de Chateaufort pour lui exprimer le désir que l'Académie avait de voir l'intendant présider, au nom de Sa Majesté, l'inauguration de la nouvelle compagnie ; le 12 du même mois, le roi donna ordre à M. de Nointel, intendant de la généralité de Tours, de le représenter en cette circonstance ». Les Académiciens jouissaient de tous les privilèges des membres de l'Académie française, sauf le committimus. L'inauguration donna lieu à de grandes fêtes publiques (*Ancienne Acad. d'Angers*, Séance d'inaug., 1<sup>er</sup> juill. 1686, Angers, 1903, 8<sup>e</sup>, p. 8, n. 1 et p. 13).

4. Le lundi 21 avril 1687, l'Académie française est avisée d'un projet d'Académie à Grenoble, qui ne semble pas avoir eu de suites.

5. Une première académie avait été fondée à Caen, par Moisant de Brieux en 1652.

RAPPORTS DE CES ACADEMIES AVEC L'ACADEMIE FRANÇAISE. — A Avignon, l'Académie des Emulateurs avait été composée pour « vaquer à la connoissance et s'appliquer à l'observation des règles du bien dire en diverses sortes de langues, principalement en la langue françoise, et par ces conférences particulières établir des exercices qui pourroient contribuer à l'utilité du public<sup>1</sup>. » A Nîmes de même<sup>2</sup>.

L'Académie de Moisant de Brieux, à Caen, avait aussi formé le dessein de donner « une partie de son temps aux propositions et résolutions des difficultés que chacun pourroit avoir trouvées dans les bons auteurs » et « à la lecture des ouvrages composés, soit par quelqu'un de la Compagnie, soit par quelqu'un du dehors »<sup>3</sup>. Partout, quoiqu'on eût d'autres préoccupations, groupes et corps reconnus entendaient devenir des foyers de beau langage. Le premier soin des Académies devait donc être de s'affilier plus ou moins officiellement à l'Académie française. Il le fut en effet. Toutefois, s'il était facile, de loin et par lettre, d'entretenir des rapports excellents et d'échanger des marques de déférence, il était souvent malaisé d'entrer en relations très étroites.

D'abord l'Académie française faisait beaucoup de difficultés pour accorder l'affiliation. On le voit déjà dans les lettres embarrassées que Chapelain écrivait à M. le marquis de Perraut, « en Avignon », quand les Émulateurs pressaient l'Académie de les accueillir<sup>4</sup>.

Plusieurs de ses amis se réunissaient tous les lundis chez le libraire Lebourgeois, pour y lire et y commenter la Gazette qui arrivait ce jour-là. Afin d'éviter le bruit que faisaient les allées et venues des autres acheteurs, Moisant de Brieux proposa à ses amis de se réunir chez lui. La liste des membres est fort brillante, puisqu'elle comprend Bochart, de Caillières, de Grentemesnil, Huet, Halley, Ménage et Segrais. D'autres, sans avoir cette renommée, s'intéressaient vraiment aux lettres et avaient écrit, soit en latin, soit en français. Mais Moisant de Brieux mourut en 1674, sans que son Académie eût été, semble-t-il, officiellement reconnue. Il était protestant.

L'évêque d'Avranches, Huet, avait formé une société rivale en 1664. (René Delorme. *Essai sur la vie et les œuvres de Moisant de Brieux*, dans les *Mémoires de l'Acad. de Caen*, 1872, p. 67 et 380).

L'Académie se tint longtemps chez Segrais, puis elle fut reconnue par lettres patentes en janvier 1705 (Voir *Corresp. admin. sous le règne de Louis XIV*, IV, 636 et Foucault, *Mem.*, éd. citée, 553).

1. Ms. de la Bib. de Grenoble, cité par M. Latreille, *De Petro Boessatio*, p. 75.

2. Voir les Lettres patentes, août 1682 : « ils ont cru qu'il étoit de leur honneur de joindre la pureté du langage François à la connoissance de l'ancienne histoire, et de parler le langage de notre cour, de même que leurs ancêtres parloient le langage de Rome. (Ménard, *Hist... de Nîmes*, VI, Preuves, p. 132).

3. R. Delorme, *o. c.*, 69.

4. V. Chap. *Lett.*, II, 121, 149, 177. Les « Émulateurs » se réunissaient depuis le 3 mars 1658, sous l'autorité du vice-légat du pape. L'existence de la Compagnie paraît avoir été de très courte durée. En 1663, la France occupa le pays ; il ne fut plus question des « Emulateurs ». Vers 1680, on trouve trace d'une société de géographie et d'histoire. En 1687, une relation de fêtes en l'honneur du rétablissement de la santé du roi est donnée. Elle est mise au compte de « MM. de l'Académie

Sous des formules d'une extrême courtoisie, se révèle la ferme volonté de rejeter la demande, non point tant parce qu'Avignon ne fait pas partie de la France que pour une autre raison : L'Académie française entend ne se confondre avec aucune autre <sup>1</sup>.

**JALOUSIES ET QUERELLES.** — L'Académie d'Arles parvint, elle, à se faire affilier (janvier 1670), comme elle l'avait désiré dès sa fondation. Elle ne prétendait qu'à être une « colonie » de l'Académie française, le mot est dans le rapport d'un de ses membres. Pourtant quand il s'agit de régler diverses questions concernant le droit de séance, les médailles, etc., on éprouva que l'Académie n'accordait pas aux « petits corps » les égards auxquels ils s'attendaient. La réception du P. Président Potier de Novion (28 mars 1681), donna lieu à d'amères déceptions. M. de Grille, secrétaire de l'Académie d'Arles, fut traité par ses « prétendus confrères » avec une désinvolture dont il se plaignit vivement <sup>2</sup>. Je n'ai point

de belles-lettres d'Avignon ». La société d'Émulation ne reparait plus sous aucune forme après cette date (Rance, *o. c.*, I, 387 et suiv., cf. *ib.*, I, 107 et Latreille, *De Petro Boessatio*, p. 75).

1. « Je reviens à l'article de l'association que vous pressez, dit Chapelain, et dont M. Conrart s'est remis à moi pour vous en expliquer les obstacles. La proposition en est obligante pour notre Compagnie, et il lui seroit très-avantageux d'avoir en son Corps tant d'excellents hommes dont la vôtre est composée. Mais vous ne considérez pas que ce seroit faire un androgyne, et de deux corps parfaits en faire un imparfait ; les natures ne s'incorporant pas ainsi, chacun doit garder son essence, et si elles se peuvent entr'unir d'amitié et d'intérêt, elles se doivent conserver distinctes sans un mélange qui les anéantiroit ou qui auroit quelque chose de fort irrégulier. Pour cette raison, chacune doit garder son poste, sa juridiction, sa dignité. La multiplication de ces êtres ne passera jamais que pour bonne, et les Etats n'en recevront jamais que de l'ornement et de la splendeur. Ajoutez que ces deux corps, étant sujets de deux princes différents, ne pourroient se confondre ensemble sans jalousie de leurs supérieurs, et sans violer le serment qu'ils leur ont fait de n'avoir point d'autre dépendance. Mais quand ces puissantes causes n'empêcheroient pas l'effet de votre désir du côté du Saint-Siège, il y en a une du côté de la France ; car l'institut de la Compagnie, que vous avez vu, l'a fixée à un certain nombre, passé lequel il n'y a pas lieu d'en recevoir un seul autre que par mort, non plus que dans le sacré collège des cardinaux. Et si Sa Majesté, par sa toute-puissance, y vouloit apporter le changement proposé, elle ne le pourroit faire que par édit, qui ne s'obtiendrait assurément point d'elle, quelque faveur que l'on employât pour cela ; et, quand on l'obtiendrait, il ne passeroit jamais au parlement, à cause des privilèges qui nous sont attribués, et qui iroient à la foule des peuples. Contentez-vous donc, monsieur, de cette union d'esprits que nous conserverons de notre part fort fidèle » (*Lett. de Chap.*, dans Livet, *Hist. de l'Acad. fr.*, II, 508-9).

2. V. Mémoire de Paris et relation fidelle de tout ce qui s'y est passé durant le séjour de M. le marquis d'Estoublon touchant l'Académie (Rance, *o. c.*, II, 446-455). « Ces grands esprits de l'Académie française, dit-il, sont sujets, comme les nostres et comme les moindres aux faiblesses, aux bevueës et aux inconvéniens de l'humanité, à l'orgueil, à l'amour de soi-mesme, à l'envie et aux autres passions. J'ai reconnu surtout qu'ils n'aiment point les espées, et si j'eusse quitté la mienne, le baudrier et le chapeau gris, j'aurois esté plus considéré. Les poëtes de profession, les faiseurs de livres, les gens à médaille ne fraternisent guaire volontiers avecque personne, ils ne rient que du bout des dents avec les *accadémiciens de campagne* (c'est comme ils appellent tous ceux qui sont estrangers à leur Académie), et c'est un

l'intention de discuter qui avait raison dans ces querelles, des « Parisiens » ou des « Académiciens de campagne. » Il est très certain que les Arlésiens ou ceux qui prétendaient les représenter se rendirent coupables de diverses maladresses.

La même année, une nouvelle occasion se présenta de marquer les distances. Un membre de la Compagnie d'Arles, homme médiocre du reste, quoique agité et prétentieux, Guyonnet de Vertron, informa ses collègues qu'il travaillait à une grammaire, qu'il offrait de communiquer à l'Académie royale, afin « qu'elle eust l'honneur d'avoir contribué à *fixer la langue*, comme l'Académie française par son Dictionnaire. » En septembre, il prenait séance à l'Académie française, et lui proposait tout simplement : « Une grammaire française, dont on donnera de temps en temps des mémoires pour estre examinés, selon l'usage, les règles et l'esprit académique, et par occasion une concordance des langues, sur la syntaxe et sur la propriété du discours ». D'autre part il sollicitait « des audiences favorables et particulières, pour les députés qui auront... quelques doutes à proposer,... ou quelques décisions utiles à demender, sur l'éloquence, sur la poésie, sur la langue et sur la grammaire. »

Le marquis de Grille savait par expérience à quoi s'en tenir ; il jugea tout de suite ce qui adviendrait de semblables projets. Ces « messieurs les gros scavants, ne voudront pas qu'on coure sur leur marché, comme l'on dit, ayant contracté tacitement (ce semble) avec toute la France qu'ils fairoient, pour elle et pour les estrangers, le dictionnaire, la grammaire et tout le reste, qui peut servir à l'ornement et embellissement... de la langue. »

Le secrétaire perpétuel ne se trompait pas. Une lettre de Charpentier, du 12 septembre, témoigna de l'étonnement causé à Paris par l'indiscrétion de M. de Vertron. L'auteur soupçonne « qu'il y est (sic) du malentendu » ; il croit que M. de Vertron a agi en son nom. « On nous a proposé de vostre part, dit-il, que vous désiriez travailler de concert avec l'Académie française à une grand'mère (sic) ; l'Académie d'Arles est dans la liberté de travailler quand et comment il lui plaira, mais il y a de l'impossibilité d'y travailler de

sentiment romain, les anciens Romeins appelloient tous les peuples barbares, qui n'estoient pas sujets ou alliés de la République..... il n'est point mal que ceux qui viendront après nous prennent des mesures justes sur les inconvénients qui nous sont arrivés, qu'ils ne se promettent pas tout des amis de cour, qu'ils ne se fondent point en [leurs] promesses vagues et générales, qu'ils ne se flattent point de leurs privilèges ni mesmes des bontés du roy qui malgré la cire et le parchemin de nos patentes, veust laisser un grand entre deux et beaucoup de distinction entre l'Académie française et l'Académie Royale, entre une compagnie dont il ne desdaigne pas de se dire le protecteur, et cette autre que protège M. le duc de Saint-Aignan. » (Id., *ib.*, II, 462-463).

concert avec l'Académie française, car le moyen de se concerter quand on est esloigné de deux cent lieues? joint que l'Académie estant chargée par les lettres de son institution de faire un *dictionnaire*, une *grandmère*, une *rhétorique* et une *poétique*, elle ne peust associer personne dans ses travaux, à quoi elle s'appliquera aussitost que le dictionnaire sera achevé »<sup>1</sup>.

Évidemment M. de Vertron avait manqué de prudence et de tact. Mais si l'Académie refusait toute proposition de collaboration, c'est, comme le laisse très nettement entendre la lettre de Charpentier, qu'elle se réservait le monopole de travaux qu'elle avait encore l'espoir de mener à bien. D'autre part on entendait à Paris exercer une sorte de tutelle sur les sociétés qu'on affiliait, alors que certains provinciaux, emportés par leur caractère méridional, rêvaient d'égalité. On exigeait même de ces sociétés des tributs annuels, symboles de la subordination des uns et de la suzeraineté des autres. Arles ne voulut jamais s'abaisser à ces conditions<sup>2</sup>. Ces Messieurs de la Royale avaient l'indépendance et ils y tenaient. Loin de reconnaître leur infériorité, ils poussaient l'orgueil jusqu'à juger des productions de Paris et conclure avec un serein aplomb qu'elles ne feraient pas honte à celles de leur Compagnie<sup>3</sup>?

L'ACADÉMIE DE SOISSONS — Seule, une des Académies provinciales paraît avoir accepté non seulement la qualité de vassale, mais s'être régulièrement acquittée de ses obligations, c'est l'Académie de Soissons, vraie filiale de l'Académie française<sup>4</sup>. Les lettres patentes d'érection, de juin 1674, organisaient le corps, à la condition qu'une correspondance régulière serait entretenue avec ladite Académie (celle de Paris), que le protecteur serait un des Académiciens de Paris, que les membres enverraient tous les ans une pièce à Paris. Or, pendant tout le reste du siècle, les Soissonnais vinrent apporter leur tribut<sup>5</sup>. Les auteurs de ces pièces, admis à la

1. Rance, o. c., II, 268.

2. En 1683, M. de Vertron avait demandé place pour ses représentants à la fête de Saint Louis. L'Académie française posait ses conditions, que M. de Vertron transmettait. C'était que la royale s'obligeât « à la redevance annuelle d'une pièce en prose et d'une en vers ». On refusait d'accepter cette « submission et dépendance », malgré l'exemple de ceux de Soissons (Rance, o. c., II, 280-1).

3. En décembre 1670, après avoir examiné deux ou trois sonnets parisiens, on conclut qu'ils ne feraient « point de honte à ceux de la royale d'Arles » (*Reg. de l'Acad.*, f° 91, dans Rance, o. c., III, 276 et n. 1). « On leut encore à cette séance (5 oct. 1675), quelque prose et quelques vers que ces M.M. de l'Académie française nous envoyoient et qu'ils étoient bien aise de faire voir à l'Académie royale » (*Reg. de l'Acad.*, f° 134, dans Rance, o. c., III, 276).

4. La devise des Soissonnais est très humble : « Maternis ausibus audax. »

5. *Rég. de l'Acad. fr.*, I, 95, 120, 147, 174-5.

séance, demandent, réclament même le cas échéant, des remarques et des corrections à leurs ouvrages<sup>1</sup>. Quand elles sont peu nombreuses, ils font entendre qu'ils en aimeraient davantage. On leur communique des décisions grammaticales pour prix de ce « tribut », qu'ils paient avec empressement<sup>2</sup>. L'Académie française a là un groupe d'écoliers réguliers et de pupilles plutôt que de correspondants.

Si partout ailleurs le même esprit eût régné, la diffusion du purisme eût commencé d'être hiérarchiquement organisée. Mais je ne crois pas qu'on pût trouver une autre Académie aussi étroitement et régulièrement liée à l'Académie française<sup>3</sup>.

1. *Rég. de l'Acad. fr.*, I, 226-7.

2. *Ib.*, 278, 283, et 290.

3. Héricourt a écrit son histoire de l'Académie de Soissons en latin. Il s'aperçoit du reste combien pareille idée est bizarre. Ses confrères aussi le lui disent « At enim, quæ te ad id libido impulit, ut verbis Latinis Narrationem contexeres de Academia, ad excolendum Gallicum Sermonem, maximè institutâ ? »

Les raisons qu'il donne pour se justifier sont amusantes. Il devait s'en aller avec M. J. Foucauld, président, en tournée de répartition dans les provinces. En chevauchant, il préparait son récit, et le retenait mieux en latin, pour y avoir pris plus de peine. Au reste il avoue que loin de l'Académie, il avait oublié son français, en vivant vingt ans au milieu de gens parlant un idiome barbare. Il ne manque pas d'ajouter que son livre, dans une langue plus générale, ira plus loin porter la gloire d'une nation où il n'y a plus trace de barbarie, et où les esprits les plus polis s'appliquent à la culture de la langue maternelle (Ad lectorem. Cf. lettre à Guidon Vertron, historiographe, p. 259-260. *De Academia Suessionensi*. Montauban, Sam. Dubois, 8°, 1688.

## CHAPITRE X

### ROLE MÉDIocre DE CES SOCIÉTÉS DANS LA DIFFUSION DU BEAU LANGAGE EN FRANCE

LES ACADÉMIES PROVINCIALES ET LES AMATEURS DE BEAU LANGAGE.— L'Académie française avait tout à fait raison de refuser les offres qu'on lui faisait de collaborer avec elle dans le travail de « fixation de la langue ». Étant donné les idées qui régnaient, des provinciaux ne pouvaient aider à établir le bon usage.

Ils pouvaient du moins le répandre. Il était possible aux Académies d'être des sortes d'offices de renseignements. Les demandes étaient nombreuses et pressantes. Si peu qu'on feuillette un registre, on y trouve des questions, l'exposé de scrupules de langage sur lesquels des correspondants voulaient être résolus. Dès le folio 20 du registre d'Arles, M. l'abbé Rance a trouvé une consultation de ces MM. de Tarascon (nov. 1666) L'année suivante, le 31 octobre 1667, « M. de Sabatier fit voir un escrit qu'il avoit reçu d'Aix, par lequel on consulte l'Académie sur certaines difficultés qui furent données à vider à M. de Robias, pour estre examinées et pour en dire son sentiment<sup>1</sup> ». En décembre de la même année, on « leut une lettre d'Apt (adressée par M. Marmet de Valcroissant) qui estoit la recharge d'une première demande sur la question du *Pour* et du *De*, sçavoir qu'est-ce qu'on devoit dire pour bien parler, et de quel terme on devoit se servir pour exprimer l'intention de l'auteur<sup>2</sup> ».

Il arrive que ce sont les membres eux-mêmes qui viennent soumettre leurs doutes à la sagacité de leurs confrères. En octobre 1670, M. d'Arbaud, dont on avait critiqué plusieurs expressions « fait voir une apologie qu'il a faite pour certains mots qu'on avoit censuré dans une de ses lettres : *eaux exquisés, contour, siéger*, et soumet le tout à la critique légitime de l'Académie<sup>3</sup> ».

Le difficile était de répondre avec compétence à ces demandes de consultations. La bonne volonté ne manquait pas. On s'exerçait à lire ou chez soi ou en séance les « bons livres » des théoriciens ou

1. *Rég. de l'Acad.*, f° 43 bis, v°, dans Rance, *o. c.*, III, 269 n. 1.

2. *Ib.*, f° 47 bis, *Id. ib.*, III, 265.

3. *Id.*, *ib.*, III, 270.

des écrivains, sans choix naturellement, en mêlant Costar et Pascal avec Giry et d'Andilly, en brouillant Vaugelas et Méré<sup>1</sup>. Ainsi le 27 octobre 1675, à Arles, M. le directeur « fit voir diverses observations qu'il y avoit à faire sur le Quinte-Curce traduit par M. de Vaugelas. » Ces sortes d'observations paraissaient justement être « les voies les plus courtes et les plus seures, pour arriver à la perfection de nostre langue<sup>2</sup>. » Les observations donnaient matière à des controverses. Et, en somme, si certaines d'entre elles sont un peu pédantes<sup>3</sup>, la plupart s'inspirent de la méthode généralement suivie alors, et, avec quelques corrections, semblent au premier abord dignes de trouver place dans les procès-verbaux de l'Académie française<sup>4</sup>. Je citerai la discussion qui s'engagea au mois de juin 1680, à l'Académie d'Arles. La Compagnie avait reçu une lettre de Toulon, dans laquelle on demandait « si l'on peut dire en bon françois, *je peux* pour *je puis*, première personne de l'indicatif du verbe *posse*. » La discussion s'ouvrit sans retard à la réunion du 3 juin : « M. de Beaumont, directeur, ... a dict que l'usage règle la question et qu'il suffit de sçavoir cet usage pour respondre à ces M.M., que M. Coeffeteau ne se sert jamais que de *je peux*, que la *Méthode nouvelle*, ... imprimée depuis 30 ans, a suivi M. Coeffeteau. M. de Vaugelas n'est

1. A Arles, le 4 juin 1668, on lit une requête de Port-Royal ; « on fit quelques réflexions sur la pureté du langage » (*Reg. de l'Acad.*, f° 59, dans Rance, o. c., III, 367 et n. 2) ; le 15 septembre 1669, M. Sabatier est chargé d'examiner la pièce d'Alcibiade « pour les rithmes et le langage. » (*Ib.*, f° 73, dans Rance, o. c., III, 270, n. 2).

2. *Reg. de l'Acad.*, f° 138, v°, dans Rance, o. c., III, 280, n. 1.

3. M. de Ranchin ayant fait une ode en l'honneur du mariage du roi, le *Voyage de l'amour et de l'hyménée*, le directeur du mois de l'Académie d'Arles, M. de Grille, la critique dans une séance de février 1671 (*Reg. de l'Acad.*, f° 92 v° et 93). Après avoir cité le premier vers : *Muse, c'est assez sonné*, il dit : « nous observons dans ce premier vers le sigmatisme..., c'est à dire la répétition importune de l'*s*. Nostre langue à cela de commun entre autres délicatesses avec la grecque, qu'elle n'emploie guère l'*s* sans nécessité. Les Athéniens, les Ioniens et autres peuples polis et puristes de l'ancienne Grèce l'ont évité, jusques à mettre l'*r* en sa place... Les Nordmans, Manseaux et autres peuples de divers endroits du royaume, ont de la pene à s'accoutumer à la prononciation de cette letre ; les harangères de Paris disent *courine* plutot que *cousine*, *voirin* plutot que *voisin*, et prouvent sans art, par cet usage, que Quintilien a raison lorsqu'il observe la rudesse de cette letre. Elle est d'un ton difficile, dit-il, espaix et fascheux, et si vous y prennés garde, l'*r* qui semble si rude, ne l'est point autant, à beaucoup près, que l'*s*, si ce n'est qu'on la rencontre entre deux sillabes. » (Rance, o. c., III, 275 et 277, n. 1).

4. Dans la séance du 1<sup>er</sup> juillet 1675, M. l'abbé de Boche lit un traité *De la belle amitié*, attribué au chevalier de Méré : « On fait deux ou trois observations sur la langue », dit le *Reg. de l'Acad.*, f° 133. Le même jour, M. de Beaumont examine une phrase de la traduction de Josèphe, par Arnaud d'Andilly, relative à Claude : « Il avoit commandé qu'on mit une statue de lui, dans le temple de Hierusalem » Il trouve qu'il faut approuver cette locution, et que si Arnaud eût dit *sa statue*, la phrase eût été moins expressive. En marge, M. de Grille approuve cette réflexion. « Une statue de lui veut dire une de tant que cette majesté en avoit, et sa statue sembloit signifier qu'il n'en avoit point encore. » (Rance, o. c., III, 280, n. 1).



pourtant point de ce sentiment là et semble proscrire *je peux* en faveur de *je puis*... M. d'Ubaye tient pour *je puis*... M. Giffon ne croit pas qu'on puisse écrire ou imprimer *je peux*. M. le secrétaire a dicté avoir ou l'un et l'autre dans les discours ordinaires, mais n'avoir pas fait l'observation dans les Remarques, ni de Mesnage, ni du P. Bouhours, ni dans les livres nouveaux <sup>1</sup>. »

INCOMPÉTENCE DE CES SOCIÉTÉS. — Toutefois, quand on y regarde de près, si la méthode en gros est la même, on diffère essentiellement sur le choix des autorités. En province, on invoque les théoriciens, les auteurs, on travaille de seconde main. Et en effet, on ne pouvait guère travailler autrement ; la composition de ces Académies rendait leur rôle de maîtresses de langue difficile. Elles réunissaient des gens amis des Belles-Lettres, soit, mais le mot est vague et il faut y regarder d'un peu plus près.

D'abord les Compagnies de ce genre tout en professant qu'elles voulaient s'occuper de langue française s'occupaient aussi de langues anciennes. A Nîmes, un jour de fête académique, on lut surtout des pièces en latin (23 mai 1684) <sup>2</sup>. A Caen, M. de Grentemesnil, Moisant de Brieux lui-même faisaient des vers latins ou de la critique sur les textes antiques, et ainsi partout. On sait de quoi s'occupait Huet. L'Académie de Caen correspondait avec les réunions de Toulouse en vers latins <sup>3</sup>. Mais la culture d'une des langues ne nuisait pas nécessairement à celle de l'autre. Ménage en fournit un bel exemple. Il était aussi poète latin, et très chatouilleux sur la valeur de ses écrits en cette langue, il le fit assez voir. L'abbé Régnier-Desmarais, secrétaire de l'Académie française, et qui faillit être son grammairien officiel, a fait également des vers latins. Mieux que cela, l'Académie française a écouté Santeuil lui réciter des hymnes.

Je n'ai pas non plus l'idée que ces sociétés de province fussent composées d'hommes inférieurs. Il s'en fallait qu'à Paris les Académies se recrutassent exclusivement parmi les gens de première valeur. Boileau et Pontchartrain l'on dit avec la même sévérité <sup>4</sup>.

1. *Reg. de l'Acad.*, f° 190, dans Rance, *o. c.*, III, 285-287.

2. *Id.*, *ib.*, II, 366.

3. Desbarreaux Bernard, *o. c.*, 75.

4. « Je suis ravi de l'Académie qui se forme en votre ville. Elle n'aura pas grand' peine à surpasser en mérite celle de Paris, qui n'est maintenant composée, à deux ou trois personnes près, que de gens du plus vulgaire mérite, et qui ne sont grands que dans leur propre imagination... Je suis persuadé que dans peu ce sera à l'Académie de Lyon qu'on appellera des jugemens de l'Académie de Paris » (*Lett. à Bross.*, 2 juin 1700, dans Boileau, *Corr.*, 43). Pontchartrain a écrit à l'abbé Renaudot, le 20 mai 1695 : « Je suis bien de votre avis que l'Académie va estre une chevalerie

Mais, en fait, le purisme n'était pas la passion dominante et exclusive des Académies de province. C'est peut-être à Caen qu'il fut le plus en honneur. Le créateur des réunions était Moisant de Brieux, et quoiqu'il fût épris de choses qu'on dédaignait à Paris, au point d'écrire sur l'origine de façons de parler triviales, de s'occuper de patois et de proverbes, il était puriste dans l'âme. Il avait non seulement le goût, mais la soif du beau langage, questionnant sans cesse et s'informant des moindres détails de l'usage, ainsi qu'on le voit par sa correspondance avec Chapelain<sup>1</sup>. Mais il protesta lui-même contre ceux qui se persuadèrent que sa réunion ne faisait que chercher « les fleurètes de la Poësie, et du beau Langage<sup>2</sup>. » D'autre part on eût été fort embarrassé, même si on l'eût voulu, de composer des Académies de puristes. Voici les noms des membres de l'Académie de Soissons à la date du 23 décembre 1705 : Monseigneur l'Évêque de Soissons, de l'Académie Française, M. Delphaut, Premier Président au Présidial de Soissons, M. Guerin, ancien Avocat du Roi, M. du Hastrel de Préaux, Conseiller d'honneur, M. Berthemel, Avocat, M. l'Abbé Morant, Chanoine de Soissons, M. l'Abbé Bosquillon, M. l'Abbé de Héricourt, Ecolâtre, M. l'Abbé Robinaut, M. Morant, Avocat du Roi au Présidial, M. l'Abbé de Fleury, Chanoine de Soissons, M. Charré, Procureur du Roi, M. le Picart, Receveur des Tailles, M. l'Abbé Delphaut, Chanoine d'Amiens, le P. Gaichiés<sup>3</sup>. Quelque goût que tous ces personnages pussent avoir pour la grammaire française, la Compagnie était et ne pouvait être que « députante et harangueuse. »

A Lyon, d'après une lettre de Brossette, on comptait sept membres en 1700 : M. Dugas, président au présidial, M. de Serres, Conseiller au présidial, M. Falconnet, médecin, le P. de Saint-Bonnet, jésuite, grand mathématicien, le P. Fellon<sup>4</sup>, autre jésuite, auteur de poèmes sur l'aimant et le café, M. de Puget, « le premier Magnétiste du monde<sup>5</sup> » et Brossette<sup>6</sup>. Cette « noblesse littéraire » estimait à sa valeur la pureté du langage, mais n'entendait pas en

dubel esprit; mais je ne crois pas qu'il suffise de la séparer en deux, et outre la congrégation des nobles et celle des artisans, il faudroit y mettre celle des ignorans, qui ne seroit pas la moins nombreuse; et je vous dirois bien, si je l'osois, qui je mettrois à leur teste (*Bull. du Com. hist. des Monuments écrits*, 1850, t. II, p. 64).

1. M. Tamizey de Larroque a cependant négligé un certain nombre de lettres importantes qui mériteraient mieux qu'une analyse sommaire.

2. Delorme, *o. c.*, 381.

3. Voir le Disc. Acad. du P. Gaichiés à cette date, dans ses *Oeuvres*, 1739, p. 203.

4. Il quitta Lyon en 1701.

5. M. de Puget faisait aussi des vers français. Il traduisait des odes d'Horace.

6. Voir Boil., *Corr.*, 10 avr. 1700, 41.

faire « le sujet principal de ses entretiens <sup>1</sup>. » Toutes sortes de sujets étaient tour à tour la matière des conférences : « la Physique, l'Histoire civile, et l'Histoire naturelle, les Mathématiques, la Langue, les Lettres humaines, etc. Les deux premières assemblées furent employées à examiner, « si la Démonstration que Descartes nous donne de l'existence de Dieu, est une suffisante démonstration <sup>2</sup>. » Boileau du reste félicite ses confrères de Lyon de s'occuper à autre chose qu'à éplucher Balzac. Une étude sur le dieu Cneph lui paraît bien supérieure à des ergoteries grammaticales sur *Il a extrêmement d'esprit* ou *il a extrêmement de l'esprit* <sup>3</sup>.

D'après ce qui précède on aperçoit donc, à pur et à plein, le caractère des Académies provinciales. C'étaient plutôt des Sociétés savantes, comme celles qui existent dans la plupart de nos départements. Les fondateurs inscrivait dans les règlements qu'on s'occuperait des questions de langue, c'était de style <sup>4</sup>, mais l'embarras commençait quand il fallait se prononcer. A Paris, même en l'absence de Ménage et de Bouhours, l'Académie pouvait décider, sans ridicule; on était dans un milieu favorable. Ailleurs, ce milieu manquait. Le premier historien de l'Académie de Soissons en a fait l'aveu : « Les Académies, je l'avoue, instituées à notre époque en France, se proposent comme objet principal d'atteindre à la pureté et à l'élégance de la langue, de la cultiver, de l'augmenter, de l'enrichir, de l'embellir. Mais il faut reconnaître aussi qu'en ces matières, le premier venu n'est pas capable ni habile <sup>5</sup>. »

Dans ces conditions, les Académiciens de province ne parviennent pas à prendre de loin le bel air de la Cour. Ils hésitent, sur des points où la moindre maîtresse d'un salon de Paris avait son opinion. La séance tenue à Arles le 1<sup>er</sup> juillet 1675 est tout à fait instructive à cet égard : « M. Giffon dict avoir observé quelques mots dans les entretiens ordinaires de certaines dames de qualité et

1. Voir Boil., *Corr.*, 5 févr. 1701, p. 70.

2. Id., *Ib.*, 10 avr. 1700, 40.

3. Id., *Ib.*, 68. Les réunions furent interrompues. Elles reprirent en 1709 (*Ib.*, 288.), cf. J. B. Dumas, *Histoire de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres, et Arts de Lyon*, Lyon, 1839, 8°.

4. A Toulouse, « on commence... par des remarques quel'on fait sur la langue Française; en suite chacun y prononce à son tour une-pièce d'Eloquence,... où il y fait le rapport et l'analyse du discours soumis à la critique, qui est l'ame de ces exercices; l'on termine ces Conférences ou par l'examen des traductions que l'on y fait en nôtre langue, ou par des Dissertations fort curieuses sur la Physique et sur l'Histoire (Desbarreaux Bernard, o. c., 79).

5. « Academiæ, fateor, nostrâ ætate in Galliâ institutæ, hunc sibi proponunt præcipuè finem, ut Linguæ Vulgaris assequantur et puritatem, et elegantiam: ut eam excolant, augcant, ditent, exornent. Sed æquè in confesso est, studiis hujusmodi quemlibet non esse aptum, et habilem » (J. Hericurtii, *De Academia Suessionensi*, Ad lectorem, 4-5).

fames d'esprit, qu'il n'oseroit employer sans le passe-port de l'Académie, *aveindre* par exemple, *chuchutement* et cinq ou six autres de mesme. On s'entretient longtemps de cette différence établie par M. de Vaugelas et bien d'autres observateurs de la langue françoise, qui se rencontre dans le langage ordinaire de la ville et celui de la cour, ce qui est permis dans la conversation et qui est nécessairement suivi par les bons auteurs, dans les cheres et dans les livres. » Et toute la séance se passe ainsi sans que rien soit tranché. « On achève enfin par désirer généralement le dictionnaire tant attendu, que l'Académie françoise faict espérer depuis longtemps, ce qui mettra sans doute en repos ceux qui se meslent d'escrire et de parler dans les provinces, et déterminera les esprits au choix de telle ou telle diction <sup>1</sup>. »

Tout ce monde sent qu'il ne peut promulguer le dogme et que celui-ci doit venir d'ailleurs, que faute de le recevoir, une réunion provinciale tombe dans les hérésies les plus grossières, même sur des questions de principe depuis longtemps vidées <sup>2</sup>. Il y avait déjà quarante ans qu'à Paris on avait décidé d'arrêter non seulement le débordement, mais l'entrée des mots latins, quand Arles refuse de leur « donner l'exclusifve ».

Le seul moyen eût été d'en référer chaque fois à Paris. Mais c'était là un parti bien humiliant, et eût-on tiré grand profit de cette soumission ? Les Soissonnais emportaient des remarques en échange de leurs harangues, c'est vrai, mais nous ne sommes pas assurés que ce fussent des réponses à des questions posées par eux. Il semble plutôt qu'on leur livrait telles quelles les décisions prises par un ou plusieurs bureaux, telles qu'on les trouve dans le Recueil de Tallemant.

Aussi, réduites à ne livrer au public qu'une science livresque et à n'exercer qu'une autorité indirecte, les Académies se résignaient-elles le plus souvent à laisser sans réponse les questions qu'on leur adressait. On parcourt du moins les registres sans trouver ces réponses. Ou bien, ce qui est plus significatif encore, les Compagnies s'excusent de ne pouvoir résoudre le cas qu'on leur soumet. Le

1. Rance, *o. c.*, III, 280-281.

2. Il s'engagea, au sujet des *Antiquitez* de Joseph Séguin, une discussion sur « deux ou trois mots qui ne sont pas tout-à-faict dans l'usage de l'éloquence moderne », et l'on conclut que « pour ce qui est de donner l'exclusifve aux mots qui sentent le latin ou le grec, c'estoit un peu trop entreprendre, et qu'au lieu d'embellir nostre langue on la décharneroit, pour ainsi dire, on l'espuiseroit au lieu de la purifier » (*Reg. de l'Acad.*, fol. 183. Mémoire d'avril-may 1680). Un académicien fit remarquer que cette exclusion était d'autant moins justifiable, « que la plus part des mots qui composent le langage françois viennent de loing, que les Grecs et les Romeins nous les ont prestés. » (Rance, *o. c.*, III, 281-283).

registre d'Arles nous a conservé de curieux tableaux de ces séances où l'Académie finissait par confesser son impuissance. Au nom des Académiciens, le secrétaire d'Arles répondit qu'il remerciait M. Marmet de Valcroissant pour l'estime qu'il faisait de leur sentiment, en les prenant pour oracles « mais qu'ils n'ont pas jugé de pouvoir répondre plus pertinamment à cette estime qu'en ne répondant point... ils n'osent s'ériger en critiques..., et ils n'ont pas creu de pouvoir mieux faire que de douter avec vous <sup>1</sup>. »

LA CHASSE AUX PROVINCIALISMES. — Restait cependant une matière où les Académies de province auraient pu avoir une compétence particulière et supérieure, c'était les provincialismes. Il leur appartenait de les observer et de les combattre. En faire le recueil eût été déjà une belle occupation, en débarrasser la province était le plus séduisant des rêves pour des puristes.

Les Académies ont eu parfois cette idée, conforme du reste aux intentions de dégasconnement général, qui hantaient les cerveaux depuis Malherbe. Dès 1666, les abbés de Boche et de Barrême avaient montré à leurs confrères d'Arles les « observations qu'ils avoient faites sur les phrases et termes corrompus de la province <sup>2</sup>. » Les lettres patentes du Roi (septembre 1668), engageaient la compagnie à suivre cette voie. « Nous n'avons pas seulement

1. Rance, o. c., III, 265 et notes. Cependant, cette question avait fait l'objet de plusieurs délibérations de l'Académie, car le secrétaire ajoute : « Il est vray que pour satisfaire à vostre obligeante persécution, je n'ay pas cru que ce fût un grand péché de vous envoyer leurs entretiens académiques sur le sujet proposé, mais... c'est à leur insçu que je vous les envoie. » (*Reg. de l'Acad.*, 47 v°, 48 r° et 48 v°, dans Rance, o. c., III, 266.)

Une autre fois, en octobre 1669, la séance venait de s'ouvrir sous la présidence de M. l'abbé de Boche : « A pene est-on assis qu'on ouvre un papier escrit de la main du sieur Chalamond, où il demande la solution de deux façons de parler qui ont esmu grand dispute entre les honnestes gens du plan de la cour, qui tous d'un sentiment unanime s'en rapportent au sentiment de l'Académie, sçavoir s'il faut dire *Remorquer* un vaisseau ou *Remorquer*. M. de Beaumont demande dans ce temps-là quelcun de l'assemblée, on prie M. le secrétaire de luy faire civilité. Il y va, il le prie, de la part du petit corps, d'entrer, il se laisse veindre, et n'osant demander une place dans l'Académie, il la prend sans qu'on la luy présente, et comme si c'estoit pour une conversation d'amis ordinaire. *Invitus invitus*, quelcun dict ces trois parolles sans y penser, qui ont servi depuis d'excuse à l'Académie. On luy fait part du papier escrit, on le presse de donner son sentiment. Il opine qu'on doit dire *Remorquer*, et l'Académie croit qu'on ne doit, et qu'on ne peut dire que *Remorquer*, que c'est le terme de l'art, qui ne se doit point changer, et que l'usage l'a ainsy ordonné. — Le sieur Chalamond demande encore dans son papier si, en matière de mots françois, il en faut croire ceux qui n'en escrivent qu'en passant, ou ceux là qui en ont escrit *ex professo*, adjoustant que c'est un Jésuite qui a escrit *Remorquer*, dans son *Indiculus* où il marque tous les termes de l'art, et les redit ainsy plus d'une fois. L'assemblée croit qu'il s'en faut tenir à un habille homme, qui escrit par profession, plustost qu'aux austres » (*Reg. de l'Acad.*, fol. 73 et verso, dans Rance, o. c., III, 267-268 et n. 1).

2. *Reg. de l'Acad.*, fol. 20, v°, dans Rance, o. c., III, 266, n. 1.

loué, dit le Roi, les soins extraordinaires que prenoient tant de beaux esprits pour faire fleurir les sciences et les arts, et d'introduire *la pureté de langue française* dans une Province maritime où le mélange des nations apporte ordinairement la corruption et le changement de langage ; mais nous avons voulu les exciter à continuer ces sortes de conférences <sup>1</sup>. » Malheureusement les membres eux-mêmes laissaient échapper des fautes en ce genre, et on ne se tint pas à ce projet <sup>2</sup>.

CONCLUSION. — En somme les Académies n'ont pas fait ce qu'elles auraient pu faire. Mieux organisées, plus nombreuses, ayant des rapports réglés avec Paris, elles auraient pu avoir un grand rôle. Incapables de créer la langue ou de contribuer à la régler, elles pouvaient en vulgariser la forme correcte, devenir des sortes d'écoles sans chaires, d'où aurait rayonné un enseignement, en partie régional, qui n'existe pas encore aujourd'hui.

Il n'est pas sûr même qu'elles n'eussent pas ainsi exercé à la longue une influence sur les Collèges. C'est un fait à noter que l'invitation adressée par les jésuites à l'Académie d'Arles, la con-  
viant à la thèse d'Arnauld Eymin (26 août 1683) <sup>3</sup>.

L'action de ces sociétés en faveur de la « bonne langue » n'a cependant pas été nulle. Les Académies ont beaucoup harangué, en s'efforçant, avec le zèle le plus louable, de respecter la correction et d'atteindre à l'éloquence. Elles ont beaucoup lu aussi, en choisissant ce qu'elles croyaient le meilleur, et en examinant de tout près le style et la forme des écrits, en faisant d'utiles réflexions sur les divers genres et le style qui leur convenait. Et ainsi elles ont enseigné à leurs membres et au public, elles ont montré aussi par l'exemple à quel prix se devait estimer la politesse du style. Et c'était là une bonne et utile leçon.

Pour en mesurer la valeur, il faut se souvenir que dans leur province, les pères de tous ces volontaires du purisme avaient ignoré qu'il y eût une règle en français, et qu'ils eussent été fort étonnés,

1. Voir Rance, *o. c.*, I, 168-9. « D'après une résolution du 10 juin 1675, « chacun doit observer de tout son mieux les mots ou phrases les plus ordinaires qui sont dans la bouche des Provençaux, et qui chocquent ou la grandmère française ou la politesse, afin qu'estant observées on les pust éviter facilement » (*Reg. de l'Acad.*, fol. 132, dans Rance, *o. c.*, I, 297, cf. III, 279 et n. 1).

2. Les provençalismes sont nombreux, dit l'abbé Rance, dans le registre d'Arles : *porter un sonnet*, pour apporter un sonnet ; *profiter le papier*, pour utiliser le papier, etc., etc. (*o. c.*, III, 276, n. 1, et 277).

3. Comme la thèse était sur un sujet de rhétorique, et à cause de l'assistance où se trouvaient des dames, il fut « proposé la plupart du temps en français » (Rance, *o. c.*, II, 360.)

si on s'était aventuré à leur dire qu'il y avait un mérite à connaître cette règle et à l'appliquer, que c'est là non seulement un devoir d'écrivain, mais une vertu d'honnête homme. L'action directe des Académies n'a peut-être pas contribué beaucoup au développement du purisme. Il a préparé du moins la France provinciale à l'accepter et même à l'aimer.

---

## CHAPITRE XI

### LE FRANÇAIS COMME LANGUE D'ÉTAT DANS LES PROVINCES NOUVELLEMENT CONQUISES

RENOUVELLEMENT ET APPLICATIONS NOUVELLES DE L'ORDONNANCE DE VILLERS-COTTERETS. — Depuis les grandes ordonnances du xvi<sup>e</sup> siècle, le français était la langue judiciaire du royaume. Théoriquement les officiers de judicature, du plus petit au plus grand, ne devaient point en employer d'autres<sup>1</sup>. D'après une ordonnance de Louis XIII de janvier 1629 (Code Michaud, art. 27) la prescription avait été étendue aux tribunaux ecclésiastiques : « Tous actes, sentences, conclusions et autres procédures des Officialitez et autres Jurisdiccions Ecclesiastiques seront conçeus en langage François, fors pour ceux qui doivet estre envoyez à Rome, lesquels seront expédiez en Latin, comme de coustume<sup>2</sup>. »

J'ignore comment et par qui la tradition se perpétuait, mais au fur et à mesure que le royaume s'agrandissait de nouvelles provinces, là où il en était besoin, un édit appliquait aux nouveaux territoires les prescriptions générales<sup>3</sup>.

EN BÉARN. — L'édit de création du Parlement de Pau, d'octobre 1620, stipulait l'emploi exclusif du français : « Voulons en outre et ordonnons que les Ordonnances, Arrêts et Procédures de nôtre dite Cour du Parlement, soient faits expédiez en langage Fran-

1. Voir tome II, p. 30.

2. Bib. Nat., F. 4423. Sur l'extension de l'ordonnance qui impose le français aux tribunaux ecclésiastiques, voir Durand de Maillane, *Dict. de droit canon*. Paris, 1761, 4<sup>e</sup>. art. Idiome. Il donne les règles posées par Brunet en son *Notaire Apostolique*.

3. Il est intéressant de noter que le duc de Lorraine avait très anciennement édicté les mêmes règles : Le second registre du recueil des Lettres patentes (B. 2), conservé au Trésor des Chartes, contient (f<sup>o</sup> 12), sous la date du 26 janvier 1481 (1482, n. s.) un mandement relatif à la langue française.

• Mandement aux président et gens des Comptes du Duché de Lorraine que doresnavant ilz ne recevent plus les comptes du bailliage d'Alemaigne en langaige aleman fors en franczoys ou en latin, et ce à commencer du premier jour de ce présent mois de janvier. Donné à Nancy le xvj<sup>e</sup> dudit mois mil iiij<sup>e</sup> iiij<sup>e</sup> ung. René. Par mons<sup>r</sup> le duc, etc., les seneschaulx de Lorraine et de Barroys, mess<sup>r</sup> Jehan Wisse, Mess<sup>r</sup> Hardouyn de la Jaille et autres présens, Crestien. » (Communic. de M. Chapellier, *Journ. de la Soc. d'arch. lorr.*, Nancy, 1881, 9, p. 51-52).



çois ! » C'était déjà pour les Béarnais une nouveauté qui choquait leurs traditions et leurs préjugés, car pendant tout le xvi<sup>e</sup> siècle on écrivait encore souvent au souverain en dialecte béarnais et suivant un vieux dicton du pays, tout devait mal aller quand on serait obligé de parler français<sup>2</sup>. Mais le Béarn venait d'être soumis par la force, toute souveraineté locale était abolie ; et le maintien de quelques privilèges réels devait sembler autrement important que la conservation du droit de plaider dans le dialecte local. Ce dialecte pouvait être cher à des indigènes longtemps constitués en États particuliers avec leurs droits propres. Toutefois, depuis longtemps, leurs maîtres, qui vivaient loin d'eux, ne le parlaient plus guère. Depuis Marguerite, la cour de Nérac était toute française<sup>3</sup>. La maison d'Albret avait préparé la fusion, avant le temps des « rois de France et de Navarre. »

EN NAVARRE. — L'édit donna lieu à des protestations et à des plaintes. Comme les Lettres patentes du 19 octobre 1620 ordonnaient la réunion de la Chancellerie de Saint-Palay (Basse-Navarre) au Conseil ordinaire de Pau, pour former le Parlement de Pau, la Chancellerie de Saint-Palay rendit un « Arrest de partage » contre cette union, se fondant sur cinq motifs : 1<sup>o</sup> Pau était trop éloigné pour les Navarrais ; 2<sup>o</sup> « par l'Edict il estoit porté qu'on ne

1. Delmas, *Du Parlement de Navarre*, Bordeaux, 1898, 453.

2. On trouve ce curieux proverbe dans Labourt, *Commentaire sur les fors de Béarn*, Ms. du xvii<sup>e</sup> s., II, 375, cité par Delmas, o. c., 170 : « Après la langue française, il n'y en avait point aucune qui lui fût comparable, soit en la propriété de ses termes, ... soit en la bonté de l'accent et en plusieurs autres agréments ; nous l'estimions aussi fort religieusement et y étions si fort attachés par l'affection que la seule pensée de l'abolir ou changer prenait ce changement pour un pronostic de ruine entière du pays, suivant l'ancienne tradition : Bira mau deu béarnes quand faillira que parli francés » (Le béarnais ira mal quand il faudra parler français).

3. On leur écrivait cependant souvent en patois. Voir une requête des jurats de 1558 à Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret dans le *Bull. de la Soc. d'Hist. du prot.*, 1876, p. 160.

Il ne faut pas oublier non plus que la poésie de langue d'oc avait trouvé un vigoureux représentant dans la personne d'Augié Gaillard, le roudier de Rabastens, qui a été à Pau.

Un registre célèbre, le *Martinet*, qui se trouve dans les archives de la ville d'Orthez est rédigé en français : « Le quinziesme du dit mois de febvrier mille six cens cinquante et sept par nous Pierre de Laugar, advocat en la Cour et premier jurat de la présente ville, l'arrét en l'autre part escript a esté enregistré au présent livre du *Martinet*, qui est le véritable registre de la présente ville et où tous les arrêts et autres choses importantes s'enregistrent, etc. »

Les délibérations des jurats d'Orthez ainsi que leurs registres et procès-verbaux étaient en langue béarnaise. C'est en 1710 que les États décidèrent qu'à l'avenir leurs délibérations devaient être écrites en français. Voir A. Planté, *Documents pour servir à l'histoire de l'Université protestante du Béarn*, dans le *Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau*, 1884-1885, 2<sup>e</sup> série, t. XIV, p. 185, n. 1 et 189, n. 2.

plaideroit à Pau qu'en François » ; 3° les protestants étaient trop nombreux par rapport aux catholiques ; 4° il y avait antipathie entre Béarnais et bas-Navarrais ; 5° il aurait fallu unir le Béarn à la Navarre et non la Navarre au Béarn.

Devant le Conseil du Roi, l'avocat général de Basse-Navarre, Du Hau, répondit aux arguments invoqués par ceux de Saint-Palay. Le texte mérite d'être cité : « Il faut remarquer que la langue Basque ne se peut escrire qu'avec tres-grande difficulté, dit Du Hau : et de fait, il n'y a point de langue dont on voye moins de liures que de celle-là. Mesmes la difficulté de l'escrire est telle, que tous les pays de ceste langue, qui sont trois : A sçavoir, celuy de Soulle, celuy de Labourt, et celuy de la basse Nauarre, ont esté contraints d'emprunter vne langue estrangere pour escrire leurs contracts et leurs actes de Iustice : Ceux du pays de Soulle, et de Labourt, se seruent de la langue François : Et quant à ceux de la basse Nauarre, ce n'est pas de la langue Basque qu'ils vsent en leurs escritures, ains tous leurs contracts, procedures, plaidoyers, et mesmes les Arrests de la Iustice se font en langue Bearnoize, sauf qu'en quelques Parroisses et Iuridictions subalternes plus proches de la frontiere, on escrit en langue Espagnole, mais iamais en langue Basque<sup>1</sup>.

« Or l'Edict, ajoutait le magistrat, ne leur oste pas, ains leur laisse l'vsage de la mesme langue Bearnoize dans leur pays, et és Cours et Iuridictions inferieures : et partant nul changement et nul sujet de plainte de ce costé là.

« Que si le Roy a voulu que les Nauarrois plaidassent en François audit Parlement, aussi les Bearnois, qui auparauant plaidoient en leur langue, sont obligez par le mesme Edict d'vsar de la François, et si ne s'en plaignent pas, puis que c'est la langue de leur Roy. »

Du Hau ne manque pas d'invoquer ensuite l'exemple des Romains, qui « ne permettoient pas qu'on parlast à eux en autre langue qu'en la leur, laquelle par ce moyen s'est prouignée par toute la terre. » Et il termine en lançant un trait : « Pleust à Dieu que le Roy nous eust plustost accoustumez à parler François : Les supplications qu'au-

1. Les faits allégués sont exacts. On ne trouve pas, dit Delmas (*o. c.*, p. 108, n. 2) un seul acte juridique redigé en basque depuis le haut moyen-âge jusqu'à la Révolution. (Cf. Bascle de Lagrèze, *Hist. du Parl. de Navarre*, p. 10). On peut en rapprocher ce que dit M<sup>me</sup> d'Aulnoy, dans sa Relation du voyage d'Espagne (*Let.*, éd. Carey, p. 10) : Les Basques ne se comprennent qu'entre eux « l'on m'a dit qu'afin qu'elle [leur langue] leur soit plus particulière, il ne s'en seruent pas pour écrire ; ils font apprendre à leurs enfants à lire et à écrire en français ou espagnol, selon le roi duquel ils sont sujets. »

jourd'huy nous presentons à son aurreille, seroient d'vn stile moins rude, et possible de meilleure odeur » (*Mercuré françois*, année 1620, t. VI, p. 361-362).

EN FLANDRE. — En Franche-Comté, où tout le monde parlait français, ou du moins un dialecte de langue d'oui, il ne fut pris aucune mesure.

Mais à Dunkerque, à peine eut-on acquis la ville, que les ordres ne se firent pas attendre. Le 26 mars 1663, Macquart, subdélégué de l'intendant de Dunkerque, écrivait à Colbert : « Il seroit bon que le Roy ordonnast qu'elle (la justice) sera rendue en françois à l'advenir ; chacun d'eux (des juges) l'entend, et quand ils la rendent en flamand, vous scaves, Monsieur, qu'un interprete changeant un mot ou l'interpretant mal fait un grand proces <sup>1</sup>. » Une lettre du 26 mai, qui peut être considérée comme la réponse à celle-ci, ordonna au magistrat de procéder en langue française. Le motif donné est tout simplement que Sa Majesté désire faire parler le même langage à Dunkerque que dans les autres villes du Royaume<sup>2</sup>. Une autre lettre du 10 juin exceptait cependant les procès déjà commencés<sup>3</sup>.

1. Bib. Nat., Ms., *Mél. Colb.*, t. 115, f° 391 v°. Il n'y avait rien là d'absolument nouveau pour le pays. Depuis longtemps l'administration publiait ses ordres en français. Tous les actes du temps des gouverneurs espagnols sont en français, au xvi<sup>e</sup> comme au xvii<sup>e</sup> siècle (voir plus loin le chapitre : LE FRANÇAIS AUX PAYS-BAS).

2. Lettre de Sa Majesté au magistrat de Dunkerque qui ordonne de procéder en langue française, du 26 mai 1663. De par le Roy, Chers et Bien-Amez, à present que la Ville de Dunkerque et ses dépendances font partie de Nos Estats & qu'elles Nous sont acquises pour toujours, desirant, autant qu'il se pourra faire, parler le même langage que dans les autres Villes de Notre Royaume ; Nous vous faisons cette lettre, pour vous dire, que Nôtre intention est, que dorénavant toutes les Ordonnances Sentences & Jugemens qui seront par vous rendus, ensemble tous les Actes & Procédures qui seront faites en conséquence, soyent proférées & couchées par écrit en Langue Française ; à quoy Nous vous ordonnons très-expressément de vous conformer & de tenir la main à ce qu'il n'y soit point contrevenu, & Nous prometant que vous y satisferez selon vôtre affection accoutûmée pour les choses que Nous désirons, Nous ne vous ferons la présente plus longue ny plus expresse ; ny faites donc faute, car tel est nostre plaisir. Donnée à Paris le 26<sup>e</sup> jour de May 1663. Signé, Louis, & plus bas, Le Tellier, & scellé du Cachet du Roy en... La superscription était, à Nos chers et bien-amez les Bailly, Bourgmaitre & Eschevins de Nôtre Ville de Dunkerque (Archives Communales de Dunkerque, 1<sup>re</sup> division, I, pièce n° 3 ; copie de M. l'Archiviste).

3. De par le Roi. — Chers et bien-Amez, par Nôtre Dépêche du vingt-six May dernier, Nous vous avons mandé que Nôtre [volonté] étoit, que dorénavant toutes les Ordonnances, Sentences et Jugemens qui seroient par vous rendus, ensemble tous les Actes & Procédures de Justice fussent proférées et couchées par vous en langue française ; mais considérant qu'il ne seroit pas convenable que les Procez qui ont été commencez ou instruits en Langue Flamende, fussent continuez en autre Langue, Nous vous faisons cette Lettre, pour vous dire, que nous trouvons bon, que ce qui reste à faire pour la conclusion & Jugement des Procez encommencez, soit couché & proféré en Langue Flamende, ainsi que par le passé ; & qu'à l'égard des Procez qui pourront être

Il y a une Ordonnance analogue enjoignant au Magistrat de Bourbourg d'expédier toutes ses ordonnances et jugements, en langue française<sup>1</sup>. Le *Recueil des Édits, Déclarations, Lettres-Patentes... enregistrés au Parlement de Flandres*, contient en outre un Édît du roi, de décembre 1684, « portant qu'il ne sera plus plaidé dans la Ville d'Ypres, ou autres de la Flandre occidentale, qu'en Langue Française<sup>2</sup>. » Cette fois l'administration met en avant le désir d'assurer une justice plus sûre, que compromettent des traductions, dont la fidélité laisse à désirer et qui sont difficiles à bien faire<sup>3</sup>.

PREMIÈRES TOLÉRANCES. EN ALSACE. — Il semble bien qu'en Alsace, les choses ne soient pas allées aussi vite. Les *Ordonnances d'Alsace* contiennent le texte de l'acte par lequel fut créé le Conseil souverain d'Alsace en 1657<sup>4</sup>. Les conseillers ne doivent point être tous des Français, l'idiome employé n'est pas le français seul. Le Conseil se

doresnavant intentez, les procédures en soient faites & proférées en Langue Française suivant ce qui est porté par Notre précédente Dépêche à laquelle nous remettant de ce que Nous pourrions ajouter à la présente, Nous ne vous la ferons plus longue, n'y plus expresse; n'y faites donc faute, car tel est notre plaisir. Donné à Paris, le dixième Juin 1663. Signé, Louis, & plus bas, Le Tellier & scellé du cachet du Roy. La Superscription était, A nos chers & bien-Amez les Bailly, Bourgmaitre et Eschevins de Dunkerque (Archives Communales de Dunkerque, 1<sup>re</sup> division, I, pièce n° 4). M. de Saint-Léger qui avait signalé ces pièces dans son excellent ouvrage, *La Flandre maritime* (p. 311) en notait une autre, ordonnant aux évêques de se servir exclusivement de prêtres français pour les prédications du catéchisme (2 août 1663, lb., 1<sup>re</sup> division, I, pièce 5). La lecture de la pièce montre que cet ordre s'inspire de tout autres préoccupations. Le roi veut qu'on emploie à cet objet des prêtres qui soient ses sujets et sur qui il ait la main. Il ne veut pas de religieux flamands, mais il n'interdit nullement d'envoyer aux populations des religieux français parlant flamand.

1. 28 juin 1663. Arch. Bourbourg, AA. 4, dans De Saint-Léger, *o. c.*, ib.

2. 1785-1790, t. I, p. 610-611.

3. Louis. . . Ayant été informé que dans notre Ville d'Ypres, ainsi que dans toutes les autres Villes et Châtellenies de la Flandre occidentale, qui sont en notre obéissance, l'on y plaide en Langue Flamande; ensorte que lorsque nos Sujets desdites Villes et Châtellenies sont obligés d'aller plaider en notre Conseil Supérieur de Tournay, et souvent pour des affaires de très-petite conséquence, ils sont tenus de faire traduire en François, non-seulement les pièces des procès, mais encore les écritures; ce qui, outre les grands frais que cela leur cause, il pourroit arriver que ces traductions, n'étant pas fidelles, elles mettroient en grand péril la vie, l'honneur et les biens des Parties, d'autant qu'il se trouve de certaines constructions dans la Langue Flamande, qui ne se peuvent rendre aisément en une autre, de maniere que l'omission d'un mot, et quelquefois d'une virgule, est capable d'altérer le véritable sens d'une pièce, sur laquelle roulera la décision d'un procès: et desirant pour le bien de nosdits Sujets prévenir ces inconvéniens, et pourvoir en même temps, à ce que la Justice leur soit rendue avec le plus de commodité qu'il se pourra à l'égard des affaires de peu de conséquence... Voulons et Nous plaît, que dorénavant et à commencer du premier de Mars prochain, il ne puisse être plus plaidé dans la Ville d'Ypres, et dans toutes les autres Villes et Châtellenies de la Flandre occidentale, qu'en Langue Française: défendons pour cette fin à tous Avocats et Procureurs de se plus servir de la Langue Flamande, soit pour les plaidoyés, soit pour les écritures ou autres procédures, et aux Magistrats desdites Villes et Châtellenies de le souffrir, ni de prononcer leurs Jugemens qu'en Langue Française, à peine de nullité et de désobéissance. Cf. De Saint-Léger, *o. c.*, 341, n. 1.

4. *Ord. d'Als.*, éd. de Boug, Bib. Nat., F. 2487, Inv., t. I, p. 2. Cf. Reuss, *o. c.*, I, 324.

composera « d'un Président et Garde-des-sceaux en icelui qui sera originaire François, d'un Abbé et d'un Gentilhomme originaires d'Alsace, de deux de nos Conseillers en notre Cour de Parlement de Metz, lesquels Nous commettrons et choisirons pour servir audit Conseil pendant le tems qu'il Nous plaira, et jusques à ce que Nous aions fait choix de deux autres François de nation que Nous pourrions de charges de Conseillers audit Conseil, un Conseiller Docteur en Droit de nation allemande qui sera versé en la langue françoise, un Procureur général pour Nous, originaire François, qui aura voix délibérative, ès causes toutefois où il n'aura point donné ses conclusions, et un Avocat général Allemand qui sera versé en la langue françoise, sans qu'il ait voix délibérative, un Greffier, six Secretaires interprètes en langue latine, françoise, et allemande, un premier Huissier aux gages... » et leur donnons pouvoir de procéder sans aucune innovation.

« Si ce n'est en ce qu'il sera loisible aux Parties, Avocats et Procureurs de plaider et écrire en latin, ou en françois, ou en allemand, à condition toutefois qu'en plaidant ou en écrivant en l'une des langues françoise et allemande, il y sera joint une traduction du plaidoyer ou écriture en l'autre langue, sans que l'on soit obligé de faire de traduction pour tout ce qui sera dit ou écrit en latin.

« Voulons que tous les avis et opinions soient donnés et exprimés par les Conseillers dudit Conseil en latin ou en françois, et que les Arrêts dudit Conseil soient prononcés et rédigés par écrit en latin ou en françois. » Le texte est tout à fait explicite. On admettait, outre le latin, les deux langues française et allemande dans une partie au moins des débats.

On sait les vicissitudes par lesquelles passa le Conseil d'Alsace. En 1661, il fut remplacé par un Conseil provincial, siégeant à Ensisheim, lequel fut transféré à Brisach en 1674 ; en 1679, on remplaça ce conseil par un Conseil supérieur, véritable Parlement. Après que Brisach eut fait retour à l'Autriche, le Conseil fut transféré à Colmar (1698). Dans les décisions qui furent prises à ces occasions, je n'ai trouvé aucun nouvel article relatif à l'obligation d'employer le français. Tout au contraire, la Déclaration du 9 nov. 1679, qui attribue au Conseil supérieur d'Alsace la justice en dernier ressort dans la province, donne pour considérant que le Parlement de Metz, « bien souvent », ne rend pas la justice aussi promptement qu'il le faudrait aux Alsaciens, « faute d'avoir toute l'intelligence nécessaire de la langue allemande <sup>1</sup> ».

1. Arch. Nat., G7, 80.

NOUVELLES MESURES. — Mais, le 30 janvier 1685, le Conseil d'État rend un arrêt où on chercherait vainement trace des tolérances antérieures. Le voici : Arrêt du Conseil d'État qui ordonne que les Sentences et autres Actes publics seront rédigés en Langue française.

Extrait des Registres du Conseil d'État du Roi.

« Sur ce qui a été représenté au Roi étant en son Conseil que, quoique la Province d'Alsace soit de sa domination depuis longues années, et que la plupart des Juges, Magistrats, Notaires, et Greffiers sachent la Langue française de même que l'allemande, ils continuent néanmoins de mettre en allemand toutes les Sentences, Jugemens, Actes, Contrats, et Procédures qu'ils expédient au sujet des affaires et contestations que les Habitans de ladite Province ont les uns avec les autres à raison de leurs Biens et de leur Commerce, ce qui est directement contraire à l'affection que lesdits Habitans d'Alsace témoignent avoir pour le service de Sa Majesté et à ce qui se doit pratiquer : A quoi étant nécessaire de pourvoir.

« S. M., étant en son Conseil, a ordonné et ordonne qu'à commencer du jour de la publication du présent Arrêt toutes les Procédures faites devant les Juges de la Province, soit supérieurs ou subalternes, les Actes, Contrats, et autres Expéditions, de quelque nature qu'elles puissent être, soit qu'elles soient faites par les Notaires ou Greffiers de ladite Province, en fait de Judicature ou autrement, seront écrites en Langue Française.

« Fait défenses très-expresses S. M. à tous Juges, Magistrats, Bailiffs, Notaires, Greffiers, et à tous autres qu'il appartiendra, d'en recevoir aucunes en Langue allemande, à peine de nullité desdits Actes, Contrats, et Procédures, et de 500 livres d'amende. Enjoint S. M. à l'Intendant de ladite Province de tenir la main à l'exécution du présent Arrêt. Fait au Conseil d'État du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le 30 janvier 1685. Signé Le Tellier<sup>1</sup>. »

Je ne suis pas en état d'expliquer pourquoi, ni comment semblable changement fut décidé. Y eut-il là une simple application particulière d'ordonnances qui étaient de style partout ailleurs ? Voulut-on obéir aux suggestions de quelque agent ? Obrecht, dont la nomination comme préteur royal est de la même année (mars 1685) y fut-il pour quelque chose ? Ceci ne serait pas impossible, étant donné l'autorité qu'il avait prise depuis sa conversion, et le rôle qu'il joua ensuite dans cette affaire<sup>2</sup>.

1. *Ord. d'Als.*, I, 145.

2. Nous avons quelques indications sur les charges d'interprètes qui furent alors créées et leurs titulaires. Voir *Commission au s<sup>r</sup> Du Rallié pour exercer une charge*

OPPOSITION DU MAGISTRAT DE STRASBOURG. — En tous cas, nous avons un mémoire sans lieu ni date, qui nous montre l'opposition que cette mesure rencontra dans le Magistrat de Strasbourg et les répliques fournies par Obrecht aux arguments de ses compatriotes. C'est M. Edmond Arnould, prof<sup>r</sup> à la Faculté de Poitiers, qui l'a communiqué au *Bulletin du Comité historique des monuments écrits de l'histoire de France* (II, 1850, p. 157). Ce document, d'un si haut intérêt, est peut-être unique en son genre. Je le donnerai intégralement.

MÉMOIRE DU MAGISTRAT DE STRASBOURG CONTRE L'INTRODUCTION ET  
L'USAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE, AVEC LES RÉPONSES DE  
M. OBRECHT, PRÊTEUR ROYAL.

MÉMOIRE DU MAGISTRAT  
DE STRASBOURG

I

Le Roi a promis par la capitulation à la ville de lui conserver tous ses privilèges, statuts et droits : l'usage de la langue est un droit.

II

L'arrêt ne parle que de ceux qui sont depuis longtemps sous la domination et obéissance du Roi, et qui savent la langue française de même que l'allemande, et par ainsi ont déjà appris la langue française, ce qui ne se trouve pas à l'égard de la ville de Strasbourg : ainsi cet arrêt n'y a point de lieu.

III

Il a été impossible aux habitants qui sont gens âgés d'apprendre le français en si peu de temps.

RÉPONSES DE M. OBRECHT

I

Il est vrai que l'usage de la langue est un droit ; mais c'est un droit de souveraineté, qui est réservée au Roi.

II

Il y a déjà quatre ans que la ville de Strasbourg est sous la domination du Roi, qui est un temps assez long pour se préparer à l'usage de la langue française. Comme en effet presque tous les officiers de la chancellerie la savent, ce qui suffit pour établir un bureau français.

III

Les gens âgés se peuvent servir de clercs qui savent les deux langues, à l'exemple des avocats et procureurs de Brisach.

*de secrétaire interprète au Conseil provincial d'Alsace* (2 sept. 1676). Arch. Aff. Etr., Fr. 943, f<sup>o</sup> 321). *Commission de secrétaire interprète au Conseil provincial d'Alsace pour le sieur Klinglin à la place du sieur Schepelin* (fin avril 1678). (Arch. Aff. Etr., Fr. 949, f<sup>o</sup> 166 v<sup>o</sup>.)

## IV

La ville serait obligée de casser presque tous les notaires, procureurs, avocats et conseillers, comme aussi la plus grande partie des magistrats, ce qui ne pourrait s'exécuter sans grand préjudice et tort à des honnêtes gens.

## V

Il serait comme impossible de remplir toutes ces charges avec des gens capables, vu qu'on n'a pas seulement à faire réflexion sur la langue française, mais aussi sur la capacité des personnes.

## VI

D'ôter à des bourgeois et citoyens qui se sont mérités envers leur patrie par la fidélité avec laquelle ils ont exercé leurs charges et offices, et d'y mettre des étrangers qui n'ont aucune connaissance du local, coutumes et droits de la ville, et même qui n'entendent pas bien la langue allemande, serait une réforme entière et contraire à l'article quatrième de la capitulation.

## VII

Et si on voulait plaider en français et tenir les greffes dans la même langue, les bourgeois n'entendant pas ce langage s'en plaindraient et feraient beaucoup de lamentations en se croyant trahis.

## VIII

On ne pourrait pas disposer sûrement de son bien, parce que le testament doit être mis en français, ainsi dans une langue étrangère au testateur, et qu'il n'entend pas ; il

*Histoire de la Langue française. V.*

## IV

Les honnêtes gens ne font point difficulté d'apprendre la langue de leur maître ; et, en attendant, ils peuvent se faire aider par des interprètes et clerks pour se maintenir dans leurs charges.

## V

Le même remède lève cette difficulté.

## VI

Le même.

## VII

Les bourgeois qui ont des procès entendent aussi peu dans les procédures allemandes que dans les françaises ; néanmoins ils se fient à leurs avocats.

## VIII

Si les notaires veulent violer leur serment et tromper ceux qui passent des contrats ou qui font des testaments, ils le peuvent faire en allemand comme en français, sur-



ne voudrait jamais signer quand on le lui aurait relu, ne sachant pas ce qu'il signe et de quoi il dispose.

tout quand ils ont affaire à des gens qui ne savent pas lire. Du reste, il y a si peu d'honnêtes gens qui n'entendent le français, que cette difficulté n'est qu'une chimère, et il ne faut que deux ou trois secrétaires interprètes pour la lever entièrement.

## IX

Cet arrêt est d'autant moins praticable en cette ville, parce qu'elle est frontière, où l'on négocie la plus grande partie des affaires avec des gens de l'autre côté du Rhin, qui ne se mettent point en peine de savoir la langue française ; et, par conséquent, quand on veut faire réflexion sur le commerce, lequel on a jusques à présent tâché avec grande peine et dépense de faire fleurir, parce qu'il est l'âme d'une ville, serait entièrement ruiné, ce qui est contre le service du Roi.

## IX

L'ordonnance n'empêche pas qu'on ne se serve de la langue allemande à l'égard des étrangers et pour le commerce.

## X

La langue française ne se peut pas apprendre dans peu de temps, surtout d'y dresser des actes afin de n'y trouver à redire en justice et d'éviter les chicanes et procès, qui sont souvent la ruine des familles entières, et on observe presque plus présentement les formalités au conseil souverain d'Alsace que le bon droit en justice.

## X

On a de bons formulaires pour apprendre le style des notaires et des praticiens. Deux ou trois bons clerks dans un bureau montreront le chemin à tout le reste.

## XI

L'affection des sujets ne consiste pas seulement dans la langue du prince, mais dans la fidélité et l'obéissance. Toutes fois, comme toutes deux subsistent fort bien ensemble, les bourgeois de Stras-

## XI

Il n'y a qu'une ou deux écoles françaises et un seul sermon français. Il serait bon d'en augmenter le nombre, et de mettre des maîtres d'école catholiques au lieu des calvinistes qui exercent cette charge

bourg apprennent autant qu'il leur est possible la langue de leur souverain, et obligent leurs enfants à la même chose, en les envoyant à cette fin en France. Mais pour tout cela il faut du temps ; la ville a établi des écoles et sermons français. contre les ordonnances de la ville, seulement par connivence des magistrats.

Jamais discussion si serrée, ni au xvi<sup>e</sup> siècle, ni depuis, n'avait eu lieu à ma connaissance sur cette question.

RIGUEUR EN DOCTRINE. TOLÉRANCES DANS LA PRATIQUE. — Il est certain que les ordres donnés ne furent pas rapportés. Faut-il croire qu'ils ont été exécutés à la lettre ? Il y a lieu, je crois, de distinguer ici entre la juridiction souveraine et les juridictions subalternes.

En ce qui concerne le Conseil souverain, on est tout d'abord embarrassé par des faits contradictoires. En effet d'une part, on le voit se servir d'interprètes qu'il menace et rappelle à leurs devoirs<sup>1</sup>. C'est donc qu'il débat et prononce en français, soit que les juges ne sachent pas d'autre langue, soit qu'ils se conforment à l'ordonnance. Des centaines de pièces montrent qu'il en use ainsi.

D'autre part, quand il s'agit de débattre une compétence avec le Parlement de Metz, les deux compagnies arguent de leur connaissance de l'allemand, comme d'un moyen pour obtenir d'être investies, et cela ne laisse pas d'étonner au premier abord. Est-ce donc qu'on travaille directement ou qu'on a la prétention de travailler directement sur des pièces en allemand ? Mais quand cela serait, il faut réfléchir que faire état de pièces en langue étrangère n'implique en aucune façon qu'on procède en allemand<sup>2</sup>. A dire vrai, l'ordonnance exigeant que les procédures fussent en français,

1. Le 25 juin 1691, une ordonnance somme les secrétaires interprètes d'employer « à l'avenir plus de soin et de diligence à traduire les pièces, dont ils auraient été chargés, qu'ils ne l'ont fait jusqu'à présent » à peine de restitution de leur salaire et de dommages à payer pour leur méchante, infidèle et négligente traduction. En cas de récidive, ils devaient être interdits de leur office (Voir Reuss, o. c., I, 334, qui renvoie à *Ord. d'Als.*, I, 191).

2. Ainsi un débat s'engagea devant le Conseil d'État entre le Parlement de Metz et le Conseil souverain d'Alsace au sujet des foies et hommages. A cette occasion, la noblesse d'Alsace adressa au Roi, le 8 juillet 1698, un placet demandant qu'on conservât au Conseil supérieur d'Alsace la connaissance des foies, hommages, aveus et dénombrements de la province, au lieu de la donner au Parlement de Metz. Un des arguments est que pour juger les affaires de coutumes et droits féodaux, il faut « des juges versez dans les deux langues ».

En juin 1700, l'affaire durait toujours. Parmi les moyens qu'invoque le Conseil supérieur d'Alsace contre les conclusions du Parlement de Metz, se trouve celui-ci : « Qu'enfin le Parlement n'est point versé comme le Conseil d'Alsace, ny dans les loix ny dans l'usage, ny dans la Langue d'Alsace » (Arch. Nat., G<sup>7</sup>, 80).

Et le Parlement de Metz riposte : « Il est de fait que les usages, la Langue et les coutumes d'Alsace sont autant connus au Parlement de Metz qu'au Conseil d'Alsace. »

on pouvait, en la prenant dans toute sa rigueur, admettre qu'aucune pièce ne devait être produite directement en allemand devant les tribunaux. Cependant il est difficile de croire qu'on se soit astreint à une règle si absolue. De là l'avantage que les magistrats invoquent en faveur d'une Cour qui sait l'allemand.

En outre c'était là un cas exceptionnel, et il n'y a point de doute que la juridiction supérieure, où tout le personnel était français, sans contact direct avec les justiciables, usait, sauf exception, du français <sup>1</sup>.

LIMITES DES EXIGENCES FRANÇAISES. — Au contraire, si du Conseil souverain nous passons aux actes des autres juridictions, aux minutes des notaires, etc., les choses changent de face.

Reuss s'est contenté, en homme du pays, qui a eu en mains des milliers de documents et de pièces, de rappeler que tout le monde en Alsace conserve dans ses papiers de famille des jugements, contrats, testaments, en allemand. Et c'est là un argument de fait qui coupe court à toute discussion <sup>2</sup>. Au reste, s'il fallait d'autres preuves, elles ne manquent pas. C'est d'abord le témoignage de l'éditeur des Ordonnances d'Alsace, qui met en marge de l'ordonnance imposant le français cette observation : « non exécuté généralement, non plus qu'une Ordonnance de M. de la Grange, Intendant, du 25 juin 1685, qui ordonnoit aux Habitans d'Alsace de s'habiller à la françoise. »

Mais il y a mieux. Nous avons un texte officiel qui atteste cette non exécution de l'Ordonnance. Un mémoire a été fait en 1701 et envoyé par l'intendant Le Pelletier de la Houssaye (1700-1716). Il a été publié dans la *Revue d'Alsace* (1897, p. 433 et 1898, p. 26), par M. le Dr H. Weisgerber. On y lit ceci : « L'ordonnance civile de 1667 ny la criminelle de 1670 n'y sont point observées... Quant au criminel, cela choque moins, parce que le Magistrat en connoit et juge en dernier ressort, mais pour le civil et les appellations de ce qui excède la somme de mil livres, qui sont portées au conseil supérieur d'Alsace, il est bien extraordinaire que des premiers juges n'observent pas une ordonnance à laquelle leurs juges supérieurs sont obligés de se conformer. L'on ne croit pas cependant qu'il convint quant à présent de rien changer à cet usage,

1. C'est pour cela sans doute que le Parlement de Metz jugeait que « le deffaut de la Langue n'était point vray et d'ailleurs frivole ». C'est en ces termes que le rapporteur du procès au Conseil d'État résume la réplique du Parlement dans l'analyse qu'il en a faite (Arch. Nat., G<sup>7</sup>, 80).

2. Reuss, o. c., I, 332-333.

surtout jusqu'à ce que la langue française soit plus familière dans la ville de Strasbourg, toutes les procédures, délibérations et jugements du Magistrat s'expédiant en Allemand » (p. 37-38).

Impossible de rêver un texte plus précis, qui mette mieux en lumière les pratiques des juridictions ordinaires en opposition avec celles du Conseil souverain, ni qui indique mieux quels tempéraments, malgré des ordres en apparence formels, les agents responsables de la politique française entendaient admettre dans les pays annexés.

Le texte donne aussi une bien précieuse suggestion sur la raison qui engageait le pouvoir à se montrer si tolérant. Au lieu d'user de rigueur, malgré des contradictions qui blessent si fortement la logique, l'intendant, qui est sur place, déconseille de rien changer. C'est que, Reuss l'a fortement montré, le nouveau gouvernement tenait avant tout à rendre la justice économique, prompt et claire pour les justiciables. Ce fut une des raisons de son succès en Alsace. Il le sentait sans doute, et n'allait pas tout compromettre pour une exigence de forme.

Dans l'administration, la liberté demeurait plus grande encore<sup>1</sup>. Il importe ici de citer, pour montrer qu'aucune exigence ne dérangerait les pouvoirs locaux de leurs habitudes, quelques faits particuliers. En 1685, le magistrat de Haguenau, ville occupée par une garnison française dès 1634, refuse encore un congé au sieur Wurtz, secrétaire de la ville, parce que, lui parti, il n'y aurait, en cas d'urgence, personne pour servir d'interprète<sup>2</sup>. En 1697, un chanoine de Murbach, parlant du chancelier du prince-abbé, notait... que la langue française était restée lettre morte pour lui<sup>3</sup>. L'auteur des *Mémoires des deux voyages en Alsace* ayant affaire officiellement avec le bourgmestre d'Ammerschwihr, constate que lui et sa femme ne savent pas un mot de français<sup>4</sup>.

Il arriva même parfois que ceux qui représentaient les intérêts du pays prétendaient exciper de l'ignorance générale du français et de l'impossibilité où on était de faire comprendre aux populations des écrits français, pour obtenir des privilèges exorbitants en faveur de leurs administrés. Ainsi le Prevost et les Assesseurs du Corps des Marchands de Strasbourg demandent à sa Majesté de les exempter

1. « A Strasbourg, dit Reuss, les procès-verbaux des séances du Magistrat sont rédigés en allemand jusqu'à 1789. A Saverne, occupé par les Français dès 1632, siège de la Régence épiscopale, très dévouée à la France depuis l'avènement des Furstemberg, c'est en 1699 seulement que les comptes de la ville sont rédigés pour la première fois dans les deux langues » (o. c., II, 200).

2. Ney, *Der heilige Forst*, II, 34, dans Reuss, o. c., II, 187, n. 4.

3. *Diarium de D. Bern. de Ferrette*, 19, dans Reuss, *ib.*

4. Reuss, o. c., II, 187-8, n. 5.

de l'usage des « billets de monnoie qui pour diuerses singularités de cette prouince, comme sa situation detachée du reste du Royaume, son langage allemand... » leur paraît impraticable<sup>1</sup>.

Ces agissements ne semblent avoir ému ni inquiété personne. Loin de vouloir proscrire l'allemand, on s'arrangeait pour faire paraître dans les deux langues ce qu'il était important de faire connaître au public<sup>2</sup>. Reuss s'est même posé à ce propos une question très importante. Comment a-t-on pu assurer les services dans ces conditions? L'historien de l'Alsace paraît croire qu'au début, bien peu d'indigènes se trouvant en état d'occuper les postes, on les aurait remplacés par des Français. Cette façon de faire était tout à fait étrangère aux habitudes de l'Administration. Là où il ne s'agissait en effet que de recueillir des bénéfices, bien. On donnait ainsi à Strasbourg un canonicat à un La Tour d'Auvergne ou à un Soubise. Mais il n'y a là que distribution de faveurs et non organisation systématique. Pour admettre une dérogation aussi singulière à des usages constants, il ne suffit pas d'alléguer la présence d'un certain nombre de noms français dans l'Armorial d'Alsace.

Assurément, il vint des Français. Il est non moins certain qu'ils ne savaient pas l'allemand. Où l'eussent-ils appris? Et une fois sur le pays, ils ne s'y mirent pas. On cite comme des exceptions quelques agents, qui, une fois sur place, s'appliquèrent à acquérir l'idiome du pays; ainsi un commandant de Colmar, M. Clausier. M<sup>me</sup> Hold, raconte Reuss, la femme du vieux conseiller au Conseil souverain de Brisach, disait, en 1675, qu'elle n'avait connu, de mémoire d'homme, que deux Français ayant appris assez d'allemand pour pouvoir se mêler à la conversation<sup>3</sup>. Les Français n'apprirent pas l'allemand.

Ce dut être le beau temps des interprètes<sup>4</sup>. Mais à la génération

1. Le Mémoire entre ensuite dans les détails. Le quatrième motif donné est « que ces billets sont en langue française, que la plupart des habitans d'Alsace, mesme des-dits negocians, ignorent » (Arch. Nat., G<sup>7</sup>, 81, 1703-1710; la pièce est sans date, mais probablement de mai 1707).

2. Le 5 may 1720, d'Angervilliers se propose encore de faire traduire en allemand pour le faire afficher dans les deux langues, l'arrêt du 28 mars portant rétablissement du cours des billets de banque (Arch. Nat., G<sup>7</sup>, 83).

3. Son mari s'était entretenu avec de l'Hermine, l'auteur des *Mémoires de deux voyages* (voir p. 52). Certains des fils de Hold furent envoyés pour étudier à Paris et à La Flèche (*Ib.*, 130).

4. C'étaient quelquefois des maitres d'école. Voir un Acte du prévôt de Lucerne, concernant l'état-civil d'un habitant de la ville qui va résider en Lorraine, « seigneurie de Sarbourg : traduit de l'allemand en français par moy Charles Rossignol, Regent d'escolle, interprete ordinaire à Sarbourg, y residant. » (Arch. Nat., G<sup>7</sup> 82, année 1711)

Le 17 décembre 1708, un nommé Lottinger écrit pour demander la charge de prevoist des marchands de Strasbourg, vacante par la mort de Kellerman. Il donne ce motif : « ie suis né françois et bon sujet du roy, ie possède les deux langues » (Arch. Nat., G<sup>7</sup>, 18).

suiivante, un nombre suffisant d'Alsaciens catholiques avaient appris assez de français pour leurs relations administratives avec leurs supérieurs. Ils ne cessèrent pas de parler allemand à leurs administrés et on ne les en détourna jamais. Par là, ils dégagèrent les Alsaciens de l'obligation où ils se seraient trouvés d'apprendre le français pour la commodité de leurs affaires.

CONCLUSION. — Reuss a dit : « Ce n'est pas faire œuvre de polémiste, mais simplement constater une vérité indiscutable, que d'appuyer sur ce fait que la monarchie française, depuis la paix de Westphalie jusqu'à la Révolution, n'a jamais songé à entraver l'usage de la langue allemande en Alsace. » Cela est rigoureusement exact. En Alsace comme ailleurs, le français était la langue officielle, mais l'administration supérieure seule s'en servait exclusivement. Pour tout le reste, il y avait des tempéraments qu'on peut presque juger excessifs. C'était une tolérance qui allait jusqu'à l'indifférence.

---

## CHAPITRE XII

### L'ASSIMILATION PAR LA LANGUE

**INDIFFÉRENCE GÉNÉRALE ET INCOMPRÉHENSION.** — Dans les provinces qui appartenaient à la couronne depuis longtemps, et qui ne parlaient pas français, l'administration paraît s'être fort peu préoccupée d'imposer sa langue à l'usage. Ainsi en pays basque. Les mémoires des Intendants ne disent pas un mot de l'utilité qu'ils y verraient. L'un deux, Lebret, note brièvement l'étrangeté du langage du pays et en donne un échantillon. C'est tout <sup>1</sup>.

Il en fut un peu autrement dans les provinces nouvellement acquises. Personne sans doute ne prétendait prescrire le français à leurs habitants. Faut-il croire pour cela qu'aucun homme d'État n'aperçût l'intérêt qu'il y avait à en généraliser l'emploi ? Ce serait peut-être une erreur. Assurément, la plupart d'entre eux ne voyaient dans le langage qu'un fait sans importance politique ni économique, donc indigne de leurs préoccupations. Il en est un pourtant, le plus grand, qui fait exception. Colbert semble avoir compris que la langue pouvait servir, sinon à l'unification du royaume, du moins à l'assimilation des nouveaux sujets.

La fondation du Collège des Quatre Nations est due à Mazarin (1661). Sans doute l'intention du créateur n'était pas douteuse. On devait y recevoir, pour les y faire instruire gratuitement, soixante jeunes gentilshommes des familles les plus nobles des pays annexés à la France aux traités de Westphalie et des Pyrénées (Pignerolles, Alsace, Flandre, Artois, Hainaut, Luxembourg, Roussillon, Conflans et Cerdagne) et même de quelques autres pays sur lesquels on avait des vues. Comme le disent les lettres patentes du Roi, « faisant donner aux jeunes gentils hommes issus des pays réunis à nostre couronne, une education françoise », le but était de leur « inspirer insensiblement la douceur de nostre domination » et « d'effacer dans leurs cœurs, par la reconnoissance d'un traitement si favorable, tous les sentimens d'une affection étrangere, d'y graver profondément, par une noble institution, les caracteres d'un amour sincere et fidele » pour le roi et pour son état.

1. Mém. des intend. de Béarn, 1698, dans le *Bulletin de la Société des Sciences... de Pau*, t. XXXIII.

Cependant, rien dans les statuts ni dans l'organisation ne fait soupçonner qu'on ait compris quelle éducation convenait à un pareil objet et que l'apprentissage de la langue en était la préface indispensable. Sans doute, il était certain que par le contact, ces jeunes gens apprendraient, durant leur séjour, la langue nationale, mais aucun article du règlement ne leur en faisait un devoir. Rien absolument n'assurait à cette langue une situation plus favorable que dans les collèges ordinaires. Ici comme là, son rôle était nul. L'usage en était interdit. En effet des docteurs en Sorbonne avaient la direction du collège, avant même qu'il fût réuni à l'Université (1688), et nous avons vu quelles étaient leurs idées. Jamais ils n'eussent songé à l'organiser à la moderne, suivant les plans trop hardis d'un Richelieu<sup>1</sup>. Le collège nouveau était comme les autres, de la Faculté des Arts, une maison classique, c'est-à-dire toute latine.

Lors de la conquête de la Franche-Comté, en 1668, Louis XIV ne manqua pas d'invoquer la similitude de langue pour justifier son dessein : « Je considérais, dit-il, que c'était une province grande, fertile et importante, qui, par sa situation, par sa langue, et par des droits aussi justes qu'anciens, devait faire partie de ce royaume<sup>2</sup>. » Mais de ce que le Roi estimait qu'une province qui parlait sa langue devait faire partie de son royaume, cela n'implique nullement qu'il crût avantageux d'amener à parler cette langue d'autres provinces qu'il annexait, ni qu'il eût vu à cette conversion un intérêt d'État. Toutefois un certain nombre de faits, dans la politique du règne, m'ont paru inspirés d'une pensée commune, et je les ai rapprochés ici. Ils concernent, soit les colonies d'Amérique, soit les provinces.

LE FRANÇAIS DANS LES COLONIES<sup>3</sup>. — Ni aux Antilles, ni aux Indes, il ne semble avoir été fait une tentative sérieuse pour répandre la langue française. Les missionnaires avaient avantage à apprendre l'idiome indigène au lieu d'enseigner le leur. Il leur en coûtait beaucoup moins de temps, et ils se mettaient de la sorte en communication avec toute la population, ce qui valait mieux que d'être en rapport avec les quelques rares élèves qu'ils pouvaient former. La chose n'alla pas au Canada autrement qu'ailleurs. Ainsi la sœur Marie de l'Incarnation, Supérieure des Ursulines de Qué-

1. V. Félibien, *H. de Paris*, IV, 195 et suiv.

2. *Mém. de Louis XIV*, éd. Dreyss, II, 328.

3. Mon collègue M. Cultru, professeur d'Histoire de la Colonisation à la Sorbonne, a bien voulu m'aider pour ce chapitre de ses conseils et de son érudition. Voir Abbé Faillon, *Hist. de la Colonie franç. en Canada* (Villemarie, 1866, t. III, p. 257-284).



bec, avait, dès l'abord, considéré comme sage d'étudier l'algonquin, et elle estimait qu'elle n'y avait pas perdu son temps<sup>1</sup>.

L'ASSIMILATION. — Toutefois Champlain avait eu la pensée, l'illusion, si l'on veut, qu'« avec le temps et la fréquentation d'un peuple civilisé », des indigènes qui n'étaient « point tant sauvages » pouvaient « estre rendus polis. » Plus précisément, il espérait « leur enseigner avec la cognoissance de Dieu, la gloire et les triomphes » du roi, et « faire en sorte qu'avec la langue françoise, ils consoivent aussi un cœur et courage françois<sup>2</sup> ».

Divers efforts semblent avoir été spontanément tentés dans la première moitié du xvii<sup>e</sup> siècle, pour donner à des enfants indiens une culture à la française. Ainsi au Séminaire des Hurons, établi à Notre-Dame-des-Anges, en 1634. Mais les directeurs se lassèrent bientôt : ils ne voyaient pas de « fruit notable parmy les Sauvages, commençant l'instruction d'un peuple par les enfants<sup>3</sup> ». Au contraire, chez les Ursulines, qui avaient un pensionnat et des écoles, on ne paraissait pas mécontent en 1644. « A peine auroit-on creu que les filles sauvages se deussent jamais assuiettir à tous les exercices d'une classe<sup>4</sup>. » Le 12 octobre 1655, la direction était en mesure de montrer les « séminaristes » aux ambassadeurs iroquois, en particulier un petit phénomène qui chantait en huron, en latin et en français<sup>5</sup>. Mais en 1658, les désillusions sont venues, la correspondance le laisse voir. Des petites filles capables d'enseigner à lire et à écrire à leurs compagnes ont préféré, une fois adultes, retourner à la liberté<sup>6</sup>.

COLBERT INTERVIENT. — Sur ces entrefaites, survint un événement qui, pendant longtemps, réchauffera le zèle des tièdes. Colbert arrive au pouvoir, et sous son influence, les idées de francisation s'affirment et s'imposent avec une toute autre vigueur. Sans doute, il ne va pas jusqu'à imaginer de faire de l'apprentissage du français une condition nécessaire pour devenir « regnicole ». C'est en embrassant le catholicisme qu'on acquiert ce précieux privilège<sup>7</sup>. Néanmoins Colbert voudrait que cette première conversion,

1. *Let. hist.*, *Let.* 21, 14 sept. 1641, p. 346.

2. *Voyages et découvertures faites en la Nouvelle France (1615-1618) dans ses Œuvres*, éd. Laverdière, IV, p. III-IV.

3. *Relat. de la Nouvelle France*, 1643, éd. de Québec, II, 28.

4. *Ib.*, II, 26.

5. Sœur Marie de l'Inc., *Let. hist.*, 12 oct. 1655, p. 520.

6. *Relat. de la Nouvelle France* 1658, éd. de Québec, III, 23, ch. VI.

7. Edit du 28 mai 1664 établissant la Comp. des Indes Occidentales. Voir l'art. 35.

l'essentielle, fût suivie d'autres. Il écrit à Talon, intendant du Canada, en 1667 : « Pour augmenter la colonie, il me semble... qu'il n'y auroit rien qui y contribuast davantage que de tacher à civiliser les Algonquins et les Hurons et les autres sauvages qui ont embrassé le christianisme et les disposer à se venir établir en communauté avec les François pour y vivre avec eux et elever leurs enfants dans nos mœurs et dans nos coutumes <sup>1</sup>. » Ce texte suffit, mais on pourrait en citer d'autres. La politique coloniale était tout inspirée de cette idée d'assimilation.

Sous l'impulsion de la volonté toute puissante du Ministre d'État, l'Intendant s'abouche avec tous ceux qui pouvaient être les instituteurs des Indiens. Il entretient les Jésuites de Québec des intentions du Roi. Talon écrit : « Les Pères jésuites, auxquels j'ai fait un espèce de reproche, civilement néanmoins, de n'avoir pas jusqu'ici donné l'application qu'ils devoient à la politesse du naturel des sauvages, et à la culture de leurs mœurs, m'ont promis qu'ils travailleroient à changer ces barbares en toutes leurs parties, à commencer par la langue. Vous verrez a quoi le Supérieur du Séminaire de Montréal (Queylus) s'engage par un escrit ci-joint... En tenant école pour l'instruction des sauvages, on aura beaucoup fait pour les deprendre de leur humeur farouche. » (A Colbert, 27 octobre 1667) <sup>2</sup>.

La même demande est adressée aux prêtres de Saint-Sulpice qui, jusque-là, ne s'étaient occupés que des enfants français. Le Supérieur accepte, « si M. de Laval l'a pour agréable », et Talon en avertit Colbert dans cette même lettre du 27 octobre 1667. Il espère que « l'émulation se mettant entre les Sulpiciens et les P.P. Jésuites, ils travailleront à l'envi à la perfection de leur ouvrage ».

Le 5 avril 1668, de nouvelles et pressantes instructions arrivèrent de Paris. Voici ce que dit une lettre de la main de Colbert : « Il a paru jusqu'à présent que la maxime des Jésuites n'a point été d'appeler les habitans naturels du pays en communauté de vie avec les François, soit en leur donnant des terres et des habitations communes, soit par l'éducation de leurs enfants et par les mariages (N. B. C'est une erreur de Colbert). Leur raison a esté qu'ils ont cru conserver plus purement les principes et la sainteté de notre religion en tenant les sauvages convertis dans leur forme de vie ordinaire qu'en les appelant parmi les François.

1. Arch. des Col., C<sup>1</sup> 2, 205 r°. Corr<sup>es</sup> gén<sup>le</sup> du Canada.

2. Ib., 317, v°.

« Comme il n'est que trop facile a connoître combien cette maxime est éloignée de toute bonne conduite, tant pour la religion que pour l'Etat, il faut agir doucement pour la leur faire changer et employer toute l'autorité temporelle pour attirer les sauvages parmi les François, ce qui se peut faire par les mariages et par l'education de leurs enfants !. »

M. de Laval forma donc à Québec un petit séminaire, qui s'ouvrit en 1668. Une idée assez heureuse semblait y devoir être appliquée, on voulait mêler des enfants français aux enfants hurons, pour y réaliser ce qu'on a appelé depuis l'enseignement mutuel. Les difficultés étaient grandes, mais les gens d'outre-mer voulaient obéir<sup>2</sup>. Il est du reste facile de voir par les lettres de la Sœur Marie de l'Incarnation que ceux qui vivaient sur les lieux agissaient en cette circonstance par soumission et par déférence plutôt que par conviction<sup>3</sup>.

1. Instruction à Bouteroue, intendant de la Nouvelle France. Arch. des Col., B. 1, fol. 89, Ordres du Roi.

2. Il fallut, pour avoir des enfants français, prendre aux Jésuites les boursiers royaux. On ouvrit le 6 octobre avec 14 élèves, 6 hurons et 8 français. L'évêque de Pétrée écrit à ce sujet au curé de Saint-Josse, à Paris, le 8 novembre 1668 : « Comme le Roy m'a temoigné qu'il souhaitoit que l'on tachast d'élever à la manière de vie des François les petits enfants Sauvages, pour les policer peu à peu, j'ay formé exprès un séminaire où j'en ay pris un nombre à ce desscin pour y mieux réussir, j'ay été obligé d'y joindre des petits François desquels les Sauvages apprendront plus aisément et les mœurs et la langue en vivant avec eux. Cette entreprise n'est pas sans difficulté... Cependant nous n'épargnerons rien de ce qui sera de nos soins pour faire reussir cette heureuse entreprise, quoy que le succès nous en paroisse fort douteux » (*Relat. de la Nouv. Fr.*, 1668, éd. de Québec, t. III, p. 31).

3. Sœur Marie de l'Incarnation à son fils, 1<sup>er</sup> sept. 1668 : « S. M. veut, à ce que l'on dit, que les Révérends Pères élèvent un nombre de petits garçons sauvages et nous un nombre de petites filles à la Française. Si Sa Majesté le veut, nous sommes prêtes de le faire, par l'obéissance que nous lui devons, et surtout parce que nous sommes toutes disposées de faire ce qui sera à la plus grande gloire de Dieu. C'est pourtant une chose très-difficile, pour ne pas dire impossible, de les franciser ou civiliser. Nous en avons l'expérience plus que tout autre, et nous avons remarqué de cent de celles qui ont passé par nos mains à peine en avons-nous civilisé une : nous y trouvons de la docilité et de l'esprit, mais lorsqu'on y pense le moins, elles montent par-dessus notre cloture et s'en vont courir les bois avec leurs parents où elles trouvent plus de plaisir que dans tous les agrements de nos maisons françaises. L'humeur sauvage est faite de la sorte ; elles ne peuvent être contraintes : si elles le sont, elles deviennent mélancholiques, et la mélancholie les fait malades... Nous avons eu des Huronnes, des Algonquines, des Hiroquoises : celles-ci sont les plus jolies et les plus dociles de toutes. Je ne sais pas si elles seront plus capables d'être civilisées que les autres, ni si elles retiendront la politesse française dans laquelle on les élève. Je n'attends pas cela d'elles, car elles sont sauvages et cela suffit pour ne le pas espérer » (*Lett. hist.*, Let. 78, p. 627).

A la Supérieure du Monastère de Saint Denys en France, 11 sept. 1668 : « Nous avons francisé plusieurs filles sauvages, tant Huronnes qu'Algonquines, que nous avons ensuite mariées à des François qui font fort bon ménage. Il y en a une entre autres, qui sait lire et écrire en perfection, tant en sa langue huronne qu'en notre Française, il n'y a personne qui la pût distinguer ni se persuader qu'elle fût née sauvage. M. L'Intendant (Talon) en a été si ravi qu'il l'a obligée de lui écrire quelque chose en

PARIS PERSISTE DANS SES ORDRES. — La bonne volonté des religieux n'en fut pas moins reconnue et encouragée. Le roi écrivit le 16 mai 1669, à l'évêque de Pétrée, à Québec : « Vous ne pouvez me rendre un service plus agréable... que de continuer à donner tous vos soins et toute votre application, non seulement à mettre tous mes sujets qui sont audit pays dans le chemin de leur salut, mais mesme à continuer l'entreprise que vous avez commencée l'année dernière de prendre les jeunes enfants des sauvages, les instruire à la vraie religion et à les elever dans les maximes d'une vie civile et réglée pour commencer à ne former des François et d'eux qu'un mesme peuple, s'il est possible <sup>1</sup>. » Et la même lettre ajoute : « Le s<sup>r</sup> Talon... vous fera délivrer une gratification que je vous ai faite pour vous aider à soutenir la dépense et l'entretien de vos ecclésiastiques et la nourriture et eslevation des enfants des sauvages. » Cette gratification était de 6000 livres. Elle devait aider l'évêque à payer les frais, particulièrement ceux « de l'instruction des enfans des sauvages, dont S. M., dit-on au destinataire, désire que vous augmentiez le nombre autant qu'il vous sera possible, n'y ayant rien de plus important pour l'avantage de cette colonie et pour le salut des sauvages, qui est le principal soin de S. M., que de les joindre à la vie commune des François <sup>2</sup>. »

Il y a, de la même époque, d'autres encouragements envoyés outre-mer <sup>3</sup>. Evidemment les résultats étaient peu satisfaisants, car, dès novembre 1670, l'intendant Talon écrit à Colbert, qu'il a trouvé

sa langue et en la notre pour l'emporter en France et le faire voir comme une chose extraordinaire. Sa Majesté... desire qu'on française ainsi peu a peu tous les sauvages, afin d'en faire un peuple poli. L'on commence par les enfans. Monseigneur notre Prélat (Laval) en a pris un grand nombre à cet effet : Les Révérends Pères en ont pris aussi à leur College de Quebec : tous sont vetus à la française et ou leur apprend à lire et à écrire comme en France. Nous sommes chargées des filles, conformément à notre esprit » (*Ib.*, *Let.* 79, p. 630).

A son fils, 17 oct. 1668 : ... Et quant aux filles, nous en avons aussi de sauvages avec nos pensionnaires Françaises... Je ne sçai à quoi tout cela se terminera, car, pour vous parler franchement, cela me paroît très-difficile. Depuis tant d'années que nous sommes établies en ce païs, nous n'en avons pu civiliser que sept ou huit qui aient été francisées; les autres qui sont en grand nombre, sont toutes retournées chez leurs parents, quoique très-bonnes chrétiennes. La vie sauvage leur est si charmante, à cause de sa liberté, que c'est un miracle de les pouvoir captiver aux façons d'agir des François qu'ils estiment indignes d'eux qui font gloire de ne point travailler... Jugez s'il est aisé de les changer... des habitudes qu'ils contractent dès l'enfance et qui leur sont comme naturelles » (*Ib.*, *Let.* 80, p. 633).

1. Arch. des Col., B. 1, f° 134, Ordres du Roi.

2. Voir *Id.*, f° 112 r°, Ordres du Roi. Cf. la lettre de Colbert du 15 mai 1669. *Id.*, f° 144 et Clément, *o. c.*, III<sup>e</sup>, 452.

3. Colbert à l'abbé de Queilus à Montréal, 2 juin 1669 : « (S. M.) a fort approuvé la resolution, que vous avez prise et exécutée de nourrir de jeunes sauvages pour les eslever dans les maximes de notre religion et de la vie civile des François, afin de n'en composer qu'un seul peuple, s'il est possible » (Arch. des Col., B. 1, f° 146).

le nombre des petits élèves sauvages très diminué<sup>1</sup> ; les Jésuites ont promis toutefois de rechercher de nouveaux sujets pour les élever dans nos mœurs, notre langue et nos maximes<sup>2</sup>. L'abbé de Queylus « se propose de son côté de retirer les enfants tombés en captivité pour mettre les garçons au séminaire, les filles, chez la sœur Bourgeois, à la Congrégation de Montréal », où elles apprendront les lettres et l'écriture en même temps que les petits ouvrages de mains<sup>3</sup>. On savait à Paris le peu de succès de ces efforts, mais on ne se résignait pas. En 1673, le Roi s'en prenait aux Jésuites et au séminaire de Montréal<sup>4</sup>. Et pendant près de dix ans encore, la métropole s'entêtera. Duchesneau écrit au ministre le 19 novembre 1679 : « Les Jesuites, outre la mission des Iroquois retirés à la prairie de la Madeleine, près de Montreal, qui est très-florissante, très-nombreuse et où suivant les intentions de Sa Majesté et les ordres que vous m'avez envoyés, ils ont aussi établi une école pour instruire et franciser les enfants sauvages, ont encore celle des Hurons de Lorette, et une autre commencée à Sillery, pour les Abénaques. »

FIN DES TENTATIVES. — Mais en 1685, la politique d'assimilation a définitivement échoué. Colbert est mort. Les agents qui étaient sur place avaient fait nettement entendre qu'ils perdaient leur peine et que le Roi gaspillait son argent ; les fonds employés à doter les filles des sauvages qui sortent de chez les Ursulines, pourraient être mieux placés, car « à peine il s'en marie une ou deux par an<sup>5</sup> ». Le roi consent désormais à appliquer les fonds à doter des Françaises, tout en recommandant encore de préférer les sauvagesses, s'il s'en présentait<sup>6</sup>. C'était la fin ; on avait du reste à ce moment d'autres conversions à faire. Denouville avoue à Seignelay toute la vérité : « On a cru longtemps qu'il falloit approcher les sauvages de nous pour les franciser ; on a tout lieu de reconnoître qu'on se trompoit. Ceux qui se sont approchés de nous ne se sont pas rendus François et les François qui les ont hantés sont devenus sauvages<sup>7</sup>. »

1. Après les six Hurons enregistrés au début du Séminaire, il ne semble pas que d'autres aient été inscrits (Faillon, *o. c.*, 278).

2. Arch. des Col., C<sup>11</sup> 3, 88 r<sup>o</sup>.

3. Id., 87, v<sup>o</sup>.

4. Arch. de la Mar., *Reg. des dep.*, 1673, 13 juin, f<sup>o</sup> 37.

5. De Meulles, intend. du Canada à Colbert, 6 oct. 1682. Arch. des Col., C<sup>11</sup> 6, f<sup>o</sup> 90 r<sup>o</sup>.

6. Une a reçu 150 livres en 1669 (Arch. des Col., B. 1, f<sup>o</sup> 111, v<sup>o</sup>, Ordres du Roi).

7. Les missions de Lorette, de la Nouvelle Lorette, de la Madeleine et du Saut, n'ont jamais eu beaucoup d'habitants. Les Indiens chrétiens qui s'y étaient réfugiés ne dépassaient pas le nombre de 1200 environ, en tout. Lorsque Charlevoix les visita vers 1720, ils ne parlaient pas français, sauf exceptions individuelles.

EN FRANCE. — En France, les faits ne paraissent pas s'être passés fort différemment. Je n'ai pas à exposer quelle était ou affectait d'être la politique administrative. S. M. voulait « conseruer (aux peuples) leurs priuileges, les bien traiter, et leur faire tant de graces, qu'ils soient plus heureux sous sa domination qu'ils n'estoient sous celle de leurs maitres d'autrefois <sup>1</sup>. » Là où on rencontrait des résistances, on prétendait en triompher, sans les briser, en temporisant au besoin. En Alsace, l'intendant La Houssaye écrivait : « Les termes de déférence, de zèle et d'affection au service de Sa Majesté sont assez communs, mais celui d'obéissance plus rare. »

« Ces affectations sont à un tel point qu'il sera bon d'y remédier lorsque les temps redeviendront entièrement tranquilles, mais cela devra estre fort ménagé, et pour ne point aliéner les Esprits des habitants d'une place de cette importance (Strasbourg) ; il est également à propos de les maintenir dans leurs privilèges ou l'autorité souveraine du Roy n'est point intéressée, et de leur faire reconnaître entièrement cette même autorité lorsqu'il faut qu'elle agisse <sup>2</sup>. » Or si, comme nous l'avons vu plus haut par la discussion entre le Magistrat de Strasbourg et Obrecht, on considérait qu'il était du devoir d'un bon sujet d'apprendre la langue de son maître, du moins on ne taxait pas d'infraction et de désobéissance le fait naturel de se servir de sa langue maternelle. Toute contrainte à ce sujet eût paru, non seulement inopportune, mais absolument injustifiée.

L'ACTION DE COLBERT. — Toutefois le gouvernement français, du temps de Colbert, a désiré que les annexés apprissent le français, cela me paraît incontestable. Il a même encouragé ceux qui s'employaient à le leur enseigner ; il l'a fait rarement, exceptionnellement, sans rien de l'esprit de système qu'il eût fallu apporter à cette entreprise, mais il l'a fait. Le 12 mars 1666, le grand homme d'État écrivait à son frère, alors Intendant d'Alsace : « Comme il est de conséquence d'accoustumer les peuples des pays cédés au Roy par le traité de Munster à nos mœurs et à nos coutumes, *il n'y a rien qui puisse y contribuer davantage qu'en faisant en sorte que les enfants apprennent la langue françoise,*

1. Courtin à Colbert, Arras, 26 sept. 1663, Bibl. Nat., *Mél. Colbert*, 117, f° 204 ; cf. « dès maintenant il seroit bon de se resoudre a bien traiter autant qu'il se pourra les pais de Flandres nouvellement conquis, afin que le bon traitement de ceux, que nous possédons, servil d'exemple et d'attrait à ceux que nous prétendons » (Bourzeis à Colb., 18 juin 1664 ; *Mél. Colb.*, 121 bis, f° 704).

2. *Rev. d'Als.*, 1898, 34-35.

*afin qu'elle y devienne aussy familière que l'allemande et que par la suite du temps elle puisse mesme, sinon abroger l'usage de cette dernière, du moins avoir la préférence dans l'opinion des habitans du pays* <sup>1</sup>. » Le 2 juillet 1681, dans une lettre à M. de Breteuil, intendant d'Amiens, il revient au même sujet, à propos des Jésuites anglais de Saint-Omer : « Il seroit bon que vous les visitiez tous-jours toutes les fois que vous passerez en cette ville là et que vous les excitiez à faire apprendre le françois à leurs jeunes escoliers <sup>2</sup>. »

Les textes que je viens de citer sont trop peu nombreux, je le reconnais, pour autoriser des conclusions bien fermes. Il me semble pourtant qu'ils se rapportent tous à des vues identiques.

APRÈS LA MORT DE COLBERT. — Ces vues étaient-elles propres à Colbert ? En tous cas Louvois, lui aussi, à la même époque, y conforme ses actes. Le 6 août 1681, il écrivait à Trobat, intendant de Roussillon : « S. M. approuve que vous continuez a tenir la main a ce que les habitans du Roussillon s'habillent a la françoise, et suivant ce que vous proposez, j'escris a M. le cardinal de Bonzy pour le prier de vous faciliter le moyen d'avoir des maistres d'escolle françois à Perpignan et dans les autres villes de Roussillon <sup>3</sup>. » Le même jour, il écrivait au cardinal de Bonzy : « Le Roy estant bien ayse de faire establir des maistres d'escolle françois dans les villes du Roussillon pour aprendre la langue aux enfans et introduire les mœurs et coutumes de France, S. M. aura bien agreable que V. E. facilite a M. Trobat, president au Conseil souverain de Roussillon, qui fait la fonction d'intendant audit pays, les moyens d'en faire venir du Languedoc le nombre dont il pourra avoir besoin. <sup>4</sup> »

1. Clément, *Let. Instruct.*, V, 271. Une lettre antérieure (25 juillet 1659) disait : « Donnez 200 liv. de gratification au curé de Giromagny ; mais il faut luy persuader de demeurer dans ce village, estant bien nécessaire de multiplier les prestres françois qui sont en ce pays-là, au lieu de les retrancher... Enfin, c'est a vous à pourvoir, par tous les moyens possibles, à ce que les personnes qui ont des âmes à gouverner, dans l'estendue de vostre employ, soyent bien disposés à travailler incessamment par la confession, excitation et prédication, à renouveler les cœurs de ces peuples, et à les faire devenir bons François. Vous sçavez assez combien ce pays est important, pour que vous vous y appliquiez tout de bon » (Toutefois il ne s'agissait pas à Giromagny de répandre le françois, qui était la langue courante. *Id.*, *Ib.*, I, 352).

2. Ms. Amiens, n° 508, t. II, pièce 276. En 1714, un voyageur qui passe à Saint-Omer note : les Jésuites ont deux collèges, l'un pour les Français, l'autre pour les Écossais, « à qui on apprend le françois et les autres langues ». *Relation en forme de lettre d'un voyage fait en Flandre*, en 1714, par le sieur Nomis, publiée par A. Eeckman, dans les *Annales du Comilé flamand de France*, t. XXII, 1895, p. 337 à 570, sous le titre : *Un voyage en Flandre, Artois et Picardie en 1714*, p. 489.

3. Arch. de la guerre, 657, f° 126 (minute). En 1672, on mentionne déjà une lettre de Le Tellier, Secrétaire d'État, aux consuls de Perpignan, sur l'établissement de petites escolles, en ladite ville, pour la langue françoise. Malheureusement le texte manque. (Arch. des Aff. étr., Fr., 935, f° 10).

4. Arch. de la guerre, 657, f° 129 (minute).

Le 25 octobre, nouvelle lettre au même pour le féliciter des mesures prises : « Le Roy a veu avec plaisir les mesures que V. E. a prises pour envoyer à Perpignan des maistres d'escolle françois, et vous sçait gré de ce que vous contribuez a la discipline de ce dioceze privé d'evesque depuis si longtemps<sup>1</sup> ».

INDIFFÉRENCE DES INTENDANTS. — Il ne faudrait pas croire, du reste, que le désir de répandre la langue dans les nouvelles provinces se soit manifesté par de nombreuses interventions, par des créations d'enseignements, ni même par des ordres ou des appels aux autorités locales. Reuss raconte qu'en 1681, quelques semaines après la capitulation de Strasbourg, les autorités universitaires désignaient le magister David Wild pour enseigner le français au Gymnase (une heure par jour); mais Wild fut appelé bientôt à d'autres fonctions, et n'eut pas de successeur officiel avant... Pâques 1751<sup>2</sup>! L'intendant ne s'est occupé en aucune façon de cette question. Ce n'était pas un Machiavel. Il ne voyait dans la prospérité de l'Université qu'un moyen d'attirer des étrangers, et par suite de l'argent dans la ville. Il considérait comme bon, sous ce rapport, qu'on y pût apprendre le français, mais il ne voyait point, du moins il ne signalait point que cette étude offrit un autre intérêt<sup>3</sup>.

ON VEUT MOINS FRANCISER QUE CATHOLICISER. — Sans doute, il serait possible de citer encore quelques faits. Mais ils sont rares, et il en faut démêler le véritable caractère. Or, c'est à peu près uniquement quand il s'agit de prosélytisme religieux que le pouvoir intervient.

En Alsace, on voit dans les dernières années du xvii<sup>e</sup> siècle, sur les terres de l'évêché de Strasbourg, des instituteurs installés, qui s'appellent Féry Noël, Christophe Pierson. Ce sont, d'après leur nom, des immigrants. Reuss se demande s'il faut voir là l'influence des Furstemberg, liés à la cause royale. Et il soupçonne avec raison qu'il s'agissait moins de franciser que de catholiciser. On a

1. Arch. de la guerre, 659, f<sup>o</sup> 285 (copie).

2. L'explication de ce fait, en apparence si bizarre, ajoute l'auteur, est assez facile, la révocation de l'Édit de Nantes empêchait dorénavant de trouver de bons maîtres de français protestants (o. c., II, 192, n. 2).

3. « L'une des principales voies, disait-il en 1698, pour attirer l'argent des étrangers dans la ville, a été l'Université, par le grand nombre de noblesse d'Allemagne et de Suède qui y venait pour y faire ses études et ses exercices. Cela recommencera à la paix, la ville de Strasbourg restant au Roi, particulièrement à cause de la langue française qui y est déjà fort commune (Mém., f<sup>o</sup> 291, Reuss, o. c., II, 320).



importé des maîtres d'écoles catholiques, comme des curés, pour arracher la province à l'hérésie<sup>1</sup>.

Pour cet objet-là, en Alsace, comme partout, on agit, on travaille, on dépense. On pousse, s'il le faut, jusqu'à l'école obligatoire<sup>2</sup>. Mais si les intérêts de la religion ne sont point en jeu, on laisse les choses aller et l'ignorance durer. Dans les provinces nouvellement réunies ainsi que dans les autres, l'école, prolongement de l'église, est un instrument au service de la religion, qu'elle enseigne. Personne, autour de 1690, ne songe à l'employer au service de l'État. Elle doit servir à former des consciences catholiques, non des esprits français, dont on ne se souciait point. Il suffisait qu'on pût compter sur de fidèles sujets. Peu importait que Jean Bart ne parlât que flamand, pourvu qu'il fût Jean Bart. Et seuls des esprits supérieurs comme Colbert, avaient deviné quel rôle joue la langue dans le développement de l'esprit d'un peuple et dans son unité morale.

1. Ainsi les dames de la Visitation, qui viennent de Franche-Comté et sont dotées par le Roi, à cause du soin qu'elles prennent pour toutes les écoles de jeunes filles... n'y ayant qu'elles de françaises pour l'instruction des filles et recevoir des pensionnaires (La Grange, *Mém.*, 135, dans Reuss, *o. c.*, II, 368).

2. Le 5 juin 1686, Louis XIV adresse à La Grange la lettre suivante : « J'ay esté informé que plusieurs nouveaux convertis négligent d'envoyer leurs enfans aux écoles des lieux de leurs demeures, aux instructions et catéchismes qui se font dans leurs paroisses, en sorte qu'ils pourroient rester sans estre instruits de leur religion s'il n'y estoit pourvu... Mon intention est que vous fassiez savoir à mes sujets nouveaux-catholiques, que je désire qu'ils envoient régulièrement leurs enfans aux écoles, aux instructions et catéchismes, et que, s'ils y manquent, je veux en ce cas que lesdits enfans soient mis, de l'ordonnance des juges des lieux, sçavoir les garçons dans les collèges, et les filles dans les couvens, et que leur pension soit payée sur les biens de leurs pères et mères et que s'ils n'ont point de biens, ils soient envoyés et reçus dans les hôpitaux des lieux les plus prochains. » Placard in-f°, Coll. des Alsatica d'Oscar Berger Levrault, II, p. 6, dans Reuss, *o. c.*, II, 563-564.

## CHAPITRE XIII

### UN EXEMPLE. LE FRANÇAIS EN ALSACE AVANT L'ANNEXION A LA FRANCE

LA PÉNÉTRATION FRANÇAISE. OBSTACLES AUXQUELS ELLE SE HEURTE.  
— Il y avait en Alsace, au xvi<sup>e</sup> siècle comme aujourd'hui, quelques cantons où le français était la langue maternelle des habitants : la haute vallée de la Bruche, le val de Villé, Orbey et la Poutroye, etc. Dans le reste du pays on rencontrait quelques colonies de huguenots immigrés, venus de France et de Lorraine, et parlant français. Ils s'étaient fixés principalement à Strasbourg, à Bischwiller, possession de la maison de Deux-Ponts, à Sainte-Marie-aux-Mines. Mais le voyageur parcourait le reste de la contrée « sans entendre d'autre langue que le dialecte allemand du pays. » Ceux qui savaient le français comme langue étrangère étaient eux-mêmes clairsemés <sup>1</sup>.

Quand la situation changea, elle changea lentement, plus lentement peut-être que dans certains pays d'Allemagne. Je voudrais en indiquer brièvement les raisons. En premier lieu, il n'y avait point de Cour en Alsace, point de prince régnant. A aucun moment, on ne put voir, comme ailleurs, l'homme ou la femme qui donne le ton s'éprendre de culture française, et son goût devenir par courtoiserie celui de toute une société. D'autre part, le voisinage de la France n'était pas immédiat. L'Alsace touchait à des pays de langue française, mais non à la France, dont elle était séparée par la Lorraine et la Franche-Comté.

Enfin, un fossé avait été creusé par le développement même de la Réforme. Reuss l'a très bien et très fortement marqué. La ville où notre langue avait chance d'être recherchée d'abord, Strasbourg, avait embrassé la doctrine luthérienne. Les gens de langue française, catholiques ou calvinistes, étaient également suspects à son orthodoxie. Est-ce pour cela qu'en 1592, un certain Firmin Morel, de Clermont, chargé d'un cours de langue française au

1. Outre Reuss, voir Ch. Zwilling, *Die franz. Sprache in Strassburg*. Festschrift des prot. Gymnasium, Strasb., 1888 ; De l'Hermine, *Mémoires de deux voyages en Alsace*, pub. par J. Coudre, Mulhouse, 1888, 8°, p. 40.

Gymnase, dut quitter bientôt la ville, faute d'auditeurs payants<sup>1</sup> ? On dit qu'il céda à la concurrence des écoles privées. En tous cas, en 1604, lors de la revision des statuts de l'Académie, on eut beau introduire dans le plan de la célèbre école strasbourgeoise un *præceptor linguæ gallicæ*, avec un programme d'enseignement<sup>2</sup>, le programme ne fut pas mis à exécution pour la bonne raison qu'il n'y eut point de professeur nommé. Si on agit ainsi, « c'est avant tout, dit Reuss, à l'opposition des théologiens luthériens qu'il faut l'attribuer, ils ont trop l'horreur de l'hérésie calviniste pour souffrir qu'on réintroduise par une porte dérobée le loup huguenot dans leur bercail, alors qu'ils ont à peine réussi à le chasser de l'Église. C'est à ce violent antagonisme religieux que s'est buté pendant longtemps le désir de répandre la connaissance du français dans les villes protestantes de l'Alsace et surtout à Strasbourg. Le corps pastoral, si influent alors, même en dehors de sa sphère propre, y a été généralement hostile, jusqu'au moment où l'on a pu trouver dans le pays de Montbéliard, appartenant au domaine de la confession d'Augsbourg, des maîtres de langue qui ne lui fussent pas suspects<sup>3</sup>. » Et le savant historien cite un fait fort curieux qui vient à l'appui de sa thèse. Quand, malgré tout, le goût du français se répand, on voit paraître à Strasbourg, en 1611, un catéchisme français pour les ministres, maîtres d'écoles, pères de famille, enfants de Strasbourg et d'autres lieux, avec le texte allemand en regard<sup>4</sup>. Le motif qui a pu inspirer une semblable publication ressort de son caractère même et aussi des indications de l'auteur. L'ouvrage est luthérien, il ne s'adresse donc pas aux réfugiés calvinistes. Or, il n'y a point de luthérien de langue française en Alsace. C'est donc bien, comme le dit l'auteur, Mosimmanuel le Gresle, un manuel fait pour enseigner à la fois le français et la pure doctrine. Il s'agissait de ne pas compromettre l'intégrité de la foi et d'assurer néanmoins la connaissance d'une langue, « si nécessaire et utile » en raison des rapports fréquents avec les contrées voisines, de la correspondance et des contrats d'affaires<sup>5</sup>.

1. *Strassburg. Gymnasii... Jubelfest*, 299, dans Reuss, *o. c.*, II, 314, n. 1.

2. Reuss renvoie à *Ordnung, amt und befehl des præceptoris gallicæ linguæ*. Fournier et Engel, *Univ. de Strasb. et Acad. prot.*, I, 321 (*o. c.*, II, 189, n. 5).

3. *O. c.*, II, 190.

4. *Le Catéchisme... traduit d'Allemand en François, etc.* Strasbourg, J.-J. Carolus, anno 1611, 12°. Sur ce volume très rare voir Adam et Ernst, *Katechetische Geschichte des Elsasses*, Strasb., 1897, 138-9.

5. Voir Reuss, *o. c.*, II, 188-9. Plus tard, en 1667, le magistrat ayant autorisé deux frères calvinistes, Ch. et Jean Ducloux, à ouvrir une école française, il y eut protestation du Convent (*Id., ib.*, II, 190, n. 3).

Cependant, malgré tous les scrupules de conscience, et l'état politique et social du pays, moins favorable que certains autres à une diffusion rapide du français, dès la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, mais surtout au commencement du xvii<sup>e</sup>, le goût de notre langue commença visiblement à se répandre dans les hautes classes. En 1607, le magistrat compte des hommes qui possèdent le français, comme Boecklé ; en 1619, on reconnaît le même mérite à Peter Storck. Admettons que le compliment fût exagéré. Il en reste qu'il l'entendait et pouvait lire une correspondance en cette langue<sup>1</sup>.

**LES PREMIERS MAÎTRES ET LES PREMIÈRES ÉCOLES.** — C'est à Strasbourg qu'avait paru en 1598, la grammaire de Jean de Serres, de Baudonvilliers (Meuse), alors étudiant à l'Université, plus tard docteur en médecine. En 1607, on y imprimait celle du Genevois Sam. Bernhard. Vers ce temps, Philippe Garnier y fut professeur. Il le dit dans l'épître dédicatoire de ses *Præcepta*<sup>2</sup>. A peine la grammaire de Bernhard eut-elle paru que l'auteur se vit dans la nécessité de la défendre contre celle de son rival. D'où une *Censura grammatica apologetica, opposita Ph. Garnerii Præceptis gallici sermonis, simul et calumniis* (1607)<sup>3</sup>. C'est aussi à Strasbourg qu'un Allemand, D. Isaac Habrecht, ajouta une partie française au livre célèbre de Comenius, en 1615.

**DANIEL MARTIN.** — Mais, de tous les maîtres du temps, celui qui paraît avoir fait le plus de bruit, c'est Daniel Martin, un huguenot sedanais, né vers 1594, qui pendant quatre ans avait cherché fortune en qualité de maître de français dans les villes du nord de l'Allemagne, Lubeck, Hambourg, etc.<sup>4</sup>. A-t-il été admis à l'Université ? En tous cas, en 1627, il s'intitule « Le Maistre en langue françoise de la tres celebre Université de Strasbourg » (*Franz.u.*

1. Le 18 avril 1607, de Flavigny, agent de la République de Strasbourg à Metz, écrit à Boecklé, stettmeister : « M<sup>r</sup>, il n'est jà besoin que vous vous exerciez davantage en la langue françoise, vos precedentes, et celle qu'il vous a pleu comettre à ce porteur... montrent assés que vous y avez une habitude » (de Bouteiller et E. Hepp, *Corr. polit. adr. au mag. de Strasb. par ses agents à Metz*, Paris, Berg. Lev., 1882, p. 17).

Cf. p. 178. Flavigny écrit de Metz le 22 oct. 1619 à Peter Storck : « Pour ce qui est de vostre escripture et cognoissance de la langue françoise, je la veois fort entiere et nette, et comprens fort bien ce qu'il vous a pleu m'escrire par la vostre du 4 du present à vostre style. Mais si vous aimez mieux m'escrire en allemand, comme faisoient feux messeigneurs les Stâtmeister Böcklé et de Brünbach, je le laisse à vostre option...

2. C'était probablement en l'année 1606, puisqu'en 1607, il était à Giessen, et qu'en 1618, il parle de douze ans d'enseignement. Ph. Garnerii, *Præcepta gallici sermonis*, 2<sup>e</sup> éd., Strasbourg, Zetzner, 1618.

3. Ritter, dans le *Bull. de la Soc. de l'Hist. du Prot.*, 1897, 259.

4. Sur la bibliographie de ses ouvrages, voir Stengel, *o. c.*, n° 39.

*Teutsche Sprichwörter*, 2<sup>e</sup> éd., Strasbourg, Typis Richelianis). Spalt, nous le verrons, se parait du même titre, peut-être sans plus de droit.

L'ORGANISATION D'UNE ÉCOLE FRANÇAISE AU COMMENCEMENT DU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE. — L'école de Martin fut ouverte en 1616, rue du Dôme <sup>1</sup>. Nous avons, grâce à un manuel de conversation qui y était en usage, des renseignements très précieux sur la façon dont elle était organisée.

Voici un dialogue, visiblement pris sur le vif : « Du maistre d'Escole. Où allez-vous?... — Je vais à l'escole François. — Où la tient on?... — En la ruë du Monstier. — En quel endroit? — Ioinnant le boulanger, du costé du Monstier ou vers la grande Eglise. — Que donne-on par mois?... — On donne seize schillings ou vn risdale, ou bien quatre schillings par semaine. — Combien de fois y va-on le jour? — Deux fois, en payant seize schillings : ou vne fois seulement en donnant douze schillings. — Quelles sont les heures que l'on y va? — Le matin on y est de dix heures iusques à onze : et l'apres-disnée de trois iusques à quatre. — Sçavez-vous bien pourquoy le maistre a choisi ces heures plutost que d'autres? — Ouy, c'est à fin que les escoliers de classe y puissent aller sans empeschement en leur estude latine : car en s'en allant de leur regent ils vont tout droict à leur maistre de langue. — Qu'apprend-on en cette escole outre la lecture François? — On apprend à parler et aussi à escrire, qui veut : et mesme ceux qui ne sont pas paresseux, ne se contentent pas de sçauoir peindre les lettres Françoises, comme on les escrit avec la plume : mais s'exercent deux fois la semaine à composer des themes François. — Qu'est-ce que vous entendez par celà? — L'entends que le maistre dicte le Mercredi et le Samedi quelques lignes en Allemend, qu'ils tournent en François, la correction desquels fait insensiblement apprendre la syntaxe François, exerce et empesche d'oublier la déclinaison des noms, et la conjugaison des verbes » <sup>2</sup>.

De tous ces détails, le plus important est sans conteste celui-ci. L'école n'est pas officielle, mais l'horaire est combiné de telle

1. Le Privilège de sa *Grammaire*, daté de 1621, dit qu'il enseigne à Strasbourg depuis 5 ans. Cf. le Privilège de son *Favus*. Et dans la Préface du *Parlement nouveau* de 1637, les éditeurs annoncent que la mort l'a empêché de corriger les épreuves.

2. *Parlem. nouv.*, éd. de 1680, p. 10. La première éd. de Martin est de 1637. Le seul exemplaire connu appartenait à la Bib. Reiber, et a été vendu récemment (Nerlinger, *Rev. d'Als.*, 1897, p. 81, n° 1). Elle a été rééditée par M. Nerlinger dans la *Revue d'Alsace*, 1897, 1898, 1899.

Il faut ajouter que le livre fut classique en Alsace pendant tout le xvii<sup>e</sup> siècle, et que Sibour le remaniait encore en 1676 (Stengel, *o. c.*, n° 153, p. 53, n. 1).

sorte qu'un étudiant puisse en suivre les exercices dans l'intervalle des classes latines, à l'heure des « arts d'agrément<sup>1</sup> ».

**LA QUERELLE DE MARTIN AVEC SPALT. DOCUMENTS QU'ELLE FOURNIT.** — Des élèves qui fréquentaient l'école de Martin ou l'école rivale de Spalt nous ne saurions rien, sans qu'il éclata entre les deux maîtres une de ces querelles homériques que Nisard eût pu raconter dans ses *Gladiateurs des Lettres*<sup>2</sup>. Pour appuyer leurs dires et montrer l'excellence de leur science, les deux adversaires apportent tous

1. Sur Daniel Martin, on pourra consulter aussi, outre le travail de M. Zwilling, les notes de M. Ernest Martin, *Beiträge zur Elsaessischen Philologie*, dans le *Jahrbuch* du Club Vosgien, vol. XIII. Cf. *Revue d'Als.*, 1899, p. 221. Il résulte de ces recherches que Daniel Martin obtint le droit de bourgeoisie le 21 décembre 1622.

Dans son *Favus linguæ gallicæ*, 1622, p. 5, Martin exhorte les Alsaciens à apprendre le français : « Ce livret servira de phanal et de boussole à ceux qui, pour parvenir aux charges et aux honneurs, s'embarquent sur l'Océan français, car pour l'heure c'est la route la plus commune, ce chemin est le plus battu. »

2. C'est sur l'indication du Catalogue de Stengel que j'ai eu l'idée d'aller consulter à Darmstadt les curieux volumes de la Bibliothèque grand-ducale où ont été reliés les divers pamphlets (C. 1242). Il n'entre pas dans mon plan de raconter les phases de la bataille. Rien ne la faisait prévoir dans les *Colloques* publiés par Dan. Martin en 1617. Spalt était là cependant. Mais cinq ans après, Martin imprime son *Favus præceptorum* (Stengel, n° 65) avec un privilège du Magistrat. La préface qu'il y a mise est très combative. Toutefois elle ne nomme personne. En 1623, Spalt à son tour donne chez Paul Ledertz sa grammaire (Stengel, n° 68) sans privilège. On n'y trouve aucune préface. En revanche le titre même était un défi : *Gr. gallica ostendens l. g. fundamenta, Quæ St. Sp. longo usu observata partim ex aliis Grammaticis excerpta, in variis Academiis Gallicæ, octennium vero nunc est, quo in laudatissima Argentiniensium Universitate docuit, et deinceps, divino annuente numine, docebit.* La même année, il paraît de lui une *Destructio favi, Vindicis* etc. (Stengel, p. 96, o. c., n. 1), livre auquel vient s'ajouter en 1624 un « *Appendix vindiciarum*. Martin distribuait-il sous le manteau quelque édition revue de ses accusations ? En tous cas le titre de l'*Appendix* l'en accuse : ... *Sive responsio Steph. Spalt ad falso nuncupatam apologeticam responsionem Danielis Martini, ... Qua in favo primum sparsa convitia anno 1622, jam secundum impressa clam linguarum studiosis obtrudit.*

Le livre ne porte pas de nom de libraire, mais la marque est la même que celle de la *Grammatica Gallica*. La date est : Cal. Febr. anno XXIV.

Martin, furieux, riposte par sa *Vindictio linguæ gallicæ*. Le titre donné par Stengel doit être ainsi complété : « *Seu index erroneorum dogmatum quæ tyrunculus sciolus in alios linguæ Gallicæ studiosos transfundere conatur.* »

L'auteur a paginé à la suite, donc publié en même temps une *Responsiuncula Ad Stephani Spalt Appendixem Vindiciarum*.

Spalt revint immédiatement à la charge avec une *Mastinomatrix* (Stengel, ib.).

Le débat paraît s'être alors un peu assoupi. Mais en 1626 parut (Idus Julii) une nouvelle édition de la *Grammatica Gallica* (J. Philippi Sartorii) toujours avec le titre insolent : « *bis tanto in P. Argent. Universitate spatio felici successu docuit ad deinceps docebit.* » La Préface résume toute la querelle avec Martin ; après la première partie, vrai traité de phonétique descriptive, vient une seconde, datée des Cal. d'Avril 1627. En réponse, Martin lança, toujours chez Zetzner, un *Compendium favi* (20 juillet 1627). Spalt repliqua encore par un *Appendix Mastinomastigis...* (8 des Cal. d'Oct.). C'est le dernier écho qui nous soit parvenu de cette lutte, qui fut âpre, mais servit singulièrement les intérêts de la grammaire française à Strasbourg, en obligeant les deux adversaires à surveiller, à corriger et à perfectionner leur doctrine et sans doute leur enseignement.

les arguments qu'ils peuvent, l'un allègue son origine, l'autre ses études. Martin est français et a lu les textes <sup>1</sup>, Spalt est étranger, mais il a plus de méthode. Ils arguent d'autre chose encore, c'est du grand nombre de leurs étudiants. Déjà dans les *Colloques français* de Daniel Martin (1617) figurait une liste de noms d'élèves, auxquels le livre était dédié <sup>2</sup>. En 1619, il énumère <sup>3</sup> : 1° Fred. de Stein de Reichenstein, 2° Jacques Bock d'Erlenburg, Jacques Sigismund d'Endingen, Jean Reinhard Voltz, eqq. Als. ; — 3° Georges Adam Frwürth, Balthasar Schönberger de Steinfeld, eqq. Austr. ; — 4° Theoph. et Theod. de Polentz, eqq. Boruss. En outre Vitus Philippus Pfandt de Nuremberg, J. Renard Storck de Strasbourg, Jean Steinwich de Hambourg, Jean Wedemhoff de Lübeck.

Ses *Proverbes* <sup>4</sup> sont « dédiés à Tres nobles et genereux Cavaliers, Messieurs Burckard et François Rantzow, gentilshommes de Holsace, et à Christophe Henry, Jean Joachim Müffling, freres gentilshommes de Franconie. » Son *Favus præceptorum* est exclusivement dédié à des Danois <sup>5</sup>.

Spalt qui entendait ne pas demeurer en reste avec son rival a fait de son côté de longues listes. Nous ignorons malheureusement s'il s'agissait ou non d'Alsaciens <sup>6</sup>. Nous sommes un peu plus renseignés sur d'autres jeunes gens, dont il rapporte les noms dans ses *Grammaticae Gallicæ fundamenta* (1626) <sup>7</sup>.

1. On sera sans doute curieux de savoir quels sont les 23 textes sur le dépouillement desquels il appuie ses règles. Les voici, tels qu'ils sont indiqués en tête du *Favus* : P. Matthieu, historicus regius ; Jean de Serres, historicus ; Le Mercure français, historicus ; Fr. de Rossset, in Historiis des Amans volages ; Honoré d'Urfé, in mellifluâ suâ Astrée ; Le president du Vair ; Amyot, in Plutarcho ; Le sgr de la Nouë, en ses discours Politiques ; De Montagne en ses Essais ; Philippes de Comines ; Philip. de Marnix, en son tableau des differens ; Le seigneur des Accords ; Rabelais.

POSTÆ. Le seigneur du Bartas ; Ronsard ; Des-Portes ; Belleau ; Bellay ; Le sieur de Trelon, en son Cavalier parfait ; Le Cabinet des vers satyriques ; Regnier ; Garnier, in suis tragediis, non verò Philippus Garnerius, Aurelianensis, Gallus (allusion au grammairien concurrent, qui publiait aussi chez Zetzner, à Strasbourg, et dont nous parlons plus haut), Clement Marot.

2. G. Frideric d'Artzatt, Jean Conrad d'Otterodt, Christophe Adam de Zedtwitz, Jean Teyling, J. Bernhard Göler de Ravenspurg, Wolfgang Phil. de Brombach, Jean Jacob Hartpronner, J.-Louys Muller, J.-Paul Dresel, Conrad Guillaume Brandt, J. Jacob Schultheiss, Jean Gepp, Jean George Gepp, André Schöll. Les noms soulignés le sont dans le livre.

3. *Gram. gall.*, chez Jean Carl, Bib. Brunot.

4. 2<sup>e</sup> éd. de Strasbourg, 1627.

5. Generosis nobilissimisque Equitibus Danis, D<sup>n</sup>is D<sup>n</sup>is Juaro Krabbe, Friderico Wrne, Christophoro Julio, Accilio Julio, Stenoni Beck, Hilario Bille, Ottoni-Henrico-Oligero Lindenow.

6. Ce sont Jean et Samuel Hein, Franz Ico Freidag, Johan. Wachman, Henri Sebastian a Watzdorff, Rodolphe Borschitta a Bartsch, Jacques Frédéric et Jean Philippe Boecklin, Jean Philippe Mendel, Philippe Dauber, Henri Wiot (*Destructio favii ; Vindiciæ linguarum*, p. 18-19).

7. Le livre est dédié à : Zachariae von der Marwitz, Joh. Wolfgango de Gerstдорff, hæredi. in Ratwitz, Sigfrido Rantzovio, Ottoni Georgio de Pudewels in Peucken,

Il est certain que tous ces élèves, dont les maîtres de Strasbourg étalent les noms et les titres comme autant de références, n'étaient pas tous venus à Strasbourg. Dans leur désir de donner des garants, Martin, Spalt, Garnier, accumulent tout ce qu'ils peuvent. Je ne les accuse pas d'avoir énuméré leurs élèves futurs, mais il est hors de doute qu'ils ont compté leurs élèves passés, ceux qu'ils ont eus en Allemagne. Il demeure certain néanmoins que plusieurs demeuraient alors ou avaient demeuré à Strasbourg. Nous le savons par ailleurs. Pour allemande que fût la ville, on s'y rendait, comme dans un centre où il était facile d'étudier le français. Il paraît du reste y avoir existé d'autres écoles que celles dont nous avons parlé jusqu'ici. L'une d'elles était dirigée par un certain Jean de la Grange, qui ne savait pas un mot d'allemand et enseignait en latin ; c'était donc un établissement pour les enfants des familles cultivées qui fréquentaient le Gymnase <sup>1</sup>.

Celle de Daniel Cohendon, à un demi-thaler par mois, semble avoir eu le même caractère et s'être adressée à la même clientèle <sup>2</sup>. En 1613, le prof. Joachim Clutenius, dans un mémoire du 12 mars adressé aux scholarques, déclare que les jeunes seigneurs étrangers et leurs précepteurs s'arrêtent à Strasbourg principalement pour arriver à la connaissance du français <sup>3</sup>. Le biographe de Zacharias Konrad von Uffenbach nous rapporte que son précepteur y conduisit le jeune homme pour la raison qu'il y trouverait une occasion favorable de se former à la pratique de cette langue, et à cet effet le maître se mit à la recherche, non seulement d'un professeur, mais d'une maison où il n'y aurait que des Français <sup>4</sup>. Il était donc possible de trouver des maisons de ce genre. Quelles pouvaient-elles être ? Celles des maîtres sans doute. Il fallait toutefois, comme Reuss l'observe, que dans certains milieux le français eût fait de sensibles progrès même avant l'arrivée des troupes françaises pour que, de l'Allemagne d'outre-Rhin, on demandât à Strasbourg de jeunes pré-

Christophoro à Stragwitz auff Peterswald, Johanni Georgio à Sedlitz in Mertzdorff, Henrico à Schweintz in Petersdorff, Johanni Berchlman v. J. C., Conrado Wedemeyer, Sigismundo Rößling, Christophoro Fürer de Heimendorff, Philippo Harsdorffer, Adelberto Sculteto, Antonio Henrico Horstman.

1. Reuss, *o. c.*, II, 191.

2. *Id.*, *ib.*

3. *Arch. de S. Thomas*, dans Reuss, *o. c.*, II, 190, n. 4.

4. Bett. Strauss, *o. c.*, p. 15. L'auteur rappelle que les registres du xvii<sup>e</sup> siècle portent déjà les noms de presque toutes les familles patriciennes Francfortoises, des Holzhausen, Uffenbach, Glauburg, Lersner, Stalburg, Seiffart v. Klettenberg, à côté de ceux de nombreux bourgeois, luthériens et calvinistes. Cf. *Die alten Matrikeln der Universität Strassburg*, 1621-1793, par Gust. C. Knod, Strasbourg, 1897.



cepteurs strasbourgeois forts en latin, mais surtout sachant bien le français <sup>1</sup>.

Il est donc bien vraisemblable que, si en 1621, les scholarques refusèrent de créer une chaire de français à l'Université, « c'est que déjà les embarras financiers de la petite République étaient grands et que la création paraissait inutile, parce que, dans cette ville à demi française, on trouvait partout des occasions commodes d'apprendre cette langue <sup>2</sup>. »

Est-il vrai que quelques années plus tard, en 1623, un cours de français ait été introduit à l'Université ? Étienne Spalt se vante en tous cas, nous l'avons dit, d'avoir été agrégé à l'Université. Il intitule sa Grammaire : *Grammatica Gallica ostendens Linguæ Fundamenta, quæ Steph. Spalt in laudatissima Argentinensium Universitate docuit et deinceps docebit*. Néanmoins je doute fort qu'il eût obtenu une nomination régulière. De toutes façons, l'essai ne fut pas suivi. Le français, comme l'allemand du reste, demeura exclu de l'enseignement officiel, tout latin, à Strasbourg aussi bien qu'ailleurs <sup>3</sup>.

LES VOYAGES EN FRANCE. — Les gens de noble et riche famille avaient d'autres moyens de l'apprendre. Pendant que des Allemands venaient chez eux, ils allaient, eux, en pays de langue française. « Dans leur jeunesse, dit Reuss, nous voyons les princes et comtes (alsaciens) voyager pendant plusieurs années pour se former aux belles manières et pour acquérir une teinture des langues étrangères et des beaux-arts. Ils visitent avec leurs pédagogues et quelque gentilhomme de confiance Paris et les Universités de la France méridionale, vont ensuite en Italie admirer les chefs-d'œuvre antiques et modernes, reviennent par Genève et parfois se rendent encore de là aux Pays-Bas, plus rarement en Angleterre <sup>4</sup>. »

1. Reuss, *o. c.*, II, 195. Il cite une lettre d'un prédicateur de Stuttgart, Valentin Andréae, à son ami, Samuel Gloner, de Strasbourg, 1631 (*Gloneri Epistolæ*, ms. des Arch. de S.-Thomas). Un parent de J. Ph. Böcklé désirait « estre receu en la citadelle (de Metz) pour apprendre la langue françoise et porter les armes en bon soldat » (*De Bouteill et Hepp, Corr. au mag. de Strasb.*, 25).

2. *Id.*, *ib.*, 189-190 et n. 4. D'après une lettre du professeur Math. Bernegger du 1<sup>er</sup> mai 1625.

3. A Bischwiller, où était établie depuis 1618 une colonie importante de drapiers, calvinistes d'origine française, il y avait naturellement un maître de français (Schickler, *o. c.*, 21 et Reuss, *o. c.*, II, 191). Nous en retrouvons un en 1650, nommé Jean Bourguignon et venu de Courcelles près Metz. Mais il enseigne à des huguenots immigrés (*Id.*, *ib.*, II, 393).

4. Il existe, ajoute Reuss (*o. c.*, II, 8 et n. 1), aux Archives de la Haute-Alsace (E 723), un très intéressant dossier, qui mériterait d'être publié in extenso. Ce sont les lettres du magister Haendel écrites au vieil Everard de Ribeaupierre, pendant qu'il voyageait en France avec les deux fils de ce seigneur (1614-1615).

Quelques-uns arrivaient à parler notre langue aussi bien que la leur. Mais il est probable que ceux-là étaient peu nombreux, puisqu'on les cite <sup>1</sup>. Le plus grand nombre en prenaient seulement une teinture.

De la noblesse, ce goût s'étendit à des familles de la haute bourgeoisie. « Dès la fin du <sup>xvi</sup><sup>e</sup> et surtout au <sup>xvii</sup><sup>e</sup> siècle, dit encore Reuss, nous voyons un grand nombre de jeunes Alsaciens de bonne famille, après avoir étudié théoriquement le français chez eux, faire le tour de France ou de Suisse pour apprendre à s'en servir. On relèverait ce détail dans presque toutes les oraisons funèbres, *Epicedia* latins et notices académiques publiées alors au décès d'un citoyen marquant ou dans les autobiographies de ces personnages eux-mêmes. Jonas Walch, de Turckheim, obristmeister à Colmar, né en 1588, y apprend le français comme enfant ; Mathias Goll, stettmeister de la même ville, né en 1576, est envoyé à Metz à 15 ans, pour y acquérir cette connaissance indispensable. Ambroise Richshoffer est envoyé, dans ce but, en 1627, chez le correspondant paternel, Moïse Grandidier, à Sedan, avant de s'enrôler dans les troupes hollandaises au Brésil. » . . . « Quelquefois ce sont de véritables enfants qu'on expatrie pour leur permettre d'acquérir plus rapidement l'idiome étranger. Tobie Staedel, né en 1590, est envoyé en France à l'âge de quinze ans ; Jean-Léonard Frœreisen, né en 1629, part à 10 ans pour Metz <sup>2</sup>. » Les familles moins aisées pratiquaient l'échange. Le médecin Isaac Habrecht, dans sa *Janua linguarum bilinguis* (Traduction de Comenius, Strasbourg, 1629), vante l'utilité de l'usage du « troc », qui permet d'apprendre le français à fond et sans peine en deux ans « und oft anders darneben » <sup>3</sup>, c'est-à-dire quelque chose à côté, qui ne coûte point de peine.

De ce quelque chose faisait partie la science française, et la littérature, qui commençaient à compter. Parmi les hommes de science Alsaciens, quelques-uns se prirent dès lors à considérer notre langue

1. Dans l'oraison funèbre de cet Everard de Ribeaupierre, dont nous venons de parler, le pasteur Selbmann affirme qu'il parlait le français aussi bien que l'allemand (Reuss, *o. c.*, II, 187).

2. *Id.*, *ib.*, II, 193.

3. p. 21. « Cette opération du « troc » (d'enfants), qui se pratiquait encore en Alsace à la fin du siècle dernier, reposait sur cette vérité économique élémentaire que là où il y a de quoi nourrir quatre bouches, on en peut toujours rassasier une cinquième. Il n'y avait donc guère d'autres frais à couvrir que celui du déplacement des garçons ou des jeunes filles qu'on dirigeait sur un centre plus considérable de coreligionnaires ; les protestants allaient à Montbéliard, Genève, Sedan, Metz, etc., ou seulement dans une des petites enclaves du territoire transvosgien, comme la principauté de Salm ; les catholiques se rendaient de préférence à Metz, Nancy, Besançon, Belfort, Saint-Dié, Senones et autres lieux (Reuss, *o. c.*, II, 195).

comme un instrument d'étude. En 1642, le professeur en médecine, Melchior Sebiz, recteur de l'Université de Strasbourg, répétait avec insistance « qu'on ne saurait se passer de la connaissance du français <sup>1</sup> ». Reuss cite en outre ce fait, que J. Wencker, archiviste de la ville et historien, se faisait expédier en 1646 par le secrétaire de la ville, Gaspard Bernegger, tout ce qui avait été publié de plus récent sur l'histoire de France, les livres de Scipion Dupleix, de Mézeray, d'André Duchesne, etc. Il demandait jusqu'aux pamphlets échangés entre les docteurs de la Sorbonne et les RR. PP. Jésuites, ainsi que les brochures politiques du jour <sup>2</sup>.

LA SÉDUCTION FRANÇAISE. PROTESTATIONS. — Les jeunes filles, elles aussi, et ce fait achève de caractériser le mouvement, lisaient volontiers des livres français, on le leur reprochait vivement : « Il y en a beaucoup, dit l'auteur de *Teutscher Sprache Ehrenkrantz* (Strasbourg, 1644, in-18°, p. 303) qui ont dans leur chambre de beaux volumes dorés sur tranche et recouverts de velours ou de maroquin ; on pourrait croire, en les voyant, que c'est l'École des catéchismes, le Psautier, la Sapience, le Jardin du Paradis, le Véritable christianisme d'Arnd, etc., mais, quand on les ouvre, on voit que c'est l'Amadis, l'Astrée, Diane de Montemajor, le Chevalier Pontus, Mélusine, la Prison de l'Amour, et autres livres pareils <sup>3</sup>. »

« Lors que les jeunes gens, disent les *Mémoires de deux voyages*, partent de leur pays, on peut dire que ce ne sont que de belles statues ; ils paraissent décontenancés comme s'ils ne savaient où mettre leurs bras. Mais quand ils ont roulé quatre ou cinq ans dans les cours étrangères, et surtout en France, où ils apprennent d'ordinaire leurs exercices, comme ils sont la plupart grands et bien faits, leur corps étant dressé par d'habiles maîtres à la danse, aux armes et à monter à cheval, et leur esprit orné de la connaissance des langues... ce sont des hommes accomplis. » Et dès lors l'idée se généralisait. « Quelque bonnes qualités qu'ait un gentilhomme qui n'a pas vu le monde, » on dira toujours de lui : « Quel dommage que ce gentilhomme n'ait pas été à Paris ! » C'est pourquoi « les pères de famille les moins accommodés mettent chaque année quelque somme en réserve pour fournir aux frais de voyage de leurs enfants, afin qu'ils le fassent d'une façon utile et honorable <sup>4</sup>. »

La France avait le secret de plaire, et elle arrivait à séduire les

1. Reuss, o. c., II, 189.

2. Id., *ib.*, II, 196.

3. Id., *ib.*, II, 367.

4. P. 180-1, dans Reuss, o. c., II, 16.

plus opposés. Pourquoi un des plus acharnés ennemis de l'influence française, Jean-Michel Moscherosch, se laissait-il aller à correspondre en français avec certains de ses amis ? Quel lien invisible l'attachait lui aussi à la chaîne d'or de l'Hercule gaulois ?

Cependant il est intéressant de constater que la première protestation allemande sérieuse contre l'influence exercée par la France sur les mœurs et sur la langue de l'Allemagne est l'œuvre, sinon d'un Strasbourgeois, du moins de cet Allemand implanté à Strasbourg : *Les visions admirables et véridiques de Philander von Sittenwald*, à travers tout un pédantisme de mots et d'idées, charrient quelques jolies et brillantes paillettes. L'auteur raille les costumes dont hommes et femmes sont affublés, et les sommes qui s'en vont en France « gouffre d'argent et d'or » (Silber und Goldloch), et aussi le déguisement de la langue allemande, que des bigarrures rendent méconnaissable <sup>1</sup>.

Autrefois, dit encore Schill, dans *Teutscher Sprache Ehrenkrantz* « nos gentilshommes allemands appuyaient leurs discours de tels mots (il cite une demi-douzaine de jurons teutoniques) ; maintenant on n'entend plus que des *par ma foy, Ventre-Dieu, Corbleu, morbleu, sambieu, morgoy, etc.* En buvant, ils ne disent pas, *Dieu vous en fasse profiter !* mais, *bon prou face, monsieur, à la santé de votre maîtresse, à toy camarade, fay moy raison, etc.* <sup>2</sup> »

Les pamphlétaires voyaient juste. Ce qui attirait Alsaciennes et Alsaciens, c'était notre culture. Les sots n'en rapportaient rien que de ridicule, des apparences, des dehors, des mots. Cela est hors de doute et s'est produit de tous temps. D'autres revenaient avec un autre bagage. La France avait produit Corneille, Descartes, et elle avait une société policée.

1. En 1633, avait été fondée à Strasbourg une *Société sincère des Sapins* (Aufrichtige Tannengesellschaft), dont la durée fut très brève.

2. P. 106, dans Reuss, o. c., II, 16.

## CHAPITRE XIV

### LE FRANÇAIS EN ALSACE APRÈS L'ANNEXION

LA GUERRE ET L'ANNEXION. — J'ai parlé jusqu'ici de la pénétration du français en Alsace, comme si elle s'était faite en pleine tranquillité. Tout le monde sait, au contraire, à quelles calamités cette province fut, comme l'Allemagne entière, en proie, pendant la guerre de Trente Ans. De 1621 à 1639, les armées impériales et lorraines d'un côté, les troupes suédoises et françaises de l'autre, foulèrent et saccagèrent le pays. Les souvenirs du « temps des Suédois » sont encore vivants dans une foule de villes et de villages, comme le souvenir d'un temps de désolation, d'horreur et de ruine.

Les traités de Westphalie donnèrent l'Alsace à la France ; il ne faut pas oublier toutefois à quelles conditions et dans quelles limites. La province, enclavée dans l'Empire, ne nous était abandonnée ni en totalité ni en toute souveraineté, puisque l'Empereur Léopold I<sup>er</sup>, lors de son élection en 1658, pouvait encore prétendre à des droits plus ou moins réels, et qu'il s'engageait à rattacher à l'Empire les villes et les états d'Alsace « qui se trouvaient temporairement sous la protection d'un roi étranger ». Après de nombreux tiraillements dus à cette situation équivoque, la résistance des dix villes impériales, celle de la noblesse immédiate, celle du cardinal évêque furent peu à peu vaincues. Les chambres de réunion firent le reste, et le 30 septembre 1681, Strasbourg, jusque-là indépendante, menacée par Louvois, capitula à son tour. Après Ryswick (1697), sauf à Mulhouse, l'autorité française était établie partout, de Belfort à Wissembourg et Landau.

ATTITUDE DU POUVOIR. — Il y eut longtemps des récalcitrants. Un avis anonyme adressé aux autorités le 18 juin 1708, dit : « Les bourgeois alemant font voir ouuertement le zelle quil ont pour Lenpire par la joye quil ont quant nous auons du desous et par le chagrin quil ont quant nous auons le dessus contre nos enemy — et par le mepris et les rigueurs quil ont pour les offi-

cier et soldat françois e les honneur et plaisir quil font au prisonnier de guerre alleman<sup>1</sup>. »

J'ai dit plus haut quels actes les idées d'unification et d'assimilation avaient inspirés au gouvernement. Son attitude fut extrêmement réservée et toute passive. Aussi les choses semblent-elles, après la conquête, n'avoir pas marché d'un train fort différent de celui qu'elles avaient auparavant. Il n'y eut ni enthousiasme ni opposition véritable. L'assimilation se préparait plutôt qu'elle ne se faisait encore.

STRASBOURG, CENTRE DE CULTURE FRANÇAISE. — Là où les progrès sont surtout sensibles, autour de 1660, c'est à Strasbourg, et Strasbourg n'était pas encore française. D'abord, l'habitude d'envoyer en France les enfants se généralisait dans la ville. En faisant la revue des hommes qui ont compté à cette époque, Reuss en a trouvé un nombre appréciable qui ont reçu en France un complément d'instruction. Il cite François Reisseissen, Daniel Wencker, qui fut ammeister (consul bourgeois), le fils de son collègue Brackenhoffer, Dominique Dietrich, l'un des futurs signataires de la capitulation, de Bernhold, fils d'un stettmeister (préteur gentilhomme), etc., qui tous ont habité Paris<sup>2</sup>.

D'autres, Daniel Richshoffer, Jean Wencker, qui fut aussi ammeister, allèrent, le premier à Lyon, le second à Saumur et à La Flèche. Quelques-uns, nés dans des familles plus timorées, ou moins aisées, ne poussaient pas plus loin que Montbéliard<sup>3</sup>, comme le fit le célèbre Obrecht, le futur gendre de Bœckler, qui devait devenir préteur royal. Reuss, après avoir donné des noms, ajoute : « Nous avons cité une demi-douzaine de noms seulement, parce qu'il faut bien se borner à quelques exemples ; mais le nombre est considérable de ceux qui ont séjourné plus ou moins longtemps dans le royaume, comme touristes, commerçants, étudiants, etc. » On pourrait en effet allonger son énumération. Ainsi Güntzer (né à Strasbourg en 1635) qui était syndic au moment de la capitulation, et y mit aussi sa signature, était allé à Paris, où il avait même trouvé un emploi qui lui avait permis de faire la connaissance de

1. Arch. Nat., G7, 81.

2. Voir *o. c.*, II, 193.

3. Le choix n'était pas irréprochable. A Montbéliard, dit l'auteur des *Mémoires de deux voyages*, « il semble que ce soit un rendez-vous de gens de diverses provinces d'Allemagne, aussi tout le monde y parle-t-il allemand et françois, outre ce méchant patois ... qu'ils apellent le Romain. Ils envoient leurs enfans à Milhouse en Alsace, pour y apprendre l'allemand (à cause de la religion, plus encore peut-être que du voisinage, est-il dit en note), d'où en échange on en envoie d'autres à Montbéliard pour apprendre le françois ou, pour mieux dire, ce patois Romain » (p. 224).

Louvois<sup>1</sup>. Il convient en outre de se souvenir que beaucoup de familles continuaient à pratiquer l'échange. Mais qu'importent quelques noms de plus ?

L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS A STRASBOURG. — Pour l'enseignement proprement dit, rien ne fut fait officiellement au Gymnase<sup>2</sup>. Reuss estime que le besoin ne s'en faisait pas sentir, tant il y avait d'écoles et de maisons privées. J'ai peine, je l'avoue, à accepter cette explication. Si l'enseignement du Gymnase demeurait latin, c'est que le préjugé et la tradition tenaient bon à Strasbourg, comme en tant d'autres endroits<sup>3</sup>. En revanche, je ne crois pas qu'il se trompe quand il estime que « si par moment l'autorisation d'établir un nouvel enseignement de ce genre (de français) est refusée par le Magistrat de Strasbourg, ce n'est point par hostilité, ni même par indifférence pour cette étude, mais sur la demande des maîtres de langue déjà en exercice, jaloux de toute concurrence nouvelle. » Ainsi, le 5 novembre 1635, le droit de faire des cours de langue française est réservé par l'autorité aux sieurs Piot, Materne et Philémon Fabri « Parisien ». Rivalités d'école, semble-t-il, car dans le cas particulier, nous voyons les étudiants protester et réclamer, le 26 novembre, en faveur d'un autre maître : Henri Holzwarth<sup>4</sup>. Voilà déjà la coexistence d'un certain nombre d'écoles françaises établie à cette date.

Un peu plus tard, en 1662, on imprime à Strasbourg la grammaire de J. Piat<sup>5</sup>. Or Telles, qui donne une grammaire spécialement destinée aux Allemands, est aussi établi à Strasbourg, où il a peut-être pris la direction de l'ancienne école de Martin, car il réédite son *Parlement nouveau*<sup>6</sup>. Sur les entrefaites, en 1665, Antoine de Mirabeau obtient à son tour l'autorisation d'organiser un cours à domicile (7 oct.)<sup>7</sup>. Et de temps en temps, on note

1. De Boutceill et Hepp, *Corr. au mag. de Strasb.*, p. 429, note 89.

2. Voir Reuss, *o. c.*, II, 192. En 1705, un sieur Hermann Kleppé, jésuite, signe une pièce en ajoutant : prédicateur des controverses en allemand. Il est au Collège, dit-il, depuis 15 ans. La pièce est autographe en français (Arch. Nat., G<sup>7</sup>, 81).

3. M<sup>r</sup> U. V. Chatelain me paraît autrement près de la vérité, quand il signale ce fait qu'aux matricules de l'Université sont inscrits pêle-mêle « didascali atque servi. » En 1691, Leonard *Jollinier des Colombe*, maître à chanter, travaille au danse, Toulouzin ; en 1698, Gaspard *Demyan*, maître d'armes ; Benoist *Burbaud*, maître en langue française de la ville de Baugé en Bresse ; François *Foudrin*, natif de Picardie, écrivain français (*Quas ob causas Docti...e Gallia agressi essent...* Paris, 1904, 58).

4. Reuss, *o. c.*, II, 191.

5. Est-ce le même que Piot, je n'ai pu m'en assurer. Voir Stengel, *o. c.*, n° 120.

6. Stengel, *o. c.*, n° 123.

7. Sa grammaire, parue en 1665, que je possède, ne donne aucune indication sur le curriculum vitæ de l'auteur. La Préface n'est adressée à aucun personnage ; il n'y a point d'éloges en tête. L'auteur ne devait pas être dans le pays depuis longtemps.

ainsi des ouvertures d'écoles françaises. Je veux bien admettre que quelquefois les nouvelles en remplacent d'anciennes, mais il y en a certainement de plus en plus <sup>1</sup>. Chappuzeau, qui a tout vu de ses yeux, dit : « Pour les Maîtres de Langue Française et Italienne, il y en a d'excellens, et j'en connois un entre autres qui est de Paris et de qualité, qui entend admirablement nôtre Langue, et qui merite de plus hauts emplois <sup>2</sup>. »

UN APOLOGISTE DE NOTRE LANGUE. — C'est vers ce moment que Louis Du Truc adresse à M. Frid, conseiller et syndic de la République, le livret qu'il a intitulé *Le Génie de la langue françoise*, où il expose avec un peu de verboosité, mais avec beaucoup d'intelligence, les caractères du français, les causes qui lui donnent sa valeur, les endroits où on peut le trouver dans sa pureté, les ouvrages qu'il a produits. Le destinataire, auquel le Roi avait fait l'honneur de faire déposer le Dauphin dans ses bras « en signe d'éternelle amitié avec la République », devait être un gallicisant convaincu, car Du Truc l'appelle « le Protecteur des Francois ». Quant à l'auteur de cette improvisation, il enseignait lui aussi <sup>3</sup>.

1. Aux grammaires qui paraissent à Strasbourg, il faudrait ajouter des dictionnaires tels que celui de Du Cloux, 1678 (Bibl. Nat., X, 14334).

2. Chappuzeau, *Suite de l'Europe vivante, contenant la Relation d'un Voyage fait en Allemagne... en 1669*, p. 555. Il est certain néanmoins que le goût des choses de France allait plus loin que le petit cercle des gens initiés à la langue. Le même Chappuzeau nous parle d'un maître de danse dont les cours étaient fort suivis, mais qui enseignait en allemand : « Monsieur Camel, François de Nation, qui a esté cy deuant au seruice de Son Altesse S<sup>me</sup> le Duc de Wirtemberg, est pour la Danse vn des Maistres les plus renommez de toute l'Europe, et soit pour l'inuention du balet, soit pour l'exécution et la composition des airs, il s'en void peu qui l'egalent... Il n'y a point de Sale à Paris plus remplie que la sienne, et l'avantage qu'il a de parler Alleman le rend d'autant plus agreable à la Noblesse (de Strasbourg) qui le frequente » (Ib.).

3. Reuss, qui l'appelle par une faute typographique Louis de True, nous apprend qu'il protestait, en juillet 1670, avec Mirabeau, contre les incessantes ouvertures de nouvelles écoles françaises (o. c., II, 191, n. 6). Je donnerai ici quelques lignes de son opuscule : « Elle (la langue Françoise) à la force des langues orientales, la finesse, et la netteté du grec, l'Elegance et la pureté du latin, elle peut parfaitement imiter l'une et l'autre dans la poésie ; a l'égard des langues qui sont ses voisins, elle les passe infiniment, au iugement mesme de ceux, qui sont desinterressez et qui parlent vne langue toute separée, comme les allemands ; elle peut aussi bien qu'elles traiter les amourettes, et les boufonneries, avec des graces et des beautéz, qui les rendent dignes de l'application des plus doctes, et des plus honnestes gens : On peut dire que c'est auioirdhui la langue de l'Europe, elle est deuenue familiere dans toutes les cours estrangeres, et sans les auantages qu'à eu la langue latine d'auoir esté la langue de l'empire du monde, elle s'est répandue aussi loing qu'elle ; ceux mesme qui n'ayment pas les francois, qui méprisent leur genie, et ces qualites brillantes, qu'on ne trouue guere que chez eux, se polissent dans leur langue, avec plus d'Etude et de soing que dans la leur mesme » (9-10).

Le passage que voici est d'une observation pénétrante : « La fertilité, la magnificence et les richesses de la France, remuées si violemment, par les passions excessives de ses habitans, ont toujours mis ce pays dans vne prodigieuse actiuité d'affaires, de commerces, d'intrigues, de nouveautéz, de guerres publiques, parti-



En présence de ces faits, on est allé jusqu'à dire que le courant qui portait la jeunesse à chercher un complément de culture en France, était tellement fort qu'il soulevait des protestations. J'estime que cela est fort exagéré. Dans son *Itinerarium Germaniae* (Strasb., 1674, p. 6), Martin Zeiller rappelle, il est vrai, le dicton :

Ein Büffel ist zogen über Rhein,  
Und ein Esel gewandert wieder heim <sup>1</sup>.

Mais la boutade de Zeiller perd beaucoup de sa valeur, si on la remet dans son contexte. « Il faut que tout, dit l'auteur, soit aujourd'hui italien, espagnol ou français. » Il en veut donc à toute culture étrangère ; cela ne prouve en aucune façon que la gallomanie ait sévi en ville, au point d'inquiéter certains esprits.

Je ne sais pas s'il faut faire plus grand cas d'un autre fait, à savoir que l'église française a été organisée en mars-avril 1680, avant la capitulation de la ville. Il ne put être question que d'y réunir des Français et des étrangers, non des Alsaciens d'origine <sup>2</sup>. Rien à tirer de là au sujet de la francisation du pays.

culieres, estrangeres, intestines, de fortunes extraordinaires, de chutes deplorables ; dans vne perpetuelle occupation de plaisirs, et de diuertissemens nouveaux ; dans vne estude continue d'inuentions et de moyens, pour estaler la magnificence des grands, et faire paroistre la vanité des autres ; dans vne application violente et assidue aux lettres, aus arts, et a la recherche des secrets de la nature : l'ambition, la fierté, le courage, l'amour, et la prodigalité qui sont du pays, remplissent tellement tous les desseins, les pensées, et les affaires des particuliers, qu'il n'y a point de famille parmy eux, qui ne fournit assez d'auantures, pour remplir vne histoire : la Religion y trouue des impies et des profanateurs, et elle y recoit continuellement des sacrifices dignes de ces diuins emportemens du premier Christianisme. »

Citons encore : « Les Francois estant parfaitement en possession de ces talens de l'Esprit et de l'imagination, et ayant trouué cette disposition abondante dans leur pays, ont donné tous les auantages et la perfection a leur langue, ...elle est merueilleusement susceptible, de toutes les beautés de l'histoire, elle a de la facilité dans les relations (sic), de la grauité, et de la pompe dans les descriptions importantes, de la neteté dans l'ecclercissement des intrigues, de la force et de la vigueur dans l'Exposition du sens, et de la prudence des affaires ; elle applique, elle suspend, elle estonne, elle esmeut la curiosité, elle engage les sentimens & les inclinations, et enfin elle découure, elle instruit, elle forme, elle diuertit, et elle occupe, elle abrege avec beaucoup d'ordre et de disposition, elle peut faire l'histoire d'vn Regne en dix lignes, elle entre quelquefois si industrieusement dans l'obscurité, que parlant de toute vne nation, elle ne se fait entendre qu'a vn ou deux au plus. Elle a trouué le moyen de trauestir le mësonge, et les fictions en histoires, dans ces merueilleuses inuentions d'Esprit, qui n'ont rien de plus reel que les termes et le discours, qu'elle y fournit, elle y estale si viuement toutes les passions, elle les met dans un relief, et vne sensibilité si touchante, qu'il est tres vray de dire, que dans la langue Francoise, il y a des mensonges qui valent bien les verites, et des parolles qui contentent bien plus que les choses mesmes : il n'y a point de science qui ne se puisse exprimer en cette langue, avec de la pureté et de l'ordre, mais ie puis dire avec plus d'Elegance, que dans toutes les autres, car on sçait qu'elles n'ont point eu de part dans leurs beautez » (*Ib.*, 16-19).

1. Reuss, o. c., II, 194.

2. V. Reuss, o. c., II, 196, qui cite les procès-verbaux des XXI. L'église française, fondée par Calvin, avait été fermée en 1577. Elle avait été remplacée par une homélie dominicale, qui n'eut plus lieu à partir de 1622, faute d'auditeurs. En 1661, le Magistrat autorisa un ancien augustin converti à prêcher en français une fois par semaine.

Cependant, malgré toutes les réserves nécessaires, un fait apparaît avec certitude. Dans Strasbourg, dès avant l'annexion, le français était étudié par une partie notable de la jeunesse bourgeoise. C'est donc, puisque la France n'avait aucune espèce d'action directe là-dessus, que la bourgeoisie de la République voyait un intérêt à cette étude et peut-être y prenait un plaisir.

DANS LE RESTE DE LA PROVINCE. — Au reste, ce qui vient d'être dit de Strasbourg pourrait être appliqué à Mulhouse, ville indépendante. Là aussi, l'auteur des *Mémoires de deux voyages* a rencontré des familles qui échangeaient des enfants avec des familles de Montbéliard <sup>1</sup>. Là aussi, dès 1661, on organisait un culte en français <sup>2</sup>.

Pour le reste de la province d'Alsace, je ne suis pas en état d'apporter des faits bien précis et de noter, localité par localité, quand le français apparut, quand il y fut enseigné ou connu. Ceux qui s'intéressent à ce sujet trouveront dans Reuss quelques indications : A Bouxviller, il y eut un enseignement dès 1663 <sup>3</sup> ; à Colmar, dès 1665 <sup>4</sup> (à l'école latine) ; à Landau, en 1682 <sup>5</sup> ; à Obernai, en 1688 <sup>6</sup> ; à Ribeauvillé, en 1686 <sup>7</sup>. En 1675, on signale dans l'obscur bourgade d'Altkirch des gens qui se font acheter, par leurs amis et connaissances, les livres nouveaux et les estampes qu'on met en vente à Paris et qui apprennent le français « par la seule lecture des livres <sup>8</sup>. » Le bailli, vieillard studieux, avait travaillé de la sorte, il prononçait mal, mais parlait assez bien. Le comte de Linange, plus jeune, était arrivé à la perfection <sup>9</sup>. A Dussembach, près Ribeauvillé, la prieure et d'autres religieuses avaient aussi appris notre langue, l'une d'entre elles la possédait au point que les visiteurs avaient peine à croire qu'elle fût allemande <sup>10</sup>. A Chatenois (près Schlettstadt), quand le roi arriva en 1674, le bailli de la ville, qui avait été précepteur à Paris, chez le président Tambonneau, vint lui servir de guide, parce qu'il parlait bien français <sup>11</sup>.

1. P. 73 ; dans Reuss, o. c., II, 195. Les enfants restaient en général trois ans.

2. C'était dans le chœur d'un ancien cloître. Un gentilhomme huguenot, Constantin de Roquépine, en fut le premier desservant (Mieg, *Gesch. von Mulh.*, II, p. 31 ; dans Reuss, o. c., II, 196).

3. Reuss, o. c., II, 393.

4. Id., *ib.*, II, 191.

5. Id., *ib.*, II, 393.

6. Id., *ib.* Il s'agit d'enfants pauvres pour lesquels payait l'hospice.

7. Id., *ib.*, II, 394.

8. Id., *ib.*, II, 196.

9. *Mém. de deux voyages*, 128.

10. *Id.*, 43.

11. M<sup>lle</sup> de Montpensier, *Mém.*, éd. Mich. et Pouj., 480.

En revanche cent faits avertissent qu'il faut se tenir sur ses gardes. Lors de la même visite à Chatenois, une princesse (?) vient voir la Reine, avec sa fille de cinq ans et une sœur. « Elles n'entendoient ni ne savoient parler toutes trois pas un mot de françois <sup>1</sup>. » Lors du renouvellement du traité d'alliance des Treize cantons suisses et des villes alliées avec la France, traité signé à Soleure le 24 septembre 1663, Jean Gaspard Dolfuss fut envoyé à Paris par la ville de Mulhouse qui, il est vrai, ne faisait pas partie de la province d'Alsace. La députation fut reçue par le roi : M. le bourgmestre Waser (de Zürich) prononça le discours. Il y avait là un interprète qui le traduisit ; le roi fit un petit discours ; personne ne le comprit <sup>2</sup>. Reçu chez le dauphin, Dolfuss lui baisa la main et arriva tout juste à lui dire : « Je su voter Amy de tuot mon coür <sup>3</sup>. » Bentz, dans sa *Description historique de Lauterbourg*, va jusqu'à affirmer qu'il ne se trouva, de 1680 à 1720, qu'un seul Lauterbourgeois sachant le français <sup>4</sup>.

Voilà, semble-t-il, des rapports bien contradictoires. Je suis persuadé que nous aurions beaucoup de ces oppositions, si nous possédions plus de documents. Que valent en effet quelques rares indications pour un pays qui, en 1701, comptait 56 villes, 911 bourgs, villages ou hameaux, 45 979 feux, 235 000 âmes ? Or, rien n'autorise à affirmer qu'à Ribeauvillé les progrès aient été ce qu'ils étaient à Schlettstadt ou à Saverne, précisément parce qu'il n'y avait pas là de mouvement dirigé par une volonté supérieure et uniformément réglé. Tout était laissé aux initiatives individuelles et aux actions locales d'autorités qui n'avaient point l'idée de contraindre ni même de solliciter la population, et s'en remettaient aux volontés particulières et à la conscience que chacun pouvait avoir de ses intérêts et de ses besoins.

Il importe d'ajouter qu'il dut y avoir des reculs ou au moins des arrêts. La persécution des protestants, de 1685 à 1688, quoiqu'elle ne fût pas en Alsace ce qu'elle a été dans les autres provinces, fit certainement grand tort à la cause française. Pour ne citer qu'un fait à l'appui de cette idée, toute possibilité d'habiter en

1. M<sup>lle</sup> de Montpensier, *Mém.*, ib.

2. *Voyage en France fait en l'an 1663* par Jean-Gaspard Dolfuss, traduit de l'original allemand par E. Meininger, Mulhouse, 1881, p. 22 ; cf. p. 26 : « Après la messe .. M. le bourgmestre Waser fit... son allocution au roi, que l'interprète de Soleure traduisit en français. »

3. *Ib.*, p. 22, note 7.

4. Reuss, *o. c.*, II, 187-8, n. 5. En 1696, les moines du couvent de Marmoutier ne parlaient entre eux que l'Allemand (Ruinart, dans *Rec. de Docum. s. l'hist. de Lorr.*, VII, 66).

France se trouvait retirée à un étudiant alsacien de religion protestante, qui voulait pratiquer son culte. C'était la fin des voyages et des échanges d'enfants.

APRÈS L'ANNEXION DE STRASBOURG. — Dans l'ensemble, il n'est pas douteux qu'après 1681, le progrès, sans se précipiter, s'accéléra. C'était le contre-coup des événements de Strasbourg. Or on pense bien que là les effets de l'annexion durent se faire sentir. Les rapports des maîtres des sept écoles paroissiales sont significatifs. De 1680 à 1683, des écoles clandestines, de caractère calviniste, disent-ils, ont fait diminuer de moitié, en trois ans, le nombre de leurs élèves. Or, cette désertion ne peut pas s'expliquer par des motifs religieux. Si les parents luthériens mettaient leurs enfants chez des calvinistes, c'est que ceux-ci enseignaient le français<sup>1</sup>. De simples artisans envoyaient leurs enfants en France<sup>2</sup>. Bref, le désir de savoir le français paraît s'être étendu peu à peu en dehors de la classe où il avait pris naissance.

Dans l'une des poésies jointes à l'oraison funèbre de Jean Henri Mogg, stettmeister de Colmar, en 1668, on lit ces vers :

..... Was Frankreich gutes weiset,  
 Das von der sondern Weis in Sitten wird gepreiset,  
 Mit was die Stadt Paris für andern Staedten prangt,  
 Und hoch erhaben ist, das hat Ihn auch verlangt  
 Zu wissen, sampt der Sprach<sup>3</sup>.....

Ce que la France sait de bon, ce qui d'une façon spéciale est estimé en fait de mœurs, ce qui fait l'éclat de Paris par dessus les autres villes, ce qui est d'une haute élévation, il a désiré le savoir, et aussi la langue. Il y a eu dès lors un bon nombre d'Henri Mogg.

CONCLUSION. — Ce serait assurément un absurde paradoxe que de nier l'influence de l'annexion. Sans doute aucun texte ne fait voir un changement soudain, justement parce qu'aucune contrainte ne s'exerça, et qu'on n'eut à enregistrer aucune de ces lois tyranniques, telles qu'en promulguent les gouvernements contemporains, instruments odieux d'oppression, et causes de tant de révoltes dans les consciences violentées. Mais il est certain que les quelques mesures administratives, dont j'ai parlé plus haut, même restées

1. Reuss, o. c., II, 192.

2. Id., *ib.*, II, 195.

3. Haas, *Gerichts und Trostspiegel Gottes*, Strasb., Tiedemann, 1669, 4°, p. 47; dans Reuss, o. c., II, 316-317.

à l'état de menaces et de projets, ne furent pas sans conséquence. La présence d'une administration française faisait aussi de la connaissance du français tout au moins une commodité, cela va sans dire. Un contemporain, l'intendant La Grange, écrivait, en 1698 : « La langue commune de la province est l'allemand ; cependant il ne s'y trouve guère de personnes un peu distinguées qui ne parlent assez le français pour se faire entendre, et tout le monde s'applique à le faire apprendre à ses enfants, en sorte que cette langue sera bientôt commune dans la province <sup>1</sup>. » La prédiction ne se réalisa pas ; ce n'est pas une raison pour que le témoignage soit faux. Il est fourni par un homme pondéré et informé, qui espérait trop en l'avenir, mais connaissait le présent, et ne semble pas avoir voulu l'embellir. Sa phrase doit nous donner une idée à peu près exacte du point où on en était parvenu en cinquante ans. Il n'y aurait du reste pas eu de raison pour que les progrès allassent plus lentement en Alsace que dans certains pays d'Allemagne ; il y en a même quelques-unes pour qu'ils soient allés un peu plus vite <sup>2</sup>.

1. *Mémoire*, fol. 246-7 ; dans Reuss, *o. c.*, II, 200.

2. Voici en quels termes excellents Reuss résume toute cette histoire : « Si donc les documents statistiques font défaut pour établir d'une façon bien précise un tableau de l'usage de la langue française en Alsace et de ses progrès au xvii<sup>e</sup> siècle, on peut au moins affirmer, en termes généraux et sans risque d'erreur, que dans le premier tiers de ce siècle, en dehors de groupes de populations assez insignifiants, le français n'a été compris et surtout parlé dans la province que par de rares individus et dans une sphère sociale très restreinte de gentilshommes et de hauts fonctionnaires, auxquels s'ajoutent quelques savants et quelques commerçants des grandes villes. Dans la seconde période qui s'étend depuis l'entrée des troupes françaises en Alsace (1632) jusqu'à la fin de la guerre de Hollande (1679), les progrès sont assez rapides dans les couches supérieures de la société alsacienne ; l'occupation de beaucoup de villes par des garnisons royales, la circulation incessante des armées de Louis XIV dans la Haute et Basse-Alsace, le contrôle direct ou indirect de l'autorité nouvelle et de ses représentants divers sur tous les territoires, favorisent l'extension de l'idiome d'outre-Vosges et l'imposent par la force des choses, — non point par autorité légale, — à certaines catégories au moins de la population. Mais ce n'est pourtant que dans les vingt dernières années du siècle que le mouvement s'accroît après les arrêts de réunion de 1680. Une nouvelle génération, déjà née sous la protection des lis de France, obéissant à l'impulsion générale de l'époque qui fait du français la langue universelle des couches sociales supérieures, se met sérieusement à cette étude, sans abandonner pour cela l'allemand comme langage du foyer domestique, des affaires et des devoirs religieux. Au commencement du xviii<sup>e</sup> siècle, beaucoup de personnes, dans les rangs de la moyenne bourgeoisie, sont capables de se faire comprendre en français ; elles ne songent pas à le parler entre elles et n'ont pas même l'occasion de s'exercer souvent ailleurs, puisque le monde des immigrants, fonctionnaires civils ou militaires, ne se mêle guère avec la bourgeoisie locale et que les nouveaux venus du tiers-état n'arrivent que tard, tout à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, et grâce seulement à l'alternance imposée par le roi, à se frayer un chemin vers les honneurs municipaux » (*O. c.*, II, 199).

## DEUXIÈME PARTIE

### LE FRANÇAIS HORS DE FRANCE VERS L'UNIVERSALITÉ

---

#### CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES QUELQUES TEXTES ET QUELQUES FAITS

POSITION DE LA QUESTION. — Quand des maîtres de langue française, tout au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, essayaient d'établir que leur langue était la plus avantageuse à apprendre, étant la plus répandue, leurs prétentions ambitieuses ne pouvaient être acceptées et elles ne l'étaient point en effet. Ils avaient beau alléguer des faits et citer des noms<sup>1</sup>. On pouvait les soupçonner de mêler à beaucoup d'orgueil un peu d'intérêt.

Les Italiens, en particulier, fiers de la gloire du toscan et de sa primauté, jusqu'alors incontestée, non seulement n'admettaient pas qu'il eût perdu la place qu'il avait occupée à la tête des langues modernes, mais ne concevaient pas qu'il pût jamais la perdre, car il n'y avait point à leur estime de langue formée autre que la leur<sup>2</sup>. Les Français contestaient cette doctrine; ils avaient tort, comme notre Histoire même l'a montré. En dépit d'Henri Estienne et de ses successeurs, il faut reconnaître que jusqu'à Descartes, Corneille et Vaugelas, le français, malgré les plus belles promesses, n'avait

1. Voici par exemple de quels faits Le Gaynard était ses dire: « En Angleterre la Royné (elle était Danoise) parle François et les Princes en tous leurs propos. En Escosse, le parler François est aussi familier que le langage de son pays. En Espagne le Roy (Philippe III) se plaist aux discours François, et applique ordinairement les mots François en ses deuis, et parle-on François aux lieux les plus celebres de son Royaume. En Italic, la langue François y est toute commune. En la Cour de l'Empereur on vse le plus souuent des diction Françoises et des façons de parler François, lequel est si fort desiré en Escosse, en Angleterre, en Flandre, en Alcmagne et en tous les autres pays, que l'on en tient escolle, comme on fait en France de la langue Latine et Grecque. » (*L'aprenmol.*, 1609, 173-4).

2. Vers 1639, à l'Académie des humoristes, on se demandait encore « si la langue française estoit parvenue à un aussy haut point de perfection que l'italienne », et il fallait qu'un de nos compatriotes, J.-J. Bouchard, relevât le gant (Tallemant, *Histor.*, VII, 159).

pas encore acquis cet ensemble de qualités qui rendent une langue classique et lui donnent l'autorité.

C'est vers 1650 que la question se posa définitivement. Encore faut-il bien voir comment elle se posa. Le mot d'universelle, qui revient plusieurs fois dès ce moment-là, risque d'induire en erreur. Il ne s'agissait pas tout à fait de savoir à qui appartiendrait l'« universalité ». La question était de décider quelle langue parmi les langues latines les pays du Nord apprendraient. Ou plutôt l'« empire » que les diverses langues pouvaient s'assurer n'était pas identique. Celui du monde civilisé tout entier, peut-être l'italien eût-il pu l'acquérir, s'il avait vaincu ; le français, lui, ne pouvait y prétendre, pour le moment. Ayant encore à chasser définitivement de chez lui ses rivaux, il n'avait aucune chance de s'établir chez eux. Il lui restait le Septentrion : Angleterre, Allemagne, Pays-Bas, Scandinavie, Pologne, c'est-à-dire, malgré tout, une portion seulement de l'Univers.

LES TÉMOIGNAGES. — En revanche, dans ces divers pays, dès avant le règne personnel de Louis XIV, son succès était décidé, et les apologistes du français pouvaient célébrer son triomphe : « Je ne mettrai aucune langue en parallèle avec elle. Car elle est trop aimée, et je puis dire en toute sûreté que les nations la reconnaissent comme la première de toutes et comme leur Reine », disait Raillet<sup>1</sup>. « Si Du Bellay a dit que les Estrangers aimoient bien moins la Langue François, que les François n'aimoient les Estrangères, nous pouvons dire le contraire à cette heure, que les Escrits de nos Autheurs celebres sont les delices de l'Europe, et la lecture ordinaire de tout le Septentrion », reprend l'éditeur de Balzac<sup>2</sup>. « Quant à ce que vous m'opposez du peu d'étendue qu'a notre Langue, sçachez que son regne n'est pas si limité que vous pensez, proteste à son tour Le Laboureur. Si vous aviez été dans les Cours du Nort, où je suis assuré que l'on ne parla jamais Latin du temps des Romains, vous sauriez que la Langue François y est

1. « Nec idcirco vllam linguam aduersariam ei opponere intendo ; Nimis enim ab aliis diligitur, et omnes nationes illam omnium Principem, ac suam fateri Dominam, confidenter assero » (*Le Triomphe de la l. fr.*, Lion, Barth. Riviere, 1664, 12°). « Quant à l'exterieur, qui est la douceur du langage François, et la facilité de sa prononciation, il est tel, que toutes les nations voisines de la France ont du respect, et de l'amour pour ses graces, puis qu'en Angleterre, et en Flandres, en Hollande, voir mesmes en Allemagne, en Pologne, et autres pays Septentrionnaux, il est entendu par les Princes, et par la Noblesse, qui voyagent en France à ce dessein » (Davity, *Descr. gen. de l'Europe*, 1660, II, p. 27).

2. Cassagne, *Préf. des Œuv. de Balzac*, Paris, 1665, p. 8.

naturalisée, et que tous les Princes et toute la Noblesse la parlent plus souvent et plus volontiers que la leur<sup>1</sup>. »

A partir de cette date les témoignages se multiplient. Notre langue « est presentement la plus estimée et la plus universelle de l'Europe », énonce brièvement d'Allais<sup>2</sup>. Le *Mercure Galant* est plus explicite, mais la foi du rédacteur est la même : « L'étenduë de la Langue François est digne de la noblesse de son origine, dit-il. Elle passe les limites du Royaume. Elle ne se borne ny par les Pyrenées et les Alpes, ny par le fleuve du Rhin. On entend le François dans toute l'Europe. La Langue François a son Academie, le Tribunal de ses juges en France ; mais elle a dans les autres Etats des Ecoles et des Maistres qui l'enseignent ; elle est connuë dans toutes les Cours, les Princes et les Grands la parlent, les Ambassadeurs l'écrivent, et le beau monde en fait une mode, et un air de politesse. Elle merite d'estre ainsi universelle<sup>3</sup>. »

« C'est cette beauté et cette douceur de nôtre langue, dit Chapuzeau, qui font que les Etrangers s'empresment de l'apprendre, et comme j'ay veu avec soin toutes les parties de la Chrestienté, il m'a esté aisé de remarquer, qu'aujourd'huy un Prince avec la seule langue François qui s'est partout répanduë, a les mesmes avantages que Mithridate avoit avec vingt-deux. On peut dire que ce bel Estat Academique à trouvé en quelque maniere le secret de la Domination universelle, puis qu'il fait regner le François en tant de lieux, et que dans toutes les Cours Etrangères on se pique de parler comme on parle au Louvre<sup>4</sup>. »

Janssaeus, qui était de Rouen, mais vivait à Ratzebourg, où il enseignait à « l'Académie de la Noblesse », témoigne de même : « La langue françoise a succedé aujourd'hui à la langue Latine et à la Greque... elle est devenue si commune qu'on la parle aujourd'hui presque par toute l'Europe, et ceux qui fréquentent le grand monde se font une espece de honte de ne la pas savoir.<sup>5</sup> »

Je clos ici la liste. Elle pourrait être beaucoup plus longue. Au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, il semble que le sentiment

1. *Acad. de la l. fr.*, 24.

2. *Gram. méth.*, Paris, 1681. L'imprimeur au lecteur.

3. Oct. 1694, 146-147.

4. *Le Theatre François*, Lyon, 1674, 76.

5. *La véritable clef de la langue françoise*, Ratzebourg, Sigism. Hoffmann, Aux depens de l'Authheur, 1697, 2 v<sup>o</sup>.

Le livre est dédié : A son Exc. M. Aug. de Grootc, conseiller privé et directeur des Etats de S. A. S. M<sup>sr</sup> G. Guillaume Duc de Brunsw. et Luneb..., etc., et a Mr Werner Aug. de Meding conseil. de S. Dite A. S. M<sup>sr</sup> le duc et Ausreiter du cloitre de S. Michel à Lunebourg.



de la prééminence du français soit désormais un dogme incontesté parmi les Français, qu'ils vivent au dehors ou à la Cour. Buffier, Grimarest le proclament sans discussion, ni preuves, comme une chose reconnue : « Notre Langue est la plus répandue de l'Europe ; dans les Cours c'est celle qui donne le plus de mérite ; elle sert aux Ministres à haranguer, à entretenir leur correspondance ; les Traitez commencent à se faire en François... En un mot... elle a pris la place de la Langue Latine en cela <sup>1</sup>. » Jus- qu'au bon et honnête Rollin qui vient remarquer à son tour : « La langue française s'est emparée, non par la violence des armes, ni par autorité, comme celle des Romains, mais par sa politesse et par ses charmes, de presque toutes les cours de l'Europe ; les négociations publiques ou secrètes, et les traités entre les princes ne se font presque qu'en cette langue, qui est devenue la langue ordinaire de tous les honnêtes gens dans les pays étrangers, et celle qu'on y emploie communément dans le commerce de la vie civile <sup>2</sup>. »

On dirait un écho qui se répercute sans fin, mais, à bien écouter, c'est au contraire un bruit d'abord lointain et confus, qui peu à peu s'affirme avec une netteté souveraine, en un concert de voix unanimes.

UN PREMIER DISCOURS SUR L'UNIVERSALITÉ. — En 1710, l'Académie de Soissons traita le sujet que l'Académie de Berlin devait mettre plus tard au concours. Un Discours fort remarquable y fut prononcé et envoyé ensuite en hommage à l'Académie Française, selon l'usage. Il pourrait fort bien s'intituler : *Sur l'universalité de la langue française* <sup>3</sup>. L'éloquence en est un peu pompeuse, mais l'auteur démêle les faits et leurs causes avec une réelle pénétration, et sous ses allusions, faites en termes un peu généraux, il est facile de mettre des choses exactes et précises :

« Aujourd'hui la Langue Française, plus heureuse que les autres, a l'avantage de se voir tout à la fois vivante et universelle. Elle va de pair, que dis-je ? Elle prend la place des Langues qui sont en possession depuis tant de siècles de régner chez toutes les nations.

« Devenue presque la Langue des Ecoles, elle est admise également dans les Assemblées les plus augustes, et dans les Cercles les

1. Grimarest, *Com. de lett. cur. et sav.*, Disc. s. l'usage dans la l. fr., 1708, 204-205.

2. *Traité des Études*, l. II, ch. 3, p. 328 du t. I de l'éd. de 1872.

3. *Discours prononcé dans l'Académie de Soissons, sur les progrès de la Langue Française, et envoyé en l'année 1710, à l'Académie Française, suivant la coutume. (Recueil de plus. pièces d'éloq. présent. à l'Acad. fr., Paris, 1711, 12°, 159-173).*

plus choisis. Elle fournit les lectures les plus intéressantes, forme les conversations les plus polies : elle pénètre dans les Cours des Princes, dresse les projets des Ministres, donne les instructions aux Négociateurs.

« Aucun obstacle ne peut s'opposer à ses progrès : l'envie des Etrangers, les intérêts particuliers de ceux de la Nation, ont fait contre elle des efforts également inutiles.

« Ceux-là, jaloux de voir la Langue Française préférée dans les affaires les plus importantes à celles des Pays mesmes où l'on traitoit les affaires, se sont plaints et ont protesté contre l'invasion de cette Estrangère : mais malgré leurs protestations et leurs plaintes, on a vu la Langue Française, dresser des Traitez de Paix où la France n'avoit aucune part...

« Enfin, Messieurs, non seulement la Langue Française réduit dans son Pays à des bornes très-estroites les Langues Estrangères, mais estrangère elle-mesme, elle semble l'emporter sur les autres Langues dans leur propre Pays. Elle s'insinuë chez des Peuples qui, par une jalousie invétérée contre la Nation, sont les moins disposez à la recevoir. On la parle communément en Espagne, en Italie, en Angleterre. Elle régne dans les Pays du Nord : elle a passé jusques dans le Nouveau Monde.

« Mais d'où peuvent naistre ces heureux progrès, qui révoltent ceux-mesmes chez qui ils se font insensiblement ? D'où vient tant de condescendance pour la Langue, jointe à tant de jalousie et d'envie contre la Nation ?...

« Plusieurs causes ont contribué à ce progrès. Le nombre infini de François, que l'attachement à l'erreur, l'amour du gain, ou la simple curiosité ont transporté dans les Pays estrangers, a fait passer nostre Langue dans les lieux les plus éloignez. D'ailleurs tout s'estant ressenti parmi nous de la splendeur et de la gloire de la Nation, le raffinement du luxe, la recherche dans les plaisirs et les commoditez de la vie, la perfection où chaque Art a esté porté, toutes ces choses ont donné aux Etrangers du goust et de l'empressement pour nos manières et pour nos modes. Ils sont venus en foule les estudier, et ils n'ont peu les emporter chez eux, sans se charger en mesme temps de nos expressions et de nos termes.

« Mais outre que ces avantages sont frivoles et sujets à l'inconstance et à la variété du goust des hommes, c'est qu'ils n'ont pas par eux-mêmes assez de rapport à nostre Langue, pour qu'on puisse les regarder comme des causes sérieuses de l'ascendant qu'elle a sur les autres Langues.

« Il faut donc chercher en elle-mesme son véritable mérite : il ne consiste que dans une certaine perfection à laquelle elle se trouve aujourd'huy fixée...

« Cette perfection, qui fut l'objet que se proposa le Cardinal de Richelieu dans l'establissement de l'Académie Françoise, ne fut pas long-temps sans estre atteinte par les grands Hommes, dont cette Compagnie illustre s'est veüe successivement composée...

« C'eust esté peu de la rendre parfaite par des règles sujettes aux caprices des hommes, si les mesmes génies, autheurs des règles, ne les avoient renduës immuables par la pratique ; je veux dire par des Ouvrages dont la solidité et l'excellence ne permettront plus qu'on change rien à la Langue, de laquelle ils se sont si heureusement servis.

« Ces Ouvrages sont assez connus, il n'est pas nécessaire d'en faire icy l'énumération. Il suffit de dire qu'il n'est point de genre de littérature dans lequel la Langue Françoise ne puisse fournir un chef-d'œuvre ; qu'il n'est point de matière qui n'ait esté esclaircie, approfondie, espuisée par quelqu'un de nos Escrivains ; et qu'enfin telle est aujourd'huy la richesse de cette Langue, que s'il estoit possible à l'homme d'acquérir une connoissance universelle, la Langue Françoise suffiroit pour y conduire, sans le secours des autres Langues...

« Quel éloge pour nos Orateurs, pour nos Historiens et pour nos Poètes, que l'embarras où l'on est de prononcer entre eux et les Anciens. Pour décider, il manque un Juge désintéressé : disons du moins en faveur des Modernes, que la querelle fait honneur à leurs Ouvrages, et son indécision à leur modéstie.

« Quoyqu'il en soit, c'est à ces Modernes, rivaux des plus grands Hommes de l'antiquité, presque tous de l'Académie Françoise, que le monde est redevable de tant d'excellents Ouvrages qui en font aujourd'hui l'admiration et les délices. Esprits sublimes, ils ont connu le sublime, ils ont sceu que l'expression en fait partie, que l'élégance et la précision des termes sont absolument nécessaires pour le mettre dans tout son jour. Ils se sont appliquez à les rechercher, et c'est par cette recherche qu'ils ont procuré à nostre Langue cette perfection à laquelle nous attribuons, avec tant de justice, l'ardeur que tesmoignent toutes les Nations de s'en instruire.

« L'envie de sçavoir estant si naturelle à tous les hommes, doit-on s'estonner qu'ils s'empressent d'apprendre une Langue devenuë, pour ainsi dire, la cléf, ou plustost l'organe de toutes les Sciences ?

« Que si quelqu'autre Langue vivante veut la déthrosner, qu'elle acquière plus de politesse, plus de justesse, plus d'ordre, plus de nétteté, qu'elle devienne plus féconde en Ouvrages importants en tout genre de littérature ; alors nous-mesmes, qui prestons la nostre à tant de peuples, nous ferons un accueil favorable à cette estrangère. »

AVIS DES ÉTRANGERS. — Tous les témoignages que j'ai cités jusqu'ici peuvent, je le reconnais, être récusés : et ils n'auraient point de valeur si des étrangers n'avaient expressément noté, eux aussi, la situation privilégiée de notre langue. Mais vingt l'ont fait dans les pays les plus divers : « Elle est universelle dans le monde », proclame Guy Miège, qui est Suisse et vit en Angleterre.

A la suite de l'exemplaire du livre de Janssaeus dont j'ai parlé plus haut, et qui appartient à la Bibliothèque de Hambourg (S D b, I, 70) se trouve relié un opuscule de Georg Otlīker : « Sprachbüchlein » (en allemand et en français), conjugaisons, dialogues, proverbes... Ce livre a été publié chez Jean Hoffmann, marchand de livres et d'objets d'art à Nuremberg, en 1695. C'est l'œuvre d'un indigène, dédiée à des Allemands au nombre de quatorze, les pères de ses élèves. L'auteur déclare lui-même qu'il ne sait que médiocrement le français. Mais il ajoute néanmoins : « de fait aujourd'hui il y a peu de personnes de louable qualité, qui ne prennent plaisir à l'exercice de cette langue, estant aujourd'hui de si grand usage, qu'il y a peu de province (*sic*) au monde, ou l'usage d'icelle ne se voye <sup>1</sup>. »

Mais écartons d'un coup tous les professeurs, étrangers comme nationaux. On pourrait dire en effet qu'en présentant comme universelle la langue qu'ils enseignaient, ils procédaient à la façon des marchands qui, afin d'attirer la clientèle, vantent l'article qu'ils vendent comme le meilleur, sans conteste.

Les hommes d'état ne peuvent pas, eux, être soupçonnés d'avoir fait aussi de la réclame. Parmi les témoins qu'on ne saurait reprocher, je citerai D. Francisco Gutierrez de Los Rios, comte de Fernan Nuñez. Il estime qu'il faut « savoir le français en perfection, tant à cause des livres excellents écrits dans cet idiome que parce qu'il se trouverait difficilement une capitale de monarchie ou de république

1. Cet exemplaire présente une autre curiosité. Il a appartenu à un Poméranien, nommé Passe, en 1698. Le possesseur a ajouté en ms., à la fin, un vade-mecum, comprenant un résumé de syntaxe donné par David Janssaeus, en latin. Ce sont évidemment des notes de cours.

où le français ne se parlât, sinon mieux, au moins aussi bien que la langue indigène <sup>1</sup>. » En Allemagne, en Angleterre, toute sorte d'autres personnages, que j'aurai l'occasion de citer, ont exprimé la même vérité, presque dans les mêmes termes.

Les expatriés et les réfugiés sont aussi à consulter. Beaucoup d'entre eux ne sont point ou ne sont plus capables de préjugés en faveur de la France. Ainsi L. du May. Il n'était pas né Allemand, il n'en était pas moins au service des princes allemands et de l'Empire, qu'il défendit plusieurs fois par la plume <sup>2</sup>. Il écrit : Les langues française et italienne « sont également bonnes et belles, mais non pas également vtilies; Car pour sçavoir l'vtilité d'vne Langue, il faut voir en quel endroit du Monde l'on demeure, quelles personnes on hante, et avec qui on a des affaires. L'Italienne est en grande estime, et extrêmement vtile en la Cour de l'Empereur, et sur toutes les côtes de la mer Méditerranée... La Française a plus de vogue vers le Septentrion, et est merueilleusement chérie en Allemagne, Angleterre, Dannemarck, Suede, et Pologne, où tous les Roys, Princes et Seigneurs la parlent à la perfection, excepté l'Empereur, qui n'ayme, ny les François, ny leur Langue. Toutesfois elle est tellement à la mode, que les principaux Italiens, voire mesmè les Espagnols de sa Cour, et tous les autres que j'ay connu en Allemagne, la parlent, ou l'écorchent <sup>3</sup>. »

Personne n'a mieux vu et n'était mieux placé pour voir que ces pères du cosmopolitisme littéraire moderne. Bayle, un des plus illustres d'entre eux, s'est rendu nettement compte, avec une clairvoyance supérieure, du changement qui s'opérait en Europe. « La Langue Française, écrivait-il dès 1685, est désormais le point de communication de tous les Peuples de l'Europe, et une Langue que l'on pourroit appeller « transcendente », par la même raison qui oblige les Philosophes à donner ce titre aux natures qui se répandent et qui se promènent dans toutes les Categories <sup>4</sup>. »

Cinq ans après, dans la préface qu'il met au Dictionnaire de Furetière, il revient à ce sujet. Ce sont d'abord des constatations : « On l'entend ou on la parle dans toutes les Cours de l'Europe ; et

1. Voir Morel-Fatio, *Et. sur l'Esp.*, 2<sup>e</sup> série, 1890, 19.

2. Voir Gillot, *Le règne de Louis XIV*, 1914, 69.

3. *L'Etat de l'Empire*, 38-39. A son opinion on comparera celle du réfugié De la Touche, devenu un des ennemis acharnés de Louis XIV : La langue française « est généralement préférée à toutes les autres de l'Europe, et les Etrangers de qualité, jusqu'aux Principes Souverains mêmes, croiroient qu'il manqueroit quelque chose à leur éducation, s'ils ne la parloient purement, et avec facilité » (*Art de parl.*, Préf. de l'édition de 1730).

4. *Rép. des Let.*, nov. 1685, Bayle, *Œuv.*, I, 416.

il n'est point rare d'y trouver des gens qui parlent François, et qui écrivent en François aussi purement que les François mêmes. » La politique n'y est pour rien. « Combien y a-t-il de villes, d'ailleurs tres-souvent en guerre avec la France, dans lesquelles non seulement tout ce qu'il y a de distingué dans l'un et l'autre sexe parle François, mais aussi plusieurs personnes parmi le peuple ? » Au contraire la langue française sert souvent à déjouer les combinaisons de la politique française et à combattre l'influence de la France. « Veut-on qu'un libelle coure bien le monde ? Aussi-tôt on le traduit en François, lors même que l'original en est Latin : tant il est vray que le Latin n'est pas si commun en Europe aujourd'huy que la langue Française. »

Les derniers mots de cette phrase montrent que Bayle pénètre jusqu'au fond de la question. Il voit où en est la lutte. Il ne s'agit point de triompher de l'une ou l'autre des langues modernes, il s'agit de renverser la vieille idole, de prendre sa place à la langue latine, de devenir ce qu'elle a été longtemps : l'instrument de la culture humaine. « Tout le monde veut sçavoir parler François, constate Bayle, on regarde cela comme une preuve de bonne éducation : on s'étonne de l'entêtement qu'on a pour cette Langue, et cependant on n'en revient point ; il y a telle Ville où pour une Ecole Latine, on en peut bien conter dix ou douze de Françaises ; on traduit par tout les Ouvrages des Anciens, et les Sçavans commencent à craindre que le Latin ne soit chassé de son ancienne possession. Il est déjà si négligé, en Italie, en Espagne, et en France (comme l'a reconnu l'Abbé d'Anet dans la Préface de son premier Dictionnaire) que si le Nord, qui a ruiné autrefois l'éloquence de l'ancienne Rome, ne tient bon, c'en est fait. Il y a grande apparence que les Peuples, qui ont fait le plus de mal au Langage de l'ancienne Rome, lui seront les plus fideles à l'avenir, sans avoir égard aux raisons par lesquelles M. Charpentier s'efforce de faire voir qu'il faudroit enseigner les Sciences en Langue vulgaire <sup>1</sup>. »

**CONTRÔLE PAR LES FAITS.** — Quand on cherche à contrôler ces dires par les faits, on ne tarde pas à en trouver de toute sorte, et qui concordent : établissement de cours et d'écoles françaises un peu partout, correspondances françaises échangées entre étrangers, création hors de France d'une presse internationale en français,

1. *Rép. des Let.*, août 1684, Bayle, *Œuv.*, I, 113-4.

traduction immédiate en français des livres qui doivent être lus par toute l'Europe<sup>1</sup>.

Il y a là, dans l'ordre intellectuel, une série de véritables petits événements, dont certains ont une valeur toute particulière. La signification et la portée n'en peut être contestée. Quand un libraire risque ses fonds pour la publication d'un livre ou d'un journal en français, il est impossible d'admettre qu'il s'est déterminé par le désir d'exalter la langue française, dont il n'avait cure; il ne la sert pas, il se sert d'elle pour gagner de l'argent; s'il la choisit, c'est à bon escient et après supputation, parce qu'elle lui offre un maximum de garanties ou au moins de chances. Dans une lettre de Graevius à Daniel Elzevier, en 1679, les raisons qui doivent déterminer l'éditeur à accepter la publication qu'on lui propose sont données toutes crues. Les lettres qui lui sont soumises sont de Morin, d'Aléandre, de Pierre de la Valle, de Peiresc, de Chapelain : « un grand nombre sont en français; elles n'en trouveront que plus d'acheteurs, car combien y a-t-il de gens qui ne préfèrent maintenant les choses françaises aux latines? »<sup>2</sup>

D'autre part, la politique, qui cherche à agir sur l'opinion, aussi loin et aussi généralement qu'elle le peut, n'a point non plus de complaisance pour tel ou tel idiome. Elle prend celui de tous qui porte le mieux. Or en pleine révolution anglaise, le 26 février 1650, ordre était donné aux fonctionnaires de douanes anglaises de laisser passer « Monsieur Rosin transportant l'impression d'un livre en françois concernant la procédure du Parlement contre le feu roi, et destiné à être répandu dans les pays étrangers<sup>3</sup>. » De même en 1680 on décidait que le procès de Strafford serait immédiatement traduit dans une langue « un peu plus universelle que l'Angloise<sup>4</sup>. » C'est qu'il était nécessaire de mettre les pièces de ces grands débats sous les yeux du monde entier, et que le français seul y pouvait servir. La création d'une presse internationale en français s'explique par des raisons de même ordre. Enfin l'adoption du français dans les relations diplomatiques acheva de le consacrer. J'essaierai de dater et d'expliquer ces faits d'importance capitale. Je voudrais, dans les pages qui suivent, raconter les événements qui ont marqué dans

1. « Je ne l'ay pas sitost veu en Anglois (le livre de Chamberlayne), que j'ay jugé, qu'il meritoit de paroistre dans la langue Françoisse, comme estant plus universelle dans la Chrestienté qu'aucune autre... afin de donner une parfaite connoissance du Royaume d'Angleterre à tout le reste de l'Europe » (*L'Estat prés.*, 1669, I, Epistre du traducteur).

2. Willems, *Les Elzev.*, CCXL.

3. *Calend. of State Papers*, Dom., 1650, 527.

4. Gaichès, *Max. sur le minist. de la Chaire et Disc. acad.*, 235, note A.

chaque pays les étapes de notre triomphe, jusqu'au jour glorieux où dans un traité de paix avec l'État qui continuait le Saint Empire Romain, notre langue fut acceptée de fait, sinon de droit, au lieu et place du latin, dépossédé d'un privilège séculaire. Je voudrais aussi rechercher les causes de ce succès, et montrer que l'action du gouvernement de Louis XIV, ses intrigues, ou ses menaces, qu'on a plusieurs fois dénoncées avec haine, n'ont pas joué ici le rôle qu'on leur attribue, ainsi que les dates et les textes le prouvent avec évidence. Si le Roi a servi les brillantes destinées de notre langue, c'est par l'éclat de sa Cour, non par ses victoires ou sa politique. Le vainqueur, c'est le génie de la race, magnifiquement épanoui à cette époque, en une floraison d'élégances qui faisaient de Paris et de Versailles les capitales du monde civilisé, et les centres d'attraction où beaucoup venaient par snobisme, sans doute, mais que voulait aussi fréquenter une élite d'hommes et de femmes de toutes nations, désireuse de se polir au contact d'une civilisation supérieure.

---





# LIVRE I

## LE FRANÇAIS EN ANGLETERRE <sup>1</sup>

### CHAPITRE PREMIER

#### COUP D'ŒIL EN ARRIÈRE. LE XVI<sup>e</sup> SIÈCLE <sup>2</sup>

LE FRANÇAIS A LA COUR. — En Angleterre, disait Peletier du Mans, autour de 1550, « au moins entre les Princes et an leurs.

1. M. Bastide, que je citerai souvent au cours de ce chapitre, a bien voulu me donner divers renseignements et de précieux conseils. Je le remercie sincèrement de son obligeance.

2. BIBLIOGRAPHIE. Les ouvrages les plus souvent cités sont Charlanne, *L'influence française en Angleterre au XVII<sup>e</sup> s. Le Théâtre et la Critique*, Paris, 1906, 8°. (Abrev. : *Th. et Crit.*)

Id. *L'influence française en Angleterre au XVII<sup>e</sup> s. La vie sociale*, Paris, 1906, 8°. Thèse complémentaire de la précédente. (Abrev. : *Vie soc.*)

Bastide, *Anglais et Français du XVII<sup>e</sup> s.*, Paris, 1912, 12°.

Cf. Jusserand, *Histoire littéraire du peuple anglais*, Paris, 1894, 8°, t. II. Id., *Shakespeare en France sous l'ancien régime*, Paris, 1898, 8°. Upham, *French Influence in English literature*, New-York, Columbia University Press, 1908. Grisy, *Histoire de la comédie anglaise au XVII<sup>e</sup> siècle (1672-1707)*, Paris, Didier, 1878. Geffroy, *Étude sur les pamphlets de Milton*, Paris, 1848. Thèse. Gillet, *Molière en Angleterre*, Paris, 1913. Daniels, *Saint-Evremond en Angleterre*. Thèse de l'Université de Paris, Versailles, 1907.

Michel, *Les Écossais en France et les Français en Écosse*, 2 vol. 8°, Lond., 1862. Schickler, *Les Églises du Refuge*, Paris, 1882. Beljame, *Le public et les hommes de lettres en Angleterre au XVIII<sup>e</sup> s. (1660-1744)*, Paris, 1881, 8°.

Derocquigny, *Contribution to the study of the French Element in English*, 1904. Jespersen, *Growth and Structure of the English Language*, 1905, 2<sup>e</sup> éd., 1912.

Beljame, *Quae e Gallicis verbis in Anglicam linguam Johannes Dryden introduxerit*, Paris, 1881, 8°.

Parmi les auteurs du temps, je citerai : Etheredge ; *The works of sir George —, plays and poems*. Edited by A. Wilson Verity, Lond., 1888. Mrs Behn, *Plays written by the Late Ingenious —*, 3<sup>e</sup> éd., 1724, 4 vol. (The Rover, I et II, The Dutch Lover, The Round Heads, Abdelazer, The Young King, The City Heiress, The Feign'd Curtezans, The Town-Fop, The False Count, The Lucky chance, The Fore'd Marriage, Sir Patient Fancy, The Widow Rauter). Butler, *Hudibras*, Londres, 1664, 8°. *The British Drama; comprehending the best plays in the English Language*. tome III, Comedies, Lond., 1804 (Abrev. : *Br. Dr.*). Ce tome contient : Massinger, *A new way to pay old debts* ; Beaumont et Fletcher, *Rule a wife...* ; Wycherley, *The Plain Dealer* ; Congreve, *The Double Dealer* ; Vanbrugh, *The Provok'd Wife* ; Cibber, *Love makes a man* ; Congreve, *Way of the World*. Saint-Evremond, *Œuvres de M. de —*, éd. Des Maizeaux, 1753. Hamilton, *Grammont*, éd. Auger, 1861, 12°. *L'État présent de l'Angleterre...* traduit de l'Anglois d'Eduard Chamberlayne de la Société Royale, Amsterdam, chez Jean Blaeu, 2 vol., 1669 et 1672 (Abrev. : *L'Est. pres.*).

Cours, iz parlent Frâçoës an tous leurs propos »<sup>1</sup>. Peletier exagérât, mais il est exact qu'au xvi<sup>e</sup> siècle les rois d'Angleterre savaient le français. Une vieille tradition les portait à l'apprendre, les besoins de la politique et de l'administration leur en faisaient presque une nécessité. En outre ils s'y complaisaient. Henri VIII, comme le rappelle Bayle (*Préf. de Furetière*, 1690), écrivait à Anne de Boleyn en français. Il faisait même des vers, — peu importe qu'ils fussent mauvais — et avait envoyé son fils naturel, le duc de Richmond, étudier à Paris. Édouard VI avait eu pour maître Jean Bellemain, qu'il garda en Angleterre jusqu'à sa mort<sup>2</sup>. Élisabeth, dont le long règne occupe toute la deuxième moitié du siècle, avait traduit Marguerite de Navarre. Elle faisait vanité non seulement d'écrire notre langue, mais de la parler sans accent<sup>3</sup>.

Je n'ai pas besoin de dire cependant que la Cour où régna notre idiome, ce fut, non la sienne, mais celle de Marie Stuart, amie des poètes, poète elle-même, qui savait d'autres langues, parmi lesquelles le dialecte de son peuple, mais resta fidèle à la sienne, qu'elle aimait d'amour<sup>4</sup>.

Ronsard passa de longs mois en Écosse et en Angleterre, où il fut choyé. Brantôme, dont le père chassait avec Henri VIII, se rendit deux fois à la cour d'Élisabeth. Jacques Grévin, Jean Bodin, du Bartas, la Noue, Henri Estienne franchirent aussi le détroit. Au reste ce n'est point la Renaissance qui avait valu à la littérature cet avantage. J'ai déjà parlé du Moyen Age. Depuis 1500, Gringore avait eu l'honneur d'être traduit par Barclay, Marot fut copié par Spenser, qui fit du reste son profit de Du Bellay aussi. Rabelais fut très lu. Plus tard, Montaigne, du Bartas, Desportes, Guy du Faur de Pibrac, jouirent chez nos voisins d'une vraie gloire.

C'est que, pendant que la France entière ignorait l'anglais, les hommes distingués d'Outre-Manche, nobles, savants, écrivains, se plaisaient à apprendre le français. C'est une chose rare chez nous maintenant, disait Harrison, d'entendre parler d'un courtisan qui

1. *Dial. de l'orth.*, 93.

2. Gustave Masson, *Mélanges, Jean Bellemain maître de français du roi Edouard VI*, dans le *Bull. de la Soc. de l'hist. du Prot. fr.*, 1866, t. XV, 2<sup>e</sup> série, 1<sup>er</sup> an., 138-145.

3. « Mr de Buzanval qui avoit résidé à Londres de la part du Roy, en la contre-faisant, avoit dit que la Reyne (Élisabeth) parloit fort desagréablement François, disant souvent, mais avec un accent long et ridicule, *paar Dieu, paar maa foy*. Elle en garda le souvenir, pour se vanger » (Du Maurier, *Mem. hist. Holl.*, 1680, 257). Elle savait aussi l'italien, l'allemand, le latin et le grec (J. J. Scaliger, *Scaligerana*, 1695, 134).

4. Riccio succéda en 1661 à Raullet comme secrétaire pour la correspondance française.

ne possède que sa propre langue. Bacon employait le français pour écrire au marquis d'Effiat ; sir Thomas Smith, l'ambassadeur d'Élisabeth, imprimait à Paris, chez Robert Estienne. En Écosse, Melvil, que Marie Stuart envoya à Londres, avait été élevé dans la maison du Connétable de Montmorency. Le virulent ennemi de Marie Stuart, l'Écossais Buchanan, amené en France par son maître Major, y a enseigné longtemps, et si le latin était son idiome professionnel, tout comme son traducteur Du Bellay, il goûtait la « douceur angevine ». « Sermone comis », disait-il de la France.

LA GRAMMAIRE FRANÇAISE EN ANGLETERRE. — Une preuve que le français était étudié chez nos voisins, c'est le nombre et l'importance des manuels composés pour eux dans le premier tiers du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. C'est ici le lieu de rappeler les hommes dont j'ai déjà parlé : Barclay, Palsgrave, Duez, qui ont créé la grammaire française<sup>2</sup>. Sans doute les gentilshommes pour qui ils travaillaient n'arrivaient pas tous au but, et Morus a pu se moquer de polyglottes qui parlaient toutes les langues avec l'accent français, sauf la française. Ascham, dans la préface de son *Toxophilus* (1545), protestait aussi contre leurs prétentions<sup>3</sup>. Je ne voudrais pas non plus laisser croire que les marchands qui apprenaient le français pour leurs affaires fussent très nombreux. Quoique Meurier, en leur dédiant ses *Communications familières*<sup>4</sup>, ait parlé d'une nation anglaise « desireuse et diseteuse du langage françois », la plupart des voyageurs devaient se tirer d'affaire au moyen de ces modestes guides de la conversation que les imprimeurs d'Anvers<sup>5</sup> agençaient dans de petits volumes oblongs, visiblement disposés pour être mis dans des poches.

Comme partout, c'était le latin qui tenait le premier rang en Angleterre<sup>6</sup>, et là aussi on eût mis volontiers le bonnet d'âne à quiconque s'émancipait jusqu'à lui substituer l'anglais<sup>7</sup>. Le fran-

1. Je rappelle ici que, parmi les premiers livres qu'on imprima en Angleterre figure un manuel destiné à l'enseignement du français (Voir Stürzinger, *Orthogr. gall.*, XV et XXII. Cf. Charl., *Vie soc.*, 178).

2. Voir tome II, 125 et Charl., *Vie soc.*, 179-181.

3. *Many English Writers... vsing straunge words, as Latin, French, and Italian, do make all things darke and hard.*

4. Anvers, 1563, 8°.

5. Par exemple, H. Henricius. Au cimetière de Sainte-Marie sous le Lys, 1579. Son manuel fut traduit en 1583.

6. A la veille du jour où un des plus grands dramaturges du monde fait représenter ses chefs-d'œuvre, Puttenham, dans *The Arte of English Poesie*, 1589, croit encore devoir démontrer que la langue anglaise n'est pas moins expressive que celle des Grecs et des Latins, et qu'avec elle la poésie peut être un art. En 1581, George Pettie s'excusait aussi d'écrire en anglais (Charl., *Vie soc.*, 165).

7. M. Jusserand me semble s'être trompé sur le motif qui faisait punir les écoliers,

çais n'était, malgré la tradition, qu'une langue vulgaire, obligée de disputer sa place à l'italien. Il n'y a aucune trace, à ma connaissance, de cours de français dans les écoles. Des maîtres privés, des voyages en France devaient suppléer tant bien que mal à cet enseignement. Et il est certain que les uns comme les autres n'étaient à la portée que d'un petit nombre de familles.

PREMIERS RÉFUGIÉS HUGUENOTS EN ANGLETERRE. — L'intolérance religieuse des rois de France multiplia pour les Anglais les occasions d'entendre du français. C'est dans une famille réfugiée, chez les Mongoye de Crécy, que Shakespeare y forma son oreille. Beaucoup d'autres ont tiré leur profit des « sujets du roi de France ».

Dès 1535-1536, quarante-cinq lettres de naturalisation avaient été accordées à des huguenots émigrés. En 1547, Cranmer permettait à Utenhovius de donner à Cantorbéry quelques prédications, en 1549, à Richard Vauville, de célébrer à Londres un culte en français. Des lettres patentes d'Édouard VI, datées de 1550, autorisèrent l'église française, dite Église Wallonne de Londres. « C'est à elle, ajoute Schickler, l'historien du Refuge, que la plupart des églises françaises du royaume uni et même d'Amérique doivent leur origine et leur première organisation <sup>1</sup>. » Après les persécutions de la Reine Marie, les protestants furent remis en possession de leurs privilèges par Élisabeth, et désormais ce fut un afflux, tantôt lent, tantôt torrentiel, mais presque ininterrompu de huguenots. Depuis la Saint-Barthélemy, il prit le caractère d'une invasion <sup>2</sup>.

L'Église d'Angleterre était soupçonneuse et tracassière, et il fut fort difficile aux nouveaux venus de maintenir leur indépendance religieuse. D'autre part les corporations, les villes aussi, sous prétexte d'hygiène, en réalité pour des raisons économiques surtout, se défendaient contre eux. De 1561 à 1573, ce fut une lutte perpétuelle, dont le résultat fut de disperser un peu partout les étrangers, même ceux qui étaient « denizens » (c'est-à-dire à peu près « admis à domicile ») <sup>3</sup>.

quand ils parlaient anglais. Ce n'était pas le français qu'on voulait leur imposer, mais le latin (*Shakesp. en Fr.*, 23).

1. *Egl. Réf.*, 7-8.

2. « Apportant l'industrie drapière, ils (les réfugiés venus des Flandres) sont reçus avec empressement par Élisabeth qui les aide à fonder les églises fortifiées ensuite par les réfugiés de France : *Winchelsea*, 1560-1589, *Canterbury*, 1561, *Sandwich*, 1564-1570, *Norwich*, 1564-1829, *Southampton*, 1567 ». (*Id.*, *ib.*, 11).

3. On trouvera dans Schickler l'histoire de cette lutte (*o. c.*, 23-24). En 1588, Burghley dut plaider devant le Parlement la cause des émigrés. Il leur fut interdit par le lord maire d'exercer leur industrie et l'interdiction ne fut levée qu'en 1599. Jacques I<sup>er</sup> fut plus libéral. Mais en 1634, nouvelle crise et nouvelles violences pour

Cette sévérité, qui contraignait les réfugiés à se séparer, au lieu de former des groupes très compacts, ne leur laissait guère qu'une perspective, celle de se fondre dans la masse religieuse et ethnique où ils entraient ; elle fut certainement peu favorable à leur influence. Les Églises de langue française, à travers bien des vicissitudes, se maintinrent, il est vrai, mais la vie de leurs membres dut de bonne heure se conformer aux nécessités du milieu et s'angliciser. Combien de temps gardèrent-ils leur langue, rite et formulaire mis à part ? C'est une question trop générale, et à laquelle on ne pourrait répondre que si on avait les moyens d'étudier un groupe après l'autre. Malheureusement, les documents font défaut<sup>1</sup>. Des études faites il ressort seulement que le Refuge procura quelques maîtres de français, en particulier ce Sainliens (Holyband), auteur de nombreux ouvrages, dont l'honneur principal est d'avoir fourni à Cotgrave la première ébauche de son travail. Il semble qu'il ait dirigé une école dans le cimetière Saint-Paul, centre de la ville et quartier des imprimeurs. En 1568, il y enseignait avec l'aide d'un adjoint. Il quitta cette école, et elle ne cessa pourtant pas d'exister. En 1590-91, un imprimeur donne encore pour adresse de sa boutique : « près de l'école française<sup>2</sup>. » Si modeste qu'on la suppose, cette école en annonçait d'autres, et, d'ailleurs, eût-elle même été unique, elle n'avait pas son pendant au quartier latin. Qui eût ouvert alors à Paris une école anglaise ?

OPPOSITION ET CRITIQUES. — En 1577, Harrisson s'était plaint déjà du goût exagéré de ses compatriotes pour les modes et la cuisine française. Chapinan imagine plaisamment que deux naufragés, en voyant les costumes et les allures des gentilshommes, se méprennent, ne croyant plus être débarqués en Angleterre. Le gallomane devient un type. Beaumont et Fletcher vers 1609, en ont esquissé le portrait en quelques lignes rapides<sup>3</sup> : Les dangers de la Manche impitoyable, de Douvres à Calais, cinq longues heures de

tâcher de soumettre les étrangers à la liturgie anglicane, traduite en français. Enfin, en 1641, le Parlement sanctionna leur résistance, et le synode de 1641 publia la « *Police et discipline ecclésiastique observées es Eglises de la langue françoise* ». Cromwell les respecta. Charles II reconnut aussi leurs droits au moins à l'existence (cf. Miss Farrer, *La vie et les œuvres de Cl. de Sainliens*, Paris, 1908, 4-7).

1. Quelques-uns des réfugiés reçurent des bénéfices dans l'Église anglicane, et publièrent des ouvrages en anglais.

2. Voir Miss Farrer, *o. c.*, 10-13. On cite après Sainliens, Ledoyen de la Pichonnaye (Stengel, *o. c.*, n° 28 ; mais personne n'a vu son ouvrage), de la Mothe, 1592 (*Id.*, *ib.*, n° 36), et une grammaire anonyme de 1595, parue à Rouen (*Id.*, *ib.*, n° 37). Cf. une liste très complète dans Upham (*o. c.*, 9-10).

3. Cité par Bastide, *o. c.*, 58-59.

traversée... ensuite débarquer muet, incapable de demander un hôtelier anglais ; voyager de ville en ville sur des chevaux de poste fort chers, pareil à un homme parti à la recherche de sa langue maternelle... Et tous ces travaux presque surhumains une fois accomplis pour votre maîtresse, être en danger de l'abandonner et de prêter un nouveau serment d'allégeance à quelque dame française qui se contentera de vos sourires en échange de sa conversation ; après toute une année qui se passe à jouer à la paume et à écorcher le français, risquer d'être ridicule à votre retour et de fournir aux femmes de chambre un thème à bavardages.

Pareilles satires n'eussent eu aucune chance de succès, si l'original de cette caricature n'eût pas existé ou même si la société anglaise n'en avait pas présenté un assez grand nombre d'exemplaires.

---

## CHAPITRE II

### LE DÉBUT DU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE

A LA COUR DE JACQUES I<sup>er</sup>. — Il est cependant assez difficile, quand on en vient aux faits eux-mêmes, de déterminer dans quelle mesure le goût incontestable des choses de France portait les Anglais du temps à étudier notre langue. Ainsi on nous dit que le roi Jacques I<sup>er</sup> fit venir Casaubon, P. du Moulin, J. de Schelandre, qu'il avait pour médecin un réfugié, Théodore de Mayerne. Soit, mais c'était, j'imagine, parce qu'il désirait avoir les soins de ce médecin, et s'il attirait à lui des protestants de marque, ce n'était pas pour le plaisir de tenir des conversations françaises ; les affinités religieuses lui faisaient aussi bien appeler des érudits ou des pasteurs d'une autre nation. J. de Schelandre a parlé « des étrangers dont cette cour abonde ». En effet quelques aventuriers de lettres y sont venus de partout chercher ce que leur rapporterait une « Stuartide ». Le fait n'a rien de spécifique.

Il est hors de doute toutefois qu'un assez grand nombre d'hommes politiques considérables, dont il ne peut être question de faire ici la revue, continuaient à apprendre le français, ainsi cet Herbert de Cherbury, qui fut ambassadeur en 1618, et devint si grand admirateur de notre vie et de nos mœurs ; Lord Kensington, qui fut chargé de demander à Marie de Médicis la main d'Henriette de France ; le célèbre Buckingham, etc.

En 1626, Bassompierre était à Londres. On lui fit dire le 6 novembre que « tous ceux du conseil qui parloient ou entendoient le françois » le viendraient trouver le lendemain matin <sup>1</sup>. Un texte comme celui-ci peut être interprété de deux manières, il implique qu'il y avait là des hommes qui ignoraient le français, mais il laisse aussi entendre que plusieurs le savaient assez pour s'entretenir avec un ambassadeur des questions les plus délicates. Les deux conclusions sont également vraies. Et on pourrait émettre une troisième opinion, qui serait vraie aussi, c'est que beaucoup d'Anglais ne savaient le français qu'à moitié. Raleigh, embrassé dans l'escalier par un agent du roi de France, est tout esbrouffé de ses paroles d'honnêteté ; elles coulent si vite qu'il ne suit plus, et force lui est de

1. *Mém.*, Mich. et Pouj., 255.



recourir à son interprète <sup>1</sup>. Dans une circonstance solennelle, un autre personnage donna des preuves manifestes d'une préparation incomplète. Le contrat de mariage d'Élisabeth, fille de Jacques 1<sup>er</sup> et de l'Électeur palatin, fut signé le 27 novembre 1612. Sir Thomas Lake, secrétaire d'État, était chargé de lire l'acte en français. Sa traduction était si incorrecte et sa prononciation si bizarre que les assistants éclatèrent de rire. Pour faire cesser le scandale, l'archevêque de Canterbury fut obligé d'intervenir et de réciter une prière <sup>2</sup>.

Cependant des hommes de lettres s'étaient mis en mesure de jouir de nos œuvres, ainsi Ben Jonson, qui s'entretenait avec Du Perron de notre Ronsard. C'est pour les uns et les autres que parut en 1611 le Dictionnaire de Cotgrave, adressé à « Sir William Cecil, Knight, Lord Burghley ». Il a visiblement été fait, non pas comme tant d'autres recueils, pour des usages pratiques — il n'est pas destiné à des marchands — mais pour permettre à des hommes cultivés de lire nos auteurs, Rabelais inclus <sup>3</sup>. C'est une œuvre appropriée à un pays où on s'intéresse à la littérature française <sup>4</sup>.

Les relations avec l'Écosse continuaient également. Les contemporains prétendaient qu'il n'y avait pas d'Université sur le continent où n'enseignât au moins un Écossais. En France, les maîtres de cette nation n'ont jamais cessé de tenir une place brillante <sup>5</sup>. Ce qui est moins connu, c'est qu'un nombre considérable d'Écossais ont exercé ou à Sedan <sup>6</sup> ou en France, les fonctions de pasteurs <sup>7</sup>.

Il est de toute évidence qu'ils ne pouvaient réussir près de leurs

1. Ch. Bastide, *Raleigh et la France*. Extrait de la *Rev. Univ.*, 15 avril et 15 mai 1914, 8.

2. Gardiner, *History of England*, (1603-1642), 1885, II, 160-161.

3. Cf. tome III, 87.

4. Howell recommande comme poètes français : Du Bartas, Ronsard, Desportes Theophile (*Instructions for... Travell*, Lond., 1642, 45).

5. Sir William Hamilton écrit : « Durant les xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles, il était rare de trouver sur le continent une université sans professeur écossais... La France, néanmoins, fut longtemps la grande pépinière des talents de l'Écosse, et il en fut ainsi même après la séparation politique et religieuse des deux pays, à la suite de l'établissement de la réforme et de l'avènement du monarque écossais à la couronne d'Angleterre. Un fait peut donner une idée du nombre d'étrangers ainsi employés en France : l'illustre cardinal du Perron trouva, dit-on, à lui seul, place dans les écoles de cette nation pour un plus grand nombre d'Écossais lettrés que n'en avaient toutes les écoles et les universités d'Écosse réunies » (*Fragments on the Scottish Philosophy*, I, 393, dans Fr. Michel, *Les Ecos. en Fr.*, II, 187 ; cf. 194).

6. Le poète Melville y suivit en 1612 le duc de Bouillon (*Id.*, *ib.*, II, 166-7).

7. D'après le *Synodicon* de John Quick, Fr. Michel nous mentionne « Ferguson, pasteur à Vieilleville, en Bretagne depuis 1599 ; à Châteaudun, Simpson ; à la Rochefoucaud, Hog ; à Bonlieu, Quimpson, tous en 1603 ; Weemes, principal du collège de Montauban, John Hamilton père et fils, pasteurs à Ozillac, Montendre et Fontaines, puis le fils seul à Jarnac en 1650 » etc., etc. (*Ib.*, II, 251, n. 3).

ouailles, sans parler notre langue. Ils s'y mettaient de leur mieux <sup>1</sup>, et certains arrivaient à la posséder, au point de s'en servir pour leurs ouvrages <sup>2</sup>. Or tous ne finirent pas leur vie parmi nous. Il arrivait que devenus à demi Français, ils s'en retournaient soit dans leur pays d'origine, soit en Angleterre <sup>3</sup>. John Gordon, par exemple, fils d'un évêque réformé, après avoir vécu en France, et s'y être marié deux fois, fut appelé près de Jacques I<sup>er</sup>, pendant que sa seconde femme, fille de M. Maulet, premier président du Parlement de Bretagne, fut attachée à la princesse Élisabeth, future femme de l'Électeur palatin, pour lui enseigner le français <sup>4</sup>.

Du côté catholique, on était aussi attiré vers la France. A Bourges, par exemple, les étudiants venaient apprendre le droit <sup>5</sup>. Mais voici un trait rapporté par M. Charlanne qui donnera à lui seul une idée de la place que tenait en Écosse notre culture. Quand l'Écossais Drummond mourut, il avait chez lui 267 livres latins, 35 livres grecs, 11 livres hébreux, 61 livres italiens, 8 livres espagnols, 120 livres français et seulement 50 livres anglais <sup>6</sup>.

**L'INFLUENCE D'HENRIETTE DE FRANCE.** — On a considéré plusieurs fois le mariage de la fille de Henri IV avec Charles I<sup>er</sup> comme ayant grandement contribué au développement de la culture française en Angleterre. La reine avait en effet emmené avec elle, non seulement trente-six chapelains, mais toute une troupe de serviteurs et de

1. John Welsh devint en 1607 ministre de Jonzac. D'après des lettres en français adressées à Boyd, il s'y trouvait fort mal : il y resta cependant plus de dix ans, et y publia un ouvrage (l'Armageddon de la Babylon apocalyptique). S'il est vrai, comme l'assure son biographe, que quatorze semaines après son arrivée à Bordeaux, il était en état de prêcher en français, il paraît aussi qu'il ne parla jamais correctement notre langue, surtout quand il s'animait. Il sut pourtant par un mot d'esprit apaiser Louis XIII après le siège de Saint-Jean-d'Angely, alors qu'il avait été arrêté sur son ordre (Id., *ib.*, II, 252-254).

2. Parmi ceux qu'on cite comme auteurs figure Primerose, qui fut pasteur à Bordeaux. Son compatriote Cameron, qui le remplaça en 1620, est aussi l'auteur d'ouvrages en français et d'une lettre qui eut l'honneur du bûcher (Id., *ib.*, II, 169 et suiv.). Le coadjuteur de l'archevêque de Paris, qui devait plus tard être le cardinal de Retz, ayant besoin d'un secrétaire, prit à son service un Écossais nommé Robert Menteith de Salmonet. Michel de Marolles dit à propos de lui : « Cet homme... écrit en notre langue, comme un François naturel... Il a composé l'Histoire des derniers troubles d'Angleterre et nous avons vu de lui une Remontrance au roi de la Grande Bretagne, qui peut être mise en comparaison de tout ce que nous avons de plus elegant » (Id., *ib.*, II, 301). Malheureusement Marolles n'était pas grand connaisseur.

3. Primerose mourut pasteur de l'Église française de Londres, quoiqu'on l'eût bien prié de rester à Bordeaux (Id., *ib.*, II, 168-179).

4. Id., *ib.*, II, 273.

5. Sur un album, de 1619 à 1624, ont signé 15 Écossais. Henri IV avait rétabli le corps des gendarmes écossais en 1604.

6. *Th. et crit.*, 97.

domestiques, hommes et femmes, en tout plus de cent personnes <sup>1</sup>. Mais précisément, ils étaient trop, et prétendaient jouer trop grand rôle. Le roi commença bientôt à se plaindre des « Monsers » à Buckingham. A Marie de Médicis même, il déclara, non sans aigreur, que la reine dédaignait la langue et la nation anglaise en général <sup>2</sup>.

En peu de temps les difficultés devinrent telles que le roi dut prendre des mesures de rigueur. Le Lord Secrétaire d'État signifia son congé à toute la maison française, et le 7 août 1626, comme l'ordre, malgré une scène d'une violence extrême, n'avait pas été exécuté, le roi, en dépit des colères et des pleurs de sa femme, écrivit à Buckingham d'agir par douceur s'il le pouvait, sinon d'agir « par la force et de les chasser comme autant de bêtes sauvages, jusqu'à ce qu'il les ait tous embarqués ». Il ajoutait : « Que le diable les emporte <sup>3</sup> ! »

Le diable en ramena, et il trouva un complice dans le palais : l'Amour. Après l'affaire de la Rochelle, un arrangement intervint, aux termes duquel la maison de la reine fut reconstituée. Elle gardait un évêque, un confesseur, et son assistant, six prêtres, d'autres encore, sans parler des femmes ; la majorité restait néanmoins anglaise. Sans que nous ayons là-dessus des données tout à fait précises, il semble bien que la volonté royale était fortement arrêtée. Nous avons vu Charles I<sup>er</sup> protester auprès de Marie de Médicis contre l'indifférence et le dédain de sa femme pour l'idiome. Est-ce pour cela qu'il ne fit pas apprendre le français au prince de Galles, son fils ? En tout cas, celui-ci l'ignorait, quand il arriva à Paris. Sans doute, le roi parlait français avec sa femme, néanmoins Henriette se mit peu à peu à l'anglais. Si elle garda l'habitude d'écrire en français à son mari, celui-ci lui répondait en anglais. La reine eût été du reste à cette date en mesure d'écrire elle aussi en anglais, car elle correspondit de France en cette langue avec

1. V. Baillon, *Henriette Marie de France, reine d'Angleterre*, Paris, 1877, 8°, 61 et Charl., *Vie soc.*, XIV. « Parmi les membres les plus marquants on cite Daniel du Plessis, évêque de Mende, grand-aumônier, le P. Bérulle, confesseur de la reine, la belle Madame de Saint-Georges, amie d'enfance d'Henriette, dame du lit, les comtesses de Tillières et de Cypièrre, dames d'honneur, le comte de Tillières, chambellan, le comte de Cypièrre, grand écuyer, le marquis d'Effiat et M. de la Ville-aux-Clercs, accompagnés de plusieurs seigneurs et dames de la cour. C'était également la maréchale de Ternines, puis le duc et la duchesse de Chevreuse, qui, trop fidèle peut-être au souvenir de lord Holland, allait le retrouver à Londres, se faisant suivre de Boisrobert, bel esprit à la mode à la Cour de France. »

2. *Henr. de Fr.*, 85.

3. Baillon, *Henr. de Fr.*, 89-91, 93.

d'autres <sup>1</sup>. M<sup>me</sup> de Motteville prétendait même qu'elle laissait échapper des anglicismes.

Il ne faudrait donc pas s'exagérer l'influence de cette fille de France sur une cour tout anglaise. C'est en anglais que ses poètes, même ceux qui la rejoignirent sur le continent, comme Waller, lui faisaient leur cour :

Mighty Queen,  
In whom the extremes of Power and Beauty move,  
The Queen of Britain and the Queen of Love.

Sans doute, de temps en temps, elle goûtait la joie de quelques représentations françaises. L'année 1635 fut à cet égard une année bénie. Une troupe française fut autorisée à s'installer à Londres, à y demeurer, et à y jouer même les deux jours de sermon de chaque semaine, jusque dans la semaine sainte <sup>2</sup>. Mais il n'existait pas de milieu français autour de la Reine, et, dans l'état de l'opinion, il lui eût été impossible, même avec l'assentiment du roi, d'en former un. Ses plaisirs, comme ses actes, étaient étroitement surveillés par les puritains et une opposition qui grandissait de jour en jour, et qui considérait, non sans raison, catholique et français comme à peu près synonymes.

LA MODE FRANÇAISE ET L'OPINION. — On sait en quels termes sévères Milton — pour ne pas citer ici un fanatique obscur — après avoir prôné un système d'éducation fondé sur la pratique, condamnait l'éducation à la française : « Nous n'aurons plus besoin alors que les Messieurs de Paris prennent notre jeunesse pleine d'espérance sous leur direction légère et prodigue, pour nous les renvoyer ensuite transformés en mimes, singes et nullités <sup>3</sup> ». Dans une pièce de Jonson, jouée en 1626, l'un des personnages emploie le mot *migniardise* ; là-dessus son interlocuteur répond : « Thou seem'st by thy language, ... a courtier. » (Tu as l'air d'après ton langage, d'un courtisan <sup>4</sup>).

1. Elle écrit en français à Hamilton, à lord Colepepper, au marquis de Newcastle, etc. — en anglais à Montrose. Toutefois dans une lettre à lord Finch, qui est probablement de 1641, elle déclare que c'est la première lettre qu'elle ait écrite en anglais (Baillon, *Henr. de Fr.*, 359-360). M. Bastide a publié une lettre d'elle à son fils, le futur Charles II, en anglais (*Anglo-French Entente in the Seventeenth Century*, 41).

2. Upham, *o. c.*, 373. Cf. Charl., *Th. et crit.*, 66. Une troupe était venue déjà en 1629, mais la présence de femmes avait fait scandale. Les représentations avaient occasionné des troubles à Blackfriars, et Prynne le puritain, ayant visé la Reine dans ses invectives contre les actrices françaises, fut poursuivi (Bast., *o. c.*, 32). En 1635, on jouait pour elle *Mélize*, du Sr du Rocher, avec d'autres pièces de Scudéry et de Du Ryer. Cf. sur les visites des comédiens français, *Anglia*, XXXII.

3. 1641, *Of education*.

4. *Staple of News*, édition de Winter, III, 1, v. 31.

D'autres encore ont vitupéré : « Elles (les modes étrangères) règnent comme une maladie épidémique, infectant la cour, puis la ville, enfin les campagnes ». Le cuisinier français tant vanté « ne nourrit pas l'estomac, mais le palais... Les serviteurs le nomment le dernier reste du papisme qui contraint les gens à jeûner contre leur conscience<sup>1</sup> ». Marston, Davenant, peignent le jeune fat qui revient de Paris, portant des vêtements bizarres, vantant les mœurs étrangères, poussant l'affectation jusqu'à dédaigner de parler sa langue maternelle<sup>2</sup>. Bref, on pourrait presque mesurer les progrès de la gallomanie à la haine croissante qu'elle provoque, s'il ne fallait tenir compte aussi de la violence des sentiments à une époque troublée. Un fait est à noter pourtant, il n'est peut-être pas dû à une rencontre fortuite. Si on établit le tableau des ouvrages didactiques de la première moitié du xvii<sup>e</sup> siècle, et qu'on compare les diverses périodes, on est frappé de l'accroissement rapide des publications pédagogiques de 1626 à 1639, comparé à la période de stagnation de 1639 à 1652<sup>3</sup>.

1. Cité par Bastide, *o. c.*, 66-67.

2. *Id.*, *ib.*, 58.

3. 1626. Minshew, *Dict. of 9 Lang.*, Lond. *Id.*, *Dict of 14 Lang.* — 1631. Giffard, *The French Schoole-master*, Lond. — 1633. De Grave, *Pathway to the Gates of Tong.*, Lond. — 1634 (?) Sherwood, *The French Tutor*, Lond. — 1634. W. Anfield, *A French Grammar*, trad. de Maupas (Saint-Paul). — (1635) Paul Cougneau, *A sureguide to the French tongue* — 1636. Du Grès, *Breve Gram. gall. compendium*, Cantabrigi. — 1637. Bense, *Anglo-diaphora Trium Ling. Gall. Ital.*, Oxford. — 1638. Du Grès, *Dialogi Gall.-Angl.-Lat.*, Exon. — 1639. *Gram. angl. qui peut aider aux Angl. pour appr. la lang. fr.*, Rouen. — 1650. Howell, *Dict. de Cotgrave revu et augmenté*. — 1652. *Gram. angl. et fr.*, Rouen.

## CHAPITRE III

### LA RÉVOLUTION DE 1648

La Révolution ne fut nullement fatale au français. Elle n'interrompit même pas les relations politiques entre la France et l'Angleterre. On sait comment Cromwell s'entendit secrètement avec la Cour de France. Les événements servirent même, à certains égards, la cause du français. En chassant en France la famille régnante, ils contribuèrent à la franciser. D'ailleurs, en attendant son retour, le reste de l'Angleterre n'abandonna pas, une fois les violences passées, des goûts enracinés.

Les jeunes gens de bonne famille continuaient, comme par le passé, à voyager sur le continent<sup>1</sup>. Cromwell ignorait le français, mais il ne voulut pas que son fils l'ignorât, et il l'envoya pour raison de santé en Languedoc. Le jeune homme fit aussi séjour à Pézenas. Les bords de la Loire étaient toujours le rendez-vous des étudiants d'Outre-Manche<sup>2</sup>. Cependant le renom de la société parisienne commençait à les séduire. C'est ainsi, par exemple, que Wycherley (né vers 1640) était envoyé en France, dans le gouvernement du duc de Montausier, pour parfaire son éducation. Tout naturellement il visita les Rambouillet et Julie d'Angennes. Le rayonnement des salons et de la culture raffinée dont ils avaient donné le modèle tournait visiblement les têtes aristocratiques anglaises. On s'attachait aux romans qui offraient l'image vivante de ce monde. Le traducteur de la *Cléopâtre* raconte que les Anglais le suppliaient de n'omettre dans sa traduction « ni une épingle, ni une frisette, ... de la leur donner tout entière et a-la-mode<sup>3</sup>. » Or il est évident que le moyen le meilleur, pour goûter sûrement la saveur du texte, était de le lire dans la langue originale. Du reste, au dire de Dorothy Osborne, les traductions n'étaient guère accessibles à ceux qui n'avaient pas fait cet effort<sup>4</sup>. On s'y mit de plus en plus.

1. Howell leur conseillait d'y aller dès leur jeune âge pour prendre la prononciation, dont on vient difficilement à bout, quand on a passé la minorité (*Instr.*, 26).

2. *Id.*, *ib.*, 32.

3. 1655, 2<sup>e</sup> part., en tête, cité p. Charl., *Th. et crit.*, 164. On trouvera dans Upham, (*o. c.*, Appendice A) une liste très complète des traductions d'œuvres françaises de 1556 à 1659.

4. Upham., *o. c.*, 392.

De 1653 à 1658 paraissent de nouveau quelques ouvrages de pédagogie grammaticale<sup>1</sup>, dont un est très important, celui de Mauger<sup>2</sup>.

MESURES CONTRE LE FRANÇAIS. — LE « FRANÇAIS DE LA LOI ». — Il est vrai, qu'une mesure législative ôta au français ce qui lui restait de certains privilèges d'autrefois. Mais depuis longtemps ces privilèges étaient sans valeur. D'abord, en 1362, l'anglais avait été établi en qualité de langue officielle, parlée dans les cours de justice. Ainsi que je l'ai déjà dit<sup>3</sup>, le français s'était seulement survécu<sup>4</sup>. Quand le 25 octobre 1650, le Parlement résolut que toutes les procédures devraient dorénavant être conduites en langue anglaise, ce ne fut donc pas, à proprement parler, une dépossession<sup>5</sup>. Il faut du reste descendre jusqu'à 1731, pour trouver un acte qui abolisse définitivement le français<sup>6</sup>.

J'ajouterai qu'à y regarder de près, ce « français de la loi » n'avait à peu près rien de commun avec celui qui se parlait au Louvre. Un bel esprit de France n'y eût pas compris goutte, et inversement un bachelier ès lois anglais eût paru dans un salon de Paris plus ridicule encore que les barbons du Palais français, dont on s'était tant moqué. Les Anglais eux-mêmes faisaient des gorges chaudes de ce « jargon enflé auquel aucune portion de l'humanité ne peut accéder que les hommes de loi ; tandis qu'en revanche les plus bouchés d'entre eux peuvent s'y former sans maître ; galimatias sans parties du discours, du même acabit que le moresque espagnol<sup>7</sup> ».

Des traces des anciens usages se maintinrent longtemps fort

1. 1653. Mauger, Claude, *The true advancement of the Fr. tong.*, Lond. — 1658. Mauger, *French Gram.*, revue et augm., Lond. — Cf. 1655. Lainé, P., *A compendious introd. to the fr. long. and orth., many necessary words never before printed*, Lond. — 1656. *Gram. angl. et fr. pour appr. facilement la lang. angl.*, Dieppe, 8°.

2. Mauger était Français de naissance, mais possédait bien l'anglais. Il enseigna et en Angleterre et en France, où il s'était attaché une clientèle anglaise. Il semble avoir débuté à Blois, où il resta sept ans. Il a écrit aussi des *Lettres Françaises et Anglaises* (1676), et un *Libre d'Histoires curieuses du Temps*.

3. Tome I, 373.

4. Murray dit dans la Préface du *New English Dictionary* : « L'anglais-français du xiv<sup>e</sup>... garda une sorte d'existence artificielle... et fut en usage (dans une forme de plus en plus dégradée) pour écrire des recueils d'arrêts (law-reports) jusqu'au xvii<sup>e</sup> s., et à cette époque il influença encore l'orthographe de mots anglais (1<sup>re</sup> part., XX, note) ».

5. Voir Gardiner, *History of the Commonwealth*, I, 397.

6. Voici le texte : « All Pleas, Records, Bonds, and Proceedings in Courts of Justice in England and Wales, or in the Exchequer in Scotland, shall be in English, and writ in words at length and in a common hand » 4 Geo. II, c. 26, § 1. Une atténuation fut accordée deux ans plus tard : « Except Known Abbreviations and technical Words », 6 Geo. II, c. 14, § 5 (cf. Blackstone, *Commentaries on the laws of England*, 1778, III, 319).

7. Butler, *Characters*, éd. A.-R. Waller, 1908, p. 427-428.

nombreuses dans l'administration. Des débats en anglais se terminaient par une phrase française. Le roi s'adressant à son Parlement prononçait fidèlement les vieilles formules, au grand étonnement de ceux qui ne connaissaient pas l'esprit conservateur de nos voisins. Chamberlain nous a donné sur ces usages toutes sortes de détails <sup>1</sup>. En plein xviii<sup>e</sup> siècle, les Anglais philosophes trouvaient une bonne raison pour justifier ces apparentes bizarreries. « C'est la dernière marque qui nous reste de notre esclavage, disait le juge Blackstone, et il est bon que nous la conservions, parce qu'elle nous rappelle que notre liberté peut périr <sup>2</sup>. » Tous ces vestiges n'avaient pas grande importance en eux-mêmes.

Blackstone déclare qu'au bout d'une semaine d'études, un Anglais comprendra le « Grand Coutumier de Normandie » aussi bien, sinon mieux, qu'un Français de Paris <sup>3</sup>. Il exagère. Malgré tout, ces traditions imposaient aux hommes de loi la nécessité de prendre une connaissance superficielle du français, comme du latin <sup>4</sup>. « Le droit commun, dit Chamberlain, est encore écrit en François, ou pour mieux dire en Norman, et les jeunes escoliers l'estudient en cette langue. Comme aussi quelques plaidoyers et tous les termes des procedures sont François <sup>5</sup>. » Sans doute on publiait

1. « L'orateur demande... si ce doit estre une Loy ou non ? Si la plus grand'part (du Parlement) le veut, le Clerc écrit en François sur le Parchemin, soit baillé aux Communes, ou, soit baillé aux Seigneurs ; retenant encore en ceci, et en beaucoup d'autres choses, quand il se fait de nouvelles Loix, la coûtume de nos Ancêtres, qui s'avoient presque tous la Langue Française » (*L'Est. prés.*, II, 65).

• Dans la Chambre des Seigneurs on cueillit les Voix en commençant par le puisné... chacun repondant à part *Content* ou *non Content*. Dans la Chambre des Communes, on divise les Voix en *Ouys* et *Nons* » (*Ib.*, 67). (Quand les Lords envoient un *Bill* aux Communes), « si la Chambre l'a approuvé, on écrit sur le *Bill* en vieux François, *Les Communes ont assentez* ». (*Ib.*, 66). « Dernierement on a pris la coûtume de les exprimer ainsi (les Actes du Parlement) : *Qu'il soit conclu et arrêté par sa Majesté Serenissime, avec l'avis et consentement des Seigneurs Spirituels et Temporels et des Communes* (*Ib.*, 70). Cf. Charl., *Vie soc.*, 206 : « Le secrétaire de la Chambre lit le titre du projet de loi, regarde à la fin, et y trouve, écrit en français, probablement par le Roi lui-même : « Le Roy le veult. » Il lit : puis se tournant vers les autres, il dit : « Soit fait comme vous désirez. » Charles II remercie le Parlement : « Le Roy remercie les Seigneurs et Prelats et accepte leurs benevolences. »

2. De Lolme, *Constit.*, 1771, 61. Dès le xvi<sup>e</sup> siècle pourtant, certains Anglais étaient d'un avis différent. Our Commyn law ys wryten in the French tonge and therein dysputyd and tought, wych... ys ignomynouse and dyshonowre to our natyon ; for as much as therby ys testyfyd our subiectyon to the Normannys. (T. Starkey, *Dial. between Card. Pole and Th. Lupset*, Early Eng. Texts. Soc., 1871, extra Series, XII, p. 122). (Notre droit commun est écrit en langue française, et les débats et l'enseignement de la loi l'emploient, ce qui... est ignominieux et deshonorant pour notre nation, car, par là se témoigne notre sujétion aux Normands).

3. *O. c.*, III, 319.

4. C'est dans ces limites qu'un contemporain enferme les études françaises des candidats en droit : « Le jeune Estudiant en Droit Commun,... s'est addonné sur tout à la Logique... et a goûté quelque peu du Droit Civil et de la Langue Française aussi bien que de la Latine (Chamberl., *L'Est. prés.*, II, 190).

5. *Ib.*, I, 66.



pour les professionnels des recueils de termes techniques<sup>1</sup> ; mais on ne pouvait se reporter à ces vocabulaires à chaque minute. Maitland dit à ce propos : « Quand le français céda lentement devant l'anglais, même comme langue des textes de loi et des recueils de lois, l'anglais auquel il fit place était un anglais dans lequel chaque mot important était d'origine française<sup>2</sup> ». « Il serait à peine exagéré de dire qu'encore aujourd'hui presque tous nos mots ayant un sens juridique défini sont en quelque façon des termes français... Sur bien des sujets un homme de lettres anglais pourrait, par manière d'exploit, écrire un paragraphe ou une page en n'usant d'aucun mot qui ne soit pas strictement, dans tous ses sens, un mot véritablement anglais ; mais un légiste anglais qui entreprendrait ce tour de force puritain se trouverait condamné au silence<sup>3</sup>. . . *Contract, agreement, covenant, obligation, debt, condition, bill, note, master, servant, partner, guarantee, tort, trespass, assault, battery, slander, damage, crime, treason, felony, misdemeanour, arson, robbery, burglary, larceny, property, possession, pledge, lien, payment, money, grant, purchase, devise, descent, heir, easement, marriage, guardian*, tous sont français. Si nous pénétrons dans un tribunal : *court, justices, judges, jurors, counsel, attorneys, clerks, parties, plaintiff, defendant, action, suit, claim, demand, indictment, count, declaration, pleadings, evidence, verdict, conviction, judgment, sentence, appeal*, tout homme et toute chose, sauf les témoins (*witnesses*), les actes (*writs*), et les serments (*oaths*) ont des noms français. En ce qui regarde la justice et la police avec ses *finés*, ses *gaols* et ses *prisons*, ses *constables*, ses *arrests*, il nous faut, maintenant que l' « *outlawry* » est une chose du passé, aller jusqu'au gibet (*gallows*) pour trouver une institution anglaise<sup>4</sup>. »

1. *An exposition of certaine difficult and obscure wordes and termes of the lawes of this Realme, newly set foorth and augmented both in French and English for the helpe of such yonge Studentes as are desirous to attaine the knowledge of the same. Whereunto are also added the olde Tenures*. R. Tottell, Londres, 1579, 8°. Le recueil fut souvent réimprimé, 1602, 1629, 1636, 1641, 1667, 1671, 1721. Cf. *The Law French Dict... for... students in the common laws of England. For which is added the Law Latin dict.*, 2<sup>e</sup> éd. [Lond.], 1718, 8°.

2. *Hist. of the Engl. Law*, I, 63.

3. *Ib.*, I, 58-59.

4. *Ib.*, I, 59.

## CHAPITRE IV

### APRÈS LA RESTAURATION

A LA COUR. — Charles II, jusqu'à seize ans, n'avait su que fort peu de français<sup>1</sup>. Mais en 1649 déjà il s'y était mis, et à force de vivre au Louvre, au Palais Royal, à Saint-Germain, il avait appris à en user, quand il voulait. M<sup>lle</sup> de Montpensier exagérait en disant : « Quand le roi parle ma langue, il oublie la sienne. » C'est là un mot d'esprit, avec une pointe de coquetterie vaniteuse, rien de plus. Mais Charles II soutenait n'importe quelle conversation en français.

Les autres enfants royaux surent notre langue à la perfection : ainsi le duc d'York, le futur Jacques II. La jeune Henriette était, elle, à peu près exclusivement française de langue. S'il venait un ami « du beau temps » comme John Reresby, il savait comment s'y prendre pour faire sa cour : « Je parlais français et j'étais assez bon danseur », dit-il de lui-même<sup>2</sup>. Lors du retour, quand la princesse reçut du Parlement un présent de dix mille jacobus, elle répondit en s'excusant de ne pouvoir bien rendre sa pensée en langue anglaise, ajoutant qu'elle espérait se faire pardonner ce défaut en conservant un cœur anglais<sup>3</sup>.

On connaît les noms des principaux fidèles qui suivirent ou rejoignirent les exilés et firent auprès d'eux des séjours : Montagu, Montrose, le chevalier Digby, Buckingham fils, Wilmot, Percy, Elliot, Jermyn, comte de Saint-Albans, le duc d'Ormond, son fils et ses neveux, les poètes Cowley, Denham, Waller, Davenant.

Après la Restauration, quand la cour de Saint-Germain repassa la mer, tout le monde redevint, bien entendu, bon Anglais. La reine mère — quantum mutata — n'avait dans sa maison qu'un seul étranger, M. de Vantelet, qui avait été son écuyer, et qu'elle prit pour chambellan (M<sup>me</sup> de Vantelet avait été sa dame d'atours). Encore ne devait-elle faire qu'un très court séjour outre mer<sup>4</sup>.

1. Bast., o. c., 32. M<sup>lle</sup> de Montpensier le note dans ses mémoires (V. Charl., *Vie soc.*, 203-4).

2. Baillon, *Henr. de Fr.*, 289.

3. Id., *Henriette Anne d'Angleterre*, Paris, 1886, 8°, 46-47.

4. Id., *Henr. de Fr.*, 308. Cf. *Henr. d'Angl.*, Préf., 4 et 5. Jusqu'en 1669, dans sa correspondance avec sa sœur, quatre lettres seulement sont en français.

Le roi semblait avoir voulu emporter la France avec lui. Avant le départ, il commanda à Sourceau, son tailleur, les costumes du couronnement, et toute sa vie, malgré des retours et de brusques saillies, il garda le goût pris en France des arts, de la vie de cour, des jardins, des opéras, et le manifesta de cent façons.

Il se plaisait, en temps ordinaire, à s'entretenir pendant des heures avec nos ambassadeurs. Ainsi Gourville, qui ne savait pas l'anglais<sup>1</sup>, faisait de longues promenades avec lui, dans le parc de Saint-James (1663). Hamilton cite des plaisanteries qui prouvent qu'à la cour des conversations avaient lieu en français. On prêchait parfois en français dans la chapelle du château<sup>2</sup>.

Charles II paraît avoir personnellement fait cas de Saint-Évremond et avoir désiré son retour en Angleterre<sup>3</sup>, car il le gratifia d'une pension de trois cents livres sterling, et il le recevait l'été à Windsor. Il est certain aussi qu'il a encouragé les troupes d'acteurs français qui, malgré les plaintes de leurs rivaux anglais, dont Dryden s'est fait l'organe, attiraient la foule des élégants. Il avait vécu à la cour de France, alors que la culture de la langue occupait les salons et les beaux esprits. En matière littéraire, il était tout français de goût. Celle de ses maîtresses qui eut le plus longtemps sa faveur, qui devint, à partir de 1671, sa maîtresse en titre, la célèbre duchesse de Portsmouth, était une Française, Louise de Kéroualle.

Avec tout cela, loin d'être entêté de français, le roi entendait ne pas s'en servir d'ordinaire, même dans sa famille. Ainsi il écrivait régulièrement à sa sœur en anglais, lui donnant pour raison d'abord que cela lui était plus commode à lui, mais en outre qu'il voulait l'empêcher d'oublier sa langue paternelle. Il se réservait même le droit de faire semblant d'ignorer notre langue. Il en usa un jour où, aux prises avec ce « charmeur » de Courtin, il était un peu ébloui des saillies spirituelles, des réponses habiles et pressantes de l'envoyé français. « Depuis que je suis dans mon Royaume, dit le roi, j'ai quasi oublié la langue française, et, dans la vérité, la peine que j'ai à trouver les paroles me fait perdre mes pensées. C'est pourquoi j'ai besoin d'être soulagé et d'avoir du

1. « Tous ces messieurs m'en parlèrent aussi (de m'établir à Londres), mais comme je me défois de pouvoir apprendre la langue »... (*Mém.*, éd. Mich. et Pouj., 540).

2. Il y a un témoignage d'Evelyn. En 1662, Alex. Morus tient attentif même un auditoire anglais (Charl., *Vie soc.*, 205).

3. Let. du comte d'Arlington au chev. Temple, 29 av. 1670, dans Saint-Evrem., *Œuv.*, I, 102.

4. En 1661 il leur fait verser une somme de trois cents livres (Charl., *Th. et crit.*, 71). En 1678, le roi assiste toujours aux représentations, près de M<sup>me</sup> de Mazarin (*Id.*, *ib.*, 73).

temps pour délibérer sur les affaires qui m'ont été proposées en cette langue... Comme il se vit pressé, » continue Courtin, rendant compte à Louis XIV de ses démarches diplomatiques, « il ajouta que ses commissaires n'entendraient pas le français. Je (Courtin) lui représentai qu'il y avait beaucoup de personnes dans son Conseil qui le parlaient aussi bien que nous et qu'en tous cas nous traiterions en latin, si ces Messieurs en voulaient prendre le parti. » Le résultat fut le même, tout aussi négatif. Charles II ne se prononça pas, ne prit aucun engagement. Pour cette fois, le roi d'Angleterre avait oublié le français. Ainsi il échappait à ce malin petit homme qu'était de Courtin<sup>1</sup>. Assurément, personne ne se méprendrait à ce cas d'amnésie, d'ordre diplomatique, puisque le roi prenait lui-même soin d'avertir que ces jours-là il n'aurait pas mieux entendu le latin. L'attitude est à noter pourtant. Elle signifiait : le roi d'Angleterre parle anglais.

LES FRANÇAIS EN ANGLETERRE. — Il me semble un peu excessif de dire que les Français attirés en Angleterre formaient à Whitehall une véritable colonie<sup>2</sup>. Quelques hommes et quelques femmes<sup>3</sup> attachés à des fonctions dont certaines ne comptaient pas à la cour, ne suffisaient pas pour cela. Mais ils étaient fort nombreux dans Londres même. En 1668, dans les deux paroisses de Saint-Gilles et de Saint-Martin, on en comptait 18000<sup>4</sup>. Dans le royaume, la masse était si considérable qu'on avait proposé en 1667 de lever parmi eux un corps d'armée<sup>5</sup>.

Le premier effet produit par les Français qui arrivaient à Londres ne paraît même pas avoir été bon. Certains d'entre eux, comme c'était souvent le cas, avaient fait tort à la France. « Le retour du roi, qui avait attiré toutes sortes de nations dans sa cour, y avait un peu décrié les Français, » dit Hamilton (*Gram.*, 87), « car, loin que les personnes de distinction y eussent paru des premières, on n'y

1. Charl., *Vie soc.*, 206.

2. Le mot, repris par M. Bastide, est d'un Anglais irrité (Andrew Marvell) :

A colony of French possess the Court  
Pimps, priests, buffoons, in privy-chamber sport.

D'Aubigny était aumônier de la reine ; Louis de Duras, comte de Feversham, commandait un régiment des gardes ; Nicolas Lefèvre, ancien professeur de chimie à Paris au Jardin du Roi, dirigeait le laboratoire royal ; Blondeau gravait les monnaies anglaises ; on trouvait des Français jusque dans les cuisines du palais, naturellement.

3. M<sup>lle</sup> de La Garde et M<sup>lle</sup> Bardou, toutes deux Françaises, avaient été placées par la reine-mère (Hamilton, *Gram.*, 197).

4. State Papers. Cal. Dom. Ch. II, 22 mai.

5. *Ib.*, 230, n° 126. En 1670, les apprentis protestent contre l'invasion des Français (Gillet, *o. c.*, 18).

avait vu que de petits étourdis, plus sots et plus emportés les uns que les autres, méprisant tout ce qui ne leur ressemblait pas, croyant introduire le bel air en traitant les Anglais d'étrangers dans leur propre pays. » Et ce témoignage rappelle l'impression éprouvée par Dryden lorsqu'il débarqua en plein Londres, à Somerset Stairs, au milieu d'une foule de Français dansant au grand air<sup>1</sup>.

Mais l'indulgence de ce temps pour les pires légèretés était grande. Par réaction contre le puritanisme, l'Angleterre d'alors s'abandonnait à l'insouciance et au plaisir. Les actrices venaient d'entrer triomphalement sur la scène. Tout était au luxe, à la licence<sup>2</sup>. Peu à peu, hommes et femmes s'accommodèrent dans la haute société, s'amuserent aussi, par calcul ou par goût, de frivolités et de grimaces. Le marquis de « Brisacier... avait l'esprit orné de lieux communs et de chansonnettes... Le duc de Buckingham le gâtait... par les louanges qu'il donnait à sa voix et à son esprit. » Sa maîtresse La Blague, « quoiqu'elle n'entendit presque point le français... se régla sur cette autorité pour admirer l'un et l'autre<sup>3</sup>. » On s'enthousiasmait de confiance. « Il n'y a point de bouffonnerie qui ne puisse obtenir votre approbation, constate un épilogue. Vous aimez cela, comme toute nouvelle mode française<sup>4</sup>. »

Au reste, il est certain que plusieurs Français jouèrent un rôle très brillant, et qu'ils furent à Londres des maîtres irréprochables d'élégance et de bon goût. L'ambassadeur de Cominges attirait chez lui tout un monde, dont la belle M<sup>me</sup> de Castelmaine. Le chevalier de Grammont était de toutes les fêtes, et y donnait le ton.

Saint-Évremond, sans être une gloire littéraire, était un type assez exact de l'écrivain de salon, doué d'une des qualités que l'on apprécie le plus dans le génie français : l'esprit. Quoiqu'il ne sût pas l'anglais<sup>5</sup>, on le vit lié avec Buckingham, le duc d'Ormond, les comtes de Saint-Albans et d'Arlington, Milord Crofts. Il avait sans doute été présenté un peu partout par l'aumônier de la reine, Louis Stuart, seigneur d'Aubigny, dont l'éducation s'était faite à Port-Royal. Par Cowley et Waller, il était entré en relations avec les milieux littéraires anglais, où il fréquenta Digby et Hobbes.

1. *Essais*, éd. Ker, I, 108. Cf. Gillet, *o. c.*, 18.

2. Voyez Beljame, *Le publ. en Angl.*, ch. 1.

3. Hamilt., *Gram.*, 106.

4. No Buffoonry can miss your Approbation,  
You love it as you do a new French Fashion.  
(Mrs Behn, III, 162 ; *False Count*, 1682, Epilogue.)

5. Il en apprit seulement des bribes et se faisait aider dans ses traductions par des interprètes (Daniels, *Saint-Evrem.*, 75). En Angleterre, ajoute M. Bastide, il passait pour ne pas savoir la langue (Johnson, *Life of Waller*, dans Bast., *o. c.*, 38).

Le nom de Saint-Évremond évoque celui de la duchesse de Mazarin, comme le nom de Voiture celui de M<sup>me</sup> de Rambouillet. La duchesse (Hortense Mancini) avait été attirée à Londres par la veuve de M. Harvey (Élisabeth Montaigu), en 1675<sup>1</sup>; peut-être avait-elle l'espoir, autant que de retrouver sa cousine, la duchesse d'York, de renouer avec le Roi, si porté vers les femmes, une intrigue qui fût suite aux pourparlers d'autrefois. Si elle manqua, par caprice d'amour, l'occasion de supplanter la belle Kéroualle, et de jouer un rôle politique, elle prit du moins une place de premier rang dans la vie de la Cour et du monde. Le roi la logea à Saint-James, où la plus haute société anglaise s'empressa autour d'elle, et où elle régna d'abord par la beauté, ensuite par la grâce, le charme des manières et le goût pendant près de vingt-cinq ans, sous Charles II et Jacques II d'abord, puis, après une courte disgrâce, sous Guillaume d'Orange. Sa maison tint à la fois de la Cour et du Salon. On y rencontrait les Grands : Montaigu, Godolphin, Arran, Feversham, Arlington, la comtesse de Sussex, et des hommes de lettres et d'études : le sceptique érudit Vossius, le théologien Justel, réfugié en 1681, l'abbé de Saint-Réal, le poète Waller. Saint-Évremond était le secrétaire en prose et en vers de cette maison où La Fontaine faillit venir s'établir en 1687. « On s'y entretenoit sur toutes sortes de sujets, dit le biographe de Saint-Évremond, on disputoit sur la Philosophie, sur l'Histoire, sur la Religion ; on raisonna sur les ouvrages d'esprit et de galanterie, sur les Pièces de Théâtre, les Auteurs anciens et modernes, l'usage de notre Langue, etc... Ces conversations donnèrent occasion à M. de Saint Evremond de faire plusieurs Ouvrages, comme *la Défense de quelques Pièces de Théâtre de M. Corneille, les Reflexions sur les Tragédies et sur les Comédies Française, Espagnole, Italienne et Angloise, sur les Opera, la Comedie des Opera, la Dissertation sur le mot de Vaste*, et plusieurs autres Pièces, dont je parlerai dans la suite<sup>2</sup>. » Ces sujets seuls indiquent en quelle langue on conversait.

APRÈS LA MORT DE CHARLES II. — Le duc d'York, qui devint Jacques II, savait le français, nous l'avons vu<sup>3</sup>. Resesby raconte même qu'il l'aimait, et « voyait d'un œil favorable ceux qui le parlaient ». Le jour de sa proclamation (1<sup>er</sup> fév. 1685), un page français, au dire d'Evelyn, chantait des chansons d'amour<sup>4</sup>.

1. Voir Amédée Renée, *Les nièces de Mazarin*, 315.

2. *Œuv.*, I, 139.

3. *Mém.*, 8, dans Charl., *Vie soc.*, 207.

4. *Voyage de Lister à Paris*, en 1698, Soc. des biblioph., 1873, 8°, XVIII. Néanmoins il s'en déshabitua, car lorsqu'il arriva en France, détrôné, il « conta au roi,

Il ne faudrait pas croire que la seconde Révolution et l'avènement de Guillaume I<sup>er</sup> aient mis brusquement fin à la faveur dont jouissaient les modes de France<sup>1</sup>. D'abord, comme le dit crûment un réfugié, de la Touche, au duc de Gloucester, il était plus nécessaire que jamais d'apprendre le français pour combattre la France même, « entretenir des correspondances secrètes, et entrer dans le détail de beaucoup d'affaires<sup>2</sup> ». En outre, la guerre n'avait rien ôté au prestige de nos arts et de notre civilisation.

dans la chambre du prince de Galles, où il y avait quelques courtisans, le plus gros des choses qui lui étaient arrivées, et il les conta si mal que les courtisans ne voulurent point se souvenir qu'il était Anglais, que par conséquent il parlait fort mal français. » *Mém. de M<sup>me</sup> de Lafayette*, dans *Charl., Vie soc.*, 159).

1. Voir Grisy, *Hist. de la com. angl.*, 281-2.

2. *Art de parler*, Eptre du tome I, de la 1<sup>re</sup> éd., Amst., 1730.

## CHAPITRE V

### LA « GALLOMANIE »

LE FRANÇAIS ET LES AFFAIRES. — Le désir d'apprendre le français s'expliquait par des causes de toutes sortes, les unes générales, les autres propres à l'Angleterre, certaines frivoles, d'autres profondes et raisonnées.

A dire vrai, je doute fort qu'on goûtât beaucoup la beauté de notre langue<sup>1</sup>. Je ne pense pas non plus qu'on fût très sensible à l'argument de Howell, repris par Guy Miège, à savoir que, pour bien posséder son anglais, il était nécessaire d'avoir étudié le français, auquel l'anglais a tant emprunté<sup>2</sup>. En ce temps-là on n'apprenait guère sa langue par règles, et on se souciait fort peu d'en connaître les origines.

Mais le français apparaissait comme une langue d'affaires, particulièrement d'affaires politiques. Étant donné les usages de la Chancellerie, les hommes d'État anglais, secrétaires, ministres et représentants de toute sorte avaient à la lire, à l'écrire, à la parler, ainsi que nous le verrons plus loin. Dans les conférences, il arrivait que c'était celui qui parlait le mieux français qui tenait le rôle principal<sup>3</sup>. Aussi voit-on les Prior, les Evelyn, les Temple<sup>4</sup>, les Granville en user sans effort.

En Angleterre comme en Hollande, paraissaient des Nouvelles en français : *Les Nouvelles ordinaires de Londres*, imprimées par

1. Le Chapelain Heylin a fait de notre langue un jugement assez favorable (*Relation of two journeys...*, Lond., 1656) : « La langue française est douce et agréable; dégagée de l'encombrement des consonnes, elle coule avec facilité, mais, dans mon opinion, elle a plus d'élégance que d'ampleur, et, faute de mots, a souvent recours à des périphrases. D'ailleurs l'action y joue un grand rôle, et, outre la langue, la tête, le corps et les épaules se mettent de la partie » (dans Rathery, *Des relations sociales... entre la Fr. et l'Angl.*, Paris, 1856, 74).

2. « De toutes les parties de l'Europe avoisinant la France, aucune ne l'aime plus que l'Angleterre, dont le Langage est tellement formé de Français, que (d'après M. Howell dans son Epître sur Cotgrave) un Anglais doit nécessairement étudier le Français pour parler un bon Anglais. Aussi n'y a-t-il point à s'étonner que la Langue Française soit si bien reçue ici parmi toutes sortes de gens » (*Dict.*, préf., 1679).

3. « Lorsqu'ils furent assemblés chez le comte de Jersey, Saint-Jean, possédant mieux la langue françoise et plus éloquent que Darmouth son collègue, prit la parole » (*Mém. de Torcy*, 3<sup>e</sup> partie, Mich. et Pouj., XXXII, 676). Clarendon, incapable de s'entretenir avec M. de Cominges sans interprète, regretta toujours d'Estrades.

4. Temple n'aimait pas la France; il donna son bien à ses petites-filles, dont la mère était une Du Plessis-Rambouillet, à la condition que jamais elles n'épouseraient des Français. Son fils avait-il souffert en ménage ?



Dugard, qui se publièrent de 1650 à 1657<sup>1</sup>, tous les jeudis, en une feuille in-quarto. Il est à croire que les rédacteurs étaient Anglais, car le style présente de nombreux anglicismes<sup>2</sup>. Or l'exposé des motifs ne laisse pas ignorer quelles raisons ont fait choisir la langue française : « J'ay cru, dit l'auteur, que ie ne ferois pas chose désagréable aux nations estrangères, de leur faire part en vne langue qui s'étend et s'entend par toute l'Europe, de ce qui s'y passeroit de plus signalé et remarquable » (dans les guerres)<sup>3</sup>.

Les faits abondent, qui prouvent qu'un peu partout dans le monde politique on considérait le français comme la langue internationale<sup>4</sup>. Guy Miège, dans la préface de son Dictionnaire (1679), avait donc le droit de dire... : « Il est maintenant reconnu que la Langue Française est en quelque sorte devenue universelle en Europe, mais particulièrement parmi la société polie<sup>5</sup> ».

Il en résultait que plusieurs parmi les plus grands, l'apprenaient sans aucun goût, mais par orgueil, pour ne pas paraître ignorer plus que d'autres une chose nécessaire : Rou en eut à Althrop, dans la famille de Sunderland, une preuve si brutale qu'il n'a pu s'empêcher de nous transmettre ce témoignage de « l'entêtement où se trouve la nation angloise en ce qui est de sa préférence à toutes les autres ». Comme le nouveau précepteur s'excusait devant le comte Robert II de son ignorance de la langue anglaise, et qu'il annonçait l'espoir d'y montrer quelque avancement avant qu'il fût peu : « Oh ! me dit-il aussitôt, ce n'est pas ce que j'attends de vous ; c'est au contraire, ce que j'apprendrais plus que je ne le désirerois ; mon dessein est que tous mes enfants, et principalement mon fils et ma fille aînée, ne parlent que françois avec vous et vous avec eux. » — « Cela est bien glorieux pour la langue française, milord, lui dis-je, et... »

1. Ce Dugard fut imprimeur du Conseil d'État. Il était d'origine française ou Jerseyen.

2. Voir Bastide, *o. c.*, 133 et suiv. La collection à peu près complète se trouve à la Bib. Nat. Henry Muddiman, le journaliste le plus en vue de l'époque, parlait français, et avait des correspondants en Belgique et en France (Gillet, *o. c.*, 18-9).

En 1666, la *London Gazette*, journal du Gouvernement, eut une édition française : a *Gazette de Londres*, dont un sieur de Moranville paraît avoir été chargé. Elle paraissait le lundi et le jeudi (V. Bastide, *o. c.*, 161-162). Elle vécut fort longtemps. Jusqu'au temps de Guillaume III et de la reine Anne. Le 17 novembre 1668, Samuel Puffendorf y fait mettre une annonce. Il n'avait pas songé à la *London Gazette* qui ne se lisait qu'en Angleterre.

3. Bast., *o. c.*, 140.

4. L'éditeur des *Mémoires du Chevalier Temple* annonce qu'il a fait « traduire ce livre de l'Anglois dans la Langue universellement plus entendue » (Gaichiés, *Max. sur le minist. de la Chaire et Disc. acad.*, 235, note A), etc. En 1667, Chapelain, parlant d'un écrit célèbre, la *Justification des droits que la Reyne tres chrestienne a sur le Brabant et sur le Hainaut*, disait qu'on l'avait mis non seulement en espagnol, mais en latin et en français « pour estre leu de toute l'Europe » (*Let.*, II, 512, n. 2).

5. It is now come to pass, that the French Tongue is in a manner grown Universal n Europe, but especially amongst the Gentile part of it.

— « Oh ! ne vous y trompez pas, interrompit-il aussitôt, ce n'est pas une grande estime que nous fassions de cette langue et de ceux à qui elle est naturelle ; car, au contraire, nous méprisons et la langue et la nation ; mais c'est que nous ne voulons pas qu'il soit dit qu'ayant à la parler quelquefois, nous y faisons des fautes, encore moins que nous l'ignorons, toute méprisable qu'elle nous est<sup>1</sup>. »

D'autres que les grands s'y mettaient aussi par intérêt : je veux parler des commerçants. Nous avons là-dessus le témoignage d'un intendant qui nous rapporte que « dans ladite ville de Morlais il s'habitue ordinairement un assés bon nombre de marchands Anglois qui font les commissions et les factures pour ceux de leur nation. Ils s'en est veu dans les dernières années jusqu'au nombre de six cens. Mais le nombre en est présentement beaucoup diminué, les-dits marchands d'Angleterre y envoians leurs enfans des leur jeunesse pour y apprendre le François et le Breton<sup>2</sup>. »

LE FRANÇAIS ET LA CULTURE. — Si beaucoup de ceux qui s'appliquaient au français, y étaient déterminés par des raisons de pure utilité, d'autres, et en assez grand nombre, considéraient notre langue comme une langue de culture. En Angleterre, plus que partout ailleurs, le latin perdait la haute estime dont il avait longtemps joui. Déchu dans l'Église de son rang de langue religieuse, bien moins important comme langue juridique que son rival, il n'apparaissait plus guère que comme une forme de pédantisme. Pepys, satisfait de s'exprimer lui-même en français, rapporte avec malice en quel embarras se trouvait un savant d'Oxford, en robe de docteur en droit, qui resta là assis comme un sot, faute de savoir le français ou l'espagnol, ne connaissant que son latin<sup>3</sup>. De 1663 à 1666, des savants comme Wray et Willoughby parcouraient la France<sup>4</sup>. Aux anciennes études, il fallait, d'après le remerciement de Milton à son père, joindre les fleurs de France<sup>5</sup>. Le français, selon le mot de Sedley, avait chassé le latin de la tête des galants<sup>6</sup>. Et bientôt Locke admettra que c'est par lui qu'une éducation complète doit commencer<sup>7</sup>. « Est-ce que mon jeune frère parle déjà quelque peu

1. *Mém. inéd. de J. Rou*, 1677, t. I, 113.

2. *Rapp. de l'intend. Ch. Colbert de Croissy à Colb.*, 1665. V<sup>e</sup>. Colb., 291, f<sup>o</sup> 99 v<sup>o</sup>

3. *Diary*, 5 mai 1669 dans Charl., *Vie soc.*, 207. Cf. « Cracher du grec et du latin était considéré comme un ridicule et un travers de pédant, tandis que baragouiner du français était chose méritoire. » (Butler dans Charl., *Th. et crit.*, 230).

4. Gillet, *o. c.*, 19.

5. *Addere suasisti quos jactat Gallia flores.*

6. *Works*, dans Charl., *Vie soc.*, 167.

7. « Dès que votre enfant saura parler anglais, il est temps qu'il apprenne quelque autre langue ; et si je conseille de commencer par le français, je ne serai contredit

grec, Sancho ? — Non, Monsieur, mais il crache le français comme une pie, et c'est plus à la mode <sup>1</sup> ».

Toutes les œuvres qui ont fait bruit alors à Paris ont passé en Angleterre, y ont été lues, traduites, imitées ; les lettres de Voiture et les romans de La Calprenède, aussi bien que les *Maximes* de La Rochefoucauld, la philosophie de Descartes, ou les *Caractères* de La Bruyère. Corneille et Racine ont paru sur la scène anglaise, sans y emporter tous les suffrages, il est vrai, mais assez applaudis cependant pour que la conception française du théâtre, favorisée par le roi, parût un moment devoir l'emporter sur la tradition shakespearienne. Molière y inspira une foule de bonnes et de mauvaises pièces. « Saluer Dryden, et l'entendre parler de la dernière tragédie de Racine ou du traité de Le Bossu sur la poésie épique, était, » dit Macaulay, « une faveur avidement recherchée <sup>2</sup> ». La Fontaine était peut-être de tous les poètes celui que l'on goûtait le plus. La société qui entourait Saint-Évremond, dont nous avons parlé plus haut, eût voulu l'attirer en Angleterre. Boileau régna à Londres, et quand, au café Will, se discutait la querelle des Anciens et des Modernes, c'était sa querelle, son parti, que tenaient les adversaires de Saint-Évremond ; Addison l'avait longuement consulté à Paris, comme l'oracle du goût universel <sup>3</sup>.

Dans la foule des admirateurs, il y avait des pecques comme Melantha, qui juraient de n'entrer jamais « dans une paire de draps avec quelqu'un qui détestât les Français », et qui eussent donné leur vie pour la poésie française <sup>4</sup>. Mais il y avait aussi des Orinda qui traduisaient *Pompée* <sup>5</sup>. « Il est évident, dira encore Shaftesbury en 1710, que notre génie naturel brille au dessus de celui de cette légère nation voisine : cependant, on doit confesser que, avec de vraies peines et travail, ils ont cherché la politesse et se sont étudiés à donner aux muses leurs dûs corps et proportions, aussi bien que les ornements naturels de la correction, de la chasteté et de la grâce

par personne. La raison de cela, c'est qu'on est accoutumé à la véritable méthode d'enseigner cette langue aux enfants, qui est de les faire toujours parler français, en conversation, sans leur embarrasser l'esprit d'aucune règle de grammaire » (*Educat. des enf.*, I, 373, dans Charl., *Vie soc.*, 167 ; cf. Bast., *o. c.*, 94).

1. Cibber, *Love makes a man*, 1700 ; Br. Dr., III, 230.

2. Rathery, *o. c.*, 60.

3. Il avait vu aussi M<sup>me</sup> Dacier, la vieille M<sup>lle</sup> de Scudéry et Malebranche.

4. Charl., *Th. et crit.*, 180-181.

5. *Ib.*, 131. Le vrai nom d'Orinda était Catherine Fowler, dame Philips. John Davies lui dédia sa traduction du neuvième livre de *Cléopâtre* en 1659 (Upham, *o. c.*, 355). Elle traduisit aussi plusieurs poèmes français (*Ib.*, 357) « Je suppose, dit plaisamment un personnage de comédie, que Madame a lu *Bossu* ? — Oh oui, et *Rapin* et *Dacier*, plus qu'Aristote et Horace » (Congr., *Double Dealer*, 1694 ; Br. Dr., III, 173).

du style. D'après le simple modèle des anciens, ils ont créé un noble satyrique. Dans le genre épique, leurs efforts ont eu moins de succès. Pour le dramatique, ils ont eu le bonheur de porter leur scène à la perfection la plus grande que puisse permettre le génie de leur nation. Mais l'esprit élevé de la tragédie peut mal subsister où l'esprit de liberté manque. Le génie de cette poésie consiste dans la représentation vivante des désordres et des malheurs des grands ; afin que le peuple et ceux de basse condition puissent mieux apprendre à se contenter de la privauté de leur vie, à jouir de leur état plus tranquille, et à apprécier l'égalité et la justice de leurs lois tutélaires<sup>1</sup>. »

Parmi les gens de lettres, sans parler de ceux qui ont fait des traductions du français, et ils sont légion, de Milton à Pope, presque tous se sont honorés d'être familiers avec nos écrivains<sup>2</sup>. Dryden possédait son français au point d'en être possédé, Etheredge avait fait séjour en France, Rowe était en état de traduire La Bruyère, l'Prior, qui était poète autant que diplomate excellent, parlait couramment notre langage, tellement qu'en 1711 il fut arrêté à Deal comme espion français. Addison l'apprit à Blois, et Vanbrugh avait complété son éducation d'architecte à Paris, avant de faire connaissance avec la Bastille et Vincennes, où sa pièce, *The Provok'd Wife*, fut composée.

LA MODE. — La raison supérieure de cet engouement était la mode, qui se passe de toute raison. Malgré les précheurs et en dépit des conservateurs entêtés, le beau monde s'éprit de plus en plus autour de 1650 des raffinements de la culture française. Pepys, dès la première année de la Restauration, apporte une preuve amusante de la gallomanie exaspérée de la cour : « J'ai diné, écrit-il le 20 octobre, avec lord et lady Sandwich ; il fut très gai et déclara

1. *Characteristicks*, vol. I, traité 3, *Soliloquy*, p. 218. Il est vrai que ce jugement est accompagné de toutes sortes de restrictions. « En vérité, les Français peuvent se vanter légitimement de quelques auteurs vraiment agréables, corrects, et sans aucun mélange de genre affecté ou corrompu (spurious), sans faux tendre ou faux sublime, sans allitération forcée et pointes ridicules. Ce sont ceux dont le génie s'est formé sur le modèle naturel des Anciens, et qui reconnaissent volontiers leur dette envers ces grands maîtres ; mais pour le reste, qui puisent à une autre source, comme dans les auteurs italiens en particulier, ils ne peuvent guère être considérés mieux que comme les corrupteurs de l'étude vraie et de l'érudition, et ne peuvent véritablement être goûtés que de ceux seuls que l'éducation a malheureusement privés de la familiarité des nobles antiques, et de la pratique d'un goût meilleur et plus naturel » (Id., *ib.*, 365, note).

2. Voir Beljame, *Le publ. en Angl.*, p. 14 et suiv., Upham, *o. c.* et Gillet, *o. c.* passim.

bien haut qu'il allait faire venir un maître d'hôtel français... c'est qu'il devient parfait courtisan<sup>1</sup>. »

La France apportait des satisfactions supérieures à un appétit général de luxe. Aux caprices des dames, Londres offrait tout le solide : boucles d'oreilles, diamants, brillants et belles guinées de Dieu, mais toutes les « menues denrées d'amour », suivant la jolie expression d'Hamilton, « gants parfumés, miroirs de poche, étuis garnis, pâtes d'abricot, essences » arrivaient de Paris chaque semaine<sup>2</sup>. On attendait tous les mois le débarquement de la poupée articulée, le mannequin du temps, revêtue des dernières élégances imaginées par les fournisseurs de la cour<sup>3</sup>. Les hommes eux-mêmes faisaient venir des parures, et les poètes se sont plusieurs fois moqués de ceux qui ne pouvaient avoir un chapeau ou une épée qui ne sortît du meilleur atelier de Paris<sup>4</sup>.

Charles II avait donné le mauvais exemple. Quand la reine arriva avec sa suite de Portugaises, on leur intima l'ordre d'abandonner leurs toilettes nationales. Il est vrai qu'il y eut une réaction, en 1666. Mais malgré des ordres formels et les proclamations solennelles des autorités<sup>5</sup>, elle fut de courte durée, et le goût se changea en frénésie. Dames et cavaliers emperruqués s'exercent à nos révérences. Les mouches, les masques couvrent les visages des ladies. Les éventails jouent suivant une technique parisienne. On reçoit dans des « ruelles », et le mot devient anglais ; on sort, non plus dans de vilains et lourds carrosses, mais dans des calèches à l'instar de celle du duc de Grammont, qui avait fait révolution. Les repas s'ordonnent et les mets se préparent suivant les rites du « Cuisinier français ». On fait venir d'outre-mer non pas seulement du vin ou des truffes qu'on n'avait pas, mais jusqu'à des fromages. Les « cadeaux » avec violons et guitare, font rage. Il n'y a plus de bal où les danses importées de France, et enseignées par des Français, particulièrement le menuet, ne tiennent la place d'honneur.

1. Cité par Bastide, *o. c.*, 67.

2. *Gran.*, 94.

3. Cf. Bastide, *o. c.*, 67, 50.

4. « Il n'y a pas d'homme en France (autant dire d'homme qui respire, car ne pas vivre là-bas, c'est ne pas respirer) qui porte une épée plus jolie que la mienne, elle m'a coûté quinze louis d'or à Paris ». (Cibber, *Love makes a man*, I, 1 ; Br. Dr., III, 226). Cf. « Le pommeau est du travail français authentique et doré par le meilleur ouvrier de France. Cette épée et ce chapeau m'ont été envoyés de France... » (*Ether., She would...*, III, 3 ; 176).

5. « Pour ce qui est des habits, dit Chamberlain, la mode de France y regnoit par tout ces années passées... Depuis nostre dernière rupture avec la France, les Anglois, je ne parle point des femmes, ont quitté la mode de ce pays-là, et ont pris une façon de s'habiller grave, approchant de celle des peuples orientaux » (*L'Est. prés.*, I, 68-69).

Toutefois, on peut parfaitement ignorer la langue de son parfumeur, et même à la rigueur, de sa couturière. Il est un peu plus nécessaire de pouvoir s'entendre avec la maison dont on s'entoure. Or, vers 1660, le « genre » était de faire venir son personnel de France. La famille royale en usait ainsi. Pour ne citer qu'un fait la comtesse de Berkshire adressait au roi, pour qu'il l'admit au nombre des dames chargées d'habiller la reine, Mrs Dorothy Tyndale et elle donnait pour raison que cette dame « était restée douze ans en France et parlait français admirablement <sup>1</sup> ».

A en croire les satires, toute maison qui se respectait aurait ainsi mandé son monde du pays des belles manières. Cette importation de maîtres à danser, valets de chambre, cuisiniers, n'a sans doute jamais eu l'ampleur qu'on lui attribue. Tout de même, il faut que la manie du valet français ait été assez générale, pour que les railleries à ce sujet aient eu du sel <sup>2</sup>, et elles abondent. Une dame remarque dans un groupe un homme à l'air gauche : les Français seuls ont bonne mine <sup>3</sup>. Voici un grand dadais, qui ne comprend pas ce qu'on lui veut en l'appelant *maître d'hôtel* <sup>4</sup>. Il y a là de quoi déshonorer une noble maison. Chez ceux qui savent leur monde, les laquais, au moins les principaux d'entre eux, sont Français et baragouinent l'anglais. Clodio, qui chante en français des couplets d'amour a, comme il le doit, un valet de France, qui parle l'anglais avec un accent et un vocabulaire également exotiques : « *Sire, me come to provide de pulville and de essence for his peruke, dat he may approche to your vorshipe wid de reverence, and de belle air... He vas enrage, and did break his bottel d'orange, because it vas not de same dat is prepare for Monseigneur le Dauphin* <sup>5</sup>. » Les maîtres d'armes français, comme les maîtres de danse, avaient la faveur générale. C'est en prenant leur costume

1. Charl., *Vie soc.*, 208.

2. M. Bastide a publié une lettre, écrite d'ailleurs en anglais très correct, d'un certain Jean Abbadie, valet de différents grands-seigneurs (*Anglo-Fr. Entente*, 57). On trouverait différents noms de valets dans les *Calend. of State Papers*.

3. « Oh ! ce page ! Ce page est le plus joliment habillé. — Ce sont tous des Français. — Il y a un maudit imbécile d'Anglais parmi eux, vous pouvez le reconnaître par sa tenue » (Ether., *Man of mode*, III, 3 ; 311).

4. « Monsieur, vous devez être le *Maître de Hotel* renommé. — *Mater de Otell !* Je n'ai pas l'honneur de connaître quelqu'un de ce nom... — J'ai été élevé à l'étranger et je croyais que toutes les Personnes de Qualité parlaient français » (Mrs Behn, II, 214 : *City Heiress*).

5. Cibber, *Love makes a man*, I, 1 ; Br. Dr., III, 225. Je cite en anglais pour permettre à mon lecteur d'observer à la fois les mots français employés, et la déformation des mots anglais par l'accent français. Cette prononciation est devenue peu à peu typique. Cf. « *Sire, here be de trompette, de hauteboy, de musique, de maitre danser, dal deseer to know if you sal be please to ave de masque begin* » (*Ib.*, 235).

et en jouant leur personnage que les Petros assurent leurs entrées dans les maisons dont la jalousie du maître les écarte<sup>1</sup>. Les galants qui n'avaient pas besoin de ces subterfuges pour être reçus dans des maisons aristocratiques se plaisaient néanmoins à perdre leur caractère anglais. Lorsqu'ils arrivaient jusqu'au point d'être pris pour des Français, c'était pour eux une joie suprême. Quelle belle récompense pour un homme à la mode quand il s'entendait dire : « Dorimant... sans mentir, je n'ai jamais rencontré personne de ma connaissance qui garde tant de Paris que toi. C'est le même air que tu avais quand le marquis se trompant, te cria aux Tuileries : Hé, Chevalier ! puis s'excusa ensuite<sup>2</sup>. »

Pour se donner ainsi « le bel air » de la Cour de France, et jouer le rôle de Monsieur de Paris, il est évident qu'il fallait savoir, ou paraître savoir le français. Qu'était-ce qu'un homme incapable de chanter un couplet français, ou de mettre un mot de bon français dans sa conversation<sup>3</sup> ?

Les femmes en vue, la Stewart, la Price avaient appris le français, elles le savaient même fort bien, surtout la première<sup>4</sup>. Ce fut un mot d'ordre général parmi les personnes de leur sexe : le français d'abord. Il était la base de toute éducation, puisque c'était la seule langue propre à une conversation polie. et qui convînt à des personnes de haute distinction<sup>5</sup>. Pouvait-il y avoir en effet un entretien bien apprêté, comme dit un personnage de Shadwell, sans du français pour l'entrelarder<sup>6</sup> ? Au besoin, on se faisait seriner le matin par une femme de chambre

1. « Monsieur eder de Quart or de Terse, dey be both French and Italian : den for your Parades, Degagements, your Advancements, your Eloynements and Retirements, dey be de same. — Cart and Horse, what new-found inventions and words have we here?... — Alons Monsieur, mettez-vous en Guard ! take de Flurctte... — Attende, attende une peu » (Mrs Behn, II, 278-9; *Feign'd Curt.*). — « Il faut apprendre le français, conseille W. Hope (auteur d'ouvrages sur l'escrime), car actuellement la plus grande partie des termes d'art, dont on fait usage en escrime, sont tirés de la langue française. » (*A New Method of Fencing*, 48 ; dans Charl., *Vie soc.*, 154).

2. « Dorimant, without lying, I have not met with any of my acquaintance who retain so much of Paris as thou dost — the very air thou hadst when the marquis mistook thee i' th' Tuileries, and cried Hé! Chevalier! and then begged thy pardon » (Ether., *Man of mode*, III, 2 ; 295).

3. Wycherley, *Le Gentleman maitre de danse*, a. I, sc. 1. Voir dans Charl., *Vie soc.*, 67 et sv., une jolice analyse des scènes de Wycherley, dont M. de Paris fait les frais.

4. « Elle avait de la grâce, dansait bien, dit Hamilton, parlait le français mieux que sa langue naturelle » (*Gram.*, 95). Melle d'Hamilton dit à la Price : « N'allez pas ôter le marquis de Brisacier à cette pauvre Blague, comme vous avez fait Dougan. Je sais bien qu'il ne tient qu'à vous. Vous avez de l'esprit : vous parlez français ; et pour peu qu'il vous eût entretenue, l'autre n'aurait que faire d'y prétendre. » (*Id.*, *ib.*, 111).

5. Cité par Grisay, *Hist. de la Com. angl.*, 281-2.

6. *Bury Fair*, II, 1, dans Bastide, *o. c.*, 63.

sa provision quotidienne d'expressions. Dryden a pu comparer, dans un passage qui rappelle Juvénal, cette passion dont les Anglais faisaient preuve à celle qui, dans l'antiquité, portait les Romains vers le grec<sup>1</sup>.

Quand le chevalier de Grammont arriva en Angleterre vers 1660, ce mal était déjà déclaré. Il n'eut, dit son biographe, qu'à faire connaissance avec les dames, et « il ne lui fallut point d'interprète pour cela. Elles parlaient toutes assez pour s'expliquer ; et toutes entendaient le français assez bien pour ce qu'on avait à leur dire<sup>2</sup> ». Sans doute, il faut entendre ce texte *cum grano salis*, il en reste pourtant que dans ce monde, où toutes n'avaient plus vingt ans, on comprenait assez de français au moins pour l'entrée en matière des soupirants, toujours si délicate. En 1671 « tout le beau monde courait après une troupe d'acteurs français, jouant en français, et que l'on applaudissait très fort, de peur d'être accusé de ne point savoir la langue, ce qui était un manque de distinction absolu<sup>3</sup> ».

1. *Works*, XIII, 163, dans Charl., *Vie soc.*, 208.

2. Hamilt., *Gram.*, 86-7.

3. Charl., *Th. et Crit.*, 71.



## CHAPITRE VI

### LIMITES DE LA DIFFUSION DU FRANÇAIS. L'OPPOSITION.

L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS. — M. Charlanne a trouvé dans le *Calendar of State Papers* un certain nombre de pétitions tendant à établir dans les grands établissements d'instruction un enseignement du français. Rien malgré cela ne permet jusqu'ici d'affirmer que notre langue ait été admise, même dans les à côté des collèges<sup>1</sup>.

Seul l'enseignement privé continua à se développer. Nous connaissons quelques maîtres, même parmi ceux qui n'ont pas écrit<sup>2</sup>. Quant aux auteurs d'ouvrages d'enseignement, ils se multiplient depuis 1670. Le plus connu parmi les grammairiens proprement dits paraît avoir été Festeau<sup>3</sup>.

Les deux autres hérauts de la langue française en Angleterre sont James Howell, qui a remis au point le Dictionnaire de Cotgrave, et Guy Miège. Le premier avait étudié à Paris et à Orléans<sup>4</sup>. Le second était Suisse d'origine. C'est lui qui accompagna Carlisle dans ses ambassades, et nous en laissa la curieuse relation, im-

1. C'est d'abord une pétition d'un nommé Guy Le Moynes, tendant à obtenir pour lui le poste d'agrégé à l'Université de Cambridge (*Vie soc.*, 191). James Howell, dans une pétition au Lord Chancelier, lui demande le poste de maître de langues vivantes à la cour (1661) (*ib.*, 211). Un autre demande le poste de professeur d'éloquence française à l'université d'Oxford (*ib.*, 205).

2. L'un d'eux, un certain Denis, chef d'instruction à Chester, eut parmi ses élèves le futur traducteur de Racine, Broceton (*Bast.*, o. c., 41). Rutter, qui était précepteur du fils du comte de Dorset, traduisait le *Cid* avec son élève (*Charl.*, *Th. et crit.*, 121).

3. Tout fier d'être de Blois, Festeau, dans le titre même de son livre et dans le cours de son ouvrage, se pare de ce bonheur qui l'a fait naître dans une ville de France « où on trouve le vrai son de la langue française, du consentement unanime de tous les Français ». D'après M. Charlanne, Festeau aurait commencé par collaborer avec Mauger à une réédition de la grammaire de celui-ci (*Vie soc.*, 197). N'y a-t-il pas là quelque contrefaçon hollandaise ? On trouve également en 1690 les deux noms sur une grammaire publiée à Leyde. Or je possède une 14<sup>e</sup> éd. de Mauger, faite à Bordeaux, par S. Boé et S. de la Court, en 1698. Il n'y est pas question de Festeau.

D'après M. Charlanne la première édition de Festeau est de 1675. Je ne l'ai pas rouverte. Quant à la grammaire citée en note par Stengel, d'après Brunet, à la date de 1672, elle est dans ma Bibliothèque, mais c'est une grammaire anglaise. J'ai vu à Hambourg l'exemplaire de la grammaire française décrit par Stengel (o. c., p. 57). Cette 5<sup>e</sup> éd. est bien de 1685. Elle est dédiée à M. Russell, qui a été son élève, et dont le roi a fait le Colonel du régiment royal des Gardes. Le livre a un très curieux chapitre sur les brèves et les longues.

4. Il donna en français sa *Dendrologie*.

mée de nos jours<sup>1</sup>. On a pu voir par l'usage qui en est fait dans cette histoire même<sup>2</sup> que le Dictionnaire de Guy Miège (1677) est fort important<sup>3</sup>. Signalons aussi, à la fin de la période, Abel Boyer, qui fut journaliste en même temps que lexicologue, et traduisit l'*Iphigénie* de Racine<sup>4</sup>. C'est lui que Swift appelait par un affreux calembour : French dog (A Boyer).

Au reste, comme il était impossible « d'imiter l'inimitable », et que « l'allure française, pas plus que la langue, ne pouvait s'acquiescer sans aller en France<sup>5</sup> », les Anglais venaient sur place, à Blois, à Orléans, dans tous les pays dont la pureté d'accent était célèbre. Paris en vit beaucoup, non seulement de simples étudiants, mais des voyageurs de qualité<sup>6</sup>, des hommes de lettres aussi. Les maisons de M<sup>mes</sup> d'Hervart et de la Sablière leur étaient particulièrement accueillantes.

L'OPPOSITION. — Comme partout, les mœurs et les modes de la haute société étaient parfois copiées dans la bourgeoisie. Il y a en tous pays des « Bourgeois gentilshommes ». Dans la Cité aussi, on vit des gens qui se piquaient de connaître ce qui arrivait de France, y compris les mots nouveaux, qui vous donnent un air de bel-esprit<sup>7</sup>. Toutefois, il est plus facile d'acheter des mouches que de parler une langue, ou même de l'écorcher. Il ne faut pas se figurer que Londres parlât français. On a cité un texte plaisant du réfugié Le Pays, disant que sans la fâcheuse habitude de parler anglais dans la ville, on n'eût pu distinguer Londres d'une ville française<sup>8</sup>. En effet, on y parlait anglais, obstinément. Il est vrai que dans une société composée comme celle-là, cet entêtement n'avait pour le moment pas d'autre importance.

Cependant ce chapitre serait tout à fait incomplet, et donnerait une idée fautive des mœurs du temps, si je laissais croire que tout le monde cultivé donna son assentiment à cette imitation effrénée de

1. Paris, Jannet, 1857, XXII et suiv.

2. Voir tome IV, 28.

3. Stengel, n° 111, mentionne de Guy Miège : *A short and easie French Grammar*, London, 1658. Il doit y avoir là une erreur. L'activité de l'auteur n'a pas dû commencer à cette date. Un exemplaire de cet ouvrage se trouve à la Bodlienne, 8° R. 59. Art. II est de 1678. On trouvera la liste des publications de Guy Miège dans Charl., *Vie soc.*, 199.

4. Il était né à Castres en 1667 et avait d'abord séjourné en Hollande (Voir Charl., *Th. et crit.*, 119). La revue qu'il avait fondée, *The Postboy*, était écrite en anglais.

5. Steele, *Tender Husband*, III, 1, dans Charl., *Vie soc.*, 21.

6. Nous savons par Rou divers détails sur le séjour du comte de Northumberland, fils de la Duchesse de Cleveland (Voir *Mém.*, I, 141 et suiv.).

7. Shadwell, *True Widow*, I, 1 ; dans Bastide, *o. c.*, 69.

8. Daniels, *Saint-Evrem.*, 3.

l'étranger. La mode française avait toujours été odieuse aux puritains, que cette affection portée à des frivolités exaspérait. Ethredge, Shadwell, Butler, raillèrent et attaquèrent la gallomanie. Ce dernier n'était pas loin de la rendre responsable de la guerre civile.

La cuisine française elle-même trouva en lui un censeur. « Un ragout français n'est qu'une sauce pour os », osa-t-il énoncer<sup>1</sup>. Les courtisans, affublés à la parisienne, furent gouaillés par lui. Les garnitures lui semblaient les sauces de leurs habits, et en marchant avec leurs « porte-canons », ils avaient l'air de cigognes levant les pattes dans de longues herbes<sup>2</sup>. Evelyn, je l'ai rappelé plus haut, persuada un moment le roi. Charles II s'habilla de noir et dut applaudir à la comédie de Howard, *The English Monsieur*<sup>3</sup>.

Il y avait beau temps qu'on s'amusait des gentilshommes qui ne parlaient guerre qu'avec l'appareil des techniciens français : « Gallus est allé cet été en Frise, et maintenant qu'il est revenu, il parle avec des mots si guerriers, que si je pouvais comprendre son anglais, je craindrais que ces mots me coupassent la gorge comme des épées<sup>4</sup>. » La manie redoublant, les censures se firent de plus en plus amères. Les pièces raillaient et des prologues virulents morigénaient : Les gentilshommes voyagent en France, « où ils apprennent à jurer Mor-blew, Mor-dee, et ils vous disent combien le Louvre est plus grand que Whitehall ; ils achètent une toilette à-la-mode, reçoivent un grand coup de quelque marquise française, dépensent tout leur argent, et reviennent comme ils étaient partis<sup>5</sup> ». « ...Je crains que tandis que nous allons en France pour vous rapporter jolies toilettes, danse, spectacles, la scène, comme vous, n'en devienne que plus frivole ; pourquoi faut-il que nous allions chercher l'écume des pays étrangers quand nous pouvons être si richement servis chez nous ?<sup>6</sup> » « Les Français pourraient

1. *Charact.*, 445. « Le glouton, déclare ailleurs l'auteur, déprave son appétit avec de « haut-gousts » (192). Cf. You must keep a couple of *French Cooks* ; and eat nothing but Pottages, Fricases and Ragouts ; your Champignons, Coxcombs and Pallats ; your Andoilles, your *Langue de porceau* ; your Bisks and your Olio's (Shadwell, *Sullen Lovers*, V, 1).

2. Butler, *Charact.*, 37.

3. Bastide, *o. c.*, 72-73.

4. Gallus hath been this summer-time in Friesland,  
And now return'd he speaks such warlike words  
As if I could their English understand,  
I fear me they would cut my throat like swords.  
He talks of *counterscarffs* and *casomates*,  
Of *parapets*, of *curteynes*, and *pallizadois*,  
Of *flankers*, *ravelings*, *gabions* he prates,  
And of *false biaies*, and *sallies*, and *scatadoes* (John Davies, *Epigr.*, circa, 1599).

5. Mrs Behn, IV, 135 ; *Widow Ranter*.

6. Ether., *Man of mode*, prol. ; 240.

bien chercher ici à faire une conquête, si leurs épées étaient aussi dangereuses que leur vin. Leur éducation est pire encore que les deux. Ils font de nos vierges des nonnes, efféminent notre jeunesse <sup>1</sup> ».

Cette dernière phrase appelle l'attention. On n'invective pas seulement les gallomanes, on met en garde l'Angleterre contre les conséquences que pourrait amener cette volonté de se conformer à l'esprit étranger. C'est un thème qui reviendra ailleurs, pendant les guerres, chez les sermonaires : « Si générale est la contagion (des soldats), que des magistrats, des hommes de robe longue, des médecins, des ministres mêmes, font aussi les matamores, comme s'ils luttaient à qui sera le premier en mode française, pour plaire à des maîtres qui vont venir <sup>2</sup> » (les exilés de Saint-Germain).

Les diatribes contre notre politique, notre éducation, nos mœurs, nos toilettes, ne concernent pas directement cette histoire. Il est certain toutefois que tout cela ne pouvait être dénoncé à l'indignation publique sans que notre langue fût atteinte du même coup. Au reste on l'attaquait, elle aussi, on la discutait tout au moins. Comme la littérature elle-même, elle n'avait de mérite que sa politesse. Les Français, dit Dryden, « se contentent d'une régularité maigre... Leur langue, affaiblie, est si raffinée, que comme de l'or pur, elle se courbe au moindre toucher. Notre teuton robuste, lui, obéira pourtant à l'art, étant plus propre à une pensée mâle et renforcé d'alliage <sup>3</sup> ». Le comte de Roscommon dit de son côté, dans son *Essay on translated Verse* (1684, v. 23-28) : « Vaines sont les espérances de nos voisins et vains leurs soins. La faute en est plus à leur langage qu'à eux. Il est courtisan, fleuri, et abonde en expressions d'un son plus doux peut-être que n'en offre le nôtre. Mais qui a jamais vu dans les auteurs français l'énergie serrée de l'anglais ? »

SATIRE DU LANGAGE MACARONIQUE. — D'autre part, en s'attachant avec cette ferveur aveugle à une langue étrangère, on négligeait l'anglais. D'abord « les jeunes gens reviennent de Paris, comme le dit Shadwell, avec une teinture de cette merveilleuse langue universelle, sans être capables d'écrire un anglais correct <sup>4</sup>. » De plus

1. Mrs Behn, II, 88-9 : *Young King*, prol.

2. W. Bisset, *Plain English*, sermon prêché à Sainte-Mary le Bow, 27 mars 1704, 5<sup>e</sup> éd., p. 38. Cf. p. 29 où l'orateur raille : « On objecte que nous tomberons dans le puritanisme... au lieu de nous élever jusqu'au type de l'âge présent : les beaux-espri-ts, jusqu'à ce peuple gai, bien élevé, poli, victorieux, de l'autre côté du détroit ; nous deviendrons tels que nos pauvres voisins du Nord, rampants et chétifs, de l'autre côté de la Tweed ».

3. Ep., XIV.

4. *The Virtuoso*, I, 1 : cf. II, 1.

un « Monsieur de Paris » le faisait exprès. Il écorchait l'anglais à dessein, en le prononçant à la française, et surtout en entrelardant ses moindres propos de mots et de phrases étrangères<sup>1</sup>.

Les comiques ont, à qui mieux mieux, parodié ce langage bigarré. Une pièce de Davenant, *The Playhouse to be Let*, est écrite tout entière en style macaronique<sup>2</sup>. Voici pour donner un exemple une scène d'Etheredge<sup>3</sup> :

« Sir Fopling Flutter: The *éclat* of so much beauty, I confess, ought to have charmed me sooner. — Emilia: The *brilliant* of so much good language, sir, has much more power than the little beauty I can boast. — Sir Fop.: I never saw anything prettier than this high work on your *point d'Espagne*. — Emil.: 'Tis not so rich as *point de Venise*. — Sir Fop.: Not altogether, but looks cooler, and is more proper for the season. Dorimant, is not that Medley? — Dor.: The same, sir. — Sir Fop.: Forgive me, sir, in this *embarras* of civilities I could not come to have you in my arms sooner... Have you taken notice of the *calèche* I brought over? — Med.: Oh yes! it has quite another air than the English makes. — Sir Fop.: 'Tis as easily known from an English tumbril as an Inns of Court man is from one of us. — Dor.: Truly, there is a *bel-air* in *calèches* as well as men. — Med.: But there are few so delicate to observe it. — Sir Fop.: The world is generally very *grossier* here, indeed... — Lady Town.: His gloves are well fringed, large and graceful. — Sir Fop.: I was always eminent for being *bien-ganté*. — Emil.: He wears nothing but what are originals of the most famous hands in Paris? — Sir Fop.: You are in the right, madam. — Lady Town.: The suit? — Sir Fop.: Barrey. — Emil.: The garniture? — Sir Fop.: Le Gras. — Med.: The shoes? — Sir Fop.: Piccat. — Dor.: The periwig? — Sir Fop.: Chedreux. — Lady Town. and Emil.: The gloves? — Sir Fop.: Orangerie, you know the smell, ladies<sup>4</sup> ».

D'un bout à l'autre de la pièce, on entend les mots à la plus récente mode de Paris voler sur les lèvres des gentlemen et des ladies. Sir Fop (le snob) est au courant de toutes les nuances : « In

1. Cf. Grisy, *Hist. de la Com. angl.*, 67.

2. Voir Gillet (o. c., 25), où nous trouvons de curieuses indications sur cette parodie traditionnelle qui avait son style, comme chez nous le français des Anglais.

3. *The man of mode*, III, 2.

4. Cf. « I thought you had been the greatest favourite. — Aye, *tête à tête*, but not in public, because I make remarks. » (Congr., *Way of the world*, 1700; Br. Dr., III, 256) ; « you have all the Agreemony of your Sex, *la belle Taille, la bonne Mine et Repartee bien*, and are, *tout oure loore*, as I'm a Gentleman, *fort agreeable*. » (Mrs Behn, IV, 27; *Sir Patient*).

Paris, the *mode* is to flatter the *prude*, laugh at the *faux-prude*, make serious love to the *demi-prude*, and only rally with the *coquette* <sup>1</sup>. » Il ne montre pas son français, il l'étale. Formules de politesse, compliments et salutations, il semble que le français en possède d'intraduisibles, et qu'il faut prendre. Comment terminer mieux un billet anglais que par un : *Adieu, mon mignon* <sup>2</sup>?

Dix fois aussi on voit reparaître l'important valet de chambre, qui fait loi dans la maison en raison de ses origines, envié par les uns, mais copié par les autres, qui essaient d'attraper son air, ses manières et sa langue. Betty a saisi au passage les expressions de Dufoy, qui n'ouvre pas la bouche sans dire au moins un mot de français à travers son anglais, et elle jargonne : « *Methinks he has fort bonne mine, Monsieur. Now, if you please to make your little adresse and your amour...* <sup>3</sup>. » Le cocher lui-même s'est assimilé quelques formules : *Your serviteur très humble, monsieur* <sup>4</sup>.

Bien entendu, cette satire verbale fût devenue vite monotone, si elle s'était longtemps attachée au seul langage. Elle va plus profond, et ce que l'on dénonce, c'est une double influence délétère de cette domesticité française, qui corrompt à la fois les mœurs et la langue. Le mauvais génie de lady Fanciful, c'est Mademoiselle, une femme de chambre qui a les principes de Macette et la verve de Figaro <sup>5</sup>.

1. Ether., *Man of Mode*, IV, 1, 323.

2. Steele, *Tender Husband*, V, 1, 48.

3. Ether., *Love in a tub*, IV, 6, 82.

4. *Ib.*, IV, 6, 83.

5. Voici une scène entre elle et sa maîtresse. Elle est naturellement intraduisible, puisqu'il faut conserver au style son caractère macaronique :

Lady Fanciful reçoit une lettre :

L. F. — This is strangely familiar, mademoiselle : now I have a provoking fancy to know, who this impudent fellow is.

Mad. — Den take your scarf and your mask, and go to de rendez-vous. De Frensch lady do justement comme ça.

L. F. — Rendez-vous ! What, rendez-vous with a man, mademoiselle.

Mad. — Eh, pourquoi non ?

L. F. — What, and a man perhaps I never saw in my life !

Mad. — Tant mieux : C'est donc quelque chose de nouveau.

L. F. — ...He may intend to ravish me, for aught I know.

Mad. — Ravish ? — Bagatelle. I would fain see one impudent rogue ravish mademoiselle : Oui, je le voudrois !

L. F. — O but my reputation, mademoiselle, my reputation : ah, ma chere reputation !

Mad. — Matam. Quand on l'a une fois perdue. — On n'en est plus embarrassée.

L. F. — Fe, mademoiselle, fe ! reputation is a jewel.

Mad. — Qui coute bien chere, matam.

L. F. — Why sure you would not sacrifice your honour to your pleasure.

Mad. — Je suis philosophe.

L. F. — Bless me, how you talk ! Why, what if honour be a burden, mademoiselle, must it not be borne ?

Mad. — Chaqu'un a sa façon. — Quand quelque chose m'incommode, moy — je n'en defais, vite.

Malgré les railleurs, la mode ne cessa point. Elle durait encore au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, comme on le voit par la date de quelques-unes des citations qui précèdent. Macaulay a résumé les causes qui la rendaient irrésistible : « La France, dit-il, réunissait à cette époque tous les genres de supériorité. Sa gloire militaire était à son apogée... Son autorité était suprême dans toutes les matières de bon ton, depuis le duel jusqu'au menuet ; c'était elle qui décidait de la coupe de l'habit d'un gentilhomme, de la longueur de sa perruque... En littérature, elle donnait des lois au monde ; la renommée de ses grands écrivains remplissait l'Europe. Aucune nation ne pouvait montrer un poète tragique égal à Racine, un poète comique égal à Molière, un poète badin aussi agréable que La Fontaine, un orateur aussi puissant que Bossuet... La France exerçait alors sur le genre humain un empire que la république romaine elle-même n'exerça jamais <sup>1</sup>. »

L. F. — Get you gone, you little naughty Frenchwoman, you ! I vow and swear I must turn you out of doors, if you talk thus.

Mad. — Turn me out of doors ! — turn yourself out of doors, and go see what de gentleman have to say to you. — Tenez. Voilà votre esharpe, voilà votre coife, voilà votre masque, voilà tout. Hey, Mercure, Coquin : Call one chair for matam, and one oder for me : Va-t'en, vite. Allons, matam : depechez-vous donc. Mon Dieu, quelles scrupules !

L. F. — Well for once, mademoiselle, I'll follow your advice... but I have too much delicatessse to make a practice on't.

Mad. — Belle chose vrayment que la delicatessse, lorsqu'il s'agit de se divertir — à ça. — Vous voilà équipée. Partons. — Hé bien ? — qu'avez-vous donc ?

L. F. — J'ai peur.

Mad. — Je n'en point moi.

L. F. — I dare not go.

Mad. — Demeurez donc.

L. F. — Je suis poltrone.

Mad. — Tant pis pour vous.

L. F. — Curiosity's a wicked devil.

Mad. — C'est une charmante sainte.

L. F. — It ruined our first parents.

Mad. — Elle a bien diverti leurs enfans.

L. F. — L'honneur est contre.

Mad. — Le plaisir est pour.

L. F. — Must I then go ?

Mad. — Must you go ? — Must you eat, must you drink, must you sleep, must you live ? De nature bid you do one, de nature bid you do toder. Vous me ferez enrager.

L. F. — But reason corrects nature, mademoiselle ?

Mad. — Elle est donc bien insolente ; c'est sa sœur ainée.

L. F. — Do you then prefer your nature to your reason, mademoiselle ?

Mad. — Oui da.

L. F. — Pourquoi ?

Mad. — Because my nature make me merry, my reason make me mad.

L. F. — Ah, la méchante Française !

Mad. — Ah, la belle Anglaise ! »

(Vanbrugh, *Provok'd wife*, I, 2 ; Br. Dr., III, 198-9 ; cf. acte V, sc. 1 et 3.)

1. *Hist. d'Anglel.*, trad. Montégut, I, 434, cité par Charl., *Vie soc.*, Préf., IX.

## CHAPITRE VII

### LE NOUVEAU REFUGE

LES RÉFUGIÉS DANS L'ÉTAT <sup>1</sup>. — Charles II avait des réfugiés à son service : son médecin, Louis Levasseur <sup>2</sup>, un peintre Jacob Dagar <sup>3</sup>, les sieurs Pleix, Fr. Amonet <sup>4</sup>, etc. On dit pourtant qu'en général il ne les aimait guère. Malgré cela l'édit de Louis XIV qui permettait, c'est-à-dire, en fait, ordonnait la conversion des enfants de sept ans, leva les derniers scrupules de la Cour d'Angleterre, et, le 28 juillet 1681, une proclamation de Charles II offrit aux immigrants des droits très étendus <sup>5</sup>.

Toutefois, même après la mort du roi, malgré les dangers qui menaçaient les réformés de France, des raisons bien connues empêchèrent le Refuge d'être aussi nombreux qu'il aurait pu l'être immédiatement après la Révocation. Ce ne fut qu'après la fuite de Jacques II que le flot monta rapidement. Grosley estime à 30.000 le nombre des réfugiés arrivés à Londres en 1688. Dans toute l'Angleterre il en passa 70 ou 80000.

On trouvera dans Schickler la longue liste des églises fondées dans la capitale et les diverses villes d'Angleterre. En 1700, Londres en comptait une trentaine. Quel fut le rôle économique et politique des nouveaux venus, il ne saurait là-dessus y avoir de

1. Voir Weiss, *Hist. des réfugiés protestants de France*, 1853, 2 vol. 8°; F. de Schickler, *Les Églises du Refuge en Angleterre*, Paris, 1892, 3 vol.; nous citons souvent ici sous l'abréviation o. c.: *Les églises du Refuge*, du même, Paris, 1882, 8°; Ch. Bastide, *L'influence politique des huguenots*, dans *Anglais et Français du XVII<sup>e</sup> s.*, p. 167; Agnew, *Protestant exiles from France...* 1886, 2 vol.; Kirk, *Registers of the French Church*, Threadneedle Street, 1896-1906; *Returns of Aliens in London, Henry VIII-James I*, 1900; Page, *Letters of Denization for Aliens in England (1509-1603)*, 1893; W. A. Shaw, *Denizations and Naturalizations of Aliens*, 1911; cf. Bastide, o. c., 168.

2. Le 18 nov. 1683, permission au sieur Louis Levasseur, médecin françois, de demeurer en Angleterre avec sa famille en qualité de médecin ordinaire du roi de Grande-Bretagne, malgré la déclaration d'août 1669 (*Arch. Aff. Étr.*, Fr., 966, f° 245; cf. 965, 424).

3. 1<sup>er</sup> mars 1684, permission à Jacob Dagar, peintre françois établi en Angleterre avec sa famille d'y demeurer en qualité de gentilhomme servant de S. M. Britannique, et de disposer des biens qu'il a en France (*Ib.*, 970, f° 60 v°; cf. 969, f° 79).

4. Permission au sieur Pleix... en qualité de gentilhomme pensionnaire de S. M. Britannique (*Ib.*, 969, f° 126). Permission au sieur François Amonet de demeurer au service du roi d'Angleterre (*Ib.*, 965, f° 30).

5. Schickler, o. c., 95.



contestations. Comme partout, les connaissances industrielles des huguenots servirent les intérêts du pays. A Canterbury et à Norwich le tissage, à Ipswich les toiles fines et à voiles, à divers endroits la fabrication du papier, des glaces étamées, des soieries, d'autres industries encore profitèrent de leur habileté technique. Ils entrèrent avec ardeur dans les armées envoyées contre nous. Guillaume les récompensait largement et les soutenait autant qu'il le pouvait contre les récriminations des jaloux. Il leur devait cette protection, car il n'avait pas de meilleurs soldats. Leur haine de l'opresseur fut non seulement ardente, mais active. Ils ne se contentaient pas de l'éprouver, ils la semaient autour d'eux<sup>1</sup>.

LES RÉFUGIÉS APPRENNENT L'ANGLAIS. — Mais la question qui nous occupe ici est plus spéciale. On voudrait savoir si les huguenots gardèrent leur langue et la répandirent. Il est bien évident que l'assimilation d'une masse aussi considérable que celle dont il vient d'être question ne s'achève pas en un jour. Cependant la presque impossibilité dont j'ai parlé déjà, de vivre en paix et en sûreté sans devenir citoyens et membres de la nation britannique ne laissait guère à ces Français d'autre avenir ouvert que celui d'une anglicisation complète, qui était impossible, tant qu'on ne se mettait pas à l'anglais. Les premiers arrivés avaient donné l'exemple. La quantité de Français auxquels fait allusion Mauger, qu'il avait vus à Londres et qui « parloient fort bien l'anglois<sup>2</sup>, » étaient certainement des huguenots<sup>3</sup>. Les réfugiés de la Révocation ne s'entêtèrent pas plus longtemps que leurs prédécesseurs à vivre en étrangers, du moins ceux qui le purent.

Parmi eux en effet, il y avait une élite intellectuelle, dont les principaux membres sont bien connus. Ils se réunissaient à la taverne de l'Arc-en-Ciel, dans le voisinage de Mary-le-Bow ; le doyen de ces réunions était Pierre Daudé, commis de l'échiquier,

1. Peu après la Révocation, Louis XIV reçut de Barillon une dépêche lui rendant compte du tort qui lui était fait à Londres par « les plus emportés et les plus insolens huguenots François, le ministre Satur, le ministre Lorthié, le ministre Langle, surtout un dangereux homme nommé Bibo faisant le philosophe, Justel, Daudé, Aimé, La Force, Lefevre et Rosemond, et un vendeur de tous les plus meschans livres qui s'impriment en Hollande et ailleurs contre la religion et contre le gouvernement de France. C'est le Bureau, huguenot françois, qui en fournit à tout le monde, et il fait imprimer actuellement en françois et en anglois une lettre supposée qu'il dit avoir reçue de Nyort, où l'on rapporte cent cruautés exercées par ordre du Roy contre les Religionnaires » (Bastide, o. c., 215-216).

2. *Fr. Gram.*, dans Bastide, o. c., 45.

3. Il est à noter que certaines autorisations avaient été données : permission au s<sup>r</sup> de Primerose, ministre de la R. P. R. de Rouen, pour continuer sa demeure en Angleterre (4 mai 1683, *Arch. Aff. Etr.*, Fr., 966, f<sup>o</sup> 84) ; permission au s<sup>r</sup> de la Buffière de la R. P. R. d'aller voyager pendant six mois en Angleterre et en Hollande (*Ib.*, f<sup>o</sup> 86).

un baconien, très compétent en matière de philosophie et de théologie britannique. Auprès de lui M. de Moivre, ami de Newton, et en même temps au courant de tout ce qui concernait Corneille et Racine, les théologiens Colomiès et Misson, l'orientaliste De La Croze, l'historien Rapin de Thoiras, César de Missy, prédicateur, le Clerc, l'auteur de la Bibliothèque, Coste, le traducteur de Locke, Desmaiseaux, éditeur, traducteur, biographe, compilateur infatigable. Sans être des génies, sans être des maîtres de la pensée ni du style, ces gens avaient certaines vertus intellectuelles : la patience au travail, la conscience, et, somme toute, assez de curiosité et d'ouverture d'esprit pour comprendre ce que des hommes supérieurs à eux n'apercevaient en aucune façon : la naissance d'une pensée nouvelle, dont la science allait être l'âme et dont la presse périodique serait l'organe.

Ils eurent l'ambition et la volonté de jouer un rôle dans cette révolution. Or, cette conscience de leur rôle, ils la prirent au contact de l'Angleterre, comme ils prirent à la pensée anglaise une bonne partie de leur pensée. Pour cette communication, leur langue maternelle ne pouvait leur suffire. Ce qui eût été bon pour des résignés inertes, décidés à chanter jusqu'à la mort le *super flumina Babylonis*, ne pouvait convenir à ces hommes d'action. La plupart, dit Texte, parlèrent l'anglais, l'écrivirent au besoin, fréquentèrent les écrivains du jour. Lorsque Evelyn rencontra Allix, le ministre de Charenton, celui-ci, pour se faire comprendre de l'archevêque Sancroft, en était encore réduit à parler latin. Mais trois ans plus tard, il publiait déjà en anglais. Le sieur de Luzancy, ancien carme qui avait abjuré en 1675, devenu ministre, eut l'occasion d'écrire une lettre à Pepys en 1688, elle est en très bon anglais. Un autre transfuge, Fr. de la Motte, fut recueilli par le secrétaire d'État Williamson ; peu après, il parlait l'anglais sans trop mauvais accent. Il écrivait aussi en bon anglais. Le médecin Silvestre, de Montpellier, est également un acclimaté<sup>1</sup>, etc.

L'épître XIV de Dryden est adressée à P. Motteux (1660-1717), réfugié français. Celui-là devint un libraire important. Il avait appris l'anglais si complètement, qu'il avait composé quinze pièces en cette langue, dont plusieurs avaient été bien reçues. Il dirigeait aussi le « *Gentlemen's Journal* », et avait traduit *Don Quichotte*. Dryden l'en félicite, étonné qu'un « hôte étranger dépasse le plus grand nombre et rivalise avec les meilleurs ».

1. Voir Bastide, o. c., 45 et suiv.

LES RÉFUGIÉS ET LE FRANÇAIS. — Qu'importe après cela qu'un huguenot ait enseigné ici ou là le français à des Anglais<sup>1</sup>? Là n'est pas le rôle spécifique des réfugiés. Français de langue, Anglais de domicile, ils ont été, comme l'a très bien vu Texte, au moins quelques-uns d'entre eux, les premiers « citoyens de l'Europe pensante » les avant-coureurs du cosmopolitisme philosophique du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>.

Ce qu'ils ont fait connaître en Europe, ce n'est ni la politique, ni la philosophie, ni la science, ni l'esprit français. En revanche ils se sont servis pour leur œuvre de diffusion à peu près exclusivement de notre langue. L'anglais leur permettait de se mettre en contact avec tout ce qu'ils voulaient faire connaître, c'était leur langue de recherches, mais ce ne fut pas leur instrument de vulgarisation. Leur « style réformé » n'a pas donné au français un ouvrage, au sens littéraire du mot; il a contribué à lui donner un monde. Plus que beaucoup de chefs-d'œuvre, il a répandu notre langue et en Angleterre et hors d'Angleterre, car des milliers de gens ont appris le français, sans avoir en aucune façon le désir de prendre part au festin des lettres, mais avec la volonté de jouer un rôle dans les affaires politiques et religieuses et dans la science de leur temps.

1. Le 19 déc. 1681, à Southampton, meurt la petite-fille de M. Papin « françois de nation, et Maistre Descolle » (*Registre de l'Égl. wall. de Southampton*, publié dans *The publications of the Huguenot Society of London*, IV, 1890, 118).

2. Voir J.-J. Rousseau *et les origines du cosmopolitisme littéraire*, Paris, 1895, 8°.

## CHAPITRE VIII

### L'INFLUENCE DU FRANÇAIS SUR L'ANGLAIS

RÉSULTATS. — Beaucoup d'Anglais ont écrit le français tant bien que mal. M. Bastide a donné quelques spécimens de leur style. Il serait facile d'en joindre d'autres à ceux-là<sup>1</sup>. Nous n'avons pas à nous en occuper; il n'y a qu'un écrivain anglais qui ait manié notre langue en maître : c'est Hamilton.

En revanche, nous l'avons vu, nombreux sont ceux qui ont écrit français en anglais. « Les auteurs d'alors, dit Beljame, furent des courtisans en tout... Ils ne mirent en scène dans leurs pièces que des gens du bel air; ils adoptèrent leur langage. La cour affectait de parler français : ils parlèrent français aussi, au point que leurs compatriotes ont souvent besoin aujourd'hui qu'on leur traduise leur vocabulaire<sup>2</sup> et que la bourgeoisie d'alors devait ne pas toujours le comprendre<sup>3</sup>. » Dryden est un exemple frappant de l'impossibilité où se trouvait alors un bel-esprit d'Outre-Manche de résister à la mode. Il a protesté contre l'invasion des termes français, et lui-même s'en est si peu privé qu'on a pu donner comme objet à une recherche scientifique l'étude des mots introduits par lui<sup>4</sup>.

Malgré les apparences, il ne semble pas que la deuxième période du siècle, où la mode a atteint son paroxysme, ait fait courir à la pureté de l'anglais plus de dangers que la première. Tout au contraire. Jespersen s'est livré à des pointages qui lui ont donné les résultats suivants. Sur 1000 mots anglais (les 100 premiers du Dictionnaire de Murray pour chacune des neuf premières lettres, les 50 premiers seulement pour *j* et *l*), il trouve :

1. Le 30 août 1685, Etheredge écrit : « Nous avons esté employer ici plus que d'ordinaire le temps de ce Carnaval : autrement je n'avais pas manqué devant de vous faire mes reconnaissances. Vous m'avez accabler d'une telle manière de compliments et de tabac, que je manque des paroles et des moyens en ce misérable endroit (Ratisbonne) pour faire le retour que vostre generosité mérite » (*Works*, éd. citée, *Introd.*, XVII-XVIII).

2. Swift disait déjà que de son temps bon nombre de mots et de phrases introduits sous Charles II par l'influence de la cour étaient à peine intelligibles (*A proposal for improving the English tongue*).

3. Beljame, *Le Publ. en Angl.*, 139.

4. Beljame, *Quae e gallicis verbis in Anglicam linguam Johannes Dryden introduzerit*, Paris, Hachette, 1881, 8°.

1551-1600.	—	91	mots français.
1601-1650.	—	69	—
1651-1700.	—	34	—
1701-1750.	—	24	—
1751-1800.	—	16 <sup>1</sup> .	—

Et il conclut : « L'affirmation commune que l'âge de Dryden fut particulièrement apte à introduire de nouveaux mots du français est très loin d'être exacte<sup>2</sup> ».

Il est impossible de donner ici une liste complète des mots ou des expressions françaises qu'on trouve au xvii<sup>e</sup> siècle dans des textes anglais. Il y en a trop. Ce n'est pas à dire que tous ceux qu'on rencontre de ci de là, fussent couramment employés, même dans la société atteinte de gallomanie. Peut-être est-on même en droit de supposer que plusieurs n'ont jamais été employés du tout et que les comiques ont probablement forcé la note, comme de raison, en parodiant le langage à la mode.

Cette observation faite, voici quelques spécimens, qui se rapportent aux idées les plus différentes<sup>3</sup> :

**Sciences** : *fermentation* (Congr., *Double Dealer* ; Br. Dr., III, 174), *pest* (Mrs Behn, I, 93 ; *Rover*, p. II, Prol.).

**Arts** : *clavier, flûtes douces, hautboys* (Ether., *Man of mode*, II, 1, 268), *to serenade* (Mrs Behn, I, 173 ; *Rover*, p. II), *cortège, faux pas* (Congr., *Double Deal.* ; Br. Dr., III, 175)<sup>4</sup>, *corant, bourée, menuet* (Ether., *Man of mode*, IV, 1, 327), *Scaramouche* (Mrs Behn, I, 95 ; *Rover*, p. II).

**Guerre** : *cheval de frise, cuvette, bravour, fortune de la guerre*<sup>5</sup> (Mrs Behn, IV, 125 ; *Widow Ranter*).

**Maison** : *conciergerie, conciergerie, flambeau* (Mrs Behn, I, 335 ; *Round-Heads* ; cf. Cibber, *Love makes a man* ; Br. Dr., III, 238), *cloison*.

**Cuisine** : *bouillon, couteau, ragoût* (Ether., *Man of mode*, I, 1, 254).

**Toilette** : *brocard, brocatelle, calotte* (Ether., *She Would...*, III, 3 ; 175), *coiffure, deshabillé* (Ether., *Man of mode*, II, 2, 273), *drap de berry* (Congr., *Way of the World* ; Br. Dr., III, 265),

1. *Growth of the Engl. Lang.*, 93.

2. *Ib.*, 94.

3. Voir Fennel, *The Stanford Dictionary of anglicised words*, Cambridge, 1892. Les mots trouvés dans les textes seront suivis de leur renvoi, les autres sont empruntés au *New English Dict.* de Murray.

4. Murray ne donne pas qu'au xviii<sup>e</sup> ; il n'a pas *faux pas*.

5. Stanford ne donne que la forme italienne ; l'expression manque à Murray.

*essence* (Ether., *She would...*, III, 1, 163), *just-au-corps* (Mrs Behn, III, 105 ; *False Count*), *manteau* (Id., II, 195 ; *City-Heir.*), *point de Venise* (Ether., *Man of mode*, III, 2, 297).

**Jeux et sports** : *bouts-rimés*, *carte blanche*, *contretemps* (armes), *curé* ou *curee*, *carré* (tennis ; Ether., *Corr.*, 19 déc. 1687, dans W. Verity, *o. c.*, *Introd.*, XXV), *dedans* (tennis).

**Vie sentimentale** : *beau garson* (N. Lee, *Theodosius*, Epil. 1680), *belle Person* (Mrs Behn, IV, 27 ; *Sir Patient*), *belle ingrante* (Id., II, 324 ; *Feign'd Curt.*), *the hour of the Berjere* (Id., I, 180 ; *Rover*, p. II ; cf. Id., IV, 16 ; *Sir Patient*), *Minute of the Berjere* (Id., III, 74 ; *Town-Fop*), *billet-doux* (Id., III, 92 ; *False Count* ; cf. Congr., *Double Deal.* ; Br. Dr., III, 179), *O, mon cœur* (Congr., *Double Deal.* ; Br. Dr., III, 169), *confidante* (Ether., *She would.*, III, 1, 159), *foibles* (Mrs Behn, IV, 8 ; *Sir Patient*), *object* (Id., I, 4 ; *Rover*, p. I), *pass-partout* (Congr., *Way of the World* ; Br. Dr., III, 264), *penchant* (Vanbrugh, *Prov. wife* ; Br. Dr., III, 203), *pique* (Mrs Behn, II, 292 ; *Feign'd Curt.*), *pis-aller* (Ether., *Man of mode*, I, 1, 250), *sans-Cœur* (Mrs Behn, II, 301 ; *Feign'd Curt.*).

**Vie de Société** : *bel-esprit*, *belle*, *bonne mien* (Congr., *Double Deal.* ; Br. Dr., III, 180 ; cf. Mrs Behn, III, 6 ; *Town Fop*), *bon grace* (Mrs Behn, II, 293 ; *Feign'd Curt.* ; cf. Howell, *Instr.* 18)<sup>1</sup>, *brilliant*<sup>2</sup>, *degagé*, *jantee* (= gentil ; Mrs Behn, III, 9 ; *Town Fop*), *grandeur* (Id., III, 16 ; *ib.* ; cf. Id., II, 165 ; *Young King* ; cf. Massinger, *A new Way* ; Br. Dr., III, 71), *grimace* (Mrs Behn, I, 114 ; *Rover*, p. II), *badiner* (Cibber, *Love makes a man* ; Br. Dr., III, 228), *bienseance*, *bourgeois*, *démarche*<sup>3</sup>, *demelé*, *dementi* (Vanbrugh, *Prov. wife* ; Br. Dr., III, 198), *double entendre*, *en cavalier* (Mrs Behn, III, 112 ; *False Count* ; cf. Id. III, 251 ; *Lucky Chance*, Epil.), *en Prince* (Id. II, 287 ; *Feign'd Curt.*), *en ridicule* (Id., IV, 104 ; *Sir Patient*, Epil.) *intrigue* (Id., I, 65 ; *Rover*, p. I), *parole* (Id., I, 236 ; *Dutch Lov.*), *rencontre* (Ether., *She would*, III, 3, 174), *rendez-vous* (Id., *Man of mode*, III, 2, 294 ; cf. Mrs Behn, IV, 21 ; *Sir Patient*), *sans ceremony*<sup>4</sup> (Id., II, 344 ; *Feign'd Curt.*).

**Mots divers** : *bon accord*, *chasse* (= *reliquaire*), *chassis*, *crinière*, *debris*, *fatigues* (Mrs Behn, II, 193, *City Heir.*), *grand piece*

1. Cette expression manque à Murray et Stanford.

2. D'après Murray, le mot ne s'est pas naturalisé et a pourtant formé *brilliance*.

3. Ce mot, d'après Murray, fut presque anglicisé au xvii<sup>e</sup> siècle.

4. Le Dict. de Murray donne de nombreuses locutions françaises formées avec *sans* : *sans peur*, *sans-gêne*, etc.

(Id., III, 304 ; *Forc'd Mar.*), *prophetick* (Id., II, 137 ; *Young King*), *reprimand* (Id., II, 202 ; *City Heir.*), *reverie* (*Ether.*, *Man of mode*, III, 3, 305).

**Expressions** : *en passant* (Mrs Behn, I, 62 ; *Rover*, p. I), *sans question* (Massinger, *A new Way* ; Br. Dr., III, 70), *je ne sçai quoi* (Congr., *Double Deal.* ; Br. Dr., III, 173 ; cf. Vanbrugh, *Prov. Wife* ; Br. Dr., III, 211), *letter of cachet*.

**Exclamations** <sup>1</sup> : *a bon viage* (Mrs Behn, II, 335 ; *Feign'd Curt.*), *Hah-estes-vous la?* (Id., II, 337 ; *ib.*), *Vive le Roy, vive le Monk* (Id., I, 345 ; *Round-Heads* ; cf. 346, et II, 159 ; *Young King*), *Allons, hey, je vole* (Cibber, *Love makes a man* ; Br. Dr., III, 236), *allons, hey, suivons l'amour* (Id., *ib.* ; Br. Dr., III, 228 ; cf. 245), *Alons, entrons* (Mrs Behn, III, 11 ; *Town Fop*), *allons* (Congr., *Double Deal.* ; Br. Dr., III, 171).

#### MOTS DÉFINITIVEMENT EMPRUNTÉS PAR L'ANGLAIS A CETTE ÉPOQUE

Outre les termes cités plus haut dont la liste pourrait s'allonger, qui n'ont jamais été anglicisés à proprement parler, l'anglais du temps a réellement emprunté et incorporé un très grand nombre de vocables de tous sens, qui sont restés depuis lors dans le trésor commun. Murray fournit de quoi en dresser le catalogue. Pour éviter des recherches au lecteur, il m'a semblé intéressant de dépouiller à sa place ce magistral recueil de A à D. Voici le résultat de ces recherches, auxquelles j'ai ajouté quelques trouvailles personnelles, quand je l'ai pu.

**Sciences** : (Les termes scientifiques passés du français à l'anglais au xvii<sup>e</sup> siècle sont assez nombreux, mais il est à remarquer qu'au contraire de ce qui s'est passé pour le hollandais, les mots internationaux d'origine latine ont gardé leur forme antique, et ne se sont pas francisés sous l'influence de la forme française).

*Archive, to class ; to adhere, adherence, adhesion, antecedence, cohesion, continuant (?)*<sup>2</sup> ; *billion, centuple, coincidence, contiguity (?)*, *diagram ; amputation (?)*<sup>3</sup> ; *atrophy, bandage, dose, charlatan, choledoch ; acoustic, adduction, binocle, density, divergence (?)*, *dyspepsy ; acid ; assimilation, calabash, cataclysm, cocoon, creole, degeneration, deglutition, detersion, adjuvant*.

**Arts** : *aubade, chant, concert, barytone* (fr. ou it. ?), *diatonic ;*

1. Ces exclamations françaises sont particulièrement fréquentes à la fin des scènes.

2. Je marque d'un ? les mots dont la provenance française n'est pas incontestée.

3. Ce mot est employé aussi au figuré par un bel-esprit de comédie : *since thy amputation from the body of our society* (Congr., *Double deal.* ; Br. Dr., III, 169).

*baladine, ballet, bayadère, coupee; cirque, comedian; arabesque, attitude, azury, cartoon (fr. ou it. ?), coloration, contour, crayon, \*apsid<sup>1</sup> (fr. ou it. ?), bas-relief.*

**Vie politique :** *\*ambassadrice, compatriot, archducal, archduchess, archduchy, cabal, conspirant, contestant.*

**Guerre :** *attack, to attack, casern, to countercharge, to decamp, derout, desertion, carnage; aide de camp, avant-courier, carabineer, dragoon; banquette, barricade, contravallation, counter-approach; bayonet, bomb, carabine, cartouche, detent, detonation.*

**Marine :** *to debark.*

**Droit :** *chicane, cogent, consanguine, counterpart, dernier, dernier resort; cession, commisariat (it. ou fr. ?); bastonade (-inade), confinement, cellule, decapitate, decapitation, declarant (fr. ou lat. ?).*

**Religion :** *benedictine, bigot, bigotry, casuist, \*clairvoyant, concordat, condescendance, devotee<sup>2</sup>.*

**Industrie :** *\*apprenticeage, architecture, contexture, bascule.*

**Commerce :** *discount.*

**Vie individuelle et Maison :** *alcove, antechambre, corridor, arcade, avenue, cascade.*

**Voyages :** *auberge, bidet, calèche; basset.*

**Habits :** *to accouter, babouche, bandeau, batiste, calotte, capuche, commode, cordon, cravat.*

**Luxe :** *bagatelle, \*attirail, clinquant, argentry.*

**Cuisine :** *\*agriot, \*andouille, bouilli, champagne, chocolate, ciboule, compote.*

**Vie sentimentale :** Amour et haine : *adorable, caress, confidant, coquet, to coquet, coquetry, coquettish, to cajole, cajolery, \*to abomine, disgust, aversion (?).*

**Joie et tristesse :** *allegresse, \*to attrist, chagrin, to console, deceptious, deceptive.*

**Vie intellectuelle et morale :** *admissible, aptitude, attenuant, to balance, baragouin, classic, countersense (fr. ou lat. ?), to decry, desuetude, dialectician, accommodable<sup>3</sup>, brute, to debauch, debauchee.*

**Relations sociales :** *Application, to colloque, to concert, concession, condescension (?), to disoblige, to adapt, adaptation, adhesion, to attest, to cede; admirative, compliment, con-*

1. Les mots marqués d'un astérisque sont maintenant vieillis.

2. A *devotee* signifie quelquefois a nun : *your Hopes of my Fortune, by my being a Devotee* (Mrs Behn, I, 5 ; Rover p)

3. *Abordable*, qui est dans G. Miège, manque à Murray.



*gratulant, artifice, collective* (lat. ou fr. ?) ; *accolade, divertisement, bejan* (béjaune), *cadet*.

**Qualités** : *adroit, beau, bizarre, burlesque, droll, decrepitude, complaisance, complaisant, consciencieux, deportment*.

**Mots divers** : *to adjust, \*agitant, amaranth, ardour, to budge, campagne, to concentre, catafalque, countersense, courant, to debord, to denote, to deracinate, descendance, to detach, detachment, detail, deterioration, to develop, to disassociate, discontinuation, \*to disorient, dormant, to augur* (?), *auspice*.

**Expressions** : *à la mode, alamort, amende honorable*<sup>1</sup>, *à propos, mal a propo* (Mrs Behn, II, 319), *\*argent content, coup d'état, — de grace, — de main, — d'œil, — de theatre, etc., damage-feasant*<sup>2</sup>.

On le voit par cette brève énumération, un dépouillement total du Dictionnaire de Murray permettait de citer des centaines et des centaines de termes de toute sorte dont l'anglais s'est alors enrichi. Ils restent comme des témoins de l'influence profonde exercée alors par la France sur l'esprit de la nation anglaise, et pas seulement de quelques snobs.

1. Cette expression d'après Murray, était considérée comme *anglaise* au XVIII<sup>e</sup> siècle, elle est employée comme française.

2. Il faudrait bien entendu ajouter les calques d'expressions françaises du type de *I have I know not what* (j'ai je ne sais quoi (Mrs Behn, I, 5, *Rover*). C'est là aussi une forme d'emprunt. (*Je ne sais quoi* est tel quel dans Vanbrugh, *Provok'd wife*, Br. Dr., III, 211 et ailleurs).

## LIVRE II

### LE FRANÇAIS AUX PAYS-BAS <sup>1</sup>

---

#### CHAPITRE PREMIER

##### COUP D'ŒIL EN ARRIÈRE. DU MOYEN AGE A L'EXTINCTION DE LA MAISON DE BOURGOGNE

L'USAGE DES COURS <sup>2</sup>. — Dans la première moitié du xiv<sup>e</sup> siècle, le duc Jean III de Brabant (1312-1355) avait encore cultivé la poésie flamande, mais, depuis lui, les familles des maîtres du pays furent acquises exclusivement au français. La dynastie luxembourgeoise établie en Brabant, la dynastie bavaroise elle-même, qui régna en Hainaut et en Hollande, abandonnèrent les relations intellectuelles avec l'Allemagne, et Eustache Deschamps se trouva chez lui à la

1. Dans cette étude, comme je l'ai annoncé déjà (Préf. du tome IV), tout le ch. VII, qui concerne les mots français empruntés par le néerlandais est dû à mon savant collègue et ami, M. Salverda de Grave, professeur à l'Université de Groningue. On connaît son beau livre, *L'influence de la langue française en Hollande, d'après les mots empruntés* (Paris, 1913) où sont imprimées les leçons qu'il avait été appelé à faire à l'Université de Paris, en janvier 1913. De longues recherches spéciales, une connaissance approfondie des deux langues, néerlandaise et française, faisaient de lui le plus précieux des collaborateurs. J'ai été heureux de confier mes lecteurs à sa compétence. Les renvois au livre dont je viens de parler seront faits sous cette forme abrégée : *Influence. Franze Woorden* renvoie à un travail du même auteur en néerlandais : *De Franze Woorden in het Nederlands* (Amsterdam, 1906).

Le reste a été fait en collaboration. D'après ses notes et les miennes, M. Salverda de Grave avait rédigé un premier exposé. Je l'ai repris pour y ajouter tous les faits qu'une demi-année de recherches dans les Bibliothèques et les Archives m'avaientournis, et les idées que ces faits m'avaient suggérées. Ce remaniement a été alors soumis à M. Salverda de Grave, et c'est le texte ainsi définitivement arrêté entre nous qui parait ici.

2. Voyez avant tout, pour l'expansion du français en Belgique, Pirenne, *Histoire de Belgique*, Bruxelles, 1900, I, 303-312, 321 ; II, 413-417 ; III, 315-318 ; IV, 456-459. Les nombreuses citations faites de ce livre dans ce qui suit indiquent assez le cas qu'il faut en faire. L'homme vaut du reste le livre. Son courage civique lui a donné l'honneur de souffrir pour son pays.

Cf. Ch. Potvin, *Hist. de la litt. franç. en Belgique* ; Nautet, *Hist. des lettres belges d'expression française*, Bruxelles, 1892, 8° ; J. N. Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas et du Pays de Liège*, Louvain, 1763-1770.

Un court article de Looman : *La langue française en Hollande* (Revue des amitiés franco-étrangères, 1<sup>re</sup> année, n° 1, juin 1914) n'est qu'un résumé des travaux de M. Salverda de Grave, cités plus haut.

cour, tandis que les poètes allemands s'en retournaient, faute de pouvoir se faire comprendre.

L'avènement de la maison de Bourgogne acheva naturellement de consacrer et d'affermir la situation avantageuse acquise par le français dans les Pays-Bas, et de la rendre prépondérante<sup>1</sup>. Mais M. Pirenne a raison d'ajouter qu'il ne la créa point et que Jacqueline de Bavière et Philippe le Bon avaient reçu la même éducation, parlaient la même langue et lisaient les mêmes livres<sup>2</sup>. Sous divers maîtres, c'était la même tradition linguistique qui se continuait.

Elle dura jusqu'à la fin. Le dernier duc, Charles le Téméraire, pour irréconciliable ennemi de la France qu'il fût, n'en était pas moins tout Français d'éducation, lui aussi. Olivier de la Marche nous l'a montré écolier, s'appliquant à lire et faire lire devant lui « en joyeux comptes et ès faitz de Lancelot et de Gauvain »<sup>3</sup>. Son entourage était français comme lui-même — de langue bien entendu. — Guillaume Fillastre eût voulu mettre en latin un ouvrage dont il était fier, son *Traité de la toison d'or*, il ne l'osa pas, voulant être compris des courtisans<sup>4</sup>.

LE FRANÇAIS DANS LE GOUVERNEMENT ET L'ADMINISTRATION. RÔLE ÉTENDU DU FLAMAND. — Dans ces conditions, on comprend que les princes dont il vient d'être question se soient uniformément servis du français dans leur correspondance diplomatique avec les cours de langue française : Angleterre et France. La chose allait de soi.

A l'intérieur, avec leurs baillis et leurs conseillers, ils l'employaient aussi. Mais il ne faudrait pas croire pour cela que le flamand fût exclu de tout rôle public, loin de là. Sans parler des provinces septentrionales, où la langue du pays a été de tout temps la seule qui fût employée, en pays flamand toutes les administrations restaient libres d'user de la langue indigène. Partout c'était la majorité qui réglait l'usage<sup>5</sup>, sans qu'aucun privilège exclusif fût accordé au français. Quand vint le temps où on abandonna le latin, on vit fréquemment le flamand se substituer à lui dans les écritures, les

1. Pirenne, II, 421.

2. M. Doutrepont relate une anecdote plaisante qui prouve que le duc ne savait pas le latin (*La litt. fr. à la cour des ducs de Bourg.*, Paris, Champion, 1909, 8°, XXVI). En revanche il entendait le flamand (*Ib.*, XXV).

3. *Mém.*, éd. Beaune et d'Arbaumont, Paris, 1884, II, 217.

4. G. Doutrepont, *o. c.*, XXXII.

5. E. Pouillet, *Histoire politique nationale*, tome I, *Origines, développements et transformations des institutions dans les anciens Pays-Bas*, 2<sup>e</sup> éd., Louvain, 1882-92, 374 et 455.

actes, la comptabilité<sup>1</sup>. Et la révolution démocratique qui appela les artisans à la vie politique fortifia encore la position de l'idiome germanique, qui avait du reste sa littérature.

Les cours de justice en usaient également, là où il y avait lieu. En Flandre, dès le temps de Louis III, dit de Male (1330-1384), les juges rendaient leurs sentences dans la langue employée par les parties. Et à l'avènement de Jean Sans Peur (1405), les remontrances des villes demandèrent que cet usage fût conservé<sup>2</sup>. En 1409 naquirent même à ce sujet diverses difficultés. Le duc décide que le procureur institué auprès de la Chambre « fera toutes ses informations touchant son office en langage franchois, afin que Monsieur le canchellier et autres qui n'entendent point le langage flamen les puyssent visiter et entendre<sup>3</sup> ». Comme en fait, la chambre siégeait à Lille, il n'y était point employé d'autre langue que la française. Aussi des réclamations ne tardèrent pas à se produire<sup>4</sup> et l'administration céda : la chambre fut scindée, le Conseil de Flandre fut établi à Audenarde, il garda le français dans les communications avec son duc, son chancelier, dans ses délibérations à huis clos ; en revanche il fut accordé que, « à huys ouvert chacune des parties et poursuyvans puyssent parler à tel langage qu'ilz veuillent et qu'on leur responde en langage flameng. Et s'ilz sont en débatz, le Flameng aura l'option de playder en flameng s'il luy plaist<sup>5</sup>. »

En Brabant, le Chancelier devait connaître le français et le flamand. La liberté de langue fut inscrite plus tard dans la constitution<sup>6</sup>. La paix de Saint-Jacques (1487) imposa la même obligation dans le pays de Liège au notaire de l'official, qui était à la fois juge séculier et juge d'église<sup>7</sup>.

On ne vit, en somme, se produire qu'une seule tentative pour

1. En 1451, pendant leur lutte contre Philippe le Bon, les capitaines de Gand font décider qu'on n'écrira à personne autrement qu'en flamand « anders dan in vlaemsche » (Voir *Fris, Dagboek*, I, 245 ; dans Pirenne, II, 414 et suiv.).

2. Poulet, *o. c.*, II, 153.

3. *Placcaerten van Vlaenderen*, I, 238 ; dans Pirenne, II, 351.

4. *Versameling van XXIV origineele charters etc.* Gand, s. d. ; dans Pirenne, II, 352.

5. *Placcaerten*, I, 241 et suiv. ; dans Pirenne, *ib.*

6. Poulet, *o. c.*, I, 455.

7. Dans le même pays, suivant une ancienne coutume, l'élection de l'Évêque était annoncée au peuple « du haut du jubé de saint Lambert, en langue latine, en langue française et en langue flamande ». Ce fait, peu important en soi, montre du moins que même là où les Flamands étaient en minorité, en certains cas on se souvenait qu'il y avait lieu de leur parler dans leur idiome. Poulet, *o. c.*, I, 374. Cf. Pirenne, II, 414.

généraliser l'usage du français dans l'administration du pays, ce fut sous le Téméraire. Mais comme il a été le plus flamand de tous les Bourguignons, il est, *a priori*, fort douteux qu'il y eût là de sa part un essai de francisation du pays, aux dépens du flamand <sup>1</sup>. Le duc se souciait surtout de régner en maître, et d'étendre le rôle du pouvoir ducal ; s'il tentait d'imposer une langue, ce n'était pas parce qu'elle était la française, ce n'est même pas parce qu'elle était la sienne, c'est qu'elle était celle de l'État, et du gouvernement central.

Au reste, une vive réaction particulariste suivit la mort du vaincu de Nancy. La tentative d'instituer un pouvoir presque monarchique, sous lequel les comtés et les duchés jadis indépendants viendraient se ranger comme de simples provinces, avait avorté. Le « Grand privilège » de Marie de Bourgogne (11 février 1477) rétablit les souverainetés locales. Le pays gardait son caractère, il n'y avait plus de place pour les fonctionnaires centraux, venus de Bourgogne, administrateurs et légistes, qui devaient préparer la monarchie. Plus de place par conséquent non plus pour une langue d'État. La princesse accorda partout l'égalité des langues <sup>2</sup> : Désormais le Grand Conseil et les Conseils des provinces devront, à peine de nullité, employer pour la rédaction de leurs actes et lettres la langue usitée dans la localité que ces actes ou lettres concernent. Des stipulations expresses garantissent qu'en Flandre : « les commissaires commis au renouvellement des lois, et à l'audition des comptes des villes seront tous flamands de naissance et sachant la langue flamande <sup>3</sup>. » Le conseil de Flandre, détenant la juridiction supérieure dans le comté, sera composé de 12 membres, tous flamands et parlant flamand <sup>4</sup>. Le même privilège est accordé au comté de Namur <sup>5</sup>, etc.

LE FRANÇAIS DANS LE PAYS. — Diverses causes, fort bien démêlées par M. Pirenne, avaient non seulement assuré dans le pays la conser-

1. Pirenne rappelle que le duc veillait à ce que les fonctionnaires fussent le flamand (II, 415, n. 3) et que lui-même l'apprit, comme avait fait son père (*Ib.*, 415-6 et n. 1).

2. Voir Pirenne, III, 9. Aux États-généraux, on parlait soit en français, soit en flamand, souvent en traduisant ou en résumant dans l'une des langues ce qui venait d'être dit dans l'autre. *Bull. de la C. Roy. d'Hist. de Belg.*, 3<sup>e</sup> série, I (1860), 315, IV (1863), 338, 342, 344, 348, 349 ; dans Pirenne, II, 414.

3. Poullet, *o. c.*, II, 268.

4. *Ibid.*

5. *Ib.*, 271. S'il n'est pas parlé de ce sujet en ce qui concerne la Zélande et la Hollande, c'est certainement que la chose allait de soi pour ces provinces. (*Ib.*, 269-70).

vation du flamand, mais son développement ; elles sont avant tout d'ordre économique. Néanmoins le français tirait de sa situation dans les cours de précieux avantages. La noblesse et les classes riches ne cessaient pas de le considérer comme un instrument nécessaire de culture, dont tout enfant bien élevé devait s'assurer la possession, s'il voulait se pousser dans le monde <sup>1</sup>.

Si la littérature flamande, depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, n'avait pas cessé d'exister, le genre littéraire le plus estimé dans ces pays du Nord, terre d'élection de l'histoire, je veux dire la chronique, continuait à fleurir en langue française. Sans doute elle ne produit plus un Froissart, ni un Jean le Bel, ni un Commines. Malgré cela, il n'est pas sûr que les contemporains s'aperçussent de la décadence, car Georges Chastellain tenait le rôle, et avec assez d'éclat pour être appelé « le grand Georges <sup>2</sup> ». En 1455 il se trouvait à Valenciennes, dans la patrie même de Froissart. C'est là que le duc lui avait accordé un logement et qu'il lui donna deux ans plus tard une charge de conseiller, c'est là que fut écrit le second livre des Chroniques, là encore que le 2 mai 1473 le Téméraire, tenant le chapitre de la Toison d'Or, fit à l'historien l'honneur de l'armer chevalier. Ses compatriotes avaient tout droit de croire que le genre n'avait jamais compté d'écrivain plus éminent.

Pour ce qui est des provinces du Nord, il faut distinguer entre la Hollande et la Zélande d'une part, et Utrecht et la Gueldre de l'autre. Chastellain appelle les habitants de ces dernières contrées « une diverse génération de gens », et appuie souvent sur leurs sentiments hostiles envers les Français. Le pays au nord de Deventer, comprenant les provinces actuelles d'Overijssel, de Drenthe, de Groningue et de Frise, était, d'après le même Chastellain, habité par « diverses et sauvages nations » ; le français y était à peu près inconnu <sup>3</sup>. Il est d'autant plus remarquable que, dans les milieux savants, l'idée s'y perpétuait cependant qu'il était nécessaire d'avoir visité et même habité la France pour avoir une éducation complète. Ainsi dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle on voit le célèbre humaniste Agricola, natif du pays de Groningue, se rendre

1. M. Pirenne renvoie (II, 413, n. 1), à de Potter, *Gent*, II, 79 n., où se trouve un acte dans lequel un patricien de Gand rappelle le temps où lui et ses frères « waren buten lands omme walsch te leeren ende in scolē ». Pour l'époque postérieure, voir la *Préf.* de Ram à l'*Historia Lovaniensium* de Molanus, I, p. vi.

2. Né dans le comté d'Alost, vers 1404, il fut élève de Louvain, et vécut un peu partout, en France, à Cologne, en Bretagne, à Nevers.

3. J. Huizinga, *Mit de Voorgeschiedemis van ons nationaal besef* (dans *de Gids*, 1912, p. 51 et 52 du tirage à part).

non seulement à Erfurt et à Cologne, mais aussi à Louvain, où en peu de temps il apprit le français. Et il ne s'agissait pas pour lui, comme nous le raconte un de ses biographes, « de posséder la prononciation grossière des Hennuyers », mais d'attraper le « français élégant », un français qui étonnait ses camarades de France<sup>1</sup>.

1. H. J. E. M. van der Velden, *Rodolphus Agricola*, thèse de Leyde, 1911, 55-60. Il n'est pas impossible qu'Agricola ait passé aussi quelque temps à l'Université de Paris.

## CHAPITRE II

### DE L'EXTINCTION DES DUCS DE BOURGOGNE A LA SÉCESSION

MARGUERITE D'AUTRICHE. — Cette princesse avait fort couru le monde, et, à vingt-six ans, elle connaissait « le regime et façon de faire, et les differences des nations Françoisse, Bourguignonne, Haynuiniere, Flandroise, Germanique, Angloise, Espaignole, Morisque, Sauoyenne, Italique et de plusieurs autres <sup>1</sup>! » Dans ses voyages, elle avait appris plusieurs langues, mais elle ignorait et le flamand et l'allemand. Bien qu'elle n'aimât pas la maison de France, où elle avait manqué d'entrer, c'était le français qu'elle parlait. Les « indiciers » à ses gages, Jean Molinet, Nicaise Ladam, Julien Fossetier, n'écrivaient qu'en cette langue<sup>2</sup>. Et si leurs noms sont obscurs, celui de Jean Lemaire commence à sortir de l'ombre. C'était un enfant de Bavay, dans le Hainaut<sup>3</sup>. Élevé par Molinet, il n'avait guère besoin de l'encouragement de Créatin pour « escrire en langue française et gallicane ». Sans doute il savait le flamand, il savait aussi l'espagnol<sup>4</sup>, mais seul le latin eût pu attirer un styliste aussi raffiné. Dès le début, quand il composa contre les Français et en l'honneur de leurs vainqueurs paysans et charbonniers les « Chansons de Namur », c'est du français qu'il se servit. Poète errant, serviteur assez infidèle, il vécut à Valenciennes, à Bruxelles, à Malines, avant d'aller à Bourg, puis enfin à Blois et à Nantes. Il fut tour à tour à Marguerite, à Louis XII et à Anne de Bretagne, et dès 1512, il fallut le remplacer à la cour de Malines comme indiciaire. Malgré tout, son œuvre entière est française, et il tient ou tiendra un jour dans notre littérature la place d'un précurseur, tout encombré encore d'un certain fatras du moyen âge, mais qui avait l'étoffe d'un poète, une imagination créatrice et la maîtrise de son verbe.

Jean Lemaire est surtout considéré comme un prosateur ; mais la cour de Marguerite avait d'autres poètes — classés ceux-là — dont

1. Lem. de B., *Œuv.*, éd. Stecher, IV, 149. *Cour. Marg.*

2. Molinet, né dans le Pas-de-Calais, vivait à Valenciennes. Ladam était de Béthune, et mourut à Arras (1547), Julien Fossetier était originaire d'Ath en Hainaut.

3. Voir Ph. Aug. Becker, *Jean Lemaire*, Strasb., 1893.

4. *Œuv.*, III; 11. *Amand verd.*



le préféré, sinon le plus grand, paraît avoir été Claude Bouton, seigneur de Corbereau, qui joua un si grand rôle dans la diplomatie et la politique, sous Charles-Quint <sup>1</sup>. Des femmes aussi se mêlaient de vers, telle la comtesse de Hornes. Bref, tout un petit cercle de lettrés vivait autour de la gouvernante, et prenait son plaisir à des divertissements littéraires <sup>2</sup>. Dans ce cercle on ne parlait que français et les « rederijkers », tels Herpener, en 1556, s'en sont plaints.

On peut ajouter que si le nombre des bons écrivains français des Pays-Bas n'a pas été plus grand, ce n'est pas que les Muses y aient parlé flamand, c'est que, là comme ailleurs, quelques-unes se croyaient trop inspirées pour s'exprimer autrement qu'en latin. Des pédagogues comme Sturm et Vivès, le délicat Jean Second se détournèrent à la fois des deux langues vulgaires. Malgré ces défections, M. Doutrepoint n'a pas manqué de le remarquer, la littérature bourguignonne est devenue plus elle-même, sous le dernier duc de Bourgogne et après sa mort qu'auparavant <sup>3</sup>. Sous Marguerite, son centre était bien la Flandre.

CHARLES-QUINT ET MARIE DE HONGRIE. — L'empereur, élevé par Marguerite, avait lui aussi le français pour langue maternelle. Il n'a jamais correspondu qu'en français avec l'archiduchesse Marguerite et la reine Marie <sup>4</sup>, et on pourrait citer une foule de faits montrant qu'il avait l'habitude d'user exclusivement du français, même en pays flamand. Ainsi, quand il prit possession de la ville de Dunkerque, en 1520, c'est en français qu'il prêta son serment <sup>5</sup>. Et on rapporte qu'il avait défendu à ses serviteurs et à ses ministres de langue française de s'entretenir avec lui dans sa chambre en une autre langue <sup>6</sup>.

Avec Marie de Hongrie (1531) les choses changèrent déjà. La nouvelle maîtresse du pays était née à Bruxelles (1505), et avait été élevée à Malines. Toutefois, transplantée de bonne heure en Allemagne, elle n'avait pas reçu cette culture toute française dont Marguerite

1. Il est l'auteur d'un *Miroir des dames*, inédit. Voir E. Beauvois, *Un agent politique de Charles-Quint*, Paris, 1882, et H. Guy, *Hist. de la Po. au XVI<sup>e</sup> s.*, I, *L'Ec. des rhétor.*, Paris, 1910, p. 44.

2. L. Tilmant, *Les albums poétiques de Marg. d'Autr.*, *Bull. du cercle archéol. de Malines*, XI (1901), p. 129 ; dans Pirenne, III, 314.

3. G. Doutrepoint, *o. c.*, 511.

4. Gachard, *Corr. de Ph. II*, I, xviii.

5. Faulconnier, *Descr. hist. de Dunk.*, Bruges, 1730, f<sup>o</sup>, 45.

6. Gossard, *L'Etabl. du reg. espagnol...* Bruxelles, 1905, 19.

d'Autriche s'était pénétrée à la cour des Valois pendant sa jeunesse.

Une fois que Charles-Quint eut abdiqué devant les États (25 octobre 1555), et que sa sœur abandonna avec lui les Pays-Bas, la destinée des provinces fut bouleversée, et la situation de la langue française à la Cour se trouva singulièrement diminuée. De même que Charles-Quint, quand il avait débarqué en Espagne, était apparu aux Espagnols comme un étranger, de même, dès la séance d'abdication, Philippe II se révéla tout espagnol à ses Flamands. Dans cette séance solennelle, il s'excusa de ne pouvoir s'exprimer en français, et ce fut Granvelle qui fut obligé de parler en son nom <sup>1</sup>.

LE RÉGIME ESPAGNOL. — Toutefois les Espagnols, quelle que fût leur morgue, n'eurent point la prétention d'imposer leur langue, comme ils imposaient leurs idées, leur religion, et leur système de gouvernement. Marguerite de Parme fut présentée aux États Généraux comme « connaissant les langues du pays », quoique, en réalité, elle ne parlât pas le flamand, et eût oublié beaucoup de son français.

Si le redoutable duc d'Albe, quoiqu'il sût le français, affectait de ne pas s'en servir, c'était un effet de son caractère altier <sup>2</sup>. Et Philippe II n'approuvait pas ce parti pris, car, lui qui refusait si obstinément de comprendre l'esprit de ses sujets, il recommanda à don Juan son frère, qu'il déléguait pour gouverner, de parler français, et de remplacer son titre espagnol de Don par celui de Messire. C'étaient là de bonnes précautions, pour se concilier les gens du pays, comme aussi de ne pas prendre ses maîtresses dans les familles principales <sup>3</sup>.

Don Juan, docile, dès le lendemain de son arrivée, s'excusa d'employer l'espagnol; s'il parlait le français, disait-il, il ne savait pas encore l'écrire <sup>4</sup>. Et après l'union de Bruxelles, on le vit affecter de s'en servir du mieux qu'il pouvait <sup>5</sup>.

Dans les habitudes des administrations locales, rien ne fut modi-

1. En 1589, le commandeur de Moreo lui envoie une lettre qu'il avait reçue de Marie de Luxembourg, duchesse de Mercœur (Nantes, 9 août 1589), sur l'assassinat de Henri III... « un jacobin... luy a donné d'un cou de pissetolle dans la tayte ». Philippe souligne le mot pissetolle, il se figure qu'il désigne quelque sorte de poignard et met en marge : « Quiza de alguna manera de cuchillo, y la tayte no sé si podria ser otra cosa que cabeça, que no es tayte, sino tête ó teyte ». (Papeles de Estado, liasse 596; Gachard, *Corr. de Ph. II*, XLIX, note 1).

2. Pirenne, IV, 9.

3. Gachard, *Corr. de Ph. II*, IV, 44, 346, 427; dans Pirenne, IV, 85.

4. Pirenne, IV, 86.

5. *Id.*, *ib.*, 92.

fié non plus qui pût déranger sur ce point les usages du pays. A partir de Charles-Quint, les Édits généraux, applicables à toutes les provinces des Pays-Bas, avaient été rédigés en langue vulgaire et expédiés dans les différentes localités en la langue qui y était usitée<sup>1</sup>. On garda cette habitude<sup>2</sup>.

Toutefois il semble que les écrivains belges, préoccupés de montrer qu'on avait laissé certains droits et une bonne place au flamand, n'aient pas assez mis en lumière ce qui me paraît avoir été une règle et une doctrine, à savoir que le français était considéré comme la langue de l'Union dans les relations avec les maîtres espagnols.

Les États, quand ils furent réunis, continuèrent à délibérer suivant les usages anciens. On verra même les États de 1600 ordonner à leur greffier de répondre à l'ambassadeur espagnol en langue française, « pour estre l'ordinaire de la maison de Bourgogne<sup>3</sup> ».

De leur côté les gouverneurs espagnols reconnaissaient, dans une certaine mesure au moins, cet état de choses. Ainsi Marguerite de Parme, dont les lettres autographes et confidentielles sont en italien, qui signe même ses lettres françaises « Margarita », écrivait aux conseils et aux villes en français.

Mais il y a mieux. Granvelle, à qui l'espagnol était tout aussi familier que le français<sup>4</sup>, et qui eût pu par conséquent se servir de cette langue, a marqué un jour l'importance qu'il attribuait au maintien du français comme langue officielle dans les rapports avec Madrid. Il écrivait au garde des sceaux Hopperus, le 16 décembre 1569 : « Quant aux termes que vous devez tenir à l'endroit de ceulx d'Espagne, comme jà vous avez prins cognoissance de l'humeur du pays, vous pouvez de vous-mesmes mieulx considérer ce qui convient, que l'on ne vous sçauroit dire... Ils ont mis bien avant la main aux affaires des pays d'embas ; et certes, comme je l'ay dict quelquefois, la faulte est des seigneurs, qui, pour excludre desdites affaires, et monsieur le président et vous, depuis mon partement, escrivoient eulx-mesmes et faisoient escrire en espagnol par Armenteros ; ce que, de ma part, ne s'estoit jamais fait,

1. Poulet, *o. c.*, II, 343.

2. Il eût, en effet, été bien difficile de déraciner le français. Nous prendrons pour exemple la ville de Dunkerque, au sujet de laquelle nous possédons des renseignements. Si les registres de la ville ne commencent à être tenus en français qu'au xvii<sup>e</sup> siècle, on a, dès la fin du xiv<sup>e</sup>, des pièces en cette langue, tel le *Denombrement et Adveu.* de Iolande de Flandre (1395) (Faulconnier, *o. c.*, 26). Au xv<sup>e</sup> siècle, les documents de l'Amirauté sont en français, etc. (voir H. Malo, *Les corsaires dunkerquois*, Paris, 1912, t. I).

3. Gachard, *Les États gén. de 1600*, 177 ; dans Pirenne, IV, 231.

4. Gachard, *Corr. de Ph. II*, I, CLXVII.

mais avois tousjours tenu ce respect, de faire les dépesches pour les pays d'embas en langue françoise, et qu'iceulz passassent par la main des mesmes secrétaires d'Etat de S. M. qu'estoient soubz M. le président, afin qu'il vist le tout...<sup>1</sup> ». Il y avait là autre chose, on le voit, qu'une tradition de chancellerie. C'était une coutume que certains trouvaient un intérêt d'État à maintenir.

LA CULTURE FRANÇAISE DANS LE PAYS. — M. Pirenne a remarqué avec raison qu'à partir de Marie de Hongrie, il n'exista plus de littérature française à proprement parler aux Pays-Bas. Ce fait est exact et il est très important. Mais si on ne produisait plus, on lisait toujours ; les livres français restaient en faveur. Le succès de Rabelais en est une preuve<sup>2</sup> et Érasme a constaté non sans ironie cette vogue : N'avez-vous jamais vu des livres dans la maison des femmes du monde ? dit le *Dialogue de l'abbé et de la Savante*. Et l'abbé répond : Si, j'en ai vu, mais ils étaient écrits en français. Et la conversation continue : Il faut qu'une femme de pays germanique apprenne le français afin qu'elle puisse parler avec celles qui le savent. Un homme comme Marnix de Sainte-Aldegonde sera tout plein de la verve rabelaisienne, et son style fait penser aussi bien à Pantagruel qu'à l'Apologie d'Hérodote de Henri Estienne<sup>3</sup>.

En Hollande aussi, la littérature française, sans y avoir jamais trouvé une patrie, comme dans les provinces du Sud, gardait un public. Marot et Ronsard exercèrent sur les poètes néerlandais une influence décisive<sup>4</sup>. Lucas de Heere (milieu du xvi<sup>e</sup>) traduit le *Temple de Cupido*, l'*Épître au Roy*, des *Pseaumes* ; il imite les coq-à-l'âne et compose des sonnets. Jan van der Noot (1539-1595 ?) — dans son recueil, dont le titre seul *Bosken* rappelle les *Bocages* de Ronsard — publie des odes pindariques, des sonnets et des chansons empruntées à Ronsard et à Baif. Jan Moerman fait une épopée à l'exemple de la *Franziade*. Jan van Hout (né en 1542)

1. Gachard, *Corr. de Ph. II*, I, CLVIII.

2. On le trouve parmi les quelques livres du comte d'Egmont. En 1567, Morillon dépeint le sire d'Escaubecque « un chapelet au cou et un Pantagruel en la main », assistant aux prêches dans le quartier de Lille (Pirenne, *Rab. dans les Pays-Bas*, dans la *Rev. des Ét. Rabel.*, (1906) IV, 224.

3. Voir E. Quinet, *Marnix de Sainte Aldegonde*, Paris et Bruxelles, 1854 ; G. Oosterhof, *La vie littéraire de Marnix de Sainte-Aldegonde et son « Tableau des differens de la religion »* (Thèse de Lille, 1909). Ce *Tableau* (1599-1605) est en français. Il a écrit aussi en français son *Advis d'un affectionné au bien publique de la bourgeoisie d'Anvers*.

4. Un travail sur l'influence de Ronsard au xvi<sup>e</sup> siècle en Hollande a été entrepris par M. S. Eringa, qui a bien voulu faire profiter ce livre de ses notes.

partage la haine que portent aux rhétoriciens les maîtres de la Renaissance néerlandaise ; Jan van der Does (1545-1604) est sous l'influence de Dorat et de Baif, qu'il avait rencontrés à Paris, en 1566, pendant un séjour <sup>1</sup>. L'influence de l'Italie et de l'Espagne se teintait parfois elle-même d'une couleur française, car il arrivait que pour lire les auteurs italiens et espagnols, les poètes hollandais se servissent de traductions françaises. Et s'il s'agissait ici de montrer tout ce que la littérature hollandaise doit à l'action directe ou indirecte de la France, il faudrait chercher dans bien des directions diverses. C'est ainsi que la poésie, sous l'influence des poètes français, accepta une rénovation complète de la versification traditionnelle <sup>2</sup>.

Néanmoins, et malgré cette pénétration forcément limitée, la disparition de la dynastie bourguignonne, avec ses conséquences nécessaires, risquait de porter un coup funeste à la culture française du pays. L'afflux des Bourguignons avait cessé, des guerres fréquentes rendaient les relations avec la France fort irrégulières, l'élément français devait donc vivre des ressources qu'il trouvait dans les Pays-Bas ou périr.

UNE UNIVERSITÉ A DOUAI. — La partie française et wallonne du pays lui offrit les forces suffisantes pour subsister au moins partiellement. C'est là que désormais les familles aisées envoyèrent leurs enfants aux études françaises <sup>3</sup>. En outre, les Douaisiens son-

1. Sur la première page de son *Album amicorum*, on lit un vers grec d'« Auratos », immédiatement suivi d'un autre de « Janos Antonios Baïphios. » Il fait la connaissance de Jean Morel et de ses trois filles, Camilla, Lucretia et Diana, qui écrivent chacune un aphorisme grec sur son album. Le recueil de poésie latine que van der Does publie en 1569 chez Silvius d'Anvers contient des poèmes adressés à Dorat, Baif et Guillaume des Autels.

2. Non seulement un poète comme Jan van Hout observe la règle de l'alternance des rimes masculines et féminines qui vient de s'imposer en France, mais ce qui caractérise surtout le vers français, le syllabisme, est introduit à la place du système germanique de vers à un nombre fixe d'arses et un nombre indéterminé de thèses : il est vrai que les nouveaux vers hollandais ont en outre un rythme iambique inconnu aux vers français. On trouvera des indications précieuses sur cette révolution de la rythmique néerlandaise dans le beau travail du prof. Vermeylen sur Jan van der Noot. Un jeune philologue hollandais, M. J. van der Elst, a entrepris sur ce sujet une vaste étude où ces questions seront traitées à fond et qui sera présentée à l'Université de Paris.

3. Pirenne a cité un certain nombre d'exemples : A peine âgé de dix ans, J. de Dadizeel part pour Lille et pour Arras et y réside pendant six années (Kervyn de Lettenhove, *Mém. de J. de Dadiz.*, p. 1, Bruges, 1850). Molanus vient de Louvain habiter à Lille avec ses parents (Molanus, *Historiæ Lovaniensium*, libri XIV, l, p. vi, Bruxelles, 1861). D'autre part, un bourgeois de Lille, J. de Fynnes, reçoit un pensionnaire d'Amsterdam et envoie lui-même sa fille chez des amis d'Anvers pour lui faire apprendre le flamand. (J. L. A. Diegerick, *Mél. pour servir à l'Hist. des mœurs et des usages...* dans *Annales de la Soc. hist. de la ville d'Ypres*, VIII (1878), 135). — Pour l'habitude d'échanger des enfants, voy. Vaernewijck, *Van die beroerliche tijden*, IV, 93 (Gand, 1876) (Pirenne, III, 316).

gèrent à mettre à profit cette situation pour faire instituer dans leur ville un centre d'éducation capable d'y attirer les étudiants. Une Ordonnance de l'année 1530 constatait la coutume générale d'envoyer les jeunes gens en France pour leur faire apprendre le français « qui est langage fort requis <sup>1</sup> ». Ils représentèrent à l'Empereur l'avantage qu'apporterait l'érection d'une Université à Douai, puisqu'il « ne seroit plus besoin à ses sujets de langue flamande de se transporter hors de son pays pour y apprendre le langage françois dont on use à Douai, et les deniers des étudiants resteroient dans le pays <sup>2</sup>. »

L'idée fit son chemin. Le français n'était pas suspect, mais la France et les livres français l'étaient. Malgré les persécutions intermittentes contre les Huguenots, la France apparaissait aux catholiques fanatiques comme une mère d'hérésie. C'était de chez nous qu'étaient venus l'*Institution chrétienne*, et une multitude de pamphlets calvinistes ; beaucoup étaient imprimés à Sedan, d'autres sortaient des presses clandestines de France. En somme, le luthérianisme était allemand, mais le calvinisme, plus redouté encore, était français <sup>3</sup>. Douai présentait tous les avantages d'une ville française. La population était française de langage. De vagues disciples de Ronsard pouvaient donner l'illusion qu'il y existait une littérature française, et l'on y avait sous la main l'Inquisition, qui permettrait d'y conserver l'autorité sur les esprits. Depuis longtemps demandée, l'Université fut reconnue par bulle du Pape, le 6 janvier 1560, et constituée le 19 janvier 1562. Une chaire de français devait y attirer les étudiants flamands <sup>4</sup>. Le 4 mars 1570, il fut fait — comme corollaire — défense <sup>5</sup> aux jeunes gens de fréquenter les Universités étrangères. En 1582 et 1587, nouvelles interdictions <sup>6</sup>.

#### L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS. — L'enseignement du français sur

1. *Recueil des Ordonnances des Pays-Bas*, 2<sup>e</sup> série, III, 59 ; dans Pirenne, III, 316.

2. Pilate-Prévost, *Table chronologique des archives de la mairie de Douai*, 339 (Douai, 1842). Cf. Marx, *Studien zur Geschichte des niederländischen Aufstandes*, 45, n. 4 (Leipzig, 1902) ; dans Pirenne, Ib.

3. Pirenne, III, 401.

Le ms. d'une *Hist. des troubles des Pays-Bas* (Bibl. d'Arras, ms. 249) porte : A la fin de juin 1566, les hérétiques commencent à faire des prêches publics dans les villes. « Deux presches se faisoient, du commandement, chascun jour ès faulxbourgs d'Anvers, l'une en flameng, pour les martinistes, et l'autre en franchoys pour les calvinistes. » (Gachard, *Corr. de Guill. le Tacit.*, Brux., 1850, II, xxxv, note).

4. Voir H. Potez, *Qualis floreret apud Duacenses res poetica, Gallice scripta...*, Douai, 1897, 8<sup>e</sup>.

5. On projette d'instituer un collège flamand à Salamanque ou à Alcalá (Pirenne, IV, 18).

6. Pirenne, IV, 447.

place paraît s'être organisé au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle. Nous rencontrons çà et là des écoles, où, à côté d'autres matières, on enseignait notre langue. A Amsterdam en 1503, 1509, 1533, 1535, 1564, à Termonde en 1516, à Leyde en 1535 et 1556, à Utrecht en 1537, à Gouda dans cette même année, à Delft en 1548 et 1571, à Rotterdam en 1552, à Middelbourg en 1560 et 1584, à Brielle en 1567<sup>1</sup>.

Presque partout cet enseignement était donné par des gens des provinces méridionales : le maître qui, en 1503, ouvre une école à Amsterdam, vient de Bruges, de même que celui qui, en 1560, s'établit à Middelbourg ; en 1516, Isabelle de Lyons, établie à Bruges, vient de Tournai ; en 1564, on nomme à Amsterdam deux maîtres originaires d'Anvers, dont l'un est appelé « schoolmeester van der Walsche spraecke » ; en 1566, un autre est natif de Lille (un autre est habitant de La Rochelle).

Ainsi les provinces du Midi fournissaient aux provinces du Nord les maîtres ; elles fournissaient aussi les ouvrages destinés à enseigner l'autre langue du pays. Au début, quelques manuels vinrent, il est vrai, de l'étranger ; on se contenta d'abord de la grammaire de Jean Pillot<sup>2</sup>. Mais de bonne heure il y eut une production indigène dont Anvers fut le centre principal. Dès 1511, Berlemont (m<sup>r</sup> d'école) y avait publié un vocabulaire pour apprendre le français et le flamand<sup>3</sup>. C'est là que Meurier donna son œuvre, si touffue, et que son célèbre *Perroquet mignon* vit le jour (1558 et sv.)<sup>4</sup>.

1. On n'a sur les écoles, bien entendu, que des indications isolées ; elles sont mentionnées à la date donnée ; mais il n'est pas du tout certain que dans toutes ces villes on ait, dans l'intervalle entre ces différentes dates, régulièrement et continuellement enseigné le français.

Les renseignements fournis ici au sujet des écoles dans les provinces du Nord sont dus à l'obligeance de M. K. J. Riemens, qui a sous presse une thèse sur l'enseignement du français en Hollande à partir du xvi<sup>e</sup> s., dont nous avons pu prendre connaissance.

Les maîtres de français donnaient de temps à autre des représentations théâtrales en français, où leurs élèves figuraient comme acteurs : il y en a eu à Amsterdam en 1533, à Utrecht en 1537, à Gouda également en 1537 et très probablement en 1548 et en 1549, à Termonde en 1564, peut-être à Delft en 1571 et à Brielle en 1578. Ces représentations étaient publiques, mais il ne faudrait pas en conclure que les assistants fussent en état de comprendre la pièce. Leur présence témoigne simplement qu'ils approuvaient, et l'exercice, et d'une façon générale l'étude à laquelle il se rapportait.

Voir sur les représentations des pièces de théâtre dans les écoles, L.-V. Gofflot, *Le théâtre au collège*, Paris, 1907.

2. Elle est rééditée à Anvers en 1558, 1561, 1563, à Louvain en 1563, à Douai en 1575 (Stengel, n<sup>o</sup> 11).

3. Stengel, p. 22, n. 1. Cf. Morel-Fatio, *Ét. s. l'Esp.*, Paris, 1695, p. 247, n. 1.

4. Voir Stengel, n<sup>o</sup> 19, p. 24 et n. 1. Cf. W. de Vreese, *Biographie nationale de Belg.*, XIV, 740, Bruxelles, 1897.

Du Vivier y publia ses *Synonymes* (1544), Cauchie, deux éditions de sa *Grammaire* (1576 et 1578) <sup>1</sup>.

La célèbre maison Plantin ne dédaignait pas de travailler pour les écoles de français. En 1557, elle avait publié l'important *Vocabulaire français-flamand*, de Meurier « Aux frais de l'auteur », et en 1558 les *Colloques* et les *Conjugaisons* du même. En 1561, elle édita un vrai livre scolaire de lectures françaises. Une préface très curieuse marque bien le caractère et la destination de cet ouvrage qui n'est autre que le premier livre d'Amadis de Gaule, « mis en François par le « signeur des Essars, Nicolas de Herberay... » publié à cette date à Anvers par Chr. Plantin, avec privilège du Roi du 7 octobre 1559. Quelque surprise qu'on puisse en éprouver, la préface est adressée à « tous ceus qui font profession d'enseigner la langue française en la Ville d'Anvers... » En voici le début : « Comme, a bon droit, celui pourroit être repris, Messigneurs, de mal employer son tems, qui se voudroit amuser à prouver vne chose de laquelle nul ne douteroit : aussi m'estimeroi-je digne de reprehension, si ores que je m'adresse à gens fort bien entendus, je m'entremettois de vouloir raconter ou écrire quelque chose de l'vtilité, qui peut être en la vraye connoissance de la langue François. Car non seulement vous, et toutes gens d'autorité, mais la plus grande partie du vulgaire mêmes la tient ores en tel honneur que chacun desire la faire par vôtre moyen apprendre à ses enfans. Parquoi, pour aucunement vous être en aide, faisant le deu de mon art, je vous ai voulu imprimer les Liures d'Amadis de Gaule : équels, par la confession de tous ceus qui les ont leus, ét l'élé-gance, douceur et facilité du langage François autant bien comprinse qu'en liures quelconques qui ayent esté encore, mis en lumiere. Ce que j'ai fait, considerant en partie, la cherté desdits liures, et l'incommodité de toutes les formes équeles ils ont été imprimés jusques à présent, qui n'étoyent commodes pour l'étude de la jeunesse. Léquelles choses ont jusques à present été cause qu'vn tas de quatre fis Aimont, Fierabras, Ogier le Dannois, et tous tels vieus Romans de langage mal poli ayent été continués en vos Ecoles : les peres ne voulans dépendre l'argent pour acheter liures de si grand pris à leurs enfans. Chose fort dommageable à tous ceus, qui voulans apprendre ladite langue François, con-

1. Stengel, n° 21, n. 1 et n° 24. Il est facile, à l'aide de cet ouvrage et de la liste des Dictionnaires donnée par Beaulieux dans les *Mélanges Brunot*, de faire le catalogue de ces manuels.



somment leur tems à la lecture de tels Auteurs : encores qu'ils ayent été assés bien faits de leur tems. Mais pour cétui-cy, auquel ja fleurît la pure elegance des langages, il ny a celui, pour peu versé qu'il ait [soit] és bons Auteurs François, qui ne les juge auoir quelquefois la diction et (presque tou-jours) l'ordre des mots fort rude et mal ajancés. Parquoi je ne doute que tous d'vn accord ne confessiés librement telles lectures être plutôt retardement à la jeunesse, voulant s'acquérir la droite et naïue connoissance de la Françoisie maniere de parler, qu'auancement : veu qu'ayans perdu beaucoup de tems en icelles, il leur conuient par après oublier et desaprendre vne grande partie de ce qu'ils y ont appris...<sup>1</sup> » Ainsi la célèbre maison, dont le *Dictionnaire flamand-français-latin* (1573) est considéré comme l'acte d'émancipation du néerlandais, ne servait pas moins intelligemment les écoles françaises.

Il ne faudrait pas croire du reste, que le français fût considéré comme une langue de luxe, il avait un caractère de haute utilité. M. Riemens croit même être assuré que, dans les écoles où on l'enseignait fréquentaient surtout de futurs commerçants. La chose paraît très vraisemblable. Il n'est que de regarder comment sont faits les manuels. A la suite de la grammaire publiée chez Plantin se trouve « certain autre petit tracté contenant... missives, obligations, quictances, louaiges, lectres de change, d'asseurances, etc...<sup>2</sup> » On comprend aisément du reste les services que le français pouvait rendre dans la vie pratique. Autrefois tout le commerce extérieur avait été représenté dans les Pays-Bas par des marchands hanséatiques ; le flamand, dialecte de plat allemand, avait été alors d'une grande commodité ; mais depuis que des marchands haut-allemands avaient remplacé les premiers, il ne pouvait suffire aux relations. A Anvers, pour un trafic cosmopolite, le français était presque de nécessité<sup>3</sup>.

Ces quelques faits expliquent, sans qu'il soit besoin d'y insister davantage, que le développement du français aux Pays-Bas pendant les derniers tems de la vie commune, malgré l'extinction de la maison de Bourgogne, ne s'était pas arrêté. Peut-être même, dans

1. Là-dessus, Plantin annonce que s'il se voit favorisé par les maîtres, il imprimera les histoires vraies comme les feintes. *Bibliofilia*, anno V, 1903, disp. 3<sup>o</sup>-4<sup>o</sup> ; art. de Vaganay, 76-78.

La seconde partie des *Dialogues François pour les jeunes enfans* est adressée « Aux prudens et experts maîtres d'écolles et tous autres qui s'employent à enseigner la langue française » (Rooses, Plantin, 21).

2. *Privilege du 24 sept. 1556* ; dans Rooses, 36.

3. Cf. Pirenne, III, 317, qui rapporte ce fait curieux qu'à Courtrai les plombs de la draperie portaient des inscriptions en français.

certain milieux, quelque paradoxale que l'idée paraisse, s'était-il accru.

En Belgique, beaucoup de Flamands étaient devenus bilingues, mêlant, presque sans s'en apercevoir, les deux idiomes dans leur conversation. Guichardin, qui y avait voyagé, estimait, dit M. Pirenne, qu'il y serait bientôt aussi commun dans les provinces flamandes que l'idiome national<sup>1</sup>, et l'Espagnol Enzinas le considère, tant il y était répandu, comme la langue maternelle de leurs habitants. Malgré l'exagération évidente de ces dires, il est certain que le français, exclusivement parlé dans la noblesse, et d'usage courant dans la bourgeoisie, avait même atteint superficiellement la masse du peuple. S'il n'y était point parlé, il y était du moins compris par beaucoup de gens et il n'y passait point pour une langue étrangère.

PROTESTATIONS. — De ci de là il arrivait que des hommes de lettres, de langue flamande, se plaignaient de la contamination qui se produisait entre les idiomes indigènes. Ainsi, sans avoir l'amour-propre de Goropius Becanus, qui prétendait prouver que le flamand était la langue primitive de l'Univers<sup>2</sup>, Pierre Heyns, par exemple, s'assigna la tâche de purger le néerlandais des vocables étrangers qui l'envahissaient<sup>3</sup>. Dans son *Dialogue sur la grammaire néerlandaise*, Spieghel écrit : « Depuis que nous avons été réunis avec les villes wallonnes sous un prince et sous une seule cour, notre langue a été en peu d'années tellement mélangée de mots exotiques, que ce serait presque se singulariser que de parler, parmi le peuple, un néerlandais pur<sup>4</sup>. » Il est piquant toutefois de constater que le zèle purificateur de Spieghel s'explique lui-même par l'inspiration française, et qu'il est lui aussi une forme

1. Guichardin, *Description*, p. 168. — En 1517, le secrétaire du cardinal Louis d'Aragona constate déjà que presque tout le monde sait parler français. L. Pastor, *Die Reise des Kardinals Luigi d'Ar.*, 72, Frib.-en-Br., 1905.

Parmi les gens instruits au milieu du xv<sup>e</sup> siècle les exceptions sont fort rares. Vaernewijck cependant, quoique lettré, ne comprenait pas le français (*Van die beroerlicke tijden*, II, 128). Voir Pirenne, III, 318.

2. Jan van Gorp, né à Hilvarenbeek, en Brabant, l'an 1518, mort en 1573.

3. Van Hauwaert, *Eenige berichten en wenken over taal en volk uit de zestiende eeuw*, dans *Mél. Paul Frédéricq*, 145 (Brux., 1904). Dans Pirenne, III, 318, cf. encore F. Van der Haeghen, *Een pleidooi ten voordeele van het vlaamsch in de XVI<sup>e</sup> eeuw*, dans *Verlagen en mededeelingen der K. Vlaamsche Academie*, 1896, p. 444 et suiv.

4. Le *Tweespraek van de Nederduitsche Letterkunst* vient d'être réimprimé avec commentaire par K. Kooiman (thèse de Leyde, 1913). On trouvera la phrase citée plus haut, à la p. XIII.

d'imitation. En effet, d'un bout à l'autre, ce *Dialogue* s'inspire de la *Deffence et Illustration* de Du Bellay, comme celle-ci s'inspirait de Speroni; Henri Estienne aussi a été mis à contribution <sup>1</sup>.

En fait comment eût-on échappé au gallicisme dans un pays où le français était si familier? « National dans la partie méridionale du pays, dit fort justement M. Pirenne, le français s'était acclimaté dans le Nord, et il contribuait pour sa part à maintenir l'unité des dix-sept provinces : c'est au cri français de « Vive le gueux » que toutes ensemble, wallonnes et thioises, elles se soulèveront contre l'Espagne <sup>2</sup>. »

1. Le début de l'œuvre de Spieghele offre une ressemblance frappante avec celui des *Dialogues* d'Estienne. Et, pour ce qui est des idées dominatrices de la *Deffence et Illustration*, on peut dire que le *Twespraec* en est imprégné. En effet, Spieghele, dans son introduction, déplore que le hollandais, une langue si belle, si riche, ait été si peu cultivée par les savants, tandis qu'autrefois les Égyptiens, les Grecs et les Latins s'étaient efforcés d'orner la leur par les arts, la science et l'érudition; comparés à l'idiome des Provinces-Unies, le français, l'espagnol, l'italien, ne sont que des langues « bâtarde »; pourtant on leur accorde une bien plus grande faveur. « Il n'y a que peu de temps que l'italien et l'espagnol étaient des dialectes informes; et quelle différence y a-t-il entre le français qui s'imprimait dans notre jeunesse et celui de nos jours, que nous même nous contribuons à exalter dans nos cours et nos villes marchandes? » Qui ne reconnaît des passages bien connus de la *Défense*, dans cette conception qu'une langue n'est pas pauvre par elle-même, mais demande à être cultivée?

2. L'emploi de cette formule française par la population de langue flamande n'est pas un fait isolé. Voy. par ex. Vaernewijck, o. c., II, 11; dans Pirenne, III, 318.

## CHAPITRE III

### APRÈS LA SÉCESSION. — A) EN BELGIQUE

**GÉNÉRALITÉS.** — Je n'ai pas à raconter ici la longue suite d'événements qui produisit la rupture entre les dix-sept provinces, et qui aboutit à la reconnaissance de l'indépendance de sept d'entre elles. Il est nécessaire toutefois de remarquer que la différence de langue ne fut pour rien dans l'antagonisme des provinces wallonnes et des provinces du Nord, qui se manifesta en 1578. M. Pirenne dit à ce propos : « On se demande quel grief national les provinces wallonnes eussent pu invoquer contre les provinces flamandes. Chacune d'elles avait une voix aux États généraux ; au Conseil d'État, elles possédaient même une représentation beaucoup trop large pour leur importance. C'est dans leur langue, c'est-à-dire en français, que délibéraient les États <sup>1</sup>... Dans ces conditions et quand bien même, ce qui n'était pas, les provinces wallonnes se fussent montrées susceptibles et ombrageuses, on ne voit point ce qui eût pu faire naître chez elles la moindre hostilité à l'égard des provinces flamandes. » Ce n'est ni la différence de race, ni la différence de parler, c'est la question religieuse qui brisa l'unité <sup>2</sup>. Au reste, rien ne montre mieux que cet exemple que le développement des idées et celui des langues n'obéissent pas aux mêmes lois, et qu'ils ne sont pas soumis aux mêmes conditions. C'est précisément en pays de langue flamande que le calvinisme, venu de France, s'implanta définitivement, et qu'il demeura invincible, pendant que les provinces de langue française, avec d'autres, revenaient au catholicisme et à la monarchie.

1. IV, 137. (Le 19 avril 1578). Instruction pour les clerqs de la greffe des estatz généraulx... « Comme bien souvent se présentent despêches en langue thioyse, si comme instructions, commissions, retenues, passeports, missives et aultres, il debvra en faire le translat, soit du thioys en françoys ou du françoys en thioys, toutes et quantes foys que chergé en sera » (Gachard, *Act. des Ét. gén.*, Brux., 1861, I, 446). Le 28 septembre, le Conseil d'État écrit au baron de Hierges pour qu'il convoque les États d'Overijssel et de Lingén (en flam.), au dom-doyen d'Utrecht (id.) aux États de Frise, Groningue, Overijssel, Lingén (id.), Limbourg (id.). Toutes les autres convocations sont en français.

2. Les textes invoqués pour expliquer la scission par l'antipathie de race ne font que constater en réalité que les Wallons sont catholiques et les Flamands protestants (Gossart, *Dom. esp. dans les P.-B.*, 107 ; dans Pirenne, IV, 137).

LA BOURGEOISIE, LES JÉSUITES ET LA CULTURE FRANÇAISE. — La restauration du catholicisme en Belgique, et la soumission à la monarchie espagnole furent funestes à la littérature française dans le pays. La pensée s'y endormit, et les jésuites, qui devinrent les éducateurs de la bourgeoisie, dérivèrent du côté de l'humanisme et des petites élégances de leur poésie latine de collège ce qui pouvait rester de goûts littéraires. Mais la langue française ne souffrit pas autant qu'on pourrait croire de cette éclipse. Maintenu en possession de ses privilèges administratifs, elle demeura la langue officielle du Gouvernement Central, du Grand Conseil de Malines, des Chambres des Comptes<sup>1</sup>. On l'exigeait de ceux qui aspiraient aux fonctions publiques<sup>2</sup>. En outre, dès le commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, des influences venues du dehors entretenirent, commencèrent même à raviver la culture française, comme elles le faisaient un peu partout hors de nos frontières du Nord et de l'Est. C'est à partir du règne de Henri IV que l'ascendant de la cour de France et de la vie parisienne agit visiblement sur la haute société, et y stimule des goûts qui n'avaient jamais disparu. Swertius déplorait dès 1620 le dédain de ses compatriotes pour le flamand<sup>3</sup>. Une fois Richelieu au pouvoir, il apparaît que la France, cherchant sa revanche, essaie d'abaisser la maison d'Autriche, comme Charles-Quint a essayé d'enserrer et d'abattre la maison de France. La guerre fait rage. Néanmoins, pendant ce temps-là, Bruxelles achève de se franciser. En 1638, les Jésuites qui prêchent trois fois par semaine en flamand, croient devoir y prêcher deux fois en français. A Courtrai, à la même date, assistent aux sermons français les gens les plus en vue de la ville, *totius urbis honestiores*<sup>4</sup>. On ne lit plus guère de flamand, on le parle de

1. En Belgique flamande, les administrations communales, les États provinciaux, les Conseils de justice usent du flamand. Les actes sont en cette langue, les placards, les édits. Pirenne (IV, 456) cite un fait curieux : Le Conseil de Brabant, en 1651, réprimande le magistrat de Bruxelles qui lui a envoyé un rapport en français (Gailard, *Hist. du Cons. de Brab.*, II, 85).

2. Voir Pirenne, IV, 457. Certaines écoles l'enseignaient. Le même rapporte les faits suivants : En 1663, une supplique adressée au magistrat de Saint-Trond parle de la nécessité d'apprendre le français pour pouvoir obtenir des fonctions honorables (G. Simenon, *L'instr. popul. à Saint-Trond*, *Bull. de la Soc. sc. et litt. du Limbourg*, XXIII (1905), p. 176). Nous avons le catalogue des livres employés par les « françoise schoolmeesters ende schoolvrouwen » à Audenarde. Il comprend, à côté du catéchisme, de l'évangile et de l'histoire sainte : « les petits colloques, le Perroquet mignon, les dialogues d'Erasmus, le vocabulaire de Noël Barlemont, les sentences des sept sages, la fontaine d'honneur et de vertu, les épitres familières de Cicéron et les fleurs des dictes épitres. » (Pirenne, III, 317).

3. *Rerum Belgicarum Annales*, préf., 2, Francf., 1620.

4. Waldack, *Historia Provinciae Flandro-Belgicae Societatis Jesu*, IX, 24.

moins en moins en public<sup>1</sup>. Les femmes surtout l'abandonnent. On envoie les jeunes filles chez les Ursulines, parce que celles-ci viennent de France<sup>2</sup>. Dans les bibliothèques privées, s'il y a quelques livres, ce sont des livres français. Les avocats invoquent le droit français, les juristes français les lois françaises<sup>3</sup>.

PROGRÈS CROISSANTS. — Tout engouement mis à part, ce changement, en apparence paradoxal, s'explique de soi. La séparation des provinces du Nord avait détruit en Belgique l'équilibre entre l'élément flamand et l'élément français. Le flamand n'apparaissait plus que comme une langue provinciale, un dialecte presque étranger. Des hommes hostiles à la France, tels que Jansenius, lequel a écrit contre elle son *Mars Gallicus*, sont des francisants par force et par intérêt. Des princes purement espagnols tels qu'Albert et Isabelle<sup>4</sup>, sont obligés de laisser parler français à leur cour : n'est-ce pas la langue de cette noblesse qui a ramené à l'Espagne la Wallonie ? Une épithète heureuse sauve les apparences : on l'appelle « langue bourguignonne<sup>5</sup> ». Il arrive du reste fort souvent que les jeunes gens vont l'apprendre, sinon en Bourgogne, du moins en Franche-Comté, dans cette Université de Dôle où en 1651 se constitue une Nation flamande, peuplée surtout de catholiques des Pays-Bas<sup>6</sup>.

Au fur et à mesure qu'on avance dans le siècle, la situation du français s'améliore encore. C'est l'effet de ce prestige qui agit par-

1. Pirenne, IV, 458.

2. Van der Haeghen, *Invent. des Arch. de Gand*, p. 295 ; dans Pirenne, 458.

3. Préf. d'Anselmo au tome I *des Placcaeten van Brabant* ; dans Pirenne, IV, 459.

4. L'Archiduc Albert, envoyé aux Pays-Bas, ne parlait français qu'avec beaucoup de peine (Gachard, *Les Ét. gén. de 1600*, p. 159 ; dans Pirenne, IV, 213).

5. C'est un titre qu'on retrouvera encore dans de Pratel, *Manuduction*, 1689 (Stengel, n° 190). Ce livre est dédié à Mess. Du Magistrat de la très ancienne ville de Louvain, capitale du Brabant, qui sont tous nommés. Dans un avertissement, l'auteur s'efforce de démontrer que la langue doit s'appeler bourguignonne, du nom de la nation qui l'a d'abord créée. Cf. *Principia linguae Burgundicae, sive Gallicæ*. Bruxelles, 1717, Préface.

6. Les rôles de la nation flamande renferment 469 noms. Voici, par année, le chiffre des immatriculations relevées par M. Longin sur l'*Album* : en 1652, 6 ; 1653, 13 ; 1654, 6 ; 1655, 29 ; 1656, 8 ; 1657, 14 ; 1658, 16 ; 1659, 4 ; 1660, 17 ; 1661, 15 ; 1662, 26 ; 1663, 34 ; 1664, 19 ; 1665, 34 ; 1666, 17 ; 1667, 14 ; 1668, 25 ; 1669, 18 ; 1670, 21 ; 1671, 33 ; 1672, 49 ; 1673, 22 et 1674, 2. La plupart de ces écoliers viennent de Bruxelles, de Gand et d'Anvers ; les autres sont originaires de Bruges, de Malines, de Namur, d'Ypres, de Mons, de Ruremonde, d'Alost, de Breda, de Bois-le-Duc, d'Audenarde, de Venloo, de Termonde, de Tournai, de Luxembourg, de Lille, de Douai, de Valenciennes, d'Hazebrouck, de Dunkerque, etc. ; il en est même qui arrivent de La Haye et de Louvain. Nombreux sont les étudiants nobles. Avec la conquête française, finit naturellement l'histoire de la nation flamande à Dôle ; le dernier étudiant se fit inscrire le 19 février 1674 (Longin, *La nat. flam. à l'Université de Dôle* ; Vesoul, 1892, 15-17).

tout. A Bruxelles, pendant le carême de 1661, un voyageur note que les Méditations des jésuites sur la Passion ont lieu un jour en espagnol, un en français et un en flamand<sup>1</sup>. Le jour de Pâques, on prêche en français sur le mystère de la Résurrection<sup>2</sup>. En 1656, MM. de Villers, venant de Hollande, passent par Bruges, et ils y vont à la « Comédie Française » où on joue la *Mort de Pompée*. La troupe était celle qui avait appartenu à feu M. le Prince d'Orange ; « la plupart du beau monde de Bruges » était à la représentation<sup>3</sup>. Un voyage de France de l'époque atteste que dans la plupart des villes de la Flandre « la plus grande part parlent et s'entretiennent volontiers en François<sup>4</sup> ».

Le P. Bouhours donne un renseignement plus général, mais plus significatif encore : « Dans le país où nous sommes, dit-il, les personnes de qualité en font (du français) vne étude particuliere, jusqu'à négliger tout-à-fait leur langue naturelle, et à se faire honneur de ne l'avoir jamais apprise. Les dames de Bruxelles ne sont pas moins curieuses de nos livres que de nos modes ; le peuple mesme, tout peuple qu'il est, est en cela du goust des honnestes gens : il apprend nôtre langue presque aussi-tost que la sienne<sup>5</sup>. » Regnard rapporte de son côté qu'Anvers surpasse toutes les autres villes qu'il a vues, « à l'exception de Naples, Rome, Venise, non-seulement par la magnificence de ses bâtimens, par la pompe de ses églises, et par la largeur de ses rues spacieuses, mais aussi par les manières de ses habitants, dont les plus polis tâchent à se conformer à nos manières françaises, et par les habits, et par la langue, qu'ils se font gloire de posséder en perfection<sup>6</sup>. »

Un grammairien, au lieu d'orner son livre d'une de ses préfaces-prospectus qui sont si communes, juge qu'il peut en faire l'économie. « Si l'on n'étoit persuadé de l'Utilité de la langue bour-

1. Michel de Saint-Martin, *Relat. d'un voy. fait en Fl., Brab., Hain., Artois*, en 1661 ; Caen, 1667, 114.

2. *Id.*, *Ib.*, 129.

3. *Journal du voyage de deux jeunes Hollandais à Paris en 1656-58*, éd. Faugère. Nouvelle édition avec la collab. de L. Marillier, Paris, 1899, in-8°, 13.

4. L'évêque de Gand s'oppose à une représentation française que veut donner en 1670 une troupe de passage (De Potter, *Pet. cart. de Gand*, 255 ; dans Pirenne, IV, 455).

5. *Entret.*, 1671, 38. Cf. Erasme n'avoit pas si bonne opinion de nôtre langue que vous, dit Ariste, luy qui disoit que quand il vouloit parler d'une matiere solide, il parloit Latin ; mais que quand il vouloit parler de bagatelles, il parloit François ou Holandois. Je pourrois vous répondre, reprit Eugene, que nôtre langue n'étoit pas dans la perfection où elle est, lorsqu'Erasme a dit cela. Mais j'aime mieux dire, qu'un étranger n'est pas un bon juge de ces sortes de choses ; qu'un Hollandois a bien la mine de confondre le François avec le Wallon (72-73).

6. *Voyage de Flandre et de Hollande* (1681), *Œuv.*, I, 13-14.

guignonne, dit-il, je pourrais entreprendre ses éloges pour montrer combien il est avantageux d'y être sçavant : mais comme la chose parle d'elle même, ce seroit perdre sa peine de prouver ce de quoi tout le monde convient : car il n'est point d'homme si peu versé dans les beaux Arts, qui ne soit obligé d'avouër que presque tout ce qu'un siècle aussi éclairé que le nôtre produit d'estimable et de curieux, se trouve en cette langue, ainsi que le témoignent tous ces livres nouveaux tant pour la Chaire que pour le Barreau ; joint qu'elle est le langage de la plus-part des Cours, où il n'y a point de fortune à faire lorsqu'on en est dépourvû<sup>1</sup>. » Il n'est besoin ni d'entasser les témoignages, ni de les commenter. Il était naturel que le charme agît chez nos proches voisins comme dans tout le monde occidental.

1. De Pratel, *Manuduction*, 1689 ; avertissement, 6.

---



## CHAPITRE IV

### B) DANS LES PROVINCES-UNIES

LE FRANÇAIS A LA COUR DES PRINCES. — Dans les provinces du Nord, il est de toute évidence que la rupture complète des liens avec les provinces du Midi devait avoir pour effet de mettre le français dans une situation toute nouvelle et fort dangereuse pour son avenir. Là en effet, il n'avait jamais eu nulle part le rôle ni de langue maternelle, ni même de seconde langue. Cependant diverses circonstances lui permirent de garder une place, qui devint même considérable.

Il importe d'abord de marquer que le libérateur des provinces du Nord, Guillaume le Taciturne, était, lui aussi, Français de langue <sup>1</sup>. Il avait été élevé dans l'entourage de Charles-Quint ; ses mœurs étaient celles de la haute aristocratie et, de même que toute cette aristocratie, il considérait le français comme sa langue maternelle. Les Gantois devaient le voir avec surprise, lors de son séjour dans leur ville en 1580, se rendre au prêche de l'église wallonne <sup>2</sup>. A côté des Français de son entourage intime, les Duplessis-Mornay, les La Noue, les Languet, on ne rencontrait guère que des Wallons comme Lumbres, Dolhain, Taffin, Villiers, ou des Flamands francisés comme Marnix <sup>3</sup>. Sa dernière femme était une Coligny, veuve du sieur de Teligny. Ce fut elle qui fit venir à Leyde Scaliger, auquel elle écrivait de La Haye, le 9 janvier 1593, de la part des États de Hollande : « Vous quitterez la France, mais aussi bien n'est-elle pas maintenant elle-même, et vous en trouverez ici quelque portion <sup>4</sup>. » Si Guillaume a écrit souvent en flamand et en allemand, les brouillons de ses lettres sont à peu près tous en français <sup>5</sup>. Et quand il fut frappé par son assassin, ce furent des mots français qui lui vinrent aux lèvres.

1. Guillaume, dès 1568, publie sa *Justification* à la fois en français et en flamand et en envoi à la plupart des souverains et princes de l'Europe des éditions en français (1581). Voir Gachard, *Corr. de Guill. le Taciturne*, t. VI, p. xli.

2. Ph. de Kempenaere, *Vlaemsche kronijk*, éd. Ph. Blommaerts, 268 Brux., 1839 ; dans Pirenne, IV, 137.

3. Pirenne, IV, 137.

4. *Let.*, éd. Marchegay, Paris, 1887, 99.

5. Pirenne, III, 391.

Assurément, durant son règne et celui de son fils, tout de luttes atroces et sans fin, jamais la noblesse, peu nombreuse du reste, ne put se grouper autour des princes, et vivre un peu de cette vie intellectuelle et mondaine qui suppose, pour devenir possible, de longues années de paix. En revanche, divers capitaines français commencèrent à se rendre auprès de ces princes calvinistes. Guillaume avait été stathouder de trois provinces, Maurice le fut de cinq, et après 1620 de six. Il était, comme son père, très familier avec le français<sup>1</sup>. Sa maison était en partie française. Il avait un chirurgien français appelé Luc<sup>2</sup>; deux domestiques français, « dont l'un le servoit à la chambre, nommé Jean de Paris, » dont « l'autre étoit un de ses hallebardiers nommé Jean de la Vigne<sup>3</sup>. » Mais, chose d'une autre importance, il vit venir à lui toute une jeunesse protestante, originaire de France, qu'attirait sa réputation d'homme de guerre et qui désirait s'instruire à son école<sup>4</sup>. « Toute la Noblesse de France, dit Aubery du Maurier, au sortir de l'Académie, alloit apprendre la guerre sous le Prince Maurice, comme autres-fois elle alloit en Piémont, sous ce grand Maréchal de Brissac. Les Hyvers, la Haye étoit toute pleine de Seigneurs et de Gentils-hommes François, qui ne manquoient pas, pour honorer le Roy, en la personne de son Ministre, de l'accompagner à l'Audiance de MM. les Etats generaux, quand il y alloit<sup>5</sup>. »

LE REFUGE. — Les édits terribles de Charles-Quint contre les protestants, renouvelés par Philippe II, de 1555 à 1567, avaient déjà obligé des milliers de nouveaux convertis à se réfugier en Angleterre, en Allemagne. Lorsque le duc d'Albe et le duc de Parme eurent entrepris d'exterminer l'hérésie par le fer et le feu, et qu'ils eurent provoqué la révolte, l'émigration wallonne se dirigea presque exclusivement vers ces provinces du Nord qui s'étaient délivrées du joug de Rome et de l'Espagne; elle y forma des églises<sup>6</sup>. Ces églises se lièrent facilement avec les

1. Il fréquentait l'église française. « Je l'ay considéré mille fois, dit du Maurier, dans l'Eglise François du Château de la Haye, qui servoit autres-fois de Chapelle aux Comtes de Hollande » (*Mém. hist. Holl.*, 1680, 244).

2. *Id.*, *ib.*, 246.

3. *Id.*, *ib.*, 262.

4. Le prince fonda à Breda une école militaire.

5. 93.

6. Voyez pour l'histoire des réfugiés en Hollande Koenen, *Geschiedenis van de vestiging en van den invloed der Fransche réfugiés in de Nederlanden* (Amst. 1846); Berg, *De refugiés in de Ned. na de herroeping van het edict van Nantes* (Amst. 1845); Weiss, *Hist. des réf. prot. de Fr.*, II (Paris, 1853); Poujol, *Hist. et infl. des égl. wall. d. les P.-B.* (Paris, 1902); Eggen, *De invloed door Zuid Nederland op Noord Nederland geoeffend* (Gand, 1908); G. Cohen, *Une église française en Hollande* (*Revue Bleue*, 7 oct. 1911); Schickler, *Les églises du Refuge*.

églises néerlandaises, car celles-ci s'étaient organisées sur le modèle des églises wallonnes et avaient adopté, dès le premier jour, la confession wallonne <sup>1</sup>.

C'est à Flessingue, en 1572, que se rencontrent pour la première fois des pasteurs qui exercent leur ministère parmi les exilés : mais l'église de Middelbourg est la première église constituée du Refuge ; ses registres commencent en 1574. Dès 1576, il se trouva des Wallons à Dordrecht ; plusieurs pasteurs de passage, Jean Jaffin, Guillaume de la Grève, y prêchèrent en français. A Delft, en 1578, Guillaume de la Grève fait le culte en français. En 1584, la cour se transporte à la Haye ; et cette ville et Rotterdam deviennent des annexes de l'église de Delft. En 1578, les Wallons retirés à Amsterdam appellent un pasteur ; en 1581 une première prédication est donnée à Leyde. A Utrecht, une petite colonie de réfugiés s'établit vers la fin de 1582, et, en 1586, les Wallons réunis à Haarlem se constituent en églises. En somme, à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, quinze églises wallonnes ont vu le jour, auxquelles il s'en ajoutera vingt-huit nouvelles dans le courant du xvii<sup>e</sup> siècle, avant l'arrivée des réfugiés venus de France.

Sans doute, parmi ces émigrés calvinistes, il y avait des flamands aussi bien que des Wallons. M. Eggen a imprimé, à la fin de son livre, le texte du sauf-conduit accordé par le comte de Leicester en 1586 à cent trente-six familles protestantes venant d'Anvers, et, bien que la majorité des noms soient français, on y trouve également des noms hollandais. Mais il est néanmoins hors de doute qu'une quantité de ces réfugiés étaient de langue française. Sans qu'il soit possible d'évaluer avec quelque certitude leur nombre total, on peut affirmer qu'il a dû être très grand, puisque leur départ a amené la ruine complète de l'industrie et du commerce des provinces belges. Là où un demi-siècle auparavant, tout témoignait de la richesse des habitants, où tous les champs étaient labourés et cultivés, le pays était devenu désert et inculte après l'émigration.

Par contre, et c'est là une autre preuve de l'importance du Refuge, l'industrie et le commerce des Pays-Bas durent aux cal-

1. L'article 2 des résolutions du Synode national de 1571, qui constitua ces églises néerlandaises, disait : « Pour tesmoigner le consentement en doctrine entre les églises des pais-bas, il a semblé bon aux frères de soubsigner la confession de foy des églises des pais-bas. »

A vrai dire, cette confession wallonne, adoptée en 1561, n'est pas au début française, mais wallonne. Elle fut rédigée en dialecte par Guy de Bray, natif de Mons.

vinistes un accroissement immense, surtout lorsque des émigrés français vinrent renforcer les colonies wallonnes. Celles-ci, qui eussent peu à peu perdu leur caractère propre pour se fondre dans la population néerlandaise, furent rajeunies et ranimées par l'arrivée des Français. Or il en vint dès 1585, lorsque Henri III, réconcilié avec les Ligueurs, ordonna à ses sujets réformés de se convertir à la foi catholique ou de quitter le pays. C'est là un premier afflux, dont l'influence très sensible ne saurait être méconnue. Les guerres de la fin du siècle chassèrent de France beaucoup d'autres protestants, et le chemin des Pays-Bas fut un de ceux qu'ils s'accoutumèrent à prendre.

Ils occupèrent bientôt, non seulement dans la population civile, industrielle, commerciale et agricole, mais aussi dans l'armée des États une place considérable <sup>1</sup>.

L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS. — Une fois séparés des provinces où le français était la langue maternelle et officielle, les habitants des Pays-Bas indépendants avaient moins besoin de savoir cette langue. D'autre part, l'enseignement, on le pense bien, ne devait pas fleurir dans ces temps troublés où les villes étaient surtout occupées à se remparer et à organiser leurs milices. Qu'on se rappelle ce qu'il fut à Paris sous la Ligue.

L'enseignement du français ne fut pourtant pas abandonné complètement. M. Riemens a même la preuve que depuis 1583 il y a eu sans interruption à Gouda deux ou plusieurs écoles de langue française. Et il s'en fonda un peu partout en Hollande, en Zélande, dans l'Utrecht et la Gueldre.

Parmi les fugitifs wallons qui s'établirent aux Pays-Bas dans le dernier quart du xvi<sup>e</sup> siècle, plusieurs demandèrent à être admis dans les villes de la Hollande et de la Zélande comme maîtres d'école, soit dans une école ordinaire (« *duytsche schoolmeesters* »), soit dans une école de français (« *walsche* » ou « *françoysche schoolmeesters* »). A Dordrecht, neuf hommes et trois femmes, venus de Malines, d'Anvers et de Gand sont autorisés, en 1591, à ouvrir

1. Sous le prince Maurice, en 1620, il y avait deux compagnies françaises au service des États Généraux; ils envoyaient une députation aux Synodes. Chaque régiment étranger du service des États généraux avait son aumônier confirmé par le Synode (Rég. du marq. de Roussy, 1625, du Maréchal de Châtillon, 1628). De plus, les troupes en garnison formaient des églises et envoyaient leurs représentants, Nimègue depuis 1621. Bois-le-Duc en 1625, les forts d'Axel et Philippine de 1638 à 1640, Isendijke en 1638-1641. Il y eut en outre des prédications françaises à l'Écluse, 1584-1587 et 1605, à Vilvoorde, 1579-1582, à Ostende, 1585, au fort de Lille, 1687-1690, à Berg-op-zoom, 1586, 1619 et sqq., à Deventer, 1636 et 1666, à Hulst, 1649 (Schickler, *o. c.*, 18).

une école de français et c'est là, soit dit en passant, une preuve qui s'ajoute à celles données plus haut (p. 214), de la diffusion du français en Flandre et en Brabant <sup>1</sup>.

Assurément, il ne faut pas prendre à la lettre les phrases de l'épître dédicatoire aux magistrats de Haarlem, mise par Mellema en tête de son dictionnaire français : « Si nous voulons juger sans passion, il nous faudra confesser que tous les Flamengs, avec leurs seize provinces, nommées le Pays bas, s'en servent quasi comme les Valons et François mesmes, és marches, és foires, és cours, les paysans en assez grand nombre, les citoyens et les marchands pour la plus part, les gentils-hommes; brief les parlements et secre-tairies, le clergé avec les estudiens <sup>2</sup>. » Les auteurs de manuels, dictionnaires et grammaires exagèrent, dans une intention facile à comprendre. Et tout ce que nous savons directement de l'expansion que le français a eue dans le Nord, nous empêche de croire que jamais, à aucune époque, cette langue y ait été familière aux gens du peuple. Mais il reste vrai que, même au xvi<sup>e</sup> siècle, elle y était étudiée, comme la plus nécessaire à savoir, parce qu'elle était la plus « espandue par toute la Chrestienté <sup>3</sup> », et qu'elle le fut bientôt de plus en plus.

1. Cf. *Influence*, 72.

2. Voir tome II, p. 127, n. 5.

3. Ce sont les termes mêmes dont se sert, en 1618, Waesberghe qui imprime à Rotterdam son Dictionnaire français-flamand.

C'est le moment où paraissent les manuels de Peter Heyns, à Zwolle. Pirenne (III, 317) donne la date de 1571. Mais Stengel ne cite qu'une édition de 1605 (Voir p. 32). D'après la note de la même page, l'activité pédagogique de Heyns s'exerçait en tout cas vers 1584. Il y a de lui des pièces de théâtre à la bibl. de l'Arsenal. Elles sont de 1596 et 1597. La bib. Mazarine possède de Zacharias Heyns un « Verger des colloques recreatifs utiles pour toutes sortes de gens, en langue Française, et bas Allemand, door Gomes van Triere. Tot Zwolle ». Il est de 1605 (Rés., 10204).

## CHAPITRE V

### PREMIÈRE PARTIE DU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE

A LA COUR ET DANS LA SOCIÉTÉ CULTIVÉE. — Frédéric Henri, qui succéda à Maurice de Nassau (1625), était fils de cette Louise de Coligny dont nous avons déjà parlé et qui avait été la quatrième femme de Guillaume I<sup>er</sup>. Huygens nous apprend combien la tradition française était vivante sous ce prince. « En cette cour, il n'y a pour tout compte que deux langues en usage, la françoise et la nostre<sup>1</sup>. » D'ailleurs, Frédéric-Henri avait reçu une partie de son éducation en France<sup>2</sup>. Lui-même y envoya son fils naturel, Frédéric de Nassau<sup>3</sup>. Le roi de Bohême, qui a été en relations très étroites avec la cour du Stathouder, avait été élevé chez Henri de Bouillon<sup>4</sup> et son fils aîné avait habité Paris<sup>5</sup>.

Guillaume II, qui régna ensuite, avait le don des langues. Il parlait l'allemand, l'anglais, en même temps que le français. C'est cependant en français qu'il écrit son journal, et s'il y laisse passer des imperfections de langue, elles sont sans importance. Il est sensible que notre langue lui est très familière et qu'il l'a faite sienne. Ainsi des noms de villes hollandaises lui viennent souvent sous forme française, c'est assez dire<sup>6</sup>.

Quelques mariages de grands seigneurs avec des dames françaises ont dû contribuer à introduire çà et là l'influence française. Ainsi

1. *Mém.* 36. Un de ses pages fut Gédéon du Puis, sieur de Landouville, gentilhomme normand, qui entra ensuite au service du prince Guillaume où il était en 1670 (*Mém. de Pomponne, Aff. Etr., Holl., Corr.*, 90, f<sup>o</sup> 36).

2. S. Van Zuylen van Nyevelt, *Court-life in the Dutch Republic*, Londres, 1906, 4.

3. *Corr. de Huygens*, I, 422, n. Cf. *Mém.*, 170, où on trouvera les conseils donnés par Huygens à ce sujet.

4. Gebauer, dans l'ouvrage cité plus loin, 57, n. 2, 71 et 72.

5. Van Zuylen van Nyevelt, *o. c.*, 28.

6. Par exemple *Uitreck* (Utrecht), *Maestrick* (Maestricht), *Nimeghe* (Nijmegen). On trouvera d'autres détails dans une communication faite, en 1912, à la réunion générale de la « Maatschappij der Nederlandsche Letterkunde » à Leyde. M<sup>re</sup> Van Zuylen van Nyevelt, *o. c.*, 46, prétend que les lettres que Guillaume envoyait d'Angleterre à son père sont écrites « en mauvais français ». C'est trop sévère. Les inexactitudes sont, ici encore, en majeure partie, des fautes d'orthographe.

Aerssen van Sommelsdijk avait épousé une marquise française <sup>1</sup>. M<sup>me</sup> van Boetselaer s'appelait de son nom de jeune fille, marquise de Clermont-Gallerande <sup>2</sup>. Mais ces faits accidentels sont peu de chose. La vérité est que la connaissance de notre langue paraissait un complément nécessaire d'éducation. Dans sa très curieuse relation rimée des événements de sa vie, Coenraet Droste nous raconte que son frère Guillaume a été élevé à la cour du prince de Tarente, Henri-Charles de la Trémoille, à Thouars ; son frère Matthieu reçut, à Sedan, les leçons du pasteur Saint-Maurice <sup>3</sup>.

UN HOLLANDAIS DE HAUTE CULTURE : CONSTANTIN HUYGENS. — Mais aucun exemple ne montre mieux que celui de Constantin Huygens ce qu'un homme d'une haute culture, élevé à la fois pour les affaires publiques et pour la vie intellectuelle, donnait d'application à notre langue, le cas qu'il en faisait et les services qu'elle lui paraissait pouvoir rendre et à un Hollandais et à la Hollande. Il a été secrétaire, à partir de 1625, des princes Frédéric-Henri, Guillaume II, et de Guillaume III pendant les premières années de son règne ; il a servi ces divers princes pendant soixante-deux ans. C'était à la fois un des hommes de la haute société et un des bons littérateurs des Pays-Bas, où ses œuvres sont devenues classiques.

De bonne heure il avait appris le français à fond, avec le chantre de l'église wallonne de La Haye <sup>4</sup>. Son gouverneur Jean Brouart, frère de lait du prince Frédéric-Henri, élevé lui-même dans la maison d'un gentilhomme français, avait reçu, en entrant au service de la famille Huygens, l'ordre de faire comme s'il ignorait complètement le hollandais <sup>5</sup>.

Une pareille éducation avait porté ses fruits. Les nombreuses lettres françaises qui nous restent de Constantin Huygens, ses mémoires

1. Van Zuylen van Nyevelt, *o. c.*, 184.

2. V. Sypesteyn, *o. c.*, 226, n. 2.

3. C. Droste, *Overblijfsels van Geheughenis*, aux vers 345 et suiv. et 972 et suiv. Voyez aussi les notes de l'éditeur, le prof. Fruin, à ces vers. Le cas inverse, à savoir d'un gentilhomme français élevé en Hollande, est rare. M. van Sypesteyn, dans ses études sur *Holland in vroegeren tijden* (La Haye, 1888, p. 79) nous parle de Tancrède de Rohan († 1640), enlevé de la maison paternelle et vivant à Leyde chez un marchand de fer, liégeois d'origine. L'historien Aitzema fait remarquer que le jeune homme, non seulement parlait le hollandais très mal, mais que le français qu'il apprenait chez son père adoptif se ressentait du dialecte wallon que parlait celui-ci.

4. *Corr.*, I, xxx. La Correspondance de Huygens est publiée par M. Worp dans les travaux de la Commission pour la publication de sources historiques. Il en a paru jusqu'à présent trois volumes.

5. En 1604, il fit jouer par ses élèves, *Abraham sacrificant* de Th. de Bèze (*Corr.*, I, 141, n. 2).

écrits en français attestent sa très grande familiarité avec notre langue. Balzac lui écrivait : « Il faut que vous me juriez que vous êtes Hollandais pour me le persuader, et je ne puis croire que sur votre serment une vérité si difficile, car vous écrivez le langage que nous parlons avec autant de grâce que si vous étiez né dans le Louvre<sup>1</sup>. » Conrart lui disait avec autant d'admiration : « Je say que n'estant pas content d'une mediocre intelligence de nostre langage, vous en avez voulu acquerir une parfaite des plus secrets de nostre eloquence... Les François qui escrivent le mieux aujourd'huy confessent que vous les surpasséz<sup>2</sup>. » Faisons dans l'un et l'autre texte la part de l'exagération du style épistolaire d'alors, et de cette prodigalité de louanges hyperboliques que la correspondance cérémonieuse en latin, usuelle depuis la Renaissance, avait mise à la mode ; il reste que Huygens abordait, dans ses lettres françaises, les sujets les plus variés sans aucun effort<sup>3</sup>. Assurément, et lui-même s'en rendait compte, il n'était pas un écrivain français. De temps à autre une impropiété, une incorrection même survient, qui trahit l'étranger<sup>4</sup>. Mais ce sont là des taches isolées, et son style prouve une familiarité telle avec l'idiome que, même sans preuves formelles, nous pouvons admettre que Huygens parlait aussi notre français avec facilité. C'était en effet par la parole d'abord qu'on apprenait les langues étrangères. La lecture et la traduction ne venaient qu'ensuite.

Toute sa vie il resta au courant des productions françaises. Dans ses lettres, il entretient ses confrères des œuvres qui paraissent, il les achète et les prête à l'occasion<sup>5</sup>. Depuis 1645, on le voit en relations suivies avec Corneille<sup>6</sup>, qui lui dédie *Don Sanche d'Aragon*<sup>7</sup> ;

1. *Diss. sur l'« Herodes infanticida » de Heinsius*, déd. à Huygens. Voir *Corr.*, I, 162.

2. *Corr.*, II, 171.

3. Voyez aussi cette phrase dans une lettre de Balzac : « Vous nous allés encore oster... la gloire du langage » (*Corr.*, I, 347).

4. En voici quelques-unes : *Comme je pense que M. Caron scait à parler*, traduction littérale du néerlandais : *er van weet mee te spreken* (I, 24) — *la negotiation inter-rupte* (I, 92) — *tant sont-ils arriere-pensants*, trad. litt. du holl. *achterdochtig* (I, 104) — *la response sur voz dernieres*, holl. *het antwoord op...* (I, 109) — *ils surprerent* (II, 71) — *ils discourrerent* (II, 95). Il n'y a pas lieu cependant de tenir compte de certaines obscurités de langage ; elles sont fréquentes aussi dans les œuvres hollandaises de Huygens ; son père lui reprochait déjà une certaine affectation et il s'en défend (I, 76) : « Je ne considere point sur quoy se fonde le reproche de mon stile affecté ; c'est une vanité que j'ay toujours detestée en autrui, évitée en moy-mesme. »

5. Quand on imprime les *Tragiques* de d'Aubigné, il prête son exemplaire au poète Hooft (*Corr.*, I, 272).

6. Corneille, *Œuvres*, IV, 133, X, 448-452, 453-457.

7. *Ibid.*, V, 404.



il s'informe de ce qu'on fait à l'Académie <sup>1</sup>, discute les principes de notre versification <sup>2</sup>; s'intéresse à la querelle de Ménage et de Chapelain <sup>3</sup>, bref se mêle à la vie intellectuelle parisienne comme un Balzac ou un Moysant de Brieux.

Mais il est bon d'ajouter diverses remarques, pour montrer les choses sous leur jour véritable et déterminer la place exacte du français dans cette maison. D'abord ce n'était pas la seule langue à laquelle Constantin ait cru bon de s'appliquer. Il avait également étudié l'anglais et l'italien. Pendant son séjour en Angleterre, il parle dans une de ses lettres de son «*avancement en la langue, à quoy il vise spécialement* <sup>4</sup> », et il a toujours entretenu les relations que, dans sa jeunesse, il s'était créées de l'autre côté de la Manche; il a même écrit des lettres en anglais <sup>5</sup>. Malgré cela, l'anglais n'a jamais joué dans ses relations un rôle comparable à celui du français. C'est une langue étrangère, qu'il a voulu apprendre, pour la commodité de ses affaires, voilà tout. Le français est plus et mieux que cela. Pour arriver à déterminer l'usage que Huygens en faisait, il convient de se demander non pas le rôle qu'il lui a donné dans sa maison, mais celui qu'il ne lui a pas donné. La réponse est nette. Il n'a jamais été la première langue, il n'a jamais ni pris ni été sur le point d'usurper la primauté sur la langue maternelle. Jamais la famille Huygens n'a abandonné son idiome, comme l'ont fait, par exemple, tant de grandes maisons de Russie. La correspondance de Constantin à elle seule nous éclaire complètement là-dessus. Constantin écrit en français à sa mère, comme plus tard il écrira en français à ses fils, mais elle lui répond en hollandais <sup>6</sup>; ses sœurs aussi lui écrivent dans leur langue maternelle <sup>7</sup>, tandis que son père correspond avec lui en français <sup>8</sup>. Il semble assuré d'autre part que ni dans la maison paternelle de Constantin, ni chez lui même, on n'usait du français dans la conversation quotidienne;

1. Le 29 janv. 1660, Huygens demande à Conrart «*en quel estat est ceste fameuse Academie, comment composée, qu'est-ce qu'on y traicte, que c'est qu'elle produit et si ce certain dictionnaire a veu ou verra jamais le jour* » (Jonckbloet, *Geschiedenis der Nederlandsche Letterk.*, IV, 75).

2. Worp, *Lettres du Seigneur de Zuylichem à P. Corneille*, Groningue et Paris, 1890, 12 et suiv. (lettre du 30 mai 1663); Van Hamel, *Le vers français à l'étranger* (dans *Actes du Congrès pour l'extension et la culture de la langue française*, Liège, 1906).

3. Chapelain, *Lettres*, II, 38.

4. *Corr.*, I, 22. Cf. 28, où il dit qu'il parle anglais avec son domestique, et, 47, où il se félicite de ses progrès en italien.

5. *Ib.*, I, 280.

6. *Ib.*, I, 10, 97, 147, 156, etc.

7. *Ib.*, I, 85, 86, etc.

8. *Ib.*, I, 135-137.

cela résulte de quelques passages des Mémoires et de la Correspondance. Ainsi un jour son beau-père écrit à Constantin : « Ma femme me pria de vous escrire *dat alle de wonden nu genesen sijn* » (c'est-à-dire « que toutes les blessures sont maintenant guéries ») ; les paroles imprimées en italiques sont visiblement rapportées telles qu'elles ont été dites, donc en hollandais <sup>1</sup>. Ainsi, probablement parce que l'instruction de la famille ne le permettait pas, et peut-être pour d'autres causes, le français n'était dans la maison qu'une seconde langue.

En outre Huygens n'entendait point qu'il envahît le néerlandais. Le jargon bariolé de français lui était odieux, et, quand les moralistes du temps raillaient les gallomanes, il était avec eux <sup>2</sup>. Un jour même, avec une admirable précision, il a marqué comment et pourquoi il faut rester fidèle à l'idiome maternel, qui ne peut et ne doit être ni abandonné ni corrompu, étant seul adéquat à la pensée de chaque nation. Ce morceau, qui ne déparerait pas un traité de linguistique contemporain, mérite d'être cité tout entier :

« De vouloir prétexer, comme font aucuns, l'impuissance et la pauvreté de nostre langue, et que souvent force nous est d'appeler l'étranger au secours, c'est mal avoir considéré la maxime, à mon avis très-véritable et universelle, que toutes les nations du monde ont chez eux de quoy s'exprimer à suffisance. L'usage des monnoyes

1. *Mémoires de Constantin Huygens*, p.p. Jorissen, La Haye, 1873, p. xxviii.

2. En 1621, il a parodié ce travers dans le poème *Voorhout*.

Noch een ander van 'tgebroetsel  
Dat off Pen off Degen voert (zegt) :  
« Mijn Soulas, mijn vreuchden-voetsel,  
Ah, quitteert U. E. la Court ?  
Sult ghij eeuwich absenteeren ?  
(K Schatt de meyt naar Leyden voer)  
Wilt mijn flames obligeren  
Met een expedit retour ».

En noch een van sulcke Veeren :  
« Wel, bizarre van humeur,  
Sult ghy mij sans fin traineren  
Met jdéen van faveur ?  
Neen revesche, neen volage,  
Dus en macht niet langher sijn.  
Mespriseert ghij mijn servage,  
Aussi fay-je ton desdain ».

C'est-à-dire (les mots en italiques sont en français dans le texte) : Un autre encore de l'engeance gribouilleur de papier ou porteur-d'épée (dit) : « *Mon Soulas*, qui m'entretenez en joie, ah, *quittez-vous la cour* ? Vous *absenterez-vous* éternellement ? j'estime que la fille allait à Leyde par le coche d'eau. Veuillez *obliger mes flames* par un prompt *retour*. » Et un autre de ce même plumage : « Comment, *d'une humeur bizarre* me *traineras-tu sans fin* avec des *idées de faveur* ? Non *revêche*, non *volage* il ne peut plus en être ainsi. Si tu *méprises* mon *servage*, aussi *fais-je ton dédain*.

et du langage ont la nécessité des communications et du commerce pour cause commune. De s'imaginer que cette nécessité n'ayt faict les mesmes effects icy, qu'en France, ou en Italie ou ailleurs ; que les nations plus barbares ne s'entretiennent de paroles aussi aisément que nous ; qu'en matière d'exprimer les passions de l'ame, ou quelque conception que ce puisse estre, un habitant de la dernière Russie ayt plus de peine envers son voisin, que le plus éloquent homme de la Grèce, au dialecte de son païs, c'est denier et l'expérience journalière, qui vous faict taster le contraire, et la raison très-asseurée, qui dicte que les barbares, hommes subjects à toutes fonctions humaines aveq nous, ne sçauroyent se passer des moyens, auxquelz la conversation d'homme à homme nous oblige tous esgalement. En après, si un François me demande l'interprétation précise d'un terme de sa langue, qui ne se trouve spécialement en la miene, je lui en rendray une infinité en Flamen que tous les François du monde auront peine à si bien exprimer ; et toutes autres nations en feront autant à d'autres. Mais cela se trouve balancé dans des propriétés essentielles en chascune à par soy, dont ces argumentations particulières ne décident rien en faveur de l'une ni l'autre langue. Les humeurs diverses des peuples ont réglé les expressions à l'advenant, sans que pourtant l'un ou l'autre se puisse dire défectueux en aucune sorte. Le parler est un mestier commun à tout le monde, mais toutes nations ne s'en doibvent, ni ne peuvent acquitter justement de mesme façon : non plus qu'un charpentier en Hollande est obligé d'user des mesmes outilz qu'un François ; l'un et l'autre cependant fournissent à son travail à sa mode... « Quand c'est que Sénèque s'est osé plaindre de l'impuissance du latin, qu'il appelloit *les destroits de la disette des Romains*, il faut observer que c'estoit en matière de très-subtile philosophie... Mais ces abstractions sublimes font une entièrement autre considération, qui n'est point de ce propos, où il est question de bien dire et nommer distinctement, ce qui est de la communication ordinaire des hommes... <sup>1</sup>. »

D'autres ont défendu leur langue contre la prétendue supériorité de la nôtre, ainsi Marnix de Sainte-Aldegonde <sup>2</sup>, ainsi Simon Stevin

1. *La Secrétairerie dans Mém.*, p. 32-34.

2. C'est dans la préface des *Psalmes Davids* : Nous devons dire à notre honte, dit Marnix, que nos compatriotes des Pays-Bas rejettent leur langue maternelle « moeten wij segghen dat wij ons schamen dat onze ingeborene Nederlanders haere eygene moederspraecke verwerpen » (A. Lacroix et F. Van Meenen, *Notice hist. et bibliogr. sur Ph. de Marnix* (Brux., 1858, 90). Marnix a d'ailleurs publié le *Biënkorf* hollandais avant le *Tableau* français, bien que le texte hollandais ne soit qu'une traduction abrégée du manuscrit français qui contenait une première rédaction du *Tableau* (Oosterhof, o. c., 74 et suiv.).

de Bruges<sup>1</sup>. Mais il n'y a point de comparaison possible entre leurs réflexions et la démonstration de Huygens. Une langue ainsi protégée ne risquait point d'être sujette, le français pouvait s'introduire auprès d'elle, jamais la supplanter.

Toute la génération qui suivit persista dans ces idées qui ne sentaient point l'abdication, mais témoignaient seulement de la curiosité d'esprit. Les fils de Huygens, à leur tour, vinrent à Paris « y estudier la bonne et belle conuersation<sup>2</sup> ». Ces jeunes gens n'avaient plus que cela à apprendre<sup>3</sup>, mais ce complément même était considéré comme nécessaire. On voulait avoir été sur place, avoir vu de ses yeux, avoir entendu de ses oreilles. Le manuel le plus célèbre à l'usage des jeunes gens qui se proposaient un voyage en France a été publié au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle, et il est l'œuvre d'un Hollandais, Thomas van Erpen (Erpenius), professeur à Leyde. Il explique fort nettement ce qu'un homme peut rapporter de plus précieux : c'est d'être instruit de la langue et des choses de France<sup>4</sup>.

1. C'était un réfugié. Thurot, dans la *Revue archéologique* (1869, I, 287, n. 3), a extrait le passage suivant d'une traduction de ses *Œuvres mathématiques* (Leyde, 1634, 2 vol. in-8°). Stevin ne partage pas l'enthousiasme de ses pareils pour les langues classiques et il estime que pour que beaucoup de gens travaillassent dans les sciences, il faudrait qu'elles fussent rédigées en langue maternelle. Mais il ne veut pas non plus du français. I, 112-114) : « Il est notoire qu'iceux (les Français) escrivent les arts liberaux en leur langue plus que nulle autre nation ; ce qui est une occasion pour laquelle beaucoup plus de gens de leur commune s'y exercent ; mais pour ce qu'ils ont beaucoup de mots d'arts en grec et en arabe... le vray progrès... est empesché par là... De dire que les vers françois sont si agréables, qu'ils ne plaisent pas peu à un chacun : à la vérité je confesse que la lecture d'aucun poëte ne m'a pas contenté petite-ment. Mais que cela soit procédé de la bonté du langage, on le peut nier tout à plat : vu que la matiere en est la cause... ; de mesme façon que tu dis qu'un vaisseau ne vaut rien, lequel néanmoins contient du bon vin, semblablement dis-je que les vers françois sont plaisans, pleins de doctrine, de subtilité, et remplis de scavoir, toutes-fois ce langage ne vaut rien. » Il préfère la langue de la Hollande septentrionale.

2. Lettr. à Rivet, Chr. Huygens, *Œuvr. compl.*, p. p. la Société holl. des sciences I, 106.

3. Les fils ont également très bien écrit le français ; Constantin, le secrétaire particulier de Guillaume III, a laissé un journal rédigé en partie, en français, et, quant au célèbre Christian, je cite ce détail : *La Vie de Descartes*, de Baillet, a été corrigée par lui, et à ce sujet il écrit : « Il prend mon Pere pour moy. Je ne sçavois pas encore si bien escrire en François, et j'ay escrit très peu de lettres au P. Mersenne. J'avois 19 ans. » Chr. Huygens, *Œuv.* (X, 400.)

4. *De peregrinatione Gallica utiliter instituenda Tractatus* : « Atque istam rationem itineris Gallici qui sequutus fuerit, is maximo cum fructu domum revertetur, et tantum profecerit ut si omni de Gallia sermone et quotidiana conversatione ostensurus sit se linguæ et rerum Gallicarum peritum esse et longe maiorem fructum in communi ratione vitæ in Politicis et Historicis referet, quam vulgus peregrinantium solet retulisse ». Le livre a été aussi lu en Allemagne qu'aux Pays-Bas. Il n'en est pas moins d'origine hollandaise. La Préface à Niport est datée de Leyde, 29 oct. 1624.

Suivant Erpenius, ce qu'il faut lire pour apprendre le français, c'est la grammaire de Maupas, celle de Ph. Garnier, les *Serées* de Guill. Bouchet, le *Secrétaire des Secrétaïres*, Rouen, 1610, et Du Bartas.

DÉVELOPPEMENT DES ÉCOLES DE FRANÇAIS AUX PAYS-BAS. — Au reste, l'enseignement sur place avait achevé de s'organiser. Ce ne sont plus seulement des Wallons fugitifs, mais des Français qui viennent donner des leçons de langue <sup>1</sup>. En 1621, nous trouvons à Hoorn un maître d'école de Boulogne ; en 1648, un certain Pierre de la Chambre professe à Beverwijk. Le plus célèbre de tous ces maîtres paraît avoir été Duez. Après être allé en Allemagne et en Angleterre, il avait fini par s'établir à Leyde, autour de 1640, c'est là qu'il se maria <sup>2</sup>.

Il n'entre point dans le plan de ce livre de donner une bibliographie des ouvrages d'enseignement qui se multiplient alors en Hollande. Au reste, nous l'avons annoncé plus haut, une étude d'ensemble se prépare sur ce sujet, si intéressant. Disons seulement que les livres, en particulier les dictionnaires publiés aux Pays-Bas, dépassent de beaucoup en nombre et en importance ce qui est venu d'ailleurs. La série de ces dictionnaires offre un intérêt capital, non seulement pour l'histoire de l'enseignement du français, mais pour l'histoire même de la langue. Si les livrets de Colloques étaient faits pour des apprentis et des marchands, les recueils de Mellema, sans cesse revus, valaient notre Nicot et pouvaient être comparés à l'œuvre de Cotgrave.

INFLUENCES LITTÉRAIRES. — Les Pays-Bas ne paraissent pas avoir eu alors pour nos mœurs, nos usages, nos lettres, le fétichisme qu'on verra ailleurs ; la littérature néerlandaise du XVII<sup>e</sup> siècle garde un caractère nettement national. Pourtant, la plupart des grands poètes sont des admirateurs de la poésie française. Cats avait une

1. Il convient de ne pas trop se fier aux noms. Ainsi l'éditeur de la *Correspondance* de Huygens cite (I, 273, n. 1), un certain Jean Agache ou la Gache qui devient « françoys schoolmeester » ; gardons-nous de voir en lui un Français de langue ; il était né à Leyde, où son père était notaire.

2. Voir Ritter et Weiss, dans *Bull. Soc. Hist. Prot. fr.*, 1897, 252. Willems a donné la liste bibliographique des éditions originales des huit ouvrages de Duez (1639-1668). Cf. Stengel, o. c. n° 87. Natanael Duez (d'Huet ?) était né à Metz en 1609. C'est un réfugié. Il signe une préface en 1631 : Scribebam in exilio. En répondant à un M. de la Rive, qui avait traduit en même temps que lui la *Janua linguarum* de Comenius (Préf. de la 3<sup>e</sup> éd., 1661) il a raconté sa vie. C'est à Strasbourg qu'il avait appris l'allemand et donné ses premières leçons de langue française.

Je ne sais à qui fait allusion le passage suivant : Il y a environ quinze jours qu'un François qui tient des colleges à Leyde et cherche à être professeur, me dist qu'il avoit ouydire que Schook auoit esté mis prisonnier à Groningue et estoit en danger de perdre sa profession... Il disoit l'avoir appris de M. l'Empereur, Professeu (*sic*) à Leyde ? (Desc. à Wilhelm d'Egmont, 29 sept. 1645, dans *Œuv.*, IV, 300). Le Mémoire de Pomponne du 16 janvier 1670 signale un Jérémie Quien, natif de Metz, marié et habitué à Amsterdam depuis 1652, où il tient école (*Aff. Etr.*, *Holl.*, *Corr.*, 90, f° 27).

culture française ; Hooft s'était formé au contact des poètes et des prosateurs français et italiens de la Renaissance. Vondel, le grand dramaturge, connaissait notre poésie au point de pouvoir, à l'âge de vingt-cinq ans, écrire des vers français, comme on le voit par l'*Épître dedicatoire à Monseigneur Jean Michiels van Vaerlaer*, imprimée en tête du *Pascha*. Ses vers ne sont pas toujours corrects, mais on y reconnaît facilement des traces d'une lecture assidue de Ronsard et de Du Bartas<sup>1</sup>. Il est certain que Vondel a aussi subi l'influence de Garnier<sup>2</sup> et des autres dramaturges français du xvi<sup>e</sup> siècle.

Nous avons, depuis 1618, la trace d'acteurs français faisant des tournées en Hollande. Le prince Guillaume II d'Orange possédait une troupe de comédiens français, et elle était bonne. Dans le *Roman comique* de Scarron, le Destin dit à M. de la Rapinière : « Nostre troupe est aussi complète que celle du prince d'Orange<sup>3</sup>. »

Quand parut Corneille, son succès fut considérable aux Pays-Bas. Dès le 2 mai 1641, le *Cid* s'était joué en traduction à Amsterdam. A la Haye, ce fut le texte qu'on vint entendre. Le 31 mai 1649, Constantin Huygens félicitait le grand poète français de l'effet extraordinaire qu'avaient produit les représentations données en Hollande par la troupe royale que dirigeait Floridor<sup>4</sup>. Et Huygens le fils, assistant en 1649, à l'hôtel de Bourgogne, à Paris, à une représentation du *Menteur*, écrit dans son journal que les acteurs ne jouaient pas mieux que la troupe de la Haye<sup>5</sup>.

Il est probable que d'autres divertissements, venus de France, avaient aussi leur succès. Nicolas Wallet, qui publia à Leyde un *Secretum Musarum* en 1615 et d'autres ouvrages musicaux, était Français. Il exerçait la profession de maître de danse à Amsterdam.

1. Voir sur ces vers de Vondel, Salverda de Grave, *De Nieuwe Taalgids*, VI, 240. Sur l'influence de Du Bartas en Hollande, on peut consulter : A. Beekman, *Influence de Du Bartas sur la littérature néerlandaise* (Thèse, Poitiers, 1912). On trouve une autre poésie française faite par un poète néerlandais, Brederoo, dans J. ten Brink, *Gerbrand Adriaensen Brederoo*, 2<sup>e</sup> éd., Rotterdam, 1871, 66. Mais c'est un simple exercice d'écolier. D'ailleurs le poète lui-même avoue qu'il ne possède qu'un petit peu de « françois d'école ». Huygens a aussi fait des vers français ; on compte à peu près 350 poésies françaises dans l'édition de ses œuvres poétiques par M. Worp.

2. Busken Huet, *Het Land van Rembrand*, II, 2<sup>e</sup> part., 243-249.

3. Ordonnance de Maurice de Nassau, 17 avril 1618 : Permission aux « comédiens françois estans en son service de se pouvoir transporter d'icy en France et ailleurs où que bon leur semblera pour y exercer leurs comédies et tragédies » (Peperkamp. *La France en Hollande*, Liège, 1895, 104).

4. Worp, *Lett. du S. de Zuylichem à Pierre Corneille*, 5 ; A. Michel, *Constantin Huygens*, dans *Revue des Deux-Mondes* (1893), CXVII, 592.

5. *Journaux de Constantin Huygens le Jeune*, publiés par *Het Historisch Genootschap*, III, III.

Amsterdam eut aussi un maître de musique français : Louis de France <sup>1</sup>.

CONTINUATION DE L'ÉMIGRATION. — En même temps des réfugiés français continuaient d'arriver. On trouvera dans Pujol <sup>2</sup> l'indication des colonies wallonnes successivement établies à Groede (1618), à Groningue, à Gouda, à Bois-le-Duc. Après la chute de La Rochelle, le mouvement s'accéléra. Des familles françaises, inquiètes, se remirent à émigrer. Des églises se formèrent à Maestricht (1632), Heusden (1638), Nimègue (1644), Olne (1648), etc. On voudrait savoir dans quelle mesure cette infiltration pouvait contribuer à la diffusion de notre idiome dans les classes populaires. Malheureusement, nous manquons de données statistiques précises. Une dépêche de M. de Thou parle de plus de 2.000 de nos nationaux établis et mariés dans la seule ville d'Amsterdam <sup>3</sup>.

Les Français jouèrent un grand rôle dans l'armée hollandaise. Nous avons déjà dit plus haut que de jeunes gentilhommes français venaient apprendre la guerre sous le prince Maurice. Son successeur ne les attira pas moins : Turenne s'était formé auprès du prince Frédéric-Henri. Dans la Correspondance de Huygens, il est souvent question d'officiers français qui demandent des régiments <sup>4</sup>. L'élément français dans l'armée devint peu à peu considérable, si bien que, le 14 août 1656, l'ambassadeur français Rebersac, assistant à une revue des troupes hollandaises passée dans la plaine de Mookerheide, pouvait écrire à Paris : « [Le prince d'Orange] disoit que les troupes de V. M. luy servoient de modele, et qu'il estoit assuré qu'il y avoit des garnisons en France qui ne se conforment pas si promptement que luy aux reglemens et aux ordonances de V. M... Effectivement, Sire, on croit être dans l'armée de V. M. C'est le même exercice et presque tous les ordres se portent en français. »

Ce fait, au premier abord surprenant, s'explique, à vrai dire, non

1. *Mém.*, de Pomp., 1670; *Aff. Etr.*, Holl., *Corr.*, 90, f° 27. Le même document signale un tailleur français établi à La Haye depuis 44 ans.

2. *O. c.*, 68 et suiv.

3. *Aff. Etr.*, Holl., vol. 57, f° 32, v°, citée dans *Journal de voyage de deux Holl.*, ix, et n. 1. Desmaretz enseignait à Groningue la théologie depuis 1640. Une lettre de Pomponne, du 3 juillet 1670, le signale comme établi dans cette ville depuis plus de 30 ans (*Aff. Etr.*, Holl., *Corr.*, 90, f° 245; cf. 253).

4. *Corr.*, I, 346, 393. Cf. *Journal de voyage*, cité, p. ix. On trouvera ailleurs et plus tard des indications analogues : Van Beuningen à Jean de Witt, 1<sup>er</sup> avril 1661 : « M<sup>rs</sup> les États de Zeelande ont donné l'expectative de la première Compagnie vacante sur leur repartition, au fils du Marquis de Duras, à la recommandation de son Oncle M. le Maréchal de Turenne. » (*Lett. et négoc. de J. de Witt*, II, Amsterdam, 1725, 98).

seulement par la présence des officiers nobles, et de soldats isolés, mais par l'existence dans les troupes des États de régiments français. L'institution remontait au temps d'Henri IV. Elle s'était toujours maintenue. En 1669, ces régiments étaient au nombre de quatre<sup>1</sup>, en 1670 de cinq. Ils gardaient le drapeau blanc et l'écharpe blanche, la marche française<sup>2</sup>, et des aumôniers français<sup>3</sup>.

1. *Aff. Etr.*, Holl., *Corr.*, 82, f° 219.

2. Ces détails nous sont rapportés dans une très curieuse lettre de Pomponne du 30 janvier 1670, au sujet de la déclaration qui ordonnait aux Français de rentrer en France. Les officiers des troupes françaises qui sont en ce pays pensent que la déclaration ordonnant aux Français de rentrer en France ne les touche pas. « Les corps dans lesquels ils servent ont été accordez aux Estats generaux par les roys Henry le Grand et Louis Treize et c'est par leurs ordres qu'ilz sont passés en ces provinces. Ils y gardent encores le drapeau, l'escharpe blanche et la marche françoise, et ilz se regardent toujours comme autorisés par la volonté de V. M. dans leurs emplois... Il reste encores icy cinq regimentz françois, quoyque beaucoup diminués par les reformes qui en ont été faittes, et M<sup>r</sup> de Monbas, qui en a commandé un fort long-temps, est aujourdhuy colonel de cavalerie. » Ils demandent des ordres du roi (*Aff. Etr.*, Holl., *Corr.*, 90, f° 43).

3. Pierre du Soul « qui a esté arrêté depuis peu pour prescher la religion protestante en ce pays aux troupes françaises, est autorisé à y demeurer. » (*Aff. Etr.*, Holl., *Corr.*, 90, f° 36).



## CHAPITRE VI

### APRÈS LA MORT DE GUILLAUME II. PENDANT ET APRÈS LA GUERRE AVEC LA FRANCE.

L'ÉDUCATION DE GUILLAUME III. — Dans la période qui suivit la mort de Guillaume II, quoiqu'il n'y eût plus de cour ni de semblant de cour, les traditions de la capitale se maintinrent. Une troupe de comédiens français continua à jouer à La Haye <sup>1</sup>. Jean de Witt avait voyagé en France.

Le jeune prince qui devait devenir Guillaume III eut, lui aussi, son précepteur français : Chappuzeau (1659) <sup>2</sup>. Il fut polyglotte, mais le français était certainement une des langues dont il se servait le plus facilement <sup>3</sup>. La femme qu'il épousa en 1677, fille de Jacques II d'Angleterre, était, plus que lui encore, d'éducation française. Elle se joignait tous les matins aux prières françaises, et, tous les soirs, allait au culte chez des pasteurs français. Son valet de chambre, Marin Geffroy, était Français. Ses lettres sont en français <sup>4</sup>.

DANS L'ARISTOCRATIE. — L'aristocratie, qui eût vivement désiré se grouper autour d'une cour, comme en France, continuait à affecter les manières des Français <sup>5</sup> que les jeunes gens venaient apprendre

1. L'ambassadeur De Thou, dans une dépêche du 28 févr. 1658, demande un passeport pour les comédiens qui ont joué à La Haye et n'ont pu retourner à Bruxelles en raison des glaces (*Aff. Etr.*, Holl., *Corr.*, vol. 58, f° 239; dans *Journ. du roy. de deux jeunes Holl.*, éd. cit., XVI).

2. Le 6 nov. de cette même année, Chappuzeau fut élu membre d'honneur de l'Université de Leyde, et inscrit dans le *Album Studiosorum* comme « Samuel Chappuzeau, Parisiensis, Advocatus in Consilio Regis, Præceptor Principis Arausionensis, ætate 35 (honoris causa) » (*Album Studiosorum Acad. Lugduno-Batavae*, La Haye, 1875, col. 476).

3. Il savait également bien le hollandais, le français, l'anglais et l'allemand. Il comprenait l'espagnol, l'italien et le latin. A 14 ans, il écrit en français une lettre au baron de Freisheim, enseigne à l'armée (Groen van Prinsterer, V, p. xxxvii; Lefèvre-Pontalis, *Jean de Witt*, II, 71, qui renvoie à *Lett. d'Estrades*, 18 févr. 1666 et 30 juin 1667; *Lett. de J. de Witt à Van Beuningen*, 18 mars 1666). Voir une de ses lettres autographes à Louis XIV, 3 juillet 1670. *Aff. Etr.*, Holl., *Corr.*, 90, f° 246).

4. *Aff. Etr.*, Holl., *Corr.*, 90, f° 77. Cf. *Lettres et Mémoires de Marie reine d'Angleterre*, p. p. Doebner, 1880; *Memoirs of Mary*, 1886.

5. C'est au chevalier Temple, qui a longtemps observé les Provinces, que nous demanderons son témoignage; ils « voudroient voir une Cour dans le país, dit-il, afin

à Paris ou ailleurs <sup>1</sup>. On lisait à Amsterdam les petites Gazettes de Paris <sup>2</sup> et le poète Van der Does se moquait des poulets bigarrés que la jeunesse dorée adressait aux dames <sup>3</sup>. Certains bourgeois aisés, sans avoir les goûts raffinés des nobles, n'envoyaient pas moins leurs enfants « voir du pays », et ce pays était l'Angleterre et la France. « Les bourgeois de Hollande les plus aisés, dit Temple, après avoir fait achever à leurs enfants le cours de leurs études chez eux, les font voyager dans les pays étrangers, tout ainsy que nostre Noblesse a accoustumé de faire : mais ils ne voyagent principalement qu'en France et en Angleterre, quelquefois aussy en Italie, et très rarement en Espagne. Pour ce qui est du Nort, ils n'y vont point du tout <sup>4</sup>. »

LIMITES DE L'EXTENSION DU FRANÇAIS. — Ce n'est pas à dire que le français fût universellement répandu. Dohna raconte qu'en 1649, pendant qu'il se promenait le long de la rivière de l'Allier, un de ses officiers hollandais, qui savait plus de latin que de français et

de pouvoir faire valoir chez eux les qualités, qu'ils ont acquises ailleurs, et où ils pourroient faire une figure, qui s'accordast mieux avec leur humeur, et avec la vie de la Cour, qu'avec les costumes et les ordres établis dans les gouvernements plus populaires » (*Rem. s. l'Etat des Prov. Unies*, 1674, 218).

Ils sont, remarque-t-il aussi, « en leurs façons de vivre et maniere d'agir bien differents de celle du reste du peuple. Car ayant esté la plupart élevés hors du pais, ils affectent plustost la galanterie des Cours voisines, que l'air de leur Province... Ils s'estudient fort à imiter les François en leur mine, en leurs habits, en leur maniere de parler et de manger, en leurs galanteries et en leurs debauches » (*Ib.*, 216-217).

1. En 1680, M. de G. est envoyé en ambassade en Allemagne. A La Haye, il dîne avec le prince d'Orange chez M. d'Odijs, qui avoit lié amitié avec M. de G., lorsqu'il étoit à Paris (*Moxx*, o. c., 212). En 1657, se trouvait dans le Poitou un jeune Hollandais, M. d'Ossenbergh, chez lequel un cousin des de Villers, M. de Vredestein, devoit se rendre aussi, « afin d'apprendre la langue et voir le pais » (*Journal du voyage de deux jeunes Holl.*, éd. cit., 183 et suiv.).

2. Annonce de la *Gazette d'Amsterdam*, n° du 15 sept. 1667 : « Les curieux auront à l'heure de la bourse la *Gazette burlesque de Paris* » et le 22 sept. : « Vous aurez aujourd'hui, et dorénavant, le mercredi de chaque semaine, la *Gazette burlesque de Paris*, en demi-feuille de papier » (Hatin, *Les Gazettes de Hollande et la Presse clandestine*, Paris, 1865, 141). [Nota : On ne connaît pas de périodique parisien intitulé *Gazette burlesque*, l'auteur entend sans doute par là une continuation de la *Muse historique de Loret*].

3. *Beschrijving van den Hoof* (1668) :

't Is ma maitresse, 't is ma belle, 't is mon âme,  
Ghij zijt het voorwerp de ma malheureuse flamme,  
Of neemt ghij u plaisir, seg, d'être si cruelle ?  
Ik hoop dat dit wel eens changer en zal, ma belle,  
Of 't is met mij gedaan. Je finirai mes jours,  
En dat sal d'uitkomst zijn van mijn bedroefd'amours.

« C'est ma maitresse, c'est ma belle, c'est mon âme, vous êtes l'objet de ma malheureuse flamme. Ou prenez-vous plaisir, dites, d'être si cruelle ? J'espère que cela changera un jour, ma belle. Ou bien il en est fait de moi. Je finirai mes jours. Et ce sera là la fin de mes tristes amours. »

1. O. c., 212.

qui par conséquent s'ennuyait fort à Moulins, l'interpella en latin <sup>1</sup>. On confond trop souvent langue française et littérature française. Nos œuvres étaient lues, mais la plupart du temps en traductions <sup>2</sup>.

Si le français était su à La Haye, dans les hautes classes, il n'en était ainsi ni dans les campagnes, ni même dans les autres grandes villes. A Leyde, un professeur de langue française, et non des moins connus, végétait, faute d'étudiants <sup>3</sup>. C'est aussi un fait digne de remarque que Descartes, séjournant dans le pays, se soit cru obligé d'apprendre le néerlandais <sup>4</sup>. Le grand savant Barlaeus, dans une lettre à Huygens, confesse qu'il ne sait pas plus le français qu'un porc la poésie <sup>5</sup>. Il a honte, il est vrai, de cette ignorance, elle n'était cependant pas rare dans le monde des savants. Sorbière, qui a voyagé en Hollande, cite tous les hommes d'étude qu'il a vus à Rotterdam, à Leyde, la « métropolitaine des Muses en Hollande », à la Haye. Il n'y a pas de Français ; il ne parle pas de langue française ; tous les noms des savants sont latinisés <sup>6</sup>. Le cas d'Anne-Marie Schuuman qui possédait le français à fond, est plutôt exceptionnel. Amalie de Solms, la propre femme de Frédéric Henri, faisait les fautes les plus grossières.

Même dans le monde diplomatique, la connaissance du français n'était pas universelle. On se servait d'interprètes et de secrétaires. A Paris, les jeunes Hollandais dont nous avons plus haut cité le *Journal* rendent visite à l'ambassadeur des États généraux en France, M. Boreel, et ils écrivent au sujet de cette visite <sup>7</sup> : « [Sa femme] est une bonne et grosse femme et une vraie *Amsterdamsche Moer* (bonne femme d'Amsterdam)... Il la faut entretenir en flamand, car elle ne parle ny entend le françois, ce qui nous estoit desia une assez grande peine, nous estant desaccoutumés de nostre langue... Nous fusmes traitez à la mode de Hollande, y ayants de la bierre, du heurre et du fourmage, et le tout servy en plats de por-

1. *Mém.*, 119.

2. L'*Astrée* passa en néerlandais en 1644, le *Lysandre et Caliste* de d'Audiguier en 1630, la *Cléopâtre* en 1667, le *Roman comique* en 1678 (Peperkamp, *o. c.*, 83). V. sur les traductions de Molière : H. E. H. Van Loon, *Nederlandsche Vertalingen naar Molière uit de 17<sup>e</sup> eeuw* (Thèse de Leyde, 1911).

3. Je veux parler de Natanael Duez, dont il a été question plus haut. On a retrouvé une autorisation de vente, qui nous le montre obligé de se défaire de ses livres « y etant » contraint « par ses dettes, que le petit nombre d'étudiants fréquentant ses leçons ne lui permet pas de payer ».

4. Voir abbé G. Monchamp, *Le Flamand et Descartes*, Saint-Trond, 1889, 8°.

5. *Corr.* de Huygens, I, 278.

6. Sorbière. *Lett.* à M. de Bautru, 13 juil. 1660 : *De l'estat des sciences en Holl.* (dans *Relat. lett. et disc.*, Paris, 1660, réédité par P. J. Blok : *Drie brieven van Samuel, Sorbière*, Bib. Nat. 8°, M. 12380).

7. *O. c.*, 90.

celaine, ce qui sent fort son Amsterdam ». Voilà donc une dame patricienne d'Amsterdam, qui, ambassadrice en France, non seulement ne renonce pas à son genre de vie national, mais ne parle pas même un mot de français. Il y a mieux. En date du 7 mars 1669, de Wicquefort écrivait à de Lionne de La Haye son étonnement que les Provinces-Unies pensent à envoyer comme ambassadeur en France un M. de Witt, — qui d'ailleurs n'est pas amy de ses parents — et qui ne sait pas la langue <sup>1</sup>.

LA GUERRE AVEC LA FRANCE. — Comme on peut le penser, la guerre qui éclata, l'invasion du territoire par les troupes de Louis XIV, la défense désespérée des Hollandais, qui sauvèrent les Provinces en compromettant pour longtemps leur prospérité, firent du Grand Roi un objet d'exécration dans tout le pays. Cette lutte était tout autre chose qu'une de ces entreprises où les Princes jetaient leurs armées pour servir leur politique. C'était, du côté des envahis au moins, une nouvelle guerre d'indépendance, une de ces guerres qui éveillent les sentiments profonds de toute une nation, et laissent derrière elles des haines terribles et inoubliables.

Dès 1672, le poète van der Goes, dans un appel enflammé à ses compatriotes, montrait le danger de livrer à l'étranger l'âme néerlandaise. Il leur fait voir les Français préparant par l'invasion de la langue l'assujettissement du pays <sup>2</sup>.

1. *Aff. Étr., Holl., Corr.*, 82, f° 82.

2. Voir *Ystroom* :

Wat tuimelgeest beheerscht het land, wat bas'aardij  
 Valt in ons eigendom, en smet, als cen harpij  
 Tot ons schandaal geteelt, met haar vergifte pennen  
 De gansche lucht, zelfs eer wij't gruwzaam monster kennen ?  
 Dat rekeloos het hoofd verheffende als vorstin,  
 De taal van Neerland schopt, en dringt er Frankrijk in  
 Met hare bastertspraak en dartele manieren.  
 Ontaarden wij met recht van d'oude Batavieren ?  
 Wij zijn verraders van ons zelve, wij vergeten  
 Ons zelfs, maar hebben 't liefst aan anderen verweten.  
 De Fransche weerhaan kraaide ons lang zijn wetten toe ;  
 Toen ketende ons zijn stem, nu kruipt men voor zijn roe.

« Quelle démence règne dans le pays, quelle bâtardise se jette sur ce qui nous appartient, et, comme une harpie engendrée à notre honte, souille de ses ailes empoisonnées toute l'atmosphère, avant même que nous connaissions le monstre redoutable qui dresse la tête comme une reine et chasse à coups de pieds la langue des Pays-Bas et pousse la France à sa place, avec sa langue bâtarde et ses mœurs lascives. Est-ce donc vrai que nous avons dégénéré depuis le temps des anciens Bataves ? Nous sommes les traîtres de nous-mêmes, nous nous oublions nous-mêmes, tout en accusant les autres. La girouette française nous chantait depuis longtemps ses lois, puis sa voix nous mettait aux fers et maintenant nous courbons l'échine devant ses verges. »

L'hymne devait être écrit, et on ne saurait reprocher au poète qui l'a composé d'avoir établi entre deux faits bien distincts un lien qui n'existait pas. Sans doute Louis XIV n'était pour rien dans les progrès de la langue française aux Pays-Bas, et on l'eût fort étonné si on lui avait dit qu'ils servaient sa politique. Mais il était naturel que van der Goes enveloppât le Roi et sa langue dans la même haine.

LE REFUGE DE 1685. — Dès que Louis XIV commença à retirer une à une les concessions que l'Édit de Nantes avait consenties aux Réformés, l'émigration redoubla, et, des provinces maritimes, un assez grand nombre de familles recommencèrent à se diriger vers l'asile où tant d'autres les avaient précédées.

Au retour de son ambassade à La Haye en 1668, le comte d'Estades, gouverneur de Dunkerque, informait Ruvigny que plus de huit cents familles s'étaient retirées en Hollande. Les États de Frise (mai et octobre 1681) offrirent de grands et tentants privilèges, dont l'exemption d'impôts pendant douze ans. En 1683, la municipalité d'Amsterdam, Haarlem, les États de Hollande, en octroient ou promettent de semblables. Des Poitevins commencèrent à affluer à Breda, dans la baronnie qui était propriété de la maison d'Orange, des négociants de Bordeaux, de Rouen, du Havre vinrent à Rotterdam, La Haye, Amsterdam.

Quand l'Édit fut complètement abrogé, l'exode se tourna en une fuite, qu'aucune mesure ne parvint à empêcher. Les vaisseaux hollandais, qui croisaient le long des côtes, recueillaient les malheureux fugitifs, qui arrivaient ou cachés sous des ballots dans des barques, ou quelquefois à la nage. A Rotterdam, un mois après la Révocation, ils étaient 5.000, presque tous Normands. L'abbé de Caveirac parle de 55.000 réfugiés aux Pays-Bas; un des agents secrets du comte d'Avaux, Fillières, cite le chiffre de 75.000 dans une lettre du 24 mai 1686. Et en 1698, il en arrivait encore, du Palatinat<sup>1</sup>. L'armée et la flotte s'emplirent de Français. Une foule d'officiers du régiment des fusiliers en garnison à Strasbourg, du régiment de Bourgogne, en garnison dans la même ville, de celui d'Auvergne réparti entre Metz et Verdun, des officiers et même de simples soldats accourus de Lille, du Quesnoy et généralement des villes frontières, avaient cherché un asile en Néerlande, et les États Généraux, sur la demande du stathouder, les avaient distribués dans les principales places de guerre. Il existait des compagnies presque

1. Voir Schickler, *o. c.*, 27-36.

entièrement françaises à Breda, à Maestricht, à Berg-op-Zoom, à Bois-le-Duc, à Zutphen, à Nimègue, à Arnheim, à Utrecht, à La Haye. Les troupes hollandaises elles-mêmes furent souvent commandées par des officiers français.

Un grand nombre de soldats et d'officiers de marine abandonnèrent le service de la France pour celui de ses adversaires. Dans le seul mois de janvier 1686, trois bâtiments français, furent, à leur arrivée dans les ports de la République, délaissés entièrement par leurs équipages<sup>1</sup>. Ces marins réformés, émigrés en masse, ou ces « nouveaux convertis », qui désertaient les navires de France dans les ports mêmes des Pays-Bas, apportèrent à leurs vaisseaux de guerre le personnel qui leur faisait défaut : ils étaient 800 en 1686, Saintongeais, Normands, Bretons et Gascons, sans compter tous ceux qui, établis à Dordrecht, doublèrent le mouvement de la pêche à la baleine sur les côtes groenlandaises. Rares étaient ceux qui se déclaraient incapables de combattre la France, comme les fils de Duquesne, lesquels renoncèrent à une expédition de dix vaisseaux destinée à conduire aux Mascareignes une colonie de Huguenots indépendants, quand ils apprirent que le but réel était de s'emparer de l'île Bourbon<sup>2</sup>.

On vit naître trente-trois églises de langue française complètement nouvelles, deux autres se rétablirent, trois devinrent indépendantes<sup>3</sup>. Le flot regorgea jusque sur les colonies d'outre-mer. Quatre-vingt-dix-sept familles partirent pour le Cap de Bonne-Espérance<sup>4</sup>. La plupart des nouveaux arrivants qui ne se firent pas soldats étaient des industriels et des ouvriers qu'on admettait sans épreuve dans les corporations et les maîtrises<sup>5</sup>. Ils prirent dans certaines industries, en particulier dans la papeterie, une place considérable. Grâce à eux le papier de Hollande gagna une réputation qu'il a encore.

LES RÉFUGIÉS ET LA DIFFUSION DE LA LANGUE. — Il est facile d'apercevoir le rôle matériel des réfugiés, mais il est fort délicat de dire

1. Weiss, *o. c.*, II, 44-50. Cf. Schickler, *o. c.*, 38 : ils avaient prêté le serment d'obéissance « aux Etats généraux, à son Altesse et au Conseil d'Etat. » En 1688, trois régiments d'infanterie, un escadron de cavalerie, 736 officiers français formaient l'élite de l'armée qui renversa Jacques II. Au premier rang brillaient Schomberg, Ruvigny, Belcastel, Montége, Lislemarets, de Vicouse, Goulon, Collot d'Escury, de Rochebrune, les ingénieurs d'Ivoy et du Ity.

2. Schickler, *o. c.*, 38.

3. A Amsterdam, la foule était telle « qu'ils ne pouvoient tous contenir dans la grande Eglise Walonne », et qu'une Eglise française s'était ouverte en 1686 (*Le guide ou nouvelle description d'Amsterdam*, Amst., 1722, 104).

4. Schickler, *o. c.*, 43. Dès 1633, des réfugiés s'étaient installés à Pernambouc. D'autres vivaient à Tabago (*Id.*, *ib.*, 18-19).

5. *Id.*, *ib.*, 37.

l'effet que produisit l'établissement des protestants en ce qui concerne la diffusion de notre langue. Deux choses pouvaient diminuer cet effet et toutes deux purent être observées. Ou bien les réfugiés vivaient entre eux, ou bien au contraire ils se fondaient dans la masse commune, en perdant leur caractère propre. Mais ni leur isolement ne fut assez complet, ni leur dénationalisation assez rapide pour que leur action soit négligeable.

D'abord plusieurs d'entre eux étaient des hommes de travail et de science : Barbeyrac enseigna à Groningue, Bernard et Drelincourt à Leyde. Leurs cours étaient en latin, sans doute, mais pas toujours. Nous savons par Bayle que Jurieu faisait toutes ses leçons en français, afin d'avoir pour auditeurs les gens qui ne savaient pas le latin <sup>1</sup>. En outre, souvent les œuvres publiées n'étaient pas en latin, même celles des professeurs d'Universités. C'est en français que Basnage écrivit les *Annales des Provinces Unies* et l'*Histoire des Juifs*, que Saurin donna ses *Discours sur l'Ancien et le Nouveau Testament*, et Élie Benoist une *Histoire de l'Édit de Nantes*, qui n'est pas encore oubliée. David Martin écrivit aux Pays-Bas son *Nouveau Testament*, et il ne pensait guère abandonner le français, car, de sa retraite, il ne cessait pas de suivre le travail de l'Académie, à laquelle il envoyait des observations sur la deuxième édition du Dictionnaire. Isaac de Larrey a publié à Rotterdam entre 1697 et 1713 son *Histoire d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande*, et en 1718 son *Histoire de France sous le règne de Louis XIV*, achevée d'imprimer après sa mort, en 1721 <sup>2</sup>. Enfin, c'est en Hollande aussi que s'établit Bayle. Sans parler encore de ses *Nouvelles*, sur lesquelles nous aurons à revenir, après avoir combattu et la persécution en France et le calvinisme orthodoxe des Jurieu et des Saurin, il donna ce *Dictionnaire historique et critique* qui marque une date dans l'histoire de la pensée aussi bien que dans celle de l'érudition <sup>3</sup>.

C'est en français aussi que retentissait la parole des grands prédicateurs : Saurin, Claude, Jurieu, du Bosc. Autour de leur chaire accouraient non seulement ceux qui les avaient accompagnés, mais les membres des vieilles églises wallonnes, et les Hollandais même qui étaient en état de les comprendre.

Les écoles aussi bénéficièrent de l'arrivée des réfugiés : souvent

1. *Lett. à son fr. cadet*, Rotterdam, 17 avr. 1684. *Nouvelles Lettres*, 1739, II, 239.

2. Voir Haag, *La Fr. protest.*, art. Larrey, VI, 364-365.

3. Voir Cornelia Serrurier, *Pierre Bayle en Hollande*, Lausanne, 1912.

Gustave Cohen, prof. à l'Univ. d'Amsterdam, prépare une étude d'ensemble sur la science et les lettres françaises aux Pays-Bas.

c'étaient les nouveaux-venus eux-mêmes qui enseignaient leur langue, et parmi ces professeurs il y avait des femmes — par exemple à Alkmaar en 1684, 1685 et 1687, à Brielle en 1685 —, après eux ce furent leurs enfants. Souvent des pensionnats étaient attachés aux écoles. Les jeunes filles néerlandaises fréquentaient volontiers ces maisons, attirées par le bon ton. Un auteur du commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle écrit : « Les femmes de qualité apprennent toutes la langue Française dès leur première jeunesse, et il y a des écoles ou espèces d'académies tenues par des femmes Françaises de naissance, et venues ou nées en Hollande de pères François, où celles-ci tâchent de former les jeunes demoiselles aux manières si fort goûtées et approuvées de la nation française <sup>1</sup>. »

Toutefois les grammaires françaises publiées en Hollande, si nombreuses, pourraient faire illusion sur les écoles <sup>2</sup>. Il faudrait bien se garder de prendre pour des ouvrages destinés à la jeunesse hollandaise tous les traités et manuels imprimés en Hollande. Ce sont simplement des produits de l'industrie du livre, dont un certain nombre étaient réellement destinés aux élèves néerlandais <sup>3</sup>, mais dont la masse s'exportait. Parmi ces livres, plusieurs ont eu une influence considérable, tels ceux du réfugié. De La Touche <sup>4</sup> et de Fr. De Fenne, dont le succès fut grand et se prolongea très tard <sup>5</sup>. L'*Institutio* de celui-ci parut à Leyde même, et elle servait vraisemblablement non seulement à ses élèves particuliers, mais aux élèves du cours qu'il professait à l'Université. Une bonne part y est faite aux exercices épistolaires, qui tiennent aussi une place importante dans l'œuvre de Piélat <sup>6</sup>. On ne souffrit plus d'interruption dans l'enseignement de notre langue. En 1680, De Coux semble avoir succédé immédiatement à De Fenne, dans l'Université de Leyde <sup>7</sup>. C'est une preuve de l'attention qu'on apportait à cette matière.

Au reste, nous avons au sujet des écoles un mot de Bayle, qui

1. C. Freschot, *Hist. amour. et badine du Congrès d'Utrecht*, Liège, 12<sup>e</sup>, s. d., 87.

2. Je crains que Hatin (o. c., 56) n'ait été quelque peu dupe du nom d' « écoles françaises », que portaient ces établissements. Voyez *Influence*, 23.

3. Stengel, n<sup>o</sup> 114, 116, 118, 152, 205, etc.

4. C'est à Amsterdam que parut pour la première fois l'*Art de bien parler françois* (1696) qui mettait à la disposition des lecteurs étrangers outre un manuel très sûr et très clair, les meilleures remarques faites sur la langue, rangées dans un ordre méthodique (Voir Stengel, n<sup>o</sup> 209).

5. Stengel, n<sup>o</sup> 126 et 137. Cf., 50, note.

6. Stengel, n<sup>o</sup> 114. Cf., 52, note.

7. Stengel, n<sup>o</sup> 164. Cependant l'édition de l'*Institutio* de De Fenne publiée en 1630 ne fait pas mention de la mort de l'auteur.



fortifie singulièrement les constatations de détail qu'on peut faire : « Il y a en Hollande, dit-il, douze Ecoles de François pour une de Latin. Depuis la guerre d'Allemagne l'Angleterre, la Hollande etc. envoient la Jeunesse à Bruxelles pour y apprendre le François et les manieres françoises <sup>1</sup>. »

Ainsi, à la fin du siècle, les diverses causes que nous voyons agir ailleurs avaient fortifié aux Pays-Bas la situation du français, compromise par la politique. Quoiqu'il faille faire une différence entre la Hollande proprement dite et les provinces du Nord <sup>2</sup>, on peut dire que les gens cultivés qui n'avaient ni les moyens ni l'âge d'apprendre le français voulaient du moins le lire. « La langue françoise est si connue en ce pays, dit Bayle, que les livres françois y ont plus de débit que tous les autres ; il n'y a guère de gens de lettres qui n'entendent point le françois, quoiqu'ils ne le sachent pas parler <sup>3</sup>. »

1. Cité par Gaichiés, *Max. sur le Ministère de la Chaire et Disc. acad.*, 235, note b).

2. *Nouv. Lett.*, II, 245 : « On ne me conseille pas d'y aller [à Franeker, en Frise, où on avait offert à Bayle une place de professeur d'Université], parce que... personne n'y parle françois... » (Voir Serrurier, o. c., 46).

3. Bayle à son fr. cadet, Rotterdam, 17 avr. 1684, *Nouv. Lett.*, II, 239. Cf. Serrurier, o. c., 42.

## CHAPITRE VII

### RÉSULTATS

#### I. — EMPRUNTS DE LA LANGUE NÉERLANDAISE AU FRANÇAIS

Il ne sera dans ce qui suit question que du Lexique. Les influences françaises sur la Morphologie néerlandaise paraissent en effet des plus contestables<sup>1</sup>. Celles qui concernent la syntaxe ne doivent non plus être acceptées qu'avec une extrême réserve et après un examen approfondi<sup>2</sup>.

1. L's du pluriel a été qualifié de fait de morphologie germanique (I, 397), et avec raison. Il est même plus que douteux que l'imitation du français ait contribué à en étendre l'emploi. Ce qui a engagé plusieurs germanistes à reconnaître ici l'influence française, c'est que ce *s* semble ne pouvoir s'expliquer par le néerlandais lui-même et qu'il est inconnu dans le vieux bas-franconien, auquel remonte le néerlandais. En outre, il ne s'ajoute ordinairement qu'à un petit groupe de mots, les noms de personnes en *-ere*, *-aere*, puis aux mots masculins en *-el*, *-en* et à des mots français en *-ier*. Mais, d'après cette observation même, ce n'est pas à des mots d'origine française que *s* commence à s'adjoindre. En second lieu, dans l'ancien français, ce *s* ne se trouvait, au pluriel des masculins, qu'à l'accusatif; et, ce qui est plus grave, les mots féminins, au pluriel, ont également *s*, au nominatif et à l'accusatif. Enfin, quelle qu'ait pu être à l'époque ancienne la pénétration française aux Pays-Bas, rien absolument ne nous autorise à croire à une diffusion assez grande pour que le français ait pu agir sur le système morphologique. La morphologie est l'élément le plus caractéristique d'un idiome, rien ne lui demeure plus propre, il résiste même à de vraies invasions. Les mots étrangers qu'on adopte s'y accommodent (Cf. *Franse Woorden*, 321, et plus haut, I, 397). A notre avis, il ne serait pas impossible d'expliquer ce *s* du pluriel par le génitif singulier en *s* des mots dont le radical se terminait anciennement en *a*. Voyez *Nieuwe Taalgids*, VIII, 15.

2. Ainsi, on a expliqué par l'exemple du français le remplacement du pronom de la deuxième personne du singulier par le pluriel (J. A. Vor der Hake, *De Aanspreekvormen in't Nederlandsch.*, I; Thèse de l'Univ. d'Utrecht, 1908); il est plus probable que ce phénomène s'est produit en hollandais indépendamment du français. La difficulté est que nous ne connaissons pas la langue parlée au Moyen-Age, c'est-à-dire à l'époque où la substitution du pluriel au singulier comme forme de politesse s'est produite. Si, dès les débuts de la littérature néerlandaise, dans les œuvres courtoises traduites en français, le pluriel est plus fréquent que le singulier, cela ne peut pas servir de preuve en faveur de l'origine française de ce phénomène, car, en admettant que l'emploi du pluriel pour le singulier se soit développé en néerlandais, on s'expliquerait très bien que, dans ces romans où l'action se passe dans la haute société, la forme de politesse qu'était ce pluriel remplaçant un singulier ait été plus employée qu'ailleurs. Il y a lieu d'insister sur ce fait que, dans les langues germaniques, on trouve des évolutions parallèles à celles des langues romanes et pourtant indépendantes : les unes comme les autres deviennent de plus en plus analytiques, les cas y sont remplacés par des prépositions, le rôle des auxiliaires devient de plus

Le lexique néerlandais s'est au contraire enrichi de nombreux éléments français, qu'on peut diviser en trois catégories : mots et expressions, procédés de formation de mots, calques néerlandais de mots français<sup>1</sup>.

**MOTS EMPRUNTÉS.** — On a vu plus haut (I, 393) que les vocables introduits au Moyen-Age portent le plus souvent une empreinte picarde ou hennuyère, et qu'il arrive que le même mot se rencontre en moyen-néerlandais sous deux formes, l'une française, l'autre dialectale. Au contraire, dans la période que nous étudions en ce chapitre, si les mots ne viennent pas tous de France, tous du moins

en plus important et la répartition d'*avoir* et *être* comme éléments temporels sur les différentes espèces de verbes présente des analogies frappantes (Comp. surtout : J. H. Kern, *De met het Participium Praeteriti omschreven werkwoordsvormen in't Nederlands*; Verhandelingen der Koninklijke Akademie van Wetenschappen te Amsterdam, 1912), l'idée subjective est de moins en moins exprimée par le subjonctif, l'imparfait du futur y est revêtu des fonctions du conditionnel, l'idée optative est exprimée par *pouvoir*, etc. Voilà pourquoi on doit se refuser à voir des calques du français dans la double négation, dans l'introduction de la négation au second membre d'une comparaison, dans l'intransitif exprimé par la forme réfléchie du verbe ou dans l'emploi de l'article partitif. L'extension rapide du génitif analytique, *van den vader*, à la place de *des vaders*, est trop conforme aux tendances de toutes les langues modernes pour qu'on soit obligé de le mettre au compte du français. (Quoique les conditions de l'anglais vis-à-vis du français aient été tout autres que celles du néerlandais, il semble que M. Kluge, dans le *Grundriss der german. Philol.*, 2<sup>e</sup> éd., I, 1071 et suiv. attribue au français une influence beaucoup trop grande sur la syntaxe anglaise. Aussi M. J. H. Kern (*Verweerdiging in de Engelse Verbuiding*, Groningue, 1913) va-t-il beaucoup moins loin; c'est tout au plus s'il admet que la rapide extension du génitif et du datif analytiques a été favorisée par le français). Les analogies que présente la syntaxe du néerlandais avec celle du français doivent être attribuées, non à l'emprunt, mais à des tendances d'esprit communes aux peuples de l'Europe occidentale, que rapprochaient plusieurs siècles d'une culture commune. (Voyez sur ces questions l'article important de P. A. Lange, *Ueber den Einfluss des Franzosischen auf die deutsche Sprache im 17. und 18. Jahrhundert*, dans : Uppsatser i Romansk Philol... Prof. P. A. Geijer, 1901).

1. Le *Grand Dictionnaire François Flamen...* Rotterdam, J. Waesbergue, 1618, renferme à la fin de sa partie flamande un *Appendix des mots absurds et estranges, attirants aux mots Latins, Espagnols, François, etc. desquels il y en a aussi au Dictionnaire*. Cet appendice renferme 26 pages. Une seule lettre en montrera l'importance et fera voir pour combien les mots français entrent dans le total. Voici l'E : *Ebatement, Eben, Eclips, Effect, Effectueren, Effort, Electuarie, Elegantie, Element, de Elementen, Emaille, Emailleren, Emailleerder, Emaraude, Embre, Embuscade, Embusche, Emende, Emologeren (Homologeren), Empescheren, Employeren, Endivie, Enfanterie, Engyen, Enqueste, Enquesteren, Enterineren, Enterinement, Entreye, Entremets (Entelmes, Entelmoes), Entreprinse, Enule campane, Episteler, Epitaphe, Equiperen, Equipage, Ermine, Erre, Esmeraude, Essay, Esse, Essentie, Essue (Essuue), Evaluatie, Evaluation, Evalueren, Evangelie, Evangelier, Evangeliken, Evangelist, Ereactie, Exactioneren, Exalteren, Exaltatie, Examinatie, Examineren, Excellent, Excellentie, Excepteren, Exceptie, Exces, Excessif, Excommuniceren, Excommunicatie, Excuse, Excusatie, Excuseren, Executenen, Executeerder, Executeur, Executie, Executenen, Exemple, Exemplaar, Exempt, Exemptie, Exerceren, Exercitie, Expedieren, Experientie, Experimenteren, Expert, Exploot, Explooteren, Exponeren, Expositie, Expres, Expresselijc, Expireren, Extract, Extraordinaris, Exuue (cf. Essue).*

ont la forme qu'ils ont dans la langue générale de France. Seule, l'analogie des suffixes amène quelquefois une forme dialectale dans un mot emprunté tard, par exemple *admiraliteit*, *activiteit*, *nationaliteit*, où le suffixe *-té* a la forme picarde *-teit*, d'après les mots français nombreux qui, en moyen-néerlandais, avaient ce suffixe. Généralement parlant, si les mots présentent des modifications par rapport aux mots français, ils les ont subies une fois importés. C'est la différence des organes et des habitudes des Hollandais qui leur imposent des changements phonétiques. Il arrive aussi que des mots n'entrent pas par la langue parlée, mais par les livres. Étant écrits et non entendus, les étrangers les prononcent d'après les lettres et l'orthographe, et ils font entendre des sons là où, pour un Français, la lettre n'a qu'un rôle orthographique. *Billard* est prononcé en néerlandais avec un *t* final, et cela tient naturellement à ce qu'il y a pénétré comme inscription sur la devanture des cafés, tandis que *boulevard* sonne comme en français, étant venu en Hollande par la langue parlée. A mesure qu'on approche de l'époque moderne, le premier cas devient plus fréquent en raison de l'augmentation du nombre des sujets qui savent lire.

Pour ce qui est des changements causés par ce fait qu'un Hollandais produit les mots français avec ses habitudes de prononciation néerlandaise, trois sont en particulier à signaler.

I. Contrairement à l'anglais, le néerlandais ne change qu'exceptionnellement la place de l'accent français ; le plus souvent les mots restent accentués sur la finale et il est presque toujours possible de déterminer les causes qui ont amené — quand elle se produit — l'adaptation de l'accent à la prononciation indigène, qui le met sur l'initiale. Ce déplacement s'est fait fréquemment dans les mots composés ; le préfixe, comme dans les mots néerlandais, attire à soi l'accent qui met en relief le contraste entre le composé et le simple (p. e. *diskrediet*, *displezier*, *interest*, *contradans*)<sup>1</sup>, et il en est de même du premier élément d'un mot composé de deux mots simples (*bas-relief*, *belle-fleur*, *Grand-Hôtel*, *paspoort* (passeport)). L'accent peut devenir initial dans les noms propres, qui s'assimilent facilement aux mots indigènes quand ceux qui les portent sont devenus Hollandais (*Boissevain*, *Valeton*, etc.). Le déplacement de l'accent français se produit aussi quand la forme du mot fait l'impression de ne pas être française (*domino*, *noga*, *lila*, *triko*).

1. Le mot français qui correspond au mot néerlandais cité sera indiqué en cas de besoin seulement, c'est-à-dire quand l'identification ne peut pas être faite immédiatement par un lecteur qui ignore le hollandais.

Plus importante au reste que la différence entre la place de l'accent en français et en hollandais est celle que présente la nature de ces deux accents, celui du néerlandais étant plus fort, et amenant par là facilement la disparition des syllabes atones<sup>1</sup>. Exemples : *fret* (furet), *fremineur* (frère mineur), *krent* (corinthe), *mankeliek* (à côté de *melankoliek*), *pruik* (perruque), etc. Souvent, pour empêcher la chute de ces syllabes, le néerlandais les renforce au moyen d'une consonne liquide<sup>2</sup>. Ex. : *alstronomijn*, *messelgier* (messager), *konkelbine* (concupine), *fermilie* (famille), *Garscoenge* (Gascogne), *sercoers* (secours), *ampart* (à part), *pampier* (papier), *correngeren* (corriger), *fronseren* (froisser). Ces formes sont surtout fréquentes dans le langage familier.

II. Les voyelles françaises se prononçant plus avant dans la bouche que les voyelles néerlandaises correspondantes<sup>3</sup>, une voyelle vélaire du français est plus près de la palatale correspondante du néerlandais que de la vélaire néerlandaise : quand les Français prononçaient *ou*, il est probable qu'un Néerlandais percevait un son plus voisin de *ü*. C'est ainsi que s'expliqueraient les changements de voyelles suivants : *è* français peut devenir *i*<sup>4</sup>, par exemple *flits* (flèche), *krip* (crêpe) ; *o* peut changer en *æ*, *u*, *œi*, par exemple *keurs* (corps), *breuk* (broche, dial. broke), *kabuis* (caboche) ; *o*, *æ* peuvent passer à *ü*, par ex. : *gule* (gueule), *colure* (couleur), *ajuus* (adieu), *uur* (heure)<sup>5</sup> ; à *ou* peut correspondre *æ*, par exemple *beurs* (bourse), *custen* (coûter) ; au lieu de *oi* on trouve *æ*, *œi*, par exemple *bus* (boîte, anc. boiste), *kamuis* (chamois, dial. kamois) ; *on* peut devenir *ün*, par ex. *ajuun* (oignon), *kapuin* (chapon, dial. kapon), *kruin*, à côté de *kroon* (couronne).

III. Les consonnes chuintantes, *ch*, *j*, deviennent en néerlandais *s*, *z* ou *s* + *yod*, *z* + *yod*. Cette substitution s'explique par le fait qu'en hollandais il n'existe guère de chuintantes<sup>6</sup>.

1. *Franse woorden*, 297.

2. *Ib.*, 289 et suiv.

3. *Ib.*, 300, cf. *Romania*, XXX, 76.

4. Roudet, *Éléments de phonétique générale*, Paris, 1910, 92 : « *i* ouvert anglais, dit bref (*bit*, *tip*, *lick*, etc.) est encore un peu plus ouvert (que *i* dans l'all. *Lippe*) et son timbre paraît à une oreille française assez voisin du timbre de *é*. Le français ne possède pas de *i* ouvert. » C'est là exactement le son du hollandais dont il s'agit ici.

5. M. Van Wijk considère ce mot comme un emprunt fait au latin, non au français, et il le rapproche de *morus* devenant en vieux hollandais *mür*, où le changement de *o* en *ou* serait analogue à celui de *e* latin en *i* germanique, comme dans *Rin* du latin *Renus*. Mais en néerlandais *morus* devient *moer* (pron. *mour*) et non pas \**muur*. Voyez *Franck's Etymologisch Woordenboek der Nederlandsche Taal*, 2<sup>e</sup> éd., par N. van Wijk i. v. *moerbe* et *uur*.

6. Il est vrai — M. R. A. Kollewijn nous le faisait remarquer — que quelques rares mots néerlandais commencent par un son qui se rapproche beaucoup de la chuint-

Comme il est fait ici même, dans les chapitres qui concernent les autres langues, les mots seront présentés par catégories. Le groupement adopté, dont l'explication et la justification ont été données ailleurs <sup>1</sup>, repose en somme sur une idée essentielle que voici. Il importe de distinguer entre les mots étrangers qui ont passé la frontière en même temps que l'objet ou le concept qu'ils désignent (mots techniques), et ceux qui nomment des idées ou des choses déjà connues au moment où ils y sont introduits (mots non techniques). En outre, il ne faut pas oublier que plus l'idée exprimée est individuelle, personnelle, plus le mot qui l'exprime est probant pour l'influence française, car la vie intime est beaucoup moins facilement accessible à des influences étrangères que la vie publique ; on est soi-même surtout dans sa maison et dans ses relations d'homme privé. Et dès lors, il semble qu'après avoir commencé par les mots qui ont une signification très impersonnelle et qui se rapportent à l'homme en général, il convienne de pousser l'exposé vers ce qui concerne de plus en plus l'individu.

Ces observations faites, nous n'allons pas reproduire ici une liste de tout ce que doit au français le néerlandais du xvi<sup>e</sup> et du xvii<sup>e</sup> siècle. On trouvera cette liste ailleurs, aussi complète qu'il a été possible de la faire <sup>2</sup>. Ne seront cités ici que des mots qui sont restés dans la langue, dont la présence dans un texte du xvi<sup>e</sup> ou du xvii<sup>e</sup> siècle n'est pas due par conséquent au caprice d'un écrivain <sup>3</sup>.

SCIENCES. — Les mots de ce groupe sont extrêmement nombreux aujourd'hui, mais il importe, — et la chose est souvent assez difficile — de bien distinguer les mots proprement d'origine française et les termes internationaux, c'est-à-dire ces termes aux éléments grecs et latins, qui, malgré leur apparence française, proviennent souvent de pays autres que la France. Anciennement la science, en

tante française, et peut-être même n'en diffère pas du tout, par exemple *sjofel*, *sjouwen*. A l'intérieur des mots, ce son n'est pas non plus complètement inconnu en hollandais ; en effet, le *sj* dans *besje*, *musje*, etc. ressemble beaucoup à *ch* français. Cependant les Hollandais qui prononcent *ch*, *j*, français sans avoir appris à produire ces sons convenablement, ne les identifient instinctivement, ni avec *sj* de *sjofel*, ni avec *sj* de *besje*.

1. *Franse woorden*, 35 ; *Influence*, 47.

2. *Franse woorden*, 37-102.

3. Ce n'est qu'exceptionnellement qu'on tiendra compte des mots vieillis, qui seront marqués d'un astérisque. La séparation entre les mots empruntés au xvii<sup>e</sup> et ceux du xviii<sup>e</sup> siècle est parfois malaisée à faire ; aussi bien la date d'un emprunt ne se laisse que rarement fixer avec une très grande précision ; dans les cas douteux, les mots seront rejetés au chapitre des mots introduits après le xvii<sup>e</sup> siècle.

Néerlande comme partout, s'exprimait en latin ; et des expressions telles que *synthèse*, *analyse*, *y* étaient naturellement employées, mais sous la forme antique *synthesis*, *analysis*. C'est ainsi qu'elles sont enregistrées encore dans un dictionnaire de mots étrangers usités aux Pays-Bas : *Meyer's Woordenschat* (1654). Mais au xvii<sup>e</sup> ils se francisent. On peut mettre ce fait au compte de l'influence française. L'arrivée des protestants français n'a certainement pas été étrangère à ce résultat, ils apportaient un élément tout nouveau dans des milieux encore latins<sup>1</sup>. Cependant, tout compte fait, l'ensemble est peu de chose.

La **médecine** occupe une place importante. Du Moyen-Age datent certains noms de plantes médicinales : *brunelle*, *cubebe*, *salie* (sauge), *scharlei* (sclarée) ; le xvi<sup>e</sup> siècle en introduit d'autres : *aluin*, *betunie* (bétoine), *kolokwint*, *malrovie* (marrouge). Le xvii<sup>e</sup> ne paraît pas en avoir fourni. Parmi les noms de maladies, de remèdes, les termes généraux de l'art, on ne constate guère non plus que quelques apports. A *graveel*, *katarakt*, *instrument*, *klisteer*, *lancet*, *lavement*, *pleister* (emplâtre), *spatule*, *ventouse*, *apotheker*, *chirurgie*, *chirurgijn*, *medecineren* s'étaient ajoutés au xvi<sup>e</sup> siècle : *koliek*, *rumatiek*, *scheurbuik* (scorbut), *apparaat*, *kompres*, *trepaneren*, *dieet*, *praktizijn*. Le xvii<sup>e</sup> n'a guère donné que : *opérateur*, *operatie*, *opereren*, *sonderen*.

La **physique** et la **chimie** ne fournissent rien. Les mots qui sont entrés en néerlandais sont tous des temps modernes, sauf les mots d'alchimie qui étaient déjà admis au xvi<sup>e</sup> : *alchimie*, *alchimist*, *\*calcineren*, *\*litaerge*, *\*regael*, *vitriool*.

L'**histoire naturelle** n'apporte rien non plus. Les noms d'animaux exotiques remontent au Moyen-Age : *buffel*, *dolfijn*, *dromedaris*, *ibis*, *kameel*, *kameleon*, *luipaard*, *olifant*, *papegaai*, *panter*.

Le xvii<sup>e</sup> siècle est grand dans l'histoire de l'**astronomie**. Aucun terme cependant n'est venu de France à cette époque ; *astronomie*, *atmosfeer*, *kalender*, *magneet* sont du Moyen-Age, *almanak*, *\*pro nosticatie* du xvi<sup>e</sup> siècle.

Il n'en est pas de même en ce qui concerne la **cosmogéographie**. Dès le Moyen-Age, la Hollande avait reçu une partie de ses connaissances du monde par l'intermédiaire de la France : *kaart*, *katarakt*, *Moor*, *spelonk* ; au xvi<sup>e</sup> siècle, elle avait adopté : *baai*, *kanton*,

1. Du Moyen-Age dataient déjà : *filosoof*, *\*gramarie*, *\*gramarien*, *\*logicien*, *syl-labe*, passés, chose curieuse, avec cette forme française. Quelques termes de philosophie remontent à la même date.

*klimaat* ; au xvii<sup>e</sup> se sont naturalisés : *antipoden*, *geografie*, *globe*, *grot*, *kontinentaal*, *kosmografie*, *kosmopoliet*.

En somme, ce n'est pas par la science que la France régnait et exerçait son ascendant.

ARTS. — Ce n'est pas ici non plus que nous trouverons un fort contingent. Il est cependant appréciable. Le Moyen-Age avait fait passer en néerlandais quelques **mots de théâtre** : *feerie*, *proloog*. auxquels deux ou trois s'étaient ajoutés au xvi<sup>e</sup> siècle. A partir du xvii<sup>e</sup> ils foisonnent : *amphitheater*, *opera*, *parterre*, *pauze*, *scène*, *souffleur*, *theater*.

Les **termes littéraires** étaient également rares au Moyen-Age : *fabel*, *jeest* (geste), *retoriek*, *roman*, *rondeel*. On note au xvi<sup>e</sup> siècle : *ballade*, *refrein*, *\*retoricijn* ; au xvii<sup>e</sup> le nombre s'augmente : *abrégé*, *biograaf*, *biografie*, etc. Mais c'est surtout au xix<sup>e</sup> siècle qu'il s'accroîtra vraiment.

La **musique** a droit à une place à part. Les musiciens ont été en Hollande constamment au courant de la musique française. Si le nombre des termes musicaux modernes est plus grand, cela tient surtout au fait que nous connaissons mieux la langue des tout derniers siècles. Mais au Moyen-Age on compte plus de noms d'instruments qu'il n'en est entré dans les quatre derniers siècles<sup>1</sup>. Voici les principaux : *\*bombare*, *\*citole*, *fluit*, *klavier*, *\*cornemuse*, *\*musele*, *\*nacare*, *orgel*, *pijp*, *\*rebebe*, *\*rebecke*, *schalmei* (chalu-meau), *\*symfonie*, *\*stive*, *tamboer*, *\*timber*, *toets*, *trompet* ; au xvi<sup>e</sup> siècle remontent : *\*positif*, *\*sacqueboute*, *\*siflet*, *\*spinet*, *tamboerijn*, *viool*, *\*virginael*. *Cymbaal*, *\*theorbe* sont du xvii<sup>e</sup>.

Quant aux **arts plastiques**, les exemples qu'on peut donner ne sont pas en nombre considérable. Appartiennent au Moyen-Age : *artiest*, *azuur*, *email*, *emalleren*, *graveren*, *kapiteel*, *kleur* (couleur), *penseel* (pinceau), *porfier*, *restaureren*, *vermiljoen*, *violet* ; au xvi<sup>e</sup> siècle : *antiek*, *fries*, *gips*, *gleis*, *karmozijn* (cramoisi), *medalje*, *mozaïek*, *oker*, *patroon*, *perspektief*, *piedestal*, *scharlaken* (écarlate), *tafereel* (tableau), *tint* (teinte) ; au xvii<sup>e</sup> : *amateur*, *antikiteit*, *architekt*, *architraaf*, *frontispice*, *ovaal*.

VIE PUBLIQUE. — On peut réunir sous ce titre ce qui concerne le

1. Si les termes généraux de l'art et les noms des pièces de musique ne sont devenus plus fréquents que dans les temps modernes, c'est qu'au Moyen-Age le latin jouait son rôle, ici comme ailleurs.



gouvernement et la politique, l'armée et la marine, la jurisprudence, l'administration et le culte.

La **vie politique** qui, dans une certaine mesure, s'est modelée en Hollande sur celle de la France, n'a commencé que très tard, de sorte que presque tous les mots qui y sont relatifs sont postérieurs au xvii<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Voici quelques exemples classés. Termes généraux (M.-A.) : *goevernement*, \**seigneurie* ; (xvi<sup>e</sup> s.) : *patriot*, *privilege*, *republiek*, *resolutie*, \**revolte*, *revolutie* ; (xvii<sup>e</sup> s.) : *aristokraat*, *aristokratie*, *democratie*, *komplot*, *monarchaal*, *monarchie*, *republikein*. — Termes de Cour (M.-A.) : *kroon*, *paleis*, *soeverein* ; (xvi<sup>e</sup> s.) : \**courtisan*, *domein*, *regent*, *residentie* ; (xvii<sup>e</sup> s.) : *intrige*, *lèse-majesté*, *potentaat*, *pretendent*, *soeveriniteit*. — Termes d'administration fiscale (M.-A.) : *accijns*, \**gabelle*, \**maltote*, \**taille*, *taks* (taxe) ; (xvi<sup>e</sup> s.) : *essaai*, *essayeur*, \**impost*, \**quote*, *taillage*. — Termes de politique étrangère (M.-A.) : *ambassade*, *ambassadeur* ; (xvi<sup>e</sup> s.) : *ratifiëren* ; (xvii<sup>e</sup> s.) : *alliantie*, *arbitrage*, *consul*, *territoire*.

Les **termes de guerre** peuvent être divisés entre quatre groupes : termes généraux, organisation, fortification, et armes. À chacun d'eux le français a fourni dès le Moyen-Age quantité d'éléments. Termes généraux (M.-A.) : *kamp* (au sens de combat), *kampioen*, *kwetsen* (casser, au sens de blesser), *kwetsuur* (blessure), *ordonneren*, *prooi*, *rantsoen*, *schermutseling* (escarmouche) ; (xvi<sup>e</sup> s.) : *embuscade*, *executeur*, *represailles*, *revanche*, *triomf* ; (xvii<sup>e</sup> s.) : *agressief*, *charge*, *defensief*, *invalide*, *offensief*. — Organisation (M.-A.) : *banier*, *bazuin* (buisine), *bende*, *foerier*, *gage*, *garde*, *harnas*, *heraut*, *kapitein*, *kompanjie*, *kornet*, *soldij*, *standaard*, *tent*, *trein* ; (xvi<sup>e</sup> s.) : *alarm*, *auditeur*, *avancement*, *degraderen*, *eskadron*, *guide*, *kadet*, *kamp*, *kamperen*, *kavalerie*, *klaroen*, *kolonel*, *kongé*, *korporaal*, *lancier*, *luitenant*, *marcheren*, *munitie*, *musketier*, \**parlementen*, *regiment*, *ronde*, *tros* ; (xvii<sup>e</sup> s.) : *alarmeren*, *batterij*, *brigade*, *discipline*, *disciplineren*, *escorte*, *flank*, *flankeren*, *foerage*, *foerageren*, \**fuseie*, *generaal*, *infirmierie*, *kommanderen*, *konduite*, *kurassier*, *majoor*, *marche*, *militair*, *order*, *parade*, *paraderen*, *rang*, *rekruteren*, *retranchement*, *retrancheren*, *terrein*, *troep*, *viktualie*, *volontair*. — Fortification (M.-A.) : *artillerie*, *garnizoen*, *kasteel*, *mijn*, *mortier* ; (xvi<sup>e</sup> s.) : *affuit*, *bres*, *citadel*, *flankeren* (au sens de fortifier), *fort*, *kanon*, *kapitulieren*, *pionier*, *sommatie* ;

On trouve dès le xvi<sup>e</sup> siècle, mais dans une acception différente de l'emploi actuel : *incident*, *invalideren*, *rapporteren*, *rapporteur*.

(xvii<sup>e</sup> s.) : *bombarderen, fortifikatie, kapitulatie, \*ravelijn, saperen, tranchee*. — Armes (M.-A.) : *lans, malie, pantser, vizier* ; (xvi<sup>e</sup> s.) : *ekiperen, karabijn, kuras, piek, ponjaard*. — La marine de guerre a apporté aussi certains termes qui subsistent (xvi<sup>e</sup> s.) : *fregat* ; (xvii<sup>e</sup> s.) : *admiraal, admiraliteit, blokkade*.

Nous arrivons aux **termes de droit**. Au Moyen-Age, les juristes néerlandais, eux aussi, se servaient du latin <sup>1</sup>. Mais au xv<sup>e</sup> siècle, l'avènement des Bourguignons fit entrer dans l'usage un lot important de mots français, dont la plupart, comme on peut le penser, ne sont attestés qu'au xvi<sup>e</sup> siècle. On peut citer, comme termes généraux (xvi<sup>e</sup> s.) : *akte, dupliek, exploit, fiscaal, griffie, griffier, inkompetent, komparutie, kompetent, konfronteren, parket, replek, ressorteren, sommeren, substituut, tripliek, verbaal* ; (xvii<sup>e</sup> s.) : *appel, appellant, authentiek, deposeren, enregistreren, formeel, judicieel, kassatie, kasseren, kode, kompetentie, requisitoir*. — Termes de procédure civile (xvi<sup>e</sup> s.) : *homologeren, surseantie* ; (xvii<sup>e</sup> s.) : *civiel, failleren, insolvabel, insolventie, verifikatie*. — Causes pénales (xvi<sup>e</sup> s.) : *cipier, verbaliseren* ; (xvii<sup>e</sup> s.) : *bandiet, bigamie, delinquent, frauderen, recidive*. — Procès et avocats (xvi<sup>e</sup> s.) : *proces, rol* ; (xvii<sup>e</sup> s.) : *advies, \*chicaneur, kliënt, kliënte, procédé, procédure*.

Les **termes d'administration** sont nombreux ; là où il s'agissait d'organiser, les Hollandais ont souvent pris modèle sur la France.

Fonctionnaires (M.-A.) : *klerk, pensioen, salaris, vice* ; (xvi<sup>e</sup> s.) : *inspekteur, solliciteren, surintendant, vakatie* ; (xvii<sup>e</sup> s.) : *adjunkt, emolumenten, funktionnaris, responsabel, salariëren, sollicitatie, vakant*. — Mots d'administration (M.-A.) : *ceel (cédule), kantoor, konciërge, kopie, kopiëren, marge, rapport, register, statuut, tabel* ; (xvi<sup>e</sup> s.) : *inkluis, joernaal, kopist, lias, liasseren, renvoeien, verifiëren* ; (xvii<sup>e</sup> s.) : *administreren, associatie, assurantie, autorisatie, autoriseren, dateren, difficulteren, directeur, direktie, formaliteit, paraaf, reklameren, renvooi, royeren*. — Réunions (M.-A.) : *debat* ; (xvi<sup>e</sup> s.) : *debatteeren, mandaat* ; (xvii<sup>e</sup> s.) : *appuyeren, dechargeren, delegatie, diligenteren, diskussie, notifikatie, prealabel, president, propositie, reglement, unaniem, unanimiteit, urgent*.

Très importants sont les **mots de religion**. Quelques termes

1. Sont attestés néanmoins depuis le Moyen-Age : *informeren, ressort* ; *bastard, douarie, exécuteur, hoir, legiliem* ; *arrest, arresteren, kalangeren, krimineel, schavot (échafaud)* ; *advokaat, advokatie, affaire, pleit, praktijk, prokureur*.

généraux viennent du Moyen-Age : *devotie, fee, offer, offerande, religieux, vizioen* ; le xvii<sup>e</sup> siècle a apporté : *atheïst, kollekteren, ominous, orthodox, pastorie, piëteit, profetes, profetie, spiritueel, tolerantie*. On peut ajouter : *anachoreet, bagijn, hiërarchie, kapel, kazuifel, klooster, koor, noen, olie, pastoor, patrones, pelgrim, pelgrimage, priester, relikwieën, sermoen*, qui sont catholiques et remontent au Moyen-Age ; *aalmoezenier, brevier, kathedraal, katholiek, kommuniant, kommunie, officiant*, qui sont du xvi<sup>e</sup> siècle. Le xvii<sup>e</sup> ne paraît pas avoir fourni d'autres mots de cette classe que *impenitentie*. Quant à la Réforme, elle a donné quelques mots : *predikant, protestant, protestantisme, remonstrant* (xvi<sup>e</sup> s.), *gereformeed* (réformé), *reformatie, synode* (xvii<sup>e</sup> s.)

On sera frappé sans nul doute de la brièveté de cette liste. Le nombre des termes venus de France est insignifiant, alors que le rôle des idées venues de France a été capital dans l'histoire religieuse et politique du pays. Pour pénétrer profondément dans les masses, ces idées avaient pris naturellement la forme indigène, seule compréhensible. Il n'y en a pas moins là un sujet digne de réflexion, concernant le rapport entre le développement des langues et celui des idées.

**VIE SOCIALE.** — Nous quittons maintenant les grands groupements humains ; voici les mots qui se rapportent à la vie des hommes comme membres de la société : industriels, commerçants, habitants des villes ou des campagnes.

**L'Industrie** : Le Moyen-Age avait fourni : *patroon, email, emaille-ren, foelie* (feuille), *latoen, metaal, polijsten* (polir), *tremperen* (tremper) ; *draperie, drapier, pers* ; *papier, perkament, prent* (preinte-gravure) ; *guts* (gouge), *plank* ; *cement, pleister* (plâtre). Au xvi<sup>e</sup> et au xvii<sup>e</sup> siècle, ces mots se multiplient dans les métiers que les réfugiés ont importés ou perfectionnés : soieries, toiles, laines, chapellerie, papeterie, librairie (xvi<sup>e</sup> s.).

Voici des termes généraux : *\*artisaen, \*inventeur* ; (xvii<sup>e</sup> s.) : *associëren, exploiteren, fabriceren, ingenieur, compagnon, patent, produktie, projekt*. Nous citerons encore quelques noms pris dans différentes branches. — Métallurgie (xvi<sup>e</sup> s.) : *solduur*. — Filature (xvii<sup>e</sup> s.) : *démêloir, doubleren, luuster, tambour*. — Texture (xvii<sup>e</sup> s.) : *bobijn, chemin, poil, tour*. — Soierie (xvii<sup>e</sup> s.) : *degommeren, kokon, titreren*. — Imprimerie et papeterie (xvi<sup>e</sup> s.) : *formaat, vignet* ; (xvii<sup>e</sup> s.) : *frisket, gaillard, graveren, interlinie, kopij, typograaf*. — Maçonnerie (M.-A.) : *truweel* (truelle) ; (xvi<sup>e</sup> s.) : *gips, tufsteen* (tuf).

**Le Commerce :** Les Pays-Bas n'ont jamais entretenu avec la France des rapports commerciaux plus étroits qu'avec d'autres nations. Et dans ces conditions on est surpris au premier abord de la quantité de mots d'origine française qu'on relève dans cette catégorie. Peut-être viennent-ils de Belgique. Peut-être faut-il aussi considérer, comme il a été dit plus haut, que le français servait, dans une certaine mesure, de langue internationale du commerce.

Ce qui est sûr, c'est que ces termes étaient rares au Moyen-Age. Citons *grossier*, *leveren* (livrer), *leverantie*, *monster*, *restant*, *soort* (sorte); *failleren*, *kwijten* (acquitter), *prijns*, *finantie*, *interest*, *rente*; \**angelot*, \**besant*, \**billioen*, \**denier*, \**double*, \**dukaat*, \**florin*, \**frank*, \**loi*, \**malie*, \**paiement*, \**poitevin*, \**tournois*. Presque tous, comme on le voit, sont des noms de monnaies, essentiellement internationaux. Il faut y ajouter toutefois des termes de marine marchande: *bark*, *buis*, *harpoen*, *kabel*, *kompas*, *laveren* (louvoyer), *marinier*, *patroon*. Le xvi<sup>e</sup> et le xvii<sup>e</sup> siècle ont singulièrement allongé cette liste. Termes généraux (xvi<sup>e</sup> s.): *artikel*, *kapitaal*, *konsort*, *kontrakt*, *kontrakteren*, *korrespondentie*, *kwaliteit*, *magaazijn*, *negotiëren*, *protest*, *provisie*, *triëren*, *specificeren*; (xvii<sup>e</sup> s.): *garanderen*, *negotie*. — Tenue de livres (xvi<sup>e</sup> s.): *assurantie*, *assureren*, *bankroet*, *bankroetier*, *insolvent*, *provisie*. — Commerce en gros (xvi<sup>e</sup> s.): *agent*, *expediëren*, *konsigneren*, *transport*; (xvii<sup>e</sup> s.): *kognossement*, *kommittent*, *korrespondent*, *likwidatie*, *likwideren*. — Espèces de monnaies (xvi<sup>e</sup> s.): \**blank*, \**dubloen*, \**testoen*. — Affaires de banque (xvi<sup>e</sup> s.): *accepteren*, *bankier*, *prolongatie*, *prolongeren*; (xvii<sup>e</sup> s.): *acceptatie*, *assignatie*, *assigneren*, *financier*, *koertage*, *obligatie*. — Marine marchande (xvi<sup>e</sup> s.): *equipage*, *kaapstander* (cabestan), *kalefateren* (calfeutrer), *kombuis*, *kampagne*, *konvooi*, *matroos*.

**La ville et la terre.** — Après le xvii<sup>e</sup> siècle, les mots relatifs à la vie des villes deviendront fréquents, mais au xvii<sup>e</sup> siècle le nombre n'en augmente guère. *Bordeel*, *hospitaal* existent au Moyen-Age; *palissade*, *plantsoen*, sont du xvi<sup>e</sup> siècle. On ne voit guère que *hôtel* qui soit à mettre au compte du temps que nous étudions. Parmi les quelques mots d'écoles les uns sont du Moyen-Age: *promoveren*, *scholier*, *schrijven* (écrivain), *studie*, *student*; *vakantie* est du xvi<sup>e</sup> siècle.

Les termes qui concernent la vie champêtre remontent presque tous à l'époque ancienne. Il est vraisemblable qu'ils sont entrés avec un sens spécial, puisque, peu à peu, ils sont devenus, à cause des relations avec la France, les expressions usuelles pour rendre des idées

qui leur étaient bien antérieures <sup>1</sup>. Tel est le cas d'un mot comme *golf* ou comme *kust*.

Citons. Mots généraux (M.-A.) : *chaussee, fontein, golf, kust, moeras, rivier, rots, vallei*; (xvi<sup>e</sup> s.) : *kaap, kanaal, limiet*. — Agriculture, plantes, élevage (M.-A.) : *abeel, beest, eglantier, jenever, houweel* (hoyau), *kastanje, kouter, lommer* (ombre), *plataan, schors, seizoen, tronk, zavel* (sable); (xvi<sup>e</sup> s.) : *kamperfoelie, laurier, olm* (orme). — Oiseaux (M.-A.) : *gaai, meerl, mus, schavuit, tortel*; (xvi<sup>e</sup> s.) : *buizerd, pluvier*.

VIE INDIVIDUELLE. — Dans ce groupe nous plaçons les mots qui se rapportent à l'existence extérieure de l'homme, à son genre de vie, son installation, ses rapports avec les autres hommes, son physique, ses vêtements, ses qualités intellectuelles et psychiques.

Un simple coup d'œil jeté sur les listes nous convaincra tout de suite que les Hollandais ont emprunté surtout des objets de luxe, au point que, si parmi les termes empruntés au Moyen-Age, on en trouve qui désignent des meubles ou ustensiles de la vie de tous les jours, on est en droit de supposer qu'à l'époque de leur emprunt, ces objets étaient encore plutôt des ornements. C'est le cas par exemple pour *tafel*.

Les noms de meubles et d'ustensiles sont surtout anciens (M.-A.) : *bordes, bottelarij, buffet, fornuis, gordijn* (dial. gardine, au sens de rideau), *kandelaar, klok, koffer, komfoir* (chauffoir), *kussen, lantaarn, logeren, meubel, pers, portaal, sekreet* (au sens de latrines), *tafel, tapijt, tapisserie, servet*; (xvi<sup>e</sup> s.) : *bahuut, bokaal, flambouw, garderobe, kabinet, karpel, ledikant* (lit de camp), *terras, toorts*.

De même en ce qui concerne l'écurie, les voyages. — Écurie (M.-A.) : *limoen, singel* (sangle); (xvi<sup>e</sup> s.) : *gareel* (anc. fr. goherel, au sens de licou). — Voyages (M.-A.) : *arriveren, logies, paspoort*; (xvi<sup>e</sup> s.) : *bagage, postiljon*.

De même encore pour les domestiques. Le Moyen-Age avait donné : *bottelier, goeverneur, \*kameriere* (chambrière), *livrée, page, palfrenier, portier*; le xvi<sup>e</sup> siècle fournit *goevernante, lakei*.

La cuisine française n'a jamais cessé de fournir, et en masse <sup>2</sup>.

1. Voir *Influence*, 52 et sv.

2. Rapportons, à titre de curiosité, une annonce qui a paru cet été (1913) dans un journal hollandais : « *Gevraagd een flinke aide, goede Rôtisseur en Légumier in Hôtel...* », ce qui veut dire « On demande un bon aide, bon rôtiisseur et légumier, etc. »

Termes généraux (M.-A.) : *pellen*, *proeven* (essayer), *saus*, *servet*. — Viandes (M.-A.) : *fazant*, *frijten* (frire), *kapoen*, *konijn* (anc. fr. conin, au sens de lapin), *lampreel*, *lardenen*, *pastei*, *patrijs* (perdrix) ; (xvi<sup>e</sup> s.) : *jus*, *karbonade*, *makreel*, *sardijn*, *saucijs*, *tarbot* ; (xvii<sup>e</sup> s.) : *fricasseren*. — Légumes (M.-A.) : *komkommer*, *\*poreie* (poirée), *porselein* (pourpier), *puree*, *spinazie* (épinage, au sens d'épinards) ; (xvi<sup>e</sup> s.) : *asperge*, *chicorei*, *konserf*, *savoyekool* (chou de Savoie), *sla* (salade). — Dessert et pâtisserie (M.-A.) : *beschuit*, *blancmanger*, *gelei*, *konfijt*, *marsepein*, *oublie* ; (xvi<sup>e</sup> s.) : *gelatine*, *konfituren*, *crème*, *parmezaan*. — Épices (M.-A.) : *azijn* (anc. fraisil, au sens de vinaigre), *foelie* (feuille), *giroffel*, *kaneel*, *karwij*, *komijn* (cumin), *mosterd*, *muskaat*, *olie*, *pimpernel*, *specerij*, *suiker*, *verjus* ; (xvi<sup>e</sup> s.) : *sukade*, *truffel* ; (xvii<sup>e</sup> s.) : *aromatizeren*. — Fruits (M.-A.) : *amandel*, (*aard*) *bei*, *citroen*, *dadel*, *fruit*, *granaat*, *kastanje*, *limoen*, *meloen*, *olijf*, *pruim* ; (xvi<sup>e</sup> s.) : *framboos*, *kalvijn* (calville), *kornoelje*, *morel*, *oranje*, *pompoen*. — Boissons (M.-A.) : *cider*, *kandeel*<sup>1</sup>.

Nous grouperons maintenant des mots, exprimant des rapports hostiles ou amicaux. — I. Aide, querelle (M.-A.) : *akkoord*, *akkorderen*, *pardon* ; (xvi<sup>e</sup> s.) : *assistentie*, *soulageren*, *revanche* ; (xvii<sup>e</sup> s.) : *favoriet*, *pardoneren*, *protegeren*, *seconderen* ; *duel*, *irriteren*. — II. Amour, haine (M.-A.) : *amourette*, *liberaal*, *loyaal*, *royaal*, *fel*, *fier*, *grief*, *jaloers* ; (xvi<sup>e</sup> s.) : *kameraad*, *koertiseren*, *kordiaal* ; *abuseren*, *kontrariëren*, *piek*, *rancune* ; (xvii<sup>e</sup> s.) : *adoreren*, *appreciëren*, *familiaar*, *familiariteit*, *fideel*, *kordialiteit*, *sympathie*, *tolereren*, *arrogant*, *fraude*, *frauderen*, *furieus*, *hostiliteit*, *imperieus*, *intimideren*. — III. Énergie, sévérité, mollesse (M.-A.) : *kastijen*, *ordonneren*, *par force* ; (xvi<sup>e</sup> s.) : *assurantie*, *inexorabel* ; (xvii<sup>e</sup> s.) : *konfuus*, *nonchalant*, *timiditeit*. — IV. Politesse, bonnes manières, impolitesse, mauvaises manières (M.-A.) : *saluut* ; (xvi<sup>e</sup> s.) : *diskreet*, *galant*, *takt* ; *bizar*, *indiskreet* ; (xvii<sup>e</sup> s.) : *ceremonieus*, *kompliment*, *komplimenteren*, *respekt*, *respekteren* ; *bruusk*, *impertinent*, *vulgaire*. — V. Jeux et sports (M.-A.) : *galop*, *galopperen*, *koppel*, *marter*, *spinjoel* (épagneul), *valkenier* ; *aas*, *doubleren*, *hazard*, *kans* (chance), *pion*, *schaak* ; (xvi<sup>e</sup> s.) : *voltigeren*, *dam*, *gambiet*, *passedijzen* (passedix), *troef* (triomphe). — VI. Fêtes et cérémonies (M.-A.) : *banket*, *banketeren*, *dans*, *dansen*, *feest*, *partij*, *sier* (chère), *souper* ; (xvi<sup>e</sup> s.) : *lustre*, *mas-*

1. On a vu au Moyen-Age beaucoup de vins français en Hollande, dont les noms sont maintenant inconnus.

*ker* ; (xvii<sup>e</sup> s.) : *aubade, bal, dessert, inviteren, kollation, kondoleance, serenade, visite*.

Les **mots de conversation** sont impossibles à nombrer. Il arrive très souvent qu'au milieu d'une phrase, les Hollandais introduisent des mots ou des expressions françaises. Malheureusement, il n'y a aucun moyen de savoir à quel point aux différents siècles la langue parlée s'entrelardait de ces éléments étrangers. Ce qu'on retrouve c'est ce qui est relatif au dialogue et à la parole, des termes généraux (xvi<sup>e</sup> s.) : *diskoereren, diskoers, pretext* ; (xvii<sup>e</sup> s.) : *abordeeren, aboucheren, dementi, ekskuzeren, informeren, ironie, konversatie* ; des salutations (xvii<sup>e</sup> s.) : *adieu, bonjour* ; des titres (M.-A.) : *dame, prins, prinses* ; (xvi<sup>e</sup> s.) : *excellentie, intituleren, Madam, markies, sinjeur*.

Voici enfin quelques termes qui caractérisent des rapports verbaux (M.-A.) : *flatteren, bastaard, fel, karonje* ; (xvi<sup>e</sup> s.) : *cajoleren, cajoleur* ; *affront, blaam, blameren, refuus* ; (xvii<sup>e</sup> s.) : *rekommandatie, rekommanderen*.

Les mots se rapportant à la **vie physique et personnelle** de l'homme sont abondants. Corps (M.-A.) : *appetijt, blond, flegma, fondement, fontanel, haast, pas, passeren, pols, statuur, tasten* ; (xvi<sup>e</sup> s.) : *fors, frugaal, grimas, ros, sober, tenger* (tendre), *tronie* ; (xvii<sup>e</sup> s.) : *elegant, postuur, robuust*. — Travail (M.-A.) : *besogne, mat, pozen* ; (xvi<sup>e</sup> s.) : *taak*. — Conditions de vie et relations de famille (M.-A.) : *avonture, familie, fortuin, lombard, pover, profijt* ; (xvi<sup>e</sup> s.) : *kapitaal, ruïneren* ; (xvii<sup>e</sup> s.) : *sukses, tante*. — Mœurs (M.-A.) : *koppelen, sodomiet* ; (xvi<sup>e</sup> s.) : *avonturier, schandaal, vagebond* ; (xvii<sup>e</sup> s.) : *depraveren, prostitueren, schandaleus*.

Mots se rapportant à la **vie intellectuelle et morale**. Disposition d'esprit (M.-A.) : *humeur, melankolie, spijt* (dépit) ; (xvi<sup>e</sup> s.) : *kalm, zich kontenteren, melankoliek, somber* ; (xvii<sup>e</sup> s.) : *enerveren, enthousiast, kapricieus, pleizier, preferentie, prefereren, resignatie, resigneren*. — Caractère (M.-A.) : *karakter, nobel, simpel* ; (xvi<sup>e</sup> s.) : *braaf, braveren* ; (xvii<sup>e</sup> s.) : *frivool, koerage, modest*. — Intelligence (M.-A.) : *abuis, falen, fantazie, fantoom, fout, idioot, memorie, motief* ; (xvi<sup>e</sup> s.) : *fantast* ; (xvii<sup>e</sup> s.) : *finesse, ignorant, ingenieus, capaciteit, kapabel, kombineren*.

**TERMES GÉNÉRAUX.** — I. Restent un certain nombre de mots, et non les moins importants, qui ont un sens très général, et qui ne se laissent incorporer dans aucun des groupes, bien qu'il soit vraisemblable qu'ils ont été, une première fois, empruntés avec une signi-

fication spéciale. Ce sont ou des substantifs, désignant soit des objets, soit des concepts et des actions (M.-A.) : *lijn, paar, punt* ; (xvi<sup>e</sup> s.) : *rest* ; (xvii<sup>e</sup> s.) : *troep*. — (M.-A.) : *feit, manier, nummer, orde, part, plaats* ; (xvii<sup>e</sup> s.) : *egaliteit, inegaliteit, kwantiteit, massa, rariteit* ; ou des adjectifs désignant des qualités concrètes et abstraites (M.-A.) : *fijn, massif, plat, present, rond, schaars* (anc. fr. *escars*, au sens de rare) ; (xvi<sup>e</sup> s.) : *kompakt, net* ; (xvii<sup>e</sup> s.) : *materieel, soliede*. — (M.-A.) : *suffisant* ; (xvi<sup>e</sup> s.) : *definitief, publiek* ; (xvii<sup>e</sup> s.) : *abondant, egaal, formeel, inegaal, konditioneel, konstant, konventioneel* ; ou des verbes, concrets et abstraits (M.-A.) : *vormen* ; (xvi<sup>e</sup> s.) : *falsoeneren*. — (M.-A.) : *kosten* (coûter) ; (xvi<sup>e</sup> s.) : *resten* ; (xvii<sup>e</sup> s.) : *excelleren*.

II. Outre ces emprunts directs, il est entré à diverses époques dans le néerlandais des mots faits par des procédés de formation empruntés au français.

1) Tantôt dans ces mots tout est français, bien que le mot n'existe pas en langue française.

Le Moyen-Age avait fait ainsi : *\*contrecedule, \*arsedie* (remède), *foberdie* (farce), *poorterie, prenterie* (imprimerie), *evangelier, rustier* (rustre), *batementeren, provancheren* (approviander).

Le xvi<sup>e</sup> siècle a donné : *\*contrebalance, brasserij* (au sens de bonne chère), *klovenier*<sup>1</sup>, *rondassier, komponist, \*memorist, \*adjointeren, affronteren, \*agriculteren, \*kontrabanderen, protocolleren*.

Le xvii<sup>e</sup> y a ajouté : *\*defaroucheren, \*desobserveren, \*contrefosse, \*komplotteur, \*doleancier, \*lombardier, \*astrologist, \*astronomist*.

2) Tantôt sur un radical hollandais, on forme un mot hybride, en ajoutant à ce radical un préfixe ou un suffixe français. On trouvera plus haut (I, 395), une énumération des suffixes les plus employés. Ce sont : *-age, -ie (-erie), -ier, -iste, -té* (sous la forme dialectale *-teit*) ; un seul préfixe : *aarts* (*arche-*). Contrairement aux formations dont il vient d'être parlé, celles-ci ont été bien plus fréquentes au Moyen-Age qu'aux siècles suivants<sup>2</sup>.

### III. Traductions.

Assez souvent des mots français ou des expressions françaises sont reproduits en néerlandais. Il est difficile de reconnaître ces

1. C'est peut-être *coulevrinier*, dont il a le sens.

2. Il faudrait ajouter des mots composés d'un radical français et d'un suffixe néerlandais. Mais ce groupe peut être laissé de côté ici ; il ne présente d'intérêt que pour l'histoire du néerlandais.



traductions et il faut parfois un hasard heureux pour pouvoir se prononcer avec certitude sur leur origine. Il nous est impossible d'en désigner qui appartiennent certainement au XVI<sup>e</sup> ou au XVII<sup>e</sup> siècle, bien qu'il soit probable qu'on en a formé à cette époque aussi bien qu'aux autres. Il en sera donc question plus tard <sup>1</sup>.

Il y a lieu, avant de clore ces listes, de rappeler que mot français ne veut pas toujours dire ici mot qui vient de France, tant s'en faut. Les provinces belges wallonnes ont été souvent la source où on a puisé. Il est vraisemblable par exemple qu'Anvers a été la grande propagatrice des termes commerciaux. Beaucoup de jeunes Néerlandais y ont fait, dès le Moyen-Age, leur éducation commerciale. L'industrie des draps y était depuis longtemps florissante ; d'autre part, en 1585, après la reprise d'Anvers par le duc de Parme, nombre d'habitants protestants se transportèrent, nous le savons, à Amsterdam. Or ils y apportaient leur langue, mélangée de français et de flamand, et ils ont dû contribuer à établir dans les Provinces-Unies des termes français et des expressions propres à la conversation française.

Ce n'est pas ici l'endroit de rapprocher ce que l'on sait du parler belge des particularités que présente le lexique des mots français empruntés par le hollandais ; un pareil travail ne saurait être fait utilement que quand il s'agira de la langue moderne <sup>2</sup>. Mais qu'on n'oublie pas la comédie de Brederoo, où un Anversois tâche d'éblouir les honnêtes bourgeois d'Amsterdam par ses manières soi-disant distinguées et par son langage choisi. Ayant loué un domestique, il se plaint que celui-ci parle hollandais et non pas « brabançon », et fait vanité de son langage. « La langue brabançonne est délicieuse, modeste et pleine de perfection, si aimable, si gaillarde, si correcte, qu'on ne saurait le dire... Notre langue est une rapsodie non pareille ; elle ne saurait être comparée en pureté avec le hollandais. » Et le domestique de répondre : « Oui, c'est un beau mélange, vous autres, vous avez pris pas mal aux Français, aux Espagnols et aux Italiens ; les Brabançons sont comme les Anglais ou comme les étourneaux, ils ont un peu de tout <sup>3</sup>. »

CONCLUSION. — Le lecteur aura déjà rapproché les faits linguistiques qui viennent d'être énumérés de l'exposé historique qui précédait. Ils sont eux aussi des témoins, à leur façon, de la diffusion de notre langue dans le pays, surtout si, en les consultant, on prend soin

1. Voir provisoirement à *Franse Woorden*, 31 et *Influence*, 106.

2. Cf. *Influence*, 96, n. 1, *Franse Woorden*, 25.

3. *De Spaansche Brabander*, 176 et suiv.

toujours de ne donner à ces témoins que la confiance qu'ils méritent et si on ne considère pas l'histoire des mots comme un reflet trop exact de l'histoire des choses et des idées.

Cependant, si ce chapitre s'arrêtait ici, il donnerait une idée incomplète et même fausse, suivant nous, du rôle que la Hollande a joué dans l'histoire de notre langue. Il ne s'agit pas seulement de savoir ce qu'elle a prêté au néerlandais, chose après tout plus importante pour l'histoire de celui-ci que pour la sienne propre.

La situation spéciale des Pays-Bas, leurs relations avec la France, la lutte qu'ils soutinrent par les armes et par la presse ont eu de tout autres résultats. La République était à la fois un centre politique et une immense puissance industrielle. Comme telle elle joua dans la diffusion de notre langue un rôle très important et très spécial, qu'il me reste à indiquer.

---

## CHAPITRE VIII

### RÉSULTATS

#### II. LES LIVRES HOLLANDAIS ET LE FRANÇAIS COMME LANGUE INTERNATIONALE

LE COMMERCE DES LIVRES AUX PAYS-BAS. — La librairie, pour les Hollandais, était depuis un siècle un grand commerce ; l'imprimerie une grosse industrie. En les développant l'une et l'autre, les maisons hollandaises firent parfois de gros bénéfices, elles s'assurèrent une énorme réputation. Il est nécessaire de montrer brièvement ici que d'autres résultats, d'ordre moral et intellectuel ceux-là, se produisirent, sans être prévus peut-être par personne, qui intéressent directement l'histoire de notre langue <sup>1</sup>.

Il ne peut être question ici d'énumérer les livres français publiés en Hollande de 1600 à 1715, ni même d'en donner une liste approximative. D'un certain point de vue, ils se divisent en deux catégories. Les uns en effet sont des ouvrages originaux. Les libraires néerlandais étaient friands de toutes les nouveautés. Saint-Évremond, pendant son séjour à Amsterdam, écrit à un de ses correspondants : « Vos lettres sont si polies et si délicates, que les Imprimeurs de ce pays-ci aussi empressés que ceux de France, ne manqueraient pas de me les demander, s'ils savaient que j'eusse quelque chose d'aussi bien fait <sup>2</sup>. » Les autres livres sont ce que nous appellerions aujourd'hui des contrefaçons « suivant la copie de Paris, de Lyon, ou d'ailleurs ». Le commerce du temps ignorait en effet nos scrupules en matière de propriété littéraire, et les conventions internationales n'existaient pas, pour protéger les privi-

1. J'ai déjà cité Max Rooses, *Christophe Plantin, imprimeur anversois*, Anvers, 1883, et A. Willems, *Les Elzevier*, La Haye, 1880. Le premier catalogue de livres de fond des Elzevier, de 1625, a été réimprimé en 1880 par J. Baer à Paris : *Catalogue de l'officine des Elzevier*, introduction par Kelchner. Sur les vingt et un catalogues publiés par les Elzevier, cinq ont été réimprimés : en 1823, celui qui avait paru à Amsterdam en 1681 ; en 1854, celui de 1649 (Amsterdam) ; en 1857, celui de 1611, en 1878, par les soins de Ch. de Walther, celui de 1638 (Leyde).

On peut se reporter aussi à la belle publication de Van Stockum, *La librairie l'imprimerie et la presse en Hollande à travers quatre siècles* (1910, non dans le commerce). M. W. van der Wijk a bien voulu nous communiquer divers renseignements.

2. St. Evrem., *Œuv. mêlées*, éd. Giraud, III, 76-77.

lèges<sup>1</sup>. Qu'elles appartiennent à l'une ou à l'autre classe, les œuvres en français paraissaient particulièrement bonnes à publier, précisément parce qu'elles étaient en une langue très lue en Europe. On se précipita sur cette proie, de sorte que la langue aidait au débit des impressions hollandaises, et ces impressions achevèrent de répandre la langue.

Les ouvrages, imprimés en Hollande, appartiennent à tous les genres, et vont du *Discours de la Méthode* aux histoires d'alcôve les plus ordurières. De sorte que c'est en premier lieu le contenu même de ces livres qui les faisait rechercher<sup>2</sup>. Quand ils ne reproduisaient pas nos grandes œuvres, ils présentaient souvent d'autres attraits. Ils agitaient les grandes querelles politiques et religieuses du temps, sans parler des libelles scandaleux, qui piquaient la curiosité et alimentaient la médisance. En France même, ceux qui édictaient les interdictions ou ceux qui les provoquaient avaient souvent besoin de se procurer les livres proscrits, et on les entend se plaindre de n'y pouvoir réussir<sup>3</sup>. Dès lors l'empressement que mettait ailleurs le public à les acquérir paraît fort naturel. A l'étranger, à Francfort en particulier, qui resta le seul grand marché des livres jusqu'au milieu du xvii<sup>e</sup> siècle, tous ces livres

1. Bayle écrivait à Larroque, à Rotterdam, le 13 août 1694 : « On continue ici à réimprimer les petits livres nouveaux de Paris » (Rec. Gigas, 99). Il écrit aussi à Dubos, de Rotterdam, le 29 août 1697, à propos d'une traduction française de l'Histoire de Tamerlan : « Je voudrois bien que ce livre là, celui de M<sup>r</sup> de la Croix le père et celui de M<sup>r</sup> Galland fussent publiez en François ; et puis que les libraires de Paris ne sont pas accommodans là dessus, ie m'emploirois agréablement à porter ceux de ce pays à traiter de ces copies. Mais ils sont en possession de contrefaire tout ce qui s'imprime en France, propre à être débité, c'est pourquoi ils ne veulent guère entendre parler de traiter avec les auteurs ; ils espèrent de faire une édition sur la copie de Paris, à nuls frais par raport au manuscrit. » (Ib., 105-106).

2. En Hollande même, Bayle se plaint qu'on néglige un « ouvrage de profond raisonnement », pendant qu'« un Roman, un libelle, un livre historique se débite jusqu'à la 2<sup>e</sup> édition » (Bayle à Dubos, 29 août 1697, de Rotterdam. Rec. Gigas, 109).

3. Le comte d'Avaux, ambassadeur de France aux Pays-Bas, envoyait à Bossuet et à l'archevêque de Reims les livres dont l'introduction en France était prohibée (Ant. Arnauld, *Œuv.*, 1775, II, 161). Une lettre de Bossuet du 17 déc. 1682 lui accuse réception de différents ouvrages : l'*Histoire du Concile de Trente* de Jurieu, la *Critique du Calvinisme* du même, les *Réflexions sur un livre intitulé : Préservatif contre le changement de religion* par Arnauld. Ailleurs, le même Bossuet se plaint du mal que les érudits ont à se procurer les livres de Hollande (*Corr.*, VI, 1694, *Lett.*, n<sup>o</sup> 1033). On pourrait citer aussi l'abbé Gallois qui écrit à Huygens, 27 oct. 1682 : « On ne scauroit trouver à Paris la *Critique du nouveau Testament* qui a esté depuis peu imprimé en Hollande... Je vous serois bien obligé, si vous vouliez bien prendre la peine de m'enuoyer vn exemplaire de ce livre (Chr. Huygens, *Œuv. compl.*, VIII, 401). Ou bien encore c'est le secrétaire de la Maison du Roi qui écrit à d'Argenson 27 avril 1701 : « Je vous renvoye le Catalogue des liures d'Hollande que vous auez fait saisir, je vous prie de me retenir vn Exemplaire de chacun de ceux que j'ay marqué d'une croix » (Arch. Nat., O<sup>1</sup>, 362, f<sup>o</sup> 165 v<sup>o</sup>).

français se vendaient presque à l'égal des livres latins <sup>1</sup>, et les Hollandais étaient les principaux pourvoyeurs du marché.

A dire vrai, certains textes montrent qu'ils avaient en quelque sorte accaparé le commerce international, et qu'ils exportaient, non seulement les produits de leurs presses mais étaient devenus des sortes de courtiers, par l'intermédiaire desquels se vendait ce qu'on n'osait pas expédier directement en France ou en Angleterre. Ils s'étaient fait visiblement une spécialité de la contrebande, et les livres de contrebande n'étaient pas l'article le moins important à une époque où ont paru tant de libelles, et où la librairie était soumise à des règles si sévères <sup>2</sup>.

**BEAUTÉ DES IMPRESSIONS HOLLANDAISES.** — Il faut ajouter que les impressions étaient en général excellentes. En France même on en faisait cas, et elles se vendaient fort bien, en concurrence avec nos propres livres, quand on leur permettait d'y pénétrer <sup>3</sup>. N'ayant pas l'autorisation de débiter dans les foires de Paris, les éditeurs hollandais prenaient des dépositaires. On connaît plusieurs des représentants des Elzevier, ainsi Guillaume Pelé et Pierre le Petit.

On imprimait fort bien le français aux Pays-Bas. Les Elzevier par exemple y excellaient <sup>4</sup>. Non seulement ils s'entouraient de correc-

1. D'après Willems, les Elzevier de Leyde, en 1649-1650, publièrent 36 ouvrages ; en français 21, en latin 15 ; en 1679-1680, Daniel Elzevier, d'Amsterdam, publia 32 ouvrages, en français 20, en latin 12.

2. Une lettre de l'Intendant de Lyon au Contrôleur général, du 8 sept. 1694, dit à propos de l'ouvrage *Les Intrigues galantes de la cour* : « C'estoit le nommé Perrachon, libraire de Genève, qui en avoit apporté et débité plusieurs (exemplaires) à Lyon, et qui, voyant que les libraires de cette ville ne vouloient pas se charger de la débiter, estoit allé en Hollande pour vendre le surplus » (*Corr. Contr. gén.*, I, n° 1368).

D'autre part, une lettre de Barrillon, ambassadeur de France à Londres, adressée à Huet le 22 juin (sans millésime, entre 1679 et 1688), sur « les moyens de faire passer les livres que vous avez dessein d'envoyer icy », contient le passage suivant : « Je ne voy point de meilleur expédient que d'adresser en Holande ce qu'on veut faire passer icy : M<sup>r</sup> Vanbuningen s'en retourne à La Haye et m'a promis de se charger de m'envoyer ce qui luy sera remis entre les mains. Je ne croy pas qu'il faille hasarder de rien faire venir de France a droiture » (Publ. par E. Griselle, *Bull. du Biblio.*, 1899, 230).

3. Il y aurait là-dessus de longues recherches à faire et un beau livre à écrire : On voit parfois les barrières s'abaisser à condition que les Hollandais exportent une quantité de livres égale à celle qu'ils importent. Pontchartrain écrit aux fermiers généraux (9 mai 1694) : « Le roy a donné vn passeport a Reynier Leers libraire de Rotterdam pour venir en France y negocier des Liures, et S. M. luy a permis d'y en faire entrer douze milliers pesant, a la charge d'en tirer de France pareille quantité : ainsy M<sup>rs</sup> les fermiers generaux des fermes du Roy ne feront aucune difficulté pendant le temps de six mois de laisser entrer pour ledit Leers des Liures la quantité de 12 milliers, a la charge que les balots en seront plombés au premier Bureau pour estre visités a Paris et qu'il en aura fait sortir pareille quantité dont il raporterá Certificat, le tout en payant les droits ordinaires » (*Arch. Nat.*, O<sup>1</sup>, 38, f° 125).

4. C'est à partir de 1626 que la maison de Leyde commence à imprimer, après avoir

teurs français, comme ce Moynet dont nous avons parlé<sup>1</sup>, qui enseignait notre langue, mais plusieurs chefs de la maison avaient complété leur apprentissage à Paris, ainsi en 1638 Jean, petit-neveu de Bonaventure, en 1645, Daniel, l'aîné des fils de Bonaventure et de Sarah Van Ceulen, qui y fit un séjour de trois ans. Jean, fils d'Abraham, était également resté à Paris fort longtemps<sup>2</sup>. Leurs livres, qui se recommandaient déjà par leur correction et leur élégance, avaient en outre un grand avantage. Diverses améliorations typographiques, dont j'ai donné ailleurs l'indication, les rendaient plus clairs et plus lisibles. Aussi les imprimeurs ont-ils tiré de beaux bénéfices de leur hardie activité. Mais il n'est pas douteux non plus que notre orthographe, et par suite, notre langue, leur doivent beaucoup. Ils lui ont donné de la clarté extérieure, à un moment où les Français, qui travaillaient tant à lui assurer de la netteté dans son lexique et sa syntaxe, aveuglés par la tradition et l'autorité, se refusaient à perfectionner la forme matérielle, poussant la timidité jusqu'à hésiter à faire des distinctions telles que celles de *i* et *j*, de *u* et *v*, demandées depuis plus de cent ans<sup>3</sup>.

acheté le matériel d'Erpenius (1625). En 1641, ils donnent *le Cid*, puis un Régnier en 1642, en 1648 un Commynes, avec une préface où ils annoncent leur projet de publier les chefs-d'œuvre de la littérature française. En 1652, Jean et Daniel Elzevier prennent la maison de Leyde; Daniel quitte en 1655. Jean meurt en 1661, sa succession est reprise par sa veuve, puis par son fils, Abraham, sous lequel la maison périclite. En 1710, un Allemand signale cette déchéance: le patron, ignorant, néglige l'imprimerie, les ouvriers font des fautes innombrables, il n'y a plus qu'une presse qui travaille. La maison disparaît en 1713 (Willems, *o. c.*, XLIII-XLV).

La maison de La Haye fut fondée par Louis, fils de Louis, en 1590. Installée dans une des salles du palais des États-Généraux (cf. la galerie du Palais-Royal à Paris), elle fut florissante jusqu'en 1636, date à partir de laquelle elle devint simple succursale de la maison de Leyde (*Ib.*, LIX).

En 1638, un autre Elzevier avait fondé une maison à Amsterdam. Elle fut achetée par Daniel Elzevier en 1655; celui-ci la développa beaucoup, jusqu'en 1680: la maison imprima une quantité d'ouvrages, estimés comme ceux de Leyde (*Ib.*, LXI).

A Utrecht, deux Elzévier furent libraires, mais ils n'ont rien imprimé (*Ib.*, LXVI).

1. Voir tome IV, 121 et Errata.

2. Voir Willems, *o. c.*, CLXXXII, CLXXXIII.

3. Voir tome IV, 120. On pourrait ajouter diverses indications à celles que j'ai données ici. Ainsi Plantin usait déjà d'une orthographe réformée « plus facile... pour les nations étrangères ». Cf. Vaganay, *Bibliofilia*, avr.-mai 1903, V, 78. Parival, *Gram. Gall.*, 10<sup>e</sup> éd., Louvain, 1667, Georg. Lipse (Bibl. Brunot) emploie aussi une orthographe très simplifiée: « Usi autoritate modernorum etiam litteras quasdam otiosas in scriptione subinde omisimus. »

## CHAPITRE IX

### III. LA PRESSE PÉRIODIQUE EN FRANÇAIS

LES GAZETTES. — Les Pays-Bas sont vraisemblablement le pays où naquit la presse périodique. On en connaît l'origine. Depuis longtemps se débitaient des nouvelles à la main, ou des placards, provoqués par les événements. Peu à peu ils devinrent de plus en plus nombreux, au fur et à mesure que le grand commerce dut se renseigner sur des faits qui allaient se multipliant. Et l'on vit alors les éditeurs adopter pour leurs publications des titres communs : *Nouvelles, Gazettes, Mercures, Tijdingen, News, Zeitung*, etc. Bientôt un nouveau pas fut franchi, et les feuilles parurent régulièrement, sans qu'on renoncât pour cela à aucune des formes antérieures, pas même à la nouvelle à la main. Aux Pays-Bas, le développement fut le même qu'ailleurs. Cependant nulle part les feuilles ne devinrent aussi tôt périodiques, nulle part non plus elles ne pullulèrent autant.

Dès 1616, on signale à Anvers des *Nieuwe Tijdinghen* (*Nouvelles récentes*) d'Abraham Verhoeven qui, à partir de 1617, paraissent tous les huit ou neuf jours, en flamand. En 1617-1619, commencent les *Gazettes*, à Amsterdam, Leyde, La Haye, aussi en néerlandais.

Mais vingt ans après on rencontre des gazettes en français, l'une à Amsterdam, intitulée *Nouvelles des divers quartiers* (1639 et sv.), l'autre, le *Postillon ordinaire*, à Anvers. La première n'est qu'une édition française d'une gazette en néerlandais, l'autre reproduit également — avec des variantes — une gazette flamande. Il est vraisemblable — leur correction semblerait le prouver — que toutes deux avaient pour rédacteurs des Français. En tous cas, le fait et la date méritent d'être retenus; dès 1640 on croyait pouvoir et devoir, dans les Provinces-Unies, imprimer des gazettes en langue française. C'est un exemple qui ne fut pas perdu.

En 1663, commence la *Gazette d'Amsterdam*, hebdomadaire, qui devint ensuite bi-hebdomadaire. Rotterdam eut sa Gazette française vers 1680, La Haye vers 1690. La *Gazette de Leyde* date de 1678, et mérite d'être mise à part, non seulement parce qu'elle eut une vie très longue, et se publia jusqu'en 1814, mais pour son caractère

même. Le titre seul indique quelle fut l'idée directrice du libraire, De la Font. Avant de s'appeler *Nouvelles extraordinaires de divers endroits*, sa feuille se nommait : *Traduction libre des Gazettes flamandes et autres*. Rien de plus significatif. Dans un pays où on parlait flamand, il faut qu'on ait eu des raisons bien particulières pour traduire en français des gazettes, ou en publier dans cette langue. Et ces raisons ne sont pas à chercher sur place. La vérité est que les *Nouvelles* devenaient une marchandise sérieuse, à la condition d'être vendues en grand nombre. Or, on ne pouvait trouver aux Pays-Bas la clientèle nécessaire, on se tourna donc vers l'étranger et on rédigea dans la langue où les gazettes avaient chance d'être lues, c'est-à-dire d'être vendues.

La preuve en est que les Hollandais essayèrent aussi de créer des gazettes en italien et en allemand<sup>1</sup>, qu'ils espéraient débiter là où on parlait ces langues, mais dont la vogue fut infiniment plus restreinte.

Aux gazettes vinrent s'ajouter bientôt les journaux, sorte de revues critiques des nouveautés littéraires et scientifiques, dont le prototype fut le *Journal des Savants*<sup>2</sup>. J'ai déjà parlé de ce journal et de son premier directeur, Denis de Sallo. Il faut aussi compter les *Mercur*es, sortes de répertoires périodiques des faits les plus importants à noter.

LEURS RÉDACTEURS. — A voir la correction dont témoignent ces publications, on se laisserait facilement tromper. Si les gazettes avaient été l'œuvre de Hollandais, c'est que beaucoup d'entre eux auraient eu dans le français une seconde langue. Mais il n'en est rien. La plupart des rédacteurs étaient d'origine française, ainsi ce Jean Alexandre De la Font, cité plus haut, fondateur de la *Gazette ordinaire d'Amsterdam*<sup>3</sup>, le plus estimé par Bayle de tous les gaze-

1. Jansz Zwol, éditeur de la *Gazette d'Amsterdam* (en fr.), publie aussi, à partir du 2 mars 1668, une gazette en italien, hebdomadaire « pour le même prix que la française » (Hatin, *o. c.*, 42). En 1694, Gaspard Commelin, à Amsterdam, a privilège du Magistrat de la ville pour publier les gazettes hollandaises, allemandes et françaises (J. Wagenaar, *Description d'Amst.*, Hatim, *o. c.*, 162).

2. Bayle, dans la Préface des *Nouvelles de la République des Lettres*, dit : « On a trouvé si commode et si agréable le dessein de faire sçavoir au Public par une espece de Journal, ce qui se passe de curieux dans la République des Lettres, qu'aussi-tôt que M. Sallo, Conseiller au Parlement de Paris, eût fait paroître les premiers essais de ce Projet au commencement de l'année 1665, plusieurs Nations en temoignèrent leur joye, soit en traduisant le Journal qu'il faisoit imprimer tous les huit jours, soit en publiant quelque chose de semblable » (*Œuv.*, I, 1).

3. En 1667. En 1678, il est à Leyde; c'est là qu'en 1680, il publie la *Gazette de Leyde* qu'il cède en 1689 à son fils. Le 16 janvier 1670, Pomponne le mentionne dans son *Mémoire de quelques particuliers françois habitués en Hollande*, qui demandent



tiers français <sup>1</sup>, Cl. Jordan, éditeur des *Nouvelles extraordinaires* <sup>2</sup>, Saint-Guislain, *alias* Saint-Glain, rédacteur des *Nouvelles solides et choisies* <sup>3</sup>, dont héritèrent successivement sa veuve et son fils <sup>4</sup>. Quand, à La Haye, en 1690, Jean-François du Four obtint la permission nécessaire, et qu'il entreprit son *Histoire journalière de ce qui se passe de plus considérable en Europe* (bi-hebdomadaire), il s'attacha un autre Français, un réfugié, Paul Acéré, Sr des Forges <sup>5</sup>.

A Utrecht, la *Gazette française* qui parut en 1710, était l'œuvre de Nicolas Chevalier, encore un Français, que remplaça du reste en 1720, un Parisien, Nicole Jançon. Et ainsi de suite. *L'Histoire abrégée de l'Europe*, connue sous le nom de *Journal de Leyde* (1686-1688), publiée chez le même Cl. Jordan, dont nous venons de parler, est de Jacques Bernard, un pasteur émigré, qui donna aussi, en 1692, les *Lettres historiques* <sup>6</sup>. La *Gazette burlesque d'Amsterdam*, sorte de continuation de Loret, fut fondée par Crosnier et Lucas, le même Lucas qui créa à La Haye la *Quintessence des Nouvelles historiques*. Véron, Gueudeville <sup>7</sup>, puis M<sup>me</sup> du Noyer, et ensuite Rousset de Missy et Guyot lui succédèrent.

Michel de la Roche qui fit paraître la *Bibliothèque anglaise* en 1710, sortait également de France. Il avait d'abord passé en Angleterre. Gabriel d'Artis, qui resta quelque temps à la tête du *Journal sur toutes sortes de sujets*, est également Français. Si leurs noms sont peu connus, en revanche d'autres sont restés célèbres,

tres humblement au Roy la permission d'y continuer leur séjour (16 janv. 1670). Il est alors correcteur d'imprimerie et habite Amsterdam (*Aff. Etr.*, Holl., *Corr.*, 90, f<sup>o</sup> 27).

1. « On croit que celles (les Gazettes) du Sr La Fon, que je n'ai jamais vuës, sont les meilleures » (Bayle, *Œuv.*, IV, 620).

2. D'abord à Leyde, 1680, il passe en 1689 à Amsterdam. Sa feuille porte alors le titre de *Nouveau Journal Universel*. Les magistrats lui ayant accordé un monopole il annonce qu'il lui donnera le titre de *Gazette d'Amsterdam* (Hatin, *o. c.*, 159). Après 1690, il quitte le journal, où on trouve en 1692 un nommé Maussy; il reparait en 1718 dans la *Quintessence des nouvelles historiques* et la *Clef du cabinet des Princes* Il est alors libraire (Id., *ib.*, 160, n. et 161).

3. Bayle en a parlé plusieurs fois (*Let. à son fr.*, Rotterdam, 10 avr. 1684, *Nouv. lett.*, II, 222).

4. Hatin, *o. c.*, 165. Ils employaient à la confection des articles tantôt un sieur de Versé, tantôt un sieur Fleurnois (Bayle, *Œuv.*, IV, 620).

5. Hatin, *o. c.*, 166-167.

6. Dans la Préface du premier numéro, il dit : « Je déclare que je suis Hollandais par inclination et par devoir, si je ne le suis pas par la naissance. La prospérité de la Hollande fait le plus ardent de tous mes souhaits, et, si elle ne peut arriver qu'au préjudice de ses ennemis, je souhaite leur abaissement de tout mon cœur » (Hatin, *o. c.*, 181).

7. Une lettre de Bayle (6 mars 1702, *Œuv.*, IV, 815) donne les renseignements les plus détaillés sur Gueudeville, qui lança aussi : *L'Esprit des Cours de l'Europe*.

celui de Sandraz de Courtitz par exemple, cet aventurier qui débuta comme capitaine de l'armée française, et finit comme prisonnier à la Bastille <sup>1</sup>.

Personne n'ignore Bayle et les *Nouvelles de la République des Lettres* (mars 1684), la première revue qui n'ait point été faite seulement pour des gens de métier. Son collaborateur, Pierre Desmaiseaux, a partagé en quelque mesure sa renommée. L'*Histoire des ouvrages des savants*, qui continua à Rotterdam les *Nouvelles de la République des Lettres*, fut dirigée par un des Basnage (Henri), réfugié après la Révocation. Étienne Chauvin est aussi bien connu ; avant de passer à Berlin, il avait fondé, en 1694, le *Nouveau Journal des Savants*, à Rotterdam. C'est encore un réfugié <sup>2</sup>.

RAISONS DU DÉVELOPPEMENT DE LA PRESSE AUX PAYS-BAS. — Les gazetiers français, d'après ce qu'on vient de voir, n'étaient, pour la plupart, pas nés aux Pays-Bas. Il n'en est pas moins vrai que leur presse y est née, et qu'elle est essentiellement une production hollandaise. Il n'en exista pas, il ne pouvait en exister nulle part une semblable. Nulle part en effet ne se trouvaient réunies comme elles l'étaient là les conditions nécessaires. Assurément on trouvait ailleurs, en Allemagne par exemple, des États morcelés, dans chacun desquels eût pu naître une gazette. Mais il fallait qu'elle y pût

1. Cf. sur lui le P. Lelong, *Bibl. hist.*, éd. 1771, t. III, app. p. XLII, le P. Griffet *Traité des différentes sortes de preuves*, 1770, 98 et suiv., le P. Nicéron, II, 165 et suiv., Lenglet Dufresnoy, *Bib. des romans*, à son nom, Lebreton, *Le roman au XVIII<sup>e</sup> siècle*, 9-39. La liste de ses publications est fort longue. Il entreprit en Hollande trois publications périodiques : 1<sup>o</sup> *Mercurie historique et politique, contenant l'état présent de l'Europe...* La Haye, à partir de 1686 ; 2<sup>o</sup> *Annales de Paris et de la Cour*, 1697-1698 ; 3<sup>o</sup> *L'Élite des nouvelles de toutes les Cours de l'Europe*, 1698, à Amsterdam. Quand la partialité qu'il montra pour la France dans son *Histoire de la guerre de Hollande*, 1689, l'eut fait expulser des Provinces-Unies, il confia la direction de son *Mercurie* à un autre Français, un Parisien protestant réfugié, Rousset de Missy. Les *Annales de Paris et de la Cour* furent entreprises par lui lors de son second séjour en Hollande. Il les abandonna au bout de deux ans. *L'Élite des nouvelles* ne dura qu'un an. Cf. Runge (H.), *Courtitz de Sandraz und die Anfänge des Mercurie historique*. Inaug. Diss., Halle, 1887.

2. A ces Français, il faudrait joindre Jean Leclerc, l'auteur de la *Bibliothèque universelle* (1686-1693, Amsterdam). Il était, il est vrai, né à Genève, mais d'une famille française, et, tout jeune, avait séjourné en France, avant d'émigrer. Tronchin du Breuil était également de Genève, mais il était venu à Paris, où il était en relations avec Colbert. Un moment même, on put croire que sous l'influence de Bossuet il allait abjurer (Voir la *Corr. des Contrôl. gén.*, I, LVIII, note). Mais il resta protestant, et passa en Hollande. Il y publia les *Lettres sur les matières du temps*, tous les quinze jours, à partir du 1<sup>er</sup> février 1688 jusqu'au 15 déc. 1690. En 1694, il devint éditeur de la *Gazette d'Amsterdam*, à laquelle il a vraisemblablement collaboré antérieurement. En 1690, on lui avait donné un privilège de Gazetier français (Hatin o. c., 157, 162-164). Après sa mort, sa gazette fut continuée par son fils, qui la laissa en 1743 à sa veuve et à ses enfants.

vivre. Pour cela, un régime de liberté était nécessaire. La Hollande était seule à en jouir.

En France, comme l'écrivait naïvement l'abbé Bianchi au prince de Beaumont-Vintimiles, il semblait « que la maxime d'État exigeât qu'il n'y eût qu'une seule loi et une seule gazette <sup>1</sup> ». Tandis qu'aux Pays-Bas régnait en fait cette « honnête liberté de l'imprimerie » dont Bayle s'est félicité tant de fois <sup>2</sup>.

Je ne sais s'il est vrai, comme l'a rapporté de Groot, que beaucoup de Français eussent souhaité se transporter en Hollande <sup>3</sup> ; en tous cas il est exact qu'il faisait doux « de vivre en un pays où les lois mettaient à couvert des volontés des hommes » suivant l'expression de Saint-Évremond <sup>4</sup> et où les citoyens avaient l'habitude de disputer librement, non seulement de leurs affaires, mais de tous les sujets politiques ou religieux.

LA PRESSE DEVIENT UN INSTRUMENT POLITIQUE. — A l'intérieur des Provinces-Unies, lire des gazettes était, dès 1650, une habitude enracinée. Mais, bien entendu, c'était des gazettes néerlandaises qu'on lisait <sup>5</sup>. Si on en fit de françaises pour l'exportation <sup>6</sup>, il est vraisemblable que ce fut, comme je l'ai dit, dans l'espoir de répandre au dehors un produit qui se vendit et de trouver un bénéfice à ce trafic. Toutefois d'autres idées se mêlèrent bientôt à celle-là. Des journaux ne se débitent pas comme du sucre ou du café.

Les gazettes, ainsi que tous les journaux passés, présents ou futurs, faisaient naturellement une large place aux bagatelles.

1. Hatin, *o. c.*, 50.

2. La république de Hollande a « un avantage qui ne se trouve en aucun autre país : c'est qu'on y accorde aux Imprimeurs une liberté d'une assez grande étendue pour faire qu'on s'adresse à eux de tous les endroits de l'Europe, quand on se voit rebuté par les difficultez d'obtenir un Privilège » (Bayle, *Préf. des Nouv. de la Rep. des Lett.*, *Œuv.*, I, 1). Elle « est fournie de libraires autant ou plus qu'aucun autre lieu du monde » (*Ib.*). « Nos Presses sont le refuge des Catholiques aussi-bien que des Réformez, et on craint si peu les Argumens de Messieurs de la Communion de Rome. qu'on laisse vendre publiquement tous leurs Livres » (*Ib.*).

3. Lettre de de Groot à Wicquefort, le 14 juin 1673 : « J'ai connu un grand nombre de bonnes familles en France qui ne souhaitent que de pouvoir vendre leur bien et le transporter chez nous, pour y vivre, comme ils disaient, sous le seul gouvernement libre et équitable qui fût en Europe » (Lef.-Pont., *J. de Witt*, 1884, I, 29, n. 5).

4. *Œuv.*, III, 25.

5. « On se passerait ici de toutes choses plutôt que des gazettes, qui font l'entretien des chariots et des bateaux » (Lettre de Pomponne à Louis XIV, 31 juillet 1670, *Aff. Etr.*, Holl., *Corr.*, 90, f° 271).

6. Bayle écrit à Lenfant, de Rotterdam, 18 janv. 1685 : « A l'égard des *Gazettes raisonnées*, je vous dirai qu'il y a trois personnes qui passent pour en faire ; et que ni les uns ni les autres, ne distribuent ici qu'à très-peu de gens leur écrit. Ils ne le destinent presque qu'aux Pais Etrangers ; et ainsi cela ne fait guères de bruit en Hollande, si ce n'est quand l'Ambassadeur de France s'en plaint quelquefois » (*Œuv.*, IV, 620).

Divers hommes d'État eussent même souhaité qu'elles ne traitassent pas d'autres sujets<sup>1</sup>. Mais il n'y avait pas là de quoi assurer leur vie. La curiosité publique attendait d'elles autre chose, des informations et des réflexions sur les événements, des appréciations des hommes et des choses. La Hollande était devenue le centre politique de l'Europe. Cette presse que lisait tout le monde civilisé devait fatalement devenir un instrument d'action sur l'opinion universelle.

En France même, on dévorait libelles et journaux. Il y a évidemment quelque exagération dans le tableau que nous fait Colletet des boutiques du quai des Grands-Augustins, si pleines qu'on y tenait à peine, tant les lecteurs de nouveautés y étaient nombreux :

L'un sur son nez met sa lunette  
Afin de lire la Gazette...  
Un autre curieux demande  
Une gazette de Hollande,  
Et celui-ci celle d'Anvers<sup>2</sup>.

Mais nous savons de science certaine que le public s'y intéressait vivement. En vain soutenait-on, non sans raison, que toute cette prose était l'œuvre de meurt-de-faim, qui inventaient des niaiseries dans leur galetas, faute de relations véritables, grâce auxquelles ils eussent pu s'informer<sup>3</sup>. Assurément, Bayle est le premier à le dire,

1. Voici une lettre de de Groot, ambass. des Prov.-Unies en Suède à J. de Witt, 5 sept. 1668 : « Il se présente ici peu de chose digne d'être écrite à un Ministre, et je ne puis me résoudre à vous entretenir de bagatelles. Cependant, je crois que je serai souvent obligé d'en remplir mes Lettres à la Régence, moins pour en informer leurs HH. PP. que pour servir à remplir les Gazettes ; et il seroit à souhaiter qu'elles fussent ordinairement plutôt remplies de pareilles matières que d'affaires plus importantes » (*Let. et nég. de J. de Witt*, 1725, IV, 281-282).

2. *Tracas de Paris*, dans *Hatin*, 43-44.

3. *Diversitez curieuses*, éd. de Holl., 1699, X<sup>e</sup> part., 173-174 : « L'on imprime en Hollande depuis quelques années quantité de Libelles contre la France ; il y a des Histoires satyriques contre les personnes les plus illustres de la Cour. Il seroit à propos que quelques-uns de nos Auteurs détrompassent en general le public là-dessus, et fissent connoître que ces sortes d'Histoires sont supposées. Ce sont de misérables Auteurs qui les composent pour tirer quelque argent d'un avide Imprimeur, et écrivent tout ce qui vient au bout de leur plume. Comment ces gens-là pourroient-ils avoir scû toutes les particularitez secretes qu'ils rapportent ?... Quelle apparence qu'un pauvre Ecrivain, logé dans un galetas, sans autre commerce que celui qu'il a avec un Libraire affamé d'argent, fut si bien instruit de ces sortes d'Avantures, si elles étoient veritables ?... Que scait-on si dans deus ou trois cens ans ceux qui écriroint l'Histoire de notre tems ne prendront pas ces Livres Satyriques pour des Mémoires originaux et autentiques, faits par des Auteurs contemporains, et ausquels on doit ajouter foy ? Comme on ne peut exterminer ces pestes de l'Histoire, du moins faut-il en avertir ceux qui viendront après nous, afin qu'ils n'y soient pas trompez. »

ce jugement est juste en partie <sup>1</sup>. Mais d'où qu'elles vissent, les médisances gardaient leur sel, et la malice française y prenait goût. Au reste, la Cour même donnait l'exemple <sup>2</sup>. Dès 1656, l'ambassadeur Boreel signalait à Jean de Witt que souvent la *Gazette d'Amsterdam* fournissait de quoi remplir celle du Louvre <sup>3</sup>. « Sa Majesté nous fit lire le lardon de Hollande, qui étoit excellent », rapporte Dangeau, à la date du 13 juin 1684.

Partout, jusque dans l'Orient, la circulation des gazettes étoit considérable. « A Constantinople, à Smyrne, au Caire, dans le Levant, dans les deux Indes, dit un contemporain, on lisait les gazettes hollandaises comme à La Haye et dans les cafés d'Amsterdam <sup>4</sup>. » Dans l'Europe entière, la gazette étoit devenue, suivant le mot de Bayle, le véhicule de toutes les médisances.

LUTTE DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS CONTRE LA PRESSE FRANÇAISE DE HOLLANDE. — A vingt reprises, le Gouvernement français s'en plaignit, et essaya de faire réprimer la licence des écrivains. En vain Renaudot, dans un de ses premiers numéros, professait-il qu'on perd inutilement son temps « à vouloir fermer le passage aux nouvelles, vu que c'est une marchandise dont le commerce ne s'est jamais pu défendre, et qui tient de la nature des torrents, qu'il se

1. Bayle, reproduisant le passage des *Diversitez* que je viens de citer, l'approuve et ajoute : « Que voulez-vous que jugent nos descendans, lors qu'ils liront tant de choses qui auront couru sans l'opposition de personne ? Pourront-ils s'empêcher de croire qu'elles étoient véritables ? Ne diront-ils pas que si elles ne l'avoient pas été, on les auroit réfutées pour l'honneur de ceux qu'elles flétrissoient... » (*Dict.*, éd. 1734, V. 666, n.). « Pour croire raisonnablement ce que ces sortes d'Ecrivains avancent, il faudroit qu'on vit dans leurs relations un tel et un tel amas de caracteres, sans quoi l'on doit supposer que leurs contes ne sont qu'un Recueil des Entretiens des Auberges, et des Tabagies et des Cafés. Ces lieux-là sont les étapes et les magasins des fausses nouvelles, et ne sauroient être mieux comparez qu'avec la Mythologie de Natalis Comes » (*Ib.*).

2. « L'auteur, ajoute-t-il dans le passage que nous venons de citer, « oublie une Réflexion nécessaire. Il devoit se plaindre de la France presque autant que de la Hollande ; car c'est en France principalement que se débitent les Ecrits dont il se plaint. Si les François n'en lisoient aucun, et n'en achetoient aucun, les Libraires ne les imprimeroient pas ; et ainsi l'avidité des François contribue autant que tout autre chose à la production des Libelles » (*Ib.*).

3. Boreel, ambass. des Prov.-Unies à Paris, à J. de Witt, 14 avr. 1656 : « Une Gazette est un mauvais garand ; cependant je vous envoie celle d'Amsterdam du 18 Mars, où je vous prie de lire l'article de la Haye du 17 Mars que j'ai souligné. La Cour fait attention à ces choses. Mais avant de porter un jugement temeraire sur le massacre du capitaine Ram dans le port de Flessingue, elle veut voir ce que Leurs HH. PP. feront contre le Dunkerquois qui a commis de telles violences en Goeree, on avoit auparavant dit Flessingue. Si l'affaire de Goeree n'est pas vraye, le Gazetier devoit avoir eu la prudence de ne pas l'imprimer. Souvent la Gazette d'Amsterdam fournit de quoi remplir celle du Louvre » (Trad. de la lettre dans les *Lett. et nég. de J. de Witt*, 1725, I, 452).

4. Lettre de l'abbé Bianchi au prince de Beaumont-Vintimille dans *Hatin*, o. c., 50.

grossit par la résistance »<sup>1</sup>. Richelieu porta déjà ses doléances aux États<sup>2</sup>. Après lui, Mazarin émit la prétention qu'ils fissent interdire d'imprimer « aucun livre qui regardât la France, sans avoir obtenu l'autorisation préalable du ministre du roi<sup>3</sup> ». Peu après, ce fut au tour de Louis XIV de présenter observations et réclamations, plus amères et plus pressantes que jamais. Dès le 11 mai 1663, il écrivit à d'Estrades, pour faire rechercher un Genevois de nation qui publie à Amsterdam<sup>4</sup>. Et au fur et à mesure que les rapports entre les deux pays s'aigrissent, les plaintes se multiplient. Les ambassadeurs, au courant du « mauvais usage que l'on fait de la liberté » en Hollande, ne se faisaient pas illusion. D'Estrades avait déjà averti son gouvernement en 1666 qu'il fallait en prendre son parti. Pomponne donna des conseils analogues. Le roi ne se résignait pas. Cherchant les sources d'information des gazetiers, suggérant les moyens de répression, menaçant de toutes ses colères, il réclamait, non seulement en son nom, mais au nom du Saint-Siège<sup>5</sup>.

Les États, le plus souvent, s'excusaient de leur mieux : « Le Gazetier avait cru pouvoir faire imprimer ce qu'on débite en France ; il n'entend pas le fin de la langue française ; ce ne sont pas gens à

1. Hatin, o. c., 38.

2. *Mém.*, éd. Mich. et Pouj., 2<sup>e</sup> série, IX, 74.

3. Lef.-Pont., o. c., I, 288.

4. D'Estrades, *Lett., Mém.*, 1719, II, 171.

5. Lionne à Pomponne, 2 mai 1670 : « La meilleure justification que M. Van Beuning pourroit donner icy pour prouver qu'il n'a aucune part a toutes les insolences et impertinences du gazetier d'Amsterdam qui ne servent pas a adoucir de deça les aigreurs, seroit que comme il a toute Authorité comme bourgmaistre d'Amsterdam sur ledit gazetier, il s'en servit ou a supprimer tout d'un coup tout son travail, ce qui seroit bien le mieux, ou a regler au moins sa plume en sorte qu'il n'offensast plus des personnes dont le moindre clin d'œil a des officiers de guerre pourroit le faire rouer de coups de baston et maltraiter aussi ceux que l'on soupçonneroit de le souffler toutes les semaines, et si ce desordre scandaleux continue, je ne responderai pas de ce qui arrivera » (*Aff. Etr.*, Holl., *Corr.*, 90, f<sup>o</sup> 168; cf. 17 juill. 1670, Pomp. à Lionne, *Ib.*, f<sup>o</sup> 258).

A la même époque Wicquefort était fortement soupçonné d'être un des informateurs des gazettes. Pomponne écrivait à Lionne, le 3 juillet 1670 : « le S<sup>r</sup> de Vicquefort, gagne les pensions qu'il tire de toutz ceux qui luy en veulent donner autant en France que dans le Nort, l'Angleterre et l'Allemagne, par des gazettes qu'il compose toutes les semaines, et j'ay beaucoup lieu de croire que les impertinentes nouvelles de France qu'il se debbitent sy souvent dans les villes de ce pays ont souvent cette origine... En cas que vous jugiez a propos d'en estre instruit, on peut, Monsieur, en tirer adroitement l'esclaircissement à la poste ; ses paquets pour France s'adressent au S<sup>r</sup> Justel, secretaire du roy, et ceux que l'on luy adresse de Paris a M. Lambert Van Noten » (la partie soulignée est chiffrée) (*Aff. Etr.*, Holl., *Corr.*, f<sup>o</sup> 244). Et la chose est des plus vraisemblables ; car J. de Witt écrivait à Van Beuningen, le 6 janvier 1667 : « Le Correspondant dont je vous ai parlé dans ma lettre du 23 Décembre est M. Wicquefort, ou son Homme de Paris, que je ne connois pas. M. Wicquefort continué à fournir toutes les semaines à Leurs HH. PP. une espee de Gazette écrite, qui contient tout ce qui se passe a la Cour de France » (*Lett. et nég. de J. de Witt.*, IV, 2).

songer à la conséquence de ce qu'ils publient. <sup>1</sup> » Ou bien on faisait finement valoir que du jour où les États commettraient quelque un pour examiner ces sortes d'écrits, le « magistrat seroit en quelque sorte responsable de toutes les nouvelles, au lieu qu'un seul particulier, de nulle considération, en fût coupable<sup>2</sup> ». Le caractère fédératif de la République leur permettait aussi d'alléguer leur impuissance<sup>3</sup> ; la seule chose qui leur fût loisible était de demander aux magistrats locaux de faire justice<sup>4</sup>. Cependant ils punissaient aussi, pour la forme surtout, en suspendant le journal<sup>5</sup>, ou en le faisant suspendre quelque temps. On vit même brûler des livres, par exemple l'*Histoire du comte de Guiche* (1667), et l'*Histoire du Palais-Royal*.

A certains moments, la France employa contre les libelles des moyens que les ministres devaient croire plus adroits, elle les acheta. Un des Elzevier, Daniel, joua dans ces affaires un rôle d'indicateur et d'agent. En 1668, Joly, secrétaire de Croissy à Londres, avait acheté à Utrecht le manuscrit et les 1500 exemplaires de l'*Histoire de Madame*. Daniel Elzevier les reçut et les brûla. L'année suivante, il obtint mieux encore. Praslard fut envoyé à Amsterdam, et là les autorités donnèrent ordre aux libraires de lui livrer les livres condamnés, moyennant paiement<sup>6</sup>. Les Conseillers députés,

1. J. de Witt à H. de Lionne, 10 janv. 1669. *Aff. Etr.*, Holl., *Corr.*, 89, f° 15.

2. Pomp. à Lionne, 10 juill. 1670. *Aff. Etr.*, Holl., *Corr.*, 90, f° 251 v°.

3. Wicquefort à Lionne, La Haye, 10 janv. 1669 : « J'ay veu dans une lettre que l'on escrit a M. de Witt au sujet de l'insolence du gazetier d'Amsterdam que l'on desire que M<sup>rs</sup> les Estats generaux en temoignent quelque ressentiment : mais cela n'est pas en leur pouvoir. Leur souveraineté ne s'estend que sur les païs conquis et associés. et les estats des provinces sont souverains chez eux : tellement qu'il n'est pas au pouvoir des Estats generaux de faire arrester ou punir un homme icy a la Haye... » (*Aff. Etr.*, Holl., *Corr.*, 82, f° 19).

4. D'Estrades au Roi, 3 juin 1666 : « J'exécuterai ponctuellement tout ce que V. M. me fait l'honneur de m'ordonner, et, après avoir eu la réponse du sieur de Witt sur ce qui regarde ce Génois qui continuë à faire des Gazettes contre les intérêts de V. M. et contre sa personne, j'en porterai mes plaintes à Messieurs les Etats et poursuivrai le châtement. Mais... il faut que j'aye de quoi le convaincre en Justice,... car les Etats Généraux sur un tel fait ne peuvent qu'écrire au Magistrat d'Amsterdam de faire justice d'un tel sur une telle plainte » (*Lett. mém.*, IV, 255).

5. J. de Witt envoie à Hug. de Lionne, le 10 janv. 1669, la traduction d'une sentence : « Messieurs de la Justice d'Amsterdam ont interdit et defendu, interdisent et defendent par les presentes a Corneille Janss Zwoll d'imprimer les nouvelles ou Gazette françoise ny faire imprimer directement, ny indirectement pendant les premieres quatre semaines consecutives. Fait a Amsterdam le 4<sup>e</sup> janvier 1669. En la presence de l'Escoutette et de tous les Eschevins, et estoit signé Henry Spiegel. secretaire ». (*Aff. Etr.*, Holl., *Corr.*, 89, f° 17). Cf. une dépêche de Pomponne à Lionne, 26 juill. 1670, rapportant qu'on a suspendu depuis huit jours la *Gazette d'Amsterdam* (*Aff. Etr.*, Holl., *Corr.*, 90, f° 274).

6. *Hist. amoureuse des Gaules* (de Bussy-Rabutin) ; *Hist. du Palais-royal* ; *Hist. du comte de Guiche*, tant en français qu'en flamand ; *Vie de M<sup>me</sup> de Brancas* ; *La déroute des filles de joie* ; *Le Parnasse satyrique* ; *La Lupanie* ; *Mémoires des dames galantes de Brantôme*, etc. (Willems, p. ccxlviii-cclii ; d'après Ravaisson, *Arch. de la Bast.*)

qui gouvernaient dans l'intervalle des sessions, ordonnèrent de plus aux bourgmestres de faire défense de les réimprimer à l'avenir. Mais on eut beau mettre en campagne l'intendant de Lille <sup>1</sup>, comme le faisait avec raison prévoir Daniel Elzevier, il ne servait de rien de saisir en Hollande ni en Flandre ce qu'on pouvait se procurer à Liège, ou à Cologne, ou à Francfort <sup>2</sup>.

Au reste, autour des années de la Révocation, la guerre de plume reprit de plus belle aux Pays-Bas, soulevant toujours à Versailles les mêmes colères. Sagement, Seignelay estimait qu'il ne fallait pas s'en occuper <sup>3</sup>. Louis XIV et sa police continuèrent à agir ou à essayer d'agir <sup>4</sup>. En 1679, sur une plainte du comte d'Avaux, les États généraux firent défense absolue de publier des journaux français dans la province de Hollande. Le 3 août 1680, le 20 nov. 1681, le 16 mars 1683, sur une nouvelle plainte, appuyée cette fois par l'Angleterre <sup>5</sup>, l'ordonnance fut renouvelée. Elle n'eût pas eu besoin de l'être, si elle avait été observée. Il en fut de même des mesures qui suivirent. Le 21 février 1686, les États généraux défendirent encore d'imprimer ou de faire imprimer aucun journal français, sous le nom de Courantes, Gazettes, Gazettes raisonnées, Nouvelles choisies, Lardons ou autres <sup>6</sup>. Défense également — d'Avaux avait été assez heureux pour obtenir cette prohibition — d'imprimer ni de vendre aucun livre ou mémoire où il fût question de la Révocation de l'édit de Nantes. En 1686, 1687, 1691, les États confirment cette décision. C'est encore une preuve que celle-là aussi avait été sans effet.

De temps en temps, un malheureux dont on pouvait s'emparer expiait l'audace de tous, tel ce Chavigny de la Bretonnière, qui avait commis l'imprudence de rentrer en France, et qu'on enferma à la Bastille, puis au Mont Saint-Michel dans une cage de bois <sup>7</sup>, ou encore Sandraz de Courtilz, dont nous avons déjà parlé <sup>8</sup>.

1. Voir une lettre de Louvois à Le Peletier, dans Croquez, *La Fl. wall. s. Louis XIV*, pièce just., 21°.

2. Willems, *Les Elzevirs*, ccli.

3. Voir une lettre de lui à Pomponne du 1<sup>er</sup> sept. 1679, dans Depping, *o. c.*, II, 588 ; cf. une lettre à La Reynie du 11 nov. 1682 : « A l'esgard de la Gazette qu'on fait imprimer en Hollande, je crois qu'il ne faut pas releuer cela » (Arch. Nat., O<sup>1</sup>, 26, f<sup>o</sup> 393, v<sup>o</sup>).

4. Hatin, *o. c.*, 94 et suiv.

5. Le 29 oct. 1706, l'envoyé de la république des Grisons se plaint d'un article blessant pour lui inséré dans le journal français de Rotterdam du 25 octobre (Hatin, *o. c.*, 97). En 1722, plainte de l'ambassadeur de Russie. En 1723, de l'archevêque de Munster (Id., *ib.*, 97-98), etc.

6. Hatin, *o. c.*, 96.

7. Voir Funck-Brentano, *Prisonniers de la Bastille*, n<sup>o</sup> 1045, Bib. Ars., n<sup>o</sup> 12474. et Foucault, *Mém.*, 1698, 327.

8. Lui, fut remis en liberté pour se faire soigner, le 10 fév. 1700 (Arch. Nat., O<sup>1</sup>, 44 f<sup>o</sup> 16 et 65 v<sup>o</sup>).



Pour le reste, c'est à peine si on arriva à faire garder dans les attaques un peu plus de prudence et de réserve extérieure.

La police de Louis XIV imagina aussi d'opposer pamphlet à pamphlet <sup>1</sup>. Il arriva même que pour assurer du débit à ceux qu'on lançait, et ne pas laisser soupçonner leur provenance, on essayât de donner une apparence hollandaise à des impressions qui sortaient de presses françaises <sup>2</sup>.

Malgré tout, l'effort, comme on pouvait s'y attendre, fut surtout négatif. Il se concentra et s'obstina à obtenir par mesure administrative la disparition des écrits qui gênaient.

Et ainsi se produisit un paradoxe singulier. Pendant que le gouvernement royal luttait contre elle de toutes ses forces et de toute son autorité, la libre presse hollandaise, en attaquant la France et son roi en français, étendit par des exercices réguliers dans tout le monde civilisé la lecture en langue française. Malgré nous, elle obligea toutes les Cours, tous les hommes mêlés aux affaires, à connaître cette langue pour se tenir au courant, et la prépara ainsi à jouer un rôle essentiel dans les discussions internationales. De la sorte d'obscurs gazetiers, devenus souvent, quoique Français, d'implacables ennemis de la France, firent plus pour elle que de grands auteurs, même académiciens.

Ainsi ces Renaudot étrangers mériteraient que leur nom fût inscrit auprès de celui du maître ; seulement la place de leur monument n'est pas en face du Palais de Justice.

1. Un des journalistes à gages fut Eustache le Noble de Ternelières, baron de Saint-Georges, qui publiait chaque mois *La Pierre de touche politique* (1688-1709). Ses dialogues eurent l'honneur de produire aux Pays-Bas un peu du scandale que les libelles hollandais causaient en France (Voir une lettre de Bayle, 3 déc. 1691, *Œuv.*, 1787, IV, 669).

2. Voir une lettre de Verjus, ambassadeur de France au Secrétaire des *Aff. Étr.*, Ratisbonne, 6 juill. 1682. Il parle des traités que M. d'Yéna a écrits pour défendre les droits de la France : « Il sera nécessaire d'envoyer ces écrits à quelqu'un à Strasbourg pour les y faire imprimer de quelque caractère qui ressemble à ceux de Hollande ou de Nuremberg ou Francfort. Si vous n'y avez personne pour en prendre soin, M. Guntzer le fera fort bien » (*Aff. Etr.*, *Allem.*, *Corr.*, 295, f° 128).

# LIVRE III

## LE FRANÇAIS EN ALLEMAGNE<sup>1</sup>

### I. — AVANT LES TRAITÉS DE WESTPHALIE.

#### CHAPITRE PREMIER

#### COUP D'ŒIL EN ARRIÈRE

LE FRANÇAIS AU TEMPS DE CHARLES QUINT. PREMIERS MAÎTRES ET PREMIERS OUVRAGES. — J'ai parlé au tome I de cette Histoire (p. 382 et suiv.) de la diffusion du français en Allemagne au moyen-âge. Elle ne discontinua jamais. L'ascendant de notre littérature, les dernières croisades, l'éclat jeté par les Universités attirèrent vers notre civilisation de nombreux jeunes gens.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, diverses causes contribuèrent à multiplier les relations. Les premières querelles religieuses amenèrent un assez grand nombre de Français à s'expatrier. En 1572, après le massacre, il y eut une vraie panique, et beaucoup s'enfuirent, de sorte qu'on rencontre dès lors des colonies françaises en Allemagne<sup>2</sup>. Toute-

1. On trouvera sur ce sujet des renseignements bibliographiques dans L. Betz-Baldensperger, *La littérature comparée*, 1904, 2<sup>e</sup> éd. ; et *Bibliographie der vergleichenden Literaturgeschichte*, hgg. von A. Jellinek, 1903 et suiv. ; cf. Honegger (J.-J.), *Kritische Geschichte der französischen Kultureinflüsse in den letzten Jahrhunderten*, Berlin, 1875, in-8° ; Grucker (Émile), *Histoire des doctrines littéraires et esthétiques en Allemagne*, Paris, 1883, in-8° ; Rossel (V.), *Histoire de la littérature française hors de France*, Paris, 1895, in-8° ; *Histoire des relations littéraires entre la France et l'Allemagne*, Paris, 1897, in-8° ; Wilmotte, *Pourquoi il faut parler français*, Extrait des Cahiers alsaciens, 1912 ; D.-K. Gebauer, *Geschichte des französischen Kultureinflusses auf Deutschland von der Reformation bis zum dreissig-jährigen Kriege*, Strassburg, 1911 ; *Quellenstudien zur Geschichte des neueren französischen Einflusses auf die deutsche Kultur* (*Archiv für Kulturgeschichte*, V, 1907, 441 et suiv.) ; H. J. Kaemmel, *Der Einfluss der französischen Sprache und Literatur auf die höheren Stände Deutschlands seit der Mitte des XVI Jahrhunderts*, Progr. Zittau, 1853 ; Steinhausen (Georg), *Die Anfänge der fr. Litteratur- und Kultureinflusses in Deutschland* (*Zeitschrift f. vergl. Litteraturgeschichte*, N. F. VII, 349 et suiv.) ; B. Haendcke, *Deutsche Kultur im Zeitalter des dreissig-jährigen Krieges*, Leipzig, 1906 ; F. Dieffenbach, *Der französische Einfluss in Deutschland unter Ludwig XIV*, 1891 ; Radlot, *Frankreichs Sprach- und Geistes Tyranney über Europa seit dem Rastädler Frieden des Jahres 1714*, Leipzig, 1814, in-8° ; Rühls (Friedrich), *Historische Entwicklung des Einflusses Frankreichs und der Franzosen auf Deutschland und die Deutschen*, Berlin, 1815, in-8°.

2. D'après Henri Tollin, il y avait dès 1524 des réfugiés français à Marbourg, mais c'étaient des isolés ; il ne commença à exister de vraies colonies qu'à partir de 1563. Strasbourg et Heidelberg furent parmi les centres les plus importants. La plupart des réfugiés de la Saint-Barthélemy s'établirent en Alsace, en Palatinat et en Hesse. (Voir *Die französischen Kolonien im deutschen Reich*, *Deutsche Erde*, I, 1902, p. 4 et suiv., cité par Gebauer, *o. c.*, p. 16 et 17, n. 1.)

fois ce n'est pas par là que notre langue et notre civilisation s'introduisirent. Ce n'est pas la France qui alla en Allemagne, ce fut l'Allemagne qui vint en France.

J'ai déjà parlé de l'estime que Charles Quint professait pour le français, sa langue maternelle, et du mépris où il tenait l'allemand<sup>1</sup>. Ses mots sur la valeur relative des langues ont fait fortune. Mais je doute fort que l'usage personnel de cet irréconciliable ennemi de la France ait beaucoup favorisé le développement de notre idiome<sup>2</sup>. Il le parlait, il lisait fréquemment des livres français, il correspondait souvent en français avec son frère, les princes, ses agents ; il s'en est servi publiquement pour des harangues et pour ses Mémoires<sup>3</sup>. Soit ! Les Allemands aiment assez à imiter les exemples venus d'en haut, soit encore ! et je veux bien croire que, pour le flatter, un prince lui ait offert un livre français de piété<sup>4</sup> ou que d'autres lui aient écrit en français. Mais ce sont là des faits dont il ne faut pas exagérer la portée. Les idées qu'on connaissait à l'Empereur ont pu inciter le chef d'une maison à apprendre le français ou à se procurer un secrétaire<sup>5</sup> français. L'influence n'eût pu être profonde et générale que si dans une Allemagne moins divisée l'Empereur eût vécu au milieu d'une cour francisée, donnant une part au moins de son temps aux arts et aux lettres, au lieu de courir armé d'un bout du monde à l'autre, sans repos ni trêve, à la tête de troupes où entraient dix peuples différents.

Il n'est pas impossible cependant que le règne de Charles Quint ait contribué à faire connaître à l'Allemagne ce qu'était et ce que valait la France de François I<sup>er</sup>, et à propager l'idée qu'il y avait là un peuple à connaître<sup>6</sup>. En tout cas, la paix une fois rétablie à

1. Cf. Honegger, *o. c.*, 127.

2. Grucker est allé jusqu'à dire : le français était devenu pour ainsi dire la langue officielle de la diplomatie déjà avec Charles Quint (*Hist. des doct. litt. en All.*, I, 10 et note). On verra plus loin que tout ceci est tout à fait faux.

3. « Charles Quint, d'ailleurs ennemy mortel de la France, aimoit si fort la Langue Française, dit Bayle, qu'il s'en servit pour haranguer les Estats du Pays-Bas le jour qu'il fit son abdication, et pour écrire Les Memoires de sa vie. Ceux qui nous parlent de ses lectures, font principalement mention de Thucyde traduit en François, et de Philippe de Commines » (Préf. du Dictionnaire de Furetière).

4. Il s'agit de Philippe de Hesse (Steinhausen, *o. c.*, 359).

5. Les ducs de Meklembourg sont parmi ceux qui n'ont jamais écrit en français à Charles Quint et qui n'en ont jamais reçu de lettres françaises, peut-être, ajoute l'auteur, parce qu'il les plaçait sur le même pied que ses chevaux, avec lesquels il parlait allemand (Rückert, *Gesch. der nhd. Schriftsprache*, II, 211, dans Steinhausen, *o. c.* 1<sup>re</sup> partie, 121).

6. J'indiquerai, à titre de curiosité, que, parmi les 131 exemplaires de la « Pompe funèbre » de l'Empereur, que la maison Plantin envoya à Francfort, 34 étaient en italien, 47 en allemand, 30 en français, 6 en espagnol, 9 en flamand, et 5 « en toutes langues » (Rooses, *Plantin*, 43).

Cateau-Cambrésis (1559), on vit des princes et des nobles se rendre des différents points de l'Allemagne aussi bien en France qu'en Italie. Des maîtres de français venaient aussi s'établir en Allemagne. C'est pour une cour allemande qu'en 1550, Jean Pillot a composé sa grammaire. Elle est dédiée « au très illustre prince Wolfgang, duc de Bavière et de Deux-Ponts, palatin du Rhin et comte de Veldentz », qui l'avait appelé auprès de son cousin Georges Jean de Lutzelstein, lequel devint son gendre. Or nous apprenons par la préface que Pillot avait déjà habité l'Allemagne avant cette date, car il y retourne à ce moment, dit-il. Il est donc vraisemblable qu'il y avait enseigné, ce qui explique le choix du prince Wolfgang.

---

## CHAPITRE II

### LE FRANÇAIS DANS LA RÉGION DU RHIN <sup>1</sup>

Quand on essaye de suivre dans les principaux pays de l'Empire le mouvement qui aboutit à faire connaître le français, une chose frappe d'abord, c'est que l'impulsion vint d'en haut, et que ce fut pour imiter les princes que des familles nobles firent donner à leurs enfants une éducation française. Les cours d'où semble être venu l'exemple sont celles de Palatinat et de Hesse.

**PALATINAT.** — Dans ce pays on avait toujours eu besoin du français <sup>2</sup>, mais il semble que de bonne heure on en avait pris le goût. Dès 1551, Kaspar Scheit, de Worms, compose une poésie, sorte de Débat entre Mai et l'Automne, dans l'introduction de laquelle Mai parle de la préférence de l'Électeur du Palatinat et de sa femme pour le français. Le poète est obligé d'y puiser pour leur plaisir et satisfaire aux inclinations de la cour <sup>3</sup>. Il cite même nombre de vers français.

Dix ans plus tard, une église franco-hollandaise se fondait à Frankenthal <sup>4</sup>. L'électeur d'alors, Frédéric III <sup>5</sup>, élevé à Nancy, correspondait souvent en français <sup>6</sup>, et fit élever ses trois fils en France <sup>7</sup>. Frédéric IV <sup>8</sup>, son petit-fils, épousa Louise Julienne, fille de Guillaume de Nassau Orange, et de Charlotte de Montpensier,

1. Sur le français dans les cours d'Allemagne, voir, outre les ouvrages généraux cités plus haut : Vohse, *Geschichte der deutschen Höfe*, Hamb., 1851-8, 48 vol. in-12°. Cf. D.-C. Pietz, *Prinzenunterricht im 16 und 17 Jahrhundert*, (Jahresbericht des Neustädter Realgymnas. zu Dresden, 1887).

2. Hubert Thomas entre ainsi en 1522 au service particulier du duc Frédéric II le Sage, de Palatinat, qui avait besoin d'un secrétaire français. (Steinhausen, art., 358).

3. Gebauer, o. c., 68-69, et n. 2.

4. Schickler, o. c., 9.

5. Né en 1515. Électeur en 1559, † 1576.

6. Honegger, o. c., 127.

7. Gebauer, o. c., 69-70.

8. Né en 1574. Électeur en 1583, † 1610. A la faculté de droit de l'Université de Heidelberg avaient enseigné plusieurs professeurs français, Fr. Baudoin, Hugues Doneau, Denis Godefroy, mais il n'y a pas à tenir compte de ce fait, puisque ces professeurs enseignaient en latin (Voir Gebauer, o. c., 71 et n. 5, 6 7; et Steinhausen, o. c., 367).

française réfugiée. Cet événement ne fut pas pour arrêter le développement de la culture française, comme bien l'on pense. Aucun prince n'y fut plus favorable que Frédéric V. Sa première jeunesse s'était écoulée à Sedan, chez le duc de Bouillon; sa femme Élisabeth, était une Stuart, d'éducation toute française. On le savait si bien dans le pays qu'en 1613, pour souhaiter la bienvenue à la princesse, un jeune garçon lui offrit au nom de l'Université, en même temps qu'une corbeille de fleurs et de fruits, un petit compliment en notre langue : « Madame, la déesse Flore et Pomone vous saluent et souhaitent toute bénédiction et félicité et vous présentent cette corbeille <sup>1</sup>. » C'est encore dans notre idiome que les deux époux s'écrivaient, quand ils étaient séparés <sup>2</sup>. En 1623, l'« Ordre établi par Sa Majesté de Bohême, touchant l'éducation de M. le Prince de B. », Frédéric Henri, son fils, confié du reste à un précepteur français, fut rédigé en français <sup>3</sup>.

La guerre et l'invasion désorganisèrent les colonies de réfugiés français établis sur le pays, mais leur ruine ne fut que momentanée, et après la paix elles se reformèrent en partie.

**HESSE.** — On ignore généralement que le Réformateur qui convertit la Hesse, est un Français, F. Lambert d'Avignon <sup>4</sup>.

Les fils du landgrave Philippe le Magnanime (1509-1567), furent élevés, l'aîné Philippe, avec le duc de Dampierre, l'autre, Georges, à la cour Palatine, où il devait apprendre deux langues vivantes, l'italien et le français. Philippe, à son tour, envoya deux de ses fils étudier à Strasbourg. C'est là que Guillaume connut Jean Garnier

1. Gebauer, o. c., 73; cf. Grücker, o. c., I, 12 et n.

2. Un Français, Salomon de Caux fut, en qualité d'ingénieur et d'architecte, chargé de présider aux embellissements de Heidelberg, entre 1614 et 1620 (Gebauer, o. c., 223).

3. Gebauer, o. c., 211 et n. 19 a. Frédéric Henri ne devait pas régner, mais plusieurs de ses frères et sœurs, devinrent tout Français : Édouard et Louise Hollandine. Celle-ci obtint en France, l'abbaye de Maubuisson. Son fils Édouard, épousa la princesse de Gonzague. Une des filles nées de ce mariage devint princesse de Condé. L'état d'esprit était le même dans la branche cadette, car à la même époque, le petit prince, Philippe Guillaume (né en 1615), qui devait plus tard devenir Électeur, apprenait, d'après les Instructions établies pour son éducation, à parler, à écrire et à lire l'espagnol, le français et l'italien (Gebauer, o. c., 210).

En 1631, la bibliothèque du prince Jean-Louis contenait, dit-on, les *Œuvres mathématiques* de Stévin, le *Cabinet de la route marinesque*, un *Livre de pourtraictures*, le *Secrétaire français*, un *Testament français*, les *Œuvres de Balzac* et la *Grammatica gallica* de De Serres (Id., ib., 217, n. 16).

4. Il y a à la Bibliothèque de la Société de l'Histoire du Protestantisme, un livre adressé par ce Fr. Lambert d'Avignon à Charles-Quint : *Somme Chrestienne a tres-victorieux Empereur Charles, de ce nom le Cinquiesme*, Composée par Fr. Lamb. Davignon. A Marburg, 1529.

d'Avignon <sup>1</sup> qui fut son premier maître de français, avant de devenir prédicateur à sa cour <sup>2</sup>.

Depuis cette époque, la Cour de Hesse-Cassel resta en rapports politiques étroits avec la France. En 1602, le landgrave Maurice entreprit un voyage incognito en France, qui ne ressemblait point à une partie de plaisir, mais plutôt à un voyage d'études et à une démarche politique. L'entente qu'il conclut avec Henri IV l'amena à échanger avec lui une correspondance qui ne prit fin qu'à la mort du roi. Cette correspondance est en français <sup>3</sup>. Maurice se piquait d'être écrivain en notre langue. Il avait rédigé un *Commentaire du premier livre de Moïse*, en latin et en français, et des pièces de théâtre, malheureusement perdues <sup>4</sup>. De bonne heure, ses enfants furent mis par lui à l'étude du français. Sa fille aînée Élisabeth, à sept ans, lui adressait de petites lettres en cette langue <sup>5</sup>; son fils cadet Hermann, qu'il avait entouré d'une domesticité française, la parlait à six ans. Sa fille Agnès, dès son plus jeune âge, eut une institutrice française <sup>6</sup>.

Plus tard, au moment de la guerre de Trente ans, sa femme n'hésita pas à faire faire à ses deux jeunes fils Christian et Ernest le voyage de France, bien qu'ils dussent, pour y arriver, traverser d'abord la Hollande et l'Angleterre. A Paris, ils firent la connaissance de Grotius, du duc de la Tremouille et de la belle duchesse de Rohan, que l'on voulait faire épouser à Bernard de Weimar, chef des protestants allemands. Ils passèrent par Charenton pour se rendre à Bourges, où ils étudièrent entre 1635 et 1637, après s'être inscrits dans l'*Album academicum*.

1. Jean Garnier a écrit une *Briève et claire confession de la foy chrestienne*, in-18, 1552, sans lieu, qui est à la Bibl. de la Soc. de l'Hist. du Prot. Son *Institutio gallicae linguae* est de 1558 (v. Stengel, o. c., n° 18). Elle est adressée: D. Ludovico et D. Philippo germanis fratribus, Lantdgraviis Hæssiae, Comitibus in Catzenelnbogen, Diets, Ziegenhain et Nidda, dominis suis clementissimis, et datée de Marbourg, Calendes d'Août. Dans l'*Épître*, l'auteur dit aux jeunes princes que Guillaume, leur aîné, s'est instruit dans les langues, et qu'il faut qu'ils donnent l'exemple au plus jeune, le Prince Georges. Suivant Stengel, ce Garnier aurait été professeur de français à l'Université de Marbourg, dès 1555 (voir *Deutsche Lit. Ztg*, 19 mars 1904, p. 671).

2. Steinhäusen, art. c., 368.

3. Il visita Grenoble, Orange, Avignon, Marseille, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Poitiers, Tours, Blois et Fontainebleau, et séjourna plus longuement à Paris. Il s'intéresse vivement aux ruines romaines qu'il trouve dans le midi de la France; de Poitiers, il va voir les travaux du canal de Dain à Vienne, entrepris par Henri IV, dans l'intention d'en faire de semblables en Hesse. Il admire Fontainebleau et Chambord, Saint-Germain et Saint-Denis, et à Paris, le Louvre, les Tuileries et Notre-Dame. Tous ces renseignements se trouvent dans le manuscrit de son Journal, conservé à Cassel (Cf. Gebauer, o. c., 79-80 et n. 11).

4. Gebauer, o. c., 82 et n. 16.

5. Honnegger, o. c., 117, cf. Gebauer, o. c., 81. Son premier valet de chambre était un français, Chrétien Cornet.

6. Gebauer, o. c., 84. Cf. sur ces détails Grucker, o. c., I, 13.

Le prince Maurice entendait répandre plus loin ses idées et ses goûts. Dans le *Collegium Mauritanum* qu'il fonda pour l'instruction des jeunes gens de la noblesse et de la haute bourgeoisie, l'enseignement du français occupait une large place <sup>1</sup>. Innovation importante, le français était permis pendant les repas, comme le latin <sup>2</sup>. Le Doux (né à Croisille, près de Genève, en 1546) enseigna dans ce collège à partir de 1602 ; c'est là qu'il fit jouer, en français, sa comédie de *Tobie* <sup>3</sup>. Entre 1611 et 1612, un Italien, originaire de Ferrare, successivement professeur à Lausanne, Genève et Heidelberg, fut en possession de la chaire ; en 1620, elle passa à Jacob Thysius d'Anvers <sup>4</sup>.

D'autre part, Maurice fonda ce que nous appellerions aujourd'hui des bourses de voyage. Non seulement il encourageait de jeunes nobles à visiter la France et l'Italie, mais il existe une lettre de lui adressée en 1607 à son ambassadeur à Paris, Jérôme Curion, par laquelle il lui recommandait de confier deux de ses pages à un sieur Gausson, afin que celui-ci les instruisit, les surveillât et les entretenait aux frais du prince <sup>5</sup>.

Après son abdication, il eût voulu s'établir à Paris. On l'en dissuada pour des raisons politiques. Mais il ne s'en enfonça que plus profondément dans l'étude de notre langue, jusqu'à donner un exemple peut-être unique, car en 1631, il fit paraître un *Dictionnaire français-allemand*, dont la Préface exhorte ses nobles élèves à

1. Sur l'enseignement du français en Allemagne voir : G. Kaufmann, *Die Geschichte der deutschen Universitäten*, 2 vol. in-8°, Stuttgart, 1888-1896 ; Dorfeld (D<sup>r</sup> Karl), *Beiträge zur Geschichte des französischen Unterrichts in Deutschland* (Beilage zum Programm des Grossherzoglichen Gymnasiums in Giessen, 1891/92 ; voir aussi *Beiträge zur Geschichte des französischen Unterrichts im 16-18<sup>ten</sup> Jahrhundert* (W. Rein, Encykl. Handbuch der Päd. 2<sup>e</sup> Aufl.), Berlin, 1914 ; Heubach (A.), *Geschichte des deutschen Bildungswesens seit der Mitte des siebzehnten Jahrhunderts*, Berlin, 1905, in-8° ; Voretzsch (D<sup>r</sup> Carl), *Die Anfänge der romanischen Philologie an den deutschen Universitäten, und ihre Entwicklung an der Universität Tübingen*, Tübingen, 1904, in-8° ; Behrens, *Referate und Rezensionen*, à la suite du compte rendu du livre précédent, p. 165 et suiv. dans *Ztschft. f. fr. Spr. u. L.*, 1904, XXVII ; Lehmann (D<sup>r</sup> A.), *Der neusprachliche Unterricht im 17. und 18. Jahrhundert, insbesondere seine Methode im Lichte der Reform der Neuzeit* (Jahresbericht der Annenschule zu Dresden-Altstadt), Dresden, 1904 ; Th. Stüpfle, *Die Universitäten Heidelberg und ihre Beziehungen zu Frankreich*, Schwäbische Chronik (Beiblatt zum Schw. Merkur, 1895, n<sup>o</sup> 258).

2. Gebauer, *o. c.*, 214.

3. *Id.*, *Ib.*, 81.

4. A Marbourg, un Alsacien, Lucas Wetzel, avait déjà publié une *Méthode* en 1599. Un Français de Montpellier, Joseph Poujade, fut professeur de philosophie à l'Académie de Cassel 1616-1624, avant de devenir prédicateur français à Brème (Gebauer, *o. c.*, 81-82). Il est difficile toutefois de supposer qu'il enseignât en français.

5. Ils devaient en outre visiter les « Académies » les plus importantes de France, à savoir celles de Rouen, Chartres, Bourges, Orléans, Blois, Tours, Angers, Nantes, Poitiers, La Rochelle et Bayonne (Gebauer, *o. c.*, 82).



étudier le français, préface sur laquelle je reviendrai. Maurice avait pour la France un culte véritable. Ce n'est pas qu'il veuille nier « que la bienheureuse France n'aye ses fautes et imperfections », mais elles ne sont pas « si excessives et durables qu'és autres Pays ». Vous y trouverez, dit-il à ses nobles élèves, « plus de respect, de credit, d'assurance qu'en aucun autre Pays. Point d'inquisition espagnole, de voleurs de Calabre. Vous supporterez mieux l'air de France que les ardeurs d'Espagne, que les infections et bestes venimeuses d'Italie, que les humiditez d'Angleterre, que la bise des Pays-Bas »... « Vous n'y serez mesprisés par l'orgueil des Espagnols, ni soubconnes d'entretenir des dames par la jalousie des Italiens... »

Guillaume V, en faveur de qui Maurice dut abdiquer en 1627, continua dans la même voie. Lui aussi mit directement la main à l'œuvre. Sous l'influence de l'ambassadeur français La Boderie, il s'éprit de plus en plus de notre langue et traduisit l'*Entretien des bons esprits sur les vanités du monde* de De la Serres, puis l'*Honneste Femme* de Du Bosc. De petits faits de cour sont significatifs aussi et doivent être retenus. Ainsi ayant à nommer un valet de chambre, Gabriel de la Mer, le prince fait faire sa nomination en français <sup>1</sup>. A sa mort, qui fut prématurée (1637), sa veuve Amélie resta fidèle à la France, son alliée. On sait avec quelle ténacité, cette femme supérieure, habile comme un politique et énergique comme un soldat, tint tête à ses ennemis. Tout en portant le lourd fardeau du gouvernement, elle s'intéressait aux lettres et aux arts. Sa cour était toute française. Le futur Guillaume VI, qui devait devenir landgrave en 1650, fut envoyé en France avec son précepteur Jacob von Hoff, de 1646 à 1648 <sup>2</sup>.

On se vantait du reste dans la maison du landgrave d'avoir du sang des Bourbons, et Hedwige-Sophie, fille de l'électeur de Brandebourg Georges Guillaume, et veuve de Guillaume VI, remit en 1649 à Chappuzeau « une curieuse Genealogie des Comtes de Hanau » (d'où était issue Amélie-Elisabeth), destinée à en faire la

1. Gebauer, o. c., 84-85.

2. Le récit du voyage du prince a été conservé. Il est à Cassel (Ms. hist., 4°, 69). Un extrait a été publié par M. Ch. Schmidt (*Bull. Soc. Hist. Prot. fr.*, 1899, 215 et s.).

Il arriva en France par Calais. A Paris, son ami, M. Dorrenberg le reçut, mais il n'y resta que quelque temps. Il vit Essonc, Fontainebleau, Nemours, Montargis, Nogent, Briare, Cosne, Nevers, Moulins, Lyon.

Il fut reçu en prince à Grenoble, par le Gouverneur Lesdiguières et M<sup>me</sup> la Connétable. Il visita Nîmes, Montpellier, Toulouse, Montauban, La Rochelle, Saumur, et revint par Blois, Chambord, Orléans, Etampes, Bourg-la-Reine, Saint-Cloud, Saint-Denis, Charonne.

Une des sœurs de Guillaume VI, fut mariée en 1648 à Louis, duc de la Trémouille et de Thouars, prince de Tarente.

preuve <sup>1</sup>. Quand notre compatriote arriva de Brême en 1650, on lui fit un accueil très chaleureux, et il écrivait à un ami : « J'ay de la peine a m'imaginer que je suis en Allemagne, quand je n'entens parler icy que françois <sup>2</sup>. » On lui avait promis une chaire à l'Université de Marbourg, nouvellement restituée à la branche de Hesse-Cassel. Mais la landgravine mourut l'année suivante (1651).

La Hesse-Darmstadt, quoique du parti impérial, n'était pas non plus fermée à la culture française, loin de là. L'Université luthérienne de Giessen fut fondée par Louis V en 1607. Une chaire de français y fut tout de suite occupée par Philippe Garnier, d'Orléans <sup>3</sup>. En 1611, le 1<sup>er</sup> septembre, une thèse de doctorat y fut même soutenue en français. C'était là un événement extraordinaire et contraire à toutes les traditions <sup>4</sup>. L'étudiant, nommé Auchter, originaire de Pforzheim, sur les conseils de son maître, Ph. Garnier, avait rédigé une « Harangue Française de la louange, fondation et situation de la tres celebre Academie de Giesse et des Professeurs et exercices divers qui sont en icelle ». Le doyen, Conrad Bachmann, lança des invitations. Il n'en faudrait pas conclure du reste qu'il y eût un public prêt à écouter la harangue. Beaucoup de braves gens étaient comme les parents d'Auchter : ils voulaient que leur fils sût le français, ils ne le savaient pas eux-mêmes. Le doyen, en les engageant à venir, confessait sa propre ignorance : « neque ipse intelligo. » On croyait cependant devoir assister à la cérémonie. La langue française n'était-elle pas, comme le disait la dédicace à des princes badois, celle qui était « le plus en usage dans la cour des Princes et Seigneurs, et de la quelle on se sert coustumierement en toutes conversations et devis familiers <sup>5</sup> » ? N'est-ce pas là une preuve du prestige qu'exerçait dès lors notre langue ? On lui faisait le même honneur qu'à la latine. Sans l'entendre, on l'écoutait avec déférence.

En 1614, Marcel Oliva succéda à Garnier, parti pour Leipzig. On

1. Chappuzeau, *L'Allemagne, ou relation nouvelle de toutes les Cours de l'Empire*. Paris, 1673, 4°.

2. Chappuzeau devint secrétaire de la landgravine, et même de Guillaume VI, son fils. La princesse avait chargé ce Français de 25 ans d'écrire l'histoire de son règne. Elle lui en fournit même les matériaux : « Elle daigna, dit Chappuzeau, plusieurs fois m'appeler dans son cabinet pour me donner de sa propre bouche des memoires de son Regne... Mais sa mort prevint le dessein qu'elle avoit de m'instruire d'avantage, et ces memoires sont demeurez imparfaits. » (*Europe vivante*, I, 334.) Cf. Meinel, o. c., 7, n. 2.

3. Behrens, *art. cit.*, 172 et n. 12. Dorfeld (o. c., note 7) avait affirmé qu'il n'en était rien.

4. Id. *ib.*, 165-166 et n. 3 ; cf. *H. L. F.*, II, p. 37 et n. 2.

5. Id., *ib.*, 166, n. 3.

ne sait jusqu'à quand il garda la chaire, car il mourut en 1634 à Marbourg, où l'Université avait été transférée et où elle demeura jusqu'en 1650 <sup>1</sup>. Il fut remplacé par Jacob de Bleu, en 1642 <sup>2</sup>.

ARCHEVÊCHÉ DE COLOGNE. — En 1564, Pierre de Gand avait obtenu l'autorisation d'ouvrir une « wälsche Schule » à Cologne <sup>3</sup>. Il avait été précédé dans la ville par un autre Gantois, Gérard du Vivier, dont le nom est plus connu, car il a composé pour ses élèves des manuels qui sont venus jusqu'à nous <sup>4</sup> : *Grammaire Française* (1566), *Briefve institution de la langue française* (1568) <sup>5</sup>, *Les Fondaments de la langue française*, (1574), auxquels il faut joindre un petit recueil de *Synonymes* (1565) et des *Lettres missives familières entremeslées de certaines confabulations* (Cologne 1591), des dialogues « traittans du faict de la marchandise <sup>6</sup> », etc.

D'après son épître dédicatoire « aux Bourgmaistres, Conseillers et Bourgeois », datée du 15 février 1568, aucune école n'aurait pu vivre avant la sienne « à cause possible, qu'à la pluspart il à semblé chose malaisée, ou du tout impossible, en ce Pays » (p. 3). Est-ce vrai ? En tout cas, l'école de du Vivier se maintint, pendant vingt ans au moins, nous le savons par une dédicace datée du 1<sup>er</sup> octobre 1588 <sup>7</sup>.

Au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle, l'intérêt qu'on portait dans la

1. Behrens, *art. c.* 172 et n. 13. Voici des indications que Marcellus Oliva donne sur l'enseignement du français en 1629 : « In erudiendis Linguae Gallicae Studiosis uter Grammaticâ Gallicâ Johannis Serrei Doct. Med. Cui adjungam Favum Praeceptorum Linguae Gallicae Danielis Martini, et ipsius Colloquia Latino-Germanica, atque etiam Theatrum Mundi Petri Boaystei de miseris et excellentiâ hominis, cum aliis quotidianis exercitiis, ad cognitionem Linguae Gallicae acquirendam, necessariis. Marcellus Oliva, Parisiensis, Ling. Gallicae Prof. publ. » et plus loin... « Grammaticam Gallicam Serrei... et Garnerij explicabit, cum aliis Exercitiis quotidianis » (*Id.*, 169, n. 8).

2. Sur De Bleu, voir Behrens, *art. c.*, 173, n. 14, et 180.

3. Ennen, *Geschichte der Stadt Köln*, IV, 848, dans Steinhausen, *o. c.*, 379, et cf. H. Boos, *Gesch. der rheinischen Städtekultur*, 4 vol., 2<sup>e</sup> éd., 1901.

4. Voir Stengel, *o. c.*, 21, 23, 27.

5. Stengel, qui n'a pas trouvé ce livre, hésite sur les dates des éditions. L'exemplaire de la *Briefve Institution* que je possède, a été imprimé à Cologne, chez Wilhelm von Lützenkirchen, en 1596. Mais la préface « aux bourgmaistres de Cologne » est datée « De nostre Escole Française, ce 15 de febvrier 1568. »

6. Dorfeld, *o. c.*, 7, 5 et note 1 ; Steinhausen, *art. c.*, 378-379 ; Stengel, *o. c.*, p. 30, n. 1.

7. Plusieurs livres, composés ailleurs, ont eu alors des éditions à Cologne, ainsi le *Petit Lexique* et les *Dialogues* de Barlamont (voir Stengel, *o. c.*, p. 22, n. 2). Mais s'agit-il simplement de faits de libraires qui prennent leur bien où ils le trouvent, et s'adressent au public ? S'agit-il d'écoles qui se procurent des manuels, nous l'ignorons.

En 1588, avait aussi paru à Cologne une *Grammatica Gallica* de R. A. Lummé maître d'école. Il la présente comme indispensable à tout le monde « insbesonderheit bey dieser jetziger welscher Welt » (Gebauer, *o. c.*, 5, n. 1 ; cf. p. 7).

ville à la langue française n'avait pas déchu. Au front d'une méthode que publie Doergang, en 1604 (Stengel, n° 45), l'auteur inscrit ces mots : « Institutiones in linguam Gallicam... Germanos inprimis, qui eius linguae flagrant desiderio explebunt gaudio », c'est-à-dire : Institutions en langue française.... Les Allemands surtout, qui brûlent du désir de la savoir, en seront remplis de joie. Nous avons plusieurs indices que, de ce désir certains brûlaient réellement.

Il n'y avait point de cour à Cologne, mais la ville était un grand centre d'imprimerie, et on sait combien de livres français sont réellement sortis de ses presses, sans parler de ceux qu'on leur attribue fausement. Rien d'étonnant donc que tout un public ait voulu connaître le français. Il y trouvait un sérieux avantage.

Dans les environs, à Soest, Alexandre du Pré avait ouvert une école très appréciée<sup>1</sup>. A Neuss, les religieuses du Saint-Sépulcre enseignaient notre langue aux jeunes filles de condition élevée, en même temps que le latin, la musique et les travaux manuels<sup>2</sup>. A Elberfeld, un livre de l'Eglise réformée (1509-1601), fait mention d'un certain Jacob Amari, qui était maître de français : « alhie die Kinder frantzosch lehret<sup>3</sup>. »

NASSAU ET PAYS VOISINS. — De ce côté, on signale quelques faits qui indiquent que notre langue avait pénétré dès le xvi<sup>e</sup> siècle. Ainsi à Dillenburg, au nord de Mayence, un écrit du 3 juillet 1581, intitulé « Bedenckens wie zu Dillenburg eine ansehnliche gute Schule zu bestellen » (Considérations sur les moyens d'établir à Dillenburg une bonne école), contient cette réflexion : « Il ne serait pas mauvais que l'on enseignât le français dans cette école »<sup>5</sup>.

Les princes des diverses branches de Nassau apprenaient notre langue. Un fils d'Albert de Nassau Saarbruck, Louis II (1565-1627) visita Genève, Lyon, et s'établit même longtemps à Paris<sup>6</sup>. Duez raconte avoir été précepteur français dans cette cour de Nassau-Saarbruck. Il s'agit sans doute des fils de Guillaume-Louis (1590-1640), c'est-à-dire des petits-fils de Louis II, Craton,

1. Dorfeld, o. c., 7.

2. Id., *ib.*, 8, n. 4.

3. Id., *ib.*, 7.

4. En 1624, parait à Cologne une nouvelle grammaire de Jean Basforest (Stengel, o. c., 70). Ennen, dans son *Histoire de la ville de Cologne*, IV, 848, cité par Steinhäuser, *art. c.*, 379, dit que ce Basforest professait à Cologne. Je n'ai malheureusement, sur lui aucun renseignement.

5. Dorfeld, o. c., 8. Il y avait eu une église de réfugiés français.

6. Gebauer, o. c., 97. Il avait accompagné l'armée que Wolfgang de Bavière amenait à Coligny.

Jean-Louis, Gustave-Adolphe et Walrad. Mais la traduction qu'il fit de Comenius est dédiée à Guillaume X de Nassau-Orange.

Nous verrons que de ces cours on écrivait en français au roi de France, et lors des traités de Westphalie, celui des ambassadeurs impériaux qui parlait le plus volontiers le français, appartenait à une des branches de la famille. C'était Jean-Louis de Nassau-Hadamar (1590-1653) <sup>1</sup>.

En 1609 Potier d'Estain enseignait à Dortmund. Mais auparavant il avait été à Essen, où non seulement il était bourgeois, mais « notarius publicus », en même temps que professeur de langue, d'écriture et de calcul <sup>2</sup>. Il paraît avoir eu pour élèves de grandes dames, auxquelles il dédie son livre.

FRANCFORT. — Dès 1554, des réfugiés calvinistes, amenés par le pasteur Valérand Poullain, étaient arrivés dans la ville, où ils avaient été autorisés à s'établir. D'après la « Chronique » de Lersner, leur maître d'école aurait été un nommé Georg Maupon. En 1561, on y comptait 2036 étrangers, dont un grand nombre de langue française ; mais on leur retira l'exercice public de leur culte. Victimes du fanatisme catholique, ils étaient maintenant la proie du fanatisme luthérien. En 1596, on poussa l'intolérance jusqu'à leur interdire l'exercice privé, après l'autre. De sorte que les écoles qu'avaient pu fonder les calvinistes français n'ont eu qu'une existence éphémère. Nous savons les noms de quelques maîtres, Jean de Roy, Jean de Mattys, Jean Sauvage, par les persécutions dont ils furent l'objet. Ce dernier, accusé presque d'immoralité, en tout cas d'impiété, par des concurrents allemands qui le jalouaient, fut considéré comme apostat. Il partit pour Hanau, où en 1593, avec l'autorisation du comte Louis II, s'était établie une colonie considérable de huguenots français. Sauvage y ouvrit une école <sup>3</sup>. D'autres cal-

1. Quand le comté tomba entre les mains des Lorrains, l'église réfugiée en souffrit ; mais ce malheureux pays était destiné à passer encore d'un maître à l'autre. Il fut Français juste à temps pour que la Révocation lui fût appliquée, et quand la religion réformée s'y rétablit, ce fut en allemand.

2. Sa *Grammatica Gallica* (Bibl. Grand-ducale de Darmstadt, C. 1235, 23) a été imprimée à Cologne en 1603. La Préface, datée du 1<sup>er</sup> août, est adressée à « Fürstin und Frawen | Frawen Margarethen Elisabeth | des Kayserl. Frey. weltlichen Stifffs Essen | auch Freckenhorst | Abdissin, etc... Geborner Grävin zu Manderscheid und Blaue Reuhaimb etc. Fräuwlin zu Gerolstein | seiner gnädigen Fürstin und Frauwen. Und den | der Wollgebornen Grävin und Fräuwlin | Margarethen von Dhaun | Grävin zu Falckenstein und Fräuwlin von Oberstein und Bruch, seinem Gnädigen Fräuwlin | zu Ehre.

3. *Une Église réformée au XVII<sup>e</sup> siècle ou Histoire de l'Église wallonne de Hanau depuis sa fondation jusqu'à l'arrivée dans son sein des réfugiés français*, par J. B. Leclercq, Hanau 1868, Imprimerie des orphelins, in-8° ; cf. Bettina Strauss, *La culture française à Francfort au XVIII<sup>e</sup> siècle*. Paris, 1914, 4-7 et 16.

vinistes furent bannis en 1592. Au reste, Bockenheim, à la porte même de Francfort, appartenait aussi aux comtes de Hanau, et quelques-uns n'allèrent pas plus loin que ce village. D'autres, satisfaits de pouvoir venir entendre l'office à Bockenheim, restèrent à Francfort. Mais il est évident que l'intolérance luthérienne, qui faisait aux réfugiés une situation si précaire, ne permit guère à leur influence de s'exercer<sup>1</sup>. On veillait sur cette langue par laquelle s'introduisait un « maudit poison »<sup>2</sup>.

Néanmoins, vers 1600, Helfenstein a compté six maîtres de langue française, orthodoxes sans doute : Jacques de Voss, Laurent Alleintz, Georges de Lauen, Cornelius de Rame, et la femme du brasseur Servatius Lewart. Le grand commerce de livres dont les foires étaient l'occasion devait se faire encore la plupart du temps en latin. C'est certainement en cette langue qu'un Henri Estienne y faisait ses affaires. Il n'est que de consulter les catalogues.

**BADE.** — En Baden Dourlach les princes avaient également étudié le français. C'est à Frédéric, Charles, et Christophe, fils de George Frédéric, qu'est dédiée la grammaire de de Serres, imprimée à Strasbourg<sup>3</sup>, en tête de laquelle on lit la célèbre lettre apologétique de Havenreuther. Samuel Bernhardt était devenu, avant 1616, conseiller de son Altesse<sup>4</sup>.

**WÜRTEMBERG.** — L'infiltration française était très ancienne dans le Wurtemberg. Elle remontait au temps où, en l'absence de toute descendance mâle du duc de Montfaucon, une partie du duché de Montbéliard passa par mariage dans la famille du duc Eberhard IV. Au xv<sup>e</sup> siècle, deux fils du duc Ulrich V, Eberhard et Henri, avaient été élevés en Franche-Comté ; Eberhard fut même sacré chevalier au moment du couronnement de Louis XI<sup>5</sup>.

Christophe, qui régna entre 1550 et 1568, fut par la volonté d'un père méfiant, tenu pendant huit ans loin du Wurtemberg. Or, il passa tout ce temps à la cour de François I<sup>er</sup> et y prit du service<sup>6</sup>, si bien qu'il obtint une pension annuelle du roi de France. Une fois rentré dans son pays, il garda des relations régulières avec ses amis

1. Voir Dorfelf, *o. c.*, 6, n. 3.

2. Bett. Strauss (*o. c.*, 17-18) a trouvé ces mots dans une supplique du maître d'école Alleintz. Et Alleintz était lui-même un réfugié !

3. Voir une préface de juin 1603.

4. Ritter, *Bull. Soc. Hist. Prot. fr.*, 1897, 259.

5. Gebauer, *o. c.*, 89-90.

6. Il y aurait, dit-on, pris part à une guerre (Gebauer, *o. c.*, 91-92).

français. Le père d'Henri IV, Antoine de Navarre, était lié avec lui d'une « suavisissima et jucundissima amicitia ». Jusqu'à ses derniers jours le prince correspondit avec lui et avec d'autres personnages. Sa cour se ressentit de ses inclinations. Notre vie rurale, notre architecture y furent imitées. Sous son successeur, on traduisit la Vénérerie de Jacques du Fouilloux. De Thou avait fort apprécié la culture de la cour de Stuttgart.

A la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, monta sur le trône de Wurtemberg un descendant de la lignée de Wurtemberg-Montbéliard : Frédéric I<sup>er</sup>, né en 1586, qui, dès son enfance, avait été entouré de Français, et qui, une fois au pouvoir, eut des conseillers et des fonctionnaires d'origine française. Il aimait notre culture et notre langue. Elle figure avec l'italien, en même temps que la jurisprudence, l'histoire et la politique, dans les matières qu'étudiaient les jeunes gens nobles, au « Collegium illustre » de Tübingen, fondé en 1588 par Louis de Wurtemberg <sup>1</sup>.

En 1603, Jean Frédéric, fils aîné du duc régnant, fut envoyé à Paris, où sa conduite du reste laissa tellement à désirer qu'on le rappela bientôt <sup>2</sup>. Ce fâcheux exemple n'empêcha pas cependant ses frères et plus tard un de ses neveux, Ulrich, d'y venir à leur tour <sup>3</sup>.

Des Wurtembergeois, désireux d'apprendre le français, venaient à Montbéliard. De cette ville partaient aussi quelques habitants qui allaient enseigner le français au dehors. Ils se rendaient naturellement en Wurtemberg surtout, mais ailleurs aussi. Rayot de Saint-Julien, qui fut professeur à Brême, et y imprima divers livres de théorie et d'exercices (1643-1656) était « Monbelgardois <sup>4</sup>. »

1. Sur ces princes en France, voir Gebauer, *o. c.*, 213-4.

2. Gebauer, *o. c.*, 93.

3. Il ne faudrait pas croire que la cour de Wurtemberg fût pour cela une cour mixte. Quand la duchesse Sybille de Wurtemberg, veuve de Léopold-Frédéric, vint se fixer à Héricourt, où elle resta jusqu'à la conquête française, en 1677, elle fit convertir une salle en une chapelle où l'on faisait le culte en allemand (*Bull. Soc., Hist. Prot.*, 1892, 432). Il est probable qu'elle ne savait pas d'autre langue. Il y avait à Montbéliard une église allemande.

4. Voir Stengel, *o. c.*, n° 90.

## CHAPITRE III

### LE FRANÇAIS DANS LE RESTE DE L'ALLEMAGNE

**SAXE.** — Comme on le voit par ce qui précède, la langue française fut surtout étudiée dans la région Rhénane, et dans les pays voisins. Elle s'étendit pourtant plus loin, jusque dans des contrées qui ne touchaient point à la France. C'est même dans une université lointaine, celle de Wittemberg, qui appartenait à une des branches des électeurs de Saxe, et dont Luther venait de rendre le nom à jamais célèbre, que notre langue paraît avoir été pour la première fois admise dans les programmes d'une Université <sup>1</sup>. Wittemberg donnait là un grand exemple de hardiesse et de clairvoyance. Un Français, Guillaume Rabot, de Salène, d'origine Dauphinoise, fut admis à y professer en 1572 <sup>2</sup>. L'ami de Calvin se rend compte de l'importance de cette innovation, et dans sa leçon d'ouverture, il proclame qu'il donne le premier l'exemple d'enseigner en public une langue étrangère, qui jusque là n'avait point de place dans les Universités <sup>3</sup>.

Assurément, le nouvel enseignement n'était pas mis sur le même pied que les autres disciplines. Le Professeur n'avait point d'appointements réguliers, mais une simple gratification de 100 florins par an. Une annonce que j'emprunte à un des programmes des Marburger Vorlesungsverzeichnissen en dit long à ce sujet : « Il y a, dit-elle, des maîtres très expérimentés, qui enseignent le français, l'anglais, la calligraphie, la gymnastique, la danse et le dessin <sup>4</sup>. De

1. Ce n'est pas toutefois l'avis de Stengel, ainsi que nous l'avons vu plus haut.

2. Voretzsch, *o. c.*, 7. Une étude détaillée sur Rabot a été publiée par Wahlund dans *La Philologie française au temps jadis (Recueil de Mémoires philologiques, présenté à M. Gaston Paris par ses élèves suédois, à Paris le 9 août 1889. Stockholm, 1889)*. En dehors d'une biographie aussi détaillée que possible, on trouvera dans cette étude le texte intégral de la leçon d'ouverture de Rabot : *Oratio de gente et lingua francica*.

3. « Novo exemplo prodeo in publicum traditurus præcepta linguæ peregrinæ, -cujus in Academiis nullus hactenus fuit usus. » Dans un article que j'ai publié sur ce sujet, une erreur d'impression m'a fait dire que cette phrase était écrite à Calvin. Rabot a bien correspondu avec Calvin, mais pas à cette date, puisque Calvin était mort.

4. Non desunt Magistri peritissimi, qui linguam Gallicam, Anglicam, Calligraphiam, Athleticam, artem saltandi et delineandi recte doceant.



même, en 1603, à Essen, Potier d'Estain enseignait à la fois le français, le calcul et l'écriture <sup>1</sup>. Mais la chose a peu d'importance. Plusieurs d'entre nous ont encore connu le temps où les langues étrangères étaient considérées de la sorte, et où le professeur chargé de les enseigner était un émigré, polonais ou croate, de son métier bottier ou ancien militaire. Malgré tout, Rabot portait le titre de Professor publicus, et pouvait dire à ses auditeurs qu'il était engagé par le Prince. Toute l'affaire était là <sup>2</sup>. L'établissement dura et Rabot eut des successeurs : Catharinus Ledoux (Dulcis), et après lui, Abraham de la Faye, puis Conrad Durbal, qui portèrent le titre de professeurs extraordinaires <sup>3</sup>.

AUTRES VILLES ET ÉTATS — On trouve de-ci de-là des indices qui permettent d'affirmer que des écoles de français s'étaient ouvertes dans bien des endroits. Il y en avait à Nuremberg. Et si le conseil de ville repoussa en 1612 la proposition d'un Français d'ouvrir une école dans laquelle chacun pouvait apprendre le français en trois mois, c'est sans doute qu'il se défiait d'une charlatanerie, non qu'il jugeât l'enseignement inutile <sup>4</sup>. La preuve en est que Levinus Hulsius, l'auteur bien connu du Dictionnaire français-allemand, avait professé le français dans la ville <sup>5</sup>.

Casp. Laudismann, semble avoir tenu école à Leipzig et à Brieg sur l'Oder <sup>6</sup>.

Quand Chappuzeau arriva dans la ville de Brême, « porté par une barque de Frise » (1649), il eut l'honneur, en moins de huit jours « de prononcer deux discours dans le grand Temple en présence de ceux du Magistrat, des Professeurs et du Peuple qui entendoient nôtre Langue <sup>7</sup>. » Il est malheureux qu'il ne nous ait pas dit si cette élite était nombreuse. Il suffit, pour que le fait mérite d'être signalé, qu'on ait pu en réunir une à cette occasion.

Au delà du Brandebourg et jusque sur les rives de la Baltique, notre langue avait pénétré chez les derniers ducs de la Poméranie,

1. Dorfelf, o. c., 7 et 5, n. 1.

2. « Conductum me esse scitote, Auditores optimi, ab Illustrissimo Principe, Duce Saxoniae Electore, Domino nostro Clementissimo, ut in lingua Gallica discendi cupidos exerceam. »

3. Steinhausen, art. c., 380, dit qu'en 1613, La Faye était à Iéna, et en 1607 Phil. Garnier à Leipzig. Jacques de Maliverne de la Moche, de Saumur, a été professeur de français à l'Université de Marbourg, et déjà en mars 1686 il est désigné comme professeur de langue française et de géographie.

4. Steinhausen, o. c., 380.

5. Dorfelf, o. c., 8.

6. Stengel, o. c., 61 et note.

7. L'Allemagne, 533-534.

car en 1608, le duc Bogislas XIV et Georges, tous deux fils de Bogislas XIII, reprochent à leur frère de ne pas leur avoir écrit de lettre en français. Le premier mettait, paraît-il, à côté de son nom : « ma propre main <sup>1</sup>. »

1. Steinhausen, *art. c.*, 2<sup>e</sup> partie, 3<sup>e</sup> l. 28. En 1539 André Magier, d'Orléans, enseignait déjà le français dans la famille des princes (*Id.*, *art. c.*, 360). Sur ce Magier, voir l'article de Stengel cité plus haut.

## CHAPITRE IV

### LES ALLEMANDS EN FRANCE

**GÉNÉRALITÉS.** — On vient de constater qu'il existait un certain nombre d'écoles de français en Allemagne au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle, et on serait déjà en droit d'en conclure qu'une partie de la société allemande s'était mise à l'étude de notre langue.

Il est temps d'ajouter qu'une foule de jeunes Allemands venaient aussi à l'école en France. Je sais bien qu'il ne faut pas compter à cette époque comme étudiants de français tous les étudiants inscrits dans les Universités de notre pays. La nation d'Allemagne a toujours été une des plus peuplées de l'Université de Paris, et il n'est pas du tout sûr que ses membres aient toujours appris le français, qui ne franchissait pas la porte des collèges <sup>1</sup>.

On les voit fréquenter Montpellier. Or il est bien certain que ce n'était pas là, en plein pays provençal, qu'ils pouvaient apprendre à parler français, ils le savaient bien. Ce qui les y attirait, c'étaient des avantages d'un tout autre ordre <sup>2</sup>.

**LES VILLES D'UNIVERSITÉS. ORLÉANS.** — Quoi qu'il en soit, au xvii<sup>e</sup> siècle, l'affluence des Allemands reste grande, au moins pendant les périodes où les circonstances politiques le permettaient. Nous le savons de plusieurs façons et, d'abord, directement, par les documents provenant des anciennes Universités. Les guerres civiles vidaient de temps en temps les auditoires. Mais, la tourmente passée, l'attrait était si fort que les étudiants ne tardaient pas à repa-

1. Cependant certains auteurs allemands mettent de bonne heure cette affluence d'étudiants au nombre des causes qui corrompaient l'allemand : « *Lingua apud Germanos sic satis pura et peregrinorum vocabulorum commixtione non fuerat turbata usque ad tempora bellorum transmarinorum et torneamentorum in Gallia repertorum quibus ab iis qui artes palaestricas ibi discabant, ubi postea ab illis etiam qui studiorum gratia Parisios adibant non pauca Gallica ad nos delata sunt* » (Steinhäuser, *art. c.*, 351-2).

2. La Faculté de Médecine est « renommée par toute l'Europe ». Elle est fréquentée par des étudiants venus de tous les points de France, « et les Etrangers, particulièrement les Alemans, font volontiers du sejour dans la ville, ou ils ont eu adresse jusque icy à Laurens Catalan, Maistre Apothicaire de la ville, tant pour la langue Allemande dont il a cognoissance, que pour sa correspondance à Lyon, et aux villes d'Allemagne, pour leur fournir de l'argent » (*Voy. de France*, 129).

raître. Ainsi nous possédons le registre des écoliers allemands inscrits à l'Université d'Orléans, et il a été étudié <sup>1</sup>. Sous François II, ils étaient 64, dont 21 nobles et 43 roturiers. Depuis 1562, dans la période de la guerre civile, le nombre s'abaisse presque à rien : 4. Ensuite, on en retrouve 13 (7 nobles, 6 roturiers), et le repeuplement est très lent. Il faut arriver jusqu'en 1570, pour que la nation se reforme. Alors elle compte 37 membres (17 nobles, 20 roturiers), retombe en 1575 à 21, en 1588 à 16, et enfin à 0. En 1594, 8 étudiants seulement ont reparu, et en 1595, ce chiffre se maintient ; mais en 1599, quand le roi Henri IV vient visiter la ville, et qu'il demande au chef de la nation allemande le nombre des Allemands qui habitent Orléans, leur représentant peut répondre qu'ils sont à peu près 130. « S. M. me demanda s'ils étaient tous nobles ; je lui dis qu'il y en avait plusieurs et bien plus, des comtes et des barons ; le roi ajouta que par leur présence ils feraient beaucoup d'honneur à cette Université ; et c'est ainsi qu'il nous congédia <sup>2</sup>. »

Ces renseignements concordent tout à fait avec d'autres. J'ai fait allusion, au tome III, p. 720, à un Itinéraire allemand en France, dit de Jodocus Sincerus. Sincerus s'appelait de son vrai nom Zinzerling, et son livre fut publié en 1616, à la suite d'un consciencieux voyage qui avait duré quatre ans. L'auteur a parcouru en particulier les villes du centre de la France, et voici ce qu'il a vu. Partout les étudiants allemands foisonnent. Il y en a jusque dans les cuisines, où du reste ils ne font pas mal de causer avec « les marmitons qui tournent la roue d'Ixion » <sup>3</sup>, car certains enfants nobles, venus à la suite des princes d'Allemagne, ont appris là le français plus rondement que ceux qui s'épuisent... à absorber la moëlle de cette langue. A Orléans en particulier, les Allemands forment une nation à côté des « nations » française, picarde et normande. Si bien qu'après y avoir séjourné quelque temps, le jeune étranger fera bien d'aller dans une ville où ses compatriotes n'affluent pas en si grand nombre <sup>4</sup>.

SAUMUR. — Nous avons aussi des renseignements sur l'Académie

1. Voir *Chronique historique extraite des Registres des Ecoliers allemands étudiant à l'Université d'Orléans*, par Eug. Bimbenet (*Mém. de la Soc. d'Agriculture, Sc. Belles-Lettres et Arts d'Orléans*, 1874, 2<sup>e</sup> s., vol. 16, p. 185 et suiv.).

2. *Ib.*, p. 263.

3. Jod. Sincerus, *Voyage dans la vieille France*, trad. Thalès Bernard, Paris et Lyon, 1859, in-12°, 28.

4. *Id.*, *ib.*, 62, 85-6. De Varennes constate que bon nombre vont à Beaugency « pour esuiter (éviter) la hantise trop grande des habitans d'une mesme ville, et pratiquer plus fidelement la langue Française » (*Voy. de Fr.*, 49).

protestante de Saumur, fondée en mars 1593 par Duplessis Mornay. Sur les 118 signatures inscrites à l'*Album amicorum* que les étudiants avaient offert à leur maître de danse, les Allemands étaient en grande majorité, et la plupart d'entre eux appartenaient à la noblesse <sup>1</sup>. A Saumur, dit un Manuel de voyage, « le charme du lieu et le bon marché de la vie », les écoles pour toutes sortes d'exercices, attirent aussi beaucoup d'Allemands en même temps que des Belges et des Anglais.

ANGERS. PORTIERS. — D'autres itinéraires complètent celui-ci. A Angers, dit « le Voyage de France », dont les étrangers visitent l'Université, il y a une des promenades qui s'appelle le « Pré des Allemands », parce qu'il a été « donné à la ville par un de la Nation, lequel y estudioit <sup>2</sup>. »

A Portiers, suivant le même, ils se réunissent en nombre considérable, si considérable que les plus consciencieux des jeunes gens, pour éviter de rencontrer sans cesse des compatriotes et pour faire de véritables progrès, sont obligés de se retirer à Saint-Jean d'Angély <sup>3</sup>.

AUTRES UNIVERSITÉS. — Dans un faubourg de Bourges se trouvaient, au dire de Sincerus, deux auberges tenues par des veuves. L'une d'elles était si fréquentée par les jeunes gens d'outre-Rhin que l'hôtesse était surnommée « la mère des Allemands <sup>4</sup>. »

De Paris — la chose paraîtra étrange, — nous savons peu, car les registres de l'Université sont perdus, mais il nous reste quelques témoignages. Ainsi, parmi les Allemands qui ont séjourné en France en qualité d'étudiants, se trouvait un nommé Oswald Schmend,

1. Voir A. Joubert, *Les étudiants allemands de l'Académie protestante de Saumur et leur maître de danse (1625-1642)*. Angers, 1869, 8°, p. 3-5. Tirage à part de la *Revue de l'Anjou*.

2. L'Université d'Angers est renommée... La Philosophie, les Boursiers Normands, qu'on y appelle, du Bueil, et l'Humanité, qu'on nomme de la Fourmagiere, y ont leurs Collèges. A cause de cela... la ville est fréquentée des Estrangers. Le Pré qu'on nomme des Allemands,... a été donné à la ville par un de la Nation, lequel y estudioit » (De Varennes, *Voy. de Fr.*, 67-68, 2° pagination).

3. (*Voyage de France*, 96). De Varennes leur recommande le séjour de Thouars ou de Loudun.

4. O. c., 112. A Bourges « on parle bien, dit aussi le *Voyage de France* (34, 2° pagination), et approchant du langage d'Orléans. » Lorsqu'un étranger ne connaît pas encore suffisamment le français, en quittant Bourges, il devra aller ailleurs, « où il continuera d'apprendre, et se confirmera en ce qu'il y savait desia : c'est en une ville qui n'est pas tant cogneüe et estimée des Estrangers, sçavoir Moulins en Bourbonnois » (*Id.*, 40-41, 2° pagination).

qui fut précepteur dans la famille Le Coq, et qui nous a laissé un album de pensées que ses amis lui avaient dédiées. Il y en a en latin, en grec, en allemand, mais aussi en français, et cet *Album Amicorum* fourmille de renseignements précieux <sup>1</sup>, en particulier on y trouve celui-ci, qu'en 1607, Schmend a rencontré à Paris une foule de ses compatriotes <sup>2</sup>.

D'autres pays, limitrophes de France : Sedan, Genève, avaient aussi leurs écoles, très fréquentées <sup>3</sup>.

DANS LES VILLES DÉPOURVUES D'UNIVERSITÉS. — C'est un fait très digne de remarque que des villes, où aucune possibilité de continuer leurs études ne leur était offerte, aient attiré une foule d'étudiants allemands. Il nous montre en effet ce que, peu à peu, les étudiants s'étaient habitués à venir chercher en France. Jadis, c'était exclusivement une culture latine. Désormais, ils ont appris à vouloir autre chose encore. Sans doute, le droit romain, dont l'enseignement est parfois proscrit chez eux, les attire, mais aussi la langue française. Pour être sûr de la bien apprendre, ils se rendent dans des villes du centre où le français passe pour très pur <sup>4</sup>.

Les Archives de Blois, en partie détruites, ne renferment plus, paraît-il, de documents sur le séjour des étrangers. Nous savons pourtant que ce fut toujours un de leurs rendez-vous de prédilection. « Les habitans [de Blois] sont courtois envers les Estrangers », dit Olivier de Varennes, et « la langue Françoisse y est en sa pureté

1. Il est conservé en manuscrit à la Bibl. de la Soc. d'Hist. du Prot. fr., sous le nom de *Aus dem Stammbuch von Oswald Schmend, der 1606-1610 in Sedan und Paris lebte, zeitweilig als Hauslehrer in der Familie Le Coq, nachher in Pfälzischen Diensten*. Le conservateur, M. Weiss, a eu l'obligeance de nous le communiquer.

2. Ce sont Jean Philippe Graue, de Nassau Katzenelenbogen et ses frères, Georges et Jean Louis ; en 1608 : J. Daum de Nassau, M. J. H. Sprenger, le « Camer Meister Sengel » de Dillenburg, Jean Philippe Schilt, Gaspard Geysius, les frères Bartholomé et Paul Khevenhüller d'Aichelberg, barons de Landscron et Weremberg ; Frédéric Stadtmann, Hermann Weiss, Philippe Abbas, Joan de Raesfelt, Berent de Heiden, Nicolas Rücker de Francfort, Carl Paull, Louis Frédéric Öch Bozberg, Palatin. En 1609 : Christophe, Burgrave et baron de Dhona ; et Elias Reutter.

A Orléans, les frères Neidhard Adam et Wolfgang Balthazar de Chreilshheim.

3. A Sedan, Oswald Schmend rencontre Philip Cluverius Varcaeus, Theodorus Schalichius, d'Emmerich, Jeremias Barth, de Silésie, Adam Wilhelm Hütwohl de Kreuznach sur la Nahe et Ernest Klenck.

Sur Genève, voir Bernard Bouvier, *Fac. des Lett. de Genève*, Genève, 1896, p. 33.

4. Cf. Davity, *Desc. gén. de l'Europe*, 1660, II, 27 : « Il y a certaines villes en France, dont les habitans ont la reputation de mieux parler ; sçavoir Tours, Blois, Paris, et Orleans ; la commune opinion donne le laurier à Orleans et à Blois, les estrangers, qu'on y void séjourner exprés pour y apprendre la langue, en peuvent estre un témoignage. Comme dans les villes ce sont les personnes mieux eslevées, et de meilleure condition qui parlent le mieux, ceux aussi qui hantent la Cour emportent le prix sur ceux qui en sont éloignez. »

et délicatesse en la ville et aux champs. Elle y est mesmes enseignée aux Estrangers, qui y profitent doublement et par la pratique, et par les préceptes contenus en certains livres faits sur les lieux <sup>1</sup>. »

Il n'y a aucun doute en ce qui concerne ces « certains livres faits sur les lieux », il s'agit là de la Grammaire de Ch. Maupas. Voici maintenant plus de trente ans que j'ai, pour la première fois, montré toute l'importance de ce manuel <sup>2</sup>. Depuis lors l'occasion s'est présentée de le citer dans cette histoire en cent endroits. Il importe ici de rappeler de quelle autorité ce maître, si injustement oublié, ce simple chirurgien, improvisé professeur, a joui dans toute l'Europe <sup>3</sup>. Tous les auteurs d'*Itinéraires* envoient les jeunes gens vers lui : « Ad linguæ cognitionem faciliorem et accuratorem omnino legenda est Grammatica Gallica *Caroli Maupasii Blesensis*, quæ nuperrime in Latinum est translata <sup>4</sup>. » Jodocus Sincerus n'est pas moins élogieux. Il signale à Blois la présence de « Maupas », à « qui tout le monde accorde la palme de sa profession ». Il existe, dit-il, de lui des préceptes et des observations... utiles, moins aux commençants qu'à ceux qui parlent déjà un peu <sup>5</sup>. Quand Martin et Spalt eurent leur querelle, le premier en appela, nous l'avons vu, à l'autorité de Maupas, chef des grammairiens, *grammaticorum ducem* <sup>6</sup>.

Cet homme, alors célèbre, mourut en 1625, mais son fils et un nommé Marchais continuèrent quelque temps sa tradition. Ce dernier, qui avait été professeur de mathématiques de Gaston d'Orléans, fut aussi le maître de nombreux gentilshommes allemands <sup>7</sup>. C'est ainsi qu'un simple chirurgien, Ch. Maupas, s'il n'a pas fondé une dynastie, comme celle des Estienne, a fait du moins une école, une

1. *Le Voyage de France*, 53 (2<sup>e</sup> pagination).

2. Voir ma thèse : *La Doctrine de Malherbe*, 1891.

3. Il vient de partager avec Oudin l'honneur d'une étude commune. Voir Em. Winkler, *La Doctr. gram. fr. d'après Maupas et Oudin*. Cette étude, faite à Grenoble, sous la direction de M. Th. Rossset, a été imprimée à Halle, en 1912. Elle n'a malheureusement rien ajouté à ce que nous savions de la vie de notre grammairien.

4. Erpenius, *De peregr. Gall.*, 3.

5. *O. c.*, 103.

6. *Vindicatio linguæ gallicæ*, p. 3. Cf. p. 119 et suiv.

7. Voir *Elementa linguæ gallicæ Facillima*... Blois, 1646 (Bib. Hambourg, S. D. b, I, 51). Marchais n'est pas le seul auteur. Le titre porte *Operâ Antonij Marchais et H. Anqueulle L. G. Profess. Blesis*, ap. O. F. de la Sangae, 1646. Le livre est dédié à : *Illust. ac generosiss. Dominis D. Georgio Adamo Kevenhüller, lib. Baroni ab Aichelberg... Haereditario Stabuli Magistro Ducatus Carinthiæ et D. Georgio Hannibali Libero Baroni ab Egg et Hungerspach, Bacillifero haereditario Ducatus Carniolæ.*

L'auteur parle avec le plus grand respect de Maupas, dont le livre est le meilleur de tous, et le serait resté, si la langue n'avait changé depuis lui. Il met son livre sous la protection de Buckingham, son élève.

école de français, qui n'entraît dans le cadre d'aucune Faculté, mais qui cependant attira toute l'Europe.

RÉPONSE A UNE OBJECTION. — Je sais bien qu'on pourra, en se fondant sur les réserves faites plus haut, m'opposer quelques doutes. Que les étudiants de Blois vinssent pour le français, soit ! mais ceux d'Orléans cherchaient autre chose, certains faits, au premier abord, semblent le démontrer. Si en effet ils eussent été si curieux de notre langue, comment se fait-il que, lorsque le roi vint à Orléans, le 8 avril 1601, la nation allemande se trouva dans l'embarras ? Le procurator se déclarait incapable de faire un discours en français avant six mois. Or le roi n'entendait pas le latin, et il ne pouvait être question de lui parler allemand. L'assemblée voulait-elle se faire assister d'un avocat, ou le procurator parlerait-il par interprète <sup>1</sup> ? On discuta. Malgré l'apparence, il ne faudrait pas conclure que le chef de la corporation n'avait pas appris le français. Il se peut qu'il fût là depuis trop peu de temps, et aussi, ce qui est très simple à imaginer, qu'il fût intimidé, tout en possédant le français courant, à l'idée de haranguer le Roi de France.

D'autre part, il importe de ne pas mêler les dates. Je crois précisément que c'est au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle que le désir de bien apprendre le français se généralisa et se fortifia. Et en effet, plus tard, quand d'autres personnages arrivèrent dans la ville, on ne se trouva plus dans le même embarras. Une fois encore, le 17 novembre 1620, quand vint Gaston d'Orléans, ce fut l'avocat de la nation qui fut obligé de haranguer Monsieur en français, mais quelques années après, la situation avait changé. Le 11 novembre 1632, à Beaugency, un avocat se proposant encore pour parler, on fit observer dans l'assemblée de la Nation allemande qu'il serait plus convenable que le procurator se chargeât lui-même de ce soin, et il prit la parole. Le 11 octobre 1643, nouvelle adresse à Gaston d'Orléans,

1. Bimbenet, *art. c.*, 268-270. Est-ce cette visite qui fit avoir à la « nation allemande » un beau privilège ?

Il convient en tout cas de le citer : *Privilège accordé par Henri IV aux étudiants de la nation allemande à l'Université d'Orléans*, 15 juillet 1608 : « Nous a esté exposé, que de tout temps et ancienneté, eux et leurs predecesseurs de ladicte nation d'Allemagne, estudians en la jurisprudence, auroyent hanté et fréquenté ladicte Université d'Orleans, avec telle affection, qu'ils y auroyent establi une belle et ample bibliotecque..... Ce qui auroit esté cause, que ladicte Université auroit esté ordinairement remplie de grand nombre d'escoliers, issus des Ducs, Comtes et Barons, et des plus nobles familles d'Allemagne, lesquels, selon leur louable coutume, auroyent conjointement embrassé l'estude des loix avec celles des armes... » Voir A. Gölnitz, *Ulysses Belgico-gallicus*, Leyde, 1631, p. 245 ; cf. de Varennes, *Voy. de Fr.*, 21 et 24, 2<sup>e</sup> pagination).



toujours en français. N'est-ce pas la preuve que désormais l'étude du français était une de celles, la première peut-être, à laquelle cette jeunesse des Universités se livrait <sup>1</sup> ?

CONCLUSIONS ET RÉSERVES. — D'autres recherches, que les circonstances m'ont empêché de poursuivre en Allemagne, ajouteraient sans doute bien des témoignages à ceux que nous avons. Je me garderai néanmoins de toute généralisation. Je voudrais même que des indications ici fournies mon lecteur ne tirât pas plus qu'elles ne contiennent. Il y avait des écoles de français en Allemagne, mais nous ne savons à peu près jamais par combien d'élèves elles étaient fréquentées. On vendait nos livres français <sup>2</sup>, on imprimait des méthodes <sup>3</sup>, il venait des étudiants, mais j'ai dit ailleurs à quelles erreurs pourraient conduire des raisonnements fondés sur des données trop vagues.

A plus forte raison faut-il se garder de prendre à la lettre certaines affirmations. Ainsi Levinus Hulsius nous dira en tête de sa grammaire (1576), que « le langage français est tres usité en ces pays d'Allemagne » <sup>4</sup>. Ce pourrait bien n'être là qu'une phrase de prospectus, destinée à engager le client, en l'incitant à suivre la mode. M. Salverda de Grave a déjà montré ce que valaient pour la Hollande de semblables assertions. Une occasion piquante s'offre ici de vérifier la justesse des observations critiques de mon savant collègue. Dans l'*Introductio ad Linguam gallicam in gratiam iuventutis conscripta*, Cachedenier écrit : « Paucissimi nostro seculo reperuntur homines cuiusvis ordinis et conditionis qui suos liberos gallice scire non velint. » On serait tenté d'après cela de conclure qu'en 1600 de grands progrès avaient été faits, et que le goût du français s'était étendu à toutes les classes et conditions. Il faut se souvenir toutefois, que, comme Dorfeld l'a déjà remarqué <sup>5</sup>, cette phrase est copiée textuellement de l'épître liminaire de la grammaire de J. Pillot, dont la première édition est de 1550 <sup>6</sup>. Or nous savons qu'en 1550, on n'en était pas là en Allemagne.

1. Sur les faits, voir Bimbenet, *art. c.*, 277, 278, 280, 282.

2. Le nombre des livres français qu'on lisait en Allemagne ne peut être apprécié, mais celui des livres français qu'on y produisait est connu. De 7 entre 1564 et 1570, il était passé entre 1571 et 1580 à 161 ; de 1611 à 1620, il est de 466.

3. On trouvera dans le Catalogue de Stengel des indications relatives aux grammaires. Pour les *Dictionnaires*, M. Ch. Beaulieux en a donné une liste dans les *Mélanges Brunot*, p. 371 et suiv. On en compte une vingtaine, où figurent ensemble allemand et français. Mais il est à noter qu'un étudiant allemand pouvait tout aussi bien se servir d'un dictionnaire latin-français.

4. Dorfeld, *o. c.*, 5, n. 1.

5. *O. c.*, 5.

6. Voir l'édition de 1561. Epistola, p. 4. Pillot ajoute : « in tota etiam ferme Europa non modo in Germania. »

Néanmoins, malgré toutes les réserves qu'il convient de faire, grâce aux histoires locales, grâce aussi à la curiosité qu'ont éveillée les origines de la philologie romane dans le pays qui a eu l'honneur d'en faire une science, nous avons en main des faits assez nombreux et assez concordants pour conclure que dans toute une partie de l'Allemagne notre langue était en haute estime auprès des Cours, que la noblesse et la haute bourgeoisie l'étudiaient avec une certaine curiosité, que plusieurs même s'étaient pris pour elle d'une vraie passion. Et nous sommes dès lors en droit de retenir quelque chose de ces lambeaux de préfaces et d'épîtres qui à eux seuls n'auraient point de valeur. Il y a une part de vérité dans ce qu'ils disent et répètent à l'envi : « Si nous visitons les cours des électeurs, des princes, des grands seigneurs de l'Allemagne, quel autre idiome frappera nos oreilles aussi souvent que celui des Français ? Celui qui l'ignore devra, ou bien se taire, ou se résigner à passer pour un barbare ! »

Presque dans le monde entier, disait de même Ph. Garnier à ses étudiants quelques années plus tard, la langue française est devenue indigène, et ne semble pas indigne de partager l'empire avec sa mère, la langue latine. J'en appelle, ajoutait-il, à votre Allemagne, qui a hérité de l'Empire Romain, qui, habituée à parler et à prononcer les langues étrangères, grâce à des dons heureux, fait du français ses délices et ses amours comme d'aucune autre langue. Et il n'y a presque aucun endroit, de quelque côté qu'on se tourne, où le français ne soit adopté. Depuis douze ans que je l'enseigne à Strasbourg, Giessen, Leipzig, et dans nombre d'autres localités d'Allemagne, je puis affirmer que sa connaissance est un des principaux mérites pour lesquels la fleur de la noblesse allemande est estimée<sup>2</sup>.

1. *Johannis Serreii* (de Serres) *Grammatica Gallica*, Argentorati, apud haeredes Laz. Zetzneri, 1629, p. 8-9. Nous citons d'après cette sixième édition. Mais la préface de Jean-Louis Hawenreutter, professeur de physique à l'Académie, est datée des ides de juin 1603 ; voir Reuss, *o. c.*, II, 188 et n. 1.

2. *Vndefactum, ut toti pene orbi vernacula sit [lingua gallica], et divisisse Imperium cum Latina matre soboles non indigna videatur. Germaniam vestram appello, ad quam Imperii Romani summa devoluta est, quæ cum exteris linguis felici ingenio exprimat et loquatur, Gallicam in deliciis et amoribus præter cæteras habet, nec locus fere est, quoquo te vertas, ubi ipsius idioma non usurpetur. Duodecennium præter propter est quod eam Argentinæ, Giessæ, Lipsiæ, ac complurimis aliis Germaniæ in locis doceo, testarique bona fide possum, inter præcipuos laudum, quibus flos nobilitatis Germanicæ hodie æstimatur, illam haberi » *Praecepta gallici sermonis*. Argentorati, Zetzner, 1618. (Epist. dedic.). L'édition de 1598 (Argentorati. Ant. Bertramus) est dédiée : *Illvstribvs et / Generosis Dominis : / D. ZDENKONI BRITNICENSI / L. Baroni à Waldstein : Domino in Vngersberg/et Budouitz : Brtnicij hæredi, etc. / D. RAPHAELI LESZCINIO : LESSNI, / Goluchowi, Straw, Paronowi, Podhaicza,**

L'année suivante, Daniel Martin se montre encore plus explicite et plus précis : « Depuis quelques lustres, dit-il, la grâce et la beauté de notre langue a fait venir en France les principaux jeunes nobles bien nés et de grande famille de Germanie, d'Angleterre, de Danemark et de Pologne. Reportée par eux dans les cours des princes, elle s'est ainsi propagée et répandue au loin, comme si elle eût voulu déposséder la langue indigène de son domaine propre. Bien plus, en certains endroits, son prestige s'est accru au point que non seulement pour des charges en vue, mais même pour des fonctions publiques très ordinaires, ceux qui ne la possédaient pas s'en sont vu interdire l'accès. Pour ces raisons, des sortes de colonies de jeunes gens de tout ordre sont envoyées en France en vue de s'en pénétrer. Un grand nombre d'esprits plus sages et plus prévoyants, voulant à la fois restreindre le temps si ennuyeux des premiers balbutiements, et les frais considérables que coûte un long séjour sur le pays, ont commencé à faire venir des Français instruits, dont le jugement et la direction devaient leur permettre de faire dans ce stade de la langue une course plus facile et plus prompte. De là tant de maîtres de notre langue, dont quelques-uns, amenés soit par le goût des voyages, soit par l'espoir de gagner de l'argent, ont pénétré dans toutes les Académies d'Allemagne. Ils y ont été accueillis avec bienveillance. Ils ont trouvé dans les princes et les autorités des Mécènes, et ont été munis de chaires, de telle façon que dans son propre pays la jeunesse d'Allemagne pût apprendre à peu de frais les langues étrangères <sup>1</sup>.

Il convient de souligner que De Serres, Garnier et Martin tenaient ce langage à Strasbourg.

etc./ Dn. Palatinidi Brestensi Curaiensi./ D. ANDREAE VNGNADIOL./ Baroni in Sonnegk, etc./ D. CHRISTOPHORO THVRZONI:/ de Berhlehe Fulva, comiti Scepusiensi, L. Baroni/ Bamoczy, Smtantæ, Galgoczy : Dno in Themet-/um et Ruhno: Dominis suis clementibus./s.p.d.

1. Aliquot adhinc lustris Linguae nostrae gratia atque venustas praecipuos Germaniae, Angliae, Daniae ac Poloniae juvenes nobiles, generosos, et illustres in Galliam evocavit : quam cum in Aulas principum transportassent, ita propagata et late diffusa est, quasi vernaculam propria sede deturbatura; quinimò nonnullis in locis adeo invaluit eius autoritas, ut non ad eximios solum honores, sed ad munia publica etiam vilissima, eam non callenti aditus intercludatur. His de causis omnis generis juvenum quasi coloniae, eius imbibendae gratia in Franciam ablegantur : quorum plurimum mentis sanioris et magis provide cum tædiosum balbutiendi tempus contrahere, tum sumptus, quos qui diu illic commorantur ingentes facere consuèrunt, redimere volentes, studiosos Gallos sibi adsciscere cœperunt, ut ipsis arbitris et directoribus in hoc linguae stadio expeditius et prouius decurrerent. Hinc tot facti Linguae nostrae magistri, quorum nonnulli, partim peregrinandi studio, partim rei faciendae spe adducti, ad celebres quasque Germaniae Academias penetrarunt, ubi benignè excepti, Principes, et eorum locorum dominos, Mecenales experti sunt, ornati professoris quò intra proprios lares iuventus Germanica, sumptu paruo in exoticis linguis erudiretur (*Gram. gall.*, Argentorati, J. Caroli sumptibus, 1619, Dedic. du 22 déc. 1618).

## CHAPITRE V

### CAUSES DE CETTE EXPANSION

**INFLUENCES RELIGIEUSES.** — Pourquoi l'Allemagne s'était-elle ainsi tournée du côté de la France, au lieu de regarder toujours l'Italie, à laquelle tant de liens, sans parler de la tradition, attachaient l'Empire, et qu'une supériorité incontestable semblait donner à l'Europe comme institutrice? Suivant moi, ce sont des raisons de religion qui, au début, ont déterminé le changement. Sans doute la monarchie française du xvi<sup>e</sup> siècle fut à maintes reprises cruelle aux protestants. Il y eut des persécutions, des guerres, des massacres. Mais finalement, un prince, protestant de la veille, monta sur le trône. L'abjuration de ce faux apostat, consentie par politique, ne l'empêcha pas d'accorder à ses anciens coreligionnaires une large tolérance qui équivalait à une reconnaissance officielle, et, depuis son avènement, la France se fit l'alliée des princes protestants d'Allemagne.

L'Italie, au contraire, sous quelque domination que se trouvassent ses divers États, était une terre d'intolérance. Même non papale, elle était papiste. Aussi voit-on les États allemands nettement catholiques, comme la Bavière de Munich, rester fidèle à la civilisation et à la langue italienne<sup>1</sup>. Guillaume V s'était fait moine comme Charles-Quint, et Maximilien I<sup>er</sup>, allié aux Lorrains, fut un des fidèles soutiens de l'Empereur. Sans doute il savait le français, mais il l'avait appris d'un maître italien<sup>2</sup>. Sa cour fut une de celles qui ne se francisaient pas<sup>3</sup>. Je ne voudrais pas donner comme autre exemple la cour même de l'Empereur, perpétuellement en lutte avec

1. En 1581, Ernest de Bavière, nommé évêque de Liège, savait à peine un peu de français. Il apostillait en italien les suppliques qui lui étaient remises (Pirenne, *Hist. de Belg.*, IV, 309-310 et n. 1).

2. Steinhausen, *art. c.*, 370. En 1589, il envoyait à sa mère pour preuve de ses progrès un « mal escript lettre françoys ». Dès 1541, on trouve dans la réglementation de l'éducation du prince Albrecht l'obligation d'étudier le français : « Den Jungen Herrn soll man alletag in der franzesischen sprach yben, also dass man Ime eine franzesisch puech von history oder sonst lese, die pronuntiatzen lernen, darzu mit Ime reden » (Gebauer, *o. c.*, 97).

3. A Munich notre langue fut enseignée à l'Université, en 1625 par Angèle de Sumaran, qui avait publié une méthode en 1617. C'était un Bruxellois (Steinhausen, *art. c.*, 380, n. 2 et Dorfeld, *o. c.*, 8).

la France. Toutes sortes de raisons très puissantes l'inclinaient vers l'Italie et vers l'italien.

Mais qu'on regarde une carte de l'Allemagne du temps, divisée par religions. Le fait apparaît très net. Sauf Cologne et quelques autres États, — là des causes particulières expliquent l'influence de notre langue — presque partout où elle pénètre, le pays est protestant. Il y a plus, les deux contrées où elle s'établit vraiment, le Palatinat et la Hesse, sont les deux États calvinistes qui ont rompu l'unité de l'Empire, et se sont tournés vers la France, pour en obtenir les secours et les garanties que la paix d'Augsbourg ne leur assurait pas.

Quand Christian et Ernest de Hesse arrivèrent à Paris en 1635, ils furent reçus chez Drelincourt. Il dédia à Guillaume VI ses *Dialogues familiers sur les principales objections des missionnaires de ce temps* (Genève, 1648). La princesse Amélie avait reçu de lui *Les consolations de l'âme fidelle contre les frayeurs de la mort* (Charenton, 1651). Lorsque Ernest de Hesse, devenu catholique en 1652, adressa une lettre aux pasteurs de Charenton, ce fut Drelincourt qui répondit, en 1662<sup>1</sup>. La femme de Guillaume VI, tutrice de Guillaume VII, Hedwige-Sophie, reçut à son tour, en 1665, la dédicace des *Visites charitables*. Bref, jamais les relations entre le pasteur et la famille princière ne cessèrent.

Le Journal du prince Guillaume VI est aussi très significatif. La grande préoccupation du jeune homme pendant son voyage en France est : Où en sont dans chaque ville les protestants ? Ont-ils l'« exercitium » ? Partout il va voir les pasteurs ; à Nîmes il visite Rousselet et l'invite à souper. A Montpellier, il reçoit M. d'Eustache ; il quitte Toulouse à Pâques, parce qu'il ne pourrait pas y faire ses dévotions, et se hâte vers Montauban. A la Rochelle il traite aussi les ministres. A Saumur, il s'installe, rencontre le comte Palatin de Suède, le comte de la Frise et le comte de Pimden. La procession de la Fête-Dieu lui paraît une pure singerie, « ein recht Affenspiel<sup>2</sup>. »

J'étais arrivé déjà à me former cette opinion sur les origines de l'inclination pour la France manifestée par la maison de Hesse, quand je l'ai trouvée confirmée de tous points par un document de la plus haute valeur : la Préface mise à son *Lexique françois-Allement* par le prince « Maurice le Vieil. » Ce

1. Ses *Trois lettres à M. le prince Ernest, landgrave de Hesse* furent publiées en 1664.

2. Voir les extraits de son Journal (*Bull. Hist. Soc. Prot. fr.*, 1899, p. 221).

lexique, « dressé en faveur de la tres excellente langue françoise », a été imprimé à Francfort-sur-le-Mein, chez les héritiers de Hartm. Palthen, en 1631. En tête, un « fidele avertissement touchant l'excellence de la langue françoise » est adressé à la « noblesse nourrie en la tres celebre court » du Prince. Il s'agit de l'exciter à cette étude, et le maître donne ses raisons. Il en tire quelques-unes de l'intérêt pratique, mais elles ne sont que secondaires à ses yeux <sup>1</sup>. Celle qu'il allègue d'abord, c'est la richesse des trésors « cachez-ésescrits d'icelle langue, en toute sorte de matieres », et en première ligne « les saintes meditations des Serviteurs de Dieu, lesquels parmi les Églises réformées s'y trouvent en grand nombre ». Suit l'éloge des réformateurs et des Églises réformées de France (a 5). « Il n'y a Pays au monde, conclut l'auteur, qui vous soit plus necessaire d'estre veu que celuy de France ». Et la conclusion est aussi courte que nette : « Vous n'en trouverez aucun où la Religion soit si pure. »

**LA POLITESSE FRANÇAISE.** — La France partageait avec l'Italie le privilège d'avoir eu, dès le Moyen-Age, une culture raffinée. Il est incontestable qu'elle s'était laissée ensuite dépasser par sa rivale. Ni dans les Arts, ni dans les Lettres, la France ne pouvait opposer aux noms illustres d'outremont des noms équivalents. Mais, dès le *xv<sup>e</sup>* siècle, un noble effort fut fait pour rétablir la balance. S'il n'aboutit entièrement que plus tard, il produisit cependant des œuvres dont la gloire fut grande, et qui furent lues, traduites et imitées dans une bonne partie de l'Europe. En Allemagne, on vit même certains écrits qui n'étaient pas d'origine française, se répandre sous la forme française, ainsi l'*Amadis*, dont le succès fut énorme au-delà du Rhin <sup>2</sup>.

Toutefois ce qu'on nous enviait surtout, ce qu'on prétendait imiter, c'étaient nos mœurs et notre vie de société. On sait comment Sébastien Brant, au *xv<sup>e</sup>* siècle, avait essayé de faire honte à ses compatriotes de certaines habitudes de grossièreté et d'intempérance. Parmi les saints dont l'Allemagne cultivée du *xvi<sup>e</sup>*

1. « Le françois permet de ne pas faire comme les oyes teutoniques, lesquelles pour leur plaisir volent deça et delà le Rhein, et n'ont apporté quant et eux, que seulement habits et deportements François. » Le sachant, les jeunes gens pourront « estre employés ès services de quelques Empereurs, ou autres Grands Seigneurs. » Ils entendront aussi le métier militaire, etc.

2. Steinhausen, *art. c.*, 374 et n. La partie espagnole du roman fut traduite en allemand sur le texte français. Pendant un siècle, à partir de 1569, le public allemand en fit ses délices (Voir Rossel, *Hist. des relat. litt. entre la Fr. et l'All.*, 316 et 321, n. D).

siècle voulut détruire le culte, fut S<sup>t</sup> Grobianus. Nous passions pour aimer des plaisirs plus délicats, plus coupables peut-être, mais plus séduisants. D'abord nos livres de civilité se lisaient, et bientôt on les traduira afin de les répandre davantage encore <sup>1</sup>, ce qui est fort remarquable pour un pays où tout homme cultivé pourrait s'inspirer directement d'Érasme. Mais on cherchait aussi ailleurs des leçons plus subtiles, et c'est ainsi qu'on pratiquait l'*Amadis* pour en tirer des compliments <sup>2</sup>. Les contemporains qui ont pris la peine d'expliquer leurs intentions, sont à peu près unanimes. On tentait de dégauchir les grossières mœurs nationales « die groebern vaterländischen Sitten abzuschleifen <sup>3</sup> ».

Le contact avec notre société, qui cependant avait tant à apprendre encore, produisait sur certains un éblouissement dont l'impression ne s'effaçait jamais. On nous parle d'un jeune Bâlois, Félix Platter, envoyé par son père à la Faculté de Montpellier pour étudier la médecine, et qui y passa trois ans (1552-1555). Rentré chez lui, il ne manquait aucune occasion de parler français, et, même à un âge avancé, de danser la gaillarde. Il ne tarissait pas d'éloges sur cette fleur de politesse qui fleurissait en France, qui naissait des conversations enjouées entre les hommes, les femmes et les jeunes filles. Un moraliste du temps, Olorinus, ne craint pas de généraliser. Il déclare dans son « Ethnographie », en 1607, qu'à notre école, ses compatriotes ont déjà modifié leurs usages au point que si des gens morts depuis vingt ans revenaient à la vie, ils prendraient les Allemands pour des Français, des Espagnols ou d'autres peuples. Il n'y a plus que les belles manières, ajoute-t-il, où ils sont encore un peu gauches, grobiani <sup>4</sup>.

LES FEMMES ALLEMANDES FORMENT DES SOCIÉTÉS DE BONNES MANIÈRES. — Olorinus devançait les temps, mais il ne se trompait pas sur les causes. Il est probable que les femmes allemandes ont eu une grosse part dans le changement de mœurs qu'il remarque. Quand on voit le langage s'affiner, c'est en général que les dames exigent autour d'elles plus de délicatesse. Nous n'avons malheureusement

1. *Le miroir ou civilité puérile de la jeunesse*, par Mathurin Cordier, imprimé vers 1559 à Poitiers, paraît en allemand à Cassel en 1610, sous le titre de *Jugendspiegel* (Gebauer, o. c., 109).

2. M. Reynaud note qu'un résumé fait en France de la version en vingt-quatre livres, et qui avait paru en 1560, fut traduit en allemand sous le titre de *Tresor des beaux et délicats discours et messages* (o. c., 239).

3. Gebauer, o. c., 20.

4. Cf. Id., o. c., 110-111.

pas, en ce qui concerne le xvi<sup>e</sup> siècle, de documents très explicites <sup>1</sup>.

Mais dès 1617, nous voyons les femmes éprises de culture française se grouper en une Académie, fondée à Amberg, dans le Haut Palatinat, par la première femme de Christian I<sup>er</sup> d'Anhalt, Anne, fille d'Arnold de Bentheim. Cette création date de la même année où fut instituée une Académie opposée, « l'Académie fructifiante. » On sait que Christian, qui appartenait à la branche d'Anhalt-Bernbourg avait conduit à Henri IV l'armée que les princes protestants lui avaient promise contre les Espagnols et les Ligueurs. D'autre part, il fut gouverneur du Haut Palatinat pendant la Guerre. Il avait une telle habitude du français que c'est en cette langue qu'il correspondait avec Mansfeld. L'Académie s'appela « la Noble Académie des Loyales », ou « Ordre de la Palme d'Or ». Le signe distinctif de la société était une palme d'or et sa devise « Sans varier ». L'Académie avait aussi pour emblème le phénix, sous lequel on lisait cette inscription « Rare mais perpétuel ». Titre, inscription, devise, statuts, tout y était français. Le nombre des membres de l'Académie des Loyales était de 20, selon les uns <sup>2</sup>, de 36 selon d'autres <sup>3</sup>. C'étaient les princesses de la Maison d'Anhalt, de Bentheim, de Solms, de Mecklembourg, de Lippe, de Waldeck, etc., et d'autres dames nobles qui toutes se proposaient, selon leurs statuts, de mener une vie vertueuse, de faire usage de belles manières, et surtout de répandre parmi les dames de la société allemande la connaissance qu'elles avaient acquise de la culture française <sup>4</sup>. Deux moyens s'offraient aux résidentes pour instruire les absentes : les visites et la correspondance. Suivant en cela l'usage déjà établi dans certains cercles littéraires, chacune de ces dames choisissait une devise et un surnom correspondant à ses penchants : il y avait la Prouvoyante, la Constante, la Paisible, l'Obéissante, la Concorde, l'Invariable, la Débonnaire. Combien de temps dura cette Académie ? Jusqu'en 1638, dit M. Grucker <sup>5</sup>.

L'« Académie des parfaits amants » était aussi d'esprit tout français. Elle se composait de vingt-neuf princes et princesses, et de dix-neuf hommes et dames de la noblesse. Barthold, dans son Histoire

1. Un des ouvrages qui a le plus aidé à l'enseignement du français au xvi<sup>e</sup> et au xvii<sup>e</sup> s., est la *Guirlande des Jeunes filles*, qui est originaire des Pays-Bas, mais dont une édition allemande, due à Abraham des Mans, a été imprimée à Cologne, en 1597 (Lehmann, o. c., 11).

2. Gebauer, o. c., 118.

3. Id., *ib.*

4. Grucker, o. c., I, 119.

5. La femme de Christian était morte en 1625.



de l'Académie fructifiante, donne leurs noms <sup>1</sup>. Le 1<sup>er</sup> mars 1614, l'Académie se réunit, et adressa une lettre en français à Honoré d'Urfé, toute pleine d'admiration et d'éloges « pour le rare et divin esprit qui esclatte en chasque feuille, voire mesme en chasqueligne de ses inimitables ouvrages. » On lui annonce que la réunion a adopté les noms de ses personnages, et que c'est la lecture de l'*Astrée* qui les a décidés à fonder une société pastorale, à l'imitation de celle des bords du Lignon, « l'Académie des parfaits amants ». On l'invite à prendre pour lui le nom de Céladon, que nul n'est plus digne de porter. On le conjure aussi de donner enfin la quatrième partie du roman <sup>2</sup>. La société des parfaits amants paraît s'être conservée pendant quelque temps encore. On perd ses traces après la Guerre de Trente ans.

On le voit, ce n'est pas seulement de civilité qu'il faut parler. Le vrai mot est galanterie. Ce mot apparaît en 1601 dans la langue allemande, qui l'emprunte au français <sup>3</sup>. La chose avait commencé à pénétrer avant lui en Allemagne, et elle y fut importée, non seulement d'Italie, mais de France. Il ne semblait pas que la galanterie fût possible en allemand <sup>4</sup>. Langue et manières allaient ensemble. Qui voulait se faire aux unes devait se mettre à l'autre.

Au reste l'art de se présenter, de saluer une dame avec grâce d'un compliment discret, de l'entretenir de modes, de danses, d'amour, d'éviter dans la conversation non seulement la grossièreté et l'inconvenance, mais le pédantisme, la lourdeur, le sérieux même parfois, était déjà si difficile à acquérir que seuls quelques privilégiés bien doués pouvaient espérer y parvenir après une longue pratique. Si après des années on réussissait à s'en approprier le vocabulaire et les formules au point de les manier avec aisance et à propos, comment eût-on pu espérer les traduire en une langue étrangère encore dépourvue des expressions équivalentes, sans leur faire perdre les nuances délicates qui en faisaient le prix ?

Pour une femme, la nécessité était plus impérieuse encore. S'habiller à la française n'implique aucune obligation de savoir la

1. Voir Grucker, o. c., I, 120-121, et Welti, *Die Astrée ... und ihre deutschen Verehrer*, dans la *Zeitschrift für neufr. Spr. u. Litt.*, 1883, V, 107-111. Les lettres se trouvent p. 115-117 (L'*Astrée* fut traduite, dès 1619, encore inachevée, puis en 1624).

2. Cette lettre fut remise à D'Urfé par un gentilhomme d'Anhalt, A. de Borstel, qui habitait Paris depuis 1606, et qui avait publié lui-même une traduction et une sorte de continuation de l'*Astrée*. En tête de cette traduction, parue en 1625, on lit la lettre à d'Urfé et la réponse de celui-ci.

3. Le mot *galant* se trouve pour la première fois en 1601 dans le *Schönes Blumenfeldt* Th. Höck. Il ne se répand que plus tard (voir Gebauer, o. c., 115).

4. Honegger, o. c., 128.

langue, vivre à la française est déjà plus difficile, mais penser, sentir, aimer comme les bergères du Lignon ou les habituées de l'hôtel de Rambouillet sans avoir le contact direct de l'œuvre sur laquelle on prétend se modeler, personne ne peut se bercer de semblable chimère. Au reste l'apprentissage d'une langue étrangère n'a jamais effrayé une Allemande. On s'explique donc que dans les deux sexes, le français ait été de rigueur. Un poète, Logau, a mis l'idée en adage :

Wer nicht Frantzösisch kann,  
Ist kein gerühmter Mann <sup>1</sup>.

1. « *Frantzösische Sprache* », dans Brandstätter, *Die Gallicismen in der deutschen Schriftsprache*, 13-14.

---

## CHAPITRE VI

### LES MOTS FRANÇAIS DANS L'ALLEMAND

AU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE. — Dès le XVI<sup>e</sup> siècle, il entra dans la langue allemande une quantité assez notable de mots français. Divers auteurs ont fait des catalogues généraux ou spéciaux dans lesquels il n'y a qu'à puiser <sup>1</sup>.

Mais sitôt qu'on fait ce dépouillement avec critique, on s'aperçoit que certains mots se rencontrent exclusivement chez des écrivains tout férus de la France et des choses françaises. Ainsi le Bâlois dont nous avons parlé plus haut a farci d'expressions françaises son autobiographie. D'autres, par suite de circonstances particulières, ont été en contact prolongé avec notre pays, comme Thomas Murner. Celui-là était Alsacien, et avait fait ses études à Paris. On ne peut pas dire que les mots qu'on relève chez eux ne comptent pas du tout. Mais leurs emprunts n'ont assurément pas la même signification qu'ont ceux de Luther, créateur de l'allemand littéraire <sup>2</sup>.

Ceci dit, jetons un coup d'œil sur les mots, au nombre de plus de 150, qu'on pourrait citer comme introduits à cette époque.

1. Voir Weigand, *Deutsches Wörterbuch*, Giessen, 1909-1910, 5<sup>e</sup> éd. C'est de ce livre excellent que je me suis surtout servi. Cf. Sanders, *Fremdwörterlexikon*; H. Schultz, *Deutsches Fremdwörterbuch*, 1910 et suiv.; Fr. A. Brandstøter, *Die Gallicismen in der deutschen Schriftsprache*. Leipzig, 1874, in-8; Rossberg, *Deutsche Lehnwörter in alphabetischer Ordnung*, 1881; Link, *Die fremden Bestandtheile im englischen und im deutschen Wortschatz (Zeitschrift des allgemeinen Sprachvereins, 1875-1876)*; Tobler, *Die fremden Wörter in der deutschen Sprache. Kleine Schriften zur Volks- und Sprachkunde*, 1907; Fr. Seiler, *Die Entwicklung der deutschen Kultur im Spiegel des deutschen Lehnworts*, 4 vol., 2<sup>e</sup> éd., 1905-1912<sup>2</sup>; Th. Gärtner, *Französische Redensarten in unserem Deutsch (Wissenschaftliche Beihefte zur Zeitschrift des allgemeinen deutschen Sprachvereins, 5 Reihe, Heft 32)*; R. Kleinpaul, *Das Fremdwort im Deutschen*, 1910; Käsebier, *Französische Fremdwörter in der deutschen, deutsche Fremdwörter in der französischen Sprache*. Progr. Cöthen, 1909; A. Boltz, *Das Fremdwort in seiner kulturhistorischen Bedeutung*, 1870; H. Riegel, *Die Fremdwörterseuche (Grenzboten)*, 1882, XLI; Evers, *Deutsche Sprach- und Stilgeschichte*, 1899. Pour l'époque dont il est ici traité, consulter spécialement F. Kluge, *Von Luther bis Lessing*, 1888; *Etymologisches Wörterbuch der deutschen Sprache*, 7<sup>e</sup> éd., 1910; Dan. F. Malherbe, *Das Fremdwort im Reformationszeitalter*, Diss. Fribourg, 1906, 8°; P. A. Lange, *Ueber den Einfluss der französischen auf die deutsche Sprache im XVII<sup>ten</sup> und XVIII<sup>ten</sup> Jahrhundert (Romansk Filologie, Upsala, 1901)*; Kl. Hechtenberg, *Fremdwörterbuch des siebzehnten Jahrhunderts*, Berlin, 1904, in-8°.

2. Voir D. F. Malherbe, o. c., p. 16 et suiv.

Les uns sont des mots pris à la vie courante, aux métiers : *almanach* (déjà chez l'astronome George de Peurbach, de Vienne, († 1461) et qui acquiert définitivement droit de cité au xvi<sup>e</sup> s.) ; *ballon*, *datieren*, *daube* (douve), *granulieren*, *habit*, *kanel*, *koltre* (coudre), *kompagnon*, *konterbande* (contrebande), *kordel* (cordelle), *krack*, *operieren*, *parfümieren*, *pass*, *passport*, *pensionär*, *portion*, *postillion*, *potentat*, *praebend*, *praktik*, *preisen* (priser), *profession*, *profit*, *proper*, *proportion*, *proskription*, *proviant* (provende), *publikation*, *pumpe*, *rebell*, *rund*, *staffieren* (étouffer), *talk*, *tralje* (treille), *tricktrack*, *usance*, *utopie*, *version*.

Quelques-uns viennent du Palais : *vidimer*, *audiencz*, *kassieren* (mettre à néant), *praesident*, *praesidieren*, *profos* (prévôt). Un tout petit nombre appartient aux arts, où la France emprunte elle-même tant à l'Italie : *architrav*, *barre*, *perspektive*, *rigole*, ou aux sciences : *doppelt*, *tripel*, *total*.

Une place toute spéciale est à faire aussi aux mots de cuisine : *blankett* (Luther), *büfett*, *claret*, *frikassee*, *furier* (fourrier), *krepp* (crêpe), *salzierchen* (saucière), *sauce*, *saucischen*, *tasse*.

La vie de la société française se reflète dans des termes tels qu'*aristokratie*, *aristokrat*, *baron*, *billard*, *devise*, *eleganz*, *façon*, *karessieren*, *Madam*. Signalons particulièrement *officier*<sup>1</sup>, *laquais*, qui sous diverses orthographes (*lacey*, *lakey*, *lockay*, *lackei*), fait son apparition à Bade, en Wurtemberg, en Saxe, en Brandebourg, etc. *Sommelier* est signalé dans une ordonnance du duc Wilhelm V de Bavière, en 1589.

Il faut ajouter qu'on trouve également en allemand, dès le xvi<sup>e</sup> s., plusieurs de ces mots généraux qui désignent des idées courantes : *akkord*, *arrogant*, *arroganz*, *differieren*, *flattieren*, *furnier* (*furnieren*), *haranguiren*, *hast* (dérivé par l'intermédiaire d'un bas allemand antérieur, où l's est conservée, de *haste*), *konferieren* (conférer), *moralisieren*, *offerieren*, *passieren*, *passioniert*, *patriot*, *pausieren* (pauser), *poesie*, *protegieren*, *protektion*, *referieren*, *schanze* (chance), *sorte*, *tyrannei*, *tyrannisieren*.

Ces derniers termes sont les plus significatifs peut-être, puisqu'ils attestent que la mode agit déjà en dehors de besoins réels<sup>3</sup>.

#### LA GUERRE DE TRENTE ANS ET SON INFLUENCE. — Comme les mots

1. Au sens de fonctionnaire de la Cour. Il figure dans une ordonnance du prince Albrecht de Prusse de 1568.

2. Gebauer, o. c., 156.

3. Cf. Kluge, *Von Lütther bis Lessing*, 4<sup>e</sup> éd., Strasbourg, 1904, 128 et suiv.

de guerre et de marine figurent dans la liste en nombre très respectable : *admiral, arsenal, artillerie, bataille, cornett, corporal, flamberge, flotte, fortifikation, fregatte, golf, havarie, kalm, kapitulation, kapitulieren, kommandieren, lavieren* (louvoyer), *lerm* (alarme), *leutenant* (lieutenant), *munition, muskete, pilot, postieren, ranzion* (rançon), *ranzionieren, rapier* (rapière), *sergeant*, on a parfois attribué au contact des armées françaises et des populations allemandes, une partie des résultats que nous avons constatés. C'est une idée enfantine. La guerre de Trente ans n'a pas empêché la diffusion du français en Allemagne, c'est tout ce qu'on peut dire. Vérification faite, la plupart des mots de guerre avaient passé antérieurement à cette époque. Pour regarder les choses d'un peu plus haut, cette longue suite de calamités qui transforma en désert des contrées jusqu'alors cultivées, vida les villes, rejeta les paysans à la vie nomade, péle-mêle avec des brigands et des filles, et en fit des bandes de maraudeurs, fut un obstacle invincible à toutes les formes de la civilisation. Les églises wallonnes du Palatinat avaient été presque anéanties à la suite de l'invasion des troupes impériales. Mannhein rasé, Heidelberg pillé, le culte interdit et les pasteurs en fuite, il ne restait à peu près rien des communautés de langue française. Ailleurs les dommages, quoique différents, n'étaient pas moindres. Quand les porcs se promenaient dans les rues de Cologne transformées en cloaques, que les loups pullulaient dans les campagnes vides de leurs laboureurs, que le commerce des grandes villes était tombé à rien, que les énergies étaient abattues par les malheurs et dépravées par les excès d'une soldatesque déchaînée, si certains princes et le petit clan qui les entourait, pouvaient encore s'intéresser à des études de luxe, la partie cultivée de la nation qui eût pu les suivre, découragée et ruinée, n'avait guère le goût à l'étude de la langue française. Et qu'on ne parle pas d'utilité. L'Allemagne s'est-elle mise au suédois, alors que les bandes suédoises contribuaient avec les nôtres à la fouler et à la ravager ?

CHAPITRE VII

LE FRANÇAIS ET LES COURS D'ALLEMAGNE

La paix faite, le français reprit son développement, plus rapide que jamais, surtout dans l'ouest de l'Allemagne. En Palatinat, les princes avaient continué, après la paix de Westphalie à entretenir des rapports étroits avec la France. Charles-Louis, à qui l'électorat appartenait en vertu des nouveaux traités, n'avait jamais oublié son voyage dans notre pays <sup>1</sup>. Il allait jusqu'à participer aux sacrements de l'Église wallonne. On sait qu'il avait épousé Charlotte de Hesse-Cassel, et, n'eût-il pas été porté vers notre langue, que tout eût conspiré à l'y incliner. Sa femme ne savait vraiment écrire qu'en français, et ses lettres en allemand fourmillent de gallicismes. Sa sœur Sophie vécut auprès de lui jusqu'en 1698.

L'Électeur employait des Français, ainsi un homme de guerre, Chauvet, M. de la Motte, dont il avait fait son grand écuyer, Quantenac « un fort bel esprit », comme l'appelle Sophie de Hanovre <sup>2</sup>. En 1679, il engagea une troupe de comédiens pour donner douze représentations françaises au château de Heidelberg <sup>3</sup>. Il choisit pour gouverneur de son fils Charles, prince héritier, M. de Vatteville <sup>4</sup>, puis envoya le prince visiter la Suisse et la France, en compagnie de M. de Priville, son grand écuyer <sup>5</sup>. Son frère devint, on sait à la suite de quelles circonstances, le mari d'Anne de Gonzague, et s'établit à Paris <sup>6</sup>. Sa fille épousa en secondes noces le duc d'Orléans, frère de Louis XIV.

C'est à un professeur de théologie de Heidelberg que Chevreau fait ce joli compliment : « Quelque mauvaise opinion que nous concevions des Étrangers, pour la finesse de nôtre langue, je suis

1. *Lett. à Sophie de Hanovre*, 22 sept. 1677, dans *Briefwechsel der Herzogin Sophie von Hannover mit ihrem Bruder, dem Kurfürsten Karl Ludwig von der Pfalz, und der Letzteren mit seiner Schwägerin, der Pfalzgräfin Anne*, éd. Ed. Bodemann, Leipzig, 1885, 8°.

2. *Lett. du 30 juill. 1666*.

3. *Lett. à la duch. Sophie de Hanovre*, 29 nov. 1679.

4. Chapp., *L'Alem.*, 112.

5. *Id., ib.*, 113.

6. De leur union devait naître : 1° Marie, qui épousa le prince de Salm ; 2° Anne, qui épousa le prince de Condé et 3° Bénédicte Henriette Philippe, mariée au duc de Hanovre, qui revint mourir en France.

trompé si nous avons quelque auteur en France, qui ne fût bien aise d'être pris pour un Alleman, pourvû qu'on le prît pour M. Fabrice <sup>1</sup>. » Ailleurs, il dira avec plus de recherche encore, qu'il ne joint pas ses lettres à celles de la Princesse auprès de laquelle il vit, parce que sa patrie lui est assez chere, pour ne pas vouloir qu'on lui « reproche que Cassel est plus François que Loudun <sup>2</sup>. »

Et les choses durèrent ainsi, même quand la politique eut amené la guerre entre les deux États. Il fallut les épouvantables ravages de l'armée française pour briser des relations séculaires, et porter partout la haine de notre nom.

IMPRESSIONS D'UN VOYAGEUR. — Rien ne jette plus de lumière sur la situation acquise autour de 1670 dans les cours d'Allemagne par notre langue, que les descriptions de Chappuzeau, qui a parcouru le pays, et a pris partout des notes exactes.

En Hesse-Cassel, il fut reçu par l'Électrice. Il admira la facilité avec laquelle elle s'exprimait en français, « sur quelque matiere qu'elle se veuille jeter <sup>3</sup>. »

A Stuttgart, il trouva Sophie Louise, l'aînée des filles d'Eberhard III, duc de Wurtemberg (branche de Stuttgart), qui parlait françois « en perfection <sup>4</sup>. » Il fut reçu aussi à Neustadt, par le duc Frédéric (1615-1682), de la branche cadette, dite de Neustadt, et fut émerveillé de l'éducation que le prince faisait donner à ses fils, lesquels savaient le français « comme s'ils auoient esté élueuz en France <sup>5</sup>. »

Le prince de Bade, Ferdinand Maximilien de Baden-Baden, avait épousé Louise de Savoie, dont la mère était une Bourbon. Leur fils, Louis Guillaume, était né à Paris en 1655, et avait eu Louis XIV pour parrain. Une portion de son enfance s'était passée en France <sup>6</sup>.

Dans l'autre duché, chez le prince Frédéric II de Bade-Dourlach, Chappuzeau eut surtout plaisir à s'entretenir avec les tantes du prince, Anne et Élisabeth, qui étaient très savantes et « parlaient François comme on parle au Louvre <sup>7</sup>. »

1. Chevr., *Œuvr. mél.*, 32, Lett. du 14 oct. 1658.

2. Id., *Ib.*, p. 88. Lett. de Cassel, 3 avril 1664.

3. *L'Alem.*, 210. Il s'agit probablement d'Hedwige Sophie de Brandebourg, femme de Guillaume VI, qui mourut en 1683. Guillaume VI était mort en 1663, et son fils ne se maria qu'en 1673.

4. *L'Alem.*, 448.

5. Leur mère était une Brunswick Lunebourg. Voir Id., *ib.*, 75. C'est à la cour de Wurtemberg que se trouvait Louis du May, dont j'ai signalé le livre. Chappuzeau dit que c'est « vn des grans ornemens de cette Illustre Maison » (*Ib.*, 52).

6. *Ib.*, 86.

7. *Ib.*, 90. Les princesses étaient filles de Georges Frédéric. 1575-1638.

Bernard, duc de Saxe Iéna, de la branche Weimar Eisenach Gotha <sup>1</sup>, était allé en France, où il « parut avec grand éclat ». Il avait épousé à Paris, Marie, fille du duc de la Tremoille, prince de Tarente, et de Marie de la Tour d'Auvergne, née princesse de Bouillon et de Sedan. Le secrétaire de la duchesse était Français, le maître d'hôtel du duc aussi <sup>2</sup>. L'amour du prince pour la France et les Français était si grand qu'il avait frappé Charles Patin, d'ordinaire peu enclin à parler de ces choses. Le prince, dit-il, « parle aussi poliment que le beau monde de Paris et de la Cour » ... C'est apparemment la Duchesse « qui entretient cette inclination », ajoute-t-il naïvement <sup>3</sup>. En 1711, le duc régnant fera l'admiration de Roux <sup>4</sup>.

AUTRES PAYS, AUTRES MŒURS. — Dans l'électorat de Saxe au contraire, quoique l'imitation de la France fût générale, Chappuzeau rencontra un prince incapable de s'entretenir avec lui, Jean Georges II, et ils conversèrent par l'intermédiaire du duc de Kannes (2 juin 1669). En revanche, le premier ministre d'État du Conseil privé, le baron Henri de Friese, savait parfaitement le français et l'italien <sup>5</sup>.

En Saxe-Gotha, le duc Ernest (1601-1675) ignorait aussi notre langue, et ce fut son conseiller privé Ludolfe qui servit d'interprète dans l'audience accordée à Chappuzeau <sup>6</sup>. Toutefois son fils Frédéric (né le 16 juil. 1646), avait été envoyé à l'étranger, il avait vu les Pays-Bas, l'Italie et la France, « d'où il avait rapporté de tres belles connaissances. » Peut-être le français en faisait-il partie <sup>7</sup>.

Autour du vieux Christian (troisième fils de l'Électeur Jean Georges I<sup>er</sup>), qui fut duc de Saxe Mersebourg, il y avait des Français, en particulier un gentilhomme doué « de tres bonnes qualitez »,

[ 1. Chappuzeau l'appelle duc de Saxe, Cleues, Juliers et Berg, de la branche Weimar-Iéna.

2. Le premiers'appelait Gauvin, le second Chariart. *Relat. hist.*, Lyon, 1674, in. 12°, p. 198.

3. Chapp., *L'Alem.*, 276-278. Phil. Naudé avait été page à la cour d'Eisenach (Dom Calmet, *Bib. lorr.*, 685). Chappuzeau trouva aussi à Altenbourg, le 21 mai 1669, un M. de la Brouë « ancien seruiteur de la maison » [de Saxe-Weimar]; qui était « François de Nation » et avait beaucoup d'esprit (*L'Alem.*, 296).

4. « Ne trouvons-nous pas dans la Serenissime maison d'Eisenach un Prince qui ne demet en aucune maniere les vertus de ses Ancêtres et qui parle la Langue Française si poliment qu'il feroit confusion à beaucoup de François ? » (Fr. Roux, *Nov. Lum. Ling. Gall.*, 1711, Disc. fr., 27).

5. *L'Alem.*, 301.

6. *Id.*, 286.

7. *Id.*, 282.



nommé Charles de Diesque, qui était maréchal de la Cour et maître d'hôtel de la duchesse Christine <sup>1</sup>.

Lorsque Chappuzeau alla présenter aux princes Lebrecht (1622-1669) et Emmanuel d'Anhalt Plotskaw (1631-1670) ses compliments de bienvenue, il fut introduit par M. de Stenacker, « Gentilhomme qui parle admirablement nostre langue <sup>2</sup>. » Près de Jean Georges, d'Anhalt-Dessau (1627) il trouva M. de la Cave, gentilhomme de la Chambre <sup>3</sup>. En Mecklembourg Gustrow, le duc Gustave Adolphe avait auprès de lui M. de Luce, « tres-excellent genie. <sup>4</sup> »

On voit la différence. Un peu partout dans l'ouest, les princes savent le français. Plus loin, ils voudraient seulement le savoir ; ils s'entourent de Français et font apprendre à leur famille la langue des Cours. Le succès du français ne fait que s'annoncer.

1. Chapp., *L'Allem.*, 263.

2. *Ib.*, 330. Le prince d'Anhalt, que l'Électeur de Brandebourg envoie en 1674 en ambassade auprès de la duchesse de Siemern, « passait pour tres bon François » *Lettre de Sophie de Hanovre*, 3 juillet 1674.

3. *Ib.*, 325. Des papiers manuscrits, recueil de diverses pensées, signalent la présence d'un Abel de Chadirac au service du prince d'Anhalt, comme maître d'État (Bib. de la Soc. Hist. prot. fr.).

4. *Ib.*, 512. L'Administration accordait aux réformés au service des Cours allemandes des autorisations de sortir de France. Arch. Aff. Etr., Fr., 966, f° 280, 970, f° 156, etc.

## CHAPITRE VIII

### L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS

**GYMNASES ET UNIVERSITÉS.** — Entre 1660 et 1715, l'enseignement du français continua à s'imposer dans de nombreuses villes d'Allemagne. M. Dorfeld a bien montré avec quelles réserves il faut conclure des données limitées que nous possédons. Les Gymnases créés depuis la guerre de Trente ans ont tous plus ou moins cherché à ajouter aux leçons d'escrime ou de danse les leçons de langue moderne. Dans les anciens, le français s'introduisait, quand on avait les moyens de le faire enseigner. En 1670 il pénètre dans le Gymnase de Heidelberg ; on l'établit à Stuttgart en 1685 <sup>1</sup>, puis à Gera en 1690, à Erlangen en 1696, à Halle en 1698, à Darmstadt en 1703, à Angerburg et à Hersfeld en 1705, à Zittau en 1709, à Aschersleben en 1705 <sup>2</sup>.

Il semble que quelques autres établissements aient également admis des cours de français, ainsi à Durlach, en 1670 <sup>3</sup>, à Bayreuth, en 1680 <sup>4</sup>. On peut être affirmatif également en ce qui regarde Tübingen. Ch. Patin, en faisant le voyage qui est l'objet de sa *Quatrième relation*, nous rapporte qu'il a trouvé à Tübingen, comme directeur du Collegium illustre, « M. de Meslay, qui en est le grand Gouverneur », et M. du May qui y professe <sup>5</sup>. Un autre voyageur, M. d'Olimpie, y a vu un « M. Royal, et en outre un M. Montvert, réfugié, professeurs tous deux en langue française dans le Collège Illustre, sous les gages de 600 livres <sup>6</sup>. »

Pierre Rondeau était le maître de la duchesse de Saxe Mersebourg. Il lui dédia son livre : *Explication des Gallicismes qui ne se*

1. Gebauer, o. c., 216. Rûhs signale un prêtre, réfugié français, qui enseignait au Gymnase en 1685, il n'en donne pas le nom. Était-ce Bartol de Montbéliard dont parle Dorfeld, o. c., 10 ? Ce dernier auteur donne ailleurs la date de 1686 pour l'introduction du français au Gymnase de Stuttgart (*Franz. Unterricht*, p. 6).

2. Dorfeld, o. c., 10-13 ; cf. p. 22.

3. Id., *Ib.*, 16.

4. Jean Menudier, dans le *Secret d'apprendre La Langue Française en riant...* ouvrage qui fut longtemps célèbre, s'intitule « professeur dans l'illustre College de Bayreuth. » Voir Lehmann, o. c., 25 et Stengel, n° 166.

5. *Rel. hist.*, 1674, 12°, p. 185.

6. *Bull. Soc. d'Hist. Prot. fr.*, 1869, 281.

trouvent pas dans les dictionnaires vulgaires, mais il est probable qu'il a enseigné aussi au collège, car la dédicace s'adresse, en même temps qu'à la duchesse, au recteur Jean Hübner <sup>1</sup>.

Des Universités sont à joindre à ces Gymnases, celles de Halle, de Marbourg, de Iéna, de Leipzig, de Francfort sur l'Oder. J'ai déjà parlé de la première. A Iéna, en 1669, Chappuzeau trouva un professeur d'italien et de français, un Romain, nommé Caffa « vn des plus habiles de cette Profession <sup>2</sup>. » Bientôt Francke y établit l'enseignement du français, qui demeura facultatif, il est vrai, mais l'organisation du cours était si ingénieuse que longtemps après on la donnait comme modèle <sup>3</sup>. C'est là qu'un réfugié, Fr. Roux, professera bientôt en qualité de lecteur public <sup>4</sup>.

A Leipzig, il y eut aussi des cours de français, car Reyus se donne en tête de sa *Vera grammaticæ gallicæ idea* le titre de *In celeberrima Lipsiensi Universitate linguæ gallicæ Informator* <sup>5</sup>.

A Marbourg, en mars 1686, il y a un professeur de français et de géographie, qui s'appelle Jacques de Maliverné de la Moche. Sa nomination comme professeur ordinaire est du 20 septembre de la même année. Il ne savait pas l'allemand et faisait son cours de géographie en français. Le D<sup>r</sup> Brand voulant s'y opposer, l'Électeur écrivit à l'Université et défendit expressément à Brand d'empêcher de Maliverné de faire son cours en français, disant qu'au contraire il l'y fallait encourager <sup>6</sup>. Ce maître étant mort en 1688, Jean Pierre Lambert, S<sup>r</sup> Danty, originaire d'Annonay, lui succéda <sup>7</sup>.

1. Lehmann, o. c., 20.

2. *L'Alem.*, 273. Cf. Stengel, o. c., n° 117.

3. Dorfeld, o. c., 10. Une école pour jeunes filles nobles était confiée à Louise Charbonnet.

4. Voir son *Novum lumen linguæ Gallicæ*, 1711, qui est précédé d'une apologie sur le mode lyrique, dont un court extrait donnera le ton : « C'est cette différente manière de prononcer qui a fait dire à quelques-uns que les Chinois et tous les autres Peuples de l'Asie chantent, que les Espagnols declament, que les Italiens soupirent, que les Anglois sifflent, etc., et qu'il n'y a que les seuls François qui parlent » (Discours fr., p. 12).

« Ajoutons à cela, Messieurs, que les Grecs, les Latins et plusieurs autres, ont un tour irregulier pour trouver le nombre et la cadence qu'ils cherchent avec tant de soin ; ils renversent l'ordre dans lequel nous imaginons les choses, et finissent souvent les périodes par où la raison veut qu'on les commence ; ce qu'on ne scauroit reprocher à la Langue Française, qui suit exactement l'ordre naturel, et exprime les pensées de la manière qu'elles naissent » (*Ib.*, p. 10). D'après U. V. Chatelain, o. c., p. 58, Roux aurait publié en 1713 un ouvrage aujourd'hui perdu, *De Usu nostræ linguæ apud Germanos*.

5. Voir Stengel, o. c., n° 201.

6. D<sup>r</sup> E. Wintzer, *Denis Papin's Erlebnisse in Marburg, 1688-1695*. Marburg, 1898, 8°, 4-5.

7. Voir *ib.*, 21. Depuis l'établissement d'une colonie à Marbourg, février 1687, d'Ogny y était maître de langue française.

Le pasteur de l'Église française exerçait aussi les fonctions de maître de français <sup>1</sup>.

Au reste, il importe peu d'allonger cette liste de quelques unités. C'est quelque chose sans doute que le français se soit fait de temps en temps admettre dans le programme officiel d'une école publique, mais s'il n'y a pas pénétré plus souvent, on n'en doit pas conclure à l'indifférence de la clientèle. Les traditions pédagogiques étaient puissantes, et c'est merveille déjà qu'elles aient cédé çà et là. Il faut que la poussée de l'opinion ait été bien forte.

Nous en avons d'autres preuves. A Giessen, ce n'était plus un professeur, mais plusieurs, qui tenaient école. Pendant un moment, ils furent contraints à « s'arracher le pain de la bouche », et il y eut des querelles; mais le nombre de leurs étudiants augmenta rapidement, et ils vécutent <sup>2</sup>. En 1706, lorsqu'il fut question de nommer Ferrari, professeur de français, en raison de la valeur de sa méthode, deux des votants firent une observation qui a pour nous un haut intérêt, c'est qu'il n'y avait presque point d'étudiant à l'Université qui ne voulût étudier notre langue <sup>3</sup>.

**AUTRES COURS ET ÉCOLES. LES MANUELS.** — Il serait très intéressant de pouvoir ajouter à ce tableau ce qui lui manque pour qu'il puisse donner une idée de ce qu'était en Allemagne l'enseignement du français vers 1680 et de ce qu'il devint dans les dernières années du siècle. Mais des éléments essentiels font défaut pour cela. Comment dénombrer les « Académies », les écoles et les cours privés <sup>4</sup>? Le Refuge, je le montrerai, a moins fourni qu'on ne l'a cru de professeurs de langue, mais combien pourtant parmi les réfugiés ont pu et dû être des maîtres occasionnels, des répétiteurs, des précepteurs

1. C'est pourquoi l'Université avait un certain intérêt dans la nomination du pasteur français, et elle l'avait fait valoir à maintes reprises. Car les étudiants, en fréquentant la « Kugelkirche » avaient l'occasion de se perfectionner un peu plus dans l'étude du français (60).

2. En 1665, Jean Dortho et Désiré le Roy se plaignaient que Charles d'Arly les empêchât de gagner leur vie, et ils alléguaient le nombre restreint des étudiants. Mais en 1668 le prince intervint et donnant pour raison que les étudiants devaient pouvoir choisir, il maintint le régime de la libre concurrence (Voir Behrens, *art. c.*, 178-179).

3. *Id.*, *ib.*, 166.

4. Sur la liste des réfugiés à Magdebourg, figure, à la date du 31 décembre 1710, le nom de François Bertrand de Montpellier, maître, originaire du Languedoc (*Tollin, o. c.*, II, 402). Différentes attestations, signées par des notables de la ville, témoignent qu'il a enseigné le français à leurs enfants avec profit. C'est pourquoi le 4 octobre 1697, il obtint un privilège princier d'exercer son métier de maître de langue (*Id.*, *ib.*, III, 1<sup>o</sup> p. C., 785-786). Un autre Montpelliérain, Louis François Bertaud, était établi à Magdebourg, dès 1692. Il sera plus loin question de Francke et de son école de Glauchau. A Worms, la colonie wallonne avait obtenu en 1699 l'autorisation d'enseigner le français (*Dorfeld, o. c.*, 7), etc., etc.

privés ! Que de jeunes gens destinés par exemple au ministère, qui, en attendant, se servaient de leur français pour se nourrir !

Au reste, à défaut des maîtres qui enseignent, on peut du moins compter les maîtres qui écrivent. Or de 1660 à 1715, le seul catalogue de Stengel en contient 59 différents (dont six ont gardé l'anonyme). Et il en faut ajouter d'autres <sup>1</sup>. Si on défalque du total quelques-uns de ces auteurs, qui enseignaient dans d'autres pays que l'Allemagne, tout en se servant des presses allemandes, il en reste une cinquantaine qui ont produit des grammaires proprement dites. En ajoutant les compilateurs de dictionnaires, et les auteurs de dialogues, de manuels épistolaires, d'exercices, etc., on constate que la production pédagogique était déjà extrêmement considérable et qu'elle n'a pu l'être que si la clientèle était étendue.

LES ALLEMANDS EN FRANCE. — Enfin, il demeurerait d'usage, ne l'oublions pas, de compléter sur place l'enseignement reçu en Allemagne. Préchac, dans l'« Illustre Parisienne », nous montre les princes et les cavaliers attendant impatiemment la fin de la guerre, qui les empêche d'envoyer leurs enfants à Paris. Cette vision de roman ressemble fort à un tableau d'histoire. Les étudiants continuaient à affluer d'Allemagne.

Des livres qui leur sont destinés ne cessaient pas de paraître, pleins de recommandations de toutes sortes, à l'usage de ceux qui s'en allaient. Les unes concernent la vie, les hôtels, les autres l'usage à faire de son temps <sup>2</sup>. Or il est visible que c'est l'acquisition de la langue qui demeure le but principal du voyage : Il y en a, dit Louis du May, qui en rapportent simplement « la délicatesse affectée des Anglois, la mode changeante des François », qui reviennent « chargez de Rubans en leurs habits, de Manchetes en leurs Jambes, et de Napes en leur col. » Ceux-là feraient mieux de rester dans leur village. Ce qui est nécessaire, c'est d'apprendre « à connoistre les Nations..., imiter ce qu'elles ont de bon, et éuiter tout le reste. » Un point important, c'est d'apprendre les langues étrangères, « qui sont tellement nécessaires aux personnes de commandement <sup>3</sup>. »

A Paris, comme dans toutes les villes où ils avaient l'habitude de venir, leurs maîtres ordinaires leur donnaient des cours et leur fai-

1. Ainsi Bondaz, auteur d'une grammaire, parue à Munich, en 1665, qui se trouve à la Bibliothèque de l'Université de Fribourg, n° 52382 ; Kolhans, auteur d'une *Grammatica Gallica*, imprimée à Cobourg, en 1667, que je possède moi-même, etc.

2. A la suite d'une grammaire anonyme de 1667 (Stengel, n° 127), figure une *Instruction morale d'un Pere à son Fils*, qui part pour un long voyage.

3. *L'Etat de l'Empire...*, Paris, 1660, in-12, p. 5-6 ; cf. p. 11.

saient des manuels. C'est ainsi qu'on s'explique que certains livres publiés en France, soient encore rédigés en latin. Ils étaient destinés à des étrangers qui ignoraient le français, mais avaient déjà une culture classique. Ouvrons par exemple J. Delaunay, *Linguae gallicæ tyrocinium* (Aureliæ, ap. Ægidium Hotot, Typographum, 1662). C'est un livre pour la « nation d'Allemagne. » La Dédicace s'adresse à tous ses dignitaires : procurator, questeur, assesseur, bibliothécaire, et aussi aux simples membres <sup>1</sup>. Il serait même fort curieux d'étudier les dédicaces de tous ces livres et de faire, à l'aide des noms qui y sont énumérés dans les divers ouvrages, un catalogue non des élèves qu'ont eus les maîtres de français — les données seraient ridiculement insuffisantes — mais des élèves haut titrés dont ils ont cru pouvoir se recommander <sup>2</sup>.

1. Nobil. ornatissimoque || D. de Boesman Leodiensi || Inclytæ Nationis Germanicæ in || Academiâ Aurelianensi resi || dentis Procuratori || Nobili ac strenuo D. de Lindik Brvxellensi, — || I. N. G. Quaestori, Nobiliss. Doctissimoque Domino || Plettenberg Hamburgensi || I. N. G. Adessori || Nobili ac generoso Domino || De Charnevx, Leodiensi || et || Illustri ac Generoso Domino || De Lassow Daño, || Bibliothecæ Præfectis, || Cæterisque nobilissimis ac Illustrissimis totius || I. N. G. Senioribus, Ex officariis, ac Ciuibus.

2. C'est pour en montrer l'intérêt que j'ai donné ici quelques listes de noms qui seraient à commenter et à compléter. Voici à titre de spécimen, ceux que Spalt cite en tête de sa *Destructio Favi* (1623) :

Principem Jean George, Marchionem Brandeburgensem  
Illius inspectorem Georgium Pflug  
ejusdem Principis studiorum formatorem, Georgium Franc. D. Theologie.  
Henr. Ludovicum Comitem à Nassaw.

Jul.

Ernestum } Comites ab Hardeck.  
Henricum }

Georgium Fridericum } Comites de Cassel.  
H. Albertum }

Petrum Christoph. Schenck. lib. Bar. in Trautenberg.

Petrum Spare, illustrem Suevum, etc.

*Ex Bohémica Nobilitate.*

Adamum Godofr. Berckam } liberos  
Bohnhwaldum Junior. Berck } Barones.  
Wenceslaum Simirzicium.

*Ex Austriaca nobilitate.*

Johannem Ludovicum Wotzogen, Bar.

— Wilhelmum Kuffsteiner, —.

Ferdinand Federicum Gänger, —.

*Ex Sazonica.*

Wolfgangum Ulricum von Kanitz.

Henricum Starschedel.

Ph. Ernestum à Ramin, etc.

*Ex Silesiaca.*

Christoph. Ernestum a Pritwitz.

Johannem Cetriz.

Henricum à Pfeil.

*Ex Westphalica*

Jobst Fridigk.

Westel von Podelschwing.

Rotgerum }

Gothardum } Ketler, etc.

On venait aussi d'Allemagne dans des pays de langue française, qui n'étaient pas encore rattachés à la Couronne, comme la Lorraine et la Franche-Comté. A l'Université de Dôle, fondée depuis 1423, mais où les Flamands étaient si nombreux qu'ils s'érigèrent en nation en 1651, les étudiants allemands étaient reçus, et il en arriva de Fribourg, Cologne, Spire, Münster, Ratisbonne, etc. <sup>1</sup>.

La carte qu'on pourrait dresser des localités dans lesquelles ont été publiées des grammaires, permettrait de voir qu'il parut des manuels un peu partout, jusqu'au fond de l'Allemagne. On en signale à Cologne <sup>2</sup>, Francfort <sup>3</sup>, Hanau <sup>4</sup>, Tübingen <sup>5</sup>, Bâle <sup>6</sup>, Osna-bruck <sup>7</sup>, Cassel <sup>8</sup>, Cobourg <sup>9</sup>, Gotha<sup>10</sup>, Baireuth<sup>11</sup>, Onolzbach<sup>12</sup>, Nuremberg<sup>13</sup>, Ratisbonne<sup>14</sup>, Munich<sup>15</sup>, Brême<sup>16</sup>, Altona<sup>17</sup>, Ham-

*Ex Francica orientali.*

Johannem Ericum  
Ernestum  
Albertum à Thüngen, etc. } a Münster.

*Ex Danica, quæ unica te hucusque fovit,  
nec invidéo, deque ea reverenter et cogito,  
loquorque.*

Magnum Seestet.  
Janum Bille.  
Henricum } Ranzovios.  
Franciscum }

*Ex Rhenana.*

Johannem Georgium a Sickingen.  
Ludovicum Gothofredum ab Hatstein, et cæter.

1. Voir Longin, *La Nat. flamande à l'Université de Dôle* (Bull. de la Soc. d'agric. sc. et arts de la Haute-Saône, 1891, 59 et suiv.).

2. 1693, Martin (Stengel, n° 203); — 1704, Raucourt (St., n° 236); — 1705, De Flans (St., n° 237); — 1706, De Laudase (St., n° 243); — 1708, Herbau (St., n° 245).

3. 1670, A. C. M. (St., n° 135); — 1670, D[e] D[ampierre] (St., n° 136) réimpr. jusq. 1732; — 1670, Parival, *Dialogues* (St., p. 49, n. 1) souvent réimprimés; — 1673, Sprenger (St., n° 145); — 1685, De la Fayolle (St., n° 178); — 1696, Anon. (St., n° 208); — 1699 (?) De Veneroni (St., n° 225); — 1701, Besel (St., n° 230) réimpr. 1702 et 1718; — 1715, Anon. (St., n° 259) réimpr. jusq. 1760.

4. 1670, Preye (Abrah.), (St., n° 139); — 1674, Dhuez (Nath.), (St., n° 118) nombr. réimpr. jusq. 1699.

5. 1676, Sibourg (St., n° 153).

6. 1670, Ottius (St., n° 138).

7. 1679, Lermite, dit du Buisson (St., n° 163).

8. 1677, Anon. (St., n° 155).

9. 1667, Kolhansius (Bib. Brunot); — 1710, Sturm (St., n° 252).

10. 1666, De Fenne (St., n° 126) réimpr. 1677.

11. 1671, Blain (J. B.) (St., n° 140); — 1680, Menudier (St., n° 166) suppl. en 1681, et nomb. réimpr. jusq. 1693.

12. 1715, de Risseau (St., n° 261).

13. 1680, Marin (St., n° 165); — 1683, Meyer (Jean) (St., n° 173); — 1687, [Otliker] (St., n° 184); — 1688 (?) Canel (Pierre), (St., n° 188) réimpr. à Hambourg, 1703 : — 1695, [Otlicker] (St., n° 206); — 1696, Kramer (St., n° 210); — 1705, Schübler (St., n° 241).

14. 1690, J. M. (St., n° 194).

15. 1665, Bondaz, *Gram. Gallica* (Bib. Un. Fribourg, 52382).

16. 1682, Teyssier (Louis) (St., n° 172).

17. 1669, Joli, (Al.) (St., n° 132).

bourg<sup>1</sup>, Ratzebourg<sup>2</sup>, Lunebourg<sup>3</sup>, Halle<sup>4</sup>, Leipzig<sup>5</sup>, Iéna<sup>6</sup>, Dresde<sup>7</sup>, Salsbourg<sup>8</sup>, Passau<sup>9</sup>, Rostock<sup>10</sup>, Berlin<sup>11</sup>, Vienne<sup>12</sup>.

GOÛT GÉNÉRAL POUR LE FRANÇAIS. — Le goût de savoir le français s'étendait peu à peu et gagnait de nouveaux cercles de la société allemande. Il y a là-dessus un mot de Thomasius, observateur si réfléchi, qui mérite l'attention : « Dans beaucoup d'endroits, dit-il, les cordonniers, les tailleurs, les enfants et les domestiques le parlent suffisamment<sup>13</sup>. » C'est en effet parce que le besoin de notre langue était devenu général, que tant de gens l'enseignaient à tant d'endroits. La multiplicité des cours, des maîtres, des méthodes, n'est pas une cause, c'est un effet. Il les fallait nombreux pour répondre aux inclinations et aux désirs de toute une jeunesse. Un chiffre suffit. Admettons que l'auteur — un pamphlétaire — exagère pour sa démonstration. Mais en diminuant son total de moitié, il resterait encore colossal. En 1689, nous dit cet Allemand, 40.000 Allemands seraient allés en France<sup>14</sup>.

On voit qu'il n'y a guère d'exagération dans ce que proclame Menudier, en tête d'une méthode datée de 1684, avant le Refuge : « La langue Française ne peut plus gueres passer pour Etrangere dans l'Empire, car si elle n'en est pas originaire, elle y est du moins fort naturalisée, puis qu'elle est comme maternelle à tous les gens de qualité, et que la plus part des personnes de merite en font un de leurs principaux ornemens, elle est commune dans le commerce,

1. 1671, Joli, *Regulen der franz. Schreib-Art* (St., p. 49, n. 2) ; — 1686, Lermite (dit Du Buisson) (St., n° 182) ; — 1689, Lermite (dit Du Buisson) (St., n° 192) ; — 1693, Anon. (St., n° 202) ; — 1709, Mouton, Charles (St., n° 248) ; — 1711, Mouton, Charles (St., n° 253).

2. 1697 [Janssaeus] (St., n° 215).

3. 1671, Gravianus (ou Gravius ?) (St., n° 141).

4. 1694, Deshayes (St., n° 204) ; — 1699, Charbonnet (St., n° 223-224).

5. 1680, Scheubler (St., n° 167) ; — 1686, Fischbach (Pierre Conrad) (St., n° 181) ; — 1690, De la Marre (St., n° 193) ; — 1692, Reyus (Roy) (St., n° 201) ; — 1706, Rädlein (St., n° 244) ; — 1708 (?) La Roche (M<sup>me</sup>) (St., n° 246) ; — 1710, Leostenes (Léonard) (St., n° 250).

6. 1661, Caffa (St., n° 117) ; — 1697, Talandre B[ohse] (A.) (St., n° 212) ; — 1711, Roux, François (St., n° 254).

7. 1700, Anon. (St., n° 226) ; — 1706, De la Haye (?) (St., n° 242).

8. 1668, Biju, Cl. (St., n° 129) ; — 1678, Roy (St., n° 159).

9. 1697, Seeau (St., n° 218).

10. 1696, Anon. (St., n° 207).

11. 1674, Le Pourgeois (St., n° 149) ; — 1689 (?) Des Pepliers (St., n° 191) ; innombrables réimp. jusq. 1811 ; — 1698, Lacombe (dit Ferrari) (St., n° 219-220).

12. 1665, Mez, Nic., (St., n° 125).

13. *Von der Nachahmung*, dans Grucker, o. c., 346.

14. *Teutsche, wehrt euch*, dans Gillot, *Le règne de Louis XIV, et l'op. pul. en All.*, 248, n. 2.



familière dès les Cours, et les plus grands Princes mêmes la reçoivent dans leurs conversations, la font entrer dans leurs cabinets et souvent dans les affaires les plus importantes <sup>1</sup>. »

Toutefois la cour de Vienne résista longtemps; la tradition italienne, comme à Munich, y était très forte <sup>2</sup>. Limneus devance les événements, quand il nous dit qu'on parle français à la cour de l'Empereur en 1655 <sup>3</sup>. L'Empereur, qui en 1658 devait succéder à Ferdinand III, ne savait lui-même encore qu'un peu d'espagnol <sup>4</sup>. Ses successeurs eurent peine à s'y mettre. Cinquante ans plus tard J.-B. Rousseau écrit à M. du Lignon (24 juillet 1715) : L'empereur d'aujourd'hui entend fort bien le français; toutefois il ajoute : la langue Italienne lui est plus familière <sup>5</sup>. N'empêche qu'au dire du même témoin, tout le monde à Vienne parlait notre idiome en même temps que l'italien.

1. *Le secret d'apprendre la Langue Française*, préf., a7 et suiv.

2. Dans les relations de Ch. Patin, on voit tout l'ascendant que l'Italie exerce encore à Vienne et à Munich. On joue des pièces ou italiennes ou faites sur des arguments italiens (86).

3. *Gallicæ linguæ, non solum in Gallia, sed et extra eandem magnus est usus; ut in aulis, Regis Angliæ. . . nec non aliquot Germaniæ Principum, imo etiam ipsius Imperatoris (Johannis Limnæi, Notitia Regni Franciæ. Argentorati, 1655, 2 vol. 4°, I, 33).*

4. Voir Emeric Bigot, *Let. à Bouillaud*, Francf., 24 mars 1658 : « il (l'Empereur) ne parle pas françois; il sçait l'espagnol et ne le parle pas. M. de Mazeroles, gentilhomme envoyé ici par M<sup>r</sup> le Prince, luy a parlé en espagnol, et il lui fist response en latin. » (*Ann. Bull., S. H. F.*, 1886, 240).

5. *Let. s. diff. sujets*, Genève, 1750, IV, 242.

## CHAPITRE IX

### CAUSES DE CETTE DIFFUSION. LA POLITIQUE ET LA LANGUE

**LA POLITIQUE FRANÇAISE.** — Les traités de Westphalie avaient ouvert l'Allemagne à notre action politique. D'abord elle demeurait morcelée en trois cent soixante États, dissociés plutôt qu'associés. L'autorité commune qui les groupait, se trouvait sinon détruite, du moins singulièrement diminuée par les principes même qu'on avait proclamés, et qui reconnaissaient à chaque prince le droit de lever des impôts, de battre monnaie, d'avoir une armée et même de traiter avec les puissances étrangères. En les faisant ainsi souverains chez eux, on organisait l'anarchie dans la collectivité et de cette confusion conservée par la Providence, suivant le joli mot d'Oxenstiern, des querelles et des intrigues sans fin devaient naître, auxquelles de toutes façons la France se fût trouvée mêlée. Mazarin, puis Louis XIV l'y enfoncèrent. Sans cesse préoccupé de gagner des promesses en vue de ses ambitions secrètes et des concours pour ses desseins immédiats, le Roi envoya dans toutes les cours des agents, publics ou cachés, en nombre tel qu'on n'en avait jamais vu <sup>1</sup>. Une administration d'une ponctualité admirable leur distribuait régulièrement des instructions concertées. L'argent n'était point épargné et servait à gagner non seulement princes, ministres, évêques, favorites, mais tous ceux dont l'intervention pouvait un jour ou l'autre être utile <sup>2</sup>.

1. Sous Louis XIV, là où jamais on n'avait encore vu de Français, dans la moindre petite cour allemande, il y eut un ambassadeur français qui était tantôt un diplomate, tantôt un évêque, ou même un ex-allemand à la dévotion de la cour de France (F. Rûhs, *o. c.*, 175 et suiv.).

2. Les petits princes ne cessent de tendre la main ; et les plus grands, le chapeau. Ainsi Lionne réussit à former et à renouveler l'Alliance du Rhin. Il fallut toute la morgue blessante de Louis XIV pour lui enlever cette clientèle à la fois si docile et si précieuse. Le diplomate achète les ministres, séduit à prix d'or les maîtresses ou les favoris, prodigue les cadeaux aux personnages influents, soudoie les pamphlétaires. Il est vrai qu'il ne fait point de dupes : chacun sait qu'il est accrédité pour jouer le rôle « d'un espion honorable. » Chaque cour connaît l'art de décacheter le courrier de l'adversaire, de « perlustrer » ses dépêches ; on arrive même avec un peu d'habileté à acheter le *chiffre* de sa correspondance secrète. La politique s'abaisse jusqu'à s'avilir ; la vieille Europe n'a point de scrupules et ne se pique point de fausses délicatesses (*Histoire Générale*, sous la direction d'Ern. Lavisse et Alfr. Rambaud, t. VI, 79-80).

Les idées françaises ne servaient pas moins que les subsides à séduire les princes. Soit qu'il ne pût renier les principes même au nom desquels il gouvernait, et la forme de gouvernement dont la France donnait l'exemple, soit qu'il espérât par là s'attacher les maisons régnantes, le Roi leur reconnaissait sur leurs sujets, leurs biens, leur vie, leur honneur, un pouvoir absolu, comme celui qu'il exerçait lui-même. La « Staats-raison », qui n'avait point eu jusque là de nom en allemand, s'introduisait dans des pays où nul ne l'avait jamais invoquée. Des hommes qui pensaient, de grands hommes même, comme Leibnitz, acceptèrent et propagèrent ces nouvelles maximes d'État. Comment n'eussent-elles pas provoqué chez les princes et principicules un enthousiasme comparable à celui que les idées de liberté provoquèrent chez les peuples quand plus tard, elles vinrent de France à leur tour? On compte les chefs d'État qui eurent assez de courage et de conscience pour y résister. Tout cela explique et l'Alliance du Rhin, et les secours que la politique française trouva au milieu du xviii<sup>e</sup> siècle en Allemagne.

**LES MARIAGES.** — De tous les événements politiques, aucun n'avait, pour le sujet qui nous occupe, l'importance d'un mariage princier. Dans la plus simple famille, c'est la femme qui enseigne aux enfants la langue « maternelle » ; dans une famille régnante, c'est la femme qui donne le ton à la cour. Assurément, sa présence ne suffit pas toujours à faire changer les costumes, les manières ou le langage. Il est bien certain qu'une Espagnole ou une Autrichienne pouvait épouser un roi de France sans apporter un trouble profond dans les mœurs ou les habitudes. Au reste, elle n'y prétendait pas nécessairement. Si les Italiennes du xvi<sup>e</sup> siècle ont révolutionné jusqu'au parler de Paris, ni Anne d'Autriche, ni la Dauphine n'y apportèrent la moindre modification. La dernière était à peine à Strasbourg (non encore annexé) qu'elle se dénaturisait. Comme le Magistrat lui adressait un compliment en allemand, elle répondit : « Parlez-moi français, je n'entends plus l'allemand. » Or pour faire cette déclaration, elle n'avait même pas attendu d'être en pays de langue française, à Saint-Dié, où on lui offrit une représentation de Phèdre <sup>1</sup>. Elle ne voulait pas tarder un jour à se donner des airs français. Et ce qui achève de caractériser son geste, c'est

1. *Gas. de France*, 1680, 119, dans Ch. Pfister, *Tabl. de Saint-Dié au XVII<sup>e</sup> s., Marches de l'Est*, déc. 1913, n<sup>o</sup> 8, 147-148.

qu'il est avéré qu'elle savait fort peu de français, qu'elle ne l'apprit même jamais parfaitement <sup>1</sup>.

ÉLÉONORE DESMIER D'OLBREUSE ET LA COUR DE BRUNSWICK. — L'arrivée dans une petite cour d'Allemagne d'une dame de France qui n'avait même pas besoin d'être toujours une très grande dame, avait de tout autres conséquences. « Les têtes allemandes, a dit un ennemi, Rüks, en étaient entièrement tournées. » Nous en avons un exemple éclatant dans ce qui se passa en Brunswick. La duchesse était une française d'assez petite noblesse, Éléonore Desmier d'Olbreuse, qui avait été attachée à Émilie de Hesse-Cassel, devenue princesse de Tarente <sup>2</sup>. On sait comment l'amour l'éleva jusqu'au trône, et fit de la modeste gentillefemme de Poitou l'aïeule commune des rois qui règnent aujourd'hui en Prusse et en Angleterre.

Une fois duchesse régnante, elle s'entoura de compatriotes, la marquise d'Olbreuse, sa belle-sœur, première dame d'atours, M<sup>mes</sup> de la Motte-Fouqué, de Beaugard, la marquise de la Roche-Giffard, M<sup>lle</sup> Hélène de Lescours, sa demoiselle d'honneur. Près d'elle on trouve encore M<sup>les</sup> de la Motte, de Charriard, de Maxüel de la Fortière et de Melville.

Le duc avait suivi l'entraînement. Dans ses troupes ducales et dans celles de l'évêque d'Osnabrück, des Français avaient été pourvus de hauts commandements. On y trouve des Bragelogne, des de Villiers, des Malortie et des Melleville. C'est Jérémie Chauvet qui remplaçait le plus souvent à la tête de ses troupes le prince absent. François de Beaugard était major général de la milice. Le colonel de Launay commandait le régiment des gardes du corps. Le général de Boisdauid était grand écuyer, charge qu'avait occupée Henri Desmier de Beignon ; un Du Bocage était colonel des dragons de la

1. Quand elle voulut se confesser, à Châlons, elle avoua qu'elle était incapable de le faire en français. On fut obligé d'avoir recours à un chanoine de Liège (M<sup>lle</sup> de Montpensier, *Mém.*, 489).

Plus tard, le 31 octobre 1687, son confesseur, le P. Freys, mourut à ses pieds en la confessant. Dangeau dit à ce propos : « Elle ne peut se confesser qu'en allemand. Aussi je crois qu'elle prendra son compagnon le P. Adelmann » (*Journ.*, II, 59).

2. Elle parlait sans doute le français avec élégance, ayant vécu dans une société très cultivée, mais voici un spécimen de son orthographe : « De la maniere dont jay ouy parler de M<sup>lle</sup> de la Laigne elle me parois for propre à consoller un homme afflige et a faire oublier tous les chagrain du monde il faut ce rejourir avec vous mon frere du chois que vous en aves fait et du bonheur que vous alay avoir de la poseder vous ne pouvies mieus faire ny mieus choisir car son merite mes connu et je say depuis lontant comme elle a resiste au avantage qui luy ont este ofer par M<sup>me</sup> de Mintenon moyenan quelle quitas sa religion... » (Haag, *France Prot.*, 2<sup>e</sup> éd., art. Desmier, p. 351).

garde ; M. Schot, médecin du duc et de ses troupes ; M. de Lestoc, chirurgien en chef des troupes du duc de Zell <sup>1</sup>.

On y trouve un M. de Boisclair, maître des Eaux et Forêts, un M. de la Fortière, grand fauconnier. Parmi les gentilshommes de la chambre, on compte encore le marquis de Suzannet de la Forest, le baron de Caumont-Montbreton, et Henri de Pouguet de Faillac ; M. C. Caulier est premier valet de chambre. Le grand maréchal et premier gentilhomme de la chambre de la duchesse est Armand de Lescours. Comme chevaliers d'honneur et chevaliers de la Cour, il y a MM. de Malortie de Villars, écuyer de la duchesse, du Vergier de Monroy, de Vaux, et du Vergier de Paisay <sup>2</sup>.

Dans le conseil privé, sur cinq membres, siègent deux Français, le général Jérémie Chauvet et M. de Rosemont de Boucœur <sup>3</sup>. Le colonel de Villiers, Messieurs du Docage, le baron de Beau regard Montamaud, capitaine de cavalerie, sont au service de la maison de Brunswick-Lunebourg ; M. de la Vallée y est écuyer expert ; M. Prodhomme, M. Harleuse secrétaire de Son Altesse pour l'Italie, Paul Joachim de Bylon conseiller privé <sup>4</sup>.

On pense quelles étaient les mœurs d'une société où tant de Français avaient apporté leurs goûts. Bals, concerts, ballets alternaient avec les représentations théâtrales que donnait une troupe française de vingt-quatre acteurs, entretenue à frais communs par les trois frères, Georges-Guillaume de Zell, Jean-Frédéric de Hanovre <sup>5</sup> et Ernest-Auguste, évêque d'Osnabrück, qui la gardaient chacun quatre mois.

En 1669, quand Chappuzeau arriva à Pymont, résidence des princes de Waldeck Pymont, où le duc et la duchesse de Brunswick-Lunebourg étaient attendus, on lui commanda en toute hâte une comédie, qu'il composa en treize jours : *Les Eaux de Pirmont*. La duchesse, qui était comme lui du Poitou, le récompensa géné-

1. Chappuzeau nous a déjà donné une partie de ces détails (*L'Além.*, 359-360). « Leur cour était remplie, dit Gourville (*Mém.*, éd. Mich. et Pouj., 547), particulièrement celle de M. de Zell, de François, à qui ils donnoient une subsistance proportionnée aux emplois qu'ils avoient dans leur maison. » Cf. H. de Beaucaire, *Éléonore Desmier d'Olbreuse, duchesse de Zell*, Paris, 1884, 8°, particulièrement p. 55-56, 79, 81-86, 102, et Sander, *E. Desmier d'Olbreuse*, Berlin, 1893, op. de 12 pages. Cf. *Estrail du livre des Protocoles des Actes faits en l'Église Réformée recueillie à Zell* (Ms. 377, Bib. Soc. Hist. prof. fr., Paris).

2. H. de Beaucaire, o. c., 79-84.

3. C'était pis encore à l'office. « Marie, femme de chambre de la marquise de la Roche-Giffard, Philémon, au service du frère de la duchesse d'Olbreuse, sont des Migault (Migault, *Journ.*, éd. cit., 83).

4. Chappuzeau, *L'Alémagne*, 359-360.

5. H. de Beaucaire, o. c., 86-88. Cf. Gourville, *Mém.*, éd. cit., 547.

reusement. On lui donna une rose en diamants. De son côté, il dédia à la duchesse son *Orateur Chrétien*, et en 1682, il devint, grâce à elle, gouverneur des pages de la cour de Brunswick-Lunebourg, charge dans laquelle il mourut, le 18 août 1701 <sup>1</sup>. En 1676, son fils Christophe avait été appelé à Zell, comme secrétaire du duc Georges-Guillaume <sup>2</sup>.

Cette colonie française fut au complet, quand la Révocation de l'Édit de Nantes eut amené dans les duchés de Brunswick de nombreux protestants, qui y furent sinon très bien accueillis, du moins tolérés par les luthériens. Si bien qu'un jour, à la table du prince, tous les convives, dit-on, étaient Français. Et l'un d'eux, encouragé par la bonne humeur du maître, s'écria en riant : « Nous pourrions dire, Monseigneur, que vous êtes la seule personne étrangère ici. »

**CHEZ LES FRÈRES DU DUC.** — La francisation ne s'était pas restreinte à la seule cour de Georges-Guillaume <sup>3</sup>. Dans la branche de Lunebourg-Wolfenbützel, c'est surtout à Antoine Ulrich, qui se piquait de littérature, que notre langue fut chère. Toutefois son frère la possédait aussi, et Chappuzeau, en parlant de la maison, dit que tous les princes parlent « parfaitement » français. En effet, presque tous les descendants de Georges furent plus ou moins, par leurs mariages, entraînés, comme leur frère Georges Guillaume, dans l'orbite française. Ernest-Auguste avait épousé Sophie, sœur de Charles-Louis de Bavière. Notre langue était presque la sienne. Elle s'en servait à peu près exclusivement pour sa correspondance, comme si elle eût été française. Elle eut autour d'elle plusieurs de nos compatriotes; d'abord en 1660 Madeleine Marchant, puis M<sup>lle</sup> de la Motte, qui l'accompagna dans ses voyages, M<sup>lle</sup> de la Manselière, et toute sorte d'autres personnages <sup>4</sup>.

Cette éducation qu'elle avait reçue, elle entendit qu'on en accordât aussi le bienfait à Liselotte d'abord, sa nièce (fille de Ch.-Louis), qu'elle craignait de voir partir en Italie, où « son françois demeurera au croc et où elle deviendra una dama italiana », à moins de trouver un maître français à Venise <sup>5</sup>. Elle voulut ensuite la trans-

1. Meinel, o. c., 19-26.

2. H. de Beaucaire, o. c., 104.

3. Chapp., *L'Alem.*, 352.

4. Voir *Lett.* des 4 avr. 1660, 27 avr. 1664, 24 sept. 1667, 24 août 1677. Cf. Chappuzeau, *L'Alem.*, 373.

5. Voir *Lett.*, 26 sept. 1660. M<sup>me</sup> de Terlon fut dame d'honneur de Liselotte (*Lett.*, 1<sup>er</sup> déc. 1661; 20 avr. 1662).

mettre à ses enfants. Sophie-Charlotte, qui devait être reine de Prusse, reçut toute jeune la culture française <sup>1</sup>. Georges, le futur roi d'Angleterre, avait été envoyé tout jeune en France <sup>2</sup>. Lorsqu'il se sépara de sa femme, la fille d'Eléonore d'Olbreuse, il confia les deux enfants qu'il en avait eus à une Française, M<sup>me</sup> de Sacetot, qui éleva Georges II d'Angleterre et sa sœur, la célèbre Sophie-Dorothée, laquelle l'emmena à Berlin lors de son mariage avec Frédéric-Guillaume <sup>3</sup>.

Quant à Jean-Frédéric, duc de Brunswick, de Hanovre et de Lunebourg, il avait épousé Bénédite Philippe, fille d'Édouard, comte palatin, et d'Anne de Gonzague, duchesse de Nevers, qu'il reçut à Hanovre le 29 décembre 1668. L'influence sur lui fut telle qu'il se fit catholique. Après sa mort sa femme se réfugia en France, avec ses filles, et mourut à Asnières en 1730. Il avait comme grand écuyer M. de Longueil; Chevreau fut son Gentilhomme de la Chambre, Oton Groteson conseiller privé. Celui-ci « s'énonçoit en François comme en Allemand avec vne facilité et vne éloquence merueilleuses. » Quand il mourut, 27-28 janvier 1680, voici en quels termes le *Mercur Galant* l'annonça à ses lecteurs : « Il a toujourns entretenu une Troupe de Comédiens François avec M<sup>r</sup> le Duc de Zell, son aîné... Sa Cour estoit aussi moderée que grande, civile, et magnifique. Il y avoit étably toutes les manieres Françaises qu'on suivoit en tout, jusque dans les Familles mesme de la Ville. Il avoit dans sa Cour et dans ses Troupes beaucoup d'Officiers François, et leur faisoit garder, ainsi qu'aux Soldats, les regles de France... Il jetta les yeux sur M<sup>r</sup> Podvuits, Maréchal du Camp en France, tres-habile en son Mestier, et un parfaitement honneste Homme, pour le faire Lieutenant Général de ses Troupes, et l'envoya demander au Roy... Il entretenoit... splendidement un Vicaire Apostolique qui estoit Evesque, avec quinze ou vingt Capucins qui prêchoient alternativement en François, Italien et Allemand dans son Eglise, à cause de ces trois Nations dont sa Cour estoit composée... Il laisse trois Filles... Elles sont toutes trois fort belles et... parlent

1. En 1673, on voit sa mère chercher une institutrice pour elle, et elle la veut française, « à cause de la langue qui est si forte (sic) à la mode » (*Lett.*, 9 mars 1673). Quelques années après, en 1677, inquiète de ne pouvoir placer auprès de Sophie Charlotte la nièce de M. de Lamotte, sur qui elle avait eu des projets, la princesse ne sait « où luy trouver une fille qui parle françois pour la maintenir en cet humeur et pour luy apprendre cette langue » (*Lett.*, 25 févr. 1677). C'est visiblement une de ses préoccupations maternelles.

2. On dit que lorsqu'en 1690, il partit pour combattre en Brabant, dans sa suite, composée de 77 personnes et de 15 valets, beaucoup étaient français.

3. Erman, *o. c.*, VIII, 11-12.

également le François et l'Allemand » (1680, 1<sup>re</sup> partie, 195-207).

AUTRES ALLIANCES. — Assurément il serait impossible de citer un second exemple semblable. Aucune maison royale ou princière n'a subi pareille influence, mais plusieurs ont cependant éprouvé l'action d'une femme française. Ainsi le duc Christian Louis de Mecklembourg, prince des Vandales <sup>1</sup>, épousa en secondes noces Isabelle Angélique de Montmorency Boutteville, veuve du duc de Chatillon, sœur du duc de Luxembourg <sup>2</sup>. Or il s'attacha à la France à ce point qu'en 1663, il abjura le protestantisme à Paris, pour embrasser la religion catholique, et prit le prénom de Louis. Dans toutes ses Ordonnances, il faisait suivre son nom du titre de : Chevalier de l'Ordre du Roi Très-Chrétien <sup>3</sup>. Son amour de Paris était tel qu'il aurait voulu ne jamais quitter les bords de la Seine <sup>4</sup>.

En Bavière, c'est sous Maximilien I<sup>er</sup> que l'influence française commença à s'étendre. Il est probable que certains mariages n'ont pas été étrangers à ce résultat. Le fils de Maximilien, Ferdinand Marie, avait en effet épousé en 1652 une petite-fille d'Henri IV <sup>5</sup> et de ce mariage était né en 1662 un fils, Maximilien Marie Emmanuel, dont le gouverneur fut le marquis de Beauvau, d'une des plus anciennes maisons de France <sup>6</sup>. Sa fille avait, comme nous l'avons rappelé plus haut, épousé le dauphin Louis, en 1680. A la mort de Ferdinand Marie (1679), le duché fut administré un moment par le frère du duc défunt, Maximilien Philippe Jérôme, marié à Château-Thierry, le 25 avril 1668, à Maurice Phebronie, fille de Frédéric-Maurice de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon et d'Éléonore Febronie de Bergh <sup>7</sup>.

1. Né le 1<sup>er</sup> déc. 1623, mort en 1692. Bruzen de la Martinière, l'auteur du célèbre Dictionnaire, né à Dieppe en 1662, fut nommé en 1709 secrétaire français à la Cour duc de Mecklembourg.

2. Voir Chappuzeau, *L'Eur. viv.*, 227-228.

3. Rühs, *o. c.*, 150.

4. *Id.*, *ib.*, 167-8.

5. Adélaïde, fille de Victor Amédée, duc de Savoie, et de Christine, fille d'Henri IV. Elle avait pour dame d'honneur M<sup>lle</sup> de la Perouse (Chappuzeau, *Relat. de la Cour de Bavière*, 103).

6. Voir Chappuzeau, *Relation de l'Etat present de la Maison Electorale et de la Cour de Bavière*, Paris, 1673, 8<sup>o</sup>, p. 6. Cf., 73, 79, 84, 87.

7. *Id.*, *ib.*, 91-92. On vit même des descendants de réfugiés entrer dans des familles princières. Un fils de M<sup>me</sup> d'Ingenheim, Daniel, que les Réfugiés appeloient d'Ingenheim le Prince, épousa en 1703 la princesse Marie Anne Jeanne, fille de Charles, landgrave de Hess-Rheinfels, de la branche de Wanfried (Erman, *o. c.*, IX, 160. Elle était née le 8 janvier 1685).



**CONCLUSION.** — Les pamphlétaires allemands ont vivement pris à partie les princes qui contractaient de pareilles unions, et les ont rendus responsables de l'invasion de l'esprit français<sup>1</sup>. Cela est exagéré, les relations de famille ainsi créées, si grands qu'en aient été les effets directs et indirects, demeuraient des événements locaux ; ils ne suffisent pas à expliquer l'engouement qui avait pris l'Allemagne tout entière.

On sait du reste comment l'ambition démesurée de Louis XIV compromit de bonne heure les résultats obtenus en Allemagne et y fit naître une hostilité générale contre la France. Les querelles, la guerre ouverte, ne tardèrent pas à survenir et à bouleverser les relations les plus anciennes. En Hesse, Ernest-Louis de Hesse-Darmstadt resta fidèle à la cause impériale, et la France le lui fit payer très cher. Dans le Palatinat, si anciennement engagé envers la France, le mariage d'Élisabeth Charlotte au duc d'Orléans (1671) semblait devoir créer un lien nouveau. Ce mariage servit à Louis XIV pour appuyer ses prétentions et fut le prétexte de la conquête du pays, que de sauvages exécutions désolèrent (1674, 1687). Depuis l'annexion de Blamont et de Montbéliard, le roi de France était brouillé avec le Wurtemberg. Les Cercles de Bavière, de Souabe, de Franconie, entrèrent dans la ligue d'Augsbourg, et ainsi de suite. A l'époque de Ryswick, l'Allemagne effrayée s'est retournée tout entière du côté de Vienne. La politique française a échoué. Or, malgré cela, l'expansion de la culture française continue et augmente. Si elle avait varié en fonction des succès du Roi, la fin du xvii<sup>e</sup> siècle en eût marqué l'arrêt et même le recul. Tout au contraire, après la rupture, certaines cours nous font une guerre acharnée, qui accueillent en même temps avec plus de chaleur que jamais, nos idées, nos modes, notre littérature. Louis XIV battu semble sur le point de perdre jusqu'aux conquêtes de Richelieu, et notre langue, poursuivant sa glorieuse ascension, voit s'ouvrir devant elle des palais qui étaient restés fermés. Massillon l'a dit avec recherche et emphase, mais, somme toute, assez justement : « Devenu plus aimable, à mesure qu'elle devenoit plus pure, [elle]

1. C'est dans les cours allemandes surtout que la providence royale sait à propos placer la Dalila qui efféminera et ligotera Samson. Avant de mettre en route les princesses françaises, on a soin « de les munir de toutes les instructions qui leur permettront de se rendre utiles et agréables à la politique royale. Grâce à l'adresse des Circés françaises, que de héros allemands amollis et démoralisés ! Tel, par exemple, le bon duc de Bavière qui, délaissant complètement les traces de feu son père... se laissa séduire par les caresses féminines et ensorceler par les fraudes et les conspirations étrangères » (*Geist von Franckreich*, dans Gillot, *o. c.*, 114).

sembla nous réconcilier avec toute l'Europe, dans le temps mesme que nos victoires l'armoient contre nous. Ne pouvant vaincre comme nous, nos ennemis vouloient du moins parler comme nous <sup>1</sup>. »

1. *Disc. de rec. à l'Acad.*, 23 févr. 1719 ; *Bec. des pièces d'Eloq. prés. à l'Acad. fr.*, 1719, p. 171.

## CHAPITRE X

### LE REFUGE <sup>1</sup>

**GÉNÉRALITÉS.** — Il est hors de discussion que l'arrivée des protestants français a contribué à familiariser l'Allemagne avec nos façons de vivre, de travailler et même de penser. Mais je n'ai ici à m'occuper ni de nos arts ni de notre industrie, ni même de nos mœurs ou de nos manières, mais uniquement de notre langue. Que gagnât-elle à cette émigration, tel est le problème que je voudrais essayer sinon de résoudre, du moins de poser avec quelque exactitude.

L'accueil qu'on fit aux nouveaux venus dépendit des dispositions des Allemands, qui étaient, bien entendu, fort différentes, allant de la plus franche sympathie à l'hostilité la moins déguisée. Elle dépendit tout autant des réfugiés eux-mêmes, de leur caractère, de leur attitude, de leur savoir-faire, et sans doute aussi de leur valeur intellectuelle ou économique. C'est pourquoi aucune réponse exacte ne saurait être générale. C'est tout au plus si après des recherches minutieuses on pourra arriver à savoir quelle place tinrent les réfugiés dans une ville. Encore faudra-t-il soigneusement distinguer suivant les générations, car la première se considéra jusqu'à Rys-

1. Voir Ch. Weiss, *Histoire des réfugiés protestants de France*, 1853, 2 vol.; *Encyclopédie des sc. relig.*, art. Les Églises du Refuge, par F. de Schickler (imprimé à part chez Fischbacher, 1882, 8°). Sur le Refuge dans les divers États, voir Erman et Reclam, *Mémoires pour servir à l'histoire des réfugiés françois dans les États du Roi de Prusse*. (Berlin, 1782-99, 9 vol. 8°. Les tomes 7-9 sont d'Erman seul); E. Muret, *Gesch. der Französischen Kolonie in Brandenburg-Preussen*. Berlin, 1885, 4°; F. H. Brandes, *Der grosse Kurfürst und die Huguenotten* (dans *Geschichtsblätter des Deutschen Hugenotten Vereins*, t. XI); G. Pagès, *Les réfugiés à Berlin*, d'après la correspondance du comte de Rébenac, 1681-88 (*Bull. de la Soc. Hist. prot. fr.*, 1902, p. 113 et s.); R. Béringuier, *Die Colonie Liste von 1699*, Berlin, 1888; Tollin, *Gesch. der französischen Colonie von Magdeburg*, 1886, 3 vol. (le 3° vol. en 3 parties); Id., *Das Bürgerrecht der Hugenotten zu Frankfurt a. d. Oder* (dans *Geschichtsblätter des Deutschen Hugenotten-Vereins*, t. VI); A. Schöttler, *Die französische Kolonie in Müncheberg* (même recueil, t. VII); Wittgen, *Landgraf Friedrich II von Homburg und die Hugenotten* (*Ib.*, t. XI); Bonet-Maury, *Die französisch-reformirte Kirche zu Emmenrich* (*Ib.*, t. VII); Paret, *Gesch. der reformirten Gemeinde Carnstadt* (*Ibid.*, t. VII); F. Walter, *Sektenniederlassungen in Mannheim unter Karl-Ludwig* (dans *Mannheimer Geschichtsblättern*, 1901); Id., *Eine Pfälzische Hugenotten-Kolonie* (*Ib.*, 1903); Berger, *Zur Gesch. der Hugenotten... in Hessen-Darmstadt* (dans *Hessenland*, 1903, n° 15-20); Brandes, *Hugenotten-Kolonien im Fürstenthum Lippe* (*Gesch. bl. des d. Hugenotten-Vereins*, t. V); Id., *...in Braunschweig* (*Ib.*, t. VI); Tollin, *Die Hugenotten am Hofe zu Lüneburg* (*Ib.*, t. VIII); W. Stieda, *Die Hugenotten Kolonie in Mecklenburg* (*Jahresbericht der Vereins f. Mecklemb. Gesch.*, t. 61).

wick, comme en séjour, et vécut à part. On montre encore à Friedrichsdorf, ce village resté tout français de langue presque jusqu'à nos jours, la première maison construite par un Français. Elle ne date pas de la Révocation. Ni les pères ni les enfants n'apprenaient l'allemand. Le pauvre troupeau attendait en priant dans la misère d'un abri provisoire, le rappel du pasteur, jusqu'au jour où il parut certain que Dieu avait cessé de l'inspirer, et que sa volonté restait inflexible. Dans ces conditions je prendrai un exemple, celui du Brandebourg.

**LE FRANÇAIS EN BRANDEBOURG. AVANT 1685.** — Le Brandebourg était un des États allemands où on s'était mis le plus sérieusement à voyager pour apprendre. Depuis fort longtemps il était d'usage d'y étudier la France et le français. Dès le xv<sup>e</sup> siècle, l'électeur Jean le Grand avait chargé Jean Cario d'enseigner les langues modernes à son fils Joachim, le « Nestor germanique » († 1535), de sorte que ce dernier pouvait répondre aux étrangers sans interprète. A Cologne sur Sprée, qui devint un des quartiers de Berlin, Philippe Hainhofer raconte qu'il trouva autour de 1617, une société qui savait converser en français et qui avait abandonné l'usage des buveries forcées, pour se mettre davantage « alla franceze ». C'est à un Dohna de la branche prussienne, Fabian, que Henri IV faisait ce magnifique compliment de le présenter à sa femme en demandant : Le prendriez-vous pour un Allemand ?

Au temps où Chappuzeau parcourait l'Allemagne, il avait noté qu'un certain nombre de hauts fonctionnaires étaient familiers avec notre langue, ainsi à la cour de Mersebourg, M. Briquer, gentilhomme de la Chambre <sup>1</sup>. Il remarqua aussi les deux filles du baron de Schwerin, premier ministre d'État, gouverneur en chef des deux princes Charles et Frédéric de Brandebourg, la baronne de Blumenthal et la comtesse de Dœnhoff. Il emploie à leur propos son expression favorite, savoir qu'on les eût cru « nées aux portes du Louvre <sup>2</sup>. » Ch. Patin fut heureux de retrouver à Berlin le conseiller de l'électeur, Seidel, dont il avait fait la connaissance en France <sup>3</sup>. Des Français d'origine étaient attachés à la Cour, M. Bâtier, par exemple, très intelligent en matière de finances <sup>4</sup>.

Frédéric Guillaume, remarié en 1668 à Dorothée de Holstein-

1. *L'Alem.*, 299-300.

2. *Ib.*, 432.

3. *O. c.*, 209.

4. Chapp., *l'Alem.*, 461.

Glücksbourg, prit comme gouverneur des enfants issus de cette union, d'abord Claude Du Bellay d'Anché auquel on adjoignit après la naissance de Chrétien Louis (1677), son neveu, Louis de Marconnay <sup>1</sup>. Son fils le prince Frédéric, marié une première fois à Élisabeth Henriette de Hesse-Cassel († 1683), avait donné pour gouvernante à sa fille, Louise Sophie Dorothee (née en 1680), M<sup>me</sup> d'Ingenheim, dont la famille était originaire de Metz <sup>2</sup> et fit en Prusse une belle fortune. Le pasteur de l'Église française de Berlin, fondée treize ans avant la Révocation <sup>3</sup>, David Fornerod, avait publié un Catéchisme dédié à *Msgrs les Princes et Mds les Princesses de la famille électorale de Brandebourg*. « Il faut, observent MM. Erman et Reclam, que l'usage du françois ait été dès lors très commun à la Cour, pour que l'on ait composé un Catéchisme dans cette langue pour l'instruction des enfants de la maison électorale » (o. c., III, 349).

L'élite du pays avait, comme les Princes, reçu une forte éducation française : « La plupart des premières charges de l'État, écrivent les mêmes, étoient remplies par des hommes qui avoient perfectionné leur éducation par le séjour qu'ils avoient fait en France ; presque tous les Ministres de l'Électeur parloient et écrivoient le françois avec une élégance dont les archives des divers corps de la nation offrent des preuves sans nombre. Il paroît donc que la langue françoise étoit dans ce temps (vers 1680), la langue du beau monde, et il étoit naturel qu'elle le fut, puisqu'elle avoit acquis un degré de perfection dont aucune autre n'approchoit encore et qu'elle étoit presque la seule dans laquelle on eût écrit des ouvrages propres à plaire à tous les ordres de lecteurs <sup>4</sup>. »

Une première émigration de calvinistes amena en Brandebourg une colonie, dès avant la Révocation. On cite des pasteurs, Fornerod, dont nous avons parlé, Jacques Abbadie <sup>5</sup>. David Ancillon,

1. En 1678, dans les Registres de l'Église cathédrale, on trouve mention de Frédéric Guillaume Passa de Segond comme Gouverneur des princes (Erman et Reclam, o. c., III, 50).

2. Jean d'Ingenheim avait été avocat à Metz. Après sa mort, en 1673, sa veuve se réfugia avec les siens à Berlin, où elle mourut en 1690. Sa fille « la grecque », dont il est question ici, accompagna son élève, lorsque celle-ci épousa Frédéric, landgrave de Hesse-Cassel, puis, après la mort de la princesse, retourna à Berlin, où elle mourut à 82 ans, en 1734. C'est la sœur de Daniel dont il a été question plus haut.

3. Cette église avait été fondée par l'Électeur, le 10 juin 1672 (Voir Muret, *Gesch. der fr., Kolonie in Brandenburg-Preussen*, Berlin, 1885, 4<sup>e</sup>, 7 et n.).

4. O. c., IV, 17. Des hommes qui jouèrent quelques années plus tard un rôle important à la cour de Prusse, comme Ezéchiel Spanheim, parlaient et écrivaient fort bien le français (Voir sa *Relation de la Cour de France en 1690*, publiée par Em. Bourgeois, 1900, 8<sup>e</sup>. Sa femme savait aussi le français).

5. Son église, suivant Schickler, n'eut jamais guère plus de cent membres (o. c., 61).

Fr. Repey, sont de ce temps, et aussi J. B. de Rocolles <sup>1</sup>. Benjamin Chénevié (de Béville, en Lorraine) était arrivé en 1681. On signale également un maître de langues : Louis-François Le Tanneur, dit Saint-Pol <sup>2</sup>. Il convient de ne pas oublier le comte d'Espence lui-même, marquis de Beauvau, qui avait contribué à l'expatriation de plusieurs de ses compatriotes, et dont l'Électeur fit un grand écuyer, lieutenant général et colonel des quatre cents gardes du corps <sup>3</sup>. Cette colonie n'était cependant pas considérable par le nombre. De 1672 à 1688, il ne fut béni à l'Église que 5 mariages et baptisé que 50 enfants.

Devant les menaces qui se multipliaient, l'émigration ne cessa de s'accroître. « Quoique le troupeau françois fut encore peu nombreux, disent Erman et Reclam, le lieu d'exercice qu'on lui avoit donné dans les appartemens du Baron de Poellnitz, à la grande rue, ne suffit plus pour contenir la foule de ceux qui venoient assister au culte des François ; l'Electeur... lui assigna en 1682 pour lieu d'exercice la Chapelle du Château, assez spacieuse pour contenir jusqu'à deux mille personnes <sup>4</sup>. » Parmi ces réfugiés nouveaux se distinguaient des hommes de marque, ainsi M. de Briquemault, qui fut nommé lieutenant général par l'Électeur <sup>5</sup>, et un peintre français qui, dès 1684, avait fondé une de ces Académies pour jeunes gens nobles, si nombreuses alors <sup>6</sup>.

L'ÉLECTEUR ET LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES. — Quand la catastrophe redoutée arriva, aucun souverain allemand ne sut mieux que l'Électeur de Brandebourg tirer parti des conséquences, et attirer à lui ces nouveaux sujets que Dieu et le roi de France lui envoyaient.

L'Édit de Nantes était à peine révoqué que, bravant la colère de Louis XIV, il publia, le 29 octobre 1685, une déclaration dont le texte a été souvent reproduit. Elle assurait aux réfugiés le droit de bourgeoisie dans toutes les villes où ils s'établiraient, des terres pour les cultivateurs, l'admission dans les corporations pour

1. En 1675, il était venu s'établir à Berlin et avait été nommé historiographe. Il y demeura à peine un an, après quoi il se rendit en Hollande, puis rentra à Paris en 1678 et redevint catholique — pour quelque temps.

2. Voir Haag, *Fr. prot.*, 2<sup>e</sup> éd., art. Beauvau, p. 162.

3. Voir Chapp., *L'Allem.*, 439-40.

4. *O. c.*, IV, 19.

5. Il forma en 1683 un régiment de Cuirassiers de six compagnies, qui en 1686, fut augmenté de quatre. Ce régiment passa dans la suite à Mrs. du Buisson et du Trossel (Erman et Reclam, *o. c.*, I, 337 et note 2 ; cf. II, 122 et suiv.).

6. J. Vaillant fut en 1688, peintre de l'Electeur.

les artisans, des privilèges pour les manufacturiers, des charges, honneurs et dignités, pour les nobles, une organisation ecclésiastique et judiciaire française pour tous<sup>1</sup>. Une foule des malheureux qui avaient tout sacrifié à leur foi et à leur conscience, profitèrent des bonnes dispositions du prince. Si bien qu'en 1700 ils formaient 32 églises. Un recensement, contresigné par Ch. Ancillon, a compté, en 1699, treize mille huit cent quarante-sept réfugiés, encore le recenseur n'a-t-il tenu compte dans son travail que des colonies régulièrement constituées, il a laissé de côté ceux des réfugiés qui étaient dispersés, et aussi les militaires<sup>2</sup>, qui composaient cinq régiments. Si l'on ajoute, dit M. Ch. Weiss, les trois mille réfugiés qui s'étaient d'abord portés en Suisse, et qui se joignirent aux colonies du Brandebourg en cette année 1699, puis, environ deux mille de la principauté d'Orange qui arrivèrent dans les premières années du dix-huitième siècle, le nombre total ne s'élève pas à moins de vingt-cinq mille hommes ou femmes<sup>3</sup>.

Les gouvernements de ce temps, pour des raisons économiques, favorisaient de toutes leurs forces l'immigration. Il est certain que Frédéric Guillaume pour peupler son pays, tenait à la quantité. Il est non moins certain qu'il tenait aussi à la qualité. Il n'était jamais venu en France, il est vrai, mais à la Cour d'Orange, il avait connu les Bouillon, les Turenne, l'élite de la noblesse protestante de France. Son mariage avec Louise Henriette, petite-fille de Louise de Chatillon, fille de Coligny, l'avait apparenté à cette noblesse. Il savait ce que valaient la culture française et la langue qui en était l'organe. Il ne manqua pas d'employer les talents qui lui arrivaient tout formés, et fit une large place à ceux qu'on appellerait aujourd'hui les intellectuels.

Son successeur, Frédéric, qui monta sur le trône en 1688, et devint le premier roi de Prusse, lui ressemblait fort peu. Personnel-

1. Je n'en donnerai que le préambule : « Comme les persécutions et les rigoureuses procédures qu'on exerce depuis quelque temps en France contre ceux de la religion réformée ont obligé plusieurs familles de sortir de ce royaume et de chercher à s'établir dans les pays étrangers, nous avons bien voulu, touchés de la juste compassion que nous devons avoir pour ceux qui souffrent pour l'Évangile et pour la pureté de la foi que nous confessons avec eux, par le présent édit, signé de notre main, offrir aux dits Français une retraite sûre et libre dans toutes les terres et provinces de notre domination, et leur déclarer en même temps de quels droits, franchises et avantages, nous prétendons les y faire jouir, pour les soulager, et pour subvenir en quelque manière aux calamités avec lesquelles la Providence divine a trouvé bon de frapper une partie si considérable de son Église » (Édit de Postdam, cité par Ch. Weiss, *o. c.*, I, 127, d'après l'*Histoire de l'établissement des Français réfugiés en Brandebourg*, par Ch. Ancillon, p. 19).

2. Ch. Weiss, *Hist. des réf. prot.*, I, 138 et suiv.

3. *Id.*, *ib.*, I, 137-8.

lement, il n'aimait pas la France, et certains côtés du caractère des Français lui agréaient médiocrement<sup>1</sup>. En revanche, sa seconde femme, Sophie Charlotte († 1703) était fille de cette Sophie de Hanovre que Leibnitz entretenait en français des plus hautes questions. Jeune fille, elle avait longtemps séjourné à la cour de Louis XIV, près de la Palatine (1683-1684), et avait même failli épouser le duc de Bourgogne<sup>2</sup>.

Elle « aimait beaucoup les François »<sup>3</sup>, notait un de nos diplomates, et s'en entourait<sup>4</sup>. L'Électrice, dit le même témoin, « lit plus de trois ou quatre heures par jour, mais ce ne sont pas des romans ni des livres de bagatelles, c'est tout ce qu'il y a de meilleur dans nos plus excellents auteurs français. Elle sçait aussi fort joliment l'italien... elle parle bien, on ne peut s'énoncer avec plus de grâce et de facilité qu'elle. Nos princesses de France ne parlent pas plus purement<sup>5</sup>. » Un réfugié qui avait eu l'honneur de l'entretenir lui demandait spirituellement : Son Altesse sait-elle aussi l'allemand ?

A son propre fils, le prince électoral Frédéric Guillaume, elle avait donné pour sous-gouvernante, au grand scandale de quelques-uns, une Française, M<sup>me</sup> de Montbail, originaire d'Alençon, qui avait épousé M. de Rocouille, avec qui elle s'était réfugiée à Berlin<sup>6</sup>. Sa belle-fille Louise Dorothée Sophie (née en 1680) fut formée aux mêmes goûts. Elle « aime beaucoup la lecture et parle parfaitement le François : on diroit que c'est sa langue naturelle », rapporte l'envoyé cité plus haut<sup>7</sup>.

PLACE FAITE AUX RÉFUGIÉS DÈS LEUR ARRIVÉE. — Dans une masse de fugitifs comme celle qui profita de l'hospitalité qu'on lui offrait,

1. Voir l'*Etat de la Cour de Brandebourg en 1694*, par M. de la Rosière, agent diplomatique français (publ. de la *Rev. d'Hist. diplom.*, 1887, I, p. 271 et suiv. : « L'électeur n'aime pas la France, non seulement par dévouement aux intérêts du prince d'Orange, mais encore par tempérament et par le souvenir qui luy reste de l'affaire de Stettin. La révocation de l'Edit de Nantes a aussi beaucoup contribué à luy aigrir l'esprit... les airs brillants et souvent estourdis des François ne luy plaisent pas » (275).

2. Voir Erman, *Éloge de Sophie Charlotte d'Hanovre, reine de Prusse*, lu dans l'Assemblée publique de l'Académie, 29 sept. 1790, Berlin, Fr. de Lagarde, 8°, 12-13 et 25.

3. *Etat de la Cour de Brandeb.*, 287.

4. Fr. de Jaucourt, après avoir été colonel de cavalerie, devint son chevalier d'honneur et premier chambellan (Erman et Reclam, o. c., III, 96; cf. 220 et VIII, 3).

5. *Etat de la Cour de Brandeb.*, 281.

6. *Ib.*, 285, note. M. de Rocoules était devenu colonel de cavalerie.

7. *Ib.*, 288.



on rencontrait nécessairement des gens de toutes conditions et de toutes classes, voire des hommes d'étude, des savants et des artistes. L'Électeur sut les distinguer et leur donner, moins par goût peut-être que par un sentiment bien compris de son intérêt, accès à diverses fonctions, dont quelques-unes très élevées.

On nous a conservé une liste fort curieuse des personnages qui assistaient en 1687 aux funérailles solennelles du Margrave Louis, né du mariage du Grand Électeur avec Louise Henriette d'Orange. En bonne place figuraient une foule de Français <sup>1</sup> : « le maréchal de Schomberg, le lieutenant général d'Epenses et les Majors généraux de Schomberg et de Streif. Le Conseiller d'Ambassade de Maxuel suivait le Prince Albert Frédéric avec le Chambellan d'Anché et le Gentil-homme de la Chambre de Pictet. Le prince Charles Philippe avoit à sa suite le Lieutenant-Colonel de Villarnoul. Le Conseiller d'Ambassade Choudens de Grema accompagnait le prince de Mecklembourg. Le prince de Holstein avoit à sa suite le Lieutenant La Roquier. A la suite de la Margrave douairière étoient M. de Rieutort et le Capitaine du Puis (de Genestoux). La princesse Marie Amélie étoit suivie du Major-général de Briquemault et d'un Cavalier françois nommé Monce. Dans la suite de la Princesse Elisabeth Sophie, se trouvoient les Conseillers d'Ambassade de Marconnay de Blanzai, et de Béville et le Capitaine Rosel de Beaumont. La bannière de Minden étoit portée par le Lieutenant-Colonel de Cournaud, le Capitaine de Rouvillas conduisoit le cheval <sup>2</sup>. Le Marquis de Montbrun conduisoit le cheval à la suite de la bannière de Pomméranie et le Major de Favolles après celle de Brandebourg <sup>3</sup>. »

**LES FRANÇAIS DANS L'ARMÉE.** — Dans l'armée brandebourgeoise, les Français jouèrent un rôle considérable <sup>4</sup>. Un des meilleurs officiers était le général Duhamel ; il est vrai que celui-là, Français catholique, établi là depuis plus de vingt ans, n'entre pas en ligne de compte. Il n'y a pas lieu non plus de citer ici le général Rosé, qui avait longtemps servi la France, mais était Suisse d'origine <sup>5</sup>. En revanche, il y aurait une foule de noms à énumérer : le capitaine des gardes, M. de l'Eschelle, neveu du comte de Beauvau, sieur

1. Cf. un extrait d'un Album Amicorum Ecosais, conservé à la bibliothèque du Collège de l'Eglise Presbytérienne, Guilfort Street, Russel Square, à Londres, dont des extraits nous ont été communiqués par M. Weiss.

2. Il devint colonel de dragons en 1690, puis lieutenant général.

3. Erman et Reclam, *o. c.*, III, 219-221.

4. Voir Ancillon, *Hist. de l'Établ. des Fr. ref.*, 163 et suiv.

5. *État de la Cour de Br.*, 277.

d'Espense <sup>1</sup> ; M. de Varenne, qui avait servi sous les ordres de Turenne, comme lieutenant-colonel. Abandonné par sa femme, qui était catholique, il avait épousé une chanoinesse, et avait été autorisé par l'Électeur à lever un régiment où tous les officiers devaient être Français <sup>2</sup>. M. de Cormont était capitaine d'une compagnie du régiment de Duhamel. M. de Justel avait eu aussi un brevet de capitaine <sup>3</sup>, ainsi que Christian Louis de Marconnay. M. de Streiff, général major était gouverneur de Francfort-sur-l'Oder, M. de Briquemault gouverneur de Lipstadt <sup>4</sup>.

Parmi les réfugiés, on avait formé tout un régiment de mousquetaires <sup>5</sup>. Il est à noter — ceci dit pour éviter les fausses interprétations et les déclamations déplacées — que des permissions étaient accordées à cet effet par le Roi de France <sup>6</sup>.

LES FRANÇAIS DANS LES CHARGES CIVILES. — Dans les fonctions civiles, les Réfugiés s'étaient également introduits partout, jusqu'au sommet de la hiérarchie <sup>7</sup>. Les juristes distingués par leur naissance ou par les charges qu'ils avaient exercées et qui n'avaient pu être placés, formaient avec les gentilshommes qui n'avaient pas pris de service dans l'armée, le corps des conseillers de cour et d'ambassade. Les plus jeunes avaient le titre de secrétaire de S. A. E. La liste de 1698 nous en a fait connaître une foule. Je citerai : Théodore du Bellay de Montbrelais, frère de du Bellay d'Anché, dont nous avons parlé plus haut, conseiller d'ambassade ; Louis de Marconnay de Blanzay, Charles, marquis de Chandieu, Louis de Montanhac, sieur de Coussan, qui occupèrent les mêmes fonctions ; Paul Michot et Le Clerc, secrétaires de l'Électeur <sup>8</sup> ; David Monnot, « informateur français de la Cour » ; Louis le Rachellé, trésorier de l'Électeur ; Étienne Jassoy, secré-

1. *Ib.*, 292.

2. *Ib.*, 278.

3. Extrait « du Livre des Baptêmes administrés dans l'Église française d'Emmerich, depuis l'an 1690 » (ms. 271 de la Bibl. de la Soc. d'Hist. du Prot.), art. Gaspard Caulx, 1698. Les années ultérieures fournissent d'autres noms : M. Brueis (1701), Gasc, capitaines (1704) (art. Brueis, 1701, et art. Louise Christine Brueis) ; M. de Milon Aubesjargue, cap. de dragons (1708) (art. Frédéric César Brueis).

4. Ancillon, *o. c.*, 47 et 53.

5. *État de la Cour de Br.*, 277.

6. Voir par exemple une permission au Sr de Gregy de servir dans les troupes de l'Électeur de Brandebourg (Arch. Aff. Étr., 970, f° 191).

7. Voir *Fr. Protest.*, 2<sup>e</sup> éd., art. Ancillon L'ambassadeur de Brandebourg en Danemark était en 1694 un Français réfugié, Pierre de Palaiseau (*État de la Cour de Br.*, 424 ; cf. Ancillon, *o. c.*, 364).

8. Pierre de Narbonne, baron de Faugères, avait été aussi conseiller d'ambassade, il était mort en 1694 ; sa veuve vivait à Cologne.

taire, Armand Maillette de Buy, conseiller privé de guerre de S. A. E. et inspecteur des manufactures; Jacques du Bois, secrétaire de commerce, Claude d'Ingenheim, écuyer conseiller de légation; Jean du Clos, avocat à la Chambre de justice<sup>1</sup>; M. de Chaffin, conseiller à la même chambre<sup>2</sup>; Pierre Fouassin, conseiller de l'Électeur<sup>3</sup>; Samuel Moreau de Montusier, secrétaire de l'Électeur; Mathurin Vayssier de la Croze, bibliothécaire; André Persode et Salomon Delas conseillers de S. A. E.; Jacques Gautier et Alexandre Brazzy, médecins de la cour; Jean Cayart<sup>4</sup>, grand ingénieur de S. S. E.; Jean Jacques de Rosel de Beaumont, écuyer et conseiller d'ambassade<sup>5</sup>; Jean Pinot était valet de chambre de M<sup>me</sup> la princesse d'Anhalt, à Berlin<sup>6</sup>. Même en admettant qu'un certain nombre de ces titres fussent honorifiques, il était néanmoins important qu'ils eussent été décernés.

Nombreux sont aussi ceux qui occupent des situations inférieures, ainsi dans les écuries ou les cuisines: Anthoine Thomas et Jean Noé sont « cy-devant » muletiers de S. A. E.; Jean Causse l'est en 1698, ainsi que Jean Noguier et Antoine La Faye, qui est muletier du prince Christian; Paul Formé est « homme de chambre » de S. A. E. Le sieur Jean Quintin est tailleur de feu l'Électrice; Louys Ovarin est cuisinier, et François Thomas chef de cuisine de l'Électeur; enfin Amaury Biet et Pierre Mercier l'aîné sont tapisiers de S. A. E.<sup>7</sup>

La liste de la colonie dressée en 1699 nous permettrait d'ajouter des noms nouveaux: Antoine Texier, conseiller historiographe (54); Paul Michel, secrétaire (8); MM<sup>mes</sup> Louis de Marconnay, Marie Julie Boubers de Bernatre, qui sont dame et fille d'honneur (25); M<sup>lle</sup> Berchet, surnommée France Madame, dame d'honneur; de Beausobre, « le sourire de Brandebourg », qui après la mort du prince Jean Georges II d'Anhalt Dessau était passé à Berlin; il fut, en sa qualité de chapelain du roi, chargé de diverses missions; Fr. Charpentier, qui fut chirurgien général des armées<sup>8</sup>. Robert

1. *Rôle des François réfugiés à Cologne (sur Sprée)*, 31 décembre 1698, p. 117 bis. Il était frère de Samuel, docteur en médecine et de François, qui avait été page.

2. Ancillon, *o. c.*, 364.

3. *Rolle des François Refugiez à la Dorothee Stadt*, 31 décembre 1698, p. 127 et suiv. et *Rolle... au Werder*, p. 165 et suiv.

4. *Rolle de 1700*, p. 115.

5. *Rolle des François Refugiez au Werder*, 31 décembre 1698, p. 165 et suiv.

6. *Rolle des François Refugiez à la Dorothee Stadt*, 31 décembre 1698, p. 127 et suiv.

7. *Rôle des François Refugiez à Cologne*, 31 décembre 1698, p. 29 et suiv.

8. Ch. Ancillon écrit à Bayle de Berlin, le 11 février 1702: « Je suis conseiller de Cour et d'Ambassade du Roy, et Juge supérieur de la Nation française » (*Rec. Gigas*, I, 137).

Roger de Rouen, qui avait été nommé Imprimeur et libraire de la Cour<sup>1</sup>. Ces listes sommaires suffirent pour montrer quelle place on fit, à la cour de Brandebourg, aux personnes, j'ai hâte de montrer celle qu'on fit à leur culture.

COLLÈGES ET ÉCOLES FRANÇAISES. — Le 1<sup>er</sup> décembre 1689, Frédéric fit connaître à la colonie française son désir qu'elle fondât « un collège qui seroit entretenu par les libéralités du Prince, et où, comme il est d'usage en France, les enfants fussent élevés dans la crainte de Dieu et l'usage des bonnes mœurs, ainsi que dans la connaissance du latin, de l'éloquence, de la philosophie et des mathématiques<sup>2</sup>. » Sperlette, Chauvin, de Pennavaire, de la Croze y furent professeurs. En 1698, Walter Bosquet, Jean Rossel, Jean Barbeyrac y sont régents, Jean Andouy est professeur en éloquence, Jean Marion est écrivain.

Tout le personnel était français, jusqu'au portier lui-même, ancien tourneur, originaire de Sedan, nommé Abraham Louis. Il en était vraisemblablement de même des élèves. Toutefois, rien n'autorise à croire que l'enseignement y fût donné en français. Il est vraisemblable que le latin y était de règle, comme partout ailleurs. Mais il y avait un maître de langues, qui n'était autre que Fr. Lacombe, dit Ferrari, qui vint plus tard à Strasbourg (1700). Il publia — pour ses élèves probablement — une méthode intitulée : *Introduction à la Langue française*<sup>3</sup>.

Ancillon, aidé de quelques réfugiés, prit la direction de l'Académie des nobles<sup>4</sup>. A l'Université de Francfort-sur-l'Oder, l'Électeur

1. Beringuier, *Liste von 1699*.

2. Voir Heubaum, *o. c.*, 139, cf. Erman et Reclam, *o. c.*, IV, 206. Penavaire y enseignait le grec, La Croze la philosophie ; Chauvin fut inspecteur perpétuel du Collège.

3. Stengel, *o. c.*, n° 219, et n. 2.

4. Voici la lettre patente, en français, que l'Électeur lui adressa : « Cher et bien aimé, d'autant que l'Académie française qui est établie ici a beaucoup déchu de son institution par divers désordres qui s'y sont glissés et que nous avons trouvé bon de donner quelques ordres et réglemens pour son établissement, mais aussi estimé qu'il étoit nécessaire d'en donner à quelqu'un la surintendance ou inspection supérieure. Nous avons voulu vous établir et vous établissons par les présentes Surintendant ou Inspecteur supérieur de la susdite Académie et vous proposons en cette qualité aux autres Directeurs, Précepteurs et Régens, persuadés que vous employerez vos meilleurs soins et votre habileté, qui nous a été fort exaltée, à son rétablissement et avancement. En conséquence vous devez principalement avoir soin qu'elle soit pourvue de Régens capables et bien qualifiés, comme aussi qu'il y ait dans l'Académie des maîtres de langue habiles et qui gouvernent et instruisent la jeunesse convenablement et avec soin, en administrant les châtimens nécessaires avec modération et sans excéder les bornes, comme il est encore nouvellement arrivé. Vous aurez soin qu'on observe, sur tous les points, les réglemens sans qu'il y soit contrevenu en quoi que ce soit. Cologne sur la Sprée, le 20 Août 1687. F. G. » (Erman et Reclam, *o. c.*, IV, 208-209).

qui y fonda une colonie en 1686, « entretint douze Étudiants français qui jouissoient d'une pension annuelle de cinquante écus. Un bon nombre de jeunes gens des meilleures familles réfugiées ne tardèrent pas à s'y rendre ; M. Bancelin de Metz, Pasteur à Francfort, leur fut donné pour Inspecteur. » Puis, « en 1698, l'Électeur créa une place de Professeur en Langue française ; elle fut donnée à M. Jean Causse, qui avoit succédé en 1690 à M. Bancelin<sup>1</sup>. » D'autre part Jean Millié, qui se faisait appeler de La Fleur, venu en Allemagne pour y chercher fortune, avait fondé à Halle une « Académie des Chevaliers », où les jeunes gens nobles du pays « apprenaient « les sciences en vogue... de même que les langues française et italienne. » En 1693, l'Académie comptait, dit-on, près de 700 élèves. Trois ans auparavant, Thomasius, persécuté à Leipzig, était venu s'établir dans la même ville avec ses étudiants. Le 22 avril 1693, Frédéric incorpora l'un à l'autre les deux établissements voisins. Les académistes de La Fleur et les étudiants en droit de Thomasius formèrent le noyau d'une nouvelle Université, qui ouvrit ses cours en 1694<sup>2</sup>.

LA PRESSE DE LANGUE FRANÇAISE A BERLIN. — Ce sont là déjà des faits d'ordre intellectuel, mais l'activité des réfugiés se manifesta autrement encore. En 1696, ils créèrent le « Nouveau Journal des Savants », sous la direction du philosophe Chauvin, ami de Bayle et de Basnage, et qui était, comme nous l'avons vu, professeur au Collège français. Le Brandebourg entra par là dans le même mouvement que nous avons vu si intense en Hollande.

L'ACADÉMIE DES SCIENCES. — En 1700, nouvelle création, non moins caractéristique. Le 17 mars, une Académie des sciences et des lettres est fondée à Berlin, sous l'inspiration de Leibnitz et grâce à l'intervention de Sophie Charlotte. Sans être bien entendu française, elle est du moins française à demi, d'abord par ceux qui la

1. Erman et Reclam, *o. c.*, IV, 212. Cf. Le premier pasteur de la colonie française de Francfort-sur-l'Oder était inspecteur des études, mais le second pasteur avait toujours une situation dans l'Université : il y était lecteur — c'est-à-dire professeur — de langue française, chaire instituée depuis 1698. De la sorte les Polonais, les Russes, les étudiants de Siebenbürgern et les Italiens qui étudiaient à Francfort, pouvaient facilement s'instruire dans la langue et la littérature de Louis XIV. Il en était de même des diplomates et des militaires allemands. Jean Causse père fut le premier professeur (1698-1741) (Tollin, *Geschichte des Fr. Col.*, 171).

2. Voir Pariset, *l'Église et l'État en Allemagne*, 655. Le pasteur Pierre Augier y fut professeur ; les Channoy, Maieux père et fils, furent maîtres d'exercices (Tollin, *o. c.*, II, 55).

composent, parmi lesquels on compte un nombre considérable de Français : Ch. Ancillon, La Croze, de Vignolles, Ph. Naudé, Chauvin, etc., en outre, et ceci mérite d'être souligné, par la langue, qui était non l'allemand, mais le français <sup>1</sup>.

LES LIVRES EN FRANÇAIS. — Des œuvres françaises d'une certaine importance furent écrites à ce moment en Prusse : une partie des *Lettres* de Broussón, qui firent tant de bruit ; les *Réflexions politiques*, les *Mémoires* et une *Histoire de l'Établissement des Français réfugiés dans les États de S. A. E. de Brandebourg*, de Ch. Ancillon ; un *Traité de la Vérité de la religion chrétienne*, par Abbadie, dont M<sup>me</sup> de Sévigné disait que c'était le plus divin de tous les livres. Isaac de Beausobre, la meilleure plume de Berlin, comme l'appelait Voltaire, y prépara plusieurs ouvrages, dont une *Histoire de la Réformation... dans l'Empire et les États de la Conf. d'Augsbourg depuis 1517 jusqu'à 1538*, qui parut à Berlin à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle. Jacques Lenfant, chapelain de Sophie Charlotte, y publia son *Histoire du Concile de Constance* (1714), et sa *Traduction du Nouveau-Testament* (1718), en collaboration avec Beausobre. Isaac Larrey, lecteur ordinaire de Sophie Charlotte, écrivit une *Histoire d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande... (1697-1713)*, et une *Histoire des sept Sages* (1713-1716), qui a été l'une des sources du *Voyage du jeune Anacharsis* de Barthélemy. Le Duchat y poursuivit ses grands travaux d'érudition par une édition de Rabelais <sup>2</sup>.

A la mort de Sophie Charlotte (1705), on put craindre un recul, ou tout au moins un arrêt. Le maître eût volontiers supprimé l'Académie, à laquelle il donna pour président un bouffon, après Leibnitz ! La culture, française ou allemande, ne l'intéressait guère. On se réfugia autour de Sophie-Dorothee, épouse de Frédéric Guillaume. Par elle, la tradition put passer à Frédéric II, qu'élevaient le capitaine Du Han et M<sup>me</sup> Roucoules, pendant que sa sœur était confiée à La Croze <sup>3</sup>.

LES FRANÇAIS ET LA SOCIÉTÉ. — Il y avait dans tout ce que les

1. Voir Rossel, *Hist. de la litt. fr. h. de Fr.*, 418, et Weiss, *o. c.*, 187-188.

2. La colonie française avait son imprimerie et sa librairie. D'autres œuvres sont inédites. Ant. Teissier, qui fut nommé historiographe sous Frédéric I<sup>er</sup>, après avoir été conseiller d'ambassade, traduisit les *Mémoires* de Puffendorff sur la vie de Frédéric Guillaume (Erman et Reclam, *o. c.*, IV, 201-202).

3. Celui-ci parlait, dit-on, avec plus ou moins de facilité, le français, l'anglais, l'espagnol, le portugais, l'italien, l'allemand, le latin, le grec ancien et le grec moderne, l'hébreu, l'arabe, le syriaque, le copte, l'arménien, le slavaon, l'anglo-saxon et le basque. Il avait même une teinture de chinois (Haag, *Fr. Protestant*, art. Vessière La Croze).

réfugiés apportaient à la Prusse naissante, de quoi justifier aux yeux des vieux Brandebourgeois les faveurs dont la cour comblait ces Français. Mais trop de concurrences gênaient le commerce et l'industrie des indigènes <sup>1</sup>, trop de figures étrangères faisaient ressembler Berlin à une ville envahie <sup>2</sup>.

Les différences de race, de mœurs, d'habitudes, de langue, une antipathie pour des hommes qui n'étaient plus catholiques, et pourtant n'étaient pas luthériens, faisaient que, suivant le mot de notre Ambassadeur, « les Brandebourg[eo]is haïssaient les François... Il semble, ajoute son rapport, que la religion leur dust faire aimer les françois réfugiés ; cependant ils ne peuvent les souffrir ; ils cherchent avec empressement les occasions de leur faire de la peine <sup>3</sup>. »

Les réfugiés, de leur côté, ne semblaient pas tous également, soucieux d'exciter cette pitié que mérite une grande infortune noblement acceptée par devoir de conscience. Leur allure n'était pas celle d'exilés ni de fugitifs. « Ils ne menoient pas une vie aussi régulière que le demandoit leur état ; on ne voyoit parmi le plus grand nombre que dissipation, que mondanité, que libertinage, que parties de jeu, de caffè, de promenade <sup>4</sup>. »

Mais si de nombreux froissements se produisaient, néanmoins une élite berlinoise profitait avec empressement de cette occasion d'être en contact avec des Français, et se délectait des mœurs raffinées — malgré les excès — qu'une élite parisienne avait apportées avec soi. Il se forma de vrais salons à la française ; M<sup>lle</sup> de Blumenthal (c'était la fille de ce Schwerin, dont nous avons parlé plus haut) « d'une des meilleures maisons de Brandebourg... est le recours des réfugiés, dit le rapport d'un témoin ; sa maison en est toujours remplie. Tout ce qu'il y a de gens distinguez parmy les François, tant hommes que femmes, s'assemblent une fois la semaine chez elle. Ces assemblées sont fort réjouissantes, j'y ai esté plusieurs

1. « Il est venu dans cet état, écrit Ancillon, des ouvriers de tous métiers, de sorte qu'on y fait à présent toutes sortes d'ouvrages. Il ne s'en fait aucun en France qu'on ne fasse dans ce pays-ci : car les maîtres ou les ouvriers de toutes les principales fabriques du royaume y sont et y travaillent. » De l'atelier d'un ancien artiste des Gobelins étaient sorties de magnifiques tapisseries représentant les grandes actions de l'Électeur (Haag, *Fr. Prot.*, art. Ancillon).

2. Voir un *Mém. sur la conduite des pr. du Nord à l'égard des réfugiés françois*, envoyé le 7 juin 1712 à M. Daguessau : « Il y a dans Berlin une grande portion de la ville occupée uniquement par les François et on y parle plus communément notre langue que l'allemand » (*Arch. Aff. Etr.*, France, 309, f° 256).

3. *État de la Cour de Br.*, p. 272.

4. Voir *Une pensionnaire des Ursulines de Paris, Constance-Émilie de la Porte* (1683-1747) ; *Bull. Soc. H. Prot.*, 1892, 537.

fois, on y joue, on y lit, on y prend du café, on y passe le temps le plus doucement du monde. L'électeur et l'électrice les honorent souvent de leur présence. <sup>1</sup> » « Frédéric Guillaume, disent les *Mémoires* d'Erman et Reclam, dut se féliciter de rencontrer parmi la Noblesse Réfugiée, des personnes qui, avec une instruction solide, pouvoient donner aux Princes et aux Princesses de sa Maison, ce vernis de politesse, ces manières aisées, ce ton de la conversation, plus nécessaires aux Grands qu'à tout autre <sup>2</sup>. »

De fait, les rois de Prusse étaient plus justes et plus clairvoyants que leur peuple. On se souvient en quels termes le fils de Sophie Dorothée, Frédéric II, appréciait le rôle joué par le Refuge dans son royaume. Il écrivait un jour à d'Alembert : « Le zèle de Louis XIV nous a pourvu d'une colonie de huguenots, laquelle nous a rendu autant de services que la société d'Ignace en a rendu aux Iroquois <sup>3</sup>. » Je ne voudrais pas prendre à mon compte cette comparaison, mais il est certain que les Français et la langue française jouèrent alors un rôle capital dans la formation et la direction des esprits en Prusse.

LES RÉFUGIÉS ET LA PROPAGATION DE LA LANGUE. — Il me faudrait maintenant être plus précis encore, et parvenir à déterminer dans quelle mesure les Réfugiés contribuèrent à l'enseignement de notre langue. On se représente en effet trop volontiers chaque émigré comme un missionnaire, tout au moins un propagateur du français. Le métier a fait vivre d'autres émigrés, un siècle plus tard, et il nous semble, à nous, modernes, que c'était le plus sûr et le plus lucratif que des Français pouvaient prendre à l'étranger. Il n'en est rien, et ceux qui ont lu les chapitres qui précèdent sur la diffusion du français en France, devineront dès l'abord pourquoi.

En effet, pour quelques-uns qui — en haut — étaient capables d'enseigner notre littérature et notre idiome, la masse était composée de pauvres hères sans instruction. On trouve dans les listes des gens de tous métiers, mais surtout des ouvriers et des laboureurs illettrés. Parmi les deux cent dix réfugiés qui, le 17 février 1690, s'installèrent à Madgebourg, soixante et onze, donc un tiers, n'étaient pas en état d'écrire leur nom <sup>4</sup>. Certains ouvriers ont été des agents de civilisation, je le veux bien. Admettons que les « fai-

1. *État de la Cour de Br.*, 415-416.

2. *O. c.*, III, 9-10.

3. Voir Rossel, *Hist. de la litt. fr. h. de Fr.*, 416.

4. Cf. Tollin, *o. c.*, III, 1<sup>re</sup> part., C. 792.



seurs de bas » qui étaient en nombre énorme, en répandant en Allemagne l'usage français de s'habiller les pieds, au lieu de les mettre dans des sabots garnis de paille, aient servi le progrès. N'empêche que ces modestes bonnetiers eussent été fort empêchés de montrer à lire en français. Étaient-ils même capables d'enseigner aux Allemands à parler? Rien n'est moins assuré. Les réfugiés venus du Midi, une partie même de ceux du Nord, ne possédaient vraisemblablement que leur dialecte<sup>1</sup>. Les listes les inscrivent naïvement comme Picards, Bretons, etc. Ceux mêmes dont le français était la langue maternelle ne le savaient que par usage, et non par règles. Ils étaient incapables de l'enseigner avec quelque méthode et de donner le moindre éclaircissement ou le conseil le plus banal au sujet des faits de langage même usuels, tels qu'une conjugaison de verbe ou une règle d'accord. N'oublions pas que l'*École paroissiale* n'osait pas pousser les enfants qui allaient à l'école jusqu'à l'étude des formes verbales les plus simples.

Il y en eut sans doute qui payèrent d'audace, comme ce Jean du Frayé, qui en 1698, sur le rôle de Berlin, figure en qualité de maître de langue, et qui était un ancien brasseur<sup>2</sup>. Mais ce dut être le petit nombre. Ainsi le père de Migault avait nettement conscience de son ignorance, et il écrivait à son fils : « Le pire de tout, c'est que je ne peux parler bon françois, comme je le souhaiterois... » ou encore : « Je veux t'avertir icy de ne faire voir cette coppie à aucun pour les divertir de mon mauvais langage<sup>3</sup>. » Comment cet homme se fût-il improvisé professeur à l'étranger? Or ce Migault avait été maître d'école à Mauge. C'était un « intellectuel » parmi des laboureurs et des artisans.

A vrai dire, même si des hommes peu scrupuleux avaient eu la velléité de surprendre la confiance des Allemands et de leur en imposer, la chose ne leur aurait pas toujours été très facile. Les Allemands n'achetaient pas chat en poche et se mêlaient de distinguer. Ils entendaient en général apprendre un français de choix, de la bouche de bons maîtres. On voit souvent les professionnels s'ap-

1. Un quart, suivant de Schickler, étaient Languedociens, un cinquième Messins, un sixième Champenois, un dixième Dauphinois, un vingtième venaient de Guyenne et Béarn. En outre, quelques-uns étaient originaires de l'Orléanais, de la Picardie et de la Bourgogne (o. c., 63).

2. Certains réfugiés du Midi tinrent école, ainsi Jean Caucanas, de Nîmes, qui fut admis comme bourgeois de Francfort-sur-le-Mein, en 1699 (Bett. Strauss, o. c., 198).

3. *Journ.*, éd. citée, 43.

puyer sur ces exigences pour déprécier leurs concurrents<sup>1</sup>. Les manuels mettaient en garde les étudiants non seulement contre le patois, mais contre le français de province.

Quand un jeune homme parlait, il n'allait pas n'importe où<sup>2</sup>, il n'eût pas non plus pris sur place un maître venu de n'importe quel endroit. Sans doute un Berlinois n'avait pas en cela le goût fin d'un Parisien. Quels que fussent les renseignements d'un peuple qui a toujours aimé à être informé, certains préjugés en faveur des provinces de la Loire existaient toujours; Blois surtout gardait son auréole<sup>3</sup>. Mais je ne sais si Festeau, qui en Angleterre, se targuait de son titre de Bloisien<sup>4</sup>, en eût tiré en Allemagne le même prestige. Dès 1650, quand Vaugelas eut réglé l'usage, les Allemands furent avertis que c'était désormais à Paris qu'il fallait aller pour entendre parler avec pureté<sup>5</sup>. Il y a bien

1. Ainsi Lermite, dit Du Buisson, qui est professeur à Hambourg, dans son *Adresse au Lecteur*, l'avertit avec soin des erreurs de Duez : « Ceus qui aiment la pureté et la beauté de la langue Française, dit-il, doivent se garder du Guidon, ou de la Grammaire de Duez, livre qui n'est bon que pour des valets, comme l'a fort bien dit M. Chappuzeau dans son *Entretien des langues*. » Lui est de l'école moderne, il est un élève de Vaugelas, Chapelain, d'Ablancourt, Richelet... « Les Duezistes, ajoute-t-il, ont affaire à forte partie et n'ayent (n'ayant) pour partisans que la lie du peuple, qui aime les quolibets, ils me font pitié. J'espère qu'ils reviendront enfin de leur entêtement » (Voir *Gramm. nouvelle et curieuse*, Hambourg, 1698, Bib. de Hamb., S. D. b. 1, 87).

2. Dès 1643, on est déjà informé outre Rhin que de grandes réformes ont été faites dans le langage de Paris. Le *Voyage de France* en avertit les étudiants, et les invite en quelque sorte à venir dans la capitale. A Orléans, on parle fort bien « de mesmes qu'à Blois, et mieux qu'en ville de France, si ce n'est qu'à Paris depuis certain temps la Bourgeoisie mesmes y a un bon langage, à quoy aydent la Cour et la communication des personnes les plus polies du Royaume. Et si les personnes viles y parlent mal, il en sera de mesmes à Orléans, là où l'on remarque aussi qu'en certains endroits de la ville, le langage y est fort rude et grossier » (23). Cf. « Comme il y a des Provinces en France et en Italie, où l'on trouve peu de personnes qui parlent purement François ou Italien. Et pas une, où le vulgaire n'ayme quelques termes hors d'usage, et méprise des Sçavants. Si bien que ceux qui voyagent pour apprendre les langues doivent avoir soinde s'arrester aux lieux, où le menu peuple a l'accent meilleur, et les termes moins barbares » (*Ib.*, 24).

3. « La bonté de l'air, la pureté de la Langue, l'agrément de la Promenade, la douceur de l'entretien, la délicatesse des viandes et du vin, et l'excellence de toutes sortes d'Exercices, soit pour l'esprit, soit pour le corps, arrestent beaucoup d'Estrangers, qui ont bien de la peine à quitter Blois après qu'ils en ont gousté les charmes. » Le texte ajoute des renseignements on ne peut plus curieux : « Il y a des Pensions de toutes sortes pour satisfaire tout le monde. Entre les principales et les plus communes, on y compte(s) la Pension coquette, la Pension magnifique, la Pension riante, la Pension salée, la Pension abbatuë, la Pension enjouée, la Pension mediocre et la Pension puante. Outre celles-là il y en a plusieurs autres particulières, pour une ou deux personnes, que l'on appelle les Pensions solitaires, car à Blois ce sont des gens à Sobriquets » (*Le gentilhomme étranger*, Leyde, Band. van der Aa, 1699, 77).

4. Voir Stengel n° 179. Le titre est déjà significatif, mais l'auteur se croit en droit de revenir là-dessus, à divers endroits.

5. « Il n'y a point de Prouince en France, où les Sçauans n'expriment leurs pensées médiocrement bien, et de bouche, et par escrit : mais en plusieurs endroits du Royaume, les François sont obligés d'apprendre les mots, les regles de leur langue,

quelques inexactitudes dans la documentation de ceux qui les renseignaient sur la nouvelle doctrine. Elle était du moins assez précise pour que des provinciaux quelconques, sans usage de la cour, n'eussent aucune chance de se faire en Allemagne une carrière de professeurs.

**DÉNOMBREMENT DES MAÎTRES DE LANGUE.** — On s'étonnera moins, après ce que je viens de dire, des résultats au premier abord surprenants que donne une recension exacte des listes des réfugiés. En effet, quand on en vient à compter parmi eux ceux qui sont portés comme ayant exercé la profession de maîtres de langue, on en trouve si peu qu'on éprouve l'impression de s'être trompé dans ce travail fastidieux. Voici quelques chiffres.

En 1698, Alexandre Guillaume était maître de langue à Werder, quartier de Berlin, seul sur 749 réfugiés. D'après le *Rolle des François Refugiez* (Bib. Soc. Hist. du Prot., Ms.), on trouve à Cologne sur Sprée, Gerselat, de Grenoble, et Ch. Des Hayes, de Tours ; à Francfort-sur-l'Oder (166 réf.), J.-B. Sagé et Christophe Benoist ; à Duisbourg (43 réf.), Flottier ; à Magdebourg (119½ réf.), Bertrand ; à Bagemühl, annexe du bailliage de Gramzow (58 réf.), Isaac du Soutoy, de Calais ; à Stendhal (178 réf.), Jean Joly, de Mannheim ; à Wezel (586 réf.), Paul Bertin ; à Königsberg (325 réf.), Daniel Martin de Boisgenci, et Isaac Briant, de Paris, « professeur dans l'Académie. »

Point de maître de langues à Neustadt (30 réf.), Prentzlau (329 réf.), Schwedt (62 réf.), Soest (28 réf.), Spandow (63 réf.), Stargardt (125 réf.), à Strasbourg en Uckermark (260 réf.), Viraden (22 réf.), à Kagar et ses annexes (Walwitz, Zühlen, Repente, Wittstock, Lindow et Rheinsberg) (93 réf.), dans le bailliage de Lœkenitz, (c'est-à-dire à Rossow, Farnewald, Grimm, Pleuve et Sarantin 518 réf.), à Angermünde (78 réf.), à Buchholtz et Pancow (84 réf.), à Bourg (145 réf.), à Brandenbourg (94 réf.), dans le bailliage de Chorine (c'est-à-dire à Grossenzitte, Kleine Zitte, Gramtzow, Mechow, Friedrichsdorff et Briest 492 réf.), à Cleves (56 réf.), à Kœpenick (37 réf.), à Emmerich (42 réf.), dans le bailliage de Gramzo (c'est-à-dire à Battine, Schmöllen, Walmow, Woddow).

aussi bien que les Estrangers. Si donc vous desirez sçavoir où ie croy, qu'on parle purement François, ie vous diray, que c'est au Parlement de Paris, où les Juges et les Aduocats s'estudient à ne rien proferer en public, qui ne les distingue du vulgaire. Et à la Cour, où tout le monde parle excellemment bien, sinon quelques-vns qui voulans plaire aux Dames estrangeres, introduisent vne nouvelle prononciation, lors qu'elles ont de la difficulté à bien prononcer quelque mot » (L. Du May, *L'Etat de l'Empire*, 26).

D'après la liste imprimée de 1699 <sup>1</sup>, où les professions sont indiquées, se sont donnés pour maîtres de langue en Brandebourg : A Berlin (522 réfugiés) Ch. Des Hayes, de Tours (p. 5), Jarselat, de Grenoble (p. 6), la femme du Sr... Maistre de Langue des Cadets (ib.) ; à Werder (657 réf.), David Monnot, Informateur françois de la Cour (p. 27) ; à La Villeneuve <sup>2</sup> (1817 réf.), la femme du Sr. Amory (p. 37) ; à Francfort-sur-l'Oder (210 réf.), Ch. Liege, de Poitiers (p. 105), Josué Benoist (p. 107) ; à Magdebourg (1260 réf.), Franc. Beraut de Montpellier (p. 137) ; à Halberstadt (185 réf.), Louys. Laurensen (p. 169) ; à Königsberg (376 réf.), Dan. Martin, de Boigency (p. 184), Isaac Briant, géographe de S. A. E., Prof. en Langue française (p. 183).

Il n'y a aucun maître de langue signalé par la liste à Cologne (1511 réf.), à Friderichstadt (710 réf.), à Buchholtz (97 réf.) ; à Spando (89 réf.), à Köpenick (38 réf.) ; à Bernau (19 réf.) ; dans le bailliage de Löckenitz (507 réf.), dans le bailliage de Grambow (314 réf.) ; dans le bailliage de Chorine (303 réf.) ; à Schwedt (68 réf.), à Angremünde (96 réf.), à Wiraden (33 réf.), à Kagar (95 réf.), à Halle (641 réf.), à Brandebourg (99 réf.), à Neustadt sur la Dosse (66 réf.), à Stargard (137 réf.), à Strasbourg en Ukermarck (280 réf.) ; à Prentzlow en Ukermarck (427 réf.), à Manheim (1694 réf.), à Stendal (199 réf.) ; à Bourg (181 réf.), à Neuhaldensleben (135 réf.), à Clèves (41 réf.), à Emmerich (44 réf.) ; à Wezel (478 réf.), à Duisbourg (25 réf.), à Soest (28 réf.).

En tout on compte 11 maîtres sur 13.847 personnes, dont, il est vrai, beaucoup d'enfants.

OBSERVATIONS SUR CES DÉNOMBREMENTS. — Il se peut assurément que des indications relatives à la profession aient été omises dans les listes sur lesquelles je me suis fondé. Néanmoins il y a tout lieu de se fier à ces recrutements administratifs, commandés par l'État, qui ont été faits avec soin et rigueur. Une nomenclature de 1703 donne, il est vrai, des chiffres un peu différents. Mais elle ne distingue pas les *Lehrer des Sprachlehrer*, et ceci fausse tout. Les seconds seuls sont des maîtres de langue. D'après ce document, les professeurs — je me sers à dessein de ce terme général — étaient : 30 à Berlin, 4 à Magdebourg, 3 à Mannheim, 1 à Halle, 3 à Franc-

1. Voir *Die Colonieliste* von 1699, de Richard Beringuier. Les chiffres qui suivent les noms des professeurs renvoient à la page de ce livre. Je garde pour les noms de villes ou de localités les formules et l'orthographe de la liste.

2. C'est la même ville que la Dorotheestadt.

fort, 1 à Königsberg, 1 à Stendhal, soit 43 en tout. Ce tableau est constitué d'après les actes des archives secrètes de Berlin<sup>1</sup>. Même en acceptant les chiffres qu'il donne, le nombre des réfugiés devenus des maîtres reste extrêmement petit.

Je ne voudrais pas avoir trop raison ni réduire plus qu'il ne convient, la liste des réfugiés professeurs. A la prendre telle quelle, il faudrait conclure que l'étude du français était encore bien peu répandue dans le Brandebourg. Il est évident que, malgré les réserves faites plus haut, les Français exilés en Brandebourg, capables d'initier des Allemands à la connaissance de leur langue, étaient au nombre de plus de onze ou même de quarante. L'explication est la suivante : Il est probable qu'un certain nombre de ces gens, sans faire profession de maîtres de langues, ont donné des leçons de conversation et même de lecture française. Ainsi Cabrit, qui fut pasteur et dont nous avons les mémoires, fut quelque temps dans une famille<sup>2</sup>. Et nous savons que d'autres firent comme lui, sans que jamais ils aient pu être inscrits sur les listes de ceux qui tenaient une école<sup>3</sup>. D'autre part l'église française offrait à tous les Allemands un exercice pratique, régulier et gratuit. Ancillon nous apprend que des Berlinoises savaient le mettre à profit<sup>4</sup>.

Je n'oublie pas non plus que j'ai écarté de mes calculs les maîtres et les maîtresses d'école, ainsi que les maîtres écrivains. Théoriquement ceux-là étaient préposés à l'instruction des enfants de la colonie. Il est sûr cependant que beaucoup d'entre eux ont enseigné à des Allemands<sup>5</sup>. Nous savons en effet que les établissements et les cours ouverts par les réfugiés pour leurs enfants n'étaient pas fermés aux indigènes. J'ai parlé plus haut de ce qui se passait à

1. Voir Max Beheim-Schwarzbach, *Hohensollernsche Colonisationen. Ein Beitrag zu der Geschichte des preussischen Staates*. Leipzig, 1874, 8°, 497.

2. « On m'offrit chés Mons. le Professeur Grebenitz un logement gratis, le bois, la chandelle et la disposition de sa bibliothèque, à condition que je donnasse quelques heures par jour à son fils pour le perfectionner dans la langue française, dont il avoit un petit commencement » (J. Cabrit, pasteur du refuge (1669-1751), *Autobiographie d'une Victime de la Révocation*, 22).

« On me chargea de la conduite d'un jeune homme d'environ 15 ans, qui... ne s'appliquoit à rien que par la force, il n'apprenoit même pas la langue française, à moins que ce ne fût en badinant » (Id., o. c., 25).

3. Des dames, en grand nombre, ont été gouvernantes, comme M<sup>lle</sup> Anne Varnier (née en 1675), qui fut admise auprès des filles du Grand Maître Comte de Kameke (Erman et Reclam, o. c., III, 191).

4. O. c., 72.

5. Il y avait dans chaque église un lecteur et un chantre appointés, chargés d'enseigner gratuitement les enfants pauvres. Le premier chantre de la communauté française de Berlin a été Belhomme (1672), auquel Archimbault succéda en 1687 (Voir Ancillon, o. c., 72-73 ; cf. Dr Ed. Muret, *Geschichte der französischen Kolonie*, 26).

Marbourg. « La manière d'enseigner (au Collège Français de Berlin), dit Ancillon, des Lecteurs et des Régens et la conduite des Inspecteurs, plaît à plusieurs anciens sujets de Son Altesse Électorale. Quelques-uns envoient leurs Enfants dans ce Collège Français <sup>1</sup>. » Il devait en être ainsi, même dans beaucoup de modestes écoles. Pour plusieurs, nous avons des renseignements formels, ainsi pour Hanau. La langue française était alors facultative pour les Allemands, obligatoire pour les enfants français et wallons <sup>2</sup>. On tenait bien entendu surtout à ce qu'elle fût enseignée à ceux-ci <sup>3</sup>, toutefois on n'en privait pas les autres. De même à Francfort-sur-l'Oder, l'école française fut sous la direction de certains maîtres, comme Gedéon Boulhane, en si grand renom auprès des Allemands que six mois après l'établissement des colonistes, le pasteur se vit obligé d'adjoindre un maître de langue au lecteur Girard <sup>4</sup>. Sous un des successeurs Jean Ticquet, on fut obligé de faire plusieurs divisions, sous David Courtois, ces divisions se multiplièrent encore.

Il ne faut toutefois pas se faire d'illusions sur le nombre d'enfants allemands que ces écoles des colonies pouvaient recevoir.

1. Ancillon, *Hist. de l'Établ. des Fr. réf.*, 153.

2. J.-B. Leclercq, *Une église réformée au XVII<sup>e</sup> siècle*, Hanau, 1868, 8°, 193-6. L'école devenue trop petite, on fonda une école, dite des pauvres, en 1676 (*Ib.*, 194).

3. C'est pourquoi le consistoire wallon s'opposait de toutes ses forces à ce que les enfants de la communauté fréquentassent l'école hollandaise de l'endroit ; il fit prier les parents « de rendre leurs enfants à l'école wallonne, leur donnant pour motif le danger que courait l'existence de la langue française... De là vient aussi le soin constant qu'on eut que l'enseignement se donnât en langue française et que l'on ne parlât que cette langue. Afin de la sauvegarder contre les envahissements bien naturels de la langue allemande qui menaçait de lui porter atteinte, le règlement des écoles de 1672 stipulait dans son § 16 : « Les instituteurs français ne parleront que le français et ne permettront pas que leurs élèves parlent une autre langue. De plus, les pasteurs feront bien dans leurs visites privées et officielles d'entretenir les familles dans cette langue. »

La fermeté de nos pères à faire exécuter cet article, a non seulement maintenu jusqu'ici dans la ville de Hanau une certaine facilité à parler une langue universelle et à ce titre extrêmement utile, mais entretenu l'émulation pour l'étude des langues vivantes (*Id.*, *ib.*, 193-194).

4. Nous avons des renseignements détaillés sur cette école dans les études de Tollin, *Geschichte der Französischen Colonie in Frankfurt an der Oder*, publiées dans les *Mitteilungen der Historisch-Statistischen Vereins zu Frankfurt, a. O.*, 8° fascicule, 1868, Fr. a. O., 8°, 155-159. Le prince avait chargé son lecteur Girard d'enseigner la jeunesse française (1686-1797). Gedéon Boulhane professa entre 1686 et 1689, puis entre 1691 et 1695. Ensuite vint Paul Naudé (1689-1692), Pierre Robert (1692-1694), Jean Ticquet (1696-1699), Jean Meissonis (1699-1790), Jean Grossejambe (1704-1708), On remarquera combien ces maîtres restent peu de temps en fonctions. La situation était ingrate et le personnel se recrutait difficilement. Seul Daniel Courtois fit une longue carrière (1709-1731).

Au commencement du xviii<sup>e</sup> siècle les maîtres de langue à Francfort furent Jean Cardel, sieur du Noyer, Josué Benoist, de Paris (1704), Jacques Liège, du Poitou, (1707) (Tollin, art. cité, 167). Étienne Cardel était juge dans la ville. Ce fut une demoiselle de la famille qui devint l'institutrice de Catherine II.

Quelques chiffres suffisent pour nous avertir. Parmi les 507 réfugiés de Halle en 1698, il y avait un maître d'école, un Messin Samuel Frédérich <sup>1</sup>, parmi les 763 de Friedrichstadt il n'y avait non plus qu'un maître <sup>2</sup>.

CONCLUSION. — Il demeure donc certain que quinze ans après l'arrivée des Huguenots, leur présence était loin d'avoir fait éclore en Brandebourg cette floraison d'écoles et de cours de français qu'on s'est souvent imaginée. Or, ce que je viens de dire de la Prusse s'applique à plus forte raison au reste de l'Allemagne, car il n'y a aucun autre État où on ait enté comme là une forte et vivace greffe française sur le tronc national <sup>3</sup>. Seule la Hesse fut aussi hospitalière aux émigrés.

Cela ne signifie pas que le Refuge n'a pas joué un rôle et un grand rôle dans l'histoire du développement du français en Allemagne, mais il ne l'a pas joué tout de suite. En ce qui concerne les premières années, on semble s'être représenté sous des couleurs fausses l'action exercée. Les nouveaux-venus me paraissent avoir peu professé leur langue, mais cela ne les a pas empêchés de la répandre par contact, en faisant leurs affaires, en exerçant des métiers et des industries, dont les procédés, l'outillage, les produits portaient des noms français, en apportant des mœurs et des idées auxquelles d'autres noms français paraissaient indissolublement attachés.

1. *Rolle des Fr. réfugiés à la Halle*, 31 déc. 1698, p. 256.

2. *Rolle des Fr. à la Friedrichstadt*, même date, p. 89 bis.

3. Naturellement, il y eut des hommes de lettres et de science ailleurs qu'en Prusse. C'est à Cassel que Denis Papin passa la plus grande partie de sa vie et qu'il fit paraître en 1707 sa *Nouvelle manière d'élever l'eau par la force de la vapeur*... On trouvera dans l'ouvrage de Schickler les noms des plus notables parmi les réfugiés-Hessois (o. c., 77).

## CHAPITRE XI

### RÉSULTATS. LE FRANÇAIS ET L'ESPRIT ALLEMAND

L'ESPRIT FRANÇAIS DANS LA LITTÉRATURE ALLEMANDE. — Pour plaire au public distingué, la Muse allemande, dès le xvi<sup>e</sup> siècle, elle aussi, s'était déguisée <sup>1</sup>, et avait ronsardisé avec Opitz, dont la fameuse réforme métrique doit tout à l'imitation française. Au temps de l'hôtel de Rambouillet, s'apercevant sans doute qu'elle retardait, elle se mit au roman à la Scudéry, et Buchholz, le duc de Brunswick Antoine Ulrich, Hoffmann de Hoffsmanswaldau, Zesen, Lohenstein, initièrent les dames à la carte du Tendre. Puis, la réaction vint, et elle vint encore de France. C'est l'art poétique de Boileau qui en donna le signal. Le satirique régentait l'Allemagne en même temps que la France, par l'intermédiaire de son ami berlinois, le baron de Canitz <sup>2</sup>.

Entre temps, on avait moliérisé. Ni Weisse, Ni Kormart, tout en imitant les Corneilles, n'avaient réussi à créer un théâtre. Ce fut Molière lui-même qui prit pied sur la scène allemande. Une traduction de ses pièces publiée à Nuremberg en 1695 avec le texte en regard, dit : « Dans leur langue originale, ces comédies sont tellement aimées et goûtées par tout le monde en Allemagne, par les gens de haute et de basse condition, qu'il me semble superflu de faire beaucoup de frais pour les recommander. » En effet, à cette époque, si on était encore obligé de traduire pour le grand public, Scapin et Sganarelle avaient déjà pris dans bien des endroits la place de Hans Wurst. Dans les théâtres de cour, qui se bâtirent un peu partout à partir de 1660, c'étaient leurs plaisanteries, les fines et les autres, qui seules avaient le privilège de dérider les nobles assemblées <sup>3</sup>.

Ces dispositions ne firent que s'accroître, quand la Société française fut devenue l'école souveraine et unique de toute politesse, que Paris apparut comme le centre de toutes les élégances maté-

1. Il ne m'appartient pas de rappeler en détail les emprunts faits par la littérature allemande à la France. M. Reynaud les a marqués (o. c., 265-268).

2. Canitz diplomate et homme du monde, avait vécu longtemps en France.

3. Voir Rossel, *Hist. des rel. litt.*, 342 et suiv. Sur Molière, voir en particulier Ehrhard, *Molière en Allemagne*. Paris, 1888, in-8°.



rielles, de la culture mondaine la plus raffinée, et de la littérature la plus élégante, la plus hautement humaine qui eût paru dans le monde moderne.

**ÉLÉGANCES FRANÇAISES ET GROSSIÈRETÉS ALLEMANDES.** — Le dégrossissement d'un peuple n'est pas l'œuvre d'un jour ni d'un an. Celui de l'Allemagne fut fort long. Au temps de Louis XIV, il n'était même pas encore assez avancé pour que le fond de la barbarie ancienne ne reparût pas brusquement de temps en temps. Même dans le voisinage immédiat des souverains ou parmi eux, une fête solennelle avait encore quelque peine à ne pas devenir une longue ripaille. En veut-on un exemple? C'est Grammont qui le raconte dans ses *Mémoires* : L'Électeur de Saxe, en l'honneur d'une réconciliation politique avait résolu de donner un festin. Rendez-vous fut pris chez l'évêque Egon de Furstemberg. « Les Électeurs de Mayence et de Cologne s'y trouvaient également. Le repas dura neuf heures ; on y but deux à trois mille santés » au bruit des timbales et des trompettes. Puis la table fut étayée et tous les électeurs dansèrent dessus. Le maréchal, qui était boiteux, y menait le branle des convives, qui, naturellement, étaient tous ivres <sup>1</sup>.

Un autre jour — la scène est à La Haye, mais se passe aussi entre Allemands — « y ayant quantité de Princes et de grands Seigneurs d'Allemagne de sa Parenté (de Maurice de Nassau), ils s'assemblerent en la principale Auberge de la Haye, pour s'y divertir ; après avoir fait la débauche jusqu'à ne voir plus goutte : un de la compagnie proposa d'éteindre les lumieres, et de s'entrebattre toute la nuit à coups d'Escabelle : ce qu'ayant exécuté, l'un de ces Souverains se trouva un bras rompu, l'autre une jambe cassée, un autre le crane enfoncé : et les moins offensez en furent quittes pour avoir d'horribles contusions, et les yeux pochez au beurre noir. Après cela il a fallu se mettre tous au lit, et se faire penser <sup>2</sup>. »

Passons sur ces ribotes de barbares. Les « manières » s'étaient cependant améliorées. On savait désormais manger dans son assiette, au lieu de se servir à même le plat, on avait importé des fourchettes à trois dents, et des couteaux à bouts arrondis. La maîtresse de maison connaissait sinon l'art, du moins la règle, pour placer ses

1. Depping, *Le Père de M<sup>me</sup> Duch. d'Orléans*, Paris, 1864, Rev. Germ. et fr., Extrait p. 68-69.

2. Du Maurier, *Mem. Hist. Holl.*, 247.

invités, en mêlant hommes et femmes, elle savait mettre à sa droite le personnage qu'elle voulait honorer. C'était beaucoup déjà.

Mais le plus difficile restait à faire, je veux dire de raffiner un peu et surtout de savoir causer. Les femmes avaient beau chercher à étrangler dans un corset leur torse, jusque là épanoui à l'aise, et enfermer leurs pieds dans de minuscules souliers de douze écus qui du reste, tout parisiens qu'ils fussent réputés, venaient souvent de Vienne <sup>1</sup>, elles n'avaient encore attrapé ni le maintien, ni la démarche des dames du Louvre et de Versailles. Il y a un art de jouer de l'éventail ou de rire dans son mouchoir de dentelle, et le pire mauvais goût est de porter sans aisance une riche toilette qui ne sied pas.

Dans la vie de cour, les plus grands personnages restaient empruntés, comme des paysans dans des costumes du dimanche. Certains princes raffinés s'en rendaient compte. Un jour que l'Électeur Palatin voulait envoyer à la cérémonie expiatoire en l'honneur de Charles I<sup>er</sup>, il ne sait qui déléguer et écrit son embarras à sa mère : « Le malheur, c'est que je ne puis trouver une personne de qualité propre à cette mission. La plupart de nos gentilshommes ici, sont stupides, sots et dépourvus de bonnes manières, et n'ont de goût que pour la boisson. Il y a bien un jeune baron de Limbourg, dont la mère est une Hanau-Swargenfells, il ne doit pas être inconnu à Votre Majesté ; il a voyagé en France et en Italie, et conviendrait assez pour une ambassade de ce genre, bien que son séjour à l'étranger ne lui ait pas enlevé son air gauche et timide <sup>2</sup>. » Perdre cet air gauche natif, acquérir « ce dénouement et cet air libre qui n'est pas ordinaire aux étrangers » (l'expression est de Préchac), voilà ce que les gens de bonne maison s'efforçaient plus que jamais d'apprendre à l'école des Français.

Les Allemands qui pouvaient voyager allaient chercher dans des villes françaises un complément d'éducation. Combien de tailleurs, comme le grand-père de Goëthe, Fridericus Georg Goëthe, venaient apprendre leur métier à Paris ! *L'Illustré Parisienne* nous montre de façon piquante, ces bons lourdauds dépaysés, même dans des familles bourgeoises. Quelques aventures les y menaçaient, on le savait en Allemagne. Il arrivait de Paris, de l'entourage même du roi, des avertissements <sup>3</sup>, presque des menaces. Rien n'y fit. La

1. Honegger, *o. c.*, 63.

2. 10 nov. 1660, *lett. 93<sup>e</sup>* de la coll. Bromley, dans l'étude de G. Depping, citée plus haut, p. 68 et n.

3. La Palatine qui ne se fit jamais à nos mœurs et dont les lettres renferment tant de mots haineux, écrit : « Je ne conseillerais à personne d'envoyer ici ses

mode était la plus forte, et entraînait peu à peu des familles dont les chefs avaient vécu jusque là comme de grands propriétaires terriens. En Saxe, où la maison régnante avait été longtemps rebelle, le désir d'imiter Louis XIV amena la ruine de Jean George II. Un besoin universel de faste, de luxe, et aussi d'étiquette et de tenue séduisait jusqu'à ces princes que Hoffmann a plaisamment qualifiés de princes in-12 (Duodezfürsten). Un moment vint où on vit l'empereur coiffé lui aussi de la perruque poudrée<sup>1</sup>. Suivant le mot d'Opitz, désormais et pour assez longtemps, la capitale de l'Allemagne était Paris.

LES MANUELS DE LANGUE ET LA BONNE ÉDUCATION. — Il arrive souvent que les mêmes livres, c'est là une chose digne de remarque, enseignent à la fois la langue française et la politesse. Un des plus anciens est le *Tableau des actions du jeune gentilhomme*, qui est à la fois un cours de morale, de français et de bonnes manières<sup>2</sup>. Mais le type du genre est l'ouvrage de Rayot de Saint-Julien, *Le souhait des Alemans* (1643) ; il est dédié à quatorze demoiselles des familles Steincken (2) Fattin (3), Wolters (2), Herling, Derschmitten (2), Poppen, von der Meulen, Rulffs et Cramers. C'est une véritable encyclopédie des usages. A partir de la page 209, commence le troisième livre. Il contient : les Compliments de la langue française. On y trouve un manuel complet de civilité. Un des chapitres est intitulé : Pour asseoir les hôtes (233). Suivent des modèles de lettres, non point seulement de billets-doux, comme on pourrait croire, mais des formules pour lettres d'ambassadeurs, et même pour lettres d'affaires. A côté d'un billet de félicitations, une demande pour avoir un bon cheval<sup>3</sup>. Et combien pourrait-on rapporter d'exemples semblables, où un traité de grammaire française est accompagnée de ces indispensables accessoires<sup>4</sup>.

Menudier, qui fut célèbre, a publié *l'art de faire des lettres, des billets, et des compliments* (Iéna, 1677), et même un livre spécial

enfants, car, au lieu d'apprendre quelque chose de bien, ils ne recevraient que des leçons d'inconduite : vous avez donc bien raison de blâmer les Allemands qui envoient leurs enfants en France » (*Corr. de la duch. d'Orl.*, éd. Brunet, Paris, Charpentier, s. d., Lett. à la comtesse Louise, du 22 juill. 1702, t. I, 67).

1. Cf. Rühs, o. c., 282.

2. Il est de Bernhard, un Genevois, et il a paru à Strasbourg, chez Ledertz, 1607, in-12 (cf. Stengel, o. c., n° 52 et n. 4).

3. A la page 305, vient une « méthode facile d'écrire, selon le temps et le sujet qui se présentera » (si vous en voulez de compliment, lisez le *Secrétaire de la Cour* du Sieur de Sere). On trouve ensuite des modèles de « passe portes. »

4. Voir par exemple J. L. à B., *Gram. gall.*, 1667, Stengel, o. c., n° 127, n.

« *Complimens sur divers sujets*. Avec un « recueil des differences du genie de notre langue et de l'allemand <sup>1</sup>. » De Fenne est presque illustre. Il a travaillé d'après Vaugelas, sans doute, pour une partie de son ouvrage, mais ses *Entretiens* renferment aussi « la manière dont on se doit gouverner parmi le beau monde <sup>2</sup>. »

**MAITRES DE LANGUE ET DE MAINTIEN.** — S'il s'agit de choisir des maîtres et non plus des livres, on leur demande à eux aussi, de joindre l'enseignement des bonnes manières et de la langue qui en est l'organe. Une femme française, Marie Buchmann est admise comme maîtresse de français à l'Université de Giessen, en 1688. La raison de cette faveur, la voici : elle avait ouvert une école où les élèves apprenaient à côté de la langue, les bonnes manières <sup>3</sup>. A Magdebourg, Ch. Deshayes, pour fonder une école avait besoin d'autorisations. Il les obtint, il se fit même octroyer une sorte de monopole (*Gnaden Privilegium*, 27 nov. 1684), grâce à son programme. C'est que ses élèves des deux sexes devaient être reçus à sa table, et que là ils s'instruisaient des vertus aussi bien que des sciences, en français <sup>4</sup>.

Pendant que les garçons allaient au cours de latin ou d'autres sciences, les jeunes filles, sous la conduite de la fille aînée de Deshayes, s'exerçaient en même temps qu'à la pratique de la langue française, à toutes sortes de travaux manuels, et aussi à arranger les cheveux des dames de différentes façons, à faire toutes espèces de coiffures <sup>5</sup>. La danse occupait une place importante dans les programmes de la maison. Elle y jouait même si grand rôle qu'on prenait l'école pour une école de danse. David Angely, dans l'énumération des personnes que le pasteur Louis du Cros et le chantre St Croix avaient trouvées à Magdebourg, lorsqu'ils s'y rendirent

1. Iena, 1672. V. Stengel, *o. c.*, p. 55, note.

2. Leyde, 1690, Stengel, p. 50, n. 11.

3. Behrens, *art. c.*, 172. Aux registres matricules de l'Université on trouve d'autres maîtres de danse :

1656 Joseph Renaud, maître à dencer à Paris, mense aprili ; 1674 Franciscus de la Marche, Argentoratensis, Tantzmeister, 2 nov. ; 1677 Joannes Gautier de Perincour, maître de langue et de danse, 6 nov. ; 1700 Duperron, Parisien, maître de danse, 6 oct.

4. Pendant les repas, aux élèves qui n'avaient que trois mois de séjour chez Deshayes, il était défendu de parler allemand pendant un quart d'heure, à ceux qui y étaient depuis six mois, une demi-heure, à ceux qui y étaient depuis neuf mois, trois quarts d'heure, et enfin pendant tout le repas, à ceux qui s'y trouvaient depuis un an, et ce, sous peine d'une amende d'un pfennig (Tollin, *o. c.*, III, 1<sup>re</sup> p., 782-783).

5. Voir Tollin, *o. c.*, III, 1<sup>re</sup> part., c. 782-785. Deshayes était chargé de famille et ne put se suffire. Il quitta Magdebourg en 1687, probablement pour Berlin, où parut un programme d'école tout semblable au sien.

de Berlin, inscrit Deshayes en qualité de maître de danse. Le brave homme l'était en effet, mais il était aussi maître de langue <sup>1</sup>. Ce n'était pas du reste le seul Français qui cumulât l'enseignement du français avec les leçons « de danse et de maintien. »

LE CARACTÈRE DE LA LANGUE FRANÇAISE ET LES ALLEMANDS. — Ainsi la langue française apparaissait aux Allemands comme inséparable des bonnes manières. Elle l'était en effet; ils ne se trompaient point. Les Français l'avaient voulue ainsi. Ils en avaient fait une forme de « la politesse », de « l'art de plaire à la Cour. » Deux générations avaient travaillé à lui donner, à lui ôter aussi ce qu'il fallait pour qu'elle pût satisfaire le goût le plus raffiné que le monde ait connu depuis les beaux temps d'Athènes. La peine que Vaugelas prend pour définir ce que c'est qu'un galant homme dit assez les exigences de la société du temps <sup>2</sup>. La langue qu'on avait façonnée sur cet idéal avait son prestige à elle, et sa valeur propre. Des Allemands, dont la culture était suffisante pour qu'ils pussent être de bons juges, et ne céder à aucun entraînement de mode, l'ont reconnu et proclamé. Thomasius par exemple, qui n'a jamais, tant s'en faut, été le partisan d'un total abandon, qui a au contraire amené ses compatriotes à se ressaisir, voyait avec une parfaite netteté les rapports entre notre sociabilité et le caractère que nous avons donné à notre français. « Leur langue, dit-il, est gracieuse, charmante; sa liberté respectueuse sans contrainte est plus habile à s'infiltrer dans les sentiments des hommes qu'une gravité affectée d'un orgueil de rustre <sup>3</sup>. »

J'ai trouvé dans un manuel conservé à la Bibliothèque de Hambourg <sup>4</sup>, un témoignage plus naïf, mais qui reflète la même impression : Dans cette langue, dit la Préface au lecteur, on rencontre une douceur et un charme particulier, car chaque langue a son caractère propre, et on dit : Avec les dames il faut parler français, c'est-à-dire aimablement et amicalement. Avec l'ennemi on parle allemand <sup>5</sup>.

1. Tollin, *o. c.*, II, 279-280.

2. Voir mon tome III, 237.

3. Cité par Fr. Roux, *Novum lumen*, 1711, Disc. fr., p. 15.

4. Il s'agit d'un livre qui porte le nom de Richelet, mais dont je ne connais pas d'original français : *Die neuste Manier fr. zu reden*, Hambourg, 1710. La préface en tout cas, est allemande.

5. « In derselben (fr. Sprache) eine sonderliche Douceur und Annehmlichkeit anzutreffen ist, wie denn eine jedwede Sprache ihre besondere Eigenschaft an sich hat und gesagt wird : cum mulieribus loquendum esse Gallice, mit einem Frauenzimmer müsse man Frantzösisch reden, das ist lieblich und freundlich, cum hostibus vero loquendum esse germanice. »

Erman et Reclam ont résumé plus tard avec beaucoup de tact et d'impartialité quel fut le rôle de ces gouvernantes françaises qui semblent n'avoir enseigné qu'à parler. Elles « ne formoient pas des François ou des Françaises, disent-ils, elles ne détruisoient point dans leurs élèves le caractère national..., mais elles lui donnoient cette forme sans laquelle ce qui est bon n'est pas toujours ce qui plait, et l'on peut dater du tems du Refuge l'époque d'une révolution avantageuse qui s'est faite dans le Brandebourg par rapport à la douceur et la politesse des mœurs <sup>1</sup>. »

Un moderne, placé plus loin des faits, juge de plus haut encore : « De même, dit-il, qu'au début du xvi<sup>e</sup> siècle, l'étude de l'antiquité amena une puissante révolution dans notre vie intellectuelle et un enrichissement considérable de notre provision d'idées, ainsi l'action éducatrice, qui dura près de deux siècles, de la culture française, antérieure et très supérieure à la nôtre, eut pour effet, non seulement de civiliser notre vie extérieure, mais encore de relever notre niveau moral et intellectuel et d'affiner l'ensemble de notre âme et de notre intelligence. C'est seulement grâce à cette influence française si vilipendée que nous avons été arrachés au Grobianisme et à la brutalité. C'est seulement en se subordonnant et en se rattachant à cette civilisation brillante, unique et classique en son genre, que le peuple allemand pouvait être soulevé hors de l'assauvagement et de la triste médiocrité dans lesquels, par ou sans sa faute, il était tombé du fait même de la marche de son histoire. Sans cette école, il eût été inutile de songer chez nous de longtemps à une culture intellectuelle délicate et à une période de littérature classique. Si nous supprimions par la pensée soudainement les termes français empruntés par nous à cette époque, nous constaterions qu'il nous est impossible de nous faire comprendre aussi bien dans le domaine de la sociabilité ou de la vie domestique qu'en matière de science, d'art, de commerce et d'industrie <sup>2</sup>. »

1. O. c., III, 187-188.

2. Seiler, *Die Entwicklung der deutschen Kultur...*, III, 115-116, dans Reynaud, o. c., 304, note 1.

## CHAPITRE XII

### ÉCRITS FRANÇAIS EN ALLEMAGNE

FIDÉLITÉ DES ORATEURS A LA LANGUE NATIONALE. — Le goût pour la langue française, quelque vif et général qu'il fût, n'amena pourtant à peu près aucun Allemand à écrire ses ouvrages en français. A l'exception d'un prince qui osa donner des romans <sup>1</sup> — un prince peut tout oser — les écrivains eurent le bon sens de comprendre qu'il est impossible de faire une œuvre en langue étrangère, et ceux même qui possédaient le mieux le français restèrent des écrivains allemands <sup>2</sup>.

En revanche, le plus grand penseur de l'Allemagne d'alors, Leibnitz, dans l'intérêt de la science, voulut se servir de la langue qui venait de ravir au latin l'universalité. J'aurai plus loin l'occasion de montrer qu'il aimait sa langue allemande et voulait la cultiver. Mais elle ne lui paraissait visiblement pas convenir à l'objet trop vaste qu'il se proposait. S'il n'a pas réalisé son désir d'entrer au service de Louis XIV, ses principaux ouvrages, les *Nouveaux essais sur l'entendement*, la *Théodicée*, la *Monadologie*, sans parler de beaucoup de ses opuscules, furent rédigés par lui en français, dans une langue pure, solide et grave.

LA CORRESPONDANCE EN FRANÇAIS. — Si en général les Allemands ne risquèrent en français ni poésie, ni œuvres destinées au public, du moins un bon nombre d'entre eux eurent la demi-audace de montrer leur français, non imprimé, dans de petits cercles. Dès le commencement du xvii<sup>e</sup> siècle, la manie d'écrire ses lettres en français commença à se répandre. On a vu là une mode créée par la lecture de nos romans. Ce n'est certes pas à l'imitation des bergers de d'Urfé qu'en 1620, le général en chef des armées alliées de Palatinat et de Bohême, le Prince Christian d'Anhalt l'aîné, adressait au Prince-Roi Frédéric un rapport en français sur la perte de la bataille de la Montagne Blanche <sup>3</sup>.

1. Il s'agit d'Antoine Ulrich, fils d'Ernest-Auguste de Hanovre, qui publia un volumineux roman à clé *Aramène*, auquel succéda le roman d'*Octavie*.

2. Cf. Erman, *Éloge de Sophie-Charlotte*, 1<sup>re</sup> part., 26-27.

3. Voir Gebauer, o. c., 11-12 ; cf. Id., *Die Publizistik über den Böhmischen Aufstand von 1618*, Halle, 1892.

Il est fort probable pourtant que tous ces livres, si chers aux dames allemandes, où les lettres et les billets fourmillent, alambiqués parfois, souvent aussi fins et délicats, contribuèrent à entraîner à l'imitation une partie des lecteurs et surtout des lectrices. Même avant que Voiture fût dans sa gloire, il y avait en France un genre épistolaire, très attrayant, et auquel il semblait qu'on pût s'essayer sans prétention, simplement pour les besoins des relations. Les lettres n'étaient qu'une suite des conversations.

Inutile de dire que certaines de ces épîtres, copiées maladroitement de leurs modèles, sont d'un ridicule achevé. Dohna en envoie à sa fiancée, qui sentent les bords du Lignon<sup>1</sup>. Ce qui prouve qu'elles plaisaient pourtant, c'est qu'on voit s'exercer à attraper le tour galant jusqu'à de braves gens qui connaissent à peine les éléments du français. Un amant confie à un ami le soin de « s'occuper d'Amélie » (6 sept. 1613) : « S'il sera à present la brunette, je vous prie me faire la courtoisie, que la faire mes tres humbles services et baiser les mains et tanser avec elle pour l'amour de moy<sup>2</sup>. »

Les maîtres de français encourageaient leur clientèle dans cette voie, d'abord en professant qu'on n'écrivait plus dans une autre langue, et ensuite en leur vendant des recueils de lettres-types<sup>3</sup>. A partir de 1658, il n'y a guère de méthode française qui ne contienne aussi un manuel d'art épistolaire<sup>4</sup>. Pielat donne en 1679 un *Secrétaire nouveau et des Lettres* (1677<sup>5</sup>); de Fenne<sup>6</sup>, Menudier<sup>7</sup>, Milleran<sup>8</sup>, Talandre<sup>9</sup>, Canel<sup>10</sup>, tous ceux qui ont eu une réputation en Allemagne ont suivi cet exemple. Il y a même des recueils qu'on peut appeler techniques, celui de Menudier, qui contient les *Instructions nécessaires pour les gentilshommes à la suite d'un ambassadeur* (Iena 1690), celui de Kramer : *Guide ou Stile marchand ou Lettres marchandes* (Nuremberg, 1720), etc. En 1711, le *Novum linguæ gallicæ Sidus*, de Ch. Mouton, a encore un long

1. Gebauer, o. c., 126.

2. Steinhausen, o. c., 2<sup>e</sup> part., 3<sup>e</sup> livre, 19-20.

3. A la page 235 du manuel de Dan. Martin (1617) commence une *Manier frantsösische Brieff zu schreiben*.

4. Voir en particulier le *Tyrocinium* de Delaunay (1662). C'est un des recueils les plus curieux en ce genre : Au Roi à son entrée à Orléans après son mariage, A la Reyne, A la Reyne Mère, A un père sur la mort de son fils, A sa maîtresse, Déclaration d'amour, Confirmation d'un amour, En lui envoyant un bouquet, pour recommander un ami à un ministre d'État, etc.

5. Voir Stengel, o. c., n° 144, n. 3.

6. Id., *ib.*, n° 137, n.

7. Id., *ib.*, n° 166, n.

8. Id., *ib.*, n° 200, n.

9. Id., *ib.*, n° 212, n.

10. Id., *ib.*, n° 213, n.



traité de la *Manière d'écrire les lettres* (p. 76 et suiv.). Quelquefois ce sont les suscriptions seules qui sont indiquées, ainsi chez Lermite dit Du Buisson (*Gram. nouvelle*).

L'habitude de correspondre en français est alors vraiment généralisée, et Grimarest n'a rien exagéré quand il a dit : « Aujourd'hui notre Langue est la Langue de l'Europe pour le commerce de Lettres. Dans les Pays étrangers on entretient ses correspondances en François sur toutes sortes de sujets <sup>1</sup>. » En Allemagne au moins, cette habitude était fort répandue. Il ne faudrait pas croire qu'elle n'a produit que des essais ridicules. Sophie-Charlotte tournait un billet comme une dame française, avec autant de vivacité que d'esprit, et parfois de malice. Elle était leur rivale et non leur singe <sup>2</sup>.

Même dans les lettres en allemand, on usait des titres et de diverses formules françaises : *Monsieur, Mon cher ami, Madame, Mademoiselle, papa et mama*. Leibnitz employait l'expression, *mon cher patron*, en s'adressant au vice-chancelier Hugo et à d'autres correspondants <sup>3</sup>. Des suscriptions aussi étaient françaises : *très humble ou très obéissant serviteur*. Le mot *adieu* devint courant. La Palatine, qui voit avec déplaisir qu'on affecte ces façons et ces termes, n'en avoue pas moins qu'ils sont d'un usage si général qu'il est difficile de ne pas s'y conformer <sup>4</sup>.

1. *Com. de lettres*, 9. Cf. Steinhausen, *Geschichte des deutschen Briefes*, Berlin, 1889, in-8°, 2<sup>e</sup> part., 3<sup>e</sup> l., 16, 17 et suiv.

2. Voici un échantillon cité par Erman, *Éloge historique de Sophie-Charlotte*, 3<sup>e</sup> part., 29. (Lettre inédite communiquée avec 21 autres à Erman par Frédéric Guillaume II) : « Certain philosophe abhorre le vuide, et moi, chère Pöllnitz, le plein. J'avois hier à ma cour deux Dames, la B. et la Y., grosses jusqu'aux dents, maussades jusqu'au sommet, et sottes jusqu'aux talons. Mais, ma chère, soupçonnez-vous que Dieu en créant de pareilles espèces les forma à son image ? Non, il fit un moule tout exprès et très-différent, pour nous apprendre le prix des grâces et de la beauté par comparaison. »

3. Steinhausen, *o. c.*, 2<sup>e</sup> partie, 24-25 ; cf. 28, 33, 70, 81 et 223.

4. « De mon temps, l'usage était de mêler à l'allemand quelques mots de français : je le fais quelquefois, car il faut bien se conformer à l'usage, mais je ne puis souffrir qu'on le fasse par affectation (*Corr. de la duc. d'Orléans*, éd. cit., lett. à la comtesse palatine Louise, 10 juill. 1699, I, 38). Cf. « Vous me faites rire avec votre répugnance à insérer dans vos lettres des mots français ; c'est, du reste, une très-sotte habitude que des gens ont prise, comme si l'allemand ne suffisait pas pour exprimer toutes les idées ; je crains qu'à la longue l'allemand ne se corrompe au point de ne plus être une langue du tout » (*Ead., ib.*, 29 avril 1704, I, 74).

## CHAPITRE XIII

### LES MOTS FRANÇAIS EN ALLEMAND

ÉCRITS MACARONIQUES. — A en croire les moqueurs, la langue allemande aurait été envahie et aurait dégénéré à cette époque en un mélange étrange et macaronique d'éléments empruntés et d'éléments indigènes. Assurément, même en dehors des correspondances, il est facile de citer des phrases barbares : Un écrit, publié à l'occasion de la célébration de la paix de Westphalie, contient cette phrase : « Ein *cavalier* ist, welcher ein gut *courage* hat, *maintenirt* sein *état* und *réputation* und gibt einen *politén courtesanen* ab <sup>1</sup>. » Croirait-on que Christian Weise lui-même en arrive à imprimer une phrase comme celle-ci : « O *irraisonnable Expedition* von einem *Cavalier*... Allein wer mir Gage gibt, dessen *Ordre* muss ich pariren ! <sup>2</sup> »

Les parodistes avaient beau jeu, et ils ne manquèrent pas, comme l'on pense, de profiter de l'aubaine, et de rimer de petits vers « à la mode » :

*Reverirte Dame,  
Phœnix meiner ame,  
Gebt mir audienz :  
Euer Gunst meriten  
Machen zu falliten  
Meine patienz* <sup>3</sup>.

Clajus, membre de l'Ordre des fleurs de Pegnitz, s'est amusé plusieurs fois à contrefaire le style des galants :

*Maîtresse* meines Leibs, *Princesse* meiner Glieder,  
*Altesse* meines Glücks, *Duchesse* meiner Lieder,  
Lucerne meines Thuns, Arzt meiner *Nullität*,  
Die meinem *Sensitif* ein güldnes *Cabinet*,  
Ein *Ordre* meiner Ruh und meines Tod's *Oracul*.

1. Honegger, o. c., 35.

2. Rossel, *Hist. des rel. litt.*, 352.

3. Confusius von Ollapotrida (O. Schulz, *Die Sprachgesellschaften des 17ten Jahrhunderts*, 16-18 ; cf. Brandstaetter, o. c., 21).

Des Denkens, das ich nähr, ein stetes *Habitacul*,  
*Revenge* meiner Noth, *Madame* die ihr seid,  
 Hört an mein *chansonnet*, *parlant* von meinem Leid <sup>1</sup>.

Toutefois il ne faut rien exagérer. Ce sont les Mémoires, les Biographies, les Chroniques, tout ce qui reflète de plus près la langue parlée qui subit la contagion. Encore si bien des passages sont tachés de ces farcissures <sup>2</sup>, il y a beaucoup d'ouvrages appartenant à ces genres où les gallicismes n'apparaissent que de loin en loin. Le voyage de Guillaume VI, par exemple, renferme beaucoup de mots français, sans doute. Le prince débarque malgré des vents *gantz contraires*. En arrivant à Paris, il est *schlecht accommodiert*. Il va voir le Cardinal en *particulier visit*. Il rend compte d'une représentation avec des phrases comme celle-ci : « Er hatte schœne *maschinen* welche en *perspectif* repraesentirten die Seine sanpt der neuen Brücken und Isle du Palais. » Mais l'ensemble de son allemand demeure assez pur.

Les critiques ont accumulé, comme à l'ordinaire, pour produire leur effet, des fautes qui dans la réalité sont beaucoup plus clair-semées.

**MOTS EMPRUNTÉS.** — Il importe cependant de retenir que l'afflux des mots français dans l'allemand laissa des traces très visibles. Je donnerai ci-dessous quelques échantillons de mots, classés d'après la catégorie d'idées à laquelle ils appartiennent, qui ont été réellement importés au xvii<sup>e</sup> siècle. Je leur laisse leur forme allemande, me bornant à mettre à côté le type français correspondant, quand cela est nécessaire <sup>3</sup>.

**I. L'HOMME ET LA FAMILLE.** — *Korps, blond, blondine, brünnett, brutal, contrefait, gamasche, grimasse, karkasse, kaduk, visage.* —

1. Schulz, *o. c.*, 18.

2. Voir Rossel, *o. c.*, 352.

3. Pour la transcription des mots français en Allemand, il y a lieu de retenir les règles suivantes :

a). On rapproche le mot autant que possible d'une forme latine ou grecque correspondante. De là l'apparence que ces mots seraient empruntés aux langues anciennes. Le sens montre le plus souvent que le mot vient du français (ex. *impertinent, état*).

b). Un substantif ne garde pas toujours son sens français. Beaucoup de mots masculins deviennent neutres (Ex. *die Tour, das Ballet*).

c). Un verbe transitif ne demeure pas nécessairement transitif en allemand et inversement.

d). Un mot peut changer de sens ; il peut au contraire conserver en allemand un sens qu'il perdra ensuite en français (ex. *pompös* : magnifique).

e). Un mot, français d'apparence, peut être un dérivé allemand du primitif français : *pikanterie*.

Qualités individuelles : *delikat, exzellent, fade, frivol, honnet, impertinent, kapabel, kuriös, meschant, mignon, miserabel, naiv*<sup>1</sup>, *platt*.

*Familie, mama, papa, onkel, tante, cousin, cousine, — serail.*

II. VIE POLITIQUE ET SOCIALE. — *Politik, allüren, anarchie, apagnage, debatte, demokratie, depesch, felonie, fronde, frondeur, frondieren, journal, komite* (mot venu de l'anglais), *komplot, komplotieren, praetendent, praetendieren, prinz, prinzess, prinzessin, privatiesieren, republik, revolte, suverän, suveränitaet, stat* (avec le sens du français *état*). — *refugie, canaille.*

**GUERRE** — *Armee, truppe, bataillon, batterie, brigade, eskadron, eskorte, gros* (de l'armée), *karrriere, kompagnie, miliz, peloton, train ;*

*arkebusier, bandelier, bombardier, champion, chef, dragoner, fusilier, gendarmerie, general, gouverneur, grenadier, ingenieur, invalide, kadett, kanonier, karabinier, kavalier, kavallerie, kommis, konnetabel, kurassier, marschall, marschallerie, musketier, pionier, rekrut, spion, trompete, volontär ;*

*alarm, alert, attacke, attackieren, avancieren, biwak, blessieren, blessure, blockieren, bombardieren, bravade, charge, chargieren, defilieren, defilee, desertieren, deserteur, desertion, engagieren, engagement, flanke, flankieren, galopp, galoppieren, garnison, haselinieren* (harceler), *kampagne, kampieren, kanonieren, kantonnieren, konzentrieren, logieren, marode, marodeur, marsch, marschieren, offensiv, offensive, parade, parlamentieren, patrouille, präsentieren, proklamation, rang, rangieren, rapport, rapportieren, rekrutieren, revue, runde, salve, signal, voltigieren.*

*bajonet, bombarde, bombe, damazieren, equipieren, florett, kanone, kappzaum* (caveçon), *kartusche, lahn* (lame), *montür, petarde, pike, pikenier, ration, stilet, tambour, tamburin.*

*barrikade, bastion, bresche, faschine, fort, fries, furage, foragieren, glacis, kasern, kruppe, kurtine, mine, minieren, plattform, post, posten, redoute, zitadelle.*

*Brav, bravoure, courage.*

*Bastonnade.*

**MARINE.** — *Marine, feluke, galeasse, kanu* (canot), *shaluppe, ponton.*

1. Il se trouve dans les lettres d'Élisabeth Charlotte d'Orléans, mais ne vivra vraiment qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle.

*Kabine, kalfatern, matrose (matelot), passagier, sonde, sondieren, prise.*

**DROIT, ADMINISTRATION, POLICE, FINANCES.** — *General auditeur, intendant, kontrollleur, minister, pair, papst, patent, offziös, reglement, resident, süplik, syndikat, vassal, zivil ;*

*police, kriminal, filou, komplize, kontumaz, kontumazieren, priorität, prozedür, schikane, schikanieren, vagabund ;*

*dublone, frank, louisdor ;*

*kapital, kapitalisieren, kapitalist, kasuell, kompensation, oktroi, oktrojieren, partisan, revenue, säkularisieren, taille.*

**III. VIE MATÉRIELLE. — COMMERCE, INDUSTRIE, MÉTIERS.** — *Kommerz, bureau, butike, etikette, fonds, gage, garantie, garantieren, gross (une grosse), grossist (marchand en gros), kolporteur, kontor, kredit, kreditieren, kurant, paket, profitieren, sharlatan, spediteur, tarif, trafik ;*

*fabrik, manufactur, marke, markieren ;*

*indigo, maroquin, florett (fleur de la soie d'un cocon) ;*

*metier, emaillieren, filtrieren, isabell, karbonade, karmin, koschenille, planieren, pulverieren, violett, maschin, mechanismus.*

**LA TERRE ET LA MAISON.** — *Bergamotte, karotte, maïs, pinasse, prunelle, radies, tomate, tulpe, kultivieren, chenille, saison, koppel ;*

*Domäne, bariere, fontäne, grotte, kascade, lavoir, massiv, palisade, pläne, terrain, terrasse, morast (marais) ;*

*alkoven, allée, baraque, fassade, galerie, gruppe, hotel, kolonne, loge, mansarde, medaillon, mosaik, moschee, niche, orangerie, palais, piedestal, retirade, demolieren ;*

*möbel, meublieren, chaise, diwan, kabinett, karafe, sofa ;*

*domestique, servante, servis, soubrette, livrees ;*

*menagerie, musche.*

**CUISINE.** — *Biscuit, bouillon, champignon, delikatesse<sup>1</sup>, gelee, kakao, konfituren, kotelette, limonade, makron (macaron), marmelade, melis, omelett, orange, pralinen, ragout, relief, schalotte, schokolade, sellerie (céleri), sorbett, turbot, zitronat ;*

*bouteille, kasserole, marinieren.*

**IV. VIE INTELLECTUELLE. — SCIENCES, MÉDECINE, ARTS.** — *Analyisieren, chiffre, droge, drogist, exzentrisch, idiome, karree, kubik,*

1. D'abord au sens de *primeur, comestible de choix*, qu'il a encore en allemand.

*kurbe, lanzette, logogriph, naturalist, naturell, phase, plausibel, präzis, quarantäne, rayon, resonanz, rund, trepanieren ;*

*flöte (flûte), graveur, grotesk, hoboë, hoboist, kastagnette, klavier, konzert, kontur, medaille, porträt, revers, serenade, theorbé.*

**BELLES-LETTRES, THÉÂTRE.** — *Letter (caractère), note, pedant, pedantisch, plakat, roman, paraphrasieren, pikant (d'où pikanterie), preziös, ballottieren (élire aux ballottes) ;*

*theater, komödie, publik, farce<sup>1</sup>, kritik, kritisch, parterre, schaffott (échafaud), parodie, marionette.*

**V. VIE MORALE, PSYCHOLOGIQUE ET RELIGIEUSE.** — *Moral, moralist, moralität, temperament ;*

*adresse, finesse, humor, impertinenz, ironie, prätension, tick, uniformität ;*

*poltron, resolut, sympathisch, trivial ;*

*patrone (modèle) ;*

*aversion, kaprice, karesse, miene, pardon, pardonnieren, passion, projekt, ressort, rodomontade, schimäre, tort ;*

*idee, maxime, räsön, räsönieren, à part, apropos, avis, bagatelle, billet ;*

*affektieren, blamieren, mokieren, raffinieren, raffiniert ;*

*starker Geist (esprit fort), eremitage.*

**VI. VIE DE COUR ET DE SOCIÉTÉ.** — *Cour, favorit, intrigue, kartell, renommee, visit, visitieren, zeremoniös, zivilität, zivilisieren, page ;*

*amüsieren<sup>2</sup>, karussel, pläsier, regalieren, kavalkade, maske, maskerade, ronde, sarabande ;*

*atout, kaputt, menuett, passen (ne pas jouer), pikett, revanche, revanchieren ;*

*dame<sup>3</sup>, mätresse, buckett, galant, galanterie, manier, kokett, kompliment, komplimentieren, noble (avec un pluriel, nobles), prüde, prüderie, kompromittieren ;*

*renkontre, rendez-vous, promenade ;*

*charivari.*

A noter ici des jurons : *sackerlott* et des mots de débauche tels que : *luxuriös, bordell, kurtisane, prostituieren.*

**TOILETTE, MODES, PARURES.** — *Draperie, drapieren, falbel (fal-*

1. Plus tard, il est rentré de nouveau avec le sens de chair à farcir.

2. Il signifie d'abord, comme en français, garder en retardant.

3. Comme terme de jeu, il apparaît au début du xvii<sup>e</sup> siècle.

balas), *fries, garde-robe, garnieren, garnitur, mode, modisch, parieren* (parer) ;

*toilett, agraffe, kamisol, kaskett, koller, kollet, korsett, manschette, mantille, parapluie, parasol, pendant* (d'oreille), *posche, rabatte, schärpe, weste* ;

*flanell, gaze, kamelott, kantille, kanevas, mohr* (moire), *musselein, plusch, posament, posamentir* (passementier), *stoff* ;

*frisieren, frisierer, frisur, perrücke, pomade, puder, pudern, rasieren, tresse* <sup>1</sup>.

VOYAGES. — *Bagage, equipage, expresse, karriol, karosse, relais, retour, route, transport, transportieren.*

VII. MOTS GÉNÉRAUX. — Substantifs : *affäre, debit, debut, fond, force, hazard, katastrophe, komplettieren, kommodität, konnexion, order, präsenz, prolongation, resultat, suite, suspension, tour.*

Adjectifs : *exakt, egal, kommode, komplett, kontrar, kuvert, magnifik, partikulier, passabel, penetrant, permanent, pressant, prompt, reel, rigorös, rüd, süffisant, superb, trubel.*

Verbes : *akkompagnieren, akkordieren, alterieren, arrangieren, atrapieren, bordieren, debiterien, echappieren, echauffieren, etablieren, forcieren, interessieren, komplettieren, konsentieren, melieren, monterien, partizipieren, perpetuieren, pikieren, poussieren, pressieren, prosperieren, rekommandieren, reüssiren, riskieren, transchieren, tuschieren* (toucher).

Adverbes : *justement, pele mele.*

Ces mots donneraient matière à bien des études. Plusieurs d'entre eux ont eu des formes successives, d'autres ont subi au moins une accommodation à l'orthographe et quelquefois à la phonétique allemandes. Mais ceci appartient à l'histoire de la langue allemande.

Ce qui nous intéresse, nous, c'est la chronologie de leur introduction, c'est aussi leur degré de pénétration. Sur le premier point, on trouvera dans Weigand des indications si précises qu'il suffit de les grouper pour voir les faits apparaître sous leur vrai jour. Et les idées qu'on pourrait se faire a priori se trouvent singulièrement modifiées. Ainsi les mots de guerre, qui forment un si gros total, sont presque tous signalés dans le *Teutsche Michel*, ou dans le *Kriegsmanual* de Wallhausen, avant la guerre de Trente ans et l'intervention française en Allemagne. Au reste, en 1631, le prince Maurice le Vieil, celui-là même qui a déchainé la guerre de Trente

1. *Nippsache* est un composé hybride de *nippe* ; *blumerant*, du français *bleu mourant*, a été influencé par *Blume*.

ans, signalait déjà ce fait que les termes français de guerre étaient répandus dans toute l'Europe <sup>1</sup>.

D'autres mots particulièrement intéressants, qui se rapportent à la vie de société et de cour, ne sont entrés qu'assez tard, dans les dernières années du xvii<sup>e</sup> et les premières années du xviii<sup>e</sup> siècle. Wächtler et Nehring en fournissent le plus grand nombre. De ma liste, 90 sont à mettre au compte du premier, 78 au compte du second. Après eux viendrait Rädlein. Ce qui est piquant, c'est que des protestataires, comme Moscherosch aient eux-mêmes francisé <sup>2</sup>.

Nous ne savons malheureusement pas, une fois entrés, comment, par où, et grâce à qui les mots français ont fait leur chemin, et ce serait là chose essentielle. Toutefois un très grand nombre sont restés courants en allemand, plusieurs y ont même fait souche <sup>3</sup>; d'autres y ont eu leur vie propre <sup>4</sup>, et ce seul fait suffit à montrer que l'emprunt n'est pas dû en ce cas à un caprice personnel, aucun écrivain d'alors n'ayant eu assez d'autorité pour imposer ses fantaisies françaises, si la mode n'avait pas été à ces bigarrures.

J'ajoute que le caractère même de beaucoup de ces mots, achève de nous découvrir la situation véritable de notre langue en Allemagne et son ascendant. Certains n'avaient aucune utilité : on ne voit pas la supériorité de *commode* sur *bequem*, ou de *letter* sur *Buchstabe*. Mais combien d'autres, arrivaient avec la chose qu'ils représentaient, et dont l'emprunt se justifiait ! Importer *hautbois* valait peut-être tout autant que de faire un composé interminable. D'autres correspondaient à une idée déjà acquise, mais en la représentant sous une forme française, ainsi *starker Geist*, pour dire *esprit fort*. Il y avait là une manière de considérer et d'appeler le libertinage qui pouvait paraître digne d'être conservée. De même pour *suveranität*. A première vue cependant, qu'est-ce que *palais* signifiait de plus que *palast*, emprunt plus ancien ? En quoi *promenade* ajoutait-il à la série *Spaziergang*, — *fahrt*, — *zeit*, — *platz* ? Nos mots ne signifiaient à vrai dire rien de plus. Mais ils évo-

1. « Cette langue leur fera entendre (à ceux qui se préparent au métier de Mars) et comprendre les termes de la guerre, desquels se servent tant les Commandeurs que les simples Soldats. S'il arrive onques à quelques uns d'entre vous de porter les armes en France, es Pays bas, en Allemagne, en Hongrie, es endroits de Prusse, de Suede, vous verrez et experimenterés de plus en plus, que sans la cognoissance de ceste noble langue, vous ne pourrés facilement estre avancés » (Préface du Dict. déjà cité).

2. Voir dans Weigand, o. c., *Akkordieren, brünett, filtrieren, flor, grotte, kanevas, konzert, maske, parieren, partisan, perücke, zildelle*.

3. *Diskurieren* a donné *diskurierlich, gross : grossist, mode : modisch, a la modisch*, etc.

4. Ainsi *capot*, de l'expression française, *il est capot*, qui a fini par signifier *cassé, mort*; avec ce sens il a fait une prodigieuse fortune.



quaient des souvenirs, de Paris ou de Versailles, comme *paseo* évoque pour nous l'image des trottoirs de Madrid à certaines heures, avec son animation et ses bruits. J'imagine que l'expression, le *boulevard*, correspond encore aujourd'hui chez les étrangers à une vision toute particulière.

Il n'est pas utile, après l'énumération faite plus haut, d'insister sur ces considérations. Dans certaines catégories, les mots d'emprunt peuvent être pris un à un, on voit que chacun apporte au moins une nuance<sup>1</sup>. Seiler a dit avec beaucoup d'impartialité : « Les écrivains et la bonne société ne pouvaient faire autrement que d'adopter purement et simplement d'abord les expressions françaises toutes faites pour rendre les pensées et les sentiments nouveaux... Nous devons donc de la reconnaissance au français pour nous avoir fourni des expressions précises et uniformes à une époque où nous en avions absolument besoin et ne pouvions les prendre ailleurs<sup>2</sup>. »

1. Il est à remarquer que souvent les mots passés en allemand ont été importés de l'italien dans le français : *canaille*, etc.

2. *Die Entwicklung der deutschen Kultur*, III, 108, dans Reynaud, o. c., 252, note.

## CHAPITRE XIV

### L'OPPOSITION

**CAUSES GÉNÉRALES.** — La réaction contre la gallomanie, et particulièrement contre les abus du gallicisme commença à vrai dire presque au même moment où commença notre influence. Et cela se comprend aisément. On aime son prince, on aime moins à payer son luxe. Les fêtes, les châteaux, la vie à la française, et surtout à la Louis le Grand coûtaient fort cher. D'autre part, l'empressement à se conformer à des goûts étrangers semblait impliquer et impliquait en effet un certain dégoût des mœurs et des manières indigènes. Plusieurs, loin de cacher ce sentiment, l'affec-taient, et il est à croire que l'amour-propre d'un certain nombre d'Allemands en était blessé. Dans la noblesse même, il se trouvait forcément un très grand nombre de gens qui n'avaient pas pu se donner ce vernis, et dont la jalousie était éveillée. Enfin contre nos compatriotes eux-mêmes, il y avait souvent à redire. Leurs mœurs, chez eux et au dehors, n'étaient pas toujours irréprochables, leur intérieur, trop dissipé, faisait scandale ou permettait de prendre des airs scandalisés et de donner à l'envie la figure de la vertu offensée. J'ai dit les sentiments qu'éprouvaient les Brandebourgeois pour les réfugiés.

En France, une suffisance déplacée obscurcissait trop souvent dans l'aristocratie mondaine, et même ailleurs, cette bienveillance accueillante et hospitalière d'une race naturellement aimable. L'orgueil collectif et national, le pire de tous, parce que la conscience individuelle le tolère fort bien, et l'accommode avec l'humilité chrétienne personnelle, portait des hommes justes et éclairés à un dédain brutal de l'étranger. Cette aberration d'esprit avait ses pédants. Un homme comme Bouhours, après avoir cherché à définir le bel esprit, finissait par conclure qu' « il ne s'accommode point du tout avec les temperamens grossiers et les corps massifs des peuples du Nord. » Sans doute il y avait « de l'esprit et de la science en Allemagne comme ailleurs : mais enfin on n'y connoist point . . . cette belle science . . . dont la politesse fait la principale partie <sup>1</sup>. »

1. *Entret. d'Ar. et d'Eug.*, 223.

Il est vrai qu'aussitôt émise, cette proposition était contestée en France même et par des hommes moins ignorants des autres nations <sup>1</sup>, et par des gens à l'esprit moins délié peut-être, mais dont la vertu janséniste était peu disposée à se laisser dominer par aucune forme de la vanité <sup>2</sup>. Toutefois, si une opinion de ce genre, exposée sous forme de théorie, rencontrait tout de suite une opposition très vive, si le bon sens se révoltait à l'idée de prendre des peuples en masse et de leur « donner brutalement l'exclusive », un grand nombre d'hommes et de femmes de cour n'en étaient pas moins assez enclins à se croire seuls capables de cette politesse dont ils avaient fait leur idéal et leur secret, et à laquelle un si petit nombre, parmi les Français eux-mêmes, étaient en mesure de parvenir.

Ainsi toutes sortes de raisons matérielles et morales, devaient causer des malentendus, du froissement, du dépit. Des événements graves, des empiétements, des guerres, la dévastation de divers États semèrent en outre la colère et la haine. Une politique de rigueur suivie contre les coreligionnaires dont, de près, on ne trouvait pas le dogme suffisamment orthodoxe, mais qui de loin, n'en apparaissaient pas moins comme des frères persécutés, acheva d'exaspérer une portion de l'Allemagne. De sorte que toutes ces causes, sans être assez fortes pour empêcher l'extension dont nous avons suivi les phases, amenèrent cependant, de bonne heure et maintinrent une opposition dont il est facile de retrouver les traces, opposition assez semblable, en somme, à celle que l'italianisme avait provoquée en France au xvi<sup>e</sup> siècle.

On éprouvait pour la France et les choses de France à la fois de l'attrait et de la répulsion. C'était de l'admiration mêlée d'un peu de mépris, du respect où entrait de la crainte, un vif désir de rivaliser, borné soudain par une totale incompréhension. Il est piquant de voir l'Electeur Palatin Ch. Louis lui-même donner dans ces préjugés ou agir comme s'il y donnait. Il fonde à Neubourg un Institut de

1. Voir *Chevræana*, éd. de 1697, p. 90-91 : « On ne doit juger ni bien ni mal d'une Nation par un particulier, ni d'un particulier par sa Nation. Il y a des Allemands comme des François qui n'ont point d'esprit... J'honore fort le P. B(ouhours) qui a du mérite ; mais j'ose dire que la France n'a point de plus bel esprit que Madame la Duchesse de Hannavvre d'aujourd'hui, ni de personne plus solidement savante en Philosophie que l'étoit Madame la Princesse Elizabeth de Boheme, sa sœur ; et je ne croi pas que l'on refuse le même titre à beaucoup d'Academiciens d'Allemagne, dont les Ouvrages meritoient bien d'être traduits. Il y a d'autres Princeses en Allemagne qui ont infiniment de l'esprit ; mais on s'est mis en tête qu'elles n'en ont point, parce qu'elles ne sont ni enjouées, ni coquettes, et qu'en France on juge souvent du bel esprit par la belle humeur. »

2. Voir *Sent. de Cléante*, 156. A l'étranger Ancillon fit justice des théories de Bouhours (*Mém.*, 1709, 264 et suiv.).

jeunes filles nobles. Il le ferme aux Français qui sont « des *ribauds*, des *goinfres*, des *coquets*, des gens légers, qui ne s'entretiennent avec les femmes que de *coquetterie*, de *goinfrie* ou de fadaïses. <sup>1</sup> » La maison sera même close aussi aux Allemands, que l'imitation d'une race coupable a pervertis. Et après cette satisfaction donnée à la vertu, le prince se met à chercher un secrétaire français pour remplacer Chevreau, qui désirait rentrer en France.

En 1655, Limné (1592-1663), note avec une amusante naïveté cette défiance instinctive qu'éprouve une partie du public germanique à l'égard, non seulement des gens et des choses de France, mais aussi à l'égard des Allemands qui s'étaient frottés à eux. « Ainsi que Scioppius l'a écrit (p. 15 de son *Alexipharmacopœia Regium*), dit-il, ce que Cicéron jugeait des esclaves, à savoir que les plus savants en grec étaient en même temps les pires, on peut le dire avec vérité de beaucoup de nos compatriotes, qui ont d'autant moins de valeur morale et rendent d'autant moins de services à la patrie, qu'ils sont plus habiles en langue française. » Au reste, ajoute sagement Limné, qui avait séjourné lui-même en France, « cela n'entache pas la langue mais seulement la personne qui en abuse <sup>2</sup>. » Distinguo subtil, mais juste, qui nous permet de comprendre et de concilier ces deux faits contradictoires et réels : d'une part, la haine et l'envie qu'inspirent la France et l'esprit français, d'autre part, le désir qu'on a malgré tout de posséder sa langue.

LES SOCIÉTÉS POUR LA CULTURE DE LA LANGUE ALLEMANDE <sup>3</sup>. — Le 24 août 1617, se fonda à Weimar une « Société fructifiante <sup>4</sup> » (*fruchtbringende Gesellschaft*). Le créateur était le prince Louis d'Anhalt Cöthen (1579-1650), et avec lui son neveu, Jean Casimir ; Ernest, Frédéric et Guillaume de Saxe Weimar et Iena ; deux gentilshommes, Christophe von Krosigk et Caspar von Teutleben, le colonel Dietrich von dem Werder et le conseiller Fr. von Kospath. A la

1. Depping, *art. c.*, 71.

2. *Notitia Regni Franciæ*, Argentorati, 1655, in-4°, t. I, 34. Ce texte dut être un des lieux communs qu'on se transmettait, car, chose amusante, je l'ai trouvé transcrit à la main sur le feuillet de garde d'une grammaire française de Janssæus, dont l'exemplaire est conservé à Hambourg, et que j'ai citée plus haut. Le possesseur un Poméranien, nommé Passe, y a transcrit en outre un passage de Huber : « Id jam Galli magno successu agunt, ut suam linguam loco Romanæ universalem dominantemque in Europa faciant, quod utinam aliquando majoris et dominationis successus omen initiumque fuisse non videatur... »

3. Schulz (Otto), *Die Sprachgesellschaften des siebzehnten Jahrhunderts*. Vorlesung am Stiftungsfest der Berlinischen Gesellschaft für deutsche Sprache. Berlin, 1824, in-8°.

4. Je garde le nom qu'on lui donnait autrefois en France. Voir Moréri.

suite d'un entretien sur les avantages de la langue allemande qui la distinguent parmi toutes autres, et l'utilité des Académies étrangères, on décida de faire une réunion permanente, qui se proposerait comme but essentiel la culture de l'allemand, sa conservation et son perfectionnement. A cette société, qui s'appelait aussi l'Ordre du Palmier, et qui avait choisi cet arbre pour emblème en raison de sa particulière fécondité, Louis donna pour résidence son propre château de Wilhelmsburg, qu'il avait bâti au retour de son voyage, et d'où il avait daté tant de lettres en français <sup>1</sup>.

L'idée de la création de l'Académie était venue d'Italie, on y conserva même l'étiquette en usage dans la Péninsule <sup>2</sup>.

Comme à la Crusca, comme plus tard à l'Académie française, on devait s'y occuper de fixer les lois de la langue allemande, d'en régler l'orthographe, la grammaire, la métrique. L'effort des membres devait aussi contribuer à défendre l'idiome indigène des infiltrations et des invasions étrangères <sup>3</sup>. Ils étaient invités à considérer comme leur devoir principal de « respecter dans son intégrité et son véritable esprit leur noble langue maternelle, de la pratiquer dans leurs discours et leurs écrits avec toute la clarté et l'élégance désirables, sans rapiécages étrangers » (*fremde Flickwörter* <sup>4</sup>).

On s'est moqué de la stérilité de cette Société qui promettait tant de fruits, sous prétexte que plusieurs fois, paraît-il, les nouveaux chevaliers s'écartèrent de leur devoir, et qu'on fut obligé de rappeler à la règle qu'ils avaient acceptée certains membres obstinés à employer dans leur conversation ou leur correspondance, la langue française <sup>5</sup>. Mais notre Académie eut longtemps aussi ses transfuges, qui servaient dans le camp latin, ou passaient de temps à autre sous la bannière italienne. Autre chose était après tout de se faire une culture moderne en apprenant les langues étrangères, d'aimer même cette culture et ces langues, et autre chose de les mêler à sa

1. Chaque membre adoptait un surnom et une devise. Le prince eut celui de nourricier, et pour emblème un pain de froment (*ein Waizenbrod*), avec la devise : Rien de meilleur.

2. Voir Schulz, *o. c.*, 3 et suiv.

3. Un des fondateurs de la société et un des membres les plus actifs, Caspar von Teutleben, s'exprime ainsi : « Nous voulons que notre langue, qui surpasse toutes les autres non seulement par l'ancienneté, par ses formes belles et gracieuses, mais aussi par l'abondance de ses termes clairs et précis pour exprimer toutes choses, nous voulons que cette langue, qui nous a été versée pure avec le lait maternel, qui a été gâtée ensuite et corrompue par le clinquant étranger, soit rendue à sa pureté et à sa beauté primitive, délivrée du joug étranger, fortifiée par des termes anciens et nouveaux, rétablie sur son trône et dans ses honneurs » (*Grucker, o. c.*, 85-86).

4. *Id.*, *ib.*, 85.

5. *Grucker, o. c.*, I, 85, note.

langue maternelle, au risque de la barioler. Le prince qui prenait la direction de ce mouvement était lui-même fort instruit et très familier avec le français. En 1596-1597, il avait fait son tour de France et était revenu capable de faire passer en allemand le livre de Drelincourt sur la persévérance. C'est de lui que sont les deux vers allemands qu'on a plusieurs fois cités sur la langue française :

Sonst ist sie lieblich fein und hübscher Rede voll,  
Spricht man sie nur recht aus, sie lautet trefflich wohl.

*Du reste elle est aimable, fine, pleine de jolies expressions,  
Et si on la prononce correctement, elle résonne extrêmement bien.*

Assurément il faut en rabattre quelque peu de ce témoignage, le premier vers commence par *sonst* : malgré cela. Mais somme toute, Louis d'Anhalt rendait justice au français, et loin de le persécuter, il en encourageait l'étude. Sous son gouvernement, à Cöthen même, Jean le Clercq, qui donnait des leçons privées, fut invité à en faire d'autres dans une sorte d'école normale (Lehrerseminar<sup>1</sup>).

Le succès de l'Académie fut pendant quelque temps assez grand. Un roi de Suède, Gustave, voulut en faire partie. Malgré cette adhésion importante, divers faits montrent que ce succès était plus apparent que réel. Un album pour lequel le Prince Louis avait lui-même composé les devises destinées à être placées sous les portraits des adhérents, ne put jamais paraître intégralement, l'éditeur n'y trouvant pas son compte. En 1662, le nombre des inscrits avait atteint 750. Mais quand le fondateur de la Société, le prince Louis disparut (1658), elle fut touchée à mort, et elle s'éteignit obscurément l'année de son cinquantenaire, en 1667, non sans avoir rendu des services, en particulier celui d'avoir assuré aux hommes de lettres quelque chose de l'estime à laquelle ils ont droit<sup>2</sup>.

Les imitations n'avaient point manqué. J'ai déjà parlé de la *Société des Sapins* de Strasbourg. En 1643, s'établit à Hambourg la *Réunion des bons Allemands* (die teutschgesinnte Genossenschaft), qui vécut jusqu'en 1705, et dont le nom reviendra plus loin. Nuremberg eut sa *Société des bergers de la Pegnitz*, ou *Ordre des fleurs couronnées de Pegnitz* (Gesellschaft der Pegnitz Schäfer oder der Pegnitzen Blumen-Orden, oden gekrönte Blumen Orden<sup>3</sup>).

1. Dorfeld, o. c., 8,

2. Grucker, o. c., I, 91 et 95 : « A un membre de la Société qui demandait qu'elle fût transformée en ordre de chevalerie... le prince répond que le but de la Société est la langue et non la chevalerie, et que ceux qui se distinguent par l'intelligence et la science, sont nobles au même titre que ceux qui se distinguent par les armes. » Id., ib., 90 note).

3. Schulz, o. c., 34 et suiv.

Plus tard d'autres réunions analogues se formèrent <sup>1</sup>, Mais faute d'être soutenues comme en France par le pouvoir, souvent aussi parce que leurs bonnes intentions ne les sauvèrent pas du plus mauvais goût, elles se rendirent ridicules, et tombèrent dans un complet discrédit. Eussent-elles eu de meilleurs guides, qu'elles eussent succombé dans une lutte inégale, alors que leurs propres membres, un Huber, un Zesen, un Rist, Grimmelshausen lui-même tirait des œuvres françaises ou bien l'essentiel, ou au moins des éléments importants de leurs œuvres <sup>2</sup>.

SATIRE DE LA GALLOMANIE. — Opitz avait déjà écrit (1617) sur le mépris de la langue allemande, qu'il voyait avec désespoir affublée d'une coiffure romaine, d'une mantille espagnole, une gaze sur le sein à l'italienne, et la taille serrée dans une robe à paniers française, avec l'air d'une mouche dans la peau d'un éléphant. Comme la satire fut un des seuls genres de littérature vivants en Allemagne au xvii<sup>e</sup> siècle, on imagine facilement qu'elle n'épargna point l'Allemand gallomane. Moscherosch a commencé dans ses visions de Philandre à stigmatiser les « effeminatissima virorum pectora », qui se laissent attirer par les Français, au point de n'avoir plus de cœur, plus de volonté propre. » La volonté des Français est leur volonté... le langage des Français... est leur langage <sup>3</sup>. Logau lança lui aussi aux « singes de la France » des traits aiguisés. « Les domestiques, dit une de ses épigrammes, communément, portent la livrée de leurs maîtres. En sommes-nous là, que les Français sont nos maîtres, et que l'Allemagne est leur domestique ? Le pays allemand est pauvre ; sa langue peut l'attester, elle qui est si misérable qu'on est obligé de lui apporter du bord du Tibre ce dont elle a besoin <sup>4</sup>. »

Grimmelshausen, qui eut le rare mérite de se garder de la con-

1. Ainsi l'*Ordre du Cygne de l'Elbe* (Elbschwanen-Orden) créé par Rist en 1656 selon Grucker (o. c., I, 129), en 1660, selon Schulz (o. c., 46) ; l'*Ordre des pigeons couronnés de lauriers* (belorbeerten Tauben-Orden) créé par un médecin d'Eisenach (Paulinus) (Schulz, o. c., 48) ; la société d'exercices allemands (*Deutschübende Gesellschaft*) fondée à Hambourg (Id., *ib.*, 49) ; la société germanophile (*Deutsche liebende Gesellschaft*) fondée en 1680 par Ludwig Prasch, la *Société Allemande*, fondée en 1697 par Burkard Menke, appelée aussi *Société de Görlitz* (Grucker, o. c., 130-131).

2. Voir Radlof, o. c., 28.

3. Honegger, o. c., 32.

4. Grucker, o. c., 70. Cf. « Quiconque ne sait pas parler français n'est plus un homme comme il faut. Il ne nous reste plus qu'à condamner ceux dont nous sommes issus, dont le cœur et la bouche ne s'exprimaient qu'à l'allemande » (Reynaud, o. c., 249).

tagion, tout en s'inspirant de modèles français — on compte qu'il n'a guère employé que 131 termes étrangers — était agacé de toutes ces affectations, surtout quand il les rencontrait dans un monde où en réalité le français n'apprenait rien à personne, et où on se donnait des airs cultivés moyennant quelques mots ramassés çà et là : « A peine certains d'entre nous ont-ils perdu le jaune derrière les oreilles et fini d'épeler, dit-il, qu'on les voit apprendre dare-dare le français. Bien plus, on s'en va en France et on y dépense autant et plus qu'on ne vaut et que ne vaut la langue de ce pays... Les marchands ne savent plus affirmer ni confirmer quoi que ce soit au moyen d'un *versichert*, d'un *fürwahr*, ou encore d'un *es ist gewiss*, non, il faut qu'ils recourent tout de suite à un *ma foi* ou à un *par ma foi*, ou à un *par Dieu*. On ne peut plus appeler personne *Herr*, non, il importe d'aller vite chercher un *Monsieur*, et, ce qu'il y a de pire, dans cet usage, c'est que bientôt le premier butor venu se fera interpellé ainsi et voudra être appelé *Monsieur*, comme tout le monde. On ne consent plus à dire *des Herrn Diener*, mais seulement *serviteur*, *Monsieur*, ni *mein Bruder*, mais *mon frère* ou *votre cher frère*. Qui pourrait énumérer tous les exemples de cette corruption de notre langue allemande ? <sup>1</sup> »

PAMPHLETS ET PAMPHLÉTAIRES. — Dans les pamphlets politiques, dont M. Gillot vient de nous donner une analyse systématique, la pernicieuse influence de notre langue a été, cela va sans dire, dénoncée avec virulence <sup>2</sup>. Une des pires aberrations de la francomanie aux yeux des émules de Lisola, c'est la superstition qui pousse les Germains à sacrifier leur langue nationale en faveur d'une étrangère. Il y a quelques bons livres en français, on ne saurait le nier. Il conviendra de les mettre en allemand. Passe encore que quelques-uns apprennent le français pour les lire, mais que penser de ceux qui se donnent cette peine, ou confient leurs enfants à des Français, engeance pervertie, ou même les envoient à grands frais en France, en pleine corruption, simplement pour avoir cette supériorité sur leurs compatriotes de savoir une langue à la mode <sup>3</sup>. Cette langue n'est après tout que du latin déformé, un parler estropié puisque d'un mot on ne prononce parfois qu'une lettre ou de toute une ligne que quelques

1. Reynaud, *o. c.*, 248.

2. Voir *Le Règne de Louis XIV et l'opinion publique en Allemagne*, Paris, 1914, p. 203 et suiv. Les pamphlets qui s'en sont particulièrement pris à notre langue sont *Das... von Frankreich verführt Teutschland* (1686), 4°, et *Der Teutsch-franz. Modengeist* Beyersbergk, 1689, 4°.

3. Gillot, *o. c.*, 210.



syllabes. Le seul usage qu'on en puisse faire, c'est de disserter sur un costume, ou tourner quelques compliments à une dame. D'où vient donc la fureur qui a pris les « Allemands-Français ? »

« Quiconque aujourd'hui veut être employé à la cour, doit savoir le français et avoir été en France, et surtout à Paris, qui est en quelque sorte une université de toutes les frivolités. Sinon, qu'il ne compte pas réussir. Je dirai plus, quiconque veut être employé comme laquais dans une cour, se voit aussitôt demander s'il a l'expérience de la langue française et autres choses semblables. Pour toutes ces raisons, la langue française est devenue si commune chez nous, qu'en maint endroit déjà, cordonniers et tailleurs, enfants et domestiques, ont l'habitude de la parler. N'est-il pas vrai que la plupart des parents, pour peu qu'ils soient le moins du monde de condition (ou plus exactement, des marchands, des boutiquiers aisés), consacrent tout ce qu'ils ont gagné en entassant âprement sou sur sou, à faire la perte de leurs enfants, dussent ces dépenses les ruiner ou les réduire à plier bagage et à fermer boutique. L'on voit couramment des insensés s'escrimer à apprendre quelques formules françaises, et, quand ils en ont deux ou trois en poche, ils y songent jour et nuit et cherchent toutes les occasions d'en faire usage. Quand quelques fous se trouvent ensemble, ils se demandent entre eux : « *vule vu an allé avec proméné por bas la temps pomon pläsier ?* » Et si l'autre ne peut accepter l'invitation parce que ses occupations l'appellent, il est toujours prêt à sortir une bribe de français qu'il a accrochée chez un libraire ou un écrivain public : « *Je vous rends un million de grâces* », quoiqu'il arrive souvent qu'on emploie ces formules à contre-temps et qu'on réponde de façon si absurde qu'il n'y a plus après cela qu'à tirer l'échelle. Chacun veut passer pour un Français, et le moins qui arrive, c'est que l'on devienne un de ces bâtards qui ne savent pas balbutier plus qu'un perroquet, et que l'on se fasse moquer de soi en commettant des cuirs formidables avec les formules que l'on emploie, parce que l'on ignore le génie de la langue et que l'on se *prostitue* au delà de toute mesure. Par exemple, depuis que le *Monsieur* s'est glissé chez nous, tout le monde : bonnes, valets, cireurs de bottes, l'emploient. Si l'on va chez le tailleur et que l'on veuille se faire faire quelque chose, pour peu qu'on n'arrive pas à s'entendre avec lui, il n'a rien de plus pressé que de sortir son *Monsieur* pour vous persuader. Si un jeune apprenti ouvrier rend service à un de ses pareils, il s'empresse d'ajouter : *Musi, ich sage Dank*. Si l'on passe devant un marchand de tabac, il vous crie : *Musi, beliebt ihn was vom*

*guten Tabak*? (Voulez-vous du bon tabac?) Ainsi les plus jolis mots français se voient tellement estropiés que c'en est pitié<sup>1</sup>. » Il n'est pas jusqu'aux juges et aux hommes d'affaires qui ne mêlent des mots français à leur jargon, quand ils parlent à des gens du peuple et à des paysans<sup>2</sup>.

« Qui donc aujourd'hui n'écrit, ne parle, ne chante, et ne reprend haleine en français, écrit l'auteur de *l'Idole française*? Il n'y a plus de mots allemands, mais on emploie des termes comme *abandonniren, abouchiren, accompliren, caprioliren, chauffiren, prisonniren, soutiren, strapeziren, traversiren*, et mille autres *Narriren* (folies) du même genre<sup>3</sup>... Qui ne voit la grande folie des Allemands qui, tels les corbeaux revêtus des plumes du perroquet, habillent la belle langue héroïque de leurs pères des culottes râpées du mendiant français et la souillent de taches étrangères? Quel Jean Potage est aussi ridicule au théâtre que tel ou tel français-allemand qui écrit : *Meines hochgeehrten Monsieurs hohe Faveur, so er gegen meine wenige Personage jederzeit temoigniret, assecuriret mich dergestalt seinen continuirlichen feinen Affecten, dass ich in meinen ietzigen Troubles anderen willfährliehen assistenz zu zweifeln tort habe*<sup>4</sup>? Que l'on entre dans un magasin et que l'on demande du drap, l'on n'entendra parler que de *Sarge de Cypre, de Rome, des Dames, Couleur de bon Soye, Couleur rouge*, et cent autres mots enchanteurs de ce genre, que le diable en Enfer n'invente que pour tromper ces lièvres curieux de nouveauté que sont les Allemands. Que l'on aille chez un cuisinier ou un pâtissier, il vous servira un chaudron plein de *potage* et des choses qu'un cuisinier de noce de campagne ferait dix fois mieux, et nous en sommes réduits à manger les choses préparées par ces sales mains françaises (*frantzsuish*) qui, une minute auparavant, maniaient et préparaient encore les rats morts que l'on donne à manger aux Allemands avec une maigre sauce. »

Le *frantz-parlieren* avait un autre défaut que d'être ridicule. Il constituait une menace. C'est un fait connu que la domination politique suit de près la domination de la langue : *Lingua est Imperii signum et argumentum*. Les Romains le savaient bien,

1. *Teutsch-franz. Modengeist*.

2. *Ibid.*

3. Le libelliste en dresse une liste curieuse.

4. « La haute faveur que *Monsieur* a toujours témoignée à mon humble personne m'assure qu'il me gardera son affection continuelle au point que j'aurais eu tort de douter de son assistance dans mes troubles présents » (Gillot, *o. c.*, 213-215).

qui ne permettaient à aucune langue étrangère de prendre racine chez eux <sup>1</sup>. Argument ridicule pour peu qu'on songe au grec et à son rôle dans l'Empire, mais tout était bon pour inquiéter des esprits qu'il s'agissait de révolter.

L'OPINION DES HOMMES DE MÉTIER. — Dans un pays comme l'Allemagne, pareille question devait être nécessairement traitée par les philologues et par les pédagogues, et elle le fut. Je dois dire que Stieler y montra plus d'emportement que de doctrine. En tête de son Trésor de la langue allemande, il mit une préface débordante de colère ou railleuse à l'égard des galliciseurs : La glorieuse et riche langue allemande suffit. On n'a que faire de *gloire* quand on a *Ruhm, Preis et Ehre. Employiren, engagiren, incarnieren, charge, parole* doivent être renvoyés à leur pays d'origine, si on ne veut pas donner à la langue allemande la réputation d'une mendicante. Au reste, cette manie va avec celle qui emporte tout le pays vers les costumes, les manières, les domestiques français. Et en bon patriote, l'auteur montre et agite le spectre de la domination française qui menace <sup>2</sup>.

Thomasius, ce grand pédagogue, est autrement réservé et impartial. Il avait l'ambition que les Ronsard et les Estienne ont eue chez nous au xvi<sup>e</sup> siècle : d'une vulgaire, considérée seulement comme bonne pour la vie commune, faire par une culture appropriée une langue scientifique, littéraire et un instrument d'éducation <sup>3</sup>. Loin d'enseigner pour cela le mépris de la France <sup>4</sup> et du français, tout au contraire, il cherchait à comprendre comment et pourquoi nous avions pris tant d'avance, et il recommandait à ses compatriotes de nous imiter pour nous rattraper. Au public qui se contentait de naturaliser nos costumes, notre cuisine, nos modes, il conseillait de chercher à s'assimiler ce qui valait mieux, nos manières polies et notre élégance de langage. Aux savants farcis de sophismes et de billevesées, il demandait de ressembler au savant français, le « parfait homme sage », pourvu de connaissances utiles au genre humain, et qu'on pouvait employer dans le monde à des choses impor-

1. *Das verführte Teutschland*, dans Gillot, o. c., 240.

2. Stieler, *Vorrede des Teutschen Sprachschatzes*, Nürnberg, 1691, dans Radlof, o. c., 20-21.

3. *De l'imitation des Français*, 19, dans Grucker, o. c., I, 346. Reynaud, o. c., 227 et note 1, rapporte que dès 1687, Thomasius avait traité dans sa première leçon de la façon d'imiter les Français dans la vie commune.

4. Les Français sont, dit-il, les plus habiles gens de notre époque : ils savent donner la vraie vie à toutes choses (Grucker, o. c., I, 342).

tantes <sup>1</sup>. Et prêchant d'exemple, il fondait une revue allemande : *Monatsgespräche über alles*, d'après les *Nouvelles de la République des Lettres*. Dépassant même en audace tout ce qui avait été fait en France, il exerçait les élèves de l'Université de Halle à écrire dans la langue nationale, en allemand, et en 1688, il affichait au programme un cours allemand, au grand scandale de quelques-uns qui s'écriaient que jamais ce tableau noir n'avait été souillé par un tel sacrilège <sup>2</sup>.

Sans avoir la valeur de Thomasius, Harsdœrfer, qui a eu aussi le souci de régénérer la langue nationale, montre également beaucoup de sagesse. Il convenait, suivant lui, de démêler ce qui, des apports étrangers, était déjà naturalisé, et ne pouvait plus être rejeté sans dommage. Mieux valait accepter des mots comme *trompette*, *muskete*, au lieu d'essayer ridiculement de les traduire <sup>3</sup>. « Ces étrangers, dit-il, seront considérés non comme des enfants du pays, mais comme des amis, des alliés, des citoyens sans droit de cité (*Pfahlbürger*), qu'on n'a aucune raison de chasser. » Weise jugeait la question avec autant de calme bon sens. « Vouloir traduire en allemand tous les mots d'origine étrangère, c'est s'exposer à être moqué et à n'être pas compris », et il ajoute : « ce qui est compris de tous les Allemands est suffisamment allemand <sup>4</sup>. »

LEIBNIZ ET LA LANGUE FRANÇAISE. — Thomasius avait eu Leibniz pour élève. En employant notre langue aussi bien que le latin à l'expression des plus hautes pensées que puisse concevoir le cerveau de l'homme dans les sciences, la métaphysique, la politique, la religion, celui-ci marque déjà assez le cas qu'il en fait.

Mais Leibniz n'était étranger à aucune question. Sans être au sens moderne un linguiste, il avait réfléchi et travaillé sur les langues, leur structure et leurs caractères. Il ne s'agit point de le présenter ici comme un défenseur et un apologiste du français, ce qui serait un ridicule paradoxe. Il combat pour l'allemand, mais il apprécie en connaisseur le travail auquel le français a été soumis, et qui lui a donné tant de délicatesse précise et de grâce ordonnée. Chose qui surprendrait chez un savant ordinaire, mais rien n'étonne chez cet homme universel, il se rend compte à la fois des services que rend

1. Cf. Heubaum, *o. c.*, 108.

2. Grucker, *o. c.*, I, 335 et note.

3. Et en effet *fortepiano* présentait des avantages, pour italien et français qu'il fût, sur *Starkschwachtonastenrührbrett* (cf. Schulz, *o. c.*, 33, note et Grucker, *o. c.*, I, 248).

4. *Curiose Gedanken*, 311, dans Grucker, *o. c.*, I, 363.

le Dictionnaire de l'usage composé par l'Académie, et les Dictionnaires des Arts de Th. Corneille ou de Furetière <sup>1</sup>, et il voit avec la même justesse quelle part revient à ces réunions où on s'est donné pour loi de bien parler, car, pour régénérer une langue, il faut avant tout la bien parler, et dans leurs réunions les Français s'efforcent à tenir des conversations spirituelles, et à s'occuper des ouvrages d'esprit », tandis que les Allemands préfèrent la boisson et le jeu <sup>2</sup>.

D'autre part, il a l'esprit trop large pour ne pas rendre justice à la bienfaisante influence que les civilisations étrangères ont exercée sur l'Allemagne. Elle est redevable aux Italiens et aux Français. De ces derniers, elle a appris une discipline militaire plus sévère, et une vie sociale plus aimable, plus souriante. « Le sérieux des Allemands a été tempéré d'une bonne dose de gaieté » ; leur façon de vivre a connu le bien-être, le confort même. En ce qui concerne la langue, elle a été enrichie par un certain nombre de tours de phrase transplantés comme des plantes exotiques <sup>3</sup>.

Certes, c'est un grand mal pour l'allemand et pour l'Allemagne, que l'abus des gallicismes : « Les langues ne s'altèrent profondément qu'à l'époque des invasions barbares, des désordres intestins, ou des conquêtes étrangères <sup>4</sup>. « De nos jours,... le prédicateur dans la chaire, l'homme de robe au barreau, le citoyen dans ses écrits et sa parole, corrompt sa langue par un méchant jargon français. » Et par là s'ouvrent de tristes perspectives. « Si l'on persévère dans cette voie, et que l'on ne fasse rien pour s'y opposer, l'allemand ne disparaîtra pas moins de l'Allemagne, que l'anglais de l'Angleterre. » Or « l'adoption d'une langue étrangère entraîne ordinairement la perte de la liberté, et l'imposition d'un joug étranger <sup>5</sup>. »

Sans haine, mais non sans chaleur, Leibniz souhaite donc qu'on s'applique à la régénération de l'allemand. Déjà dans son *Avertissement aux Allemands*, il avait opposé la vraie langue et les vraies mœurs allemandes à la corruption contemporaine et à l'engouement pour tout ce qui est étranger <sup>6</sup>. Toutefois les difficultés de cette

1. *Unvorgreifliche Gedanken betreffend die Ausübung und Verbesserung der Deutschen Sprache*, 1697, p. 21-22 (dans *Collectanea etymologica*, Dutens, VI, II, 1768).

2. *Plan zu einer deutschliebenden Genossenschaft* (éd. Fouch. de Careil, VII, 373). Cf. Id., VII, 79 et 224.

3. *Unvorgr. Ged.*, 17.

4. *Ib.*, 15.

5. *Ib.*, 14.

6. *Ermahnung an die Teutsche, ihren verstand und sprache besser zu üben...* publié en 1846 par Grotenfeld à Hanovre, Klopp, VI, 187 et suiv.

entreprise ne lui échappent pas. Il sait dans quelles conditions la réforme s'est faite en France. Malgré la centralisation et l'existence d'une cour au centre du pays, l'incertitude a duré longtemps. Or en Allemagne la Cour de Vienne est à l'extrémité de l'Empire <sup>1</sup>.

Je n'ai pas à indiquer à quels moyens Leibnitz proposait d'avoir recours pour perfectionner l'allemand. Le meilleur lui paraît être la fondation d'une *Société Theutophile*, où on éviterait l'erreur des Sociétés académiques antérieures, qui a été de s'occuper de poésie et surtout de poésie légère. Il est facile de voir que Leibnitz pense à une Académie, comme il arriva du reste à en faire créer une en Prusse <sup>2</sup>. La Compagnie s'occuperait de recueillir le corps de la langue, en dressant trois recueils : 1° *Lexicon vocabulorum usitatorum*, c'est le Dictionnaire de l'usage ; 2° *Cornucopiæ technicorum*, on reconnaît là le Dictionnaire des Arts et des Sciences ; 3° *Glossarium etymologicum* <sup>3</sup>. Ce dernier est certainement inspiré par la France. Leibnitz pense au recueil composé par Ménage, et qui a valu à son auteur tant de quolibets, mais le grand philosophe était trop informé pour ne pas apercevoir les services que rend à la connaissance de la langue présente la science de la langue du passé. A la prospérité de la sienne, il voudrait faire collaborer un Vaugelas, un Furetière et un Ménage, de façon sinon à combiner leurs méthodes, du moins à les corriger l'une par l'autre.

Quant à la doctrine à suivre, Leibnitz l'a indiquée plusieurs fois. Elle est toute libérale et fait honneur autant à sa science qu'à sa clairvoyance. Les emprunts ne sont pas tous universellement condamnables. Évidemment, en droit, ne doivent être admis d'autres étrangers que ceux qui sont de nécessité absolue « à moins qu'on ne veuille plaisanter <sup>4</sup>. » Encore faut-il distinguer les genres. Dans les écrits purement littéraires, un mot français fait tache : poésie, romans, panégyriques, discours, certains genres historiques même doivent

1. « On sait combien, depuis longtemps déjà, les doutes sont nombreux dans la langue française, ainsi que le prouvent les *Remarques* de Vaugelas et celles de Ménage, et les *Doutes* de Bouhours, pour n'en point citer d'autres ; et cependant le français est issu du latin, qui est pour ainsi dire cuirassé de règles, et il a été perfectionné depuis longtemps par nombre de savants ; de plus la France n'a qu'une seule cour vers laquelle se tournent tous les regards, et qui sert de centre ; il n'en est pas de même de nous en ce qui concerne Vienne, car l'Autriche est située à l'extrémité de l'Allemagne ; c'est pourquoi les façons de parler de Vienne ne peuvent s'imposer » (*Unvorgr. Ged.*, 47).

2. Voir Couturat, *La logique de Leibnitz*, Paris, 1901.

3. *Ermahnung*, 212, cf. la *Dissertation au duc de Wolfenbüttel* (1696) et la *Lettre à Jean Bernouilli* citées par Couturat, o. c., 65, 1 ; cf. *Unvorgr. Ged.*, 20-21 et 38-39).

4. *Unvorgr. Ged.*, 41-42.

en être exempts <sup>1</sup>. Au contraire, l'allemand manque de certains termes « pour exprimer ce qui se rapporte à la morale, aux passions, à la vie courante, aux affaires de l'État, à la vie civile et à la politique, ... et comme ces mots sont indispensables dans la conversation, dans le commerce des gens et dans la correspondance, ... il faudrait penser sérieusement à les rétablir, s'ils ont déjà existé et qu'ils soient oubliés ou inconnus, ou à les emprunter aux étrangers et à leur octroyer droit de cité, s'ils manquent entièrement <sup>2</sup>. »

« Il est très difficile de se passer de mots latins et même de mots français et italiens dans des écrits qui ont trait à la politique, aux rapports et droits des princes et souverains ; mais une certaine modération ne nuirait pas dans cet emploi ; et il ne faudrait pas que le français remplaçât l'allemand, lorsque cette dernière langue est tout aussi bonne, sinon meilleure (pour traiter ces sujets) <sup>3</sup>. » On pourrait au besoin se servir de certains mots étrangers, « en plaçant en même temps le mot allemand à côté, pour les expliquer l'un par l'autre, et de cette façon donner plus de clarté et d'énergie à l'expression employée <sup>4</sup> ». Quant aux expurgateurs qui ont prétendu « proscrire tous les mots étrangers même ceux qui ont acquis droit de cité », ils n'ont « fait que troubler la nation tout entière... sans atteindre le but qu'on s'était proposé <sup>5</sup>. »

Au lieu de leur sévérité générale et intraitable, il faut apporter dans ces questions de la modération et du discernement. « Dans les langues, il ne faut point se montrer puritain, et fuir comme un péché mortel un mot étranger, mais commode : on enlèverait ainsi toute énergie à son discours. Cette pureté apparente pourrait être comparée à l'œuvre qu'un sculpteur raffinerait et corrigerait, jusqu'à l'affaiblir entièrement ; c'est ce qui arrive à ceux qui s'appliquent à ce que les Hollandais appellent la *maladie du perfectionnement* <sup>6</sup>. »

« Il me souvient d'avoir entendu dire que de tels raffineurs ont existé en France et n'ont pas peu contribué à en appauvrir la langue, de sorte que la savante Demoiselle de Journay (*sic*), fille adoptive du célèbre Montagne, disait que les écrits de ces gens-là étaient un

1. *Unvorg. Ged.*, 44.

2. *Ib.*, 12-13. Pour Louis du May c'est « la vanité, plustost que la necessité » qui a introduit des paroles « Estrangeres » dans la langue Allemande comme « les paroles Grecques, qu'on treuve dans la Latine. » « Les Romains et les Allemands ont admis ces mots estrangers par galanterie, et s'en pourroient passer s'ils vouloient » (*L'Etat de l'Emp.*, 15).

3. *Unvorg. Ged.*, 43.

4. *Ib.*

5. *Ib.*, 15.

6. *Ib.*, 13.

bouillon d'eau claire, c'est-à-dire dépourvu d'impuretés mais aussi de force <sup>1</sup>. » En somme lorsque les mots étrangers sont employés « avec modération, non seulement il ne faut rien changer à cet emploi, ou le blâmer, mais encore il le faut louer, lorsque des choses bonnes et nouvelles nous arrivent de l'étranger avec leur propre nom <sup>2</sup>. »

Ce n'était pas l'homme qui parlait ainsi, ou plutôt qui pensait ainsi, car la plupart de ses œuvres ne virent le jour qu'après sa mort, qui allait arrêter le courant qui emportait l'Allemagne <sup>3</sup>. Cependant ses idées sur la valeur respective des langues eurent longtemps la valeur d'arguments au service de ceux qui combattaient l'influence française. Eût-il réalisé un projet autrement dangereux pour l'universalité du français, je veux dire son projet de langue artificielle, qu'il eût été impuissant à le faire accepter. On sait combien ses dernières années furent solitaires et l'abandon où on le laissa. Suspect aux uns, jaloué et calomnié par d'autres, ce Descartes de l'Allemagne, qui avait les grandes pensées d'un conducteur d'hommes, avait presque perdu toute influence. Non seulement il ne guérit pas l'Allemagne de la passion de la France <sup>4</sup>, mais quelques années après lui, cette passion allait redoubler, plus générale et plus violente que jamais.

1. *Ib.*

2. *Ib.*, 16.

3. On peut cependant considérer que c'est sous l'influence de ses idées que se fonda la *Société allemande de Leipzig* (1697). Merken l'avait d'abord composée uniquement de ses élèves de Görlitz, mais elle ne tarda pas à s'élargir et à prendre le nom de *Société allemande d'exercices poétiques*. Gottsched en fut le senior (O. Schulz, *o. c.*, 50).

4. Il eut l'illusion d'y être parvenu : « Lorsque ils (les jeunes gens) eurent senti leurs torts, comme au fond ils étaient demeurés bons patriotes, ils aidèrent à déli-  
vrer l'Allemagne du pénible joug français » (*Unvorgr. Ged.*, 17).





## LIVRE IV

### LE FRANÇAIS DANS LA DIPLOMATIE

---

#### CHAPITRE PREMIER

##### LA SITUATION AU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE

LANGUES ET DIPLOMATIE. — De l'avis commun de tous ceux qui ont traité du droit international, il n'y a point, même aujourd'hui, de langue diplomatique, j'entends par là qu'il n'y a point de langue, ni morte ni vivante, dont les conventions et les usages diplomatiques imposent universellement l'emploi, sans une entente préalable <sup>1</sup>. Le principe de l'égalité des États s'y oppose, car il a pour conséquence que chacun d'eux a le droit de négocier et de traiter en sa langue. Toutefois ce droit n'exclut en fait ni les usages contraires, ni surtout les conventions, par lesquels on s'accorde dans une circonstance donnée à choisir la langue d'une des parties, ou une langue tierce <sup>2</sup>. C'est ainsi que du consentement universel le latin a été si couramment usité pendant tout le Moyen-Age et au xvi<sup>e</sup> siècle. Dans les temps modernes, le français lui a succédé. Il a eu le noble privilège d'être adopté dans un très grand nombre d'occasions; depuis plus de deux siècles, il a fourni les formules par lesquelles se rétablissait pour quelque temps la paix du monde, je voudrais rechercher ici quand, comment, et pourquoi il a obtenu cet avantage.

AU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE. LES PRÉCURSEURS. — L'idée que la France ne devait traiter qu'en français avait été lancée au xvi<sup>e</sup> siècle. « Nous devons estre si jaloux de la decoration de nostre langue, dit Nicolas Pasquier, qu'il nous faut quitter toutes les autres pour ne parler

1. Voir Rivier, *Princ. du droit des gens*, II, 19; Pradier-Fodéré, *Cours de droit diplomatique*, II, 455.

2. Cf. Pradier-Fodéré, *Courrier diplomat.*, 31 janv. 1872.

qu'en la nostre, et sur tout les Ambassadeurs qui vont vers les Princes estrangers : ainsi que firent Caton le Censeur, et le Seigneur de Gyé, estimé entre les plus sages de son temps, lesquels estant Ambassadeurs l'un vers les Atheniens, et l'autre vers le Pape, honorerent tant leur langue, qu'ils n'en voulurent parler d'autre, combien qu'ils l'eussent peu faire également [élégamment ?] et proprement <sup>1</sup>. » Les Espagnols avaient eu autrefois une ambition de ce genre ; la leur avait-on prise et prétendait-on riposter à leur arrogance par autant de prétention ? Peut-être. Aussi convient-il de ne voir là qu'une de ces innombrables idées que le xvi<sup>e</sup> siècle a remuées sans s'y arrêter. Il est possible encore et même très vraisemblable que l'imagination de Nicolas Pasquier s'échauffe, comme il arrive si souvent aux érudits de ce temps, sur un souvenir antique, et peut-être donne-t-il à la résolution de M. de Rohan-Gyé, en souvenir de Caton, une valeur doctrinale qu'elle n'avait pas.

Quoi qu'il en soit, rien à ma connaissance ne laisse supposer que des hommes d'État du xvi<sup>e</sup> siècle, exclusivement épris en général de résultats matériels, aient apprécié en aucune façon les avantages d'ordre moral que la nation pouvait tirer d'une semblable conquête. Certains d'entre eux, je l'ai montré, ont rendu au français d'appréciables services, en en faisant la langue nationale ; ce serait un grand honneur pour eux si on pouvait prouver qu'ils ont caressé aussi un autre rêve, même sans le réaliser, celui d'en faire la langue internationale. Mais y eussent-ils appliqué toute leur volonté et toute leur habileté qu'ils n'eussent sans doute pas réussi. Dans la plupart des conventions négociées et conclues au xvi<sup>e</sup> siècle, le nombre des contractants était très restreint. Rien alors qui ressemblât à un de ces grands congrès européens, tel que sera celui de Münster. D'autre part, jusqu'à la mort de Charles-Quint, l'Empire enveloppe la France de toutes parts, et c'est surtout avec lui qu'elle lutte et qu'elle traite. Or l'Empire affecte non seulement le nom, mais la langue de Rome. Enfin ce n'était pas en pleine Renaissance qu'il y avait chance de déposséder le latin d'une prééminence séculaire. Ni la géographie de l'Europe, ni la situation politique, ni l'état des idées n'étaient favorables à ce changement.

DÉCADENCE DU LATIN. — Au xvii<sup>e</sup> siècle, au contraire, les circonstances sont complètement modifiées. Pour ne retenir que les faits qui sont de mon domaine, malgré la Renaissance et aussi à

1. *Let.*, IV, 14, dans Est. Pasquier, *Œvr.*, II, 1206.

cause de la Renaissance, le latin avait cessé d'être apte à vivre de la vie des nations modernes. Restauré dans sa pureté antique, il était devenu en effet par cela même à peu près incapable d'exprimer certaines idées modernes, scientifiques ou politiques. On l'étudiait mieux, mais précisément parce qu'on l'étudiait davantage comme une langue morte, et en vue de la beauté littéraire ; dès lors, il devenait de plus en plus difficile de l'utiliser comme une langue vivante, et de l'appliquer à la vie pratique, publique ou privée. Il en résultait pour ceux qui y étaient forcés, sinon un empêchement, du moins une gêne.

Les prononciations diverses dont on l'affublait dans les différents pays ajoutaient aussi à l'embarras. On ne se comprenait plus en parlant, on ne se comprenait plus du moins du premier coup, chose particulièrement fâcheuse dans les tractations où il importe souvent de comprendre à demi-mot, avant que les idées aient été positivement exprimées. Il courait là-dessus toute sorte d'anecdotes. Même en pays latin, un étudiant n'était pas assuré de se faire entendre. Pasquier rappelle quelque part à Ramus la plaisante rencontre qu'il fit à Étampes d'un étudiant allemand, en 1567. L'étudiant avait prétendu lier conversation avec M. Loysel et lui, alors qu'ils allaient aux Grands Jours de Poitiers, mais ils n'arrivèrent pas à se comprendre. Scaliger lui-même, qui ne pouvait pas être accusé de ne pas avoir l'oreille latine, avait pris pour de l'irlandais le compliment latin d'un écolier irlandais <sup>1</sup>.

Dans le monde politique les mésaventures étaient pires encore. Plusieurs sont restées célèbres. A en croire Erasme, un jour d'audience solennelle, les députés avaient harangué l'empereur Maximilien, en latin, et tous les assistants s'étaient imaginés que chacun des orateurs avait parlé en sa langue <sup>2</sup>. On disait aussi que du temps de Charles IX les envoyés de Pologne ayant salué Sa Majesté en latin, il ne s'était trouvé personne parmi les Grands de la Cour de France qui pût donner l'intelligence du compliment de l'Ambassadeur au Roi. Chacun « s'excusa sur ce qu'il n'entendait pas le polonois <sup>3</sup>. »

Fondées sur des légendes ou sur des réalités, ces histoires qui se colportaient ont leur signification et traduisent une observation d'une rigoureuse exactitude : la vieille cité latine internationale

1. Bayle, *Rép. des Let.*, nov. 1684.

2. L'histoire est encore dans le *Traité des Ecoles*, 478-9, et dans Bayle, *Nouv. de la Rép. des Let.*, 1685.

3. *Veril. orth.*, 69.

était devenue une Babel. L'héritier du nom des Césars n'eût fait comprendre à personne un des trois mots traditionnels : *veni, vidi, vici*. Les Allemands disaient *fiki*, les Italiens *vitchi*, les Espagnols *bici* (avec leur *c* avancé), les Français *visi*, les Anglais *vaikai* <sup>1</sup>. Il eût fallu, pour remédier à cet état de choses, revenir à une prononciation commune. Faute de ce retour, peut-être impossible, le monde allait recourir à un nouvel interprète <sup>2</sup>.

Aussi, malgré les manuels, qui pendant un siècle encore répèteront comme un axiome aux apprentis diplomates que tout envoyé doit avant tout posséder son latin, il est incontestable qu'un certain nombre d'hommes, de ceux du moins parmi lesquels les princes choisissent volontiers leurs représentants, s'habituèrent peu à peu à compter sur des secrétaires, et s'épargnaient la peine d'acquérir un idiome qui avait beaucoup perdu de son utilité pratique <sup>3</sup>.

1. « Les Anglois s'expliquent en Latin d'un certain accent, et avec une prononciation qui ne le rend pas moins difficile que leur langue » (Samuel Sorbière, *o. c.*, 94).

2. Voir de Callières, *De la manière de négocier avec les souverains*, Paris, 1716, 12°, p. 98-99 : « Chaque sujet qui se destine à être employé dans les négociations pour le service du Roy, devoit sçavoir les langues allemande, italienne et espagnolle, avec la latine, qu'il seroit honteux d'ignorer à un homme engagé dans les emplois publics, cette langue étant la langue commune de toutes les nations chrétiennes. » Cf. « La latine luy est absolument nécessaire parce qu'on la parle presque partout, et qu'elle peut ainsy luy suffire en quelque façon au deffaut des autres... mais elle n'est pourtant sceue que d'un certain nombre de gens (Louis Rousseau de Chamoy, *L'idée du parf. Ambass.*, 23).

3. Voir les plaintes de Burckard, *Hist. ling. lat.*, 432.

## CHAPITRE II

### LES TRAITÉS DE WESTPHALIE

LES USAGES A LA FIN DU MINISTÈRE DE RICHELIEU. LA CORRESPONDANCE. — Grâce au zèle de deux fonctionnaires diligents, nous savons très exactement quels étaient les usages des divers gouvernements dans leurs relations diplomatiques, vers la fin du ministère de Richelieu. En ces matières où un titre, une formule, une place, le moindre détail de cérémonial importe et devient, au sens propre, une affaire d'État, tout a été observé, noté, enregistré. Les frères Sainte-Marthe ont fait, autour de 1640, la récapitulation des idiomes employés par les diverses puissances. Voici celles qui correspondaient en français avec la Cour de France : le grand maître de Malte, le duc de Savoie, la duchesse, le cardinal et le prince Thomas de Savoie, l'Électeur de Cologne, le duc de Deux-Ponts, le comte de Nassau, le landgrave de Hesse, le comte de Rheingraf, le margrave de Bade, le prince de Salm, le roi de Bohême, le duc Fr. de Lorraine, le comte de Vaudémont, le cardinal de Lorraine, le roi d'Angleterre, les États généraux de Hollande, le prince d'Orange, le bourgmestre de Liège, la reine de Hongrie <sup>1</sup> ; la reine d'Espagne et la reine d'Angleterre écrivent aussi en français. Le duc de Mantoue écrit quelquefois en français, généralement en italien <sup>2</sup>.

La liste est assez longue, comme on voit. Toutefois, il ne faut pas oublier, en la lisant, qu'un certain nombre des « potentats » énumérés sont de langue française, comme le duc de Savoie, les Lorrains, le prince de Salm, le bourgmestre de Liège. La reine d'Espagne et la reine d'Angleterre ont aussi leurs raisons personnelles. Ce sont des Françaises. Quand on a ainsi fait les retranchements qu'il convient, le nombre des puissances se trouve fortement diminué.

Sainte-Marthe constate d'autre part que certains princes, tout voisins de la France, comme l'Électeur de Mayence ne vont pas

1. Marie-Anne d'Autriche, fille de Philippe III d'Espagne.

2. Bib. Nat., ms. fr. 20162, f° 799 et suiv.

chercher plus loin que leur allemand. Les cantons suisses protestants font de même <sup>1</sup>. Le roi d'Espagne, l'archiduc d'Autriche écrivent en espagnol. Presque tous les Italiens emploient l'italien : le neveu du pape, le gouverneur ou général d'Avignon, le vice-légat d'Avignon, le général des Jésuites, le procureur général des frères Prêcheurs, le grand-duc de Toscane, les ducs de Mantoue, de Parme, de Modène, de Sforza, la République de Gênes. Dans l'Empire et les pays du Nord, les chancelleries demeurent fidèles au latin. Sainte-Marthe cite : l'Empereur, l'Électeur de Saxe, la ville impériale d'Augsbourg, les villes Hanséatiques, le roi de Suède, le roi de Danemark, le roi de Pologne. Les autres souverains écrivent en leur langue ou en latin <sup>2</sup>.

La France, elle, dans sa correspondance diplomatique, <sup>3</sup> se servait ordinairement du français <sup>4</sup>. Pourtant on écrivait et on continua longtemps à écrire en latin à la Diète, aux princes ou aux États de l'Empire, quand on s'adressait à eux collectivement. On faisait de même avec le chancelier de Pologne et avec d'autres encore <sup>5</sup>.

1. Les Suisses « écrivent quelques fois en leur langue, et quelques fois en françois. mais toujours la suscription est en allemand » ; les cinq cantons catholiques écrivent toujours en leur langue, les cantons protestants, en allemand ; les Grisons, en leur langue, Genève, en français.

2. Les observations de Sainte-Marthe sont exactes. Elles concordent soit avec les faits, qu'on peut constater directement par les Archives, soit avec un autre document, presque identique, et qui est à peu près de la même époque (vers 1645) : c'est le Recueil des « suscriptions, souscriptions, et inscriptions des lettres qui sont escriptes au Roy par le Pape, l'Empereur, le Roy d'Espagne, et autres Rois, seigneurs, républicques et princes étrangers. » « D'après l'auteur, écrivent en français : le duc de Savoie, le duc de Lorraine, la duchesse de Brunswick (c'est une française, née d'Olbreuse), les Electeurs de Cologne, de Trèves, du Palatinat, le comte Palatin, la ville de Strasbourg, le duc de Deux-Ponts, le duc de Wurtemberg, le landgrave de Hesse, la ville d'Aix-la-Chapelle, les Elats des Pays-Bas, le prince d'Orange, la ville de Genève, le roi d'Angleterre, le grand Maître de Malte, le sultan, le grand Bassa, le premier Bassa et le général de la Mer, l'empereur du Maroc, le roi de Perse, les treize cantons suisses, Fribourg et Berne ; le Brandebourg et le margrave de Bade écrivent en allemand mis en françois » (Bib. Nat., ms. fr., 4266, f° 131-142).

3. Voir Dumont et Rousset, *Cér. dipl.*, I, 466-9. *D'après les Reglements faits dans le cabinet du Roi (Louis XIV) touchant les formulaires des lettres que le Roi écrit à tous les Potentats, Souverains, princes, Seigneurs, tant ecclésiastiques que séculiers.*

4. On sera peut-être curieux d'apprendre quel était le formulaire d'une princesse du sang. Voici celui de M<sup>lle</sup> de Montpensier, petite fille de France († 1693) :

Toutes les lettres de M<sup>lle</sup> à des personnages de France ou de l'étranger, même au Pape ou à l'Empereur, sont en français. — Le Roi d'Espagne (Charles II), lui écrit en espagnol, la Reine d'Espagne en français (suscription en espagnol), le Roi d'Angleterre en français (suscription en français), la Reine d'Angleterre (Henriette de France), en français, toujours en billet, la Reine douairière d'Angleterre (Catherine de Portugal) en français, la duchesse de Savoie en français, le Grand-Duc de Toscane (Ferdinand II) en italien, la Grande Duchesse (Marguerite-Louise d'Orléans) en français, les cardinaux en italien, le landgrave de Hesse Cassel (31 mars 1658) en français, le cardinal Charles Barberini (4 mars 1658) en français (*Aff. Etr.*, vol. 304, 147-149).

5. *Négoc. secr. de Münster et d'Osnabrück*, III, 572.

AUDIENCES ET VISITES. — Dans les réceptions, si nos ambassadeurs faisaient en général leurs harangues en français, ce n'était pas et ce ne fut pas de longtemps une règle. M. de Vautorte écrit encore au cardinal Mazarin le 31 juillet 1653 : J'envoie à V. Em. « les complimens que j'ai fait à l'Empereur et au Roi des Romains dans sa première audience. Ils ne sont pas en François, parce qu'ils n'aiment point les interprètes, et qu'ils répondent toujours en Allemand si on ne leur parle Latin ou Italien : l'Ambassadeur de Pologne qui n'entend pas mieux l'Allemand que moi a parlé aussi en latin. » Il faut observer d'autre part que les envoyés des divers États à Paris parlaient non en français mais dans leur langue <sup>1</sup>.

Quant aux conventions de toutes sortes, elles continuaient le plus souvent à se négocier et à se conclure en latin. Le nombre des pièces latines qu'on pourrait citer est illimité.

NOS AMBASSADEURS A MUNSTER ET LE LATIN. — C'est dans les conditions qui viennent d'être dites que s'ouvrirent les négociations pour la paix de Westphalie. Les principaux envoyés de la France à Munster furent le comte d'Avaux et Servien. Le premier, qui était chef de l'ambassade, savait les langues ; « il parloit allemand avec les Allemands, dit Bougeant, et toutes les langues avec toutes les nations <sup>2</sup> » ; cela est exact, malgré la forme de la phrase, qui sent la rhétorique <sup>3</sup>. Non seulement d'Avaux écrivait et parlait le latin, <sup>4</sup> mais c'était un homme épris de belle latinité, un cicéronien scrupuleux et superstitieux, qui faisait vanité de son purisme <sup>5</sup>,

1. « Lorsque l'ambassadeur commence un discours, qu'il fait ordinairement en sa langue, le Roy se couvre... » (*Mém. de Saintot*, introd. des ambass., dédiés à Louis XIV, Ms. fr., 14117, p. 580. Cf. Dum. et Rouss., *Cer. dipl.*, I, 39). Il fallait bien, quelquefois déroger dans les visites faites aux Cours : Le 30 juin 1648, l'ambassadeur de Toscane alla faire visite à Mademoiselle aux Tuileries. — Mademoiselle comprenant mal l'italien, rit au nez de l'ambassadeur, qui dut parler français ; elle causa ensuite très familièrement avec lui et les gentilshommes de sa suite (*Locatelli, Voy. de Fr.*, 162, n. 4).

2. *Hist. des trait. de Westph.*, 4<sup>e</sup>, II, 110.

3. En 1646 il s'entretenait en italien avec l'évêque d'Osnabrück, le nonce, les Vénitiens (*Aff. Etr., Allem., Corr.*, 73, f<sup>o</sup> 363 v<sup>o</sup> et 364).

4. « Ils (les gens des Etats à La Haye) m'ont parlé Latin et moi à eux » (*Lett. à la Reine*, le 18 mars 1644. *Négoc. de Münster*, II, p. 4, col. 2). Cf. *Aff. Etr., Allem., Corr.*, 35, f<sup>o</sup> 16 v<sup>o</sup>. À Münster même, il répond par une harangue latine improvisée aux bourgmestres qui le reçoivent (*Nég. secr.*, I, 248). Cf. Fr. Ogier, *Journal*, 53.

5. Dans les lettres-pamphlets qu'il écrit contre son collègue, Servien lui reproche à plusieurs reprises ce purisme. Déjà, p. 74 : « lors que vous sortez de vostre estude, et que quelque piece Latine ou quelque harangue vous y font souffrir les travaux de l'enfantement, vous avez l'esprit si distraict... qu'on ne peut rien faire qui ne vous blesse » (*Lett. de d'Av. et Serv.*, éd. 1650, in-12<sup>o</sup>, 74). Ailleurs, il l'accuse d'avoir rayé, par une délicatesse de latiniseur, les mots *Sacra Majestas Christianissima*, qui eussent honoré le roi de France. « Il me semble que cela n'eust pas esté peu advantageous pour le Roy, encore que c'estoit des termes dont Cicéron ne s'est jamais servy dans ses espistres familiares. Monsieur de Saint Romain ne me sceut dire de vostre part autre raison, sinon que ce n'estoit pas de bon latin, et que c'es-



comme un docteur <sup>1</sup>. A l'occasion, loin d'être un tenant exclusif du français, il devenait l'apologiste du latin, et professait qu'on ne pouvait être bon ambassadeur en pays du Nord sans parler latin et allemand <sup>2</sup>.

Servien était-il aussi bon latiniste que son collègue? Il ne le prétend pas lui-même. Le comte d'Avaux estimait que les connaissances de son second n'allaient pas fort loin <sup>3</sup>, et celui-ci se défendait de cette accusation en des termes assez vagues <sup>4</sup>. Fr. Ogier, écho de son maître d'Avaux, insinue aussi que Servien évitait les dîners où il y avait trop de latin et trop de poisson pour son estomac <sup>5</sup>. Quoiqu'il en soit, nos ambassadeurs étaient pourvus de secrétaires bons clercs <sup>6</sup>, et aucune des questions qui se posèrent à

toit une façon de parler Allemande, il ne s'en faut pas estonner, puisque c'est chez eux qu'est aujourd'huy l'Empire ; cependant, pour rendre une periode plus carree, vous avez voulu perdre cette occasion d'apprendre aux estrangers que cet honneur appartient aussi legitimement à nostre Maistre qu'à l'Empereur » (6 août 1644, *Lett. de d'Av. et Serv.*, 123-124).

1. « Le ne crois pas aujourdhuy que la delicatesse de la langue Latine doive estre nostre principale obligation. Caton a faict autresfois des choses plus dignes de loüanges et plus vüiles à la Republique, que d'estudier une langue estrangere à l'age de cinquante ans. Croyez moy, Monsieur, ne faisons point de parade de nostre Latin, il y a une infinité de Pedans, dans l'Vniuersité de Paris, qui parle mieux ny que vous ny que moy... » (*Lett. de Serv. à d'Av.*, en 1644, dans *Lett. de d'Av. et Serv.*, 168-169).

2. « Il (Servien) faict aussi injure à l'Université de Paris, et a tant d'aersion pour la langue latine, qu'il traite avec mespris ceux qui l'enseignent et ceux qui la scauent.

En cet endroit, Madame, je me sens obligé de vous dire tres veritablement qu'elle n'est pas pourtant à mespriser, Monsieur Montluc et Monsieur de Pibrac l'ont employée autres fois tres-utilement pour l'Estât, et il est hors de doute que sans parler Latin ou Allemand, il est impossible de bien servir le Roy en Allemagne, ny dans tout le nord, il n'y a que le seul Monsieur Servien qui s'en puisse passer, il n'appartient qu'à luy de faire honneur et service à la France dans un país d'ou il ne scait pas la langue, ny aucun usage d'un(e) autre qui y est fort commune » (*Lett. de d'Av. à la Reyne*, 18 aoust 1644, dans *Lett. de d'Av. et Serv.*, 197-198).

3. Voir la fin de la note précédente.

4. « A cause que vous estimez qu'il faut respondre en Latin, vous avez creu de me mettre en grande peine, que ie serois forcé de mandier vostre assistance pour en sortir où que vous auriez le plaisir d'y faire differentes censures, comme vn Precepteur qui corrigeant le Theme de son Escolier, luy monstre comme il pourroit mieux faire, afin que chacun soit forcé d'admirer le grandissime auantage que vous avez sur tous les hommes dans la connoissance de la langue Latine : ie ne fais point profession d'estre scauant ny grand personnage, mais l'entends (grâces à Dieu) le Latin, et l'en parle assez mediocrement. Si vous voulez vous informer des premieres charges que j'ay exercées, vous trouuerez que ie n'ay pas vescu dans la faineantise des jeunes Conseillers du grand Conseil, où vous avez faict vostre apprentissage, Vous scauez que l'ay souuent faict des harangues publiques en diuerses sortes de langues, et i'y puis aiouster sans pecher contre la modestie, puis qu'il faut me louer d'un soubçon que vous voudriez donner de mon ignorance, que c'a esté avec quelque reputation d'eloquence (*Lett. de Serv. à d'Av.*, dans *Lett. de d'Av. et Serv.*, 168). Cf. *Aff. Etr., Allem., Corr.*, f° 357 v° et 358.

5. Fr. Ogier, *Journal*, 110.

6. A Osnabrück, M. de la Thuillerie, qui, en Hollande, devait se servir ordinairement du français, avait pris soin de faire venir de Paris M. de la Péreyre, un huguenot, « pour être sa langue et sa plume en pays de latia » (Fr. Ogier, *Journal*, 64 ; cf. sur de La Péreyre cette *Histoire*, t. IV, p. 121).

propos de langue ne s'explique par l'embarras où auraient été les Français de parler latin.

Il était du reste nécessaire que nos plénipotentiaires fussent bien préparés sous ce rapport, car, si la langue française joua son rôle au Congrès, ce rôle fut extrêmement modeste, et comme en dehors. Elle parut surtout dans les visites et dans les réceptions, où la courtoisie a une grande place, peut et doit même parfois se donner librement carrière, à condition de ne rien engager ni compromettre. Dans cet esprit, on vit certains des envoyés impériaux ne point faire difficulté de parler français à nos ambassadeurs. Le samedi 21 octobre 1645, quand le duc de Longueville eut rejoint l'ambassade, les Impériaux lui firent visite. Le duc comprenait le latin, mais ne le parlait pas. Le principal envoyé impérial, comte de Nassau, commença par parler d'abord en français, avant de continuer en latin. Le 24 le duc de Longueville fit la « Revisite » et tint un charmant discours en français ; le comte de Nassau lui répondit, en français aussi, tandis que l'autre envoyé impérial, Volmar, se servit du latin <sup>1</sup>.

Il est encore plus significatif de voir parfois des étrangers, les plénipotentiaires de l'Empire et celui de l'Espagne, Zappada, s'entretenir dans notre langue <sup>2</sup>. Mais il faut se garder d'attribuer à ces faits une signification exagérée. Le 6 novembre 1643, le même ambassadeur espagnol avait une réception : le comte de Nassau, envoyé impérial, lui parla encore français, mais le Dr Volmar parla italien et Saavedra espagnol, tant que durèrent les compliments <sup>3</sup>. Si on y regarde de près, l'envoyé impérial qui parle et auquel on parle français communément, c'est toujours le comte de Nassau <sup>4</sup>. Or nous savons par les Sainte-Marthe que les comtes de Nassau correspondaient avec la France en français. Il y a peut-être là dès lors un fait particulier <sup>5</sup>. L'autre plénipotentiaire, le Dr Volmar, soit

1. *Acta pacis Westphalicæ* (II, 61-62). Je citerai dans la suite ce recueil avec l'abréviation A. p. W.

2. C'était au début des négociations, le 27 novembre 1643, les envoyés impériaux faisaient leur visite à l'envoyé espagnol Zappada ; de chaque côté on parla français (A. p. W., I, 57). Le 11 mars 1644, l'envoyé français, le comte d'Avaux, reçoit la visite des envoyés impériaux. Volmar le harangue en latin. D'Avaux répond en français (*Ib.*, I, 192).

3. *Ib.*, I, 58.

4. Jean-Louis de Nassau-Hadamar (1590-1653).

5. Des princes allemands s'étaient du reste habitués à correspondre entre eux, à traiter même de leurs affaires en français. Ainsi avait fait l'Electeur de Cologne écrivant à l'Electeur de Trèves (Aff. Etr., Allem., *Corr.*, 74, n° 272). En 1644, le tribunal de l'Empire de Spire écrivait en français aux chefs de l'armée française (Radlof, *Frankreichs Sprach und Geistes Tyranny*, 11 ; cf. 16).

incapacité, soit volonté arrêtée, n'usait jamais d'une autre langue vulgaire que de l'italien, presque officiel à la cour d'Autriche.

D'autre part on nous a rapporté que, même à table, les négociateurs des diverses nations conversaient en latin et tâchaient d'y avoir de l'esprit. Ainsi Ogier raconte comment le mardi 16 janvier 1646 il riposta à M. de Saavedra, plénipotentiaire d'Espagne. Celui-ci lui avait trouvé *aliquid hispanicum in vultu*. Le chapelain de d'Avaux n'avait pas l'esprit de l'escalier, il expliqua : « Non est mirum, Excellentissime Domine, Navarreus quippe sum origine. *Audivi sæpius a patre meo avum ipsius fuisse ejectum e finibus Navarræ cum Joanne et Catharina regibus. Unde proxima spes affulget per istam pacem nos restitutos iri in bona paterna.* <sup>1</sup> » Voilà qui ne laisse aucun doute, la conversation, à ce moment-là au moins, était en latin.

Il n'en est pas moins très important que le français ait commencé à être usité, fût-ce par occasions et comme langue mondaine, dans une réunion internationale. C'est à ce titre qu'il s'introduira plus tard dans les débats officiels et enfin dans les traités.

Dans les négociations proprement dites, le français ne prit qu'une place fort médiocre et qu'il dut disputer. Pour les pleins pouvoirs, pour les communications verbales aussi, il était admis que les envoyés de certaines puissances se servaient de l'idiome de leur pays. Ainsi Espagnols et Français rédigeaient leurs pouvoirs en leur langue, et si on leur demanda un moment de réduire ceux qu'ils apportaient à une forme unique, en latin, ils purent s'y refuser sans que cela fit grande difficulté<sup>2</sup>. De même, quoique les Médiateurs eussent proposé le latin comme langue commune, les Français, qui n'y avaient pas voulu consentir, purent, à la première séance du Congrès (24 nov. 1644), parler français, sans qu'on y mît obstacle<sup>3</sup>. Les Impériaux s'exprimaient de leur côté non seulement en latin, mais aussi en italien<sup>4</sup>, comme les médiateurs vénitiens et le nonce.

1. « Cela n'est pas étonnant, Excellence, car je suis d'origine Navarraise. Mon père m'a souvent conté que son aïeul avait été chassé du pays Navarrais avec le roi Jean et la reine Catherine. Aussi vois-je luire l'espoir que prochainement ce traité nous fera rentrer en possession du bien paternel. »

2. A. p. W., I, 274. Voir les pleins pouvoirs de l'Empereur aux Archives des Affaires Etrangères, Allem., *Corr.*, vol. 35, f° 49 (23 juin 1643) ; ils sont en latin. Ceux du roi d'Espagne (11 juin 1643) sont en espagnol. Cf. Bougeant, *Hist. du traité de Westphalie*, III, 159, 160, 164.

3. Wicquefort, *L'Ambassadeur et ses fonctions*, éd. 1715, I, II, Sect. 3, t. II, p. 37.

4. Voir la Relation (en latin) de ce qui s'est passé sur la délivrance des propositions de paix des ambassadeurs de l'Empire, de France et d'Espagne, Münster, 4 déc. 1644 : « *Haec cum omnia italico sermone explicassemus* » (*Negoc. secr.*, I, 316).

Dans la même pièce, il y a une citation d'une phrase de l'ambassadeur de Venise,

LA LANGUE DES PIÈCES ÉCRITES. PROTESTATIONS DES IMPÉRIAUX. — Au reste, des conflits très intéressants eurent lieu entre la France et l'Empire relativement à des pièces produites au cours des débats. Pour en bien comprendre le caractère et la portée, il faut se souvenir que les Diètes d'Empire avaient pour règle inviolable de ne communiquer avec les puissances étrangères qu'en latin. Le 6 avril 1644, les ambassadeurs de France expédièrent une lettre latine, en l'adressant : « A Messieurs les Électeurs, princes et États du Saint-Empire assemblez à Francfort. » Des protestations s'élevèrent, non seulement parce que les titres habituels ne se trouvaient pas exactement reproduits dans la suscription française<sup>1</sup>, mais parce que cette suscription était en français. On ne s'expliquait une pareille dérogation aux usages établis que par le caractère capricieux des Français, « toujours à la recherche de nouveautés en tous genres, dans leurs correspondances comme dans leurs modes<sup>2</sup>. »

Wicquefort a raconté les différends qui survinrent entre Allemands et Français à propos d'une autre lettre : « M. de la Court, dit-il, qui avoit aussi le titre d'ambassadeur à Münster, mais non celui de plénipotentiaire<sup>3</sup>, ayant un jour présenté un Mémoire en François aux députés des États de l'Empire, ils en furent fort scandalisés et en murmurèrent fort ; ils résolurent qu'on feroit dire aux Ministres de France que c'étoit une ancienne et inviolable coutume des diètes de l'Empire que l'on n'écouloit point les Proposi-

en italien (317). Cf. une dépêche des plénipotentiaires français (Münster, 21 nov. 1644) : « le nonce lui répondit (à M. Servien)... qu'il ne s'estonnoit perche il signor Servien mi da questa bastonata, ce sont ses mots » (Aff. Etr., Allem., Corr., 34, f° 160).

1. *Messieurs* ne traduisait pas *Reverendissimorum, celsissimorum et revendissimorum principum*.

2. « *Nec poterant capere diversitatis rationem, nisi quod suis in epistolis sicut vestimentis Galli varietatem et multivagam inconstantiam sectentur* » (*Négoc. secr. de Münster*, I, 249-250).

De fait, toutes sortes d'écrits analogues, émanant des Français, sont en latin. Ainsi une lettre de Servien, plénipotentiaire de France à Münster à la Diète de Francfort, déc. 1644, est en latin (Aff. Etr., Allem., Corr., 38, f° 286). Cf. une autre lettre collective des plénipotentiaires de France aux princes de l'Empire (4 déc. 1644, *ibid.*, f° 287) ; une lettre des plénipotentiaires français à l'Électeur de Cologne, du même jour, (Aff. Etr., Allem., Corr., 31, f° 266) ; une lettre des mêmes au cercle de Franconie (*Ib.*, f° 268), etc.

3. Delacour était résident de France à Osnabrück. Il avait insisté pour être chargé des négociations. Le 19 nov. 1646 il écrivait à Brienne : « Je pretens estre icy pour toutes les affaires qui regardent le traité qui se doit faire à Osnabrück. C'est le lieu qui a esté choisy par MM. les Plénipotentiaires de Suède, et s'ils traittent icy, c'est seulement par les prières de MM. les ambassadeurs, qui les ont prié de commencer pour l'achever après à Osnabruck... c'est le mesme traité avec les mesmes personnes avec qui j'ay ma résidence » (Aff. Etr., Allem., Corr. polit., 74, f° 303). Brienne répondit aux plénipotentiaires français de Münster, 30 nov. 1646. On a décidé « qu'il y auroit aupres des plénipotentiaires de Suede un resident de France qui seroit admis à toutes les conferences qu'ils tiendroient avec les mediateurs ou les parties. » Lacour a été désigné (*Ibid.*, f° 306).

tions ny de bouche ny par écrit, si elles n'étoient faites en la langue du pays ou bien en latin, parce que si l'on souffroit qu'on y introduisit aussi la françoise, les Espagnols, les Italiens, et ensuite les Hongrois et les Suédois voudroient aussi s'y faire entendre en leur langue. » Je n'ai malheureusement pas pu trouver confirmation de ces faits, auxquels il n'est pas fait allusion dans la correspondance que j'ai dépouillée. Mais Wicquefort a travaillé sur les originaux et son récit mérite toute créance.

Les Français étaient en effet dans leur tort. Seulement les prétentions des Impériaux allaient plus loin. Le 16 octobre, ils s'adressèrent aux Médiateurs Vénitiens. Ils demandaient qu'à l'avenir les Français fussent invités à produire leurs « déclarations » en latin, en se conformant à l'usage suivi à la Diète de l'Empire à Ratisbonne. On éviterait ainsi une traduction et des différences d'interprétations. Les Médiateurs déclarèrent qu'ils rédigerait aussitôt, et en latin, un « Articul », qui, avec l'agrément des deux parties, serait considéré comme affaire réglée et demeurerait auprès d'eux en dépôt. Pour l'avenir, au cas où il se présenterait quelque chose sur quoi les Français auraient à donner quelque éclaircissement écrit, les Médiateurs négocieraient avec eux pour que, s'ils voulaient le produire en leur langue naturelle, ils consentissent du moins à y ajouter une traduction élaborée par eux-mêmes<sup>1</sup>.

Nous verrons la France refuser plusieurs fois cette proposition. Elle n'y consentit pas<sup>2</sup>.

LE FAIT ET LE DROIT. LE LATIN ET L'AUTORITÉ DE L'EMPIRE. — En ce qui concerne les traités, personne ne songea à déroger aux usages. Le traité entre la France et les Pays-Bas, du 1<sup>er</sup> mars 1644, était en français<sup>3</sup>. Quand on en vint à la conclusion de la paix avec l'Empire (mai 1647), on examina en quelle langue elle devait être rédigée. Il ne pouvait être question de l'allemand, les puissances eussent regardé l'emploi de cette langue

1. *A. p. W.*, I, 737.

2. La réponse des ambassadeurs français (30 mai 1646) à la proposition impériale du 29 fut aussi remise en français (*A. p. W.*, III, 37) et les Français refusèrent encore de la traduire eux-mêmes. Ce fut Heher, envoyé de Saxe-Weimar, qui en fut chargé.

Une autre fois la même attitude fut de nouveau gardée. Le 8 juillet 1648, la lettre qui accompagnait le projet de traité envoyée par Servien fut remise en français, sans traduction. Comme un écrit de ce genre n'était pas « conforme à l'idiome de l'Empire », le « secrétariat » du Reichs-Directorium le fit traduire en latin (*A. p. W.*, VI, 287).

3. Bougeant, *o. c.*, II, 364-377.

« pro specie submissionis <sup>1</sup> », et on rédigea en latin <sup>2</sup>. Les plénipotentiaires français remirent leur projet en cette langue <sup>3</sup>.

Ce qu'il s'agissait uniquement de savoir à cette époque, c'est si l'emploi exclusif du latin pouvait être imposé pour les communications destinées par la France à un Congrès international, comme il était imposé pour les pièces qui s'adressaient à une Diète d'Empire. La France n'admettait pas cette assimilation, l'Empire prétendait la faire. Il considérait qu'il y allait de son prestige : « *autoritas Imperii.* » Le mot fut prononcé, le 21 janvier 1648, voici dans quelles circonstances.

Le duc de Longueville arrivait à Osnabrück, où la paix avait été signée le 20 entre Espagne et Hollande. L'envoyé du Brandebourg demanda à l'envoyé de l'Électeur de Saxe s'il ne serait pas bon de soumettre à son Altesse des propositions... Il pensait que comme le duc de Longueville comprenait le latin, mais ne le parlait pas, que l'envoyé saxon ne savait pas le français, mais le comprenait, il pourrait, lui, envoyé de Brandebourg, transmettre la proposition. Mais les Saxons estimèrent qu'il n'était pas de *autoritate Imperii* qu'on se servit sous cette forme du français pour une proposition. Et la chose en resta là. Finalement, le D<sup>r</sup> Leubern parla au nom des envoyés de l'électeur de Saxe, en latin. Le duc de Longueville lui répondit en français <sup>4</sup>.

Le prétexte invoqué pour ce refus était fallacieux, Meiern l'a fort bien vu. En réalité, on ne voulait pas donner à l'électeur de Brandebourg l'occasion de se mettre encore une fois en avant. Mais il est très intéressant pour nous que le principe soit allégué dans les termes où il l'a été.

LE FRANÇAIS DANS LES NÉGOCIATIONS. — Ce qui achève de caractériser dès ce moment la politique française, c'est un échange de vues qui eut lieu entre la France et l'Espagne, et qui montre la chancellerie française se bornant à défendre ses droits, sans aucune pensée d'empiètement. Souvent les Espagnols produisaient ou discutaient en leur langue, mais quand cela leur était avantageux, ils se ser-

1. Il n'y eut que l'envoyé de Saxe-Weimar pour protester. Il écrivit à sa cour, à la date du 20 avril 1647, que le traité de paix devait être aussi en langue allemande, d'un contenu semblable à l'autre, et que cet exemplaire allemand, en cas de difficultés devait être la « norma decidendi. » Cependant, malgré lui, on s'en tint au latin (*A. p. W.*, V, 321).

2. Le Dran, *Négoc. de Münster, 1648, Aff. Etr., Allem., Mem. et doc.*, 38, f° 33 v°.

3. *Aff. Etr., Allem., Corr.*, vol. 101, f° 165 et suiv. Un long mémoire en explique la forme. Il n'y est fait aucune allusion à la langue employée (f° 154-164).

4. *A. p. W.*, IV, 915-6.

vaient du français, aimant à faire voir qu'ils en « scauoient le subtil <sup>1</sup>. »

A propos du traité, il y eut un débat très instructif. Wicquefort le raconte ainsi : « Le comte de Pegnaranda insistait pour qu'on fit double rédaction (française et espagnole) ; le duc de Longueville dit qu'en cela ni en des choses semblables la France ne prétendoit point d'avantage sur l'Espagne, mais aussi qu'il ne souffrirait pas qu'on introduisit de nouveautés, ny qu'il se fit rien contre ce qui avoit été pratiqué dans les traités précédents, qui étoient tous en françois <sup>2</sup>. » Ce récit, les pièces d'archives le prouvent <sup>3</sup>, est parfaitement exact. Le Roi fut consulté <sup>4</sup>. Les termes dont se sert Wicquefort sont ceux mêmes de sa réponse. Mazarin félicita M. de Longueville (15 mars) et Brienne dans une dépêche du même jour, qui contient toute une doctrine et équivaut à une déclaration de principes <sup>5</sup>. Loin d'élever des prétentions sur le choix de la langue, on convenait qu'il dépendait de la volonté des puissances signataires : « Il demeure en la liberté des contractans de le rediger en deux langues, et il est assuré que cela a pour l'ordi-

1. *Lett. de d'Av. et Serv.*, 29 avril 1644, Aff. Etr., Allem., vol. 32, f° 165. De fait, ils avaient avec eux des Français de langue, originaires de Comté (les Brun).

2. *O. c.*, 38.

3. Voir un « Instrument ou projet de traité de la paix entre les deux couronnes d'Espagne et de France, présenté par les Plenipotentiaires de S. M. Catholique le 24 février 1647. » En français (Aff. Etr., Allem., *Corr.*, vol. 98, f° 396 et suiv.).

Le duc de Longueville écrit à Servien (Münster, le 1<sup>er</sup> mars 1647) : « Les sieurs Paw et Dornin m'ont apporté un projet du traité dressé par les Plenipotentiaires d'Espagne, duquel ils m'ont donné deux copies, l'une en françois, et l'autre en espagnol, dont celle qui est en françois sera cy-joincte » (*Ibid.*, 99, f° 30).

4. Longueville à Brienne (Münster, 4 mars 1647) : « Les ambassadeurs de Hollande m'ont dit que Pennerenda pretend faire un traité en Espagnol aussi bien qu'en françois ; j'ay répondu que nous ne voulions prendre aucun avantage sur eux en cela, mais qu'il ne falloit aussy rien changer en ce qui est acoustumé, que les traittez precedens se sont faits en françois seulement, et que les Espagnols mesme en ont fait depuis peu imprimer à Anuers un volume entier, qui est tout en nostre langue ; ils disent qu'il n'y a que le seul traité de Veruins qui n'a esté dressé qu'en françois, parceque le roy d'Espagne ne traittoit pas, mais l'Archiduc sur sa procuration. Je vous supplie, Monsieur, de me faire scauoir ce qui a esté fait cy-deuant en pareille occasion, et de me faire donner un ordre de ce qui sera a faire si cette difficulté se presente » (*Id.*, *Ib.*, f° 54).

5. Mazarin à d'Avaux, 15 mars 1647 : « (M. de Longueville) ne pouvoit mieux répondre qu'il a fait quand on luy a donné en Espagnol le traité que vous auez veu » (*Aff. Etr., Allem., Corr.*, 99, f° 149). L'affaire revint encore un peu plus tard. Vingt articles étoient arrêtés, lorsque, pour empêcher de passer à la suite, les Espagnols s'avisèrent, « apres les auoir arrestés en François », de dire qu'ils les vouloient mettre en espagnol. Tout cela « alloit a gagner temps. » La question de langue n'étoit qu'une échappatoire, un subterfuge diplomatique. Personne ne la tenait pour sérieuse (Voir Longueville à Mazarin, 23 sept. 1647, *Aff. Etr., Allem., Corr.*, 102, f° 151).

Le 30 sept., on confronte texte et traduction (*Id.*, *Ib.*, f° 177). Le 21 octobre, les quarante-huit premiers articles sont remis aux Médiateurs. Les Espagnols « obmettent des clauses entieres et mesmes des articles » (*Id.*, *Ib.*, vol. 102, f° 354).

naire esté obserué, sy ce n'est que l'on l'eust redigé en une tierce, ce qui se pratiquoit anciennement, lors on prend soin qu'il soit fidèlement expliqué et qu'il n'y ayt point de terme equivoque, et chacun pour euter la surprise stipulle que l'intelligence s'en prendra sur la coppie qu'il remet. Autrefois, les Anglois qui pour l'ordinaire traittoient en françois, et qui y ont souvent escrit, adjoustoient ce petit mot que les parolles valent ce qu'elles sonnent à l'interpretation ordinaire et commune. » On ne peut rien imaginer de plus net <sup>1</sup>, et je ne crois pas qu'il soit possible après cela de prétendre que le gouvernement français eût à ce sujet des ambitions secrètes <sup>2</sup>. Sinon, c'était le cas de s'en ouvrir à ses agents et de les soutenir. Au contraire, leur chef va plus loin qu'eux dans les concessions de forme, « sy une fois ils sont convenus des conditions du traicté. » On ne s'aventurerait guère, je crois, en affirmant que Mazarin ne s'intéressait nullement à cette question <sup>3</sup>. Il le montra à d'autres occasions <sup>4</sup>.

1. Aff. Etr., Allem., Corr., 99, f° 152.

2. Il (Mazarin) se piquoit, dit de Brienne, et Lyonne aussi, d'entendre si bien la langue espagnole, qu'ils n'ont communiqué à personne les articles qui leur ont été présentés : et la pensée qu'ils ont eue que le mot de *communauté* étoit équivalent à celui d'*antiquement*, coûte au Roy une grande étendue de pays (*Mém.*, M. et Pouj., 159).

3. Pour donner une idée sommaire de la variété des idiomes alors employés en diplomatie, voici quelques-unes des pièces contenues dans un volume de 1646 (n° 74, de la *Correspondance d'Allemagne*, Archives des Aff. Etr.).

*Lettre du comte de Trautmannsdorf aux plénipotentiaires impériaux de Münster*, 8 fév. 1646, en français (f° 43); *Traité conclu entre Croissy, ambass. de France et Rakoczi*, fév. 1646, en latin, suivi de l'engagement de Croissy au nom du roi de France, en latin (f° 45 v°); *Lett. du marquis de Castelrodrigo au nonce du Pape*, Bruxelles, 3 mars 1646, en espagnol (f° 54); *Lett. de l'Empereur au duc Fr. de Lorraine*, mars 1646, en latin (f° 57) (les lettres des plénipotentiaires d'Espagne sont en espagnol); *Traité de suspension d'armes entre la Suède et la Saxe*, 31 mars 1646, en français (f° 79 v° à 85); *Lett. du marquis de Castelrodrigo au prince d'Orange*, 25 avril 1646, en français (f° 98); du même aux Etats généraux, même date, en français (f° 98); *Ordonnance du marquis de Castelrodrigo sur les postes et courriers*, 24 avril 1646, en français (f° 145); *Mémoire du résident de Portugal aux plénipotentiaires*, 4 mai 1646, en espagnol (f° 146); *Mémoire des ambassadeurs de Catalogne*, 20 mai 1646, en espagnol (f° 150); *Mémoire de l'ambassadeur de Venise* en italien (f° 154); *Lett. du sieur Marti, ambassadeur de Catalogne à Mazarin*, 6 juin 1646, en espagnol (f° 179); *Résumé d'une conversation entre d'Avaux et Trautmannsdorf*, 29 juil. 1646, en latin (f° 311); *Lett. du duc de Bavière au nonce*, 1<sup>er</sup> août 1646, en italien (f° 219); *Lett. du même à Mazarin*, 16 août 1646, en italien (f° 227); *Lett. du résident de Portugal à Paris à Mazarin*, 17 août 1646, en espagnol (f° 227); *Lett. du marquis de Castelrodrigo à Mazarin*, 15 sept. 1646, en espagnol (f° 264).

4. Au traité des Pyrénées, il parlait italien, puis, par politesse, agréa la langue de don Luiz de Haro (Aff. Etr., Rec. de Saintot, *Mem. et doc. fr.*, 1849, f° 229 v°). Il y eut deux exemplaires du traité, l'un en espagnol, l'autre en français.



## CHAPITRE III

### LE TRAITÉ DE NIMÈGUE

LA LÉGENDE. — D'après la tradition, ce serait à Nimègue que les choses auraient changé, et que notre langue, bénéficiant du prestige de Louis XIV, aurait définitivement obtenu ses prérogatives de langue diplomatique. Je ne sais à quelle date exacte remonte cette légende, mais elle était déjà courante au XVIII<sup>e</sup> siècle, et elle vient à peu près sûrement d'un texte de Limojon de S.-Didier, que je dois rapporter ici intégralement. « L'on s'aperceut à Nimegue, dit-il, du progrès que la Langue François avoit faite dans les païs étrangers : car il n'y avoit point de maison d'ambassadeurs, où elle ne fust presque aussi commune que leur langue naturelle. Bien davantage, elle devint si necessaire, que les ambassadeurs, Anglois, Allemans, Danois, et ceux des autres nations, tenoient toutes leurs conferences en François. Les deux ambassadeurs de Dannemarck convinrent mesme de faire leurs dépesches communes en cette langue, parce que le comte Antoine d'Oldenbourg parloit bon allemand et n'entendoit point le Danois, comme son Colleague. De sorte que, pendant tout le cours des Négotiations de la Paix, il ne parut presque que des Ecritures Françoises, les Etrangers aimant mieux s'expliquer en François dans leurs Memoires publics que d'écrire dans une langue moins usitée que la françoise<sup>1</sup>. » Notons d'abord que ce texte, même si l'on accepte pour vrai tout ce qu'il rapporte, ne dit en aucune façon que la langue française fut la langue officielle du Congrès et celle du traité.

INCIDENT A PROPOS DES PLEINS POUVOIRS. — Il est exact qu'il y a eu lors des négociations de Nimègue une discussion préliminaire sur la langue qui devait être employée, mais il ne s'agissait pas de choisir une langue dans laquelle se poursuivraient toutes les négociations et les discussions : la contestation, plus modeste, ne portait que sur la langue dans laquelle devaient être rédigés les pouvoirs.

1. Voir *Hist. des nég. de Nimègue*, par le Sr. de St-Didier. Paris, 1680, in-16°, p. 125; cf. *Actes et Mém. de Nimègue*, Amsterdam, 1678-9, in-12°, 4.

Limojon de S.-Didier a excellemment résumé ce conflit : « L'ambassadeur de Dannemarck, dit-il, fut celuy qui se rendit le plus difficile sur les Pleins-pouvoirs : il s'opiniâtra à vouloir donner le sien en Langue Danoise, s'il falloit qu'il reçeust celuy de France en François, ou s'il donnoit le sien en Latin, il pretendoit que les Ambassadeurs de France luy donnassent le leur en cette mesme Langue. Il disoit que le Roy son Maistre n'estoit plus sur le mesme pied qu'il avoit esté autrefois, et qu'il pouvoit bien pretendre le droit d'établir un nouvel usage. Mais les Danois ne gagnerent rien en cela, l'on suivit l'usage ancien, qui est que la France leur parle François, et qu'eux luy parlent latin <sup>1</sup>. »

Comme on le voit, les Français qui s'étaient servis de leur langue, ne prétendaient nullement obliger les Danois à s'en servir aussi ; ils prétendaient seulement les empêcher de prendre texte d'un fait habituel à la diplomatie française pour briser avec leurs propres habitudes. L'emploi du français par les Français n'autorisait pas, soutenait-on, l'emploi du danois par les Danois. Les ministres français demandaient donc à leurs collègues de donner leurs pouvoirs, comme d'usage, en latin <sup>2</sup>.

1. *O. c.*, 34.

2. Voici au reste les documents originaux. Les plénipotentiaires français écrivent à Pomponne, le 22 janvier 1677, que l'ambassadeur de Danemark refuse de s'« assujettir à la forme commune des pleins pouvoirs, françois et latins, en ce qu'il dit que l'une vient de nous et l'autre des Suédois, quoyque l'une et l'autre doivent estre considérées comme l'ouvrage des mediateurs... » (*Aff. Etr.*, Hollande, *Corr. polit.*, vol. 101, f° 45). Quelques jours plus tard, 5 février 1677, les mêmes informent Louis XIV des difficultés que fait l'ambassadeur de Danemark, et ajoutent que son exemple a déterminé les Suédois à faire une demande analogue. Les plénipotentiaires français au Roi (Nimègue, 5 février 1667; *Aff. Etr.*, *Corr. pol.*, 104, f° 74 v°, Copie) : « L'ambassadeur de Danemark prétend que, puisque nous auons nos pouuoirs en françois, il aura les siens en Danois. Nous auons faict connoistre aux mediateurs que c'estoit une chose inusitée, qu'il n'estoit pas juste qu'une pretention si peu fondée d'un particulier arrestat un ouvrage d'aussy grande consequence pour toute la Chrestienté que celuy de la paix, que nous nous en rapportions nous-mesme a ce qui se troueroit dans deux traittéz a choisir dans les trois derniers que nous auons faict avec le Danemark, que l'on y trouuera que nos pouuoirs sont en françois et les leurs en latin ; que l'ambassadeur de Dannemark auoit des delicatesses que le Roy son maistre n'auoit jamais eûs, puisque sans aller plus loin, les pouuoirs qu'il a apportez icy sont en latin, les passeports que le Roy son maistre nous a envoyez sont en latin. Cependant il a receu les passeports de V. M. en françois, et on n'a rien trouué à redire que nos pouuoirs fussent en françois : qu'enfin dans tous les Traittez de l'Angleterre, de la Suède et du Dannemark avec nous, on trouuera beaucoup des premiers en françois, mais tous les autres en latin. Les mediateurs connoissants aussy bien que nous le peu de fondement qu'à l'ambassadeur de Dannemark de former cette difficulté, luy ont néantmoins remonstré si foiblement nos raisons que nous auons peur que cela ne traîne encor quelques jours...

(F° 7.)... Mrs les ambassadeurs de Suède auoient aussy formé une difficulté qui paroissoit faire contre nous en ce qu'ils pretendoient, en ce que les pouuoirs des Espagnols fussent en Espagnol, que les leurs fussent en Suédois, mais nous auons aisement faict connoistre la difference qu'il y a entre nous et l'Espagne, en ce que les

### Une intervention de M. Temple arrangea l'affaire <sup>1</sup>. Le 5 mars

Suëdois soutiennent qu'il n'y a jamais eu de Traité entre l'Espagne et eux, et qu'ainsy il s'agit d'establiir une maniere de traiter entr'eux sur laquelle ils sont en leur entier, et en liberté de stipuler ce que bon leur semblera ; que nous au contraire nous auons vingt exemples et qu'il n'y a nulle raison de changer ce qu'un long usage qui est la seule regle sur laquelle on puisse regler de pareilles contestations, a suffisamment establi. »

Les mêmes écrivent encore au Roi, 9 février 1677 (f° 81)... [Les médiateurs nous répondirent hier]... « qu'a l'esgard de l'ambassadeur de Dannemark il auoit déclaré qu'il ne pretendoit pas se regler par les exemples, ny mesme sur le pouuoir qu'il a communiqué, et sur les passeports que nous auons du Roy son maistre, qu'il ne vouloit s'obliger qu'a rapporter un pouuoir en Danois si le nostre estoit en françois, que ce ne seroit pas la premiere nouveauté qui s'est introduite depuis vingt ans, que le gouuernement de Dannemark auoit bien changé de forme, qu'enfin il pretendoit une egalité en toutes choses avec la France, et qu'il auoit ordre du roy son maistre de ne s'en pas desister. Mrs les mediateurs nous ont adoué que Mr de Beuerning mesme ne s'estoit pu empescher de blâmer cette ridicule pretention de competence. Nous auons repondu que, sans entrer dans les chimères de M. l'ambassadeur de Dannemark qui ne meritoient pas de reponçe, nous pretendions ne rien changer au stile qui auoit tousjours esté suui entre la France et le Dannemark. Nous aduons mesme (f° 82) qu'il est eschapé a notre ressentiment de dire que quand le Roy de Dannemark auroit gagné dix fois autant de batailles qu'il en a perdu, nous ne consentirions pas qu'il introduisit icy aucune nouveauté a nostre prejudice, qu'ainsy nous attendrions fort patiemment que son ambassadeur se mist a la raison » (cf. Aff. Etr., Holl., *Corr. polit.*, 102, f° 221 v°).

Cf. une lettre du même jour à Pomponne (*Ib.*, f° 83 v°) : « A dire vray, la pretention de l'ambassadeur de Dannemark, qu'il nous a fait dire estre sa reponçe courte et nette (ce sont ses termes) est tellement insoustenable, que quand nous aurions esté portez a recevoir son plein pouuoir en Danois, nous ne pouons plus luy accorder sans ordre du Roy ce qu'il demande, apres s'estre expliqué comme il a fait et nous croyons nous en deuoir tenir a l'usage establi par une infinité d'exemples dont nous auons icy trois preuves : l'une du traité fait en 1645 par M. de la Thuillerie a Copenhague, imprimé dans Siri avec les pouuoirs, l'un en françois, l'autre en latin, l'autre est celuy que l'ambassadeur de Danmark nous a communiqué, et le 3<sup>e</sup> les passeports que nous auons du roy son maistre, aussy en latin. »

(F° 84) : « La protestation qu'ont faite Mrs les ambassadeurs de Suede dont nous vous envoyons copie n'est pas un moindre obstacle a la negociation ; ils pretendent aussy a l'esgard de l'Espagne la mesme chose que l'ambassadeur de Dannemark enuers la France. Ainsy, Monsieur, voilà nostre navigation arrestée par le vent du nord... » (cf. Aff. Etr., Holl., *Corr. pol.*, 102, f° 222 v°).

Le 18 février le Roi enuoie sa réponse à la lettre du 5 (f° 115) : « Je ne dois pas juger... que la difficulté de l'ambassadeur de Dannemark sur ce que vos pleins pouuoirs sont en françois puisse estre approuuée par aucun des ministres qui se trouvent a l'assemblée. Toutes ces nouveautés doiuent estre trouuées d'autant plus odieuses qu'elles font perdre plus de temps, et qu'elles sont combatties par l'usage receu dans tous les traittez que j'ay fait avec ces princes. »

1. Le 12 février nos ambassadeurs écrivent au Roi (Aff. Etr., *Corr. pol.*, 104, f° 85) : « Nous auons appris du Milord Berkeley... qu'il n'y auoit plus que l'ambassadeur de Dannemark qui s'opiniastrait de rapporter un pouuoir en danois, mais qu'il y auoit lieu d'esperer qu'aujourd'huy au plus tard, nous recueurons une visite d'eux mediateurs qui termineroit a nostre satisfaction toutes ces difficultés. »

Une lettre à Pomponne du même jour est plus explicite (*Id.*, *Ib.*, f° 87) : « M. Temple nous a fait entendre dans un discours que sa rencontre nous a fait auoir avec luy que si nous voulions consentir qu'il inserast dans l'acte de non-prejudice que la difference de langue dont on se seruira dans l'expédition des pleins pouuoirs ne pourra estre tirée a consequence, il taschera de disposer l'ambassadeur de Dannemark sous cet condition a en rapporter un en latin. Ainsy nous auons sujet d'esperer que dans peu cet ambassadeur se mettra a la raison et que sans rien stipuler il se conformera a ce qui a tousjours esté pratiqué entre la France et le Dannemark » (cf. Aff. Etr., Holl., *Corr. pol.*, 102, f° 225, et 104, f° 87 r°).

toutes difficultés étaient levées <sup>1</sup>. Mais de ce minuscule incident, nous pouvons tirer deux conclusions. D'abord la France ne prétendait en rien à un avantage nouveau pour sa langue. Elle entendait seulement ne pas déroger à l'usage. Le Roi le dit en propres termes dans une dépêche : « Vous avez tres bien fait de tenir ferme pour ne rien changer a l'usage estably... L'usage et la coutume sont l'unique regle et la decision de ces sortes de difficulté <sup>2</sup>.

En outre, cette longue et âpre discussion sur un préliminaire doit nous servir d'avertissement. Tout le monde nous a parlé de ce petit débat <sup>3</sup>; le chevalier Temple, Limojon de S.-Didier <sup>4</sup>, d'Estrades <sup>5</sup>, etc. Comment ces mêmes témoins n'eussent-ils pas dit un mot de la substitution du français au latin, comme langue des négociations, si cette substitution s'était produite? Comment n'en trouverait-on pas trace dans les relations et les dépêches? Elle eût fait cependant une bien autre affaire.

LES NÉGOCIATIONS. — Au reste, on peut consulter sur la suite des négociations les documents eux-mêmes, on n'y trouve aucune confirmation de la légende. Commençons par le texte des « Propositions de Paix » présentées au début du Congrès de Nimègue, le 3 mars 1677 (Aff. Étr., Holl., *Corr. pol.*, vol. 103). Il est, pour la France, en *français* (f<sup>os</sup> 38-39; imprimés, f<sup>o</sup> 37); pour l'Empire, en *latin* (f<sup>o</sup> 41); pour l'Espagne, en *espagnol* (f<sup>os</sup> 42-3); pour les Provinces-Unies, en *français* (f<sup>os</sup> 44-48); pour la Suède, en *latin* (f<sup>os</sup> 46-58; cf. vol. 102, f<sup>o</sup> 164); pour le Danemark, en *latin* (f<sup>o</sup> 59). La « Réponse collective des puissances aux propositions de la France » est en *latin* (10 avril 1677, f<sup>os</sup> 68-70); la « Réponse de l'Électeur de Brandebourg aux propositions des mediateurs » est aussi en *latin* (30 mars 1677, f<sup>o</sup> 82), etc.

1. Les plénipotentiaires au Roi (5 mars 1677) : « Toutes les difficultés soulevées sur les pouvoirs sont terminées « par l'acquiescement de ceux qui les avoient faites a ce que l'usage a estably » (Aff. Étr., Holl., *Corr. pol.*, 104, f<sup>o</sup> 119 v<sup>o</sup>). En définitive, les pouvoirs des Français étaient en français, ceux des Suédois en latin, ceux de l'empereur en latin (Id., *Ib.*, vol. 103, f<sup>os</sup> 29-30), ceux du Brandebourg en latin (Id., *Ib.*, vol. 103, f<sup>os</sup> 31-32), ceux des Espagnols en espagnol (Id., *Ib.*, vol. 104, f<sup>o</sup> 111). Malgré l'apparence, le différend était plus grave entre Suédois et Espagnols, parce qu'il n'y avait pas de précédents et que « la question ne pouvoit estre decidée par les exemples » (Aff. Étr., Holl., *Mem. et Doc.*, 40, f<sup>o</sup> 37 v<sup>o</sup>).

2. Aff. Étr., Holl., *Corr. pol.*, 104, f<sup>o</sup> 117.

3. Voir les « *Memoires de ce qui s'est passé dans la chretienté depuis le commencement de la guerre en 1672 jusqu'à la paix conclue en 1679* » par le chevalier Temple. Traduit de l'Anglois, La Haye, 1693, p. 232-233. Il y est question des « chicanes sur le point d'honneur, que les Ambassadeurs de Suede et de Dannemarc pousserent plus loin à Nimègue que tous les autres ministres. »

4. *Hist. des nég. de Nimègue*, 55-56.

5. *Lett. Mém. et Nég.*, Londres, 1743; VIII, 91, 98-99.

Les autres pièces en latin sont innombrables : l'acte des ambassadeurs d'Angleterre, médiateurs, portant que les qualités prises ou omises par les parties ne pourront leur préjudicier (Nimègue, 4 février 1677, Aff. Étr., Holl., *Corr. pol.*, 102, f° 30, copie) ; les règlements des mêmes médiateurs (2 juillet 1677) par lesquels ils espèrent... maintenir l'intelligence si nécessaire entre tous les Ambassadeurs (d'Estr., *Let. Mem. et Neg.*, IX, 11)<sup>1</sup>. Le 2 avril 1677, les ambassadeurs de France sont priés de prendre communication d'un écrit latin remis par les ambassadeurs de l'Empereur (Id., *ib.*, VIII, 228). Le 11 juin, ils informent que dans le pouvoir du Nonce, ils sont qualifiés de « praestantibus viris », en français « honorables hommes ». L'écrit est donc en latin (Id., *ib.*, 355). Les États généraux de Hollande, eux aussi, communiquent en latin<sup>2</sup> et reçoivent dans la même langue des déclarations impériales (10 juin 1678).

D'autres documents du reste sont en autres langues<sup>3</sup>, ainsi en italien ou en espagnol<sup>4</sup>.

Donc, quand les *Mémoires de Nimègue* disent qu'il ne parut presque que des écritures françaises, il faut bien prendre garde. S'il s'agit des brochures et pamphlets publiés, par lesquels on faisait appel à l'opinion, oui, ces documents-là sont en français le plus souvent ; j'ai montré plus haut pourquoi. S'il s'agit au contraire de pièces officielles produites au cours des négociations, il ne faut pas prendre à la lettre le témoignage, et des réserves s'imposent. Le Dran lui-même s'est laissé influencer quand il dit dans son *Cérémonial de Nimègue*, en 1722 : « Le françois estoit la langue commune du congres. Les imperiaux produisirent cependant

1. Le Mémoire adressé par l'évêque de Strasbourg est en latin, avec beaucoup de fautes contre la pureté de la Langue Latine, mais les ambassadeurs français « ne jugent pas à propos de le corriger » (o. c., IX, 151).

2. Les plénipotentiaires français à Nimègue à Colbert, 30 avril 1677 : « Les ambassadeurs de Suede nous ont donné copie d'un projet de traité de commerce en latin qui leur a aussy esté remis entre les mains par Mrs les mediateurs de la part des États generaux, mais nous n'avons pas jugé à propos de vous l'envoyer » (Aff. Étr., Holl., *Corr. pol.*, 102, f° 271).

3. Le 27 juillet 1678, ils publient une réponse en français et en flamand (*Hist. des nég. de Nimègue*, 238).

4. Voir les « Propositions de paix de l'Espagne faites à la Suède, Nimègue, 5 mars 1677. Original signé de D. Ronquillo (Aff. Étr., Holl., *Corr. pol.*, 102, f° 235). Cf. Le Dran, *Cérémonial de Nimègue*, 1722 : Le Nonce du Pape voulant jouer le rôle de médiateur, se chargea de « communiquer aux ambassadeurs du Roy de France, le plein pouvoir du marquis de Los Balbassez, premier ambassadeur d'Espagne, dont ils avoient peu de jours auparavant receu la copie par la voye des mediateurs anglois, et il mit en italien pendant le cours du mois de juillet 1677 a peu près les memes articles qu'ils avoient dressé en latin et fait agréer aux ministres des parties contractantes pour servir de reglement de police entre eux pendant la durée du congrez (Aff. Étr., Holl., *Mem. et Doc.*, 40, f° 49).

quelques memoires en latin » (Aff. Etr., Holl., *Mem. et Doc.*, 40, f° 40 v°). Ce n'est pas présenter les faits exactement. Mais comme Le Dran renvoie à Limojon de Saint-Didier (I, p. 125), il est facile de voir sous quelle influence il a écrit. Il y eut beaucoup d'écritures en français, elles ne furent pas « presque toutes » en français<sup>1</sup>.

On parlait aussi latin dans les conférences. Limojon de Saint-Didier nous conte lui-même que le 30 janvier 1679, M. Stratman fit un long et très beau discours en latin sur les « prétentions et sur les interests » du duc de Lorraine (o. c., 236). Mais il y a mieux. En ce qui concerne les entrevues officielles, les échanges de vues, nous avons un document positif, un procès-verbal, qu'on invoqua plus tard comme une sorte de règlement d'ordre. Il relate que le français ne fut pas admis par les Impériaux. J'avoue que je n'ai pas trouvé l'original dans les Archives des Affaires Étrangères, mais il y est, ou du moins il y a été<sup>2</sup>. Il a été invoqué à Ryswick, il a paru dans les *Mémoires et Négociations de la paix de Ryswick* (II, 13). Moser l'a produit au XVIII<sup>e</sup> siècle, sans soulever aucune protestation. L'authenticité ne peut pas en être contestée. Il nous fait connaître un fait de première importance. « Le Mediateur anglais s'étant exprimé en français s'excusa, quand il vit qu'on lui répondait en latin. » Et après que l'évêque de Gurck<sup>3</sup> eut parlé (en latin), le maréchal d'Estrades, s'excusant sur le peu de pratique qu'il avait de cette langue, demanda à Croissy de le remplacer. Celui-ci convint que d'après le style adopté entre la Sacrée Majesté Impériale et son Roi, on ne devait pas en affaires se servir d'une autre langue que de la latine, mais comme il alléguait que la pratique et l'exercice lui manquaient pour la parler couramment, quoique d'autre part il la sût, les plénipotentiaires impériaux s'opposèrent à ce que quiconque dans ce congrès exposât ses vues dans la langue qu'il voudrait<sup>4</sup>.

1. Je sais qu'on pourrait citer aussi contre ma thèse un passage des Mémoires du Chevalier Temple : « Les voici en françois (des articles relatifs à Nimègue) dans les mêmes termes que nous les leur donnâmes. Ce fut de cette langue que nous nous servîmes dans toutes les conférences, et dans laquelle la plupart des actes de ce traité furent écrits » (*Mém.*, Michaud et Pouj., vol. XXXII, p. 113). Mais nous veut dire nous autres Anglais ; et la plupart des actes signifie, semble-t-il, la majorité des traités. Ce n'est pas ceci que je prétends contester, comme on le verra par la suite.

2. Le Dran, dans son *Cérémonial de Nimègue*, 1722 (Aff. Etr., Holl., *Mem. et Doc.*... 40, f° 89), renvoie aux Archives, vol. du Congrès de Ryswick, où se trouve l'extrait du protocole de la légation impériale pour la signature du traité de Nimègue, à la date du 27 mai 1697.

3. En Carinthie. L'évêque de Gurck était le chef de l'ambassade impériale (cf. Limojon de S.-Did., o. c., 87).

4. Voici au reste le document :

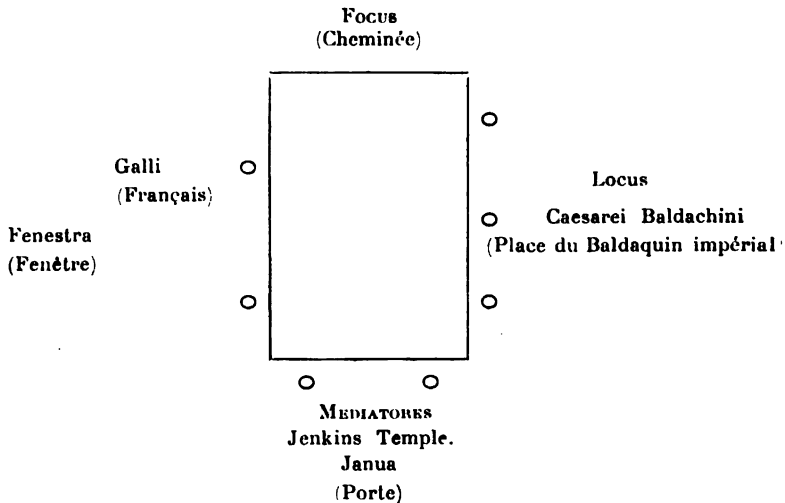
Autre Extrait du Protocole de Nimègue touchant les entrevues et la Langue en laquelle l'on devoit traiter. Les Imperiaux voulant suivre la même maniere :

Ce texte ne laisse subsister aucun doute. En fait les Français savaient mal, ou affectaient de savoir mal le latin. Les Anglais eux-mêmes, comme les Hollandais, parlaient plus volontiers français. Mais en droit, la France, comme l'Empire, reconnaissait les privilèges du latin et en dressait procès-verbal.

LES TRAITÉS. — Il faut enfin en venir aux instruments eux-mêmes. Ils se composent de trois actes : le premier signé le 10 août 1678, entre la France et la Hollande ; le second, du 17 septembre 1678, entre la France et l'Espagne ; et le troisième, du 5 février 1679, entre la France et l'Empire.

Le premier traité (France-Hollande) est en français, le second

« Postquam ad Conclave Mediatoris, quod colloquio statutum erat, venissemus, excepit nos in limine Mediator, et in medio Conclavis uterque Legatus Galliae, Mareschallus Comes d'Estrades et Colbertius. Dabatur nobis optio sedendi ubi vellemus. Quamprimum confessum fuit juxta ordinem in Margine depictum. Mediator



Gallica Lingua (quod postea ubi idiomate Latino sibi responderi audivit, excusavit) paucis explicuit Regis sui vota et officia in hoc unum intenta, ut omnibus omnium suspiriis expetita pax promoveretur, hunc scopum, huic colloquio propositum esse. Respondit Dominus Episcopus Gurcensis brevi oratione latinis verbis, non defecturos nos ex parte nostrâ tam sanctis Regis Magnæ Britanniae votis utpote quæ instructioni et mandatis nobis datis conformia sint, nec dubitandum esse de Colloquio hujus successu, si eundem ad illud quem nos promovendæ pacis animum Domini Legati Galliae afferant. Mareschallus Destrades excusata Linguae Latinæ imperitiâ, eo quod a juventute arma tractasset diligentius quam libros, rogabat Colbertium, ut vices suppleret, qui confessus ex stylo inter Sacram Cæsaream Majestatem et Regem suum recepto non alia in negotiis, quam Latina linguâ utendum esse sibi verò de esse usum et exercitium prompte eâ Linguâ loquendi, quam alias calleret. Nos obstitimus ut quilibet in hoc colloquio sensus suos qua vellet Linguâ explicaret (*Mem. et Neg. de la Paix de Ryswick*, II, 13).

(France-Espagne) en français et en espagnol, le dernier (France-Empire) en latin seulement. J'ai consulté les originaux aux Archives du Ministère des Affaires Étrangères<sup>1</sup>. Puis, après avoir fait réflexion que la France pouvait posséder un exemplaire authentique latin, pendant qu'on aurait remis l'exemplaire français, également authentique, à l'Empire, je me suis reporté aux procès-verbaux des séances où les signatures furent échangées ; ils sont aussi précis que possible.

Le traité entre la France et l'Espagne était en deux langues. Le Dran, dans son *Cérémonial de Nimègue*, écrit, en 1722, a conté exactement les faits : « Le jour pris pour la signature, dit-il, les ambassadeurs du Roy se rendirent chez ceux de la République... Le sieur de Beverning... tenant les deux exemplaires du traité, dont *l'un étoit en françois et l'autre en espagnol*<sup>2</sup>, alla se mettre dans la salle d'audience. » On ouvre les portes, les ambassadeurs espagnols entrent, « le marechal d'Estrades et le marquis de los Balbasez prirent chacun une plume et signerent en meme temps le traité que le S<sup>r</sup> de Beverning leur avoit présenté. Les autres ambassadeurs prirent ensuite le traité et la plume suivant leur ordre, et ils signerent... Ils les echangerent ensuite... » (Aff. étr., Holl., *Mem. et Doc.*, 40, f<sup>o</sup> 78)<sup>3</sup>.

Pour le traité avec l'Empire, rien de pareil. Le 3 février 1679, on procéda à la signature. Limojon de Saint-Didier donne les détails suivants : « M. Stratman portoit le Traité de l'Empire, et M. Col-

1. Il est, en fait, assez difficile, d'après les seuls recueils imprimés, de savoir si un traité a été passé exclusivement en telle ou telle langue. Ainsi le traité de Nimègue est publié :

a) en français seulement, dans Dumont, *C. dipl.*, VII, 350-52, d'après les *Actes et Mémoires de la paix de Nimègue*, II, p. 590.

b) en allemand, dans Londorpii, *Acta publica*, X, 677.

c) en latin, allemand et français, dans le *Theatrum pacis*..., II, 600.

De même pour le traité entre la France et l'Espagne. L'acte entre Louis XIV et l'Empereur du 5 février 1679, est en latin dans Dumont (VII, 376), mais se trouve en latin, allemand et français dans le *Theatrum pacis* (II, 764). Le *Theatrum pacis* donne aussi en latin, allemand et français (II, 764), le traité entre l'Empire et la Suède (5 février 1679).

2. Le 17 sept. 1678, à Nimègue, le traité une fois conclu, « les ambassadeurs d'Espagne le firent traduire en Espagnol, et la traduction en fut examinée par M. Colbert (de Croissy), qui trouva deux ou trois mots à reformer, lesquels ne repondoient pas justement au sens françois » (Limoj. de S<sup>r</sup>-Did., 202).

3. Cf. Limoj. de S<sup>r</sup>-Did., o. c., II, 66. On trouve dans les *Mem. et nég. de Nimègue*, II, 653, un récit identique : « Récit de ce qui se passa à la signature du Traité de paix entre la France et l'Espagne faite dans l'Hôtel de Mrs les Ambassadeurs de Hollande, le 17 septembre 1678. Il y avoit sur les tables deux exemplaires, l'un en espagnol à la place de M. le marquis de Los Balbases, l'autre en François à la place de M. le Marechal d'Estrades. Ils avoient été collationnés. Tout le monde s'assit, se couvrit. Puis les Espagnols signerent le leur, les François le leur, et on les échangea. »



bert celui de France... Les deux traitez estoient écrits en latin, et pour les collationner M. Stratman en commença la lecture » ; Croissy le relaya ensuite, et on signa en échangeant les textes <sup>1</sup>.

Ainsi se trouve ruinée la légende. Le traité de Nimègue n'a pas fait date, comme on le dit. C'était de l'Empire seul qu'il eût été important d'obtenir une dérogation à sa tradition et à ses principes. Elle ne semble même pas avoir été demandée. L'instrument de la paix signée avec lui est en latin, exclusivement <sup>2</sup>.

1. *O. c.*, p. 247. C'est exactement ce que racontent les documents authentiques. *Aff. Etr., Holl., Mem. et Doc.*, 40, f° 89. Cf. *Mem. de la Paix de Nimègue*, 1679, III, 402 ; chacun des deux groupes d'ambassadeurs a un exemplaire ; il n'est pas question de langues différentes. Le texte est en latin. Le français qui suit est présenté comme une traduction. Allou avait déjà du reste parlé avec exactitude du traité de Nimègue (*Univ. de la l. fr.*, 397).

2. Le traité séparé, avec l'Electeur de Brandebourg, signé à Saint-Germain-en-Laye, le 29 juin 1679, n'est qu'en français (*Allou, o. c.*, 386).

## CHAPITRE IV

### LES NÉGOCIATIONS DE FRANCFORT. LA FRANCE EXPOSE SA DOCTRINE

FRANCFORT. — C'est quelques années après le traité de Nimègue que la question de la langue diplomatique fut débattue à fond entre la France et l'Empire. Une diète avait été réunie à Francfort avec les ambassadeurs de l'Empereur et ceux du Roi pour discuter diverses affaires graves, annexion de Strasbourg, etc. <sup>1</sup>.

Les Français communiquèrent leur Mémoire en français, comme partout. Le 9 avril, dit Le Dran <sup>2</sup>, les Ministres de l'Empire dressèrent leur réponse aux propositions de la France et la communiquèrent aux ambassadeurs de l'Empereur ; ceux-ci répondirent « qu'ils étoient d'avis qu'on donnast aux ambassadeurs de France cette reponse en latin, suivant que l'Empire avoit accoutumé de traiter avec les étrangers, et qu'on les avertit de ne se point servir dans leurs écrits de la langue française, non plus que les députés de l'Empire ne se servoient point de l'allemande, mais que suivant le stile on employast partout la langue latine <sup>3</sup>.

Les ambassadeurs de France fournirent huit jours après leur réplique à cette reponse, mais comme ils la formerent en langue française, les députés de l'Empire demanderent qu'elle leur fut delivrée en latin... L'ambassade de France se fonda sur ce qui avoit été pratiqué à cet égard dans les congrès de Munster et de Nimegue, où les ambassadeurs du Roy avoient toujours formé leurs écrits en

1. Ces débats ont déjà été signalés par Moser, *Von den Hof und Staatssprachen*, B. 2, 6, 19 (cf. Schwab, *o. c.*, 69). Il affirme qu'au congrès de Francfort, en 1682, les ambassadeurs français aimèrent mieux rompre les négociations que de ne pas s'exprimer dans leur propre langue. Ce n'est pas tout à fait exact, comme on va le voir.

2. Aff. Etr., Allem., *Mem. et Doc.*, 38, f<sup>o</sup> 112-113.

3. Voir la traduction d'un écrit des ambassadeurs de l'Empereur à Francfort, le 14 avril 1682, envoyée par les plénipotentiaires français le 18 avril : Les ambassadeurs, « pour ne pas diférer davantage la response à Messieurs les ambassadeurs de France, et pour n'apporter plus aucun retardement à l'avancement de la conference... ont bien voulu... expédier une reponse à peu près de la maniere qu'elle est icy à Messieurs les ambassadeurs de France en langue latine, « juxta Imperii stilum tractandi cum exteris » ...et qu'on devoit en meme temps faire entendre que cy apres ils voullussent bien [ne pas plus] se servir de la langue française dans leurs lettres et autres negociations que nous nous servons nous memes de l'allemande, mais se conformer en tout au stile latin » (Aff. Etr., Allem., *Corr. polit.*, 297, f<sup>o</sup> 75 v<sup>o</sup>).

françois, et comme ils persistoient dans le refus de s'assujettir à ne se servir que de la langue latine, les députés de l'Empire resolurent d'en donner avis a la Diète de Ratisbonne et de luy demander des instructions. »

La question était de savoir si l'Empire pouvait accepter qu'en tête de la traduction donnée en latin par les Français figurât le mot *translatum*, comme le fait voir la Traduction du Conclusum de l'assemblée de l'Empire à Francfort (8 mai 1682) <sup>1</sup>. Les Français acceptaient « par considération particulière pour les États de l'Empire » qu'on marquât sur le texte latin « In forma authentica », mais ils maintenaient ferme le fait que l'original français avait été reçu, enregistré et communiqué, et que c'était une affaire consommée (8 mai) <sup>2</sup>.

Le 14 mai, la Diète prit acte du consentement des Français à la disparition du mot *translatum*, tout en demandant des garanties pour l'avenir <sup>3</sup>. Les Impériaux craignaient visiblement que cette dif-

1. « On fera scauoir a l'ambassade de France... que suiuant notre derniere resolution, on est tousjours d'avis qu'on peut prendre deux expédients dans l'affaire dont il s'agist ; le premier d'oster entierement le mot *translatum* qui est au commencement de la traduction, et d'adjouster au mot *Pro translato* qui est a la fin le mot *authenticico* ou bien *in forma authentica*, avec cette condition et reserve expresse, que cela ne pourra tirer a aucune consequence, et qu'à l'avenir nous ne recevrons point d'écrit de Mrs les ambassadeurs de France en autre langue qu'en latin, nous assurant qu'ils voudront bien s'en expliquer ainsy avec le Directoire de Mayence. L'autre expedient est d'oster les mots *translatum* et *pro translato*... et de mettre seulement en leur place : *Pro authenticico*, le tout aux mesmes reserves et conditions cy-dessus mentionnées » (Aff. Etr., Allem., *Corr. polit.*, 297, f° 147).

2. Réponse des ambassadeurs de France au conclusum de la diète de Francfort du 8 mai 1682 (non datée) : « Apres avoir donné a l'ambassade imperiale une traduction de notre replique en la forme qu'elle nous avoit esté demandée par l'assemblée des deputez des États de l'Empire, la mesme assemblée ayant désiré que nous en ostassions entierement le titre de *translatum* que nous y avions mis en teste, et qu'après ces mots *pro translato* qui sont a la fin nous y adjoustassions *authenticico* vel *in forma authentica*, quoyque nous eussions beaucoup de raisons de nous en dispenser, neantmoins, pour marquer d'autant plus le desir sincere que nous avons d'avancer la paix, et d'en faciliter en tout la negociation, et temoigner en cette occasion notre consideration particuliere pour les Etats de l'Empire. Nous voulons bien... demeurer entierement d'accord de ce qu'ils demandent a cet egard... Au reste, il ne nous a jamais esté parlé que d'une traduction de notre replique... Si on change aujourd'hui de langage et si contre la bonne foy l'on pretend autre chose qu'une traduction, nous declaronz que nous nous en tenons a notre original françois, qui a esté receu le 28 par l'ambassade imperiale, envoyé au Directoire le 29, qui l'a enregistré, et communiqué le 30 du mois passé a toute la Deputation... C'est une affaire consommée, nous n'y pouvons plus touscher » (Aff. Etr., Allem., *Corr. polit.*, 297, f° 148).

3. Traduction de la résolution de la Diète de Francfort, 14 mai 1682. La Diète prend acte du consentement des ambassadeurs de France « que dans la version latine de leur replique on omette le mot *translatum*... et que pour ce qui regarde l'idiome des actes qu'ils donneront doresnavant a cette assemblée ils suivront le mesme usage qui a esté observé au traité de Nimegue. Quoyque cette reponse ne soit pas suffisante, pour empêcher a l'avenir cet incident a l'égard de l'idiome Mrs les Deputez sont toutes fois d'avis qu'ils ne doivent pas pour cela abandonner l'ouvrage qui est commencé,

ficulté peu considérable ne fit obstacle au réglemant des graves affaires qu'on avait à terminer. C'était un prétexte, pensait-on, les Français devaient avoir des ordres pour passer outre, mais ils ne voulaient pas <sup>1</sup>. D'autre part les Français étaient avertis que si l'affaire était déferée à l'assemblée purement impériale de Ratisbonne, on leur donnerait sûrement tort. Verjus les avait renseignés à cet égard <sup>2</sup>.

Toutefois Louis XIV n'entendait pas confondre, ainsi que ses adversaires, deux assemblées aussi différentes que celle de Francfort et celle de Ratisbonne. Il le faisait savoir sans retard à Verjus <sup>3</sup>. Et la réponse de celui-ci était cette fois telle qu'elle ne pouvait qu'encourager le roi à résister, car elle lui laissait espérer que même à Ratisbonne, on pourrait peut-être risquer de présenter des mémoires en français <sup>4</sup>.

mais qu'il faut employer toutes leurs forces afin que... Mrs les ambassadeurs de France puissent embrasser un des deux temperaments proposez ou quelque autre expedient et surtout a donner une declaration qui puisse oster toutes les difficultez qu'on pourroit avoir a l'avenir a l'égard de l'idiosme » (*Aff. Etr., Allem., Corr. polit.*, 297, f° 158 v°).

1. Un agent secret, le résident Walkenir, écrivait le 1<sup>er</sup> juin 1682, sur ce qui se passait à Francfort : « Encore qu'on a cru que les ambassadeurs de France eussent des ordres pour continuer leurs negociations en langue latine, ils n'en ont pas pourtant donné aucune ouverture, au contraire ils disent qu'ils les continueront en langue françoise, couste qu'il couste, mais on croit qu'ils ne se soucieront pas beaucoup pour la langue, et qu'ils seroient bien aises de continuer leurs negociations en Turc, pourvu qu'on vouleust escouter leurs propositions » (*Aff. Etr., Ib.*, f° 221 v°).

2. Verjus aux plénipotentiaires français à Francfort, 14 mai 1682. Il leur envoie un mémoire pour les ambassadeurs impériaux, expédié à la hâte, il le retouchera « avant que de le faire mettre en latin. » (*Aff. Etr., Allem., Ib.*, 297, f° 162). Il ajoute : « Je ne voudrois pas qu'on renvoyast ici la decision de la question sur la langue dont V. Exc. doivent se servir pour leurs memoires et qu'on joignist cet incident au principal de l'affaire, comme l'usage est ici sans contredit et sans aucun exemple contraire, que les memoires des ministres de France se donnent en latin, et que nos Docteurs n'y connoissent que l'usage de cette diete, et suposant que l'assemblée de Francfort est formée de la mesme façon, et en doit suivre la nature et les usages, on donneroit le tort à V. Exc. presque tout d'une voix, quoy qu'elles ayent certainement tres grande raison : car c'est sur ce qui s'est fait a Munster et a Nimegue et ailleurs qu'il faut se regler, ou l'usage est entierement pour V. Exc. aussi bien que le bon sens ; et de plus l'assemblée de Francfort n'est point de la nature de celle-ci... »

3. Louis XIV à Verjus, comte de Crécy, ambassadeur de France à Ratisbonne, 27 mai 1682 (minute) : « Comme je vois que vous estes persuadé que la difficulté qu'ont fait mes ambassadeurs de donner leurs escrits en latin dans l'assemblée de Francfort sera condamnée dans la diette de Ratisbonne, il est bon que vous y fassiez connoistre, ainsy que vous l'escrivez a mes ambassadeurs, la grande difference qu'il y a entre ces deux assemblées, et que vous ne faites pas de difficulté de donner vos escrits en latin parce que l'usage est de se servir de la langue latine dans tout ce qui doit estre représenté aux colleges qui composent ce corps, mais qu'à Francfort ou les ambassadeurs de l'empereur se sont arroyez toute l'autorité, mes ministres ont raison de s'en tenir a ce qui a esté pratiqué a Nimegue et mesme jusqu'à present dans ladite assemblée de Francfort » (*Aff. Etr., Allem., Corr. pol.*, 294, f° 323).

4. Verjus au Roi (Ratisbonne, 11 juin 1682) : « Je ne suis plus en peine, Sire, des premieres impressions que nos Docteurs de la Diète pouvoient avoir contre l'usage

Le conflit fut porté devant le Directoire de Mayence, médiateur. Les Impériaux exposèrent leur point de vue (10 juin 1682) : « il ne convenoit pas... que dans une affaire tres certaine, et s'agissant de maintenir le style de l'Empire, qui est incontestable, on proposast des temperaments, et que, sans estre auparavant asseurez qu'ils seroient receus, on sollicitât les ambassadeurs de France de les recevoir <sup>1</sup>. »

Les Français (S<sup>t</sup> Romain et de Harlay) remirent le 20 leur mémoire. Il est capital, car il expose avec une netteté absolue, non seulement la manière de voir de la France dans le cas particulier, mais sa doctrine en matière d'idiome. Le voici intégralement : « Il n'y a point de prince dans l'Europe qui ayt droit d'imposer aux autres la nécessité de se servir d'une certaine langue dans les conférences et assemblées qui se font entre souverains, comme celle de Francfort, ny en aucune autre occasion, chacun est libre de se servir de sa langue naturelle pour ses ecrits particuliers, et il est si vray que les treize cantons suisses ecrivent toujours en leur langue au Roy, et que S. M. reçoit leurs lettres sans difficulté et y fait reponse.

« Pour les traittez et autres actes communs, ou toutes les parties doivent signer, il est raisonnable entr'égaux de convenir pour cela d'une langue commune, ou de faire plusieurs originaux (comme il se pratique entre la France et l'Espagne, il s'en fait un en françois et l'autre en espagnol). L'Empereur et l'Empire se servent de deux langues, de l'allemand entre eux pour toutes leurs affaires, et de la latine avec tous les étrangers, ils appellent cette langue le stile de l'Empire, et pretendant qu'ils sont aux droits de l'Empire romain, ils voudroient obliger tous les autres princes et estats de ne se ser-

de la langue française dans les memoires et ecrits que donneroient Mrs les ambassadeurs de V. M. a Francfort. Je leur ay mandé il y a desja quelques semaines, que l'on commençoit icy d'entrer dans leurs raisons et de les bien concevoir, et je suis persuadé, non seulement qu'on ne leur donnera pas le tort quand ils continueront de parler ou d'écrire en leur langue naturelle, mais aussi qu'il importe qu'ils ne reçoivent point d'autre tempérament là dessus que de lascher au plus une copie en latin non autorisée et sans aveu de leurs memoires et ecrits françois. J'ay tellement fait entendre raison la dessus que je ne scay si en un besoin je ne pourrois pas mesme introduire la mode ou du moins la pretention de me servir icy de la langue française dans les memoires que je serois obligé d'y presenter, quoyqu'il y ait une entiere différence tant dans les raisons que dans les exemples et dans l'usage, entre ce qui doit se pratiquer icy et se faire a Francfort a cet égard » (Aff. Etr., Allem., Corr., 295, f° 41-42, la partie soulignée est chiffrée). Il est à noter que dans une lettre du 4 mai 1682, Verjus demandait aux ambassadeurs français de Francfort la réplique des ambassadeurs impériaux, parce « qu'on ne sauroit guere communiquer de françois par la Dictature, où il y a cinquante secrétaires qui ne l'entendent pas » (Aff. Etr., Allem., Corr., 297, f° 153 v°).

1. Aff. Etr., Allem., Corr., 297, f° 207 v°.

vir avec eux que de cette langue ; ils nomment aussi leur Empire germanique, le S<sup>t</sup> Empire romain, et leur Empereur Auguste et Majesté Cezarée ; mais comme ils n'en ont pas la puissance ny la grandeur avecq ces beaux noms, on peut se dispenser d'avoir trop peu d'egard pour cette pretension.

« Le Roy est en possession d'ecrire en François a l'Empereur et a l'Empire, a tous les princes d'Allemagne et aux Roys du Nord et de Pologne, et d'en recevoir reponse en latin. Les ambassadeurs de S. M. sont aussi en possession de ne donner qu'en françois leurs ecrits particuliers, et les ambassadeurs de l'Empereur les ont toujours receus dans l'assemblée de Nimégue et même dans celle-cy, et y ont touiours fait reponse en latin jusques a present.

« Ils n'ont assurément aucune bonne raison pour obliger aujourd'huy l'ambassade de France de changer de stile a Francfort et d'y donner a l'avenir ses ecrits particuliers pour l'Empire en latin. Ils n'osent pas alléguer contre nous (comme ils font souvent contre les Italiens) leur prétendu droit de l'Empire romain, et ils alleguent seulement que c'est le stile de l'Empire, et l'usage de leurs dietes. Mais si c'est le stile de l'Empire de faire cette sorte d'ecrits en latin, l'usage de la France est de les faire en françois.

« Et pour ce qui est de l'usage de leurs dietes, comme elles se font uniquement pour les affaires du dedans de l'Empire, qu'elles ne regardent en aucune façon les étrangers, et qu'on n'y a jamais veu de ministres de France du premier ordre<sup>1</sup>, ni d'aucun autre royaume, quelque puisse estre ce prétendu usage, il ne peut jamais estre tiré a consequence pour les assemblées de la nature de celle de Francfort.

« Les imperiaux pourroient dire avec raison que si nous faisons nos ecrits particuliers en françois, ils feront les leurs en allemand, qui est leur langue naturelle ; mais ils ne veulent pas prendre ce parti, parce qu'ils se font un honneur de se servir de la langue latine avec les Étrangers.

« Il ne nous convient guere de traiter par ecrit dans cette conference, et nous devons estre bien aises d'avoir un si juste sujet de nous en dispenser, et de ne traiter desormais que de vive voix<sup>2</sup>... »

1. Ce sont les ambassadeurs, ou légats, ou nonces, qui représentent le Prince lui-même.

2. Aff. Etr., Allem., *Corr. pol.*, 297, f<sup>o</sup> 223-224. C'est sans doute cette menace de ne plus traiter par écrit qui a conduit Moser à dire que les Français préférèrent rompre. Dans la suite le mémoire discute à fond « la prétention des allemands pour le latin » : « La Bulle d'or... détruit entièrement cette prétention des allemands pour le latin, elle ne fait aucune mention de la langue latine, elle dit en termes expres que

La conclusion du débat, moins intéressante que la discussion, fut la suivante : « Les députés de l'Electeur de Mayence, dit Le Dran, ayant proposé divers temperamens sur la difficulté concernant la langue, les ambassadeurs de France remirent au Directoire de Mayence le 6 juillet un escrit par lequel, après avoir exhorté les Deputés a retablir leur commerce avec la Diète, ils declarerent que pour avancer la négociation, ils estoient prêts de donner des traductions de leurs escrits <sup>1</sup>. » « ...Il fut resolu définitivement... qu'à l'égard de la langue, les ambassadeurs de France joindroient a leurs memoires redigés en langue françoise une traduction latine, ceux de l'Empire délivrant les leurs en allemand, aussy avec une traduction latine <sup>2</sup>. »

Quelque surprenant que puisse paraître cet accommodement, les faits prouvent qu'on se tint quelque temps au mode de procéder qu'il stipulait <sup>3</sup>. Il est incontestable que la chancellerie de France avait agréé par intérêt politique un changement à l'usage. Elle acceptait de joindre une traduction latine à ses originaux français. Mais en revanche elle demandait et obtenait aussi de ses adversaires une nouveauté. La Diète de l'Empire devait se servir elle aussi de sa langue propre, l'allemand, enjoignant, comme la France, une tra-

la teutonique est la langue des princes de l'Empire. » Suit une citation de la Bulle d'or, latin et traduction française : les Electeurs devront connoître les divers idiomes de l'Empire, savoir l'allemand, l'italien et le slave « eo quod ille lingue ut plurimum ad usum et utilitatem sacri Imperii frequentari sint solite, et in his plus ardua ipsius imperii negocia ventilentur. » On examine ensuite l'indépendance des différents Etats de l'Empire : l'Empereur, chef élu, est soumis à des capitulations, il n'est pas le maître. La Bulle dit en termes exprés : « L'Empire d'Allemagne a succédé à l'Empire françois de Charles Magne, et non pas à celui des Cezars de Rome, cet empire alleman n'est pas une monarchie mais une vraye republique aristocratique » etc. (Aff. Etr., Allem., *Corr.*, 297, f<sup>o</sup> 228-229).

1. Cf. Mem. des Amb. de Fr. au Directoire de Mayence, 6 juill. 1682... « quelque raison que nous puissions avoir de n'entrer pas ayement desormais en expedient sur le point de l'idiosme, depuis que, sans exemple ny pretexte au contraire on a voulu revocquer en doute le droit et la possession ou nous avons toujours eté à cet egard, nous sommes neantmoins tellement disposez à tout faire pour l'avancement de la paix, et pour en faciliter la negotiation, que nous ne refuserons aucun temperament raisonnable sur ce sujet, et que nous donnerons encore tres voloutiers pour cela un translatum de notre replique, comme nous avons offert au commencement, pourveu que nous puissions esperer par la de terminer entierement pour l'avenir la difficulté qu'on nous a faite touchant l'idiosme de nos escrits » (Aff. Etr., Allem., *Mem. et doc.*, 297, f<sup>o</sup> 245-6).

2. Aff. Etr., Allem., *Mem. et doc.*, 38, f<sup>o</sup> 112-113.

3. A la Diète de Ratisbonne, le 30 juillet 1684, les Allemands dressèrent un projet de traité avec la France, qu'ils soumirent au représentant de la France, le comte de Crécy : « Les commissaires de l'Empereur communiquèrent à ce plénipotentiaire ce projet en allemand, parce qu'on n'avoit pas encore eu le temps de le mettre en latin » (Aff. Etr., Allem., *Mem. et doc.*, 38, f<sup>o</sup> 98). Le comte de Crécy répondit que certains articles « estoient tels, qu'il ne les entendoit pas... » « Il delivra le même jour aux plenipotentiaires (allemands) un autre projet de traité en françois, avec une traduction latine » (*Ib.*, f<sup>o</sup> 98 v<sup>o</sup>, cf. *ib.*, 128 v<sup>o</sup>).

duction latine. D'après cet accord, le latin était bien imposé comme langue auxiliaire et tierce à la France, mais en revanche, il n'était plus du côté de l'Empire aussi qu'une langue auxiliaire et tierce. La convention ne peut donc étonner que ceux qui croient à la légende de Nimègue. Elle est strictement conforme au principe exposé dans le Mémoire du 20 juin : « Chacun est libre de se servir de sa langue naturelle pour ses écrits particuliers. » « Pour les traités et autres actes communs où toutes les parties doivent signer, il est raisonnable entre égaux de convenir d'une langue commune ou de faire plusieurs originaux. »

RYSWICK. — A Ryswick, il ne se produisit rien de bien nouveau ni qui mérite d'être signalé <sup>1</sup>. Les Ambassadeurs de France, ayant remis un projet en français, le 2 août 1697, les Confédérés, Electeurs, Princes, États de l'Empire observèrent encore dans leurs « Monita » « que l'Ambassade de France devoit fournir un Projet en Latin, et en user ainsi a l'égard de toutes les pièces qu'elle peut avoir à communiquer dans les Affaires de l'Empire pendant cette négociation, puisque c'est la coutume de traiter en Latin entre l'Empereur, l'Empire et la France <sup>2</sup>. » Et les ambassadeurs de l'Empereur fortifièrent cette observation <sup>3</sup>.

Il fut décidé qu'on se conformerait au précédent de Nimègue et au protocole que j'ai cité. On fit le traité avec les Provinces-Unies comme d'usage, en français, et le traité avec l'Empire comme d'usage, en latin <sup>4</sup>. Seule la ratification du Roi de France est en français <sup>5</sup>.

1. Voir *Actes et Mémoires des négociations de la paix de Ryswick*, 2<sup>e</sup> éd., La Haye, 1707, 5 vol.; Wijnne, *Négociations du comte d'Avaux en Suède en 1693, 1697 et 1698*, Utrecht, 1884; Mallet, *Négociations du comte d'Avaux en Hollande, 1679-1684*, Paris, 1752, 6 vol.

2. *Mem. et Nég. de la Paix de Ryswick*, II, 284.

3. Ad Proœmium... Usus receptus vult, ut in tractatibus Cæsarem ac Imperium inter et Galliam instituendis, Latina Lingua locum habeat, in eoque maxime scripta ab utraque parte exhibeantur.

4. Cf. Allou, *o. c.*, 398.

5. Dans les *Mem. et Nég. de la Paix de Ryswick*, le traité avec l'Angleterre est en latin. Cependant au tome III, p. 173, on trouve un Extrait du Protocole de la Médiation touchant la langue pour le Traité avec l'Angleterre du 10-20 sept. 1697, où il est dit : Leurs Excellences MM. les Ambassadeurs de S. M. T. Chr. ont déclaré que s'il se trouve que le Traité qui a été fait et signé à Breda ne soit point en François, alors ils s'engagent qu'au lieu de celui qu'ils ont signé à présent en François, ils en fourniront un autre en Latin avant la Ratification.



## CHAPITRE V

### LA FRANCE TRAITE POUR LA PREMIÈRE FOIS EN FRANÇAIS AVEC L'EMPIRE

LE TRAITÉ DE RASTATT. — Avant de mourir, Louis XIV devait cependant traiter une fois en français.

On sait de quelle façon fut conclu le traité de Rastatt. Les négociations furent menées en quelques jours par Villars, « à la sol-date. » Le 23 janvier 1714, on lui envoyait les propositions de paix préparées par son maître<sup>1</sup>. Torcy redoutait de longues discussions sur les termes, et Louis XIV avertissait son représentant qu'il avait affaire à un homme qui chercherait tous les moyens d'é luder ses engagements à la faveur d'interprétations et d'ergoterie<sup>2</sup>.

Dans ces conditions, plus que jamais, les termes du traité devaient être soigneusement pesés. Or le prince Eugène, en répondant le 18 février aux propositions françaises par un mémoire détaillé, demandait à l'article premier que, suivant le style de sa cour, « si l'on devait faire un traité solennel, il fût, selon l'usage, en latin ». Villars tenait que la conclusion en français était un avantage pour son Maître. Il savait aussi, d'après ce que le Roi lui avait écrit, que Sa Majesté eût préféré traiter en français<sup>3</sup>. Était-ce à cause des chicanes et des lenteurs qu'on prévoyait ? Cela est probable, mais je dois convenir que la correspondance ne nous en dit rien. Quoi qu'il en soit, le maréchal envoya au Roi la réponse de l'Archiduc. Le Roi ne fit pas de difficulté. La lettre, qui est aux Archives, porte en marge : « *Le roy consent que le traité soit dressé en latin*<sup>4</sup>. »

1. « Quoyqu'il ne soit ny du stile ny vraysemblablement du goust des ministres de la cour de Vienne, dit la dépêche, vous verrez qu'il ne contient aucune condition qui ne soit juste... » (Aff. Étr., Autr., Corr., 97, f° 139 v°) ; Torcy écrit le même jour : « Je vous avoue que je crains encore les obmissions, nonobstant toute l'attention donnée à renfermer dans les articles toutes les matières qui doivent les composer. »

2. Louis XIV à Villars, 1<sup>er</sup> février (f° 211) : « Comptez que le caractère de ce prince (l'archiduc) est tel que s'il luy reste la moindre liberté d'interpréter suivant son génie les engagements que l'estat de ses affaires le forcera de prendre, la paix sera rompue le lendemain qu'on la croira faite. Il est certain que le projet que vous m'avez envoyé luy fourniroit plusieurs pretextes. »

3. Aff. Etr., Autr., Corr., 97, f° 53.

4. Id., *Ib.*, f° 274.

Villars prit donc des mesures. Peu confiant dans sa latinité, et pourtant désireux « de ne faire aucun soléisme et surtout de ne pas laisser un seul terme qu'il n'entendit parfaitement », il se prépara à faire appel à un Père Recteur des Jésuites, qui devait venir à Rastatt<sup>1</sup>. Mais comme le prince Eugène lui-même demandait qu'on fit entrer en vue d'aider à la rédaction, M. de la Houssaye, le maréchal, improvisé diplomate, sentit bien qu'il avait intérêt à ne rien presser. Il prévoyait que d'interminables discussions naîtraient à propos de certaines expressions, qu'il faudrait sans doute en référer là-dessus à Paris et à Vienne<sup>2</sup>. Les Impériaux allaient donc être pris à leur piège, et payeraient le prix de leur lenteur. Il affecta de ne laisser voir aucune hâte. Je montre, écrit-il au Roi, le 4 mars 1714, « une parfaite indifférence » ; « le dessein d'abréger viendra de leur part ; je crois seulement que si le traité demeure en françois, ils demanderont un article séparé que cela ne tire pas a consequence pour l'avenir, veu que l'usage ordinaire est qu'il soit en latin<sup>3</sup>. »

Les prévisions de Villars ne le trompaient point. Le prince Eugène se lassa, et très vite. En deux jours on signa un traité en français, le premier. Les Impériaux avaient seulement fait insérer un article spécial, stipulant que ce précédent ne pourrait être invoqué<sup>4</sup>. Voici cet article : « Le présent traité, ayant été commencé, poursuivi et achevé sans les solennités et formalités requises et usitées à l'égard de l'Empire, et composé et rédigé en Langue Française, contre l'usage ordinairement observé dans les Traités, entre sa Majesté Impériale, l'Empire et Sa Majesté Très-chrétienne, cette

1. Villars à Torcy (25 février 1714), sur les négociations de Rastatt : « Comme je n'ay pas une grande confiance, Monsieur, dans ma latinité, et que le Pere recteur des Jesuites desire de venir a Rastatt pour parler a M. le Baron de Hunolsheim de quelques interests qui regardent sa maison, desquels il n'est pas question dans le traité, je m'en serviray pour ne faire aucun solecisme et qu'il n'y ait aucun terme dans ledit traité que je ne puisse entendre parfaitement » (Aff. Étr., Autr., Corr., 97, f° 34).

2. « Je vois, écrit-il le 4 mars 1714, qu'ils commencent d'eux mesmes a craindre la transposition (du projet de la France) en latin, puisque secondé de M. de la Houssaye et du Pere recteur des Jesuites de Strasbourg, je ne laisserai asseurement aucune expression latine douteuse » ; « avec les intentions les meilleures et les plus droites de part et d'autre nous en trouverons de telles que l'on sera huit jours a convenir du veritable sens de certains mots latins » ... Comme ce n'est pas la première fois qu'il a vu de pareilles difficultés il ajoute : « je puis conter que sur certaines phrases, peut estre sera-t-on obligé d'envoyer des courriers. » (Aff. Étr., Autr., Corr., 97, f° 51).

3. Aff. Étr., Autr., Corr., 97, f° 51-53.

4. Villars écrit au Roi (Rastatt, 6 mars 1714) : « Il y a trois articles séparés... le second sur ce que le traité n'est pas en latin conformément a l'usage, pour que d'y avoir derogé presentement ne puisse tirer a consequence ny rendre le present traité moins solide » (Aff. Étr., Autr., Corr., 97, f° 57). N. B. Le texte du traité joint à la lettre est imprimé en italien.

différence ne pourra être alléguée pour exemple, ni tirer à conséquence ou porter prejudice en aucune manière, à qui que ce soit, et l'on se conformera à l'avenir à tout ce qui a été observé jusqu'à présent dans de semblables occasions tant à l'égard de la Langue Latine que pour les autres formalités, et nommément dans le Congrès et Traité général et solennel à faire entre Sa Majesté Impériale, l'Empire et Sa Majesté Très chrétienne : le présent Traité ne laissant pas d'avoir la même force et vertu, que si toutes les susdites formalités y avoient été observées, et comme s'il étoit en langue latine <sup>1</sup>. »

Le Roi accepta traité et article, sans observation. L'Empereur approuva expressément la réserve concernant les droits de la langue latine : *Salva de reliquo linguæ latinæ cæterarumque solennitatum alias requisitarum reservatione articulo separato tertio uberius expressa* (17 mars 1714).

Comme il arrive si souvent, le fait qui ne devait pas être invoqué comme précédent se renouvela désormais régulièrement ou à peu près. Les préliminaires de Vienne en 1735, la convention de Vienne en 1736, le traité d'Aix-la-Chapelle en 1748 furent rédigés en français, toujours avec la même réserve et la même reconnaissance théorique de la primauté du latin. Puis, à Hubertsbourg, l'article spécial disparut. On traita en français sans condition ni réserves<sup>2</sup>. Le latin était vaincu.

LA SURVIE DU LATIN. — Après de pareils événements la réapparition du latin dans diverses circonstances importe peu. La Chancellerie impériale la fit durer jusqu'aux premières années du XVIII<sup>e</sup> siècle. Néanmoins, l'heure de la fin était désormais marquée. L'Empire même, au nom duquel l'Empereur prétendait parler, n'était plus avec lui. Sans doute, en Diète générale, la tradition se maintenait. Mais il est impossible, dans cette anarchie organisée qu'était l'Allemagne depuis 1648, de parler d'une propension générale. Il n'y avait désormais dans ce chaos plus rien de général. J'ai montré ailleurs que dès le commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, la Hesse, le Palatinat, Anhalt, Cologne, le Mecklembourg Schwerin étaient pénétrés de notre influence. Elle gagna le Wurtemberg, le Hanovre, le Brandebourg<sup>3</sup>. Le Dran a fait un mémoire « sur les

1. *Actes, memoires et autres pièces authentiques concernant la paix d'Utrecht*, V, 393. Cf. Dumont, *o. c.*, 422.

2. L'Empereur communiqua le Traité à l'Empire avec une traduction allemande (Voir Hoffmann, *Linguæ gallicæ jus publicum*, cité par Schwab, *o. c.*, 261. Cf. Allou, *o. c.*, 399).

3. Rûhs raconte, d'après Pufendorf, qu'en 1659 l'ambassadeur français Fritschmann ayant remis un mémoire en français, la cour de Brandebourg répondit en

lettres écrites en français par les Electeurs de l'Empire aux ambassadeurs de France », les formes et formules employées. Il cite des lettres françaises de : l'Électeur de Mayence à Servien, plénipotentiaire français à Munster, 31 octobre 1648 ; de l'Électeur de Cologne au même (9 nov. 1648) ; de l'Électeur palatin à Courtin (9 fév. 1667) ; de l'Electeur de Cologne au même (20 juillet 1679), diverses lettres des Électeurs de Bavière aux ministres de France, etc. (Aff. Étr., Allem., *Mem. et doc.*, 38, f<sup>os</sup> 357-360). Des recherches feraient apparaître une foule de faits analogues.

Comment en effet des princes profondément atteints de gallomanie se fussent-ils obstinés à refuser d'employer avec la cour de Versailles ce français que l'Allemagne cultivée avait depuis quatre-vingts ans commencé à apprendre, qu'eux-mêmes parlaient et écrivaient non seulement pour leurs besoins, mais parfois pour leur plaisir ?

En 1701, M. de Chamois, envoyé par Louis XIV comme plénipotentiaire à la diète du cercle de Franconie, assemblée à Nuremberg, pour remettre une lettre du Roi à la Diète, fit porter la lettre au Directeur, sans traduction. La Diète la « reçut avec respect. » Et le même jour les députés rendirent visite à M. de Chamois chez lui. « Comme le député de Bamberg n'entendait pas bien le français, il pria M. de Chamois de luy expliquer en une autre langue ce qu'il venoit de luy dire ; M. de Chamois luy donna cette satisfaction » (Aff. Étr., Allem., 38, f<sup>os</sup> 145-146). Nous voilà loin des protestations indignées de 1645 <sup>1</sup>.

Les pamphlétaires allemands du commencement du XIX<sup>e</sup> siècle

allemand et qu'alors, sous prétexte qu'à la cour de France on ignorait cette langue la France exigea une réponse en français ou en latin (Rühs, *o. c.*, 360. Cf. Radlof *o. c.*, 17). La chose est fort probable, mais tout à fait dépourvue de signification, puisque la chancellerie française ne fait que se conformer à la tradition, et accepte le latin, suivant l'usage. Les exigences qu'on montra en 1664 ont un autre caractère. Le traité avait été rédigé simultanément en latin et en français, mais Hugues de Lionne ne signa que le texte français et refusa l'autre. Après discussion, on convint de s'en tenir à l'exemplaire français. Il fut seulement stipulé qu'en cas de négociations en Allemagne, les textes seraient en allemand (G. Pagès, *Le grand Électeur et Louis XIV*, 1905, 98 ; cf. Pufendorf, *o. c.*, IX, § 47 ; dans Rühs, *o. c.*, 361). Mais cette dernière concession est fort importante à remarquer. Elle est tout à fait conforme aux idées que nous avons vues exposées par la France, qui, au temps de Louis XIV, était hostile au latin impérial, nullement aux langues nationales.

1. Il ne faudrait pas croire d'après cela que les Diètes aient cessé de ce jour-là de faire des difficultés. Elles maintinrent longtemps leurs usages. Les pleins pouvoirs leur étaient donnés en français, avec une traduction, mais non signée ni scellée au Directoire de Mayence (Hoffmann, *o. c.*, 52).

Les lettres de créance n'étaient pas accompagnées de traductions. C'est le Directeur de Mayence qui les faisait. Hoffmann ajoute : « Inter quod utrum que (originale gallicum et dictaturam) tamen ratione effectus nullum plane intercedit discrimine. Et il rappelle quelques faits qu'il est intéressant de citer ici : Jam anno 1663. Dn. ».

ont prétendu que si les Princes allemands se laissaient aller à employer notre langue, c'est que la France pesait sur eux dans cette intention. J'ai assez montré quelle était la politique française pour n'avoir plus besoin de combattre des affirmations tendancieuses qu'expliquent les haines de 1813. En général, les Princes allemands ne cédaient pas à une contrainte, ils se laissaient aller à leurs inclinations et à des goûts qu'ils partageaient avec toute l'Europe civilisée. Non seulement le prestige de la monarchie de Louis XIV et l'éclat de la culture française agissaient sur eux, ce qui est tout à leur honneur, mais dès l'enfance, leurs précepteurs leur avaient enseigné qu'à la base de toute éducation politique devait être la connaissance de notre langue. Ils le croyaient et avaient raison de le croire. Ce n'est pas un Français, c'est un Allemand qui a affirmé en 1667 que, comme le latin était la langue des lettres et des sciences, le français était la langue de la politique. Or, il ne présente pas son idée comme nouvelle ; suivant lui, c'est une évidence : *in aperto est* <sup>1</sup>.

Ainsi, quand l'Archiduc signa le traité de Rastatt, ce qu'il abandonnait, c'était encore un de ces lambeaux de pourpre romaine dont l'éclat a pendant des siècles fasciné les Empereurs ; mais depuis longtemps ce pompeux manteau d'apparat n'était plus qu'un symbole vain, dont le monde, le monde germanique lui-même, regardait l'étalage archaïque avec plus de curiosité que de respect.

Gravel (Muller, *Staats-Cabinet*, P. II, p. 170) *transumptum credentialium et mandati exhibuit, 14. iulii dictatum. Anno 1672, id neglexit quidem Dn. de Vergy, Comte de Grecey, ad petatum tamen illud monitumque fuit. Sicuti quoque anno 1698. a Dn. de Chamois. Hæ cæxempla debentur perillustri de Alenschlager in historia interregni post obitum Caroli VI. Tomo IV, p. 299.*

1. « *In aperto est eam in Principum aulis maximi fieri, et in universa Germania tanto in amore haberi, ut, quemadmodum Latina Lingua in orbe literario, sic in ordine politicorum Gallica reliquis Linguis palmam præferat* » (Kolhans, Prof. au Gymn. de Cobourg, *Gramm. Gal.*, 1667, Préface).

## CHAPITRE VI

### CAUSES DE LA VICTOIRE DU FRANÇAIS

Personne assurément ne songera à voir dans ce succès une victoire personnelle de Villars, le pendant de Denain. Il me semble difficile même, après l'exposé que je viens de faire, de le considérer comme un résultat de la politique française. Si elle était pour quelque chose ici, ce n'est pas à Utrecht que le prestige de Louis XIV l'eût emporté, après tant de défaites et de ruines, mais à Nimègue. Qu'on n'oublie pas la note mise en marge des propositions transmises par le maréchal : « Le Roi consent que le traité soit en latin. » J'irai plus loin. Je crois que si le français a fini par être adopté, c'est peut-être parce que les hommes d'état français n'ont jamais prétendu l'imposer ni même le proposer, tandis que les Impériaux, au lieu de présenter l'emploi de leur latin comme une tradition, prétendaient le faire reconnaître comme supérieur, et participant des prérogatives de la Majesté Impériale. En se défendant de reconnaître ces droits, les Français apparaissaient comme les soutiens de l'indépendance générale. Et comme ils se gardaient — soit sagesse, soit plutôt indifférence — de prétendre faire accepter leur propre idiome, ils n'éveillèrent aucune susceptibilité, ils n'eurent qu'à laisser agir les facteurs puissants qui travaillaient pour eux. La révolution se fit d'elle-même.

Les conditions étaient fort bonnes. L'Espagne, dès avant qu'une dynastie française allât y régner, ne semblait en aucune façon attachée à la tradition latine, satisfaite qu'elle était de l'usage qui mettait espagnol et français sur le pied d'égalité.

En Angleterre, si le français n'était plus la langue officielle de l'administration, une longue tradition en maintenait l'emploi dans les relations extérieures. Sans doute il ne serait pas difficile de citer des traités et des conventions passés entre l'Angleterre et divers États, même entre l'Angleterre et la France, qui ont été rédigés en latin. Mais ceux-mêmes qui ont combattu la primauté du français, comme Moser, en conviennent, le français était, aussi bien que le latin, la langue d'État de l'Angleterre dans ses rapports

avec les puissances étrangères : « Plenipotences, Approbations de Traités et autres choses de ce genre, sont toujours en une de ces deux langues », dit Moser, qui va même plus loin dans ses constatations : « Dans les Congrès, ajoute-t-il en effet, les Ambassadeurs anglais expriment leurs vœux et propositions la plupart du temps en français. Le langage des ambassadeurs étrangers à la cour anglaise est le français le plus souvent, laquelle langue fut autrefois la langue maternelle de l'Angleterre et garde du reste avec le latin grande parenté. » On pourrait citer des centaines de faits à l'appui. J'ai donné, en parlant plus haut des hommes d'État d'Angleterre, la preuve qu'ils apprenaient le français pour s'en servir dans les affaires. Aucun Puttenham ne parvint à les détourner de cet usage<sup>1</sup>. Ce n'est pas seulement dans les pourparlers<sup>2</sup>, mais dans les Actes que les représentants de l'Angleterre se servaient du français<sup>3</sup>.

Les puissances étrangères, en conformité avec cette coutume, usaient aussi de notre langue dans leurs rapports avec l'Angleterre. Ainsi le marquis de Lede, ambassadeur extraordinaire du roi d'Espagne, et Alonso de Cardenas, son ambassadeur ordinaire, voulant céder en 1655 Calais aux Anglais, qu'ils pensaient inciter à combattre les Français, rédigent en français le mémoire qu'ils adressent au « Serenissime Protecteur d'Angleterre<sup>4</sup>. » En 1664, l'ambassadeur de l'Empire, le comte de Koenigsseck, reçu pour la première fois en audience solennelle par Charles II, le harangue en français, etc.

En Hollande, la situation était plus favorable encore. On a vu ailleurs quelle était la diffusion de notre langue dans le pays, la société, l'armée. De leur ancienne union avec les Pays-Bas, les Provinces-Unies avaient gardé l'habitude de considérer le français comme une langue d'État dans les affaires extérieures. Elles n'allaient pas l'abandonner, au moment où il devenait le plus utile de la conserver, quand elle était en mesure de servir dans les relations avec le monde entier, et que l'utilité l'eût imposée, si la tradition ne l'avait déjà acclimatée longtemps auparavant, dans la chancellerie hollandaise<sup>5</sup>.

1. Voir dans Charlanne, *Vie sociale*, 166, comment il essayait de les convaincre de n'user par prudence que de leur langue maternelle.

2. Brienne conférait en français avec Buckingham (*Mém.*, Mich. et Pouj., 33-34). Le chevalier Temple, je l'ai dit plus haut, faisait les « écritures » en français à Nimègue, etc.

3. Quand Turenne eut pris Dunkerque aux Espagnols, la ville fut cédée le même jour aux Anglais, alliés des Français. Les traités furent en français (mars 1657). En 1662, le roi d'Angleterre rendit Dunkerque à la France. L'acte est en français (Paul Cormier, *o. c.*, II, 46), etc.

4. Paul Cormier, *o. c.*, 37.

5. M. de Sommelsdyck, ambassadeur à Paris, parlait et écrivait couramment notre

Cen'est pas à dire bien entendu que tous ses ambassadeurs l'aient possédée. Huygens avait fait la route d'Angleterre avec des représentants qui en étaient bien ignorants <sup>1</sup>. Mais même ceux-là s'arrangeaient de façon à communiquer tout de même en français avec le gouvernement anglais. Je ne prétends pas que toutes les relations des Provinces-Unies eussent lieu en français. En 1644, notre propre représentant haranguait les États Généraux en latin et recevait une réponse dans la même langue <sup>2</sup>.

Bien plus tard, la Pologne et l'Empire s'adressaient encore aux États en latin. Eux-mêmes répondaient et répondront encore pendant longtemps non seulement en français, mais en latin et en flamand <sup>3</sup>. Le français n'était en possession ni d'un droit ni même d'un usage constant. Il n'en jouait pas moins un rôle tout à fait particulier. D'Avaux a un jour communiqué à sa cour l'impression que les représentants de la République s'efforçaient de parler français pour obtenir des avantages <sup>4</sup>. Il est difficile à cette distance de contester avec un témoin comme celui-là. Il paraît douteux cependant qu'on ait espéré tirer avantage d'une pratique de ce genre, à laquelle la cour de France avait été depuis longtemps habituée. Huygens ne nous atteste-t-il pas que de son temps déjà, dans les dépêches patentes, « on ne se sert jamais d'autres langues <sup>5</sup>? Le respect mesme

langue. Il fut longtemps en correspondance avec Mazarin, avec lequel son fils continua les relations (*Journal du voyage de deux jeunes Hollandais à Paris*, XIV, n. 1, cf. p. 6, n. 1 et p. 4, n. 1).

1. « Ils n'entendent comme rien en François, par ou je suis l'absolut (*sic*) censeur souvent auteur de tous leurs écrits. » Il ajoute : la structure des propositions est si belle et si polie qu'il est à craindre qu'en Hollande on ne les voudra avouer estre de la façon d'aucun d'eux (*Corr.*, I, 64-65).

2. Lett. à la Reine, 18 mars 1644. *Nég. de Munster*, II, p. 4, col. 2. Cf. *Aff. Étr.*, *Allem.*, *Corr.*, 35, f° 16 v°. Un protocole des États Généraux du 3 décembre 1639, examine les titres qui seront accordés, ou demandés et leur équivalence dans les diverses langues. Ainsi aux États Généraux l'on met en français : *Hauts et puissants seigneurs des Hautes Puissances* ; en italien : *Alli potenti signori*, en latin : *Celsi et præpotentes domini* (*Aff. Étr.*, *Allem.*, *Corr.*, 19, f° 73). Ce serait assez pour montrer si on ne le savait d'autre part, qu'on correspondait avec eux en diverses langues. Il est prévu qu'en parlant ou en répondant aux ambassadeurs, on se servira en flamand de la tierce personne, en leur disant *les sieurs*, en langue française on leur dira *vous et votre*, considéré que le Prince d'Orange ne leur baille aucun titre (*Id.*, *Ib.*, f° 75. Cf. *Negoc. secrètes*, I, 240, art. II à V).

3. Voir dans les *Neg. de Nimègue*, p. 238, une réponse en français et en flamand. En 1677, les ambassadeurs de Suède communiquent aux Français un projet de traité de commerce remis aux médiateurs par les États Généraux. Il est en latin (*Aff. Étr.*, *Holl.*, *Corr. pol.*, 102, f° 271).

4. Il s'agit de « cette main droite à laquelle ils tiennent tant. » Ils se flattent « d'en faire passer la dispute en parlant françois » (*Aff. Étr.*, *Allem.*, vol. 32, f° 165, D'Avaux et Servien à la Reine, 29 avril 1644).

5. *Mém.*, p. 38. Cf. *Corr.*, II, 31, où il dit : Nous avons tous les jours à écrire à ce seigneur (le duc de Savoie)... mais la dignité et l'usage de cette Cour ne permettent pas que nous nous adressions sans interprètes à toutes sortes de peuples (texte en néerlandais).



de la qualité du Prince ne permet pas qu'il s'en oblige à davantage... L'usage de la langue des Français a désormais prins le dessus, dans la plupart des Cours civilisées, comme la mode de leurs habits. »

En s'adressant à d'autres puissances, à l'Espagne, à Gênes, la secrétairerie des États employait presque régulièrement le français. Le pensionnaire Cats, dans une audience que la Reine d'Angleterre accorda aux États Généraux, s'adressa à elle en français <sup>1</sup>. La charge d'interprète avait tourné dans ce temps là à un véritable secrétariat <sup>2</sup>. Il fut occupé par un Français en 1688. Or, non seulement on négociait, mais, chose bien plus significative, on traitait en français. Si la paix de 1645 est en latin, le traité de commerce de 1647, le traité de la Haye du 15 avril 1658, le traité de navigation de 1666, etc., sont en français, comme plus tard les préliminaires de Berlin de 1688, et le traité de commerce de Copenhague du 30 juin 1691 <sup>3</sup>.

Il y a plus. Comme aujourd'hui, mais pour d'autres causes, la Haye était devenue un centre de négociations internationales. La ville en avait pris du coup un certain vernis français. Outre son théâtre français permanent, des hôtels avaient des noms français : « le vicomte de Turenne, la ville de Bourdeaux, la ville de Paris, le roi Guillaume. » Quand un manuel du parfait ambassadeur parut dans ce pays, il parut en français. Il était l'œuvre d'un Hollandais, c'est vrai, mais d'un diplomate, l'auteur le rédigea tout naturellement non dans la langue de sa nation, mais dans celle de sa profession <sup>4</sup>.

Voilà pour l'ouest de l'Europe. A l'est et au nord, on peut faire abstraction de deux puissances, dans la question qui nous occupe, l'une de premier ordre, avec laquelle il fallait combattre et traiter, la Turquie<sup>5</sup>, mais elle ne comptait pas dans les Conseils de la chrétienté ; l'autre, la Moscovie, qui ne comptait pas encore <sup>6</sup>.

1. Van Huylen van Nyevelt, *o. c.*, 52.

2. Le titulaire avait été le célèbre Wicquefort, de 1666 à 1675, puis Van der Meulen de 1675 à 1688. La charge fut alors sollicitée par Heinsius, par M. de Vrybergen, par Basnage de Beauval, mais ce fut Rou qui l'obtint.

3. Voir Dumont et Rouss., *Cér. dipl.*, II, 365-7. L'Empire continua à correspondre avec les Pays-Bas en latin. Néanmoins Lamberty mentionne des Mémoires échangés en français (*Mém.*, VII, 347-350, et VIII, 9, 25).

4. *L'ambassadeur et ses fonctions*, par Abraham Wicquefort, 2<sup>e</sup> éd., Amsterd., 1730, I, l. II, 33-35. Né à Amsterdam en 1606, résident de l'Electeur de Brandebourg à Paris de 1646 à 1649, il fut chargé par Mazarin, tout en gardant ses fonctions, de missions en Allemagne (1654). La reine de Suède lui confia une mission en Hollande (1656-1657). Emprisonné à la Bastille (1659-1660), puis expulsé de France, rappelé ensuite et chargé de négociations secrètes (1660-1672), il finit par devenir conseiller du duc de Brunswick-Zell, et mourut auprès de lui, en 1682. Il paraît avoir mangé diverses fois à plusieurs râteliers.

5. Le Turc, on l'a vu plus haut, écrivait au Roi de France en français.

6. Quand l'ambassadeur du grand-duc de Moscovie vint visiter Louis XIV, en

Restaient les États scandinaves, Suède, Norvège, Danemark et la Pologne. Mais, d'une part, depuis la paix de Westphalie, ils n'étaient plus si intimement mêlés aux affaires d'Occident ; d'autre part, la langue française avait fait chez eux des progrès énormes <sup>1</sup>. « Elle est naturalisée dans le Nord, écrit Le Laboureur en 1669, les princes et la noblesse la parlent plus souvent que la leur <sup>2</sup>. » Charpentier raconte que, moins de dix ans après, en septembre 1677, l'envoyé de Pologne en Danemark parla latin dans une audience, et que le roi répondit en français <sup>3</sup>.

En Pologne, les usages avaient bien changé aussi, depuis le temps de Le Tellier. Nous avons là-dessus une curieuse lettre adressée à ce même Charpentier que je viens de citer, par l'évêque de Beauvais <sup>1</sup>, qui avait représenté le Roi à Varsovie ; en voici le passage essentiel : « Après l'élection du Roy de Pologne d'aujourd'huy, dit cette lettre, tous les ministres principaux qui se trouverent à sa cour, luy firent leurs compliments en françois, et dans toutes leurs audiences ils ne traitterent leurs affaires avec luy qu'en nostre langue. M. le cardinal Bonvisi, qui estoit pour lors nonce du Pape en ce pays-là, M. le comte de Schafgots qui estoit ambassadeur de l'empereur, M. le baron Auverbeq, ambassadeur de M. l'électeur de Brandebourg, les envoyés du Roy de Dannemark, de M. l'Electeur de Bavière, et M. Stratman, ambassadeur de M. le duc de Neubourg, ne se servoient point d'autre langue que de la nostre dans leurs audiences publiques. M. Hyde, ambassadeur du roy d'Angleterre, pour tenir sur les fonts de baptesme au nom du roy son maître, un des enfants du Roy de Pologne, ne parla jamais que françois dans toutes ses audiences. Et M. Palavicini, qui est nonce du Pape en ce pays-là, ne se sert que de nostre langue. Sa Majesté polonoise, qui sçait la finesse de nostre langue, qui l'escrit et qui

1668, s'il se servit du latin, c'est qu'il eût été fort embarrassé de se servir du français, qu'il ignorait. Il eut déjà quelque peine à faire mettre en latin ce qu'il avait à dire : « Il fit escrire, dit Sainctot, par le translateur de l'ambassade au M<sup>rs</sup> de S<sup>t</sup> Luc, lieutenant pour le Roy en Gascogne, une lettre latine qui contenoit en general le sujet de son ambassade » (*Relat. de Sainctot*, fonds fr., 14118, f<sup>o</sup> 41 v<sup>o</sup>). Ce « translateur » étoit un gentilhomme Courlandois, qui a toujours fait en France la fonction d'interprete, parce que celui qui l'estoit ne parloit que Moscovite et Allemand ; ce translateur estoit le seul de toute l'ambassade qui scavoit la langue latine, de laquelle le sieur Catheux se servit pour se faire entendre lorsqu'il complimenta l'ambassadeur de la part du Roy » (*Ib.*, f<sup>o</sup> 43). En 1678, Potemkin voulut qu'on lui traduisit en latin la lettre qu'il devait porter à son maître.

1. Noter cependant que Pomponne y parlait latin (1671). On a vu plus haut les difficultés faites par les Danois à Nimègue. L'alliance de Stockholm, 9 juillet 1698, est conclue en latin.

2. *Des Avant. de la l. fr.*, p. 24.

3. *Excell. de la l. fr.*, I, 263.

4. De Gournay, le 22 may 1682 ; dans Charpentier, *o. c.*, 265, et suiv.

la parle avec beaucoup de politesse, a toujours répondu en François à tous ces Ministres-là, et dans toutes les cours où j'ay esté, la langue française est la langue ordinaire dont on se sert. »

Il n'y a donc aucune exagération dans les affirmations que nous rencontrons de ci de là, à partir de 1676 : « Nos ambassadeurs parlent français partout où ils vont. » Vanité nationale, flatterie au Roi, paradoxe d'un panégyriste attaché à défendre sa thèse, semble-t-il au premier abord. Rien de tout cela, mais seulement une vérité que d'autres témoignages confirment : « La plupart des cours de l'Europe se piquent d'entendre cette langue et de la parler, disait déjà Le Laboureur, et nos Ambassadeurs n'y ont plus besoin d'interprètes <sup>1</sup>. »

Si ces témoins sont suspects, pour les mêmes raisons que les autres apologistes du français, voici Wicquefort, qui non seulement est un diplomate de profession, mais un type de diplomate, rigoureux sur les moindres questions de forme et les plus infimes détails du protocole. « La langue française, dit-il, a en quelque façon succédé à la latine, et est devenue commune » (*o. c.*, 2<sup>e</sup> éd., I, l. II, 33-35). Louis Rousseau de Chamoy écrit de son côté : « Il est vrai . . . que la plupart des Princes et des Ministres avec lesquels les Ambassadeurs de France ont à traiter parlent François, quoiqu'il s'en trouve aussy un grand nombre qui ne le scavent point » (*L'idée du parf. ambass.*, éd. L. Delavaud, Paris, Pedone, 1912, 24). Les Mémoires nous fournissent toutes sortes de faits qui appuient ces dires. Que M. le Marquis de Villars parle français dans l'audience publique qu'on lui accorde à son arrivée à Madrid, rien de surprenant, c'était l'usage général <sup>2</sup>. Mais voici l'ambassadeur de l'Empereur, le marquis de Grana, qui vient voir la marquise de Villars. Il passe l'après-midi avec elle, et la marquise note qu'il parle mieux français qu'un Français même <sup>3</sup>. Au reste, à quoi bon des preuves ? Bayle sourit en voyant Charpentier aligner les siennes dans la lettre que j'ai citée : « L'auteur, dit-il, eût pu se passer de toutes ces autoritez, car elles ne servent qu'à prouver une chose reconnuë par toute l'Europe <sup>4</sup>. »

Sans doute les faits rapportés plus haut demeurent. Le traité de Nimègue, conclu dans le courant de cette même année 1679, où s'impriment des affirmations si nettes, est en latin. Et il semble

1. Cité par Allou, *Ess. sur l'Univ.*, p. 125.

2. Comt. d'Aulnoy, *Mém. de la Cour d'Esp.*, II, 93, n. 1.

3. *Ib.*, 243, n. 1.

4. *Nouv. de la Rep. des Lettr.*, *Œuv.*, 1737, I, 113-114.

qu'il y ait contradiction entre ce fait et les textes. Il n'en est rien, et c'est ici qu'il faut reprendre les mots de Limojon de Saint-Didier que j'ai cités au début, qui nous éclairent sur ce qui s'est passé à Nimègue même : « L'on s'aperçut à Nimegue, dit-il, du progrès que la langue Française avoit faite dans les païs étrangers, car il n'y avoit presque point de maison d'ambassadeurs, où elle ne fût presque aussi commune que leur langue naturelle. » Des négociations se composent de toutes sortes de tractations, qui ont chacune leur nom et leur caractère. Les traités, les communications officielles, les séances solennelles sont réglées par des protocoles rigoureux où la tradition se conserve. Mais les relations officieuses ou privées, les entrevues, les rencontres y échappent plus ou moins. Il est de la profession des diplomates de ne pas s'épancher, soit ! néanmoins ils sont hommes et hommes du monde, ils parlent et ils vivent à la manière de leur temps. Or le langage que les gens de Cour d'alors aimaient à parler, c'était le français. Seule de toutes les femmes d'ambassadeurs, la marquise de Los Balbassez l'ignorait <sup>1</sup>. Mais le marquis le possédait, et, sans souci de l'étiquette, il ne fit aucune difficulté dès son arrivée de s'en servir pour remercier les gentilshommes français de leurs compliments, à la grande surprise de d'Estrades lui-même <sup>2</sup>. Dans les relations de puissance à puissance, la mode, la commodité, le goût et les habitudes des hommes semblent n'avoir point de droits, mais ils en prennent. La présence des dames même a son importance. A Nimègue, elles avaient établi un commerce alternatif dans leurs Maison <sup>3</sup>. « Chacun de nous, raconte le chevalier Temple, parlant de lui et de ses collègues, tenoit table ouverte trois jours de la semaine, en réservant deux autres pour nos affaires à cause de la poste, et un autre pour aller à la promenade. Cependant plusieurs ambassadeurs,

1. D'après Limoj. de S.-Didier, le 3 août 1678, les Ambassadeurs de France lui envoyèrent un gentilhomme pour faire excuse au sujet d'une querelle de valets provoquée par les Français ; le gentilhomme parla en italien à la marquise.

2. Le 23 juin 1677, à Nimègue, le marquis de Los Balbassez, récemment arrivé, fait complimenter tous les ambassadeurs. Ceux de France « luy firent rendre le compliment en mesmes termes d'estime et de civilité par trois gentilshommes, ausquels cet ambassadeur fit réponse en François ; ce qui parut tout à fait extraordinaire » (Limoj. de S.-Didier, *Hist. des nég. de Nim.*, 76).

Cf. : « M. M. de los Balbassez, Ronquillo et Christin nous envoyerent avant-hier faire par trois gentilshommes la déclaration de leur arrivée, avec un compliment concerté avec Mr. le Nonce, qui nous l'avoit auparavant communiqué et que nous avions agréé. Il nous fut même dit en François, chose extraordinaire aux Espagnols, et contenoit que ces M.M. estoient ici prêts à nous rendre tous les services dont nous les jugerions capables (D'Estrades, *Let. Mem. et Neg.*, VIII, 401).

3. D'Estrades, *o. c.*, XI, 334. Ainsi le 22 déc. 1677, on s'était réuni chez un des ambassadeurs français, ou plutôt chez sa femme (*Id., Ib.*, IX, 338).

malgré notre déclaration (de n'aller à aucun festin), vinrent souvent à notre table, et particulièrement ceux de France, quoiqu'ils témoignassent être un peu fâchés du réglemeut que nous avions fait à cet égard ; mais pour récompenser les uns et les autres, nous partageâmes les soirées par tour chez tous les ambassadeurs où il y avoit des dames. On s'y divertissoit à la danse et au jeu, et on y faisoit quelques soupers légers et des collations <sup>1</sup>. »

Or, le français étoit dès lors la langue des reines. Dans les pays lointains, des ambassadeurs, qui ne venaient pas de France, et qui s'adressaient aux Rois en latin ou en autre langue changeaient d'idiome en se tournant vers le trône où une femme étoit assise <sup>2</sup>. Les femmes des envoyés qui représentaient les souverains ne pouvaient manquer de se mettre à l'unisson et elles s'y étoient mises. On pense bien que la conversation ne pouvait guère se poursuivre autour d'elles ni même s'entamer en latin. En somme c'étoit le français que les personnes cultivées avaient appris, c'étoit la langue de la civilisation la plus estimée, celle dans laquelle les diplomates pouvaient dîner, jouer la comédie, et avoir de l'esprit en compagnie de leurs femmes.

Il ne faudroit du reste pas prendre ce que je viens de dire dans un sens trop étroit ni s'imaginer que le français fût considéré comme bon uniquement pour les futilités de la conversation quotidienne. La meilleure preuve qu'on l'employait aux grandes affaires et pas seulement aux menus compliments, c'est que quand les Hollandais fondèrent une presse politique internationale, c'est en français qu'ils la rédigèrent, ainsi que nous l'avons vu. D'autre part, quand en 1700, A. Moetjens fait paraître son grand Recueil des traités de paix depuis J.-C. jusqu'à présent, en 4 vol. f<sup>o</sup>, s'il a choisi le français, c'est pour une raison sérieuse dont il nous prévient, à savoir que « c'est la langue la plus généralement en usage, à présent, en Europe » (Allou, *o. c.*, 386) <sup>3</sup>.

Sa situation privilégiée, la langue française la dut donc à elle-même, à son génie et au génie de la race. Comme dit un de ses

1. *Mém.*, éd. Ch. Temple, Michaud et Pouj., *Coll. de Mém.*, XXXII, 115.

2. Ainsi Carlisle fait à la Reine de Suède un compliment qu'on lui traduit en français et la Reine fait réponse en suédois et en français (*Ambass.*, 219 ; cf. 229). En Danemark de même. Un secrétaire traduit à la Reine en français, et celle-ci fait répondre en danois, qu'on traduit en français (*Ib.*, 241).

Pour les deux rois, on avait traduit les compliments en latin. Le contraste est frappant.

3. Cf. *Corps universel Diplomatique du Droit des gens contenant un Recueil des Traitez d'Alliance, de paix, de treve, de neutralité etc.*, pour Mr. J. Du Mont, baron de Carels-Croon, ecuier, conseiller et historiographe de sa Majesté imperiale et catholique. A Amsterdam, 1731.

ennemis, c'est elle-même, qui, après avoir relevé la tête dans son propre pays, fit voir son élégance dans les affaires diplomatiques et se dressa contre les langues que le respect avait élevées à cette haute fonction <sup>1</sup>. Elle devint la langue des États, parce qu'elle était devenue la langue des Cours et des aristocraties. Séduites par la politesse incomparable de la société dont elle était l'expression.

1. In Gallia caput extulit vernacula lingua, suamque elegantiam in negotiis gentium non tantum ostentavit, sed etiam contra illas linguas quas observantia introduxerat, cristas erexit (Trener, *Dissert.*, 102).

---



# TABLE DES MATIÈRES

## PREMIÈRE PARTIE

### **Le français en France.**

#### CHAPITRE PREMIER

#### **LATIN ET FRANÇAIS DANS LA LITTÉRATURE. DÉCADENCE DE LA POÉSIE LATINE.**

Littérature et poésie latines, 1-2. — Causes de la survie de la poésie latine, 2-3. — Le Haut-Latium, 3-4. — Le Bas-Latium, 4-5. — Désaffection générale, 5-6. — Regrets des derniers fidèles, 6-7. — Les latineurs et les partisans des anciens, 7-9.

#### CHAPITRE II

#### **LATIN ET FRANÇAIS SUR LES MONUMENTS PUBLICS.**

Premières hostilités, 10-11. — Santeuil, 11-12. — Répliques et dupliques, 12-13. — Le débat est porté à l'Académie, 13. — Une pièce de Santeuil, 13-14. — La harangue du P. Lucas, 14-15. — Séance à l'Académie, 15-16. — Étranges conversions, 16-17. — Derniers échos de la bataille, 17-19. — Résultats, 19-20.

#### CHAPITRE III

#### **LATIN ET FRANÇAIS DANS LES SCIENCES.**

Le latin résiste. Causes de son maintien, 21-22. — Vulgarisation de la science, 22-23. — La presse scientifique en français, 23-24.

#### CHAPITRE IV

#### **LATIN ET FRANÇAIS DANS L'ÉGLISE ET LES SCIENCES RELIGIEUSES.**

L'affaire du Missel, 25-26. — L'affaire du Nouveau Testament de Mons, 26-27. — Les doctrines en présence, 28-29. — L'affaire du bréviaire romain, 29. — Progrès du français, 29-31.

*Histoire de la Langue française. V*

28



## CHAPITRE V

**LE FRANÇAIS ET LES PETITES ÉCOLES.**

Les écoles au xviii<sup>e</sup> siècle, 32-33. — Caractère religieux des écoles, 33-34. — La Révocation de l'Édit de Nantes et la multiplication des écoles, 34-35. — L'école obligatoire, 35-36. — Le personnel des écoles, 36-37. — Ignorance des maîtres, 37-38. — Les maîtres d'école et la langue française, 38-39. — L'apprentissage de la lecture en latin, 39-41. — Un précurseur : Behourt, 41. — La lecture en français à l'Oratoire et à Port-Royal, 41-43.

## CHAPITRE VI

**RÉSULTATS : LE FRANÇAIS DANS LES VILLES ET LES VILLAGES.**

Le français à Marseille et en Provence, 44-45. — Autres exemples d'ignorance, 45-46. — Le français dans les écritures. Insuffisance des documents, 46-48. — L'usage courant dans les campagnes, 48-49.

## CHAPITRE VII

**DANS LES COLLÈGES ET LES FACULTÉS.****A. L'enseignement en français.**

Un prophète : Cl. Fleury, 50-52. — Le français hors de la classe, 52-54. — Le français pénètre les classes enfantines, 54-55. — Renouveau de la pédagogie par Port-Royal, 55-56. — Adhésions et résistances, 56-57. — Les livres de classe, 57-58. — Médecine, pharmacie et droit, 58-60.

**B. L'enseignement du français.**

Protestations et suggestions des grammairiens, 60-61. — Quelques timides essais, 61-62. — Premiers pas en avant, 63-64. — Conclusion : Un âge nouveau s'annonce. Il n'a pas commencé, 64-65.

## CHAPITRE VIII

**CONFÉRENCES, CERCLES ET SALONS.**

La vie de société, 66. — Cours et conférences en ville, 66-67. — Les livres. Rôle effacé des grammairiens, 67-68. — En province. Ignorants et retardataires, 68-69. — Précieux et puristes de province, 69-70. — Sociétés et groupes, 70-71.

CHAPITRE IX  
**LES ACADÉMIES DE PROVINCE.**

Créations d'Académies, 73-75. — Rapports de ces Académies avec l'Académie Française, 75-76. — Jalousies et querelles, 76-78. — L'Académie de Soissons, 78-79.

CHAPITRE X  
**ROLE MÉDIOCRE DE CES SOCIÉTÉS DANS LA DIFFUSION  
DU BEAU LANGAGE EN FRANCE.**

Les Académies provinciales et les amateurs de beau langage, 81-82. — Incompétence de ces sociétés, 82-86. — La chasse aux provincialismes, 86-87. — Conclusion, 87-88.

CHAPITRE XI  
**LE FRANÇAIS COMME LANGUE D'ÉTAT DANS LES PROVINCES  
NOUVELLEMENT CONQUISES.**

Renouvellement et applications nouvelles de l'ordonnance de Villers-Cotterets, 89. — En Béarn, 89-90. — En Navarre, 90-92. — En Flandre, 92-93. — Premières tolérances : En Alsace, 93-96. — Opposition du magistrat de Strasbourg, 96-99. — Rigueur en doctrine, tolérances dans la pratique, 99-100. — Limites des exigences françaises, 100-103. — Conclusion, 103.

CHAPITRE XII  
**L'ASSIMILATION PAR LA LANGUE.**

Indifférence générale et incompréhension, 104-105. — Le français dans les colonies, 105-106. — L'assimilation, 106. — Colbert intervient, 106-109. — Paris persiste dans ses ordres, 109-110. — Fin des tentatives, 110. — En France, 111. — L'action de Colbert, 111-112. — Après la mort de Colbert, 112-113. — Indifférence des intendants, 113. — On veut moins franciser que catholiciser, 113-114.

CHAPITRE XIII  
**UN EXEMPLE : LE FRANÇAIS EN ALSACE AVANT  
L'ANNEXION A LA FRANCE.**

La pénétration française. Obstacles auxquels elle se heurte, 115-117. — Les premiers maîtres et les premières écoles, 117. — Daniel Martin, 117-118. — L'organisation d'une école française au commencement du

xvii<sup>e</sup> siècle, 118-119. — La querelle de Martin avec Spalt. Documents qu'elle fournit, 119-122. — Les voyages en France, 122-124. — La séduction française. Protestations, 124-125.

#### CHAPITRE XIV

##### LE FRANÇAIS APRÈS L'ANNEXION.

La guerre et l'annexion, 126. — Attitude du pouvoir, 126-127. — Strasbourg, centre de culture française, 127. — L'enseignement du français à Strasbourg, 128-129. — Un apologiste de notre langue, 129-131. — Dans le reste de la province, 131-133. — Après l'annexion de Strasbourg, 133. — Conclusion, 133-134.

---

### DEUXIÈME PARTIE

#### Le français hors de France. Vers l'universalité.

Position de la question, 135-136. — Les témoignages, 136-138. — Un premier discours sur l'universalité, 138-141. — Avis des étrangers, 141-143. — Contrôle par les faits, 143-145.

#### LIVRE PREMIER

##### LE FRANÇAIS EN ANGLETERRE.

#### CHAPITRE PREMIER

##### COUP D'ŒIL EN ARRIÈRE : LE XVI<sup>e</sup> SIÈCLE.

Le français à la Cour, 147-149. — La grammaire française en Angleterre, 149-150. — Premiers réfugiés huguenots en Angleterre, 150-151. — Opposition et critiques, 151-152.

#### CHAPITRE II

##### LE DÉBUT DU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE.

A la cour de Jacques I<sup>er</sup>, 153-155. — L'influence d'Henriette de France, 155-157. — La mode française et l'opinion, 157-158.

CHAPITRE III  
**LA RÉVOLUTION DE 1648.**

Considérations générales, 159-160. — Mesures contre le français. Le « français de la loi », 160-162.

CHAPITRE IV  
**APRÈS LA RESTAURATION.**

A la Cour, 163-165. — Les Français en Angleterre, 165-167. — Après la mort de Charles II, 167-168.

CHAPITRE V  
**LA « GALLOMANIE ».**

Le français et les affaires, 169-171. — Le français et la culture, 171-173. — La mode, 173-177.

CHAPITRE VI  
**LIMITE DE LA DIFFUSION DU FRANÇAIS. L'OPPOSITION.**

L'enseignement du français, 178-179. — L'opposition, 179-181. — Satire du langage macaronique, 181-184.

CHAPITRE VII  
**LE NOUVEAU REFUGE.**

Les réfugiés dans l'État, 185-186. — Les réfugiés apprennent l'anglais, 186-188.

CHAPITRE VIII  
**L'INFLUENCE DU FRANÇAIS SUR L'ANGLAIS.**

Résultats, 189-192. — Mots définitivement empruntés par l'anglais à cette époque, 192-194.

LIVRE II  
**LE FRANÇAIS AUX PAYS-BAS.**

CHAPITRE PREMIER  
**COUP D'ŒIL EN ARRIÈRE.  
 DU MOYEN AGE A L'EXTINCTION DE LA MAISON DE BOURGOGNE.**

L'usage des Cours, 195-196. — Le français dans le gouvernement et

l'administration. Rôle étendu du flamand, 196-198. — Le français dans le pays, 198-200.

## CHAPITRE II

### DE L'EXTINCTION DE LA MAISON DE BOURGOGNE A LA SÉCESSION.

Marguerite d'Autriche, 201-202. — Charles-Quint et Marie de Hongrie, 202-203. — Le régime espagnol, 203-205. — La culture française dans le pays, 205-206. — Une université à Douai, 206-207. — L'enseignement du français, 207-211. — Protestations, 211-212.

## CHAPITRE III

### APRÈS LA SÉCESSION.

#### A. En Belgique.

Généralités, 213. — La bourgeoisie, les jésuites et la culture française, 214-215. — Progrès croissants, 215-217.

## CHAPITRE IV

#### B. Dans les Provinces-Unies.

Le français à la Cour des Princes, 218-219. — Le Refuge, 219-221. — L'enseignement du français, 221-222.

## CHAPITRE V

### PREMIÈRE PARTIE DU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE.

A la Cour et dans la société cultivée, 223-224. — Un Hollandais de haute culture : Constantin Huygens, 224-229. — Développement des écoles de français aux Pays-Bas, 230. — Influences littéraires, 230-232. — Continuation de l'émigration, 232-233.

## CHAPITRE VI

### APRÈS LA MORT DE GUILLAUME II. PENDANT ET APRÈS LA GUERRE AVEC LA FRANCE.

L'éducation de Guillaume II, 234. — Dans l'aristocratie, 234-235. — Limites de l'extension du français, 235-237. — La guerre avec la France, 237-238. — Le Refuge de 1685, 238-239. — Les réfugiés et la diffusion de la langue, 239-242.

## CHAPITRE VII

## RÉSULTATS :

## I. — EMPRUNTS DE LA LANGUE NÉERLANDAISE AU FRANÇAIS.

Mots empruntés, 244-247. — Sciences, 247-249. — Arts, 249. — Vie publique, 249-252. — Vie sociale, 252-254. — Vie individuelle, 254-256. — Termes généraux, 256-259.

## CHAPITRE VIII

II. — LES LIVRES HOLLANDAIS ET LE FRANÇAIS  
COMME LANGUE INTERNATIONALE.

Le commerce des livres aux Pays-Bas, 260-262. — Beauté des impressions hollandaises, 262-263.

## CHAPITRE IX

## III. — LA PRESSE PÉRIODIQUE EN FRANÇAIS.

Les gazettes, 264-265. — Leurs rédacteurs, 265-267. — Raisons du développement de la presse aux Pays-Bas, 267-268. — La presse devient un instrument politique, 268-270. — Lutte du gouvernement français contre la presse française de Hollande, 270-274.

## LIVRE III

## LE FRANÇAIS EN ALLEMAGNE.

## I. — AVANT LES TRAITÉS DE WESTPHALIE.

## CHAPITRE PREMIER

## COUP D'ŒIL EN ARRIÈRE.

Le français au temps de Charles-Quint. Premiers maîtres et premiers ouvrages, 275-277.

## CHAPITRE II

## LE FRANÇAIS DANS LA RÉGION DU RHIN.

Palatinat, 278-279. — Hesse, 279-284. — Archevêché de Cologne, 284-285. — Nassau, 285-286. — Francfort, 286-287. — Bade, 287. — Wurtemberg, 287-288.

CHAPITRE III  
**LE FRANÇAIS DANS LE RESTE DE L'ALLEMAGNE.**

Saxe, 289-290. — Autres villes et États, 290-291.

CHAPITRE IV  
**LES ALLEMANDS EN FRANCE.**

Généralités, 292. — Les villes d'Universités, Orléans, 292-293. — Saurmur, 293-294. — Angers, 294. — Autres Universités, 294-295. — Dans les villes dépourvues d'Universités, 295-297. — Réponse à une objection, 297-298. — Conclusions et réserves, 298-300.

CHAPITRE V  
**CAUSES DE CETTE EXPANSION.**

Influences religieuses, 301-303. — La politesse française, 303-304. — Les femmes allemandes forment des sociétés de bonnes manières, 304-307.

CHAPITRE VI  
**LES MOTS FRANÇAIS EN ALLEMAND.**

Au xvi<sup>e</sup> siècle, 308-309. — La guerre de Trente Ans et son influence, 309-310.

**II. — APRÈS LES TRAITÉS DE WESTPHALIE.**

CHAPITRE VII  
**LE FRANÇAIS ET LES COURS D'ALLEMAGNE.**

Impressions d'un voyageur, 312-313. — Autres pays, autres mœurs, 313-314.

CHAPITRE VIII  
**L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS.**

Gymnases et Universités, 315-317. — Autres cours et écoles. Les manuels, 317-318. — Les Allemands en France, 318-321. — Goût général pour le français, 321-322.

CHAPITRE IX  
**CAUSES DE CETTE DIFFUSION. LA POLITIQUE ET LA LANGUE.**

La politique française, 323-324. — Les mariages, 324-325. — Eléonore

Desmier d'Olbreuse et la cour de Brunswick, 325-327. — Chez les frères du duc, 327-329. — Autres alliances, 329. — Conclusion, 330-331.

## CHAPITRE X

### LE REFUGE.

Généralités, 332-333. — Le français en Brandebourg. Avant 1685, 333-335. — L'Électeur et la Révocation de l'Édit de Nantes, 335-337. — Place faite aux réfugiés dès leur arrivée, 337-339. — Les Français dans les charges civiles, 339-341. — Collèges et écoles françaises, 341-342. — La presse de langue française à Berlin, 342. — L'Académie des Sciences, 342-343. — Les livres en français, 343. — Les Français et la société, 343-345. — Les réfugiés et la propagation de la langue, 345-348. — Dénombrements des maîtres de langue, 348-349. — Observations sur ces dénombrements, 349-352. — Conclusion, 352.

## CHAPITRE XI

### RÉSULTATS : LE FRANÇAIS ET L'ESPRIT ALLEMAND.

L'esprit français dans la littérature allemande, 353-354. — Elégances françaises et grossièretés allemandes, 354-356. — Les manuels de langue et la bonne éducation, 356-357. — Maîtres de langue et de maintien, 357-358. — Le caractère de la langue française et les Allemands, 358-359.

## CHAPITRE XII

### ÉCRITS FRANÇAIS EN ALLEMAGNE.

Fidélité des auteurs à la langue nationale, 360. — La correspondance en français, 360-362.

## CHAPITRE XIII

### LES MOTS FRANÇAIS EN ALLEMAND.

Ecrits macaroniques, 363-364. — Mots empruntés, 364. — I. L'homme et la famille, 364-365. — II. Vie politique et sociale, 365. — Guerre, *ib.* — Marine, 365-366. — Droit, administration, police, finances, 366. — III. Vie matérielle, commerce, industrie, métiers, *ib.* — La terre et la maison, *ib.* — Cuisine, *ib.* — IV. Vie intellectuelle, 366-367. — Belles-lettres, théâtre, 367. — V. Vie morale, psychologique et religieuse, 367. — Vie de Cour et de société, *ib.* — Toilettes, modes, parures, 367-368. — Voyages, 368. — VI. Mots généraux, 368-370.



## CHAPITRE XIV

## L'OPPOSITION.

Causes générales, 371-373. — Les sociétés pour la culture de la langue allemande, 373-376. — Satire de la gallomanie, 376-377. — Pamphlets et pamphlétaires, 377-380. — L'opinion des hommes de métier, 380-381. — Leibniz et la langue française, 381-385.

## LIVRE IV

## LE FRANÇAIS DANS LA DIPLOMATIE.

## CHAPITRE PREMIER

LA SITUATION AU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE.

Langues et diplomatie, 387. — Au xvi<sup>e</sup> siècle. Les précurseurs, 387-388. — Décadence du latin, 388-390.

## CHAPITRE II

## LES TRAITÉS DE WESTPHALIE.

Les usages à la fin du ministère de Richelieu. La correspondance, 391-392. — Audiences et visites, 393. — Nos ambassadeurs à Münster et le latin, 393-396. — La langue des pièces écrites. Protestations des Impériaux, 397-398. — Le fait et le droit. Le latin et l'autorité de l'Empire, 398-399. — Le français dans les négociations, 399-401.

## CHAPITRE III

## LE TRAITÉ DE NIMÈGUE.

La légende, 402. — Incident à propos des pleins pouvoirs, 402-405. — Les négociations, 405-408. — Les traités, 408-410.

## CHAPITRE IV

## LES NÉGOCIATIONS DE FRANCFORT. LA FRANCE EXPOSE SA DOCTRINE.

Francfort, 411-417. — Ryswick, 417.

CHAPITRE V

**LE TRAITÉ DE RASTATT.**

La France traite pour la première fois en français avec l'Empire, 418-420. — La survie du latin, 420-422.

CHAPITRE VI

**CAUSES DE LA VICTOIRE DU FRANÇAIS.**

423-431





## ERRATUM

---

P. 59. Il est bien exact que dans l'édit du mois d'avril 1679 « pour le rétablissement des Etudes du Droit Canonique et Civil, et du Droit Français dans toutes les Universités du Royaume », rien n'est stipulé en ce qui concerne la langue dans laquelle doit se faire le nouvel enseignement.

Le Règlement de l'Université de Paris, en date du 13 août 1679, qui concerne le service des Professeurs, n'en dit rien non plus.

Mais l'arrêt du Conseil du 16 Novembre 1680, « servant de règlement pour les Professeurs en droit français », est très explicite. Destiné à régler expressément la situation, les droits et la place de Fr. de Lannay, avocat au Parlement, nommé dans des conditions nouvelles à cette chaire extraordinaire, il porte ceci : « il (le Professeur) dictera et expliquera en François le Droit François contenu dans les Ordonnances de Sa Majesté et des Rois ses prédécesseurs, et dans les Coutumes. » Signé Colbert (Voir *Rec. des Edits...*, imprimé par l'ordre de Mgr le Chancelier, Paris, 1712, 4<sup>o</sup>, t. I, p. 83).

---

2756









---

LIBRAIRIE ARMAND COLIN, 103, Boulevard Saint-Michel, PARIS

---

**Histoire de la Langue et de la Littérature française, des Origines à 1900**, ornée de 156 planches hors texte, dont 21 en couleur, publiée sous la direction de L. PETIT DE JULLEVILLE, professeur à l'Université de Paris (Ouvrage complet en 8 volumes). — Chaque volume in-8° raisin, broché.

Relié demi-chagrin, tête dorée.

---

### HISTOIRES DES LITTÉRATURES

---

**Littérature Allemande**, par ARTHUR CHUQUET, membre de l'Institut, professeur au Collège de France.

**Littérature Anglaise**, par EDMUND GOSSE (Trad. Henry-D. Davray).

**Littérature Espagnole**, par J. FITZMAURICE-KELLY.

**Littérature Italienne**, par H. HAUVETTE, professeur à l'Université de Paris.

(Ouvrage couronné par l'Académie française.)

**Littérature Américaine**, par WILLIAM P. TRENT, professeur à Columbia University (Trad. Henry-D. Davray).

**Littérature Russe**, par K. WALISZEWSKI.

**Littérature Japonaise**, par W. G. ASTON (Trad. Henry-D. Davray).

**Littérature Arabe**, par CLÉMENT HUART, professeur à l'École des Langues Orientales.

Chaque volume in-8° écu de 400 à 500 pages, relié toile, — broché.

---

**Histoire générale, du IV<sup>e</sup> siècle à nos jours**, publiée sous la direction de ERNEST LAVISSE, de l'Académie française, professeur à l'Université de Paris, et ALFRED RAMBAUD, de l'Institut, professeur à l'Université de Paris (Ouvrage complet en 12 volumes). — Chaque volume in-8° raisin, broché.

Relié demi-chagrin, tête dorée.

---

**Histoire politique de la Révolution française, Origines et Développement de la Démocratie et de la République (1789-1804)**, par A. AULARD, professeur à l'Université de Paris. Un vol. in-8° raisin de 816 pages, broché...

Relié demi-chagrin, tête dorée.

---

**Histoire politique de l'Europe contemporaine, Évolution des partis et des formes politiques (1814-1896)**, par CH. SEIGNOBOS, professeur à l'Université de Paris. Un volume in-8° carré de 800 pages, broché.

Relié demi-chagrin, tête dorée.

(Ouvrage couronné par l'Académie française.)

---

**Histoire de la Civilisation française**, par ALFRED RAMBAUD (2 volumes). Chaque volume in-18, broché.

**Histoire de la Civilisation contemporaine en France**, par ALFRED RAMBAUD. Un volume in-18, broché.

— N° 967 —









UNIVERSITY OF MICHIGAN



3 9015 06833 1787

